This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49947 6

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

HC
611
.B241
R4

REVUE

DE

BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

TOME XII. — JUILLET 1894

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction et l'Administration à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 82, rue de Monceau, à Paris, ou à M. DOMINIQUE CAILLÉ, 2, place Delorme, à Nantes.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XII

1re Livraison. — Juillet 1894

PARIS

Le Délégué des Bibliophiles Bretons,

OLIVIER DE GOURCUFF

82, RUE DE MONCEAU, 82

NANTES

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons,

DOMINIQUE CAILLÉ

2, PLACE DELORME, 2

1894

S'adresser pour ce qui concerne la rédaction à MM. O. de Gourcuff et D. Caillé, et pour l'administration à M. O. de Gourcuff, 82, rue de Monceau, à Paris.

Dunning
Nijhoff
2-25-27
13603

ABBAYE DE LANGONNET

Il est extrêmement difficile d'écrire sur le passé de l'abbaye de Notre-Dame de Langonnet, c'est-à-dire sur ses sept siècles et demi d'existence. Son cartulaire, sa charte de fondation, les titres de donations des ducs de Bretagne et des personnages du duché, tout a disparu lors de l'occupation de l'abbaye et de son pillage, au temps de la Ligue, par La Fontenelle. Les annales modernes, qu'ensuite elle rassembla, disparurent également lors de la grande Révolution : on ignore jusqu'au récit de l'expulsion des derniers religieux, et tout souvenir du passé s'en est allé avec eux.

Pour dire quelque chose de ces sept siècles, il nous faut prendre dans dom Morice, dans dom Lobineau, dans un mémoire curieux du XVIIIe siècle, et nous servir de quelques rares pièces peu anciennes que les Pères du Saint-Esprit possèdent, et qui donneront surtout quelques détails de plus sur les derniers abbés, et les restaurations et constructions qui leur sont dues.

Au fond des diverses archives des cinq départements de la Bretagne existent sans doute des pièces curieuses sur l'antique abbaye : le temps viendra où les chercheurs habiles les trouveront. On n'en sera pas réduit alors au peu que nous allons dire sur ses origines d'abord, puis sur ses abbés.

SES ORIGINES

L'abbaye de Notre-Dame de Langonnet, située au centre de la Basse-Bretagne, sur le côté sud des Montagnes Noires et sur les bords de l'Ellé qui séparait les territoires des seigneurs de Léon et

des vicomtes de Gourin, à quelques lieues, en tout sens, des petites villes de Rostrenen, Guémené, le Faouët, Gourin, eut de si illustres fondateurs qu'il convient d'abord de les présenter au lecteur en ouvrant quelques pages de l'histoire de Bretagne.

Alain Fergent, duc de Bretagne, après avoir perdu, l'an 1090, Constance, sa première femme, fille de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, avait en 1093 pris une seconde alliance : Ermengarde, fille de Foulques le Rechin, comte d'Anjou, et d'Hildegarde de Beaugency, devint duchesse de Bretagne. Trois ou quatre ans après ce second mariage, Alain Fergent s'était engagé dans la première croisade, l'an 1096, et il avait été à la conquête de Jérusalem, partageant la gloire de Godefroy de Bouillon. Pendant cinq ans, Ermengarde demeura chargée du gouvernement de la Bretagne qui resta tranquille sous ses sages et habiles mains Une princesse d'une si éminente piété ne pouvait manquer d'élever ses deux fils dans les mêmes sentiments qu'elle : l'aîné n'avait encore que dix-sept ans lorsque son père, atteint d'une dangereuse maladie à Redon l'année 1112, voulut quitter le monde et se renfermer dans le monastère pour le reste de ses jours. Il abdiqua le duché en faveur de Conan qu'il venait de marier, et mourut dans l'abbaye de Redon, le 13 octobre 1119 où il fut inhumé le lendemain.

Ermengarde avait voulu suivre l'exemple d'Alain Fergent, et s'était peu après retirée au monastère de Fontevrault, pour y vivre sous la direction du fondateur, Robert d'Arbrissel. A sa mort, qui arriva le 25 février 1117, elle quitta cette abbaye, rappelée en Bretagne, où sa présence devenait urgente, pour aider le jeune duc Conan III dans ses démêlés avec les barons et dans les difficultés de son gouvernement Elle venait de passer par une terrible épreuve : son second fils, le prince Geoffroi, était mort en Syrie, l'an 1116, à la fleur de l'âge, très renommé déjà pour sa valeur et ses rares qualités, pendant l'expédition qu'il fit avec de nombreux chevaliers bretons pour secourir Beaudoin II, roi de Jérusalem.

Le nombre des fondations pieuses que firent ensemble Ermengarde et le duc son fils, en Bretagne, témoigne assez de leurs admirables sentiments de foi et de ceux des hauts barons qui y prirent part aussi. Conan le Gros eut plutôt mérité le surnom de Pieux.

Pour l'ordre de Citeaux seul, nous trouvons dans la période de 1130 à 1142 la fondation des abbayes de Notre-Dame de Bégar, de Notre-Dame du Relec, de Notre-Dame de Buzay, de Notre-Dame de Langonnet, de Notre-Dame de Boquen, de Saint-Aubin-des-Bois, de Notre-Dame de Lanvaux, de Notre-Dame de la Vieuville, de Notre-Dame de Coëtmalouen.

Ils avaient fondé également l'abbaye de Saint-Sulpice, monastère de religieuses, à l'instar de celui de Fontevrault, que Raoul de la Fustaie, disciple de Robert d'Arbrissel, avait établi dans la forêt de Rennes.

La pieuse Ermengarde, après avoir rendu à son fils tous les services possibles, fit encore avec lui quelques voyages, entre autres à Fontevrault, où sa nièce Mathilde d'Anjou, veuve à l'âge de 13 ans de Guillaume Adelin, duc de Normandie, mort en 1120, petit-fils de Guillaume le Conquérant, n'avait plus voulu que Dieu pour époux. A cause d'elle, le duc fit de grands dons à l'abbaye. Ce fut vers ce temps qu'Ermengarde se mit sous la direction de saint Bernard, abbé de Clairvaux, et reçut de lui, au prieuré de Larré, près Dijon, le voile de religion, sous la règle de l'institut des Cisterciens.

Cependant Foulques V, duc d'Anjou, son frère[1], étant devenu, vers l'an 1130, roi de Jérusalem en épousant Mélisende, fille de Beaudoin II[2], détermina sa sœur, par les plus vives instances, à l'accompagner dans la Palestine.

Elle jeta les fondements d'une communauté à Sichar[3]; mais ce lieu étant trop exposé aux ravages des ennemis, elle revint en Bretagne. Elle y était le 28 juin 1135, lorsque, à sa prière et à celle de saint Bernard, le duc son fils fonda près de Nantes l'abbaye de Buzay que vint former Nivard avec un nombre de religieux de Clairvaux.

[1] Foulques V le jeune était fils de Foulques le Rechin et de la fameuse Bertrade de Montfort.

[2] Mélisende fut aussi une des plus célèbres filles spirituelles de saint Bernard. Ses deux fils, Beaudoin III, et Amaury I, furent successivement rois de Jérusalem. Elle mourut en 1161.

[3] Sichem, aujourd'hui Naplouse.

Nivard était ce plus jeune frère de saint Bernard, qui, étant encore enfant, voyant tous ses frères dire adieu au château paternel pour aller s'ensevelir dans le cloître, leur dit : « Quoi ! vous prenez pour vous le ciel et vous me laissez la terre ? Le partage n'est point égal. » Dès ce moment (c'était l'année 1113), rien ne put retenir Nivard qui rejoignit saint Bernard et tous ses frères.

En parlant de saint Bernard, la plus merveilleuse figure du XIIe siècle, de son frère Nivard, d'Ermengarde la Sainte, et de Conan III, duc de Bretagne, son fils, nous avons nommé les fondateurs de l'abbaye de Langonnet.

Ce serait en 1144 que saint Bernard aurait effectué la visite de ses monastères. A cette époque, il vint à Nantes reprocher très vivement au duc l'état où il trouvait celui de Buzay, dont le dénûment allait le forcer de renvoyer ses religieux à Clairvaux. Les frais qu'occasionnait au duc la guerre avec ses barons ne lui avaient pas permis d'exécuter encore ses promesses. Cédant aux instances de Conan, et pour ne pas contrister non plus sa très chère fille spirituelle, Ermengarde saint Bernard fit faire, pour plus de sûreté, un acte de fondation, plus ample et plus explicite que le premier, en présence des évêques de Nantes, de Vannes, de Rennes et de Saint-Malo.

Nous aimons à nous représenter ce saint, la grande figure de son siècle, arrivant sur une mule au monastère de Langonnet, frêle, pâle, amaigri et brisé par les austérités, venant peut-être élire lui-même saint Maurice comme successeur du premier abbé.

Sa prodigieuse activité nous permet de croire à la visite de saint Bernard à Langonnet. La tradition et même un titre conservé autrefois à l'abbaye l'affirmaient. Les annales cisterciennes qu'il ne nous est pas donné de consulter nous éclaireraient mieux à ce sujet.

Les préparatifs de la seconde croisade suivirent, et saint Bernard, après l'avoir prêchée à Vézelay, les jours de Pâques de l'année 1146, parcourut ensuite l'Allemagne et diverses contrées pour enrôler les souverains et les princes, multipliant les miracles et les conquêtes à chaque pas. A peine eut-il le temps de séjourner à Clairvaux, où il reçut de mémorables visites, entre autres, celles du prince de Por-

tugal, et de Guimard, roi de Sardaigne, qui, à la vue du saint, voulurent fouler aux pieds toutes les grandeurs humaines. Ils n'étaient pas les premiers princes du sang que les moines de Citeaux voyaient revêtus de leur habit : le prince Henri de France, fils du roi Louis le Gros, leur avait déjà donné ce merveilleux spectacle.

Saint Bernard, avant de quitter un monde dont il avait été la brillante lumière, avait vu mourir tous ses plus chers amis.

La duchesse Ermengarde terminait sa sainte vie le 11 juin 1147, à Redon, et était inhumée, près d'Alain Fergent, dans l'abbaye.

Son fils, le duc Conan III, l'avait suivie de près dans la tombe, le 17 septembre 1348.

Il venait de perdre encore son ami, le sage et grand ministre Suger (13 janvier 1152), et son ancien disciple, Bernard de Pise, simple moine de Clairvaux d'abord, devenu Pape sous le nom d'Eugène III, et l'une des grandes figures du siècle, et dont la mor précéda seulement de quelques jours celle de saint Bernard qui expira à Clairvaux, le 20 août 1153, laissant cent quatre-vingts monastères fondés dans diverses contrées de l'Europe et de l'Asie, issus et dépendants de Clairvaux, et qui, plus tard, atteignirent le nombre huit cents.

C'était alors le pontificat d'Anastase IV : l'illustre Frédéric occupait le trône de l'Empire germanique, et le très pieux roi Louis VII, fils de Louis le Gros, régnait heureusement en France. En Bretagne, c'étaient des contestations pour la couronne ducale entre Hoël, fils déshérité et désavoué du duc Conan, et le second, mari de sa sœur Berthe, qui, sous le nom d'Eudes II, comte de Porhoët, avait été proclamé duc de Bretagne, par les habitants de Rennes, à la mort de Conan le Gros, mais qui fut remplacé en 1156 par Conan IV le Petit, fils de Berthe et de son premier mari, Alain-le Noir, comte de Richemont. On sait qu'il vint souvent à l'abbaye de Langonnet chercher les conseils de saint Maurice, à la demande duquel il fonda, l'an 1170, l'abbaye de Carnoët, un an avant sa mort, comme ce fut aussi sa sœur, Constance de Bretagne, femme d'Alain III, vicomte de Rohan, qui avec son mari fonda plus tard l'abbaye de Bon-Repos, de l'ordre de Citeaux (24 juillet 1184), sur les bords du Blavet, dans la vicomté de Rohan.

Celle de Langonnet étant le sujet qui nous occupe, revenons au temps de sa fondation. Comme tous les sites où ils bâtissaient leurs monastères, les Cisterciens avaient choisi celui ci dans un lieu sauvage, au milieu de sombres bois, entouré de montagnes parsemées de roches granitiques, au bord d'une rivière qui formait là deux branches, et qui, un peu au delà, changeant d'aspect, se frayait un passage tumultueux sous des amas de rochers.

L'emplacement de leur monastère fut choisi par les moines sur la rive droite de l'Ellé en face de la grande île, protégé d'un côté par la montagne, de l'autre par la rivière. Ni le bois, ni le granit ne leur manquèrent ; mais par quels efforts arrivèrent-ils au desséchement de ces terrains marécageux et à l'établissement d'un monastère dans un lieu peuplé seulement par les bêtes sauvages, et qui semblait abandonné depuis peut-être le temps où Louis le Débonnaire, trois cents ans auparavant, y avait campé faisant la guerre à Morvan, roi de Bretagne ?

Celui-ci, qui se tenait caché dans la profondeur des forêts, fut tué dans une de ses sorties, et sa tête portée à l'empereur des Francs, alors campé, dit l'histoire, sur les bords de la rivière Ellé (et peut-être à l'endroit même où est l'abbaye). Les seigneurs Bretons consternés se soumirent aux conditions imposées par Louis le Débonnaire qui donna la garde des frontières de Bretagne au comte Guy et le gouvernement de la ville de Vannes à Nominoé.

Etant encore dans son camp de l'Ellé, Matmunoc, abbé de Landévennec, vint le trouver et reçut de lui l'ordre d'adopter pour son monastère la règle de saint Benoit (818) et c'est à lui que cet ordre est redevable du monastère de Landévennec.

Louis le Débonnaire reprit ensuite la route d'Angers. La montagne voisine de l'abbaye, côté nord, porte encore le nom de *Menez-Morvan*. Il ne reste aujourd'hui, comme souvenir du premier et antique monastère, que l'ancienne salle capitulaire des Cisterciens ; voici la description qu'un de nos archéologues Bretons les plus estimés en fait dans un article intitulé : VISITE A LANGONNET, JUILLET 1890 :

« Toutes ces constructions des derniers siècles, dit-il, en parlant « de l'ensemble des bâtiments, offrent peu d'intérêt au point de vue « archéologique ; mais dans un de ces bâtiments réguliers est

« enclavé un beau spécimen de l'architecture religieuse du XIIIe « siècle ; c'est, croit-on, l'ancienne salle du chapitre. Elle présente « sur le cloître une porte ogivale flanquée de chaque côté de deux « baies jumelles, le tout à cintre brisé en lancette, à plusieurs « retraites formées par des tores qui retombent sur des colonettes à « base et chapiteaux feuillés ; chacune des doubles baies est, en « outre, encadrée dans une arcade également ogivale. A l'intérieur, « la salle transformée aujourd'hui en chapelle se compose de deux « nefs ayant trois travées dont les voûtes en pierre et croisées « d'ogives reposent sur des colonnes à chapiteaux garnis de feuil- « lages. A côté de cette belle salle est un autre appartement du « même temps, également voûté en pierre et en ogive, qui passe « pour avoir été le pénitencier des moines ; enfin le vestibule de « ces salles est lui-même voûté en arête, mais plus grossièrement. »

(Abbé GUILLOTIN DE CORSON[1]).

La position des bâtiments de l'abbaye sur la rive de l'Ellé, appartenant à la paroisse de Langonnet, la plaçait dans l'évêché de Cornouaille, étant sur le territoire de la vicomté de Gourin, alors occupée par des seigneurs particuliers, les vicomtes de Poher ; et plus tard, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, elle entra dans le domaine ducal, et devint alors cour ou juridiction ducale.

Cette importante vicomté de Gourin comprenait neuf paroisses et trêves, savoir : Gourin, le Saint et Roudouallec, trêves de Gourin, — Guiscriff, — Lanvénégen, trêves de Guiscriff, — le Faouët, — Langonnet, — la Trinité, trêve de Langonnet, — Leuhan[1].

Parmi ses principales mouvances avec juridiction était le fief de l'abbaye de Langonnet. C'était même, disent les titres, une haute justice : l'Abbé était qualifié de seigneur Abbé.

Les premiers bienfaiteurs du monastère, après les ducs de Bretagne, durent être Hervé V, Hervé VI et Hervé VII de Léon, seigneurs de Noyon-sur-Andelle, qui possédèrent la châtellenie de Plouray jusqu'en l'année 1363, époque où Jeanne de Léon, fille et héritière de Hervé VII, la fit passer avec tous ses biens dans la

[1] *Géographie féodale*, de M. de la Borderie, membre de l'Institut, p. 132.

maison de Rohan, en épousant Jean I, vicomte de Rohan, fils d'Alain VI, vicomte de Rohan et de Jeanne de Rostrenen. L'abbaye reçut d'eux, sans nul doute, son enclos, sa forêt et d'autres dépendances en Plouray. Nous voyons en 1307 un de ces seigneurs de Léon, Hervé de Léon, seigneur de Noyon, admis par l'abbé de Langonnet à la participation des prières de sa communauté.

Puis les vicomtes de Gourin, branche cadette de Poher, desquels l'abbaye reçut (cela semble hors de doute) la forêt de Conveau, située à peu de distance, et considérable ; puis les barons du Faouët, juveigneurs des vicomtes de Gourin ; les seigneurs de la grande châtellenie de Pontcallec, non loin de l'abbaye ; les puissants vicomtes de Rohan, tant de fois alliés à la maison ducale ; et les barons de Rostrenen qui ont constamment joui « du droit de pouvoir « disposer par leurs officiers des clefs de l'abbaye de Langonnet, « en visiter les salles, chambres, dortoirs et autres lieux, distribuer « le pain aux pauvres qui s'y rencontrent, y prendre leur réfection « aux despens de l'abbaye le jeudy absolu de chaque année[1]. »

Ils avaient leurs armes dans l'église de l'abbaye, au vitrail du maître autel, du côté de l'Evangile, où celles de France et de Bretagne dominaient[2].

On peut juger de l'étendue des biens que possédait l'abbaye avant son pillage par l'exécrable brigand La Fontenelle dans le dénombrement de ceux qui restaient encore au 26 décembre 1681, fiefs et droits seigneuriaux qu'elle tenait du Roi dans les quatorze paroisses suivantes : Langonnet, Gourin, le Faouët, Prisiac, Plouray, Saint-Tugdual, Pleurdut, Plévin, Paoul, Glomel, Tréogan, Saint-Hernin, Motreff et Carhaix (*Arch. dép. du Morbihan*), énumération qui ne nous donne que les débris des possessions d'autrefois.

Nous allons parler des abbés qui la gouvernèrent, sans pouvoir combler les lacunes, parfois énormes, qu'offre la liste de dom Mo-

[1] V. ma *Baronnie de Rostrenen*, parue en 1892.

[2] Nous possédons dans les archives de la baronnie de Rostrenen les quittances pour les années 1732-1742, de la rente due aux moines de Langonnet par la baronnie, et signées le 22 mai 1737, et le 2 juin 1738, par Fr : Guil : Bernard, procureur de l abbaye de Langonnet ; également par Fr. : Charles Caoursin, prieur de Langonnet, le 6 mai 1739, et par Fr. : Perrin, prieur de Langonnet, le 31 mai 1743.

rice, et qui existent surtout de 1307 à 1477. Pendant la longue Guerre de Succession, en ces temps chevaleresques et belliqueux, l'abbaye de Langonnet fut certainement le théâtre de beaucoup de faits dont le souvenir est perdu. Nous pouvons nous imaginer, sans trop nous écarter du vrai, tous les princes, tous les fameux personnages qui, dans leurs chevauchées guerrières des deux partis, Blois et Montfort, cherchèrent là un gîte. Certainement l'abbaye a reçu Charles de Blois, du Guesclin, Clisson, et tant d'autres ! Elle était sur leur route stratégique de Vannes à Carhaix.

Son nécrologe, où plus d'une illustre sépulture nous serait révélée, fait défaut comme le reste.

Les faits importants qui la concernent, rares malheureusement, vont trouver leur place dans la liste des abbés, desquels nous allons parler, ainsi que de l'origine de chacun d'eux.

(*A suivre*). Ctesse DU LAZ.

LA CHUTE DU DUC D'AIGUILLON

(*Suite*)[1]

Comme on s'y attendait, la noblesse avait fait de la conclusion de ses remontrances particulières un véritable acte d'accusation contre le duc d'Aiguillon ; on y rappelait « l'enlèvement, l'exil, la proscription arbitraire d'un nombre infini de citoyens, l'emprisonnement des juges de police de Rennes, les libellés injurieux à la noblesse répandus dans le public, la maison de M. du Sel des Monts investie avec éclat par le sub délégué Audouard accompagné d'une milice nombreuse, celui-ci, après avoir visité partout, enlevant de son cabinet, sans donner copie de son inventaire, des papiers secrets et si peu répréhensibles que S. M. en a jugé le renvoi nécessaire ; M. Raudin, malgré cet ordre et la lettre de M. de S.-Florentin, annonçant restitution entière, retenant huit pièces, etc. » On s'attaquait surtout au règlement. « Ceux qui vous l'ont surpris veulent ériger en loi leur conduite passée ; il détruit le droit national, tant de fois reconnu, confirmé par vos augustes prédécesseurs, pour sur les ruines de ces règles anciennes élever un pouvoir sans bornes et contraire aux lois, celui de votre commandant dans la province. Il est dispensé de notifier vos ordres. Sous votre nom, sire, on osera donc tout oser. Lui seul devient l'agent, le mobile unique de tous les ressorts de l'administration ; les trois ordres n'auront plus qu'une faculté passive, et dépendans de sa volonté absolue, ils seront seulement mus par son impulsion.

« La noblesse y est la plus maltraitée. Moins elle a paru disposée à s'avilir et à reconnaître un autre maître que vous, sire, moins

[1] Voir le fascicule de juin 1894.

elle a été ménagée. Le commandant dans la province sera donc le maître absolu de nos délibérations ; il le sera de vos finances par la dépendance où il a su mettre le trésorier, et les commissaires du grand bureau étant tous de son choix, il ne restera dans la comptabilité aucun moyen d'éclairer sa conduite.

« Si avant cet accroissement de pouvoir, le commandant dans la province a pu renverser nos lois, anéantir notre parlement, disgracier à vos yeux des magistrats fidèles, les faire exiler, jeter la division entre les ordres de l'État et jusque dans les familles, nous armer les uns contre les autres, corrompre enfin nos mœurs par l'usage habituel de la délation et de l'espionnage... Ah ! sire, de quels malheurs notre province n'est-elle pas menacée, si ce même chef vient y commander avec une puissance sans bornes et de nouveaux ressentiments. Daignez retirer un règlement pour des intérêts qui ne sont pas les vôtres ; les règlemens anciens suffisent : ce sont des causes étrangères qui nous ont divisés... Pour nous annoncer le retour de vos bontés et pour écouter nos représentations, vous avez fait choix d'un ministre sage, ami des lois et de l'humanité, bien différent de celui auquel il succède, il travaille à notre bonheur, en maintenant votre autorité. Nous brûlons, sire, du désir le plus ardent d'apprendre que vous rendez justice à votre noblesse de Bretagne. Ses biens, son sang, sa vie sont des témoignages qu'elle consacre avec joie au meilleur de tous les rois. »

A peine le duc d'Aiguillon eut-il par M. du Dresnay connaissance de ce mémoire qu'il songea à parer le coup, mais Ogier et Girac ne lui en laissèrent pas le temps. « Le 1 avril (vendredi saint), raconte M. de Calan, l'entrée de l'assemblée ayant été mise à midi, on s'attendoit que l'affaire de la veille alloit être mise sur le tapis afin de prendre un parti, soit pour enregistrer ou refuser l'enregistrement (de l'article relatif à la destitution des officiers des Etats) ; le Tiers consentoit d'enregistrer avec de fortes modifications, parce qu'il désiroit que cet article fut changé ; mais comme l'église vouloit qu'on eût enregistré purement et simplement, la noblesse refusoit net. Quoi qu'il en soit, l'Église eut demandé les Chambres, et c'est ce qu'on craignoit, parce que l'évêque de Rennes avoit reçu un courrier du duc d'Aiguillon la veille, avec

un mémoire justificatif tout dressé pour faire signer à son ordre et au Tiers : toute la nuit il avoit cabalé afin de s'assurer des souscripteurs ; l'évêque de Saint-Brieuc qui étoit au fait de la cabale depuis plusieurs jours éludoit les Chambres ; enfin ils se croyaient assurés de la victoire, se voyant assurés d'avoir les Chambres ce jour-là ; mais M. Ogier, qui avoit reçu un courrier à minuit par lequel il reçut une réponse au chap. IV, débute pour couper pied à tout, par envoyer demander les gentilshommes de la commission, auxquels il lut une lettre de M. de Saint-Florentin, par laquelle il marquait que le roi étoit très mécontent du mémoire particulier de la noblesse, parce que, bien loin de blâmer la conduite du duc en Bretagne, ils devoient être assurés qu'il n'avoit rien fait que par ses ordres. La commission demanda le dépôt de cette lettre, mais M. Ogier lui dit qu'il ne pouvoit pas même en donner lecture à l'assemblée. La commission fit son possible pour retarder la marche de M. de Montmuran qui devoit rendre compte de sa mission à l'assemblée, car l'intention de M. Ogier étoit qu'il n'y eût eu que la commission à avoir connaissance de cette lettre ; cependant M. de Montmuran en voulut dire le précis, mais M. Ogier qui craignoit que ce récit ne fit quelque forte sensation aux Etats et qui désiroit qu'elle eût été cachée à cause des protestans, se pressa d'entrer aux Etats et effaça par le discours le plus honnête les impressions qu'auroit pu faire le précis de cette lettre ; il dit à l'assemblée et en particulier à l'ordre de la noblesse que le roi étoit très content de sa conduite, qu'il avoit jugé nécessaire de diminuer le nombre des membres de cet ordre, mais qu'il l'avoit fait de la manière qui lui avoit paru la plus juste et qui l'affligeroit le moins ; qu'il avoit pris le parti de ne leur annoncer ses volontés à cet égard qu'à la fin de la tenue pour éviter à l'ordre le désagrément de consentir au retranchement d'une partie de ses membres[1]. Ce discours fini, il se fit apporter les registres sur lesquels il avoit pris soin de faire inscrire les

[1] L'arrêt du Conseil du 30 mars 1768 n'admettait à siéger dans la noblesse que les chefs de famille nobles aux termes de la déclaration de 1736, possédant des biens en Bretagne et ayant au moins 1.000 livres de revenu ; leurs fils aînés, même non mariés, et ceux de leurs puînés devenus par le mariage chefs de famille.

volontés du roi, et après avoir remis à chaque président des lettres de cachet pour les faire signer le registre, il congédia l'assemblée.

« On ne s'attendoit point du tout que les Etats eussent fini ce jour-là, et en conséquence l'évêque de Rennes espéroit trouver des complaisans pour signer son mémoire, mais heureusement cet enfant d'iniquité avorta presque aussitôt après avoir été conçu, ce qui consterna toute la clique au point que tout le monde s'en aperçut. Il falloit que le duc se sentit bien près de sa ruine pour montrer la corde à ce point-là. Jamais il n'y a eu tant de menées sourdes qu'on en a vu à cette tenue ; heureusement qu'on se défiait de la cabale, et qu'à ce moyen on a évité la plupart des pièges.

« L'évêque de Rennes, se voyant sans espérance de pouvoir gagner la pluralité de son ordre, imagina après le duc de persuader à l'église que nous avions dit dans la conclusion de nos mémoires que cet ordre s'étoit avili, ce qui étoit faux. Sur cela M. l'évêque de Tréguier eut une explication avec le chevalier de Saint-Gilles de Morlaix[1] qui tout de suite en parla à l'assemblée, l'évêque de Saint-Brieuc en eut demandé l'explication à l'ordre de la noblesse qui d'une commune voix auroit confirmé les sentiments de M. le chevalier de Saint-Gilles, mais l'entrée des commissaires arrêta tout. »

CHAPITRE III

Entre les deux sessions.

Le 2 avril, M. Ogier quittait Saint-Brieuc. La communauté de Lamballe vint à sa rencontre et son orateur débuta ainsi :

« Mgr, à votre passage pour aller commander aux États de Bretagne, je pris la liberté de vous annoncer que vous étiez le désiré de la nation et de vous prédire que vous en réuniriez les suffrages ; à votre retour daignez souffrir qu'au nom de cette ville mon faible

[1] Le chevalier de Saint-Gilles de Kersaint-Gilly, signataire de la protestation des 123, « excellent travailleur, dit Ogier, et qu'il faudrait conserver » quoique cadet et par suite exclu des futures assemblées.

organe félicite Votre Eminence ou plutôt cette province de ce que vous avez rempli son attente au-delà de ma prédiction. »

Venait ensuite un pompeux éloge de sa candeur, de son affabilité, de sa justice, etc., et après l'avoir comparé à Quinctius Flaminius, restaurateur des villes grecques aux comices desquelles il rendit la liberté de se gouverner par leurs propres lois, l'orateur laissait entendre que peut-être les effets de cette bienveillance ne se seraient pas bornés à ceux auxquels les Etats étoient si sensibles, surtout si, « comme nous osons espérer, vous continuez d'étayer leurs vœux de votre gracieuse et puissante médiation », mais il l'assurait en terminant que, « quand le succès seroit imparfait, notre reconnoissance ne sera pas moins entière. » Sous la phraséologie officielle on pouvait deviner le véritable sentiment de l'orateur : il n'était pas un satisfait.

M. de Calan, tenu à moins de ménagements dans son journal intime, écrivait quelques jours après la clôture de la session :

« Les Etats en débutant ont fait une sottise. Au lieu de s'y prendre comme ils ont fait pour le règlement, ils devoient, en faisant leurs remontrances, rédiger de nouveaux articles de ce règlement, présenter cet ouvrage au roi, le prier de l'autoriser, et refuser constamment et respectueusement de recevoir aucun règlement du roi, parce que cela est contre les privilèges, etc.

« La cour sentait la fausse démarche qu'elle avait fait d'avoir donné un nouveau règlement aux Etats ; l'autorité était compromise, il fallait s'en tirer.

« De plus, la cour vouloit une réduction dans l'ordre de la noblesse. M. Ogier a proposé le parti que la cour a pris en dernier lieu, il l'a dit à l'évêque de Tréguier et à celui de Quimper.

« L'évêque de Saint-Brieuc, ainsi que l'abbé des Fontaines étoient gagnés par la cour pour engager les Etats à manœuvrer comme ils ont fait. On ne s'en est aperçu qu'à la fin.

« La noblesse étoit presque unanimement d'avis d'accéder aux délibérations de la tenue précédente, et la cour n'a pas voulu que cette affaire eût été mise en délibération, crainte qu'après cet acquiescement, la noblesse n'eut forcé par ses manœuvres les autres ordres à demander le retour du Parlement : c'est l'avis des 83 ;

mais l'évêque de Saint-Brieuc qui devait être dans le mystère me dit et à plusieurs autres que le moyen d'achever la réunion des trois ordres étoit d'accéder aux délibérations de la tenue passée ; que cette démarche plairoit à la cour ; qu'il se chargeait de la faire agréer, et que, si nous ne le faisions pas, les divisions auroient recommencé avec la tenue. Ces propos sont contradictoires. »

Enfin, après avoir rappelé la manœuvre inconséquente de la cour de réduire la noblesse comme elle l'a fait après avoir fait annoncer par M. Ogier que le roi était dans l'intention de rendre à l'ancienne noblesse sa splendeur ; les manœuvres pour écarter au moment décisif M de Bégassou de l'assemblée « alors qu'il est certain que si la noblesse avoit différé d'enregistrer ces chapitres (VII-XV) jusqu'à voir la réponse du chapitre IV, la cour eût été forcée de la traiter plus favorablement », il concluait par ces paroles menaçantes : « Combien on doit se défier de la cour. On n'a reconnu qu'à la fin des Etats que la noblesse étoit dupe. »

Le duc d'Aiguillon n'était pas d'ailleurs plus satisfait. « Je ne suis point tranquille sur le dénouement, écrivait-il, la position ne peut être plus mauvaise. Je suis totalement décrédité en Bretagne, grace à M. Ogier » M de Fontette, après avoir tonné le 13 mars contre « les cajoleries et lâches complaisances qu'on a eues pour les brouillons, la faiblesse ou l'extrême tolérance des deux autres ordres », écrivait le 19 avril : « Les honnêtes gens ne sont pas contents, et le bastion lui-même ne paraît guère l'être davantage. A bien considérer, cette tenue ne mérite pas grands éloges. » Enfin M. de Flesselles écrivait le 1er juillet : « Tout ce qui se passe pour ramener le commandant à retourner en Bretagne est des plus plaisants. On a beau le caresser, je crois qu'on ne le fera pas convenir que les Etats de Saint-Brieuc aient tourné à l'avantage du roi et de la province. On me mande que l'évêque est allé prendre les eaux. Il aurait mieux fait de s'en tenir à en faire de toute claire, et de ne pas chercher à la troubler, pour ensuite vouloir y pêcher... Peut-être le verrons-nous notre patriarche : je ne lui demanderai sûrement point d'indulgence parce que je n'en aurai point pour lui[1]. »

[1] Carré, *l. c.*, p. 541, 554, 562, 563.

M de Girac jugea bon de ne pas se laisser critiquer sans répondre. « On voit les choses bien différemment à cent lieues que sur les lieux, écrivait-il au contrôleur général, je l'ai marqué à M. le duc d'Aiguillon. Voilà exactement quelle était ma position en commençant : mon ordre était prévenu très défavorablement contre la tenue intermédiaire, le Tiers composé pour la majeure partie de jeunes gens dont leurs anciens me rendoient un témoignage au moins équivoque, un président sur lequel on parloit très diversement et que je voyois pour la première fois, la noblesse composée de deux partis, l'un voulant faire des représentations à certaines conditions trop dures, l'autre voulant protester et en demeurer là. Dans cette position étoit-il possible de suivre la marche de la dernière tenue des deux contre un? L'ordre de l'Église l'auroit-il voulu ? Devois-je le tenter, au risque de nous voir abandonnés par le Tiers, et par là nous compromettre, perdre l'autorité ou l'obliger à sévir contre les Etats et tout perdre ? »

II

La clôture de la session reportait désormais tout l'intérêt sur ce qui se passait au Parlement. Déjà le 14 mars, afin d'empêcher les avocats et les procureurs de reprendre leurs fonctions en prouvant hautement que tout espoir du rappel de l'universalité n'était pas perdu, ceux des rentrés qui s'étaient constitués les champions de leurs collègues démissionnaires avaient, malgré les conseils de prudence qui leur venaient de Saint-Brieuc, provoqué une assemblée des Chambres, et il ne s'était trouvé que 15 voix pour ne point écrire au roi en faveur des démissionnaires contre 14 pour écrire et 5 pour demander l'autorisation de lui envoyer une députation. Le 11 mai, l'avocat général Le Prestre, en annonçant le départ de la lettre au roi, attribuait cette demande uniquement au respect humain ; les magistrats, craignant que ce ne fût pas la volonté du roi qui était exprimée dans les lettres de ses ministres, ne voulaient pas avoir l'air de se désintéresser du sort de collègues qui n'étaient peut-être pas irrévocablement con-

damnés; mais les trois quarts n'avaient signé que pour amener une réponse ferme et sévère du roi, qui, en détruisant les espérances, leur fut une raison pour se refuser à l'avenir à des démarches dont l'inutilité était démontrée[1]. L'évêque de Vannes voyait les choses encore plus en noir, car il ne comptait pas plus de 15 à 18 magistrats fidèles contre 22 qu'il considérait comme hostiles à la politique du gouvernement. Outre ces démarches, le procès du poison qui approchait de son terme passionnait vivement l'opinion. Enfin, le 5 mai, la Cour rendit un arrêt qui déclarait l'abbé Clémenceau innocent, et condamnait ses dénonciateurs : Canon, Mme Moreau et son fils, à mille livres de dommages-intérêts. La condamnation était bénigne; mais l'opposition, qui se sentait atteinte tout entière et flétrie dans la personne des calomniateurs qu'elle avait suscités, jeta les hauts cris et lança dans le public cette parodie de l'arrêt :

Arrêt du bailliage d'Aig rendu contre la dame Moreau, etc.

Voici la liste des assemblées,
Des personnes y dénommées
Par la voix de la vérité.
Après avoir bien travaillé
Pour étouffer toute justice,
Le bon sens, la raison, les lois,
Dit qu'elle est partie et complice ;
Qu'en conséquence le tableau
Sera brûlé par la main du bourreau.
Tout affilié, tout jésuite
S'assemblera plus discrètement,
Et pour éviter le scandale
Il faut que ladite cabale
Prenne quelque autre appartement.

Vu la requête empoisonnée
Du petit prêtre Clémenceau,
Celle de Ferrand des Fourneaux
Frénétiquement raisonnée,

[1] Archives nationales, H, 369.

Vu des sieur et dame Moreau
Toutes les raisons péremptoires
Et leurs deux excellents mémoires,
Vu le tout par petits morceaux
La cour condamne l'innocence
Malgré Thémis et la balance
Et prend sous sa protection
L'empoisonneur et le poison,
Enjoint de lui faire en huitaine
Publique réparation
Et tout au plus tard dans quinzaine.
Pour prix de son attention
Sera dit qu'il est fort brave homme,
Hardi prêtre, adroit citoyen
Et le plus intrigant chrétien
Qui soit de Paris jusqu'à Rome.

Pour ce qui regarde Ferrand
La cour déclare simplement
Qu'il avait grièvement la fièvre
Quand il prit le lait, le flacon,
Que ce n'est qu'un archi-poltron,
Un véritable cœur de lièvre
Qu'on met hors d'accusation.

Et quant à maître Jean Canon
Qui dévoile tous les mystères
Et les rendez-vous des bons pères,
Leurs manœuvres et leurs complots,
La Cour l'avertit en deux mots
De graisser promptement ses bottes,
De prendre vite ses culottes,
De faire décampativos ;
Entend qu'il fermera boutique
Pour avoir été véridique ;

Que l'on vendra tous ses procès
Ensembles et ses clientèles,
Sa servante, ses gallécelles,
Conjointement tous ses effets.

Pour ce qui touche Annibal,
Il mérite d'avoir le bal
Pour avoir causé du tapage
Et fait pester tout le bailliage
En déposant la vérité
Avec rigueur et fermeté.
Il est trop sincère et trop preste,
La Cour prétend qu'on l'admoneste
Et condamne sa bonne foi
A trois livres d'amende au roi ;
Fait défense qu'il récidive
Sous quelque hémisphère qu'il vive,
Veut qu'il dise un Miserere
Pour Couetivy le trepassé.

Vous, Angélique Bédée,
Qui le matin comme le soir
Avez évidemment fait voir
Que la cabale étoit formée
Pour perdre Monsieur Chalotais,
Il falloit garder le silence
Et laisser aller la vengeance
Sans vous op (po) ser au succès.
Vous avez par trop fait la sotte
Et pour votre indiscrétion
Vous, votre fils et Jean Canon,
Payerez jointement la marotte.
Le lait se vend plus cher que l'eau :
Mille livres sont peu de chose
Pour équivaloir à la dose
Qu'avoit préparé Clémenceau.

Finalement, vu la requête
De maître Jean-François Moreau,
La Cour dit qu'il est une bête
Et qu'il travaille du cerveau.
Par pitié pour sa pauvre tête,
On le mettra hors du procès :
Il n'est plus propre désormais
Qu'à compléter quelque bailliage,
La Cour n'en dit pas davantage[1].

Deux mois après, nouvelle affaire. La noblesse avait fait imprimer avec des notes aussi malignes et aussi amères que le texte ses « *Très humbles et très respectueuses représentations* ». L'avocat général Le Prestre le déféra aussitôt au Parlement. « Encore un libelle ! s'écriait-il dans son réquisitoire ; la méchanceté est inépuisable, nous vous l'avions annoncé dans un de nos derniers réquisitoires ; mais en même temps nous vous le promettions, MM., notre zèle veillera constamment sur les démarches des méchants : il emploiera tous les moyens propres à rendre inutile ou moins dangereux leur désespoir ; ce sont des fous qu'il faut enchaîner, si l'on ne peut les rendre à la raison. »

Dès la seconde page le texte est coupé par une note infamante et calomnieuse.... Presque tout l'ouvrage est écrit dans ce style injurieux et ampoulé ; tout y respire le déguisement, la fureur, le mépris formel des ordres du souverain.

Aussi n'avons-nous garde d'attribuer cette édition au corps respectable de la noblesse, qui a donné tant de fois des preuves de sa fidélité et de sa soumission, mais à quelque ennemi secret de l'union et de la paix.

Le roi défend d'enregistrer les représentations[2], et on les fait imprimer, et l'on joint à l'impression cette défense même et à la défense une note insultante qui se termine par ces mots séditieux :

[1] Communiqué par M. Alain du Cleuziou.

[2] Au greffe des Etats.

« Il n'a pas tenu à cet homme du roi que les Bretons ne se soient égorgés dans notre guerre civile... »

Les représentations furent supprimées par arrêt du 14 juillet, et cette fois encore l'opposition répondit au réquisitoire en le parodiant presque mot à mot :

Encore un libelle ! morbleu !
Tout le monde s'en fait un jeu :
La matière est inépuisable ;
Dans un de nos derniers écrits
Nous vous avions déjà promis,
Messieurs, que nous ferons le diable.
Aujourd'hui nous vous répétons
Qu'assurément nous prouverons
Notre activité, notre zèle.
Nuit et jour il embrassera
Les moyens propres qu'il verra
A maintenir notre séquelle.
Les gens qui médisent de nous
Sont des insolents et des fous.
Il faudra bien qu'on les enchaîne
Si l'on ne peut par la raison
Leur démontrer que le poison
Ne mérite pas notre haine.
L'ouvrage dont nous vous parlons
Est une édition proscrite
Sans nom de lieu ni d'imprimeur,
Nous traitant d'hommes sans honneur,
Sans connoissance et sans mérite.
Il est malignement narré.
Le texte est méchamment coupé
Par une note diffamante.
Evidemment les rédacteurs
Sont des critiques, des censeurs
D'une hardiesse étonnante.
On se déchaîne brusquement

Contre notre cher commandant,
La fleur des ifs de la province,
Contre les ordres du clergé,
Du tiers état mal gouverné.
Au mépris de la loi du prince
Ces messieurs sont représentés
Comme des esclaves gagnés
Et garrottés par une chaîne
De 231 anneaux
Forgés par Conniac et des Nos
Et notre brave capitaine.
Le style en est injurieux,
Emporté, mordant, factieux,
Tout y respire l'imposture :
On y fait dire au souverain
Que je suis un méchant coquin,
On m'y dépeint d'après nature.
Messieurs, bien nous nous garderons
D'en attribuer la façon
A l'ordre entier de la noblesse
Qui témoigna dans tous les temps
Son amour, ses purs sentiments,
Sa probité, sa politesse.
Mais c'est quelque ennemi caché
De paix et de tranquillité
Qui nous fait ce nouvel outrage.
C'est un auteur malicieux,
Un de ces hommes envieux
De l'honneur de notre bailliage.
En effet cette édition
Tend à notre destruction
Et prouve l'inobéissance.
Pour rendre l'acte plus frappant,
On désobéit nettement
Avec parfaite connoissance ;
Car à la fin de ce cahier

Ils ont affecté d'imprimer
L'ordre du Roy. Messieurs, quel crime!
Il défend très expressément
Qu'on fasse un enregistrement
Et par conséquent qu'on imprime.
Le ministre Saint-Florentin,
L'interprète du souverain
Et de sa volonté suprême
Dans sa lettre à M. Ogier
Parle d'un ton familier
Et d'une politesse extrême.
Le Roy, dit-il, m'a ce matin
Notifié que son dessein
Est que vous déclariez aux nobles
Qu'il n'est point du tout satisfait
De ce que l'Ordre a dit et fait
Sur plusieurs articles ignobles.
Il approuve son commandant
Et la séquelle de brigands
Qu'ils attaquent dans leur mémoire,
Qu'en un mot il ne prétend pas
Que l'on enregistre aux Etats,
Messieurs, cette cruelle histoire.
Si, méprisant ce que j'écris,
On fait le dépôt, je vous dis
Que vous obligerez le prince
A venger tous les d'Aiguillons
Des maux que souffrent vos Bretons
Et leur malheureuse province.
Le roi défend d'enregistrer.
Néanmoins on fait imprimer.
L'on y joint même la défense,
Et l'on y glisse notamment
Un trait aussi vrai qu'insultant
Dont voici, Messieurs, la substance.
Il n'a pas tenu par ma foi

A cet honnête homme du roi
Que dans une guerre civile
Les Bretons ne se soient jetés
Et cruellement égorgés
A la campagne comme en ville.
Quel langage! Et peut-on jamais
Attribuer de tels excès
A la noblesse de Bretagne ?
Tenir de semblables propos
C'est dire que notre héros
Est un autre Vieux la Montagne.
Cet acte de rébellion,
De schisme, de division
Qui caractérise l'ouvrage
Annonce que les éditeurs
Voudroient voir finir les malheurs.
Mais ce n'est pas notre avantage.
Nous ne parlerons pas, Messieurs,
De certains points audacieux
Qui décèlent votre injustice.
Nous savons que vous êtes hauts,
Que tous vos vices, vos défauts
Sont au-dessus de la malice.
Ils n'atteignent pas jusqu'à vous,
Messieurs, et vous seriez bien fous
De vouloir même les combattre.
Protégez toujours les méchants,
Proscrivez les honnêtes gens,
Faites, faites le diable à quatre.

Après les libelles, c'étaient les procureurs qui excitaient le plus le courroux du bouillant avocat général. Il annonçait le 5 juin que la cour en avait décrété et semoncé cinq, cassé et annulé toutes les délibérations qui avaient M. Ogier pour objet, cassé le syndic qui avait dû sa nomination à cette cabale, exclu du syndicat les quatre qui avaient été députés vers M. Ogier et fait un règlement

pour prévenir de pareils excès. Puis, comme les procureurs avaient député deux des leurs à Paris pour adresser requête au Conseil contre l'arrêt de la cour qui les concernait, il appelait sur eux le 17 juin les rigueurs du roi et demandait qu'on fît payer les frais du voyage aux seuls signataires de la requête.

Toujours battus, les opposants revenaient sans cesse à la charge, prenant même parfois l'offensive contre leurs ennemis. M. Audouard, qui joignait à ses fonctions de subdélégué et de correspondant de la commission intermédiaire celles de major de la milice bourgeoise de Rennes, dont, par la retraite du colonel et l absence du lieutenant-colonel, il se trouvait en fait le commandant, avait par suite été l'instrument d'une partie des arrestations dont l'opposition avait à se plaindre. Le zèle avec lequel il s'était acquitté de sa tâche l'avait fait apprécier des hommes à poigne qui entouraient le duc d'Aiguillon, et plein de confiance en leur haute protection il se croyait tout permis. Pendant la session extraordinaire il reçut des bureaux de l'intendance avec ordre de le remettre à un avocat de Rennes un paquet qui contenait les représentations de la noblesse. Audouard ouvrit le paquet, et après avoir tenu conseil avec MM. Le Prestre et de Fontette, il avait jugé à propos de le supprimer, afin d'empêcher la divulgation d'un document qu'il regardait comme fort dangereux pour le commandant[1]. Justement irrité de cette audace, M. d'Agay le révoqua de sa subdélégation. Ce fut le signal des hostilités contre lui. Presque aussitôt, le 12 mai, le bureau d'administration de la communauté de ville demande à la commission intermédiaire sa révocation comme correspondant, se fondant sur le peu de soin qu'il mettait à faire le dénombrement des habitants pour la capitation. Mais le parti gouvernemental était en force au bureau de Rennes, et une délibération du 17 mai maintint Audouard en fonctions. Cependant le même jour (12 mai), les officiers de la milice bourgeoise déclaraient qu'il n'était plus permis de taire les mécontentements qu'excitait son esprit de hauteur et de despotisme. « Il oblige les hommes de garde, disaient-ils, à faire des corvées, à charroyer des pierres, tant à

[1] Lettre de M. d'Agay, du 20 avril.

sa maison de ville que de campagne, sans les payer ni les nourrir... La garde est souvent incomplète, car il donne tous les soirs un billet (et par conséquent une paie) à son domestique qui ne fait pas le service ; et il s'attribue le montant des billets qui ne sont pas placés.. Il les traite de mâtin, coquin, b. j. f., prodigue le cachot et les retenues de payement de garde, les frappe à coups de canne et de pied, etc. » Le duc de Penthièvre, près duquel ils sollicitaient sa destitution de major, fit la sourde oreille. Une nouvelle requête du 31 juillet n'eut pas plus de succès.

III

A ne la juger que par ses résultats officiels, toute cette agitation pouvait sembler inefficace. Elle atteignait pourtant le but que se proposaient les meneurs. Elle montrait au gouvernement que l'opposition bretonne n'avait pas désarmé, que quatre années de luttes incessantes ne l'avaient pas fatiguée, et que, s'il voulait la paix, il fallait qu'il abandonnât d'Aiguillon. Celui-ci le comprit. Son crédit baissait. Deux des officiers sous ses ordres, auxquels il s'intéressait le plus justement, MM. de la Noue et de Balleroy, n'avaient pas été compris dans la promotion de mai 1768. S'il rentrait en Bretagne, il serait à peine soutenu par le ministère. Mieux valait attendre et laisser à un autre le soin de démontrer que la Bretagne était ingouvernable. A la fin du mois d'août il offrit sa démission qui fut acceptée.

Cet événement fut un coup de foudre pour ses amis. « La fermentation depuis cette époque est si grande, écrivait le 10 septembre l'évêque de Rennes, et la persécution si déclarée contre tous ceux qui se sont montrés inviolablement attachés au service du roi et de la province, que plusieurs n'envisagent plus d'autre parti à prendre que d'abdiquer aussitôt qu'ils le pourront toute connaissance des affaires publiques. » En même temps, on enlevait les affaires de Bretagne au premier commis du contrôle général, M. Mesnard, qui les avait eues jusque-là dans son bureau et qui s'y était montré l'ami zélé du duc d'Aiguillon. « Les faibles, écrivait le 10

octobre l'évêque de Vannes, sont sans contredit le plus grand nombre parmi les bons : ce changement suffira à les abattre entièrement. »

Par contre-coup, l'opposition en recevait une nouvelle ardeur. De nouvelles plaintes ayant été portées contre Audouard, les gentilshommes de la commission intermédiaire demandèrent le 6 septembre sa destitution, et, renforcés par trois de leurs collègues des bureaux diocésains de Saint-Malo et de Dol, qui, comme c'était leur droit, étaient venus assister à la séance, ils destituèrent Audouard par sept voix (de la Saudraye, de Rosnyvinen, du Plessis du Tiercent, des Grées, de Keryvon, de Vauférier, de la noblesse; Bureau, du Tiers) contre trois (l'abbé de Cornulier, l'abbé Fournier, et Richard de la Bourdellière, du Tiers). A Nantes, « la cabale manquait aux députés des Etats nommés pour assister aux comptes du trésorier et au trésorier lui-même, chez qui ils ne vont point dîner et qu'ils ne saluent même pas dans les rues. » Le 17 septembre, un gentilhomme proposait à la commission intermédiaire d'écrire au nouveau commandant pour demander le rappel du Parlement; le 7 octobre, les officiers municipaux de Rennes prennent une délibération en ce sens. Comme toujours les procureurs sont à la tête du mouvement. « Le silence du conseil sur leur requête leur enfle le courage et à tout le bastion, ainsi que la lenteur avec laquelle on procède sur la requête des Moreau (qui s'étaient pourvus au conseil contre l'arrêt qui les condamnait)[1] .. Ils ont fait en qualité de juges et commissaires de police une descente chez l'imprimeur du Parlement, cherchant un libelle contre le bastion[2] .. Les ennemis de la paix excitent le siège de police à solliciter le rappel des démis. Cette tentative va peut être sonner le tocsin dans la province. Le ton de fermeté et de sévérité est devenu indispensable. Si le roi ne se fait pas sentir à l'occasion de ces premiers pas (c'est l'expérimentation *in animâ vili*), d'ici longtemps nous ne pourrons nous flatter de goûter la tranquillité[3]. » Les pronostics les plus fâcheux se

[1] Le Prestre, lettre du 16 septembre.
[2] *Ibid.* *id.*
[3] *Ibid.*, lettre du 21 septembre.

succèdent sous la plume de M. Le Prestre : « Si on obtient le rappel, on fera former opposition à tous les enregistrements faits depuis 1765, on fera attaquer par les particuliers les procès jugés depuis janvier 1766, on rayera de la liste de la noblesse les 83, leurs familles, etc[1]... » « L'esprit d'injure, d'outrage et de fermentation est général. Si le gouvernement cessoit un moment de soutenir ceux qui se sont déclarés sans respect humain pour l'autorité du roi, ils seroient écrasés, et ils n'auroient d'autre ressource qu'à abandonner la province[2].. » « Personne ne se sacrifiera plus pour maintenir l'autorité du roi dans une province où l'esprit républicain et frondeur a gagné considérablement... J'ai écrit pour proposer des candidats (pour le Parlement), personne ne m'a répondu. Il est triste de se mettre en avant sans pouvoir faire le bien[3]... » « Nous sommes dans une crise qui n'est violente que parce qu'on ne veut pas dire le gros mot qui la feroit finir et qu'on ne cherche qu'à pallier et à temporiser, faible remède et qui n'est d'aucune efficacité. Pendant ce temps la gangrène gagne ; on a perdu des ministres utiles que l'on a sacrifiés ; l'exemple de ce qui se passe servira de leçon aux autres qui ne seront plus curieux de lutter contre le torrent ni d'affronter le préjugé et le respect humain lorsque ceux qui s'y sont laissés aller ont seuls de la satisfaction et triomphent[4]. » « Il est inouï, écrivait de son côté l'évêque de Vannes, à quel point d'indignité les choses sont portées par des chansons, des testamens patibulaires, des épitaphes, etc. M. Le Prestre y est traité de grand coquin, de furieux, etc. On a porté l'indignité jusqu'à intercepter une lettre de M. le duc d'Aiguillon à une demoiselle de condition, la copier et la parodier de la manière la plus outrageante. Nous étions beaucoup plus près de la paix à Noël dernier qu'à présent. Plusieurs croient qu'en poussant les choses à tout excès, on forcera de reculer. » Ils étaient de moins en moins nombreux, ceux qui, comme l'abbé de Saint-Aubin, croyaient qu'il suffirait pour rétablir l'ordre de rembourser aux démis le prix de leurs charges, car,

[1] Le Prestre, lettre du 18 septembre.
[2] *Ibid.* *id.* 28 septembre.
[3] *Ibid.* *id.* 4 octobre.
[4] *Ibid.* *id.* 27 novembre, II. 374.

disait-il le 2 octobre, « une partie de la noblesse est fatiguée du combat[1]. »

Les événements donnaient en ce moment un éclatant démenti à ces prévisions optimistes. Plus l'époque des États approchait, plus l'opposition se remuait. Dès le mois de septembre les conciliabules avaient commencé et les instructions circulaires avaient été répandues dans toute la province. On parlait d'une confédération de la noblesse comme au temps de la conspiration de Pontcallec, on s'apprêtait à faire au nouveau commandant une brillante réception. « On se ressent encore dans cette ville, écrivait M. Le Prestre, le 5 octobre, de la commotion que causa dans le peuple qu'on excitoit le passage de M. Ogier ; tous les corps qui n'avaient jamais été visiter les commandants se sont mis dans la tête qu'ils étoient devenus des personnages intéressants, et qu'ils pouvoient s'assimiler au Parlement, au présidial, au chapitre, à l'université et à la maison de ville ; en conséquence les procureurs au Parlement, les avocats, les procureurs au présidial, les juges des marchands, de la police, les communautés d'artisans comptent répéter ce scandale vis-à-vis de M. de Duras. »

Le Parlement lui-même était entraîné : une réunion tenue chez le président de Montbourcher arrêta, sur la proposition de MM. du Breilhoussoux et Bonin de la Villebouquay fils, de proposer d'écrire au roi pour demander encore le rappel des démis ; et le lendemain, à l'assemblée des Chambres, cet avis prévalut par 18 voix contre 16 (4 décembre)[2] M. le Prestre avait beau dire que la moitié n'avait voté que par faiblesse, le coup était porté. L'entrée

[1] Arch. nat. H. 374.

[2] Les opposants, qui n'avaient pas assez d'injures pour leurs adversaires, n'avaient pas assez d'éloges pour leurs amis, témoin le huitain suivant :

Divin juge de clémence,
De paix, de tranquillité,
Organe de la puissance,
De Thémis et de l'Équité,
Protecteur de la Concorde,
Fidèle appui des Bretons,
Ennemi de la discorde,
De Breilhoussoux sont les noms.

du duc de Duras allait faire encore une plus grande sensation.

Le 9, malgré les défenses faites par l'intendant à tous les corps et communautés et à l'ordre des avocats d'aller au devant de lui, « tous y furent avec une affluence terrible. MM. du présidial, ayant à leur tête M. de Coniac, accompagnés de leurs huissiers, furent à 6 heures du matin jusqu'au jardin de Le Grand, leur greffier, rue Hue où il se trouva un déjeuner chaud. M. le duc fut précédé par M. du Sel des Monts qui l'avoit été voir à Vitré et qui annonça à tout le monde qui était dans la rue Hue et sur la Motte, que M. le duc n'avait eu aucune part à la défense, qu'il en savoit mauvais gré à M. d'Agay et qu'il écouteroit tout le monde avec plaisir, ce qui enhardit de plus en plus tous les esprits.

« M. le duc arrivé au jardin Le Grand, le présidial sortit, le duc se découvrit, le sénéchal le harangua un quart d'heure avec une force étonnante, demandant le rappel, et lui remit un mémoire. Tout le monde suivit en foule M. de Duras en criant vivat et demandant l'ancien Parlement. Arrivés à l'hôtel Bonnefond, huit des bergères de M. du Sel, armées de corbeilles magnifiques, les présentèrent à M. et à Mme qui leur firent donner par M. de Durfort trois louis. Les voitures arrivées sur la place Sainte-Anne à l'endroit de la poste pour y changer de chevaux, le monde y accourut en foule ; il y eut bientôt plus de 5000 personnes. M. Even, bâtonnier, s'y distingua, dit-on ; tout le monde ne pouvant parler ni approcher, on envoya différents mémoires ; la femme de Delongrais Le Masson, accompagnée de la femme de Lodin, de la Petite-Grandmaison et de la femme de Garaud, se firent faire jour, approchèrent de M. le duc toutes bien parées ; la Deslongrais fit un très grand discours, cria à pleine tête que tout le monde mourait de faim, faute du rappel de l'ancien Parlement ; dans le même temps M. de la Saulaie et M. du Sel étoient à la portière de Mme la duchesse, lui présentaient le peuple d'un côté, et de l'autre la du Vivier, femme du maître de danse, qui quoique simple blanchisseuse, de chevelure blonde, très bien vêtue en belle robe de soie et montre d'or au côté, criait comme un démon sur la misère de ce pauvre peuple depuis qu'il était privé de son ancien parlement. »[1]

[1] Le Prestre.

Mais qu'importait aux auteurs de la mise en scène la vérité de leurs plaintes, du moment qu'elles pouvaient faire impression ; ce qu'il fallait maintenant, c'était l'empêcher de se refroidir, et pour cela renouveler les démarches, recommencer le jeu qui avait si bien réussi au mois de février, et après avoir harangué le premier commissaire du roi à Rennes, lui envoyer des députations à Saint-Brieuc. Les procureurs au Parlement désignèrent six des leurs : Lodin, Bongérard[1], Garreau, Bonamy, Bormieu et Tual, qui se mirent aussitôt en marche. Les procureurs au présidial désignèrent deux députés, les juges de police en nommèrent un, mais on attendit à les faire partir que l'on eût su l'accueil fait aux premiers. En attendant, les procureurs entravaient complètement le cours de la justice, déclarant à leurs clients que leurs procès n'étaient pas en état d'être jugés, et disant aux magistrats que leurs clients leur avaient donné ordre de n'en pas presser le jugement, intimidant les avocats en les menaçant, s'ils se présentaient au palais, de ne plus leur donner à l'avenir de causes à plaider ni d'écrits à faire ; et ceux-ci, craignant d'être rayés du tableau de leur ordre si les démis venaient à rentrer, voyant que les seuls qui eussent plaidé, Anneix et de la Bourdelière, n'avaient pas reçu cette année de lettres d'agrégation aux Etats, songeaient à fermer leurs cabinets. Le pauvre M. Le Prestre, en faisant part au contrôleur général de cette triste situation (14 et 18 décembre), pouvait s'écrier avec justesse : « Les gens attachés au roi, journellement insultés, chansonnés, outragés, calomniés, sont aujourd'hui déshonorés aux yeux de la nation. »

(*A suivre*). CH. DE CALAN.

[1] Officier dans la milice bourgeoise, mis aux arrêts par le marquis de Broc pour avoir manqué de respect à son capitaine, l'avocat Anneix très dévoué au duc d'Aiguillon.

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine

(SUITE)

CUCÉ (MARQUISAT).

Quand du jardin des Plantes de Rennes on jette un regard vers le sud-est, on aperçoit à l'horizon un vaste édifice qui domine toute la campagne, se dessinant d'une façon très nette dans un joli paysage : c'est le château des anciens marquis de Cucé.

Dans la paroisse de Cesson[1], mais très voisin du bourg de Chantepie, Cucé est une vieille seigneurie appartenant à l'origine à une famille de même nom portant pour armes : *de gueules au chevron d'argent accompagné de trois billettes de même*[2].

En 1260 Raoul de Cucé fit une donation à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes à l'occasion de l'entrée de sa fille comme religieuse dans ce monastère; en 1270 vivaient Nicolas de Cucé, écuyer, et Perronne sa femme; enfin il est fait mention en 1278 de Roland de Cucé, chevalier[3].

Cette famille de Cucé se fondit dans celle de Montbourcher, et en 1427 le manoir de Cucé appartenait à Bertrand de Montbour-

[1] Canton sud-est de Rennes.

[2] Sceau de 1346 reproduit par dom. Morice (*Preuv. de l'Hist. de Bret.*, I, n° 237).

[3] *Cartul. Sancti Georgii*, 233 et 241.

cher. Un peu plus tard, François de Montbourcher, seigneur du Bordage, possédait Cucé en 1453. Enfin cette terre seigneuriale, mise en vente, fut achetée par Gilles Bourgneuf, maître des monnaies à Rennes et député des bourgeois de cette ville vers le duc de Bretagne en 1458. C'était le fils de Perrin Bourgneuf créé monnayeur à Rennes en 1395.

Cette famille bourgeoise des Bourgneuf, « gens de bas estat », dit la *Réformation de la noblesse*, ne tarda pas à prendre une grande importance dans la magistrature bretonne. Jean Bourgneuf, fils de Gilles Bourgneuf et de Françoise Bouëdrier, fut prévôt de la monnaie de Rennes en 1487, et anobli par la duchesse Anne en juillet 1506 ; il était alors seigneur de Cucé et avait épousé Jeanne Thierry du Boisorcant. Il mourut vers 1513 laissant un fils, Julien Bourgneuf, seigneur de Cucé, âgé de quatorze ans et sous la tutelle de son oncle Pierre Bourgneuf, chanoine et trésorier de Rennes[1].

Julien de Bourgneuf, seigneur de Cucé, fut d'abord alloué de Rennes, c'est à dire juge assesseur du sénéchal ; il devint ensuite président des Grands Jours, puis président à mortier, à la création du Parlement de Bretagne en 1554. Il épousa Marie Dauvet des Marais, fille d'un premier président au Parlement de Paris, et mourut le 10 août 1558[2].

René de Bourgneuf, leur fils, seigneur de Cucé, reçu conseiller au Parlement de Bretagne en 1554, nommé maître des requêtes de l'hôtel du roi en 1558, devint premier président du Parlement de Bretagne le 25 février 1570. Il montra beaucoup de fermeté pour le service du roi, mourut en 1587 et fut inhumé le 21 février. Il avait épousé Louise Marquer, fille aînée et héritière du seigneur de la Gailleule, en Saint-Laurent de Rennes.

[1] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, fonds Hévin. — Cette généalogie diffère des notes de M. Kerviler (*Bio-Bibliographie bretonne*), mais repose sur divers actes confirmant ce texte de la *Reformation de la noblesse à Cesson en 1513* : « Le manoir de Cucé appartenant à Julien Bourgneuf qui fils est de maistre Jehan Bourgneuf, et auparavant à Gilles Bourgneuf père dudit Jehan et estoit ledit Bourgneuf de bas estat et maistre de monnoye » (*Mss. de la Biblioth. de Rennes*).

[2] De la Bigne-Villeneuve, *Les Bourgneuf de Cucé* (*Collectionneur breton* IV, 193) — *Arch de la Loire-Inférieure.*

Jean de Bourgneuf, leur fils, succéda à son père en sa seigneurie et ses charges; maître de requêtes de l'hôtel en 1587, il devint premier président du Parlement de Bretagne le 22 janvier 1597. Il fut de plus créé conseiller d'État et chevalier de l'ordre du Roi en 1605. Ce seigneur de Cucé épousa : 1° Jeanne Thierry de la Prévalaye dont il n'eut pas d'enfants ; 2° Reine de Thou qui donna le jour à Henry qui suit et fut inhumée à Saint-Germain de Rennes le 25 janvier 1633. Quant à Jean de Bourgneuf, il suivit sa femme dans la tombe le 5 juin 1636.

Henry de Bourgneuf, premier marquis de Cucé et fils des précédents fut tenu le 13 novembre 1590 sur les fonts baptismaux de la cathédrale de Rennes par le prince de Dombes, gouverneur de Bretagne. D'abord conseiller au Parlement de Bretagne il y devint premier président à la mort de son père. Chevalier de l'ordre du Roi il épousa en 1635 Calliope d'Argentré, veuve de Jean Rogier, seigneur de Villeneuve ; mais il n'eut pas d'enfants, et mourut à Paris le 26 août 1660. Son corps fut apporté à Rennes et déposé provisoirement le 24 octobre en l'église des Capucins ; il en fut extrait en 1681 pour venir reposer sous un magnifique mausolée que lui avait élevé sa veuve dans l'église du Calvaire de Rennes. Cette dame donna, en effet, l'hôtel de Cucé, situé en cette ville place de la Grande-Pompe, aux religieuses Calvairiennes pour en faire un couvent où elle entra elle-même et mourut. Le tombeau du dernier Bourgneuf de Cucé consistait en un sarcophage posé au centre même de l'église du Calvaire construite en forme de rotonde ; la statue en bronze du marquis de Cucé le représentait revêtu de son manteau de premier président, agenouillé et priant. Autour du tombeau étaient gravées les armes du défunt et de sa femme : *d'argent au sautoir de sable au franc quartier de gueules chargé de deux poissons rangés en fasce d'argent*, qui est Bourgneuf, et *d'argent à la croix pattée d'azur*, qui est d'Argentré.

Henry de Bourgneuf laissait une succession fort obérée ; son marquisat de Cucé fut recueilli par sa nièce Renée de Bourgneuf[1],

[1] Fille de Nicolas de Bourgneuf, baron d'Orgères (frère puîné d'Henry de Bourgneuf), et d'Anne de Sévigné.

femme d'Eugène Rogier, comte de Villeneuve, qui n'était pas moins criblée de dettes. M. de Villeneuve mourut presque dans la misère en 1678 ; sa veuve vendit l'année suivante le marquisat de Cucé à Gabriel de Boisgeslin, vicomte de Mayneuf, et alla mourir à Paris en 1698.

Le nouveau marquis de Cucé était un grand seigneur ; Gabriel de Boisgeslin avait épousé Anne de la Bourdonnaye, dont il laissa Regnaud-Gabriel qui suit ; il devint en 1687 président à mortier au Parlement de Bretagne et mourut à Rennes le 27 février 1730 ; il fut inhumé à Bonne-Nouvelle le 3 mars. Regnaud-Gabriel de Boisgeslin, marquis de Cucé et baron de la Roche-Bernard, président à mortier au Parlement de Bretagne, épousa : 1° en 1723 Jeanne du Roscoat, 2° en 1745 Thérèse Le Prestre de Châteaugiron ; il mourut le 19 septembre 1774, laissant plusieurs enfants de son premier mariage entre autres Jean-de-Dieu-Raymond, qui, se faisant prêtre, céda son droit d'aînesse à son frère puîné, Louis-Bruno, devenu ainsi baron de la Roche-Bernard, et Jeanne qui épousa, Charles-Emmanuel de Cahideuc[1].

Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgeslin, né à Rennes le 27 février 1732, fut le dernier marquis de Cucé. Successivement vicaire général de Rouen, abbé commendataire de Vauluisant et de Saint-Maixent, et plus tard de Saint-Gilles et de Châlis, sacré évêque de Lavaur en 1757, nommé archevêque d'Aix en 1770, reçu membre de l'Académie française en 1776, fait archevêque de Tours en 1802 et cardinal l'année suivante, il mourut le 22 août 1804. Quand vint la Révolution cet illustre prélat prenait les titres de marquis de Cucé, vicomte de Mayneuf et seigneur châtelain de la Plesse, la Lande, les Loges, le Chesnay, la Gailleule, Maurepart, la Baudière, le Plessix-Raffray, Fouesnel et autres lieux ; il possédait en effet toutes ces terres seigneuriales sises aux environs de Rennes et faisant de lui un des riches propriétaires du temps.

Cucé, ancien fief de hautbert, c'est-à-dire fief d'importante chevalerie, relevant du comté de Rennes, fut érigé d'abord en châ-

[1] Après la Révolution ce fut Emmanuel de Cahideuc, marquis du Bois de la Motte, qui devint propriétaire de Cucé, possédé de nos jours par les héritiers de son fils.

tellenie par Charles IX en faveur de René de Bourgneuf. Par ses lettres patentes de février 1570 le roi unit en cette occasion à Cucé les seigneuries voisines moins considérables de la Touche-Abelin, la Lande-Amaury, Pincepoche, la Planchette, Moucon et le Fief-l'Evêque en Cesson[1]. La nouvelle châtellenie s'étendait en huit paroisses, avait une haute justice, la fondation de l'église de Cesson et enfin le droit de tenir deux foires au bourg de Cesson[2].

Lorsqu'en 1643 le président Henry de Bourgneuf alla saluer le jeune roi Louis XIV à son avènement au trône, il rapporta de Paris des lettres patentes datées de décembre érigeant en marquisat sa châtellenie de Cucé; ces lettres furent enregistrées au Parlement de Bretagne le 7 avril 1644[3].

Il existe au dépôt des archives de la Loire-Inférieure un très bel aveu de Cucé rendu en 1583 : c'est un volume de 294 feuillets en vélin richement relié et doré, avec les armoiries des Bourgneuf émaillées sur la couverture. Deux autres *déclarations* de Cucé en 1682 et en 1775[4] achèveront de nous faire connaître cette seigneurie.

Le marquisat de Cucé s'étendait en treize paroisses, savoir : sept paroisses rurales : Cesson, Chantepie, Noyal-sur-Vilaine, Vern, Domloup, Noyal-sur Seiche, Thorigné, et six paroisses de la ville de Rennes : Toussaint, Saint-Hellier, Saint-Jean, Saint-Germain, Saint-Sauveur, et Saint-Pierre en Saint-Georges. Il renfermait trente-six fiefs, dont quelques-uns avaient de l'importance : tels étaient le Fief-l'Evêque à Cesson, qui renfermait dix bailliages, et les fiefs composant la seigneurie de Villegast en Vern, seigneurie annexée au marquisat.

La juridiction de Cucé s'exerçait à Rennes au présidial et était une haute justice, mais ses ceps et colliers se trouvaient au bourg de Cesson. Nous avons retrouvé un sceau de cette juridiction sur un acte de 1509 ; il est rond, et présente l'écusson des Bourgneuf entouré de cette légende : S. DES ACTES DE LA COUR DE CUCÉ.

Le domaine proche de Cucé se composait en 1775 du château de

[1] En 1569 René de Bourgneuf avait acheté ce fief de l'évêque de Rennes.
[2] *Arch. du Parl. de Bretagne.*
[3] *Id.*
[4] *Arch. nationales.* P. 1718. — *Archives de la Loire-Inférieure.*

ce nom et de sa retenue, et de sept métairies nommées le Petit-Cucé, Villegast, la Planchette, Pincepoche, la Lande-Amaury, la Touche-Abelin et Moucon, plus les moulins de Cesson sur la Vilaine.

Le marquis de Cucé avait droit de « peschage et bateaux » sur cette rivière, et droit de « coutumes et trépas » sur toutes les marchandises passant sur les ponts de Cesson. Nous avons déjà dit qu'il tenait deux foires en ce bourg aux deux fêtes de saint Martin (d'été et d'hiver); aussi y avait-il droit d'y lever un bouteillage de deux pots par pipe et aussi « droit de prendre les langues des bœufs et vaches tués en ledit bourg de Cesson, avec un pied, une oreille et un nomblet de tous les porcs tués audit lieu ».

Un autre droit de bouteillage était levé par lui sur tous les vins étrangers passant à Cesson. Enfin, le Vendredi-Saint, les boulangers de Cesson devaient au sire de Cucé « un pain de chaque sorte qu'ils ont fait ».

A Cesson aussi le marquis de Cucé avait droit d'avoir des halles, un auditoire et une prison, et anciennement un pressoir banal pour les vins qu'on faisait alors dans le pays de Rennes. Il y avait aussi un hôpital avec sa chapelle, fondé par lui pour subvenir aux besoins de ses pauvres vassaux ; on voit encore dans le bourg de Cesson la porte, avec accolade sculptée, de ce petit hospice.

Le seigneur de Cucé était seigneur fondateur et se disait même supérieur de l'église de Cesson. Il y jouissait dans le chœur d'un banc et d'un enfeu à ses armes, et celles-ci s'y retrouvaient peintes en la maîtresse-vitre. De plus, la chapelle bâtie du côté de l'évangile lui appartenait, et il y possédait encore un second enfeu au pied de l'autel ; une troisième tombe lui appartenait même dans la nef devant l'autel de Notre-Dame.

Mais les seigneurs de Cucé avaient coutume de se faire inhumer dans l'église de Saint-Germain de Rennes; ils y avaient depuis le commencement du XVIe siècle la première chapelle voisine du chœur, du côté de l'évangile, et au fond de ce petit sanctuaire un tombeau-arcade qui subsiste ; l'écusson de Bourgneuf apparait également à la clef de voûte de cette chapelle.

Tant que les Bourgneuf possédèrent Cucé, leur demeure y fut

« un manoir avec grosse tour, entouré d'un parc de 140 journaux de terre clos de murailles ». Mais, au siècle dernier, les Boisgeslin rasèrent cet antique manoir et construisirent le château existant aujourd'hui, remarquable seulement par ses vastes proportions. A côté se trouve l'ancienne chapelle fondée de messes par les seigneurs du lieu, sécularisée toutefois maintenant Quant au parc, ses hautes futaies ont disparu pour faire place à une métairie et à un vaste jardin potager. Le château est encore habité, mais ses dépendances ont été morcelées.

LA DOBIAYE (Marquisat).

Le manoir seigneurial de la Dobiaye, en Saint-Jean sur-Couasnon[1], n'avait au XVe siècle qu'une médiocre importance ; il relevait alors de la châtellenie de Saint-Jean qui était un démembrement de la baronnie de Vitré. Jean Gédouin, époux de Catherine du Hallay, possédait la Dobiaye en 1414 ; il eut pour fils Roland Gédouin, seigneur de la Dobiaye, mari de Jeanne Le Séneschal, et pour petit-fils Olivier Gédouin, aussi seigneur de la Dobiaye, qui épousa Ambroise Lallemant[2].

Le fils de ces derniers, Guillaume Gédouin, sénéchal de Rennes en 1490, s'unit en 1498 à Jeanne du Boisbaudry, fille du seigneur de Trans. Il transmit la Dobiaye à son fils François Gédouin. Celui-ci se présenta à la montre de 1541 « bien monté et armé en estat d'homme d'armes et accompagné d'un archer bien monté et armé d'un page à cheval bien en ordre » ; il déclara posséder 710 l. de rentes nobles[3].

Déjà à cette époque la Dobiaye avait augmenté d'importance, et en 1546 ce même François Gédouin et Marie Baud, sa femme, rendirent aveu au roi pour plusieurs fiefs qu'ils possédaient en Gosné, Thorigné, Melesse et Saint-Hélier. Cette Marie Baud était fille

[1] Canton de Saint-Aubin-du-Cormier, arrondiss. de Fougères.
[2] *Procès-verbaux de la Réform. de Bret. en 1668.*
[3] *Ms. de Missirien* (Bibliothèque de Rennes).

de Mathurin Baud, seigneur de Mouligné, et elle avait épousé le seigneur de la Dobiaye en juin 1525.

Le fils de ces derniers, Mathurin Gédouin, seigneur de la Dobiaye, se maria en février 1558 à Jeanne de la Moussaye. Il en eut Claude Gédouin, seigneur de Bazouge et de la Dobiaye, qui épousa Marguerite du Bellay.

De cette union sortit Julien Gédouin, seigneur de la Dobiaye, d'abord conseiller au Parlement de Bretagne en 1609, puis président aux Enquêtes et enfin président à mortier en 1618.

Il épousa, le 23 octobre 1613, Françoise Frotet, fille de Nicolas Frotet, seigneur de la Landelle, et en eut à Rennes plusieurs enfants baptisés à Saint-Etienne ; le dernier d'entre eux, Julien, naquit en juin 1630, après la mort de son père décédé au mois de mars précédent et inhumé à Bonne-Nouvelle. Françoise Frotet fit, l'année suivante, une fondation en cette église et y assura à sa famille la possession d'un enfeu prohibitif.

René Gédouin, né des précédents en 1628 et baptisé le 24 octobre à Saint-Etienne de Rennes, fut le premier marquis de la Dobiaye ; il épousa Marie-Magdeleine de Monteclair, qui ne lui donna qu'un fils, Urbain-René, né à la Dobiaye le 26 juillet 1657 et solennellement nommé à Rennes le 26 février 1665. Ce dernier, reçu page du roi en 1677, devint gouverneur de Morlaix et mourut sans avoir contracté d'alliance en 1702 ; avec lui s'éteignit le nom des Gédouin.

Quant au premier marquis de la Dobiaye il était mort avant 1670, et deux ans plus tard la terre et le marquisat de la Dobiaye, saisis sur sa veuve, tutrice du jeune Urbain, furent vendus judiciairement le 28 février 1672.

L'acquéreur fut Pierre Bonnier, seigneur de la Coquerie en Saint-Aubin-des-Châteaux; il était fils d'autre Pierre Bonnier et d'Anne Foucault, seigneur et dame de la Coquerie, et avait été baptisé à Saint-Germain de Rennes le 16 mars 1630; il épousa en la même église, le 20 août 1651, Louise Marot, fille de Guillaume Marot, vicomte de la Garaye. Reçu en 1656 président à mortier au Parlement de Bretagne, il mourut à Rennes en son hôtel, rue de Corbin, le 25 mars 1687, et fut inhumé le surlendemain à Bonne-Nouvelle.

Le fils de ce dernier seigneur, Jean-François Bonnier, marquis de la Dobiaye comme son père, fut d'abord conseiller au Parlement de Bretagne, puis reçu en 1696 président à mortier. Il avait épousé, par contrat du 22 avril 1686, Jeanne-Laurence Ernault, dont il ne laissa qu'une fille nommée Marie-Thérèse. Le président de la Dobiaye périt d'une façon tragique en 1699 tué dans son propre château par un gentilhomme du voisinage.

Sa fille épousa François-Julien de Larlan, seigneur de Kercadio et de Rochefort, reçu en 1717 président à mortier au Parlement de Bretagne, qui devint par son mariage marquis de la Dobiaye[1]; il mourut en novembre 1722.

Jean-Anne-Vincent de Larlan de Kercadio, fils des précédents, prit aussi le titre de marquis de la Dobiaye et de comte de Rochefort; il épousa le 13 mars 1736 Marie-Thérèse de Brancas. De ce mariage naquit Marie-Françoise-Rose de Larlan qui épousa Paul Hay, marquis des Nétumières. Cette dame eut la propriété du marquisat de la Dobiaye; mais, devenue veuve, elle le vendit, par contrat du 31 août 1765, à Charles-René de la Belinaye, vicomte dudit lieu, pour la somme de 134.000 l.[2]

Charles-René de la Belinaye, dernier marquis de la Dobiaye, avait épousé Anne-Jacquette de Miniac, décédée le 3 juin 1765. Père de trois garçons, il émigra au moment de la Révolution et son château de la Dobiaye fut vendu par la nation le 11 thermidor an IV; lui-même mourut à Chantilly le 14 février 1821.

L'importance de la seigneurie de la Dobiaye naquit de l'adjonction qu'y firent ses possesseurs de la seigneurie de Montfourcher et surtout de la châtellenie de Saint-Jean-sur-Couasnon. Le tout fut érigé en marquisat relevant directement du roi par lettres patentes de Louis XIV, datées du mois de mai 1645 et données en faveur de René Gédouin.

En 1682 le domaine proche du marquisat de la Dobiaye comprenait : le manoir de la Dobiaye avec son portail et sa chapelle, ses douves et son colombier, ses rabines et ses bois ; — l'ancien

[1] Devenue veuve, Marie-Thérèse Bonnier se remaria en 1726 à Jean-Baptiste de Francheville.

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine.*

manoir du Grand-Montfourcher avec « cour, portail, colombier et remise à carosses » — les métairies de la Porte de la Dobiaye, de la Bohonnaye, de la Gaudonnaye, du Petit-Montfourcher et de la Meulle, les moulins du bourg de Saint-Jean-sur-Couasnon, du Bréhault et du Général[1].

Les assez nombreux bailliages du marquisat de la Dobiaye s'étendaient en Saint-Jean-sur-Couasnon, Chesné, Vendel, Billé, Javené, Luitré, la Celle-en-Luitré et autres paroisses circonvoisines. Tous ces fiefs formaient une haute justice[2] qui s'exerçait au bourg de Saint-Jean sur-Couasnon où se trouvaient l'auditoire et la prison de la seigneurie. Le marquis de la Dobiaye avait, en outre, le droit de « tenir ses plaids généraux sur une grosse roche joignant les douves de la ville de Saint-Aubin-du-Cormier, et proche laquelle il y a cep et collier armoyés de ses armes[3] ».

Dans l'église de Saint-Jean-sur-Couasnon les prééminences appartenaient au marquis de la Dobiaye qui en était seigneur supérieur et fondateur ; il y avait ses armoiries : *d'argent au corbeau de sable*, qui est Gédouin, peintes en lisière à l'intérieur comme à l'extérieur ; de plus, en 1682, il y jouissait, à côté d'un banc à queue, « d'un grand tombeau de marbre élevé de deux pieds et demy dans le chanceau. »

Le marquis de la Dobiaye, en sa qualité de seigneur de Saint-Jean-sur-Couasnon, avait une chapelle prohibitive dans la cathédrale de Rennes : c'était celle de Saint-Armel ou de l'Annonciation. Elle avait été bâtie, vers l'an 1500, par l'évêque de Rennes, Michel Guibé, dont la famille possédait alors la seigneurie de Saint-Jean, et donnée par lui à ses frères. On y voyait les tombeaux et les statues non seulement du fondateur, mais encore du cardinal Guibé et de Jacques Guibé ses frères ; aussi appelait-on vulgairement ce sanctuaire la chapelle des Guibé.

Lorsqu'on démolit la cathédrale en 1756, Paul Hay des Nétumières, marquis de la Dobiaye, eut bien soin de prouver ses droits de patron et présentateur de cette chapellenie.

[1] *Archives de la Loire-Inférieure*, v° Saint-Jean-sur-Couasnon.
[2] A l'origine la Dobiaye n'avait qu'une moyenne justice.
[3] *Archives de la Loire-Inférieure*, v° Saint-Jean-sur-Couasnon.

Enfin, le 16 janvier 1659, René Gédouin, marquis de la Dobiaye, avait fondé de deux messes hebdomadaires la chapelle qu'il possédait dans la cour de son manoir; il donna pour cela à son chapelain la jouissance de sa métairie noble de la Bussonnaye en Chesné; ses successeurs continuèrent d'avoir le droit de présenter à ce bénéfice.

Actuellement le vieux manoir de la Dobiaye, abandonné par ses nouveaux propriétaires, n'est plus guère qu'une maison de ferme. Néanmoins dans son délabrement il présente encore des vestiges intéressants de son importance aux siècles derniers.

C'est d'abord un très beau portail de granit, présentant une vaste ouverture cintrée avec une petite porte à côté, le tout ornementé de sculptures aussi nombreuses que variées dans le style de la Renaissance; au sommet est un grand écusson soutenu par deux lions. Puis apparaît la chapelle en forme de pavillon du XVIIe siècle, mais actuellement sécularisée. Enfin voici le manoir, vraie maison seigneuriale du XVIe siècle, avec ses portes sculptées en accolade, ses croisées garnies de colonnettes et ses lucarnes ouvertes dans des frontons aigus hérissés de crochets et couronnés de panaches. L'intérieur vaut également la peine d'être visité : dans les salles sont de belles cheminées à colonnes, et une chambre est particulièrement curieuse à cause de ses sculptures en bois du XVIIe siècle: il y a là une magnifique cheminée, dont l'entablement soutenu par des termes est couvert de figurines et de guirlandes, de fleurs et de fruits ; l'alcove — véritable ruelle du temps — n'est pas sculptée avec moins de richesse et il faut en dire autant du plafond de cette chambre et du cabinet de toilette qui l'accompagne. Peut-être était-ce la chambre de cette malheureuse marquise de la Dobiaye dont la légèreté causa l'assassinat de son mari? Toujours est-il qu'on ne parcourt pas sans éprouver quelque tristesse ces appartements si beaux jadis et aujourd'hui si délabrés, et l'imagination voyage facilement dans l'ancien manoir de la Dobiaye.

DOL (Comté).

Dol était la seule seigneurie ecclésiastique titrée de notre territoire. L'évêque de Dol[1] eut toujours d'ailleurs une position exceptionnelle parmi les prélats bretons ; non-seulement au moyen âge ses prétentions à la dignité archiépiscopale l'élevaient au-dessus d'eux, mais encore sa puissance territoriale lui donnait une importance incontestable. Seigneur de sa ville épiscopale et de toutes les paroisses circonvoisines[2], il prenait le titre de comte de Dol et prétendait même à la souveraineté dans son regaire épiscopal.

« L'évêque de Dol, dit M. de Barthélemy[3], était si bien un baron de Bretagne, un *tyern* suivant l'ancienne constitution armoricaine, qu'il était tenu de fournir son contingent à l'ost ducal (c'est-à-dire à l'armée); c'était certainement une exception parmi les prélats bretons. Au XIIIe siècle, il devait dix chevaliers, c'est-à-dire un contingent aussi considérable que celui du sire de Goëllo pour ses domaines de Goëllo et de Quintin ; un de plus que le vicomte de Rohan et autant que le sire de Porhoët Parmi ses vassaux, il comptait les Landal, les Beaufort, les Combour, les Du Guesclin, etc.; ces chevaliers devaient personnellement le service militaire lorsque l'évêque leur ordonnait de prendre les armes. »

Le prélat avait un porte-enseigne qui était, comme nous l'avons dit précédemment, le sire de Combour Quant aux prétendus comtes laïques de Dol, ils n'ont jamais existé ; l'importance de la position féodale des évêques de Dol en est la meilleure preuve. La famille qui portait le nom de Dol descendait d'un frère cadet de l'archevêque Ginguené et n'eut jamais qu'une position subalterne relativement aux prélats dolois.

Il est difficile de savoir jusqu'où s'étendait le domaine territorial

[1] Dol, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Malo.

[2] L'évêque de Dol possédait, en outre, les baronnies de Coëtmieux en Basse-Bretagne et de Saint-Samson de la Roque en Normandie, mais nous n'avons pas à nous occuper ici de ces seigneuries.

[3] *Mél. hist. sur la Bret.*, III, 113.

des évêques ou archevêques de Dol au XIe siècle, alors que l'un d'eux, Ginguené, distrayait de ses terres les importantes seigneuries de Combour et du Guesclin pour en doter ses frères. Mais, quoique bien diminué par la suite des temps, le territoire épiscopal de Dol avait encore une grande importance aux siècles derniers, comme nous allons le voir. Aussi l'évêque de Dol prenait-il le titre de « seigneur et comte de Dol » et timbrait-il ses armes d'une couronne comtale et d'un casque de chevalier.

En même temps, et en souvenir de l'ancien archevêché breton, l'évêque de Dol jouissait, comme prélat, de plusieurs beaux privilèges ; ainsi il devait être convoqué par son métropolitain, dans les circonstances solennelles, par lettres spéciales, et non par une lettre commune à tous les suffragants ; — dans les conciles provinciaux il s'asseyait en face du métropolitain, sur un siège plus élevé et plus décoré que celui des autres évêques ; — dans son diocèse il faisait porter devant lui la croix archiépiscopale et il en timbrait ses armoiries et son sceau; — à chaque réunion des Etats de Bretagne il revendiquait la présidence de l'ordre du clergé ; — enfin, quoique l'archevêque de Tour eût conservé le droit de visiter le diocèse de Dol, ce droit avait été singulièrement restreint avec le consentement du Saint-Siège.

Lorsque l'évêque comte de Dol faisait son entrée solennelle en sa ville épiscopale, le sire de Landal[1] devait se trouver présent en personne et « tenir la bride de la haquenée ou cheval du seigneur-évesque, lorsqu'il met pied à terre, sauf à prendre et garder pour lui ladite haquenée ou cheval avec tout son harnois ». Le même jour les seigneurs du Gage et de la Chesnaye-au-Bouteiller[2] devaient à la table du prélat faire, le premier, « l'estat et service de maistre d'hostel », le second, « celui d'échanson. »

On comprend bien que nous ne songeons pas à donner ici une liste des évêques-comtes de Dol qu'on trouve imprimée partout ; nous parlerons donc seulement de leur seigneurie temporelle, c'est-à-dire de ce qu'on appelait au moyen âge le « regaire de l'évêque

[1] Landal, importante seigneurie érigée en comté et sise en la Boussac.

[2] Le Gage et la Chesnaye-au-Bouteiller, seigneuries en Rozlandrieuc.

de Dol ». M. de la Borderie ayant étudié cette question dans tous ses détails, il suffit d'analyser son intéressant mémoire[1] pour se rendre compte de la puissance féodale des évêques de Dol.

Le regaire de Dol se divisait en trois parties distinctes : 1° le regaire non enclavé qui comprenait Dol et ses alentours ; 2° le regaire de Dol enclavé dans la seigneurie de Châteauneuf, et 3° le regaire de Dol enclavé dans la seigneurie de Combour.

Le principal corps de regaire épiscopal de Dol ou regaire non enclavé renfermait dix-huit paroisses, savoir : le Crucifix et Notre-Dame de Dol, Carfantain, Montdol, Cherrueix, Saint-Broladre, Baguer-Pican, la Boussac, Epiniac, Saint-Léonard, Bonnemain, Baguer-Morvan, Plerguer, Rozlandrieuc, Lillemer, la Fresnaye, Hirel et le Vivier. Toutes ces paroisses ne formaient qu'un très grand fief d'un seul tenant.

La partie du regaire épiscopal de Dol enclavée dans la seigneurie de Châteauneuf s'étendait en cinq paroisses : Saint-Coulomb, Saint-Ideuc, Paramé, Cancale et Saint-Méloir-des-Ondes.

Enfin le regaire de Dol aux enclaves de la seigneurie de Combour embrassait la paroisse entière de la Chapelle-aux-Fils-Méen et une partie des paroisses de Meillac et Cuguen.

Telle était l'étendue générale de la seigneurie temporelle des évêques de Dol ; leur haute juridiction s'exerçait en vingt-six paroisses.

Quant au domaine proche de Monseigneur de Dol, il était encore aux siècles derniers fort considérable ; le prélat en avait dans quatorze paroisses.

C'étaient à Dol le palais épiscopal, l'auditoire, les prisons, les cohues à blé, à chair et à poissons, — en Saint-Léonard le manoir des Ormes et ses dépendances, — en Carfantain la métairie du Grand-Rouvray, le bois des Hayes de Dol et la lande de Chatteville, — en Saint-Broladre la lande du Loup-Pendu, — en Montdol des granges dîmeresses et « la prée de Monsieur » dont le foin devait être fané par les habitants de Dol et charroyé par ceux de Baguer-Morvan.— D'autres pacages plus vastes, mais de différente

[1] Inséré dans les *Bullet. de la Société archéol. d'Ille-et-Vilaine*, 1862.

nature, étaient les prés de la Brière en Rozlandrieuc, les Rosayes et Fennages de l'Évêque, tout le long du Bié-Jean en Rozlandrieuc, Lislemer, la Fresnaye et Hirel, grands marécages couverts de roseaux et de hautes herbes, plutôt que prairies véritables. Notons encore les landes de Cuguen, trois moulins à eau et une demi-douzaine de moulins à vent, etc.

Au point de vue féodal, l'évêque de Dol avait un proche fief considérable dans toutes les paroisses environnant sa ville épiscopale. Ses mouvances nobles n'étaient pas moins importantes : relevaient de lui 48 fiefs à juridiction, dont 10 hautes justices et 38 moyennes justices. Les dix hauts justiciers dépendant en partie de Monseigneur de Dol étaient : le chapitre de Dol, les abbés du Tronchet et de la Vieuville, le marquis de Châteauneuf, les comtes de Combour et de Landal, les seigneurs du Plessix-Bertrand, de la Chapelle-aux-Fils-Méen, de Bourgneuf en Meillac et de la Massue en Cuguen.

Il ne faut pas omettre une autre mouvance noble à cause de sa singularité : suivant les *Déclarations* de 1575 et 1680, « le baron de Vitré est homme vassal de l'évesque de Dol et tient de lui prochement et noblement, à devoir de foi, hommage et chambellenage, une des tours de son château de Vitré, nommée la Tour de Montafilant, avec la chapelle dudit chasteau appelée la chapelle Saint-Julien, laquelle est en la présentation dudit baron et en la collation dudit évesque. » Cette tour relevant de Dol et faisant partie du château de Vitré existe encore. « Fait bizarre, dit M. de la Borderie, d'une tour qui au temporel ne relevait point du même seigneur ni au spirituel du même évêque que le reste du château dont elle faisait partie. »

L'évêque-comte de Dol avait dans toute l'étendue de sa seigneurie haute, moyenne et basse justice. Il prétendait même anciennement, pour sa cour laïque, avoir le droit de rendre des sentences souveraines et sans appel. « L'évêque de Dol, dit dom Morice, était le maître de sa ville et y avait une juridiction aussi considérable que celle du souverain. Il donnait le champ à ceux qui devaient se battre en duel, droit dévolu au souverain, selon les coutumes[1]. »

[1] *Preuves de l'histoire de Bretagne*, I, 21.

Ces privilèges extraordinaires de l'évêque de Dol disparurent sous le gouvernement des rois de France, et en 1575 il n'était plus question à Dol de ce droit de souveraineté.

Pour faire l'exécution des criminels Monseigneur de Dol avait une justice patibulaire « en manière de vergue » et de toute ancienneté appelée la Vergue de Dol. C'était une potence ordinaire composée de quatre paux ou piliers ; mais, par une exception rare en Bretagne, elle était élevée au milieu même de la ville de Dol, entre les deux halles et près de l'auditoire, dans cet élargissement qu'offre aujourd'hui la Grand'Rue.

Outre les officiers ordinaires, de toute haute justice, sénéchal, alloué, greffier, notaire, procureur, etc., l'évêque de Dol avait un « juge chastelain » chargé exclusivement de la police et de la surveillance des digues et rigoles d'écoulement des marais de Dol[1], et « un grand voyer » héréditaire[2] qui devait veiller à l'entretien des chemins et voies de communication de la seigneurie.

Quant aux droits féodaux proprement dits du seigneur-comte de Dol, bornons-nous à énumérer les principaux : droit de bouteillage, — coutume sur les marchands passant à Dol, au Vivier et à Cuguen, — droits sur les drapiers, bouchers, potiers, poissonniers et corroyeurs de Dol, — droit d'avoir tous les poissons royaux « comme esturgeons et saumons » et la moitié des poissons gras « morues, baleines et autres grands poissons » qui se prennent dans la seigneurie, « lesquels poissons doivent estre portés au seigneur évesque, aussitôt après la pesche, soit à son chasteau de Dol, soit à son manoir des Ormes, » — droit d'exiger de certains habitants de Dol, le jour de l'entrée solennelle de l'évêque, « vingt saussiers de bois », par quoi l'on ne doit point entendre des sauciers à servir sauce sur table, mais mesures à mesurer corps secs comme pois, fèves, sel, etc.

Le jour et la veille de la foire Saint-Samson, les habitants de Dol devaient faire le guet et la chevauchée en la ville pour maintenir

[1] Les évêques de Dol attachaient une telle importance à ces travaux qu'ils excommuniaient ceux qui, par malveillance, rompaient ces digues ou bouchaient ces canaux.

[2] C'était le seigneur du Gage, en Rozlandrieuc.

l'ordre et devaient aussi fournir « deux flambeaux et des cierges pour faire l'évocation des sujets qui doivent assister à ladite chevauchée ». Parmi ces sujets devaient comparaître, par soi ou par procureur, le seigneur de Combour, à la tête des tenanciers de son fief de Malestroit à Dol, et le seigneur du Gage, avec ses hommes du bailliage de Carcou. Ces deux chevaliers devaient le guet et la garde à cheval et étaient tenus de « comparoir avec leurs hommes à la porte du chasteau de Dol ». Ils faisaient ensuite « la chevauchée » par toute la ville, le sire de Combour à l'ouverture de la foire et le sire du Gage à sa clôture.

Dans le résumé des redevances dues à l'évêque de Dol on trouve : par le propriétaire du manoir de Legeart en Notre-Dame de Dol « vingt douzaines de pigeonneaux et deux pipes de cidre », — par les tenanciers du Crucifix et de Notre-Dame de Dol « douze livres d'amandes sans coque, une livre de poivre et une livre de gingembre, deux paires de gants et une couronne de fleurs de roses au jour du Sacre », — par d'autres tenanciers de Mont-Dol « une livre de gingembre et trois livres de poivre », — par le seigneur de la Corbonnaye en Saint-Léonard « deux chapons blancs, deux paires de gants blancs et quatre éteufs dorés[1] ».

Un mot, en finissant, des habitations seigneuriales de l'évêque-comte de Dol. Le château épiscopal de Dol bâti près de la cathédrale était au moyen âge une véritable forteresse. La Tour de Dol, comme on l'appelait, joua un grand rôle durant les guerres des XIe et XIIe siècles. Plus tard l'évêque Thibaud de Moréac contruisit un nouveau château également fortifié au commencement du XIVe siècle, à côté, sinon sur l'emplacement de l'ancien. Mais la Tour de Dol fut souvent un objet de contestation entre les ducs de Bretagne et les prélats dolois. Quand ces derniers virent disparaître une partie de leur puissance féodale, ils furent contraints de reconnaître, en 1457 et 1478, que les ducs avaient droit de mettre garnison dans le château de Dol, et qu'il incombait à ces princes de le défendre. Cette forteresse fut démolie en 1753 par ordre de Mgr Dondel, qui éleva à cette époque au même endroit un grand

[1] On appelait éteufs de petites balles pour jouer à la paume.

hôtel décoré du titre pompeux de « palais épiscopal » et qui vient lui-même d'être rasé de nos jours.

Dans les derniers siècles surtout, les évêques de Dol se plaisaient peu, on le comprend, dans cette sorte de citadelle d'un autre âge ; ils préféraient habiter leur manoir des Ormes, situé à une lieue environ de Dol, dans la paroisse de Saint-Léonard.

Les Ormes avaient été également fortifiés, il est vrai, par Thibaud de Moréac ; mais le château-fort fut bientôt abandonné et remplacé par un manoir d'apparence moins sévère. Construite à diverses époques, la nouvelle maison était à la fois d'aspect imposant et gracieux, avec son parc immense, ses étangs, ses prairies, ses bois et ses rabines. La *Déclaration* de 1680 décrivait ainsi cette demeure champêtre : « Le manoir épiscopal et le parc des Ormes, circuit et environné de murailles de pierres, dans lequel il y a un grand nombre de bois de haute fustaye, bois taillis, prés, terres labourables, un colombier, des vergers, garennes, étangs, un moulin à eau, une grande prée au proche et autres décorations. »

Aujourd'hui le manoir des Ormes est assez délabré ; on y distingue trois parties : la plus ancienne, construite dans le style ogival fleuri du XVe siècle, présente encore une très belle porte avec pinacles, tympan flamboyant et fronton aigu ; malheureusement l'écusson qui surmonte cette porte est trop martelé pour qu'on puisse savoir à quel évêque est due cette construction. A droite de ce vieux corps de logis, maintenant inhabité, est un riche pavillon renaissance qu'on dit l'œuvre d'un prélat, poète et ami des beaux arts, Mgr Charles d'Espinay (1558-1591); on y remarque une superbe cheminée sculptée, le balcon du grand salon et ce salon lui-même restauré à la fin du siècle dernier. Enfin à l'opposé du château est un autre grand pavillon que fit élever le dernier évêque de Dol, Mgr de Hercé. Adossée à ce pavillon était jadis la chapelle épiscopale, transférée de nos jours dans une salle de la partie la plus ancienne du manoir.

Terminons en disant qu'on montre l'assiette ou emplacement du château fortifié des Ormes dans les bois du Bocage, au milieu du parc.

L'abbé Guillotin de Corson,
chanoine honoraire.

(A suivre).

PERRINAÏC EN BRETAGNE ET A PARIS

Les inventeurs du roman de Perrinaïc ont, ces temps derniers, redoublé d'efforts pour entraîner l'opinion et pour faire avaler au public comme vérités historiques toutes les fables avec lesquelles ils ont la prétention insolente de doter la France, et spécialement la Bretagne, d'une *héroïne nationale* de leur invention : fables où l'on pourrait voir des exercices littéraires plus ou moins récréatifs si on les donnait pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire pour des fictions purement imaginaires, mais qui, présentées, imposées comme histoire vraie, deviennent des mensonges grossiers, grotesques, scandaleux même quand ils aboutissent à faire d'une pauvre hallucinée, d'une « obscure visionnaire », la rivale de la grande Libératrice, de l'incomparable Jeanne de Domrémy, — et de fait, le mois dernier, sous la plume de certains feuilletonistes, Perrinaïc était devenue couramment une *Jeanne d'Arc bretonne*, la *Jeanne d'Arc d'Armor*, etc...

Mais — singulier phénomène — puisque c'est la Bretagne qu'on prétend doter de cette héroïne, cette propagande devrait d'abord se développer en Bretagne ; là surtout elle devrait être bien reçue. Or, il arrive justement le contraire. Les apôtres de la fable *perrinaïcienne* dédaignent la Bretagne et déploient tout leur zèle à Paris. C'est là qu'ils débitent leurs homélies avec accompagnement de grosse caisse ; là qu'ils exposent à la vénération publique les symboles de leur culte, les images sacrées de leur « sainte ».

Le 13 mai dernier (jour de la Pentecôte), a eu lieu dans une salle de la Sorbonne une prédication, je veux dire une conférence solennelle en l'honneur de Perrinaïc, agrémentée de vers, de chants, de musique militaire, et qui devait être présidée par M. Jules Simon, lequel, en homme avisé, a jugé à propos de ne s'y pas mon-

trer. Il y avait dans cette grande salle environ trois cents personnes, c'était peu... et froid.

Un mois après, il y a eu, sur un autre point de Paris, une exposition d'objets d'art, toujours à la gloire de l'héroïne, exposition remise deux ou trois fois et qui s'est ouverte, je crois, le 14 juin. Là, confessons-le, il y avait foule .. oui, en vérité, une foule de croûtes, toutes plus étranges les unes que les autres, où Perrinaïc apparaissait dans toutes les attitudes et accomplissait une masse d'exploits... dont elle est complètement innocente. Là encore, musique militaire pour l'ouverture, et pour la clôture une tombola.

A l'occasion de ces « solennités », quelques petites feuilles boulevardières ont entonné avec un délirant enthousiasme, rehaussé d'une crasse ignorance et des fantaisies les plus cocasses, l'éloge de Perrinaïc. Un rédacteur du *Gil Blas*, entre autres, a servi à ses lecteurs une prétendue lettre à lui écrite par un curé anonyme de la Loire-Inférieure, dans laquelle ce prêtre imaginaire déclare que le clergé breton s'apprête à mettre sur les autels cette nouvelle « sainte » ni plus ni moins que Jeanne d'Arc, et à cette occasion le digne ecclésiastique, correspondant du *Gil Blas*, gourmande vertement « un certain La Borderie », coupable de faire opposition au culte de Perrinaïc. Très malin, comme vous voyez.

Le but de toutes ces parades était de montrer qu'à Paris la fabuleuse héroïne est prise au sérieux, du moins par quelques badauds. Ce but a-t-il été atteint ? Nous en doutons. Ce que nous savons très bien, c'est qu'en Bretagne le résultat est absolument contraire ; tout le monde rit de la fable de Perrinaïc, et surtout de l'idée grotesque d'exhiber au sommet d'une montagne, sur une pyramide de soixante pieds, la statue d'une pauvre femme qui n'a eu aucun rôle dans l'histoire, qui ne s'appelait même pas Perrinaïc, et dont le nom fort obscur est connu uniquement par les malheurs que lui causèrent ses hallucinations théologiques.

Pendant que les Perrinaïciens exécutaient à Paris les gambades ci-dessus décrites, — à Rennes, la savante revue *Annales de Bretagne*, publiée par la Faculté des Lettres, éditait à propos de Perrinaïc deux articles très bien faits, très intéressants, l'un de M. Jordan, professeur d'histoire à cette Faculté, membre très distingué de

l'Université, l'autre du doyen M. Loth, l'un des meilleurs celtisants de France et d'Europe.

M. Loth restitue à la prétendue Perrinaïc son vrai nom, *Pierrone*, en breton *Pezrona:* M. Jordan démontre que les relations de cette Pierrone avec Jeanne d'Arc furent à peu près nulles, en tout cas entièrement insignifiantes ; qu'elle n'a joué dans l'histoire aucun rôle, n'a été rien autre chose qu'une *obscure visionnaire,* et quant au monument réclamé pour elle au sommet du Menez-Bré, M. Jordan conclut très nettement que, si jamais il s'élève, « il ne pourra « s'adresser à Perrinaïc, compagne (prétendue) de Jeanne d'Arc, « *dont le rôle a été nul et dont la personne est presque inconnue* ; il « s'adressera à *une poétique fiction éclose dans l'esprit de M. Quel-* « *lien.* » (Annales de Bretagne, avril 1894, p. 427).

L'éminent doyen de Rennes, M. Loth, que M. Quellien appelle son vieil ami, ne juge pas apparemment les fictions poétiques de celui-ci dignes d'être présentées au public sur des pyramides de soixante pieds, car il dit : « Vouloir élever ce calvaire colossal sur le « Menez-Bré, c'est dépasser toute mesure et se condamner à l'im- « puissance ; Quellien (ajoute-t-il plaisamment) s'expose à s'en- « tendre dire un jour qu'il a élevé *l'ombre d'un monument à l'ombre* « *d'une héroïne.* » Tout au plus concéderait-il à Pierrone un bas-relief accessoire au pied d'un grand monument consacré à Jeanne d'Arc, et même il donnerait volontiers place en ce bas-relief à M. Quellien : « Si Quellien, dit-il, persiste dans ses projets et « continue à mettre à l'épreuve la modestie de son héroïne, nous « prêterons ses aimables traits à l'un des tortionnaires. » *(Annales* « *de Bretagne,* ibid., p. 428).

Un autre Breton, membre de l'Institut et bien connu de nos lecteurs, M. A. de la Borderie, avait déjà l'an dernier, dans le cours d'histoire très suivi qu'il professe à la Faculté de Rennes, dégonflé la légende de Perrinaïc et réduit à ses modestes et véridiques proportions l'obscure Pierrone de Bretagne. Depuis lors s'étaient produites dans le même sens, avec des développements nouveaux et des traits curieux, d'autres protestations bretonnes émanant des hommes les plus connus pour s'occuper avec zèle, avec compétence, avec succès, de l'histoire de notre province : entre autres, celle de

M. Luzel, le savant, intelligent et consciencieux éditeur de la littérature populaire de la Basse-Bretagne, qui, outre son opinion motivée sur la question, lança dans le public la jolie définition de la fable de Perrinaïc par Renan : « Une chimère qui n'a pas de corps, une queue de cerf-volant faite de chiffons attachés avec des ficelles. » (*Intermédiaire des chercheurs*, du 20 décembre 1893).

Puis vint l'étude si nourrie, si complète, si décisive de M. le président Trévédy, ce curieux *Roman de Perrinaïc* dont il voulut bien donner la primeur aux lecteurs de la *Revue de Bretagne*.

Puis les articles de M. Jordan et de M. Loth dont je viens de parler.

Après MM. Loth, Jordan, Trévédy, Luzel, Renan, la cause était entendue, la réfutation était complète. Cependant, en face de la récente campagne des Perrinaïciens, il y avait lieu de renouveler la protestation, de condenser en quelque sorte, dans un résumé net et saisissant, tous les arguments produits contre la fable. C'est là ce qui justifie l'article publié par M. A. de la Borderie dans le *Correspondant* du 10 juin dernier sous ce titre : *Une prétendue compagne de Jeanne d'Arc : Pierrone et Perrinaïc*. M. de la Borderie s'est attaché à bien séparer l'histoire du roman. Sa première partie, *Pierrone*, c'est l'histoire, qui ne nous montre en Pierrone, comme l'a si bien dit M. Jordan, qu'un personnage nul et une *obscure visionnaire*. La seconde partie, (*Perrinaïc*) nous montre au contraire la brillante et chimérique héroïne dans la radieuse auréole due uniquement à l'imagination inventive et aux audacieuses affirmations de M. Quellien. M. de la Borderie démontre là, avec citations, chiffres et renvois, d'une façon irréfutable, que la prétendue *légende populaire plus belle que l'histoire* sur laquelle le père de Perrinaïc fondait, en octobre 1893, le superbe et flamboyant récit de la mort de l'héroïne, est simplement, *mot pour mot*, une *cantilène* bretonne, inventée et fabriquée de toutes pièces deux ans plus tôt par M. Quellien lui-même. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer l'article *Perrinaïc* dans la *Revue encyclopédique* du 1er octobre 1893 (supplément), col. 555, avec la brochure *Perrinaïc, la compagne de Jeanne d'Arc*, par M. Quellien, éditée en 1891 chez Fishbacher, p. 31, 35, 37.

Donner pour une tradition populaire faisant autorité, pour une légende *plus belle que toute l'histoire*, une chanson que l'on a soi-même inventée deux ans plus tôt, c'est se moquer du public et se ranger de ses propres mains dans la folichonne catégorie des mystificateurs.

En Bretagne cela ne prend pas. A Paris, malgré le zèle du *Gil Blas* et autres de même farine, cela ne prend guère. Je n'en veux d'autre preuve que deux articles de critique récemment publiés par deux journaux, assurément les plus lus de Paris, le *Figaro* et l'*Autorité*.

Dans ce dernier journal (30 juin 1894), le critique bien connu, M. Jean Balva, dit :

« Le « roman de Perrinaïc » a été conçu par l'imagination de M. Quellien, et si vous voulez vous en convaincre, lisez-le d'abord, il vous intéressera. Mais lisez ensuite la réponse de M. Trévédy, vice-président de la Société archéologique du Finistère, l'opuscule *Pierronne et Perrinaïc* de M. A. de la Borderie, de l'Institut. Quand vous aurez lu ces deux brochures, vous direz avec M. Renan : « Perrinaïc est une chimère », etc. — avec M. Trévédy : « C'est un joli petit roman, historiquement faux. » — avec M. Jordan : « C'est une fiction éclose dans le cerveau de M. Quellien. »

M. Francis Magnard (*Figaro* du 18 juillet) écrit :

« ... Le plaisant, c'est l'idée qu'a eu un groupe de Bretons[1] de greffer sur Jeanne d'Arc une sous-Jeanne d'Arc, une Jeanne d'Arc de banlieue, pour la glorification de laquelle on demande à élever un monument colossal près de Guingamp. Cette héroïne s'appelle *Perrinaïc*, par amour du pittoresque ; l'histoire en parle fort peu et sous le nom de *Pierrone*. Qu'a-t-elle fait ?

« Elle jurait que Dieu lui apparaissait, lui parlait comme un ami, vêtu d'une longue robe blanche et d'une *huque* vermeille : « ce qui est autant comme blasphème », remarque un chroniqueur, homme d'église. — La malheureuse expia cruellement ses hallucinations ; mais de là à en faire une compagne de Jeanne d'Arc, une victime du patriotisme français, il y a loin.

[1] Bretons de Paris, bien entendu.

« M. Quellien s'est emparé de la visionnaire bretonne, lui a créé un état civil, lui a arrangé une biographie, et finalement a rêvé pour elle un monument colossal sur le Menez-Bré.

« Par malheur, M. A. de la Borderie dans une substantielle notice publiée par le *Correspondant*, a réduit la cliente de M. Quellien aux proportions qu'on vient de voir. M. de la Borderie ne fait d'ailleurs que reproduire et résumer d'autres protestations très vives de MM. Trévédy, Loth et Jordan.

« Détail piquant : le récit de l'emprisonnement et de la mort de Pernaïc, restitué par M. Quellien, soi-disant d'après les chants et les légendes populaires, est tout bonnement extrait d'une cantilène composée en 1891 par M. Quellien... Il est évident que son imagination l'a mené trop loin et qu'il lui faudra se contenter d'honorer Pierrone — dite *Perrinaïc* — dans l'intimité. »

L'apôtre de Perrinaïc, voyant les Parisiens — sur lesquels il avait tant compté — s'insurger contre sa fable et ses mystifications, va-t-il tenter de les propager en Bretagne ?

Nous en doutons. Les Bretons ne sont pas faciles à berner. Déjà, il y a deux ans, à l'été de 1892, M. Quellien avait annoncé une campagne en Bretagne. Il devait prêcher Perrinaïc dans toutes les villes et les stations balnéaires du littoral, afin d'amasser des fonds pour le gigantesque monument. Cela se borna à trois conférences, dont les résultats furent très médiocres.

Il devait reprendre cette campagne en hiver dans les principales villes de Bretagne, Rennes, Nantes, etc. M. A. de la Borderie lui fit proposer par un ami, quand il viendrait à Rennes, une discussion courtoise devant un auditoire compétent, c'est-à-dire breton. L'apôtre, sentant que sa fable ne tenait pas, se refusa à tout débat. Il entendait pontifier tout seul. Il fit mieux : il ne parut pas en Bretagne. Encore moins y viendra-t-il aujourd'hui.

Pourtant, direz-vous, n'y a-t-il pas, pour soutenir Perrinaïc, le fameux « Comité de patronage des dames de Bretagne », dont quelques journaux parisiens parlent souvent ?

— Le malheur, c'est qu'en Bretagne personne ne le connaît : récompense honnête à qui pourra le découvrir !

YVES KERGURIONÉ.

POÉSIE BRETONNE

PÉRINAÏK

1. — Un jour, sur les sommets vaporeux du Menez-Bré le soleil se leva brillant, et les oiseaux redisaient si gaiement leur chant du matin : Puisque la journée, me dis-je, se présente si belle, allons, quittons notre chaumine, une excursion dans la campagne d'alentour est opportune.

2. — Si, en quittant le seuil de mon humble hermitage, j'étais au comble de l'allégresse, à mon retour la tristesse était empreinte sur mon visage ; j'avais le cœur bien gros et je me rendis à la chapelle de mon vénérable patron pour lui faire part de mon anxiété.

3. — « Pauvre cher Barde, dit saint Hervé, qu'as-tu donc ? Pourquoi ces gémissements ? Ton angoisse, d'où vient-elle ? Pourquoi tant de larmes ? Conte-moi tout, mon enfant : aussi bien, tu le verras, je te saurai trouver reconfort et liesse. »

4. — Et le saint sourit, et il me bénit ; et je pris la parole : « On rapporte qu'il y aura bientôt 500 ans un enfant naquit dont la vie fut un tissu de prodiges. »

5. — « Son nom ? » — « Périnaïk. » — « Et puis ? » — « Jusqu'ici personne en ce bon pays de Breiz-Izel n'en avait ouï parler. « Elle reçut le jour, paraît-il, aux environs de Guingamp ; et cette « jeune fille était belle, son esprit était vif, son âme généreuse. »

6. — « Inspirée comme Jeanne d'Arc, son émule, elle combatti « avec elle pour le recouvrement de la patrie ; elle était simple e

« pieuse comme Jeanne; d'après une récente plaquette, Pierrone « était bonne, et ce qu'elle faisait était bien fait et selon Dieu. »

7. — « La jeune Bretonne lutta contre les Anglais qui, l'ayant « saisie, la brûlèrent en haine de la France, comme visionnaire, « hérétique, coupable de maléfices (3 septembre 1430).. »

8. — « Y a-t-il en cela quelque vérité? Où en est la preuve? » — « C'est un bas-relief trouvé à Paris (bien antérieur au quinzième « siècle); c'est une statuette que l'on dit avoir existé à Coat-an-Noz; « ce sont des gwerz, inconnus jusqu'aux derniers temps, recueil- « lis !!! ..... dans la région. Un citoyen Rochois a parlé, et un « monument grandiose se dressera bientôt sur le Menez-Bré en « l'honneur de l'héroïne. »

9. — « Et l'on a béatement accueilli cette ridicule légende? » — « Des savants, des chrétiens de vieille trempe (par exemple, M. de « la Borderie, M. Trévédy, etc.), ont protesté énergiquement au « nom de la vérité et du patriotisme : « Allons donc, ont-ils dit, « taisez-vous, Parisiens de Bretagne, gardez chez vous, à Paris, « et votre Périnaïk et votre jeune gwerz. »

10. — Et le fils d'Hyvarnion sourit d'un sourire de pitié : « Mon enfant, dit-il, je te l'affirme, tu seras toujours mon barde, Bré sera toujours ma montagne; tes compatriotes veulent-ils ici un autre monument que ma chapelle ? Rappelle-leur que le seul dont j'autorise l'érection, c'est... la Croix du Rédempteur. »

PERINAIK (GWERZ)

TON KANTIK : *Sant Visant.* (THIÉLEMANS)

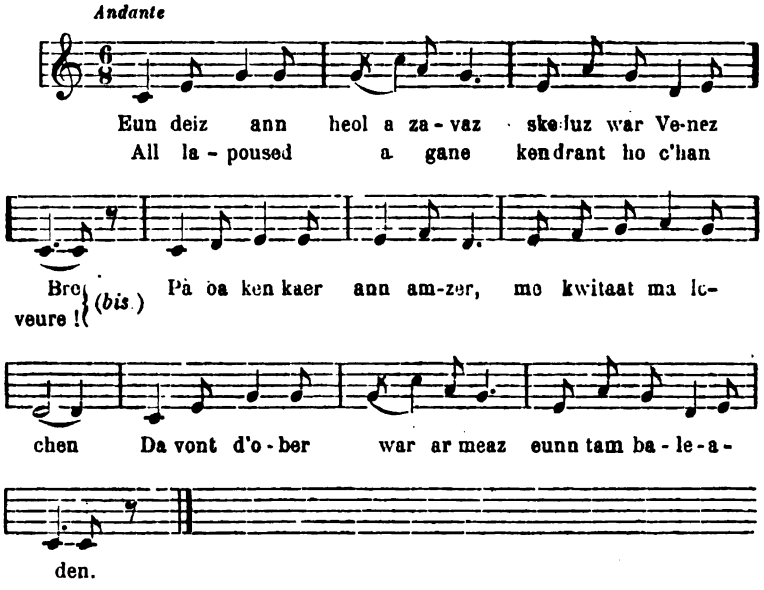

I.

Eunn deiz ann héol a zavaz skeduz war Venez Bre
All lapoused à gane ken drant ho c'han veure !
Pa oa kèn kaèr ann amzer, me kwitaat ma lochen
Da vont d'ober war ar meaz eunn tam baleaden.

II.

Mar boa seder ma c'halon, pa gwitaïs ar gœr,
Pa zistroïz d'abarde na oa ket kèn seder ;
Eur béac'h oa war ma spered ; ha me vont d'ar chapel
Da gounta ma zrubuillo d'am c'hoz Patron Zantel.

III.

— « Paour keaz Barz', me zant Herve, petra zo c'hoarveet ?
« Perak da huanado ? Perak out glac'haret ?
« Perak kement à zaelo ? Mabik ker, kont se din.
« Neuze me as tinec'ho ar gwella ma c'hallin. »

IV.

Zant Herve a vousc'hoarzaz neur rei din he vennos,
Setu ar pez m'euz klevet : « Laret a rer penoz.
« Hep dale vo pemp kant vloaz, eur bugel enn hon bro
« A c'hanaz, hag he buez zo leun a vurzudo. »

V.

— « He hano ? » — « Perinaïk. » — « He doare ? » — « Rog brema
« Biskoaz na oa bet brudet ar plac'hik er vro-ma.
« War hed taol da ger Wengamp eo bet, eme, maguet ;
« Dous a oa ha kalounek, kaër ha lemm a spered. »

VI.

« Mont a rez da c'heul Jeanne d'Arc, d'ar Frans, da vrezeli ;
« Gant he mestrez a veve, fur, santel evelthi ;
« Lennet m'euz enn eul levrik penoz ar pez a re
« Ar plac'h vad Perinaïk oa rez, hervez Doue. »

VII

« Stourm a re ouz ar Zaozon ; dre valis, ann dud fall
« Gwall-draou da Berinaïk a fellaz de tamall.
« Ann dorn lekejont warnhi ; eunn tantad tân oe gret,
« Hag ar Vretounez ! iaouank dre urz a oe devet. »

VIII

— « Petrà lar a ve gwir ze ? » — « Enn Paris, eur portred ;
« Enn Koat-ann-Noz, eunn dolen ; hag eur werz'zo moulet.
« Eur Roc'had an euz komzet, hag a vo hep dale
« Zavet da Berinaïk eur monumant war Vre. »

IX

« — Dèn nan euz laret netra ? » — « Eo, meur a den disket
« Enep ar gontaden-ze ho mouez o deuz zavet :
« Alo ta, krak-vretoned, roet deomp peùch gant se ;
« Miret ho Perinaïk hag ho sonio neve. »

X

Ar zant'rez eur c'hoarzaden, c'hoarzaden a druez :
« Té chomo bepred ma Barz, Bre chomo ma menez ;
« Lar uc'hel d'as kenvroïs : c'hoant sevel a c'heuz c'hoaz ?
« Ama na zere netra, netra nemet..... eur Groaz. »

BARZ MENEZ-BRÉ.

GRANDE SŒUR

Germaine était ma sœur, ma grande sœur aimée.
Attentive, elle avait veillé sur mon berceau,
Guidé mes premiers pas ; et son âme embaumée
D'innocence et d'amour — doux et charmant flambeau —
Dans mon âme d'enfant avait fait la lumière.
Germaine était ma sœur et... *ma petite mère.*

Mais sur son lit tout blanc et pur comme son cœur
Son beau corps virginal torturé de souffrance
Un jour resta cloué. Pauvre mignonne sœur !
Ses yeux profonds et doux reflétaient l'espérance ;
Hélas ! ces grands yeux bleus, la mort vint les fermer !
Pour la première fois Germaine fit pleurer...

Elle voulut laisser à moi, *son petit frère,*
Le crucifix d'argent, douloureux souvenir
Cueilli pieusement sur les lèvres de mère
Avec ses derniers vœux et son dernier soupir.

Ce souvenir béni, caché dans sa poitrine,
Consola sa jeunesse au milieu des revers;
Il fut le guide aimé de la chère orpheline ;
En le baisant, un jour, elle écrivit ces vers :

« J'ai vu l'amour de l'or, la volupté, la haine
Etreindre les humains dans leur maudite chaîne.
J'ai levé mon regard, Seigneur, vers ton ciel bleu.
Sur la croix de Jésus brillaient en traits de feu
Ces doux mots incompris de la raison altière :
« Dans la croix est l'amour, la paix et la lumière ! »

La croix guidera donc mes pas dans le chemin
Jusqu'au jour éternel sans ombre et sans déclin
Où sur le cœur de Dieu, l'âme à jamais ravie,
Je puiserai l'amour à la source infinie. »

P. GIQUELLO.

LE LEGS[1]

A Monsieur Thomas Dobrée.

Ce que vous avez fait, c'est une chose grande
Et telle que jamais on n'eût pu la prévoir...
Dès que le bruit me vint d'une pareille offrande,
Mon cœur, ami du grand, se prit à s'émouvoir.

Comment mieux couronner une très noble vie,
Qui fut toute à l'honneur, toute à la charité ?
Les applaudissements de la Ville, ravie,
Iront se répétant dans la postérité.

Un poète a jadis loué cette demeure[2]
Qu'érigeait parmi nous votre goût éclairé.
Ah ! s'il eût pressenti ce qu'on vante à cette heure,
Par quel chant triomphal il vous eût célébré !

J'élève aussi ma voix, émule de la sienne.
Si le palais est beau, le don l'est plus encor.
Que n'ai-je du génie ! A la louange ancienne
J'en ajouterais une égalant ce trésor.

Quelle mémoire, hélas ! ne s'envole en poussière !
La vôtre n'aura point à voir l'oubli venir :
La générosité magnifique, princière,
Assure au bienfaiteur l'éternel souvenir.

En vous revit Mécène, au bord de notre Loire.
Tel qu'un héros qui sut illustrer son pennon,
Vous savourez, vivant, la plus exquise gloire :
— Tout Nantes vous acclame et bénit votre nom !

Emile Grimaud.

[1] M. Dobrée vient de léguer au Département de la Loire-Inférieure son hôtel roman, son vieux manoir des Irlandais et ses admirables collections d'objets d'art.

[2] M. Joseph Rousse, en 1878, dans une pièce de son recueil des *Cantilènes*, intitulée : « Le Palais Dobrée. »

PETITS CLOCHERS DE BRETAGNE

Je n'aime pas les cathédrales
Aux larges vaisseaux orgueilleux ;
Leurs masses architecturales
Cachent trop les horizons bleus.

Elles sont pompeuses et belles
Avec leurs couronnes de tours;
Mais elles m'ont paru toujours
Trop froides et trop solennelles.

Combien j'aime et je comprends mieux
Les petits clochers des villages
Humiliés sous les grands cieux
Et cachés parmi les feuillages !

On y pénètre, sans effrois,
En ouvrant une étroite porte,
Par laquelle la brise apporte
Les parfums des champs et des bois.

Le soleil glisse sa lumière
Par les vitraux tout grands ouverts
Et de tons roses, jaunes, verts,
Il fleurit les vieux murs de pierre.

Quelquefois, en joyeux essaim,
Des moineaux tournent sous les voûtes
Et viennent puiser quelques gouttes
Sur les bords du bénitier saint.

C'est vraiment ici la demeure
D'un Dieu d'ineffable bonté.
Aimant moins être redouté
Que prié par celui qui pleure.

A l'entour dort un cimetière,
Car l'Eglise à tous ses enfants,
Les morts ainsi que les vivants,
Est la maison hospitalière.

Bonheurs ou malheurs d'ici-bas
Pour tous le clocher en frissonne,
Pour tous, d'en haut, il veille et sonne
Naissance, baptême ou trépas.

Et voilà pourquoi chacun l'aime
D'amour instinctif, ingénu.
— L'humble chapelle est l'âme même
De l'humble village inconnu.

LÉON MICHAUD-D'HUMIAC.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

La Chatellenie de Bain et le marquisat de la Marzelière, par M. l'abbé Guillotin de Corson. Vannes, Lafolye, 1893. — Les Seigneurs et le marquisat de Chateauneuf. La Commanderie hospitalière du Saint-Esprit d'Auray, par le même. — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1892 et 1893.

M. le chanoine Guillotin de Corson est un des plus anciens amis et des meilleurs collaborateurs de la *Revue de Bretagne*. Tous nos lecteurs connaissent la science historique et l'érudition sans pédantisme qu'il a répandues dans vingt ouvrages, en particulier dans les *Grandes seigneuries de la Haute-Bretagne* que publie notre *Revue*.

J'aurais donc l'air de prêcher des convertis si je m'étendais sur tous les mérites des trois brochures nouvelles que M. l'abbé de Corson a eu la bonne grâce de m'adresser. Il faudrait aussi, pour louer dignement ces travaux, une plume plus diserte, plus savante surtout que la mienne.

Dans la *Châtellenie de Bain et le marquisat de la Marzelière*, notre éminent collaborateur a trouvé l'occasion de retracer une de ces monographies de seigneuries bretonnes qui font l'objet de ses constantes études. Cette seigneurie de Bain, comprise dans l'arrondissement actuel de Redon, semble dater du XIe siècle ; elle fut possédée par les barons de Châteaubriant. Vendue par Henri de Gondi, duc de Retz, à François de la Marzelière, elle fut érigée en marquisat par Louis XIII en 1618. Avant de nous donner les noms des seigneuries qui relevaient du marquisat de la Marzelière et d'appuyer cette énumération de nombreux détails sur ces seigneuries de haute et moyenne justice, M. de Corson nous apprend comment se faisait une enquête nobiliaire en 1619 : c'était, autant que nous en pouvons juger, de la part des commissaires, un mélange de ponctualité un peu chicanière et d'ignorance héraldique.

Les deux autres brochures de M. le chanoine Guillotin de Corson contiennent des études historiques d'une importance presque égale.

Les lecteurs de la *Revue de Bretagne* ont déjà été mis au courant de ce qui concerne la seigneurie et le marquisat de Châteauneuf. Les auditeurs du Congrès de l'Association bretonne tenu en 1892, à Vannes, n'ont pas oublié la communication du plus haut intérêt que fit M. de Corson sur la *Commanderie hospitalière du Saint-Esprit d'Auray*. Ils retrouveront avec plaisir la description de cet établissement fondé par la charité chrétienne, et de la chapelle du Saint-Esprit « merveilleuse par la dimension de ses baies », dont la transformation en caserne empêcha peut être la destruction. « L'église du Saint-Esprit d'Auray — quelque « maltraitée qu'elle soit — réjouit encore le cœur d'un Breton », conclut M. de Corson. « Elle témoigne non seulement de l'amour des « beaux-arts, mais encore de la foi et surtout de l'esprit charitable qui « animaient nos pères ; elle rappelle le double et grand souvenir de nos « anciens souverains qui la fondèrent, des Frères hospitaliers qui la « desservirent ; elle demeure une preuve incontestée de la vieille charité « bretonne, car si l'on a pu dire avec raison : Bretagne est poésie, il est « permis d'ajouter : Bretagne est charité ! »

On nous saura gré d'avoir reproduit ces lignes, un des plus touchants hommages qu'un Breton ait rendus à la Bretagne.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

REVUE RÉTROSPECTIVE, recueil de pièces intéressantes et de citations curieuses. Nouvelle série, neuvième semestre (janvier-juin 1894). JOURNAL INTIME de M. G. T. Villenave (1804-1805). — Paris, aux bureaux de la *Revue rétrospective*, 1894.

J'ai déjà à deux reprises appelé l'attention des lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* sur la *Revue Rétrospective* que M. Paul Cottin dirige avec beaucoup de tact et dont il a su faire une des plus précieuses sources de renseignements sur le passé.

En parcourant la table chronologique des matières contenues dans les vingt volumes et les dix années de la *Revue Rétrospective* — table annexée au présent tome — on aura une idée des services que M. P. Cottin et ses collaborateurs ont, par la publication de pièces inédites, ou peu connues, variées et intéressantes, rendus à l'histoire générale ou particulière, à l'art, à la littérature. Une quantité de lettres et d'extraits d'anciens journaux, des *Mémoires* sur les campagnes de la République

et de l'Empire, de nombreux documents extraits des archives de la Bastille par M. Frantz Funck Brentano se succèdent dans un ordre un peu capricieux et sans fatigue aucune pour le lecteur, qui en retire à la fois profit et plaisir.

Le premier tome de 1894, que nous venons de parcourir, est attrayant au possible. Il débute par des fragments d'un journal inédit du voyage du duc de Montpensier dans les Pyrénées, en 1841, ou plutôt par un choix des lettres d'un tour et d'un ton très français adressées par le duc à sa sœur, la princesse artiste Marie-Clémentine, l'auteur d'une des statues de Jeanne d'Arc; il relate un curieux chapitre d'histoire diplomatique, la détention de Dumouriez à la Bastille et au château de Caen (1773-1774) et la campagne d'Italie de 1796 d'après les notes du sergent-major Rattier. Mais un intérêt plus vif et plus poignant s'attache aux *Documents concernant le cœur de Louis XVII :* un *Mémoire historique* du docteur Philippe-Jean Pelletan publié intégralement ne permet guère de douter que cette authentique relique ait passé des mains du docteur dans celles de ses héritiers et des descendants de ceux-ci, après avoir été possédée par l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen. Il y a là un faisceau de preuves infirmant la thèse, récemment soutenue, que Louis XVII n'est pas mort au Temple.

Ce même volume renferme le *Journal intime* de Villenave, le père de Mme Waldor et l'auteur de la fameuse *Relation des 132 Nantais*. Ce *Journal* et un manuscrit du même publiciste : « Mon livre, ou moi et d'autres » font partie des collections de M. le baron Jérôme Pichon. M. P. Cottin les a jugés dignes d'être imprimés dans la *Revue Rétrospective* et tirés à part; on y trouvera, avec beaucoup de commérages, de curieux détails sur la société des premières années de ce siècle.

O. DE G.

*
* *

BALLADES ET CHANSONS POPULAIRES TCHÈQUES ET BULGARES, par M. Achille Millien. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1894.

M. Achille Millien, dont la verve poétique, après trente ans, est aussi abondante qu'au premier jour, continue à enrichir notre littérature des trésors de la poésie populaire des autres nations. Après la Russie et la Grèce, la Serbie et le Monténégro — sans parler de ses pèlerinages dans son Nivernais natal — il interroge les Tchèques et les Bulgares, les uns

rêveurs ou élégiaques, les autres plus romantiques, plus réalistes aussi. Entre toutes ces pièces d'anthologie que M. Achille Millien a su faire françaises, sans leur ôter l'originalité distinctive, je choisis une des rares poésies qui n'ont pas l'amour pour sujet : *Chant des semailles*, d'une belle allure et d'un pieux sentiment.

Au grand air ! aux champs ! allons par la plaine !
La charrue en or laboure aujourd'hui,
Le seigneur lui-même est là qui la mène
Et saint Pierre aussi laboure avec lui.
La mère de Dieu répand à main pleine
La semence et prie en la répandant :
« Seigneur Dieu, dit-elle en son cœur ardent,
Apprête, Seigneur, des moissons superbes,
Chaumes droits et forts comme les roseaux
Plantés longs et drus sur le bord des eaux,
Epis plus nombreux que les brins des herbes
Ou les astres d'or dans le ciel serein ;
Comme une montagne amasse les gerbes,
Plus haut que la nue entasse le grain ! »

Au-dessus de ces vers, d'une rude saveur exotique, ne voyez-vous pas plâner le *geste auguste du Semeur* — comme dit Victor Hugo — et d'un semeur divin ? O. DE G.

*
* *

Biographies vendéennes : LE COMTE ADOLPHE DE BREMOND (1795-1870). — Niort, Clouzot, 1894. — LE GÉNÉRAL DE BREMOND D'ARS, ancien sénateur de la Charente (1810-1894). — Cognac, G. Bérauld, imprimeur, 1894.

La première de ces biographies est signée de simples initiales sous lesquelles nous aimons à reconnaître et à saluer un des érudits écrivains qui font le plus d'honneur à leur province natale et à leur province d'adoption, la Saintonge et la Bretagne, M. le marquis de Bremond d'Ars-Migré.

C'est dans un style d'une élégante simplicité, avec une rare précision de détails, que notre confrère des sociétés savantes de l'Ouest raconte la vie toute de devoir et d'honneur de son parent le comte Adolphe de

Bremond. Nous suivons le digne héritier d'une lignée de gentilshommes, depuis sa naissance à Sion, en exil, le 3 septembre 1795, sa rentrée en France, ses années de collège à Saint-Maixent et à Picpus, son admission à l'école de Saint-Cyr, sa carrière militaire qu'illustre sa participation à la guerre d'Espagne de 1823, jusqu'à son rôle dans l'insurrection vendéenne de 1832. Le comte Adolphe de Bremond fut l'un des plus zélés partisans de l'héroïque duchesse de Berry ; s'il ne put sacrifier sa vie, il paya son dévouement de sa liberté, car il fut arrêté, impliqué dans l'affaire dite des *Quarante Vendéens*, et ne fut acquitté qu'après treize mois de captivité préventive.

La piété, les bonnes œuvres, les affections de famille se partagèrent dès lors les jours de M. Adolphe de Bremond, et, quand il mourut, le 13 mai 1870, le comte de Chambord rendit noblement hommage à la mémoire d'un de ses plus fidèles serviteurs. L'excellent biographe ne pouvait oublier que son parent, l'ancien officier de la garde royale, prit part à l'organisation de la presse royaliste d'opposition en digne frère du publiciste distingué, le vicomte Arthur de Bremond, et qu'issu d'une famille où le talent d'écrivain est héréditaire, il cultiva les lettres et les arts, composa des vers en l'honneur de la Vierge et de la musique pour des chants religieux dont sa sœur, Mme de Maulevrier, était l'auteur.

A ce gentilhomme de vieille roche, défenseur du trône et de l'autel, nous nous plaisons à associer un de ses cousins, le général de division de cavalerie Guillaume-Joseph, marquis de Bremond-d'Ars, ancien sénateur de la Charente. Une brochure, imprimée à Cognac peu de temps après que le général eut succombé en son château de Saint-Brice (23 janvier 1894), relate ses glorieux états de services et reproduit les beaux discours qui furent prononcés devant son cercueil par des compagnons d'armes.

Le simple rapprochement entre les deux hommes dont nous venons d'écrire les noms prouve que la famille de Bremond a toujours bien mérité de l'Eglise et de la France. Ce n'est pas d'elle que La Bruyère eût écrit autrefois ou écrirait aujourd'hui : « Si la noblesse est vertu, « elle se perd par tout ce qui n'est pas vertueux. »

O. DE G.

*
* *

Au Pont-Kerlo, idylle en un acte en vers, par EDOUARD BEAUFILS
Paris, Alphonse Lemerre, 1894.

Entre tous les plaisirs que m'a donnés la lecture de l'idylle dialoguée d'Edouard Beaufils, je compte celui d'avoir relu *Les Houles*. J'aurais

aussi volontiers remonté aux *Chrysanthèmes*, mais j'ai trouvé dans le dernier venu de ces recueils les vers suivants :

D'autres, nés sur les bords du Scorff ou de l'Ellé,
Se sont assis au Pont-Kerlo, près de Marie,
Sous l'aubépin d'où tombe une neige fleurie,

Et ces vers m'ont paru contenir en germe le premier essai dramatique de l'excellent poète.

Edouard Beaufils est venu s'asseoir au Pont-Kerlo ou plutôt il y a fait asseoir un Brizeux qui lui ressemble comme un frère. Ecoutez ceci :

Marie ! ah ! mes amours de quinze ans ! c'est ici,
A l'âge où le front vierge ignore tout souci,
Que tes beaux cheveux bruns et tes calmes prunelles
Ont fait naître mon cœur aux grâces éternelles
D'un amour dont il reste à jamais parfumé :
C'est ici qu'en moi tes mains frêles ont semé
Des fleurs au gré de ta naïve fantaisie,
Qui devaient devenir des fleurs de poésie...

Ce n'est pas trahir la langue de Brizeux que de lui prêter quelques grâces nouvelles ; c'est moins encore trahir sa pensée que de le mettre aux prises avec une Marie vraie, « d'âme candide et d'esprit tranquille », qu'il ne veut pas troubler en se faisant reconnaître d'elle. Brizeux racontant que le chaste amour a été éprouvé, l'adorable poème écrit par un de ses amis de Paris donne le bel exemple d'une délicatesse et d'un désintéressement plus rares encore chez les poètes que chez les amants. Ce dialogue d'une touche si fine, avec des échappées sur une Bretagne harmonieuse comme la Grèce, a été exprimé en vers charmants par Edouard Beaufils. Nous n'avons qu'un regret, c'est de n'avoir pas entendu ces vers voltiger sur les lèvres de l'auteur, un Brizeux moderne, et de Mlle Suger, du Vaudeville, la Marie rêvée.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

RIMES GRISES, par Edmond Pallier. — Paris, Alphonse Lemerre, 1894.

L'association artistique et littéraire de Bretagne a couronné, à son dernier concours de poésie, le recueil de M. Edmond Pallier, qui paraît aujourd'hui en librairie. Sont-ce des *Rimes grises*, comme le dit modes-

tement l'auteur ? Je les trouve plutôt claires et sonores, elles couvrent de leur manteau éclatant une fierté un peu farouche et un pessimisme un peu factice.

M. Pallier s'inspire d'abord de l'antiquité et du moyen âge en des pièces qui révèlent un fort élève de Leconte de Lisle ou de Louis Tiercelin. Il affirme bientôt après sa personnalité, et tout bizarre, tout inconséquent qu'il nous semble alors, il nous intéresse bien davantage. Malgré son admiration pour la femme, il la raille « avec d'âpres paroles ». S'il accepte son servage, ce n'est pas pour longtemps, et le charme qu'il lui trouve vient moins de sa personne que de l'air de Schumann qu'elle lui joue ou de l'Océan qui se brise à leurs pieds. Dans la pièce qu'il intitule dédaigneusement « *Pour l'une d'elles* », il affirme cette supériorité virile sur la femme et l'artiste prend sa revanche en des strophes pareilles à celle-c

Et nous l'enveloppons dans notre fantaisie
Eblouissante, ainsi qu'un manteau d'Arlequin,
Comme un marchand qui drape une étoffe choisie
Autour d'un mannequin.

J'aurais à critiquer les tendances de plus d'une poésie de M. Pallier, de *Vierges folles* notamment, où il est baudelairien à l'excès, et d'*Orgueil*, où reniant, la foi, il érige en principe *le culte du moi*. J'aurais même à adresser à ce parfait ouvrier le léger reproche d'avoir écrit ces vers méchants, ou ces méchants vers :

Vous n'avez donc jamais réfléchi, tête folle,
En votre front étroit, que j'ai d'un œil viril
Soupesé le néant de votre âme frivole
Et jusqu'au fond sondé votre esprit puéril.

J'aime mieux citer les trois strophes de *Souhait d'automne*, une courte pièce qui justifie — et elle n'est pas la seule — les préférences de l'Association artistique de Rennes :

Heureux ceux qui s'en vont, ivres de leur destin,
Sans avoir vu vieillir celles qu'ils ont aimées,
Comme des conviés, les lèvres parfumées,
Qui partent en chantant au milieu du festin !

Ils ont quitté la salle avant qu'aux fronts moroses
Le plaisir épuisé n'ait mis un sombre pli,
Avant que le matin livide n'ait pâli
L'éclat des lampes d'or brûlant parmi les roses.

Que ne suis-je de ceux que la mort a brisés
En plein espoir, parmi leurs désirs éphémères,
Et qui n'ont pas souffert la fuite des chimères
Dans la tristesse des rêves réalisés !

Tous les jeunes penseurs ont éprouvé le désir de ne pas vieillir, mais bien peu, depuis les anciens, ont su l'exprimer avec autant de poétique bonheur que M. Edmond Pallier.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

RICHARD WAGNER, *sa Vie, son Œuvre, sa Réforme musicale*, conférence prononcée à la salle des Beaux-Arts, le dimanche 29 avril 1894, par M. Joseph Gahier, président de la Société Académique de Nantes. — Nantes, L. Mellinet et Cie, imprimeurs, place du Pilori, 5.

Je n'ai jamais fait le voyage de Bayreuth et je ne suis pas de première force en musique ; aussi, suis-je parfois un peu surpris du culte des wagnériens pour leur idole. J'avoue que l'idée de Hans de Bülow de divorcer avec sa femme Cosima pour permettre à Richard Wagner de l'épouser m'a étonné presque autant que les fabuleuses légendes du maître. Ces légendes apparaissent à mon esprit tour à tour comme d'effrayants cauchemars ou comme des rêves angéliques, et la musique de Richard Wagner avec ses sonorités étranges leur donne, paraît-il, une vie surnaturelle, merveilleuse. Après la lecture du travail très intéressant et très sincère de M. Joseph Gahier sur Richard Wagner, sa vie, son œuvre, sa réforme musicale, je comprends mieux la grandeur gigantesque et la portée merveilleuse des drames du célèbre musicien, et, si j'éprouve un regret, c'est de n'avoir pu assister à la conférence faite par le jeune président de la Société Académique à la salle des Beaux-Arts de Nantes, car cette conférence était suivie de l'audition des plus belles pages du pontife de Bayreuth. Puisse M. Joseph Gahier, par de nouvelles conférences, captivantes comme celle-ci, réveiller, nouveau Siegfried, la Société académique, cette pacifique Walkyrie, qui commençait à s'endormir un peu dans sa sévère demeure de la rue Suffren après un long travail de cent années !

D. C.

*
* *

AU BORD DE LA MER BRETONNE. *Allouettes et Goèlands*, par Adolphe Paban. — Rennes, Hyacinthe Caillière, éditeur MDCCCXCIV.

Adolphe Paban n'est pas un inconnu pour moi Je me souviens l'avoir rencontré il y a une dizaine d'années au *Cercle artistique et littéraire de Nantes* et aux fêtes en l'honneur de Brizeux données à Lorient en 1888. Il sollicita en ma faveur des cartes d'entrée pour le jardin public le jour de l'inauguration de la statue du grand poète breton, mais elles lui furent refusées. Il en fut plus contrarié que moi. Or, à déjeuner, je me trouvais par hasard placé à côté d'un bon vieillard. Je lui contai ma mésaventure du matin et je lui témoignai mes vifs regrets de ne pouvoir assister à l'apothéose du poète Brizeux. Nous causâmes, et je laissai éclater mon admiration pour l'auteur de *Marie* et mon mécontentement envers l organisateur des fêtes. Tout à coup le bon vieillard se pencha vers moi et me dit avec émotion: « On vous a refusé des cartes d'entrée, je vous donnerai les miennes. » Je me recriais: « Ne craignez rien pour moi, me dit-il, il faudra bien que l'on me trouve une place : je suis M. Boyer, le demi-frère de Brizeux. « C'est ainsi que je pus assister à la glorification du poète breton par excellence, non seulement par ses œuvres tout imprégnées des idées et des parfums de sa terre natale, mais encore par son nom de *Brizeux* qui signifie *Breton*. M. Adolphe Paban n'est pas, lui, un Breton de naissance et d'éducation, et son œuvre fort remarquable par le talent se ressent de cette origine étrangère. Il s'est pourtant placé sous le patronage d'un saint Breton, saint Paban, qui a donné son nom à un petit village de la baie d'Audierne, Lann-Paban, ou par contraction Lababan, dans ce sonnet *A la Bretagne* qui ouvre son livre *Au bord de la mer bretonne :*

O pays que le flot ceint d'un large ruban,
Qui, tout entier, survit au moderne massacre,
Et dont le sol pétri de granit et de nacre,
Rit au cœur du gabier grimpé sur le hauban.

Mes pères et tes fils étaient du même ban
Puisqu'un de tes vieux saints que le culte consacre
Garde mon nom gravé sous son blanc simulacre
Et que l'Océan gronde au pied de Lann-Paban.

A toi donc ma pensée, à toi, terre bretonne,
Si mon printemps n'est plus les jours de mon automne,
J'ai vécu, dans tes bras, mes songes les plus chers.

O Cornouaille en fleurs, douce vierge celtique,
Qui portes sur le front la coiffe hiératique,
Et dont les yeux sont teints du bleu profond des mers!

Il a eu, à notre avis, raison de dire :

Je suis fils du passé que l'art païen décore...

Et d'ajouter :

Voilà pourquoi, Bretagne, à ton ciel étranger
Je cherche une mer bleue à l'ombre de tes roches.
Pourquoi ta voix plaintive et le son de tes cloches
Ne me font pas toujours songer?

Voilà pourquoi aussi il a fait à Renan — point à saint Renan, mais à l'auteur de la vie de Jésus — ce singulier compliment, qu'il était :

L'âme même de la Bretagne,
Visible au milieu de nous.

C'est sans doute ce défaut d'assimilation aux idées et aux mœurs de la Bretagne qui l'a fait écarter du *Parnasse breton* de Tiercelin et de Ropartz où il était digne de figurer par le talent et où j'aurais lu avec plaisir cette pièce « *le Bon Recteur* ». On y sent là, par hasard, l'influence de Brizeux qu'il a célébré en 1888 dans une poésie d'un rythme ailé. D. C.

*
* *

PAYSANS ET OUVRIERS, *Héros et martyrs*, par le comte de Chabot. C. Paillart, imprimeur éditeur, *Abbeville*. — (L'exemplaire 1 fr. 15; à la douzaine, l'exemplaire, 0 fr. 80).

Les historiens d'ordinaire ne citent dans leurs récits que le nom des chefs et délaissent trop volontiers les petits, les humbles, qui parfois ont montré un héroïsme admirable : c'est presque toujours, comme dans la fable du *Géant* et du *Nain*, les uns ont les honneurs, les autres les coups.

Tel n'a point été le procédé de M. de Chabot : il a conté non point tant les exploits merveilleux des généraux vendéens de 1793 que ceux des paysans, des ouvriers tombés en héros et en martyrs pour la défense de leur Dieu et de leur roi ; il a montré non point seulement la noblesse d'âme de quelques notables, mais celle de tout un peuple. Ces récits, finement illustrés, sont d'une lecture saine, fortifiante, je dirais volontiers édifiante, car l'auteur l'a dit avec justesse (p. 94) : « La Vendée n'a rien à envier aux martyrs de la primitive Église » Puis, M. de Chabot sait rendre justice aux soldats de la République : il nous montre tantôt la clémence d'un officier républicain, tantôt il nous fait assister à la confession publique d'un pauvre *bleu* privé de prêtre, tantôt il nous cite les paroles d'un autre frappé à mort promettant à un chouan qui lui avait rendu service de prier pour lui lorsqu'il serait près de Dieu. M. Emile Grimaud qui a révélé dans ses nombreux volumes de vers tant de faits glorieux d'obscurs Vendéens de 1793, en rencontrerait ici à foison ; mais ces faits sont si sublimes par eux-mêmes que même narrés simplement en prose ils valent les plus beaux vers : le livre de *Paysans et ouvriers* du comte de Chabot est une véritable épopée ! D. C.

*
* *

TÊTES DE FEMMES, par Sylvane de Kerhalvé. — Rennes, Hyacinthe Caillière, éditeur, MDCCCXCIV.

Sous ce titre à l'emporte pièce : *Têtes de Femmes*, auquel elle aurait pu donner pour sous-titre : *Têtes d'Hommes*, Sylvane de Kerhalvé, l'auteur apprécié de *Grand'Mère*, nous présente Solange de Clèbes, la coquette, Marie de Villarbon, la sainte, la douce Bretonne Annie, puis Joël de la Roche-Morlan, loyal officier de marine, Raoul Tonnelier, explorateur distingué et homme du monde accompli, qui possède un nom vulgaire, mais une âme de gentilhomme, le vicomte de Kérens qui lui au contraire possède un beau nom, mais un esprit nul dans un corps laid, enfin une mère noble, Mme de Villarbon, et un père noble, Léopold de Clèbes. Après un certain nombre de péripéties, il s'ensuit naturellement trois mariages dont deux ont une issue heureuse et dont le troisième se dénoue tragiquement par la mort des époux. Les caractères des personnages sont accusés d'un trait vif et net par Sylvane de Kerhalvé et se font habilement contrastes, les situations sont bien amenées, mais les transitions sont parfois un peu brusques ; exemple : le revirement de Marie de Villarbon pleurant de n'être pas aimée

par Raoul Tonnelier et expliquant en trois lignes comment elle s'est consolée de lui pour se jeter dans les bras du laid et stupide vicomte de Kérens. La grâce virile du style, la pureté des sentiments font de ce petit livre, un roman d'une lecture attrayante, pouvant être mis dans toutes les mains. D. C.

*
* *

Le Congrès de sauvetage de Saint-Malo.

Un Congrès de sauvetage s'est réuni à Saint-Malo à la dates des 6, 7, 8 et 9 juillet, sous la présidence de l'amiral Duperré. Ce Congrès était organisé par le commandant Coignerai, président de la Société des hospitaliers sauveteurs bretons, et par le zélé et intelligent secrétaire général de l'œuvre, M. Lucien Decombe. Les questions principales qui ont été examinées dans ce Congrès sont les suivantes : abordages en mer, sauvetages, assurances maritimes, fédération des Sociétés de sauvetage, aérostation, ambulances. On voit par là l'importance exceptionnelle de ce Congrès ! La distribution des récompenses a donné lieu à une importante solennité à laquelle assistaient toutes les autorités locales ; et notamment le maire de Saint-Malo, M. J.-M. Hamon, auteur d'un intéressant ouvrage intitulé : *Saint-Malo, son passé, le tour de ses remparts*. Le commandant Coignerai, dont le dévouement à la Société est au-dessus de tout éloge, a, par un chaleureux discours, fait passer dans le cœur de ses auditeurs l'énergie de ses convictions généreuses : M. Boucher Cadart, président à la cour d'appel de Paris, président de la Société française de sauvetage, a corroboré l'effet de ce discours par une de ces improvisations vibrantes et émues qui lui sont familières, et c'était un spectacle touchant que de voir l'expression de satisfaction peinte sur les figures bronzées de ces sauveteurs jeunes et vieux, dont plusieurs sont des héros, lorsqu'ils écoutaient religieusement leurs sympathiques présidents. Le nombre des récompenses accordées suffirait à prouver que la région de Saint-Malo est toujours la terre classique de dévouement. Nous avons remarqué dans l'assistance, en dehors des personnes que nous avons déjà citées, M. Cacheux, secrétaire général des Congrès de sauvetage, M. Georges Hamon, représentant de la presse parisienne, et notre confrère M. Léo Lucas, l'un des présidents d'honneur de la Société des hospitaliers sauveteurs bretons.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

LA CHUTE DU DUC D'AIGUILLON

(*Suite*[1]).

CHAPITRE IV

La session de 1768 69.

I

Ces ovations, ces démonstrations bruyantes pouvaient irriter le duc d'Aiguillon : elles ne devaient guère surprendre ni même inquiéter un politique aussi avisé. Lui aussi, quand il était venu apporter le pardon aux victimes des brutalités du duc de Chaulnes, il avait connu les joies de la popularité ; comme la sienne s'était évanouie, ainsi pouvait-il penser que disparaîtrait celle de son successeur, aux premières difficultés sérieuses que lui créerait, avec l'humeur opposante de la noblesse, son rôle professionnel de champion de l'autorité.

Dans une longue lettre, qu'il écrivait au mois d'octobre à son confident l'avocat général Le Prestre[1], il détaillait toutes les raisons qui lui faisaient trouver sa position beaucoup moins désespérée qu'on ne le débitait dans la province et lui permettaient d'espérer y rentrer bientôt. Le Tiers lui fournissait beaucoup de créatures, l'Église comptait nombre de gens dont le sort était attaché au sien. Par eux on pouvait amener la noblesse à accepter, sans qu'elle s'en doutât, le reste du règlement. Si elle ouvrait les yeux on s'efforcerait d'aplanir les obstacles ; si par hasard elle opposait de la fermeté, les deux autres ordres n'auraient pas de peine, à propos d'une chose ou de l'autre, à faire sortir des gonds ce corps pétulant

[1] Voir le fascicule de Juillet 1894.

dont les écarts et les sottises justifieraient alors le duc aux yeux du roi et du conseil.

Si, ce qui pouvait fort bien arriver, les ennemis du duc demandaient à prouver les faits allégués dans ces fameuses remontrances de la noblesse, qui avaient fait à la cour une très grande sensation, et à citer le duc à la cour des pairs, il n'y avait qu'un moyen de parer le coup qui, étant données les dispositions du parlement de Paris, pouvait être mortel, c'était à ce moment de faire proposer le rappel. Cela ferait oublier aux parents des démis les affaires de la province et leur haine contre d'Aiguillon, pour s'occuper de leur famille, « les gens bornés s'y joindront, et mes amis secrets appuieront ce parti qui deviendra par là le parti dominant. Comme l'Eglise ne consentira jamais au rappel, cette démarche n'est pas dangereuse, et du coup elle me sauvera. »

Il y avait bien des illusions dans cette lettre. Le duc d'Aiguillon se croyait maître du Tiers, il se trompait. Le Tiers avait pour habitude de suivre docilement la voix du commandant en chef ; mais le commandant n'était plus d'Aiguillon, et pas plus que M. Ogier, il n'était raisonnable de penser qu'il se fît uniquement son porte-parole M. Borie, qui de nouveau était appelé à le présider (et que M. Le Prestre aurait voulu voir remplacé par M. de Coniac ou M. de Tréverret, sénéchal de Quimper[2], « qui a de l'esprit, de la fermeté et de bonnes intentions) devait, selon toutes probabilités, continuer de suivre les inspirations de M. de Girac. Grande était également l'influence du commandant sur l'ordre de l'Église. Enfin le rappel du parlement, auquel dès août 1767 certains ministres se montraient déjà favorables, n'était pas, si l'on en faisait la condition *sine qua non* du rétablissement de la paix, chose si impossible, et d'Aiguillon n'échapperait aux poursuites des Etats, que pour se voir décrété par le parlement rétabli. Mais tout était loin d'être chimérique dans ses espoirs de discorde : la situation économique de la province, l'irritation croissante de la noblesse présageaient à l'observateur attentif une orageuse session.

[1] Je dois communication d'une copie de cette lettre à l'obligeance de M. Alain du Cleuziou.

[2] *Arch. nat.* 372, 28 octobre.

II

Les remontrances de 1767 présentaient de l'état de la Bretagne le tableau le plus sombre. « Le commerce autrefois, y était-il dit, procuroit les moyens de fournir à la capitation, parce qu'elle portoit principalement sur les négocians, mais la dernière guerre a absolument détruit cette ressource. Nos villes maritimes qui forment le plus grand nombre ont fait des pertes si multipliées qu'elles ne peuvent se relever de longtemps, et les efforts que les négocians ont fait depuis la paix ont encore ajouté à leur infortune. La pêche dans le Nord a été malheureuse, et la permission accordée aux étrangers de commercer dans les colonies qui nous restent a rendu la navigation tellement ruineuse qu'une partie très considérable des négocians, après s'être épuisés, ont enfin été forcés de cesser tout commerce... Le plus grand nombre de vos sujets en Bretagne manque du nécessaire; il en est peu qui jouissent entièrement de l'utile, et si une partie conserve encore quelques dehors qui semblent distinguer les conditions, ce ne sont que des dehors trompeurs employés pour masquer une véritable indigence, d'autant plus cruelle qu'elle est plus soigneuse de se cacher. » Les remontrances énuméraient ensuite tous les malheurs de la province « la perte de nos cultivateurs détruits par les ennemis de l'Etat et enlevés par les maladies épidémiques qui ont ravagé les villes comme les campagnes, plus de la moitié des terres incultes, des temps de stérilité tels que les deux dernières années où presque par toute la province la terre n'a rendu pour ainsi parler que les semences qu'elle avoit reçues, un grand nombre de maisons vides et de boutiques fermées dans les villes... Que l'on parcoure la province, on y trouve dans une infinité d'endroits des villages dépourvus d'habitants, on y voit des terrains immenses dont les anciens sillons rappellent en vain les laboureurs qu'ils ont perdus. » L'impôt que l'édit de 1759 avait établi sur les cuirs, sous prétexte de racheter les offices qui mettaient obstacle à ce commerce et qu'on n'avait étendu à la Bretagne, où ces offices n'existaient pas, que parce que sans cela elle eut bien vite monopolisé ce commerce,

ruinait les manufactures auxquelles la liberté avec laquelle les tanneurs et mégissiers exerçaient leur état, jointe à l'immunité des droits, avait donné de la faveur. La seule ville de Moncontour avait perdu de la sorte une centaine de petites manufactures[1] ; un tiers des ouvriers s'était expatrié. En même temps, l'extension du droit aux peaux simplement lavées et écharnées ruinait les petits cultivateurs, tandis que les gênes et les tracasseries multipliées des agents du fisc, que les Etats détaillaient longuement, aggravaient et rendaient plus intolérable encore le poids si lourd de l'impôt.[2] On serait peut-être tenté de croire que ces remontrances préambule nécessaire d'une demande de diminution de la capitation et du vingtième, dont par les moyens les plus doux on n'avait encore pu recouvrer le montant total, étaient fort exagérées ; mais l'intendant, qui déclare en effet que le vingtième pourrait être augmenté, avoue le 30 avril 1768 qu'il n'est point d'imposition qui soit plus sensible et plus onéreuse aux Bretons que la capitation, qui excite plus souvent les plaintes du public ; surtout il écrit ceci :

« Aucune province du royaume ne s'est plus ressenti que la Bretagne des malheurs de la dernière guerre. Ses ports bloqués par les escadres anglaises, ses vaisseaux conduits en Angleterre, presque tous ses officiers mariniers et ses matelots détenus dans les prisons de cette nation, avoient totalement anéanti le commerce et ruiné les particuliers. Quelques années de paix n'ont pu encore remettre la province dans l'état florissant où elle étoit en 1755 et

[1] L'intendant des finances, M. de Beaumont, chargé de cette partie répond que si les fabriques périclitent, c'est parce que l'exportation des cuirs et peaux en vert fait renchérir les matières premières

[2] Les Etats réclamaient encore (art. 4) contre les sommes énormes payées pour le casernement de troupes dont la Bretagne n'avait pas été seule à profiter et dont ils demandaient le retrait, contre la fourniture de l'étape aux recrues de la compagnie des Indes, qu'on ne fournissait pas aux recrues royales (art 5) contre les 100,000 liv. que depuis 1734 on levait sans leur consentement pour les garnisons, contre la chambre établie à Saumur pour juger les faux sauniers, « dont les commis se sont fait un style d'insérer dans leurs procès verbaux des attroupemens, des rébellions, des émeutes populaires qui n'existaient point ». Ils demandaient la supression du redoublement des fouages, des droits sur les inspecteurs, des milices ou au moins de l'imposition des gardes côtes, enfin que l'on n'accordât point d'octroi sans leur consentement.

malheureusement les troubles qui y sont survenus n'ont fait qu'agraver ses malheurs. »

L'année 1768 n'était pas faite pour relever la situation. Depuis le mois de juin jusque dans le mois de septembre, la pluie tomba sans interruption. Toutes les espèces de récoltes périrent presque en entier. La moitié des fourrages, les trois quarts des avoines furent perdues, les froments et les seigles coupés, mais germés et pourris en tas, « parce qu'en Bretagne, où les possessions sont divisées à l'infini, les propriétaires n'ont point de granges suffisantes », et ceux mêmes qui en avaient se trouvaient dans l'impossibilité de faire sécher leurs grains. Un terrible ouragan, survenu le 8 septembre, acheva de renverser les millets, les sarrasins et les vignes et couvrit d'eau les salines. Grains, vins, sels, fourrages, lins, chanvres, presque tout manquait à la fois. La récolte des cidres, plus que médiocre en 1766, avait été encore pire en 1767 et 1768, la pêche de la sardine avait manqué. « La plupart des propriétaires sont sans revenus, les laboureurs sans pain, le peuple hors d'état de se pourvoir des denrées de première nécessité. » La misère, accrue par l'injure des temps, ne fut jamais plus grande ni plus générale... Si l'on jette les yeux sur nos côtes, répétaient les Etats en février 1769, c'est une dépopulation effrayante qu'on ne peut se flatter de voir disparaître qu'avec deux générations nées dans l'aisance et la tranquillité. Si l'on parcourt nos campagnes ; ce sont d'un côté des terrains immenses totalement incultes, de l'autre des récoltes totalement perdues par les inondations. Si l'on entre dans nos villes, on voit d'abord la capitale livrée depuis quatre ans à une nouvelle cause de désolation publique qui l'a singulièrement ruinée. On ne reconnait plus celles que le négoce et les arts avaient autrefois rendues florissantes, leur ancien commerce est languissant et presque anéanti. Partout l'accumulation des impôts, la cherté du pain et des autres denrées de première nécessité laissent à découvert une multitude de familles qui ont besoin d'aumônes pour subsister. La raison d'Etat est toujours la même pour continuer le même fardeau sur les peuples ; dans le temps de la guerre, c'est la dépense qu'elle cause ; dans le temps de la paix, c'est la libération indéfinie des dettes qu'elle a causées. »

Telle était la situation que, malgré sa détresse financière, le gouvernement dut diminuer la capitation de 200.000 l. L'évêque de Saint-Brieuc, qui de nouveau se trouvait le personnage le plus important de la Bretagne, eût voulu davantage, il indiquait surtout les dépenses militaires et celles des ouvrages publics comme les points où il était le plus facile d'opérer des retranchements. Il s'était mis en tête un projet de substituer pour l'impôt des devoirs, la régie à la ferme. On éviterait ainsi les exactions des fermiers, et on profiterait des plus values qui se produisaient parfois au courant du bail, et dont les fermiers n'avaient garde de tenir compte, tandis qu'ils savaient fort bien demander des indemnités quand les années avaient été mauvaises. Il demandait qu'on confiât cette régie, ainsi que celle de l'impôt des cuirs, à des commissaires des Etats, et rappelant que, depuis que ceux-ci régissaient les domaines, ils avaient afféagé plus de landes que pendant les cent ans qui avaient précédé, il partait de là pour faire l'éloge de ces hommes, qui « ayant l'esprit citoyen, regardent leur administration comme leur propre affaire. » Vraiment, à l'entendre ainsi parler, on aurait pu croire que M. de Girac était devenu Breton.

La noblesse ne manquait donc pas de bonnes raisons pour partir en guerre contre l'impôt ; et de plus, elle arrivait aux Etats littéralement exaspérée contre les exclusions que l'arrêt du conseil du 30 mars 1768 avait prétendu opérer dans son sein. Pendant les six semaines qu'avaient duré les petits Etats, on lui avait prêché le calme comme le meilleur moyen d'obtenir du roi le retrait du règlement. Elle avait été calme, elle n'avait presque rien obtenu. De là venaient son mécontentement et sa résolution bien arrêtée de changer de tactique et de montrer les dents, de refuser tout travail, de ne rien faire, pas même d'accorder le don gratuit avant que l'arrêt du 30 mars ne fût retiré. On parlait même de remettre en question les articles du règlement consentis aux derniers Etats qui, disait-on, n'avaient pas compétence pour en faire. Ces dispositions étaient d'autant plus dangereuses que, comme M. Ogier

l'avait, dit-on, conseillé aux chefs de l'opposition modérée, il ne fallait rien précipiter, mais au contraire bien disposer le roi par une conduite sage, et donner le temps aux agents du parti de diriger leurs démarches avec sûreté, afin qu'au cas où les États essuieraient un refus, les parlements fussent en mesure de prendre la parole à leur tour. Aussi les circulaires que l'on avait commencé à répandre dans la province au mois de septembre portaient-elles avec le conseil d'arrêter toute démarche isolée en faveur du parlement les instructions les plus conciliantes : ne se permettre aucune affaire ni démêlé avec les créatures de M. le duc d'Aiguillon et les membres du parlement actuel bien traiter ces derniers, afin de leur faire envisager sans crainte le retour de leurs collègues ; se louer des bontés du roi, des bonnes intentions de ses ministres, dire, écrire que M. de S. Florentin n'est pour rien dans les exils et les malheurs, mais qu'on l'a forcé de sortir de son caractère doux et humain ; s'adresser à M. d'Agay dans toutes les affaires qui pourraient se présenter, avoir toute confiance dans la droiture de ses intentions ; travailler avec le plus grand soin à l'union des ordres, répéter partout que ce moyen a été le principe du salut de la province à St-Brieuc, que c'est le seul qui puisse rétablir l'ordre, le parlement, les privilèges de la Bretagne. Mais la modération tant prêchée ne semblait pas atteinte. La majorité semblait gagnée aux partis extrêmes, et ce qui était peut-être plus grave pour le parti Guerry qui avait surtout à cœur le retour du parlement, elle semblait disposée à ne pas sacrifier plus longtemps aux intérêts de quelques particuliers les privilèges du corps entier de la noblesse et céder sur ce point, si le gouvernement cédait sur l'arrêt du conseil. « J'appris hier par une vive dispute, écrivait le 10 octobre l'évêque de Vannes, entre un gentilhomme et un des ci-devant conseillers qu'il y a un parti formé parmi MM. de la noblesse pour éviter qu'on ne s'entête trop de la demande de l'universalité, attendu, disent-ils, qu'on s'est servi de l'idée de ne pas mettre d'obstacles à cette demande et à son succès pour les jouer et les tromper aux derniers Etats. » Un premier succès pour les modérés fut d'écarter du champ de bataille les chefs des intransigeants ; une lettre de Rennes du 8 décembre

annonçait que M. de Bégasson du Roz était parti pour Paris où il devait rester tous les Etats, et que M. de Bégasson de la Lardais venait avec sa femme rejoindre à Rennes Mme de Bouteville et la présidente de Châteaugiron, afin de maintenir le parlement ou au moins les avocats et procureurs dans l'inaction et rendre inutiles les efforts en sens contraire de la présidente de Cucé. Mais rien ne disait qu'ils ne seraient pas remplacés à la tête des mécontents, et cela n'éclaircissait pas beaucoup l'horizon.

Une seule chose pouvait donner confiance à MM. de Girac, de Piré, de Guerry : c'était l'attitude du nouveau commandant en chef.

III

Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, premier gentilhomme de sa chambre et chevalier de ses ordres, entrait alors dans sa 54e année. Par sa femme, Louise-Françoise Maclovie-Céleste de Coëtquen, il appartenait à la Bretagne, où il possédait de beaux domaines, Aubigné, Bain, Bonnefontaine, Combour, Coëtquen, la Marzelière, Uzel, etc., qu'il avait déjà presque tous aliénés. Très brave et ne manquant pas d'esprit, bon homme au fond et très serviable, mais trop officieux par le désir de se mêler de tout, il apportait dans les affaires, avec beaucoup d'indiscrétion, un bavardage prévenant, un épanchement affectueux qui le faisaient d'abord aimer ; mais, promettant trop pour pouvoir tenir, ainsi trompant par nécessité, il devait finir par inspirer la défiance et l'animosité. Mais, au début, ces manières affables, cet air bon enfant, cette affectation de sortir sans éclat et sans gardes, car « je n'ai, disait-il, rien de caché pour personne, et vous êtes tous mes amis » facilitaient beaucoup sa tâche : il ne manquerait pas de gens pour lui dicter sa conduite, et habiller son insuffisance, pourvu qu'il sût répéter correctement les leçons qu'on lui soufflait. Il fut bientôt complètement accaparé par M. de Girac, sur le compte duquel il

1 Besenval, *Mémoires* ; *l'Espion anglois*, VIII, 57.

ne tarrissait pas en éloges. « M. l'évêque de Saint-Brieuc se donne une peine inconcevable, écrivait-il le 15 décembre ; s'il tombait malade, il faudrait désespérer des Etats. » Les amis de d'Aiguillon prétendaient qu'il lui arrivait fréquemment, à la tombée de la nuit, de sortir incognito avec un seul laquais et de courir chez l'évêque où MM. de Piré et de Guerry lui donnaient sa leçon par écrit. « Il court à l'évêque, disait en riant M. d'Amilly, comme un petit écolier à son précepteur, je l'aime assez cependant parce que c'est un bon diable, qui lâche les b. et les f... à toute minute comme M de la Fare, mais tous les événemens lui sont égaux ». De son côté, M.de Duras se méfiait du premier président, « drôle d'homme qui se moque de tout et turlupine les affaires les plus sérieuses » il aimait mieux qu'on lui mâchât la besogne et au besoin les idées. Il eut bien vite pris toutes les idées du bastion. Il trouvait que M. Le Prestre dans son réquisitoire avait dit à la noblesse les injures les plus atroces ; il racontait gravement au ministre qu'un des nouveaux conseillers avait été trouvé ivre-mort dans la rue par une patrouille. « On dit, ajoutait-il, que cela lui arrive tous les jours. » Il écrivait qu'aucun procès ne se jugeait au parlement, que les affaires étaient arrêtées depuis trois ans, et que cela donnait quelque droit aux plaintes. Il voyait partout des manœuvres jésuitiques. « Il y a un parti, écrivait-il le 17 janvier, qui voit avec rage la tranquillité qui règne et qui cherche à réchauffer les esprits : c'est celui des Jésuites. Le foyer de cette fermentation est à Rennes où les Jésuites en grand nombre jouissent de la liberté de se montrer ouvertement et de dire tout ce qu'ils pensent, l'évêque, quoique bon homme peut-être, mais violent, se laisse gouverner par eux. Personne ne les retient ; ils font partir par leurs émissaires les nouvelles les plus extraordinaires, mais qu'ils persuadent aux sots qui ont confiance en eux. Il en passa trois par ici la veille de l'arrivée du courrier ; ils débitèrent qu'ils avaient reçu des nouvelles positives que le roi ne vouloit rien accorder ; ils décampèrent le soir et firent bien, » et le 30 janvier : « Il est certain qu'il y a de mauvaises têtes parmi la noblesse, mais il y a des gens sages et instruits, les fols sont encore excités par la cabale des Jésuites qui sont le

plus grand fléau de cette province... Dans le parti de l'opposition, les chefs sont les amis de M. de Saint-Aubin, que l'on appelle ici les 83. » Naturellement, s'il y avait eu des troubles en Bretagne, c'était la faute du duc d'Aiguillon. « Je trouve les Bretons bien différens de ce qu'on me les avoit annoncés, écrit-il le 20 décembre. On doit croire qu'en les conduisant avec douceur, politesse et fermeté, on en viendra à bout... Je ne vois ni les motifs ni les prétextes pour lesquels on a donné un arrêt du conseil qui, attaquant les privilèges de la noblesse, la met au désespoir. Comment veut on que les aînés qui doivent opiner dans les Etats puissent donner leur agrément à une loi qui exclut leurs cadets ? N'est-ce pas un moyen sûr d'entretenir la division et les inimitiés ? Ce principe que l'on a suivi pendant quinze ans est cause du désordre qui règne dans cette province et de tous les maux qu'elle éprouve. » « Ces gens-ci ont été cruellement vexés, écrit-il encore le 14, toujours sous la verge de la tyrannie, leurrés sans cesse par des espérances qu'on leur donnoit légèrement et que l'on retiroit avec dureté », et le 6 janvier. « Cette province a éprouvé tous les fléaux et bien des malheurs qu'elle n'a pas mérités. On en a toujours imposé au roi et à ses ministres. Victime de la tyrannie la plus despotique et la plus malhonnête, on la force à faire des démarches dont elle se repent. Il n'y a point d'endroit dans le royaume où le roi soit aussi aimé ». Mais (17 janvier) « il règne dans cette province un mal qu'il faudra bien du temps pour guérir : c'est la division des familles et la méfiance générale établie entre les parens les plus proches. Le genre d'administration qui nous a précédé étoit fondé sur un espionnage perpétuel qui a banni toute confiance, l'esprit de parti s'est emparé de tous les individus, et ce n'est qu'avec peine que l'on peut négocier vis-à-vis des Bretons accoutumés à être trompés. » Il s'imposait toutefois à l'égard de son prédécesseur une grande réserve, ne se permettant même pas qu'on lui en parlât.

Les agents du duc d'Aiguillon se rendaient bien compte de ce qu'il y avait au fond de ces déclarations optimistes, et rien ne le montre mieux qu'une conversation rapportée par l'un d'eux à la date du 9 janvier. « Je ne sais qu'a fait l'abbé de Saint-Aubin à la

noblesse, disait avant-hier le commandant à l'évêque de Tréguier, mais elle le déteste et enragera s'il est continué commissaire. — C'est que, répondit l'évêque, l'abbé de Saint-Aubin est le plus en état de la convaincre de calomnie ; trop droit pour se laisser entraîner par respect humain et trop ferme pour céder jamais à la cabale, au reste la noblesse ne se plaindra bientôt plus, car je le crois déterminé à n'être plus commissaire. — Oh ! parbleu, tant mieux ! reprit le commandant, je voudrais bien que l'évêque de Rennes en fit autant et qu'on lui fit un sort, car il me paraît bon homme. » Et comme, raconte le même correspondant, les évêques de Rennes, de Tréguier et de Dol lui disaient qu'il regretterait un jour de n'avoir pas pour amis ceux qu'il voyait persécuter pour avoir fait leur devoir sous son prédecesseur, il leur aurait répondu : « Jusqu'à présent ma vie est celle d'un Dieu ; le sort en est trop doux, j'en suis trop curieux pour laisser aux Etats le désir de le vouloir changer, je ne resterai pas assez longtemps ni ne me mêlerai d'affaires qui puissent me compromettre. »

Aussi il se montrait féroce à l'égard de ceux dont l'attitude, justifiée ou non, troublait la tranquillité des Etats et par conséquent la sienne contre M. de Cargouet à qui il aurait voulu faire donner sa démission, et qui, après lui avoir promis de ne pas paraître aux Etats, disait que cette promesse n'était que jusqu'au vote du don gratuit, et refusait de partir pour Paris. « Cet homme, écrivait-il le 15 décembre, a perdu toute espèce de pudeur. » Contre Audouard dont il sollicitait le remplacement, contre les évêques qu'il accusait à chaque instant de mettre dans les discussions de la roideur, une dureté excessive, de montrer une aigreur, un esprit de parti insupportables. Il en venait même à écrire le 30 janvier. « Le corps épiscopal est très mal composé, je ne connais que M. de Saint-Brieuc et M de Vannes dans lesquelles on puisse prendre confiance ; les autres vendus à la société proscrite, de naissance et d'esprit médiocres, n'ont aucun talent, mais beaucoup de chaleur. »

Avec le concours de ce complaisant auxiliaire, qui, tout en se déclarant plus partisan de l'autorité qu'un autre, pensait qu'il fallait la faire aimer et, si l'on pouvait, la faire respecter en la rendant

agréable, « car la voie de l'autorité perd tout dans la conjoncture où nous nous trouvons, » l'habileté de M. de Girac pouvait se donner libre carrière : elle était sûre de ne pas être traversée en haut lieu.

IV

L'ouverture des Etats se fit le 11 décembre à neuf heures du soir. et dès cette première séance, on put s'assurer que la lutte serait vive. A peine l'évêque de Saint-Brieuc avait-il proposé de faire vers les commissaires du roi la députation d'usage pour les prier de venir faire l'ouverture que l'abbé de Pontual s'écria qu'il fallait au préalable demander le retrait de l'arrêt du conseil du 30 mars. La noblesse l'appuya vivement. « Nous ne pouvons pas travailler, s'écriaient-ils, nous n'existons pas. » A force de répéter que c'était l'arrêt du conseil qui n'ayant pas été enregistré, n'existait pas, M de Girac finit par obtenir le calme et par faire nommer la députation. Le duc de Duras fit alors son entrée et dans un discours que les amis du duc d'Aiguillon trouvèrent « assez long, peu éloquent et peu mesuré », laissa entrevoir la possibilité d'une modification du règlement. Lui parti, le tapage reprit de plus belle, et c'est au milieu des cris de la noblesse que la séance fut levée à dix heures.

Ce début était tellement inquiétant qu'il parut impossible d'attendre au lendemain à calmer les esprits. A l'issue de la séance les présidents appelèrent à une conférence chez le duc de Duras, ceux qui semblaient le plus en état de causer de l'embarras dans la noblesse. La conférence dura jusqu'à près de minuit, et à force de remontrer aux opposants les risques qu'ils faisaient courir à la province, on parvint à s'entendre, et il fut convenu entre les ordres que, sitôt l'accord du don gratuit, on nommerait une commission pour examiner les atteintes portées aux privilèges de la province. Cette conférence mit un peu de calme dans les esprits ; et le lendemain le don gratuit fut voté à l'unanimité et par acclamation dans l'ordre de la noblesse. Mais le 15 la discussion reprit plus vive et se prolongea pendant toute la séance du 16. Les deux partis étaient en présence, l'un plus nombreux, plus violent,

voulant arrêter tout travail jusqu'au retrait de l'arrêt du conseil, l'autre voulant obtenir le retrait de l'arrêt en faisant le travail ordinaire des États, mais n'osant s'élever ouvertement contre le premier « qui les traduisait comme des traîtres ». M. de Montmuran « homme considéré, dit Girac, et qui mérite de l'être » ayant voulu s'expliquer clairement, fut hué au point de n'oser élever la voix pendant quelque temps. « Les membres ci-devant accrédités ne le sont plus, écrivait le duc de Rohan le 13 décembre parce qu'on a semé contre eux des soupçons et des défiances. Jusqu'à ce que les personnes bien intentionnées aient rétabli leur crédit et repris leur influence dans les délibérations, il ne faut pas compter sur le succès. La chaleur est grande, je crains les événemens ultérieurs. » En fait, la séance du 16 s'était terminée par la victoire des intransigeants. Les cris de « Travail » avaient été étouffés sous ceux de « Point de travail ». Le soir, il y eut chez le duc de Duras une longue conférence. Il y avait là environ vingt membres de la noblesse ; la discussion fut chaude, enfin les modérés l'emportèrent et le 17[1] à l'assemblée, ils firent passer à la suite de la délibération portant réclamation contre l'arrêt du 30 mars un engagement formel au travail ordinaire et accoutumé des États.

Telle avait été la chaleur de cette première passe d'armes que M. de Girac écrivait. « Il faut retirer l'arrêt du 30 mars et non pas, comme j'avais cru, attendre 1770. » Il s'en consolait en faisant remarquer que presque tous les cadets non mariés étant au service du roi et par conséquent mieux intentionnés, l'arrêt était plus nuisible qu'avantageux. « Il n'y aura presque jamais davantage de noblesse (la liste comprenait 491 noms), écrivait de son côté le duc de Duras, jamais ils n'auront plus d'humeur ; eh bien ! Monsieur, c'est cette multitude qui a le plus concouru aux vues que nous avons voulu établir : c'est cette multitude qui s'est écriée en donnant le don gratuit, ces propres mots que je vous rends littéralement « que notre bon roi prenne nos biens, nos vies, tout est à lui, nous l'aimons bien, mais qu'il nous laisse nos privilèges.

[1] On signale à ce moment comme les chefs MM. de Piré père et fils, de Guerry, de Montmuran, de la Moussaye, du Vauférier, le Vicomte, du Gage.

J'avoue que je fus attendri ». Mais le malin prélat, en homme qui savait tout le prix d'une concession, n'était pas d'avis de retirer immédiatement l'arrêt. « L'essence des Etats, écrivait-il, est d'avoir quelque chose qui les agite, qui les occupe, qui donne de la pâture aux esprits inquiets, et aux orateurs des moyens de faire briller leur éloquence. Si on accordoit demain le retrait de l'arrêt du conseil, après demain on voudroit avec autant d'acharnement le retour du parlement, et si on accordait le parlement, on mettroit le lendemain tout autant de feu, on annonceroit que tout est à craindre pour les demandes du roi si on refusoit la tribune. »

V

Il s'agissait, maintenant que les Etats consentaient à travailler, d'amener la noblesse à accéder aux délibérations de la tenue de 1766. C'était toujours la suite du même plan : il fallait démontrer qu'il y avait des hommes qui réussissaient là où d'autres avaient échoué. Mais cela même n'était point aisé : quoi qu'on en ait dit, le mobile de l'opposition de la noblesse n'était pas la haine du duc d'Aiguillon, et il pouvait lui en coûter de revenir sur ses votes sans qu'aucune satisfaction lui eût été accordée au fond. Aussi semblait-il nécessaire, pour enlever cette adhésion, de lui promettre qu'en ce cas les deux autres ordres se joindraient à elle pour demander le retour du parlement. Le consentement du Tiers ne souffrait pas de difficulté : « Nous en ferons ce que nous voudrons », écrivait Girac. Restait l'Eglise. Or l'horizon qui s'était si fort éclairci du côté de la noblesse demeurait toujours chargé de ce côté. Le duc de Duras se plaignait fort le 15 décembre des manœuvres des évêques de Rennes et de Léon pour soulever leur ordre contre lui et contre l'évêque de Saint-Brieuc ; deux officiers lui avaient avoué que ces prélats, secondés par l'abbé de Saint-Aubin, leur agent déclaré, allaient prêchant la révolte aux gentilshommes qu'ils croyaient les plus susceptibles d'être animés ; il les accusait de pousser M. de Cargouët, de correspondre avec le duc d'Aiguillon, de tenir tous les jours des assemblées, tantôt chez l'un,

tantôt chez l'autre des deux prélats. L'évêque de Saint-Brieuc n'était pas beaucoup plus rassuré sur les menées de l'abbé de Saint-Aubin. Voulait-il diviser l'ordre, s'opposer aux mémoires sur l'administration de la justice, traverser la besogne en général, il ne savait trop au juste ; mais ce qui était certain, c'est que cet ecclésiastique vif et pétulant, accoutumé à dominer l'ordre de l'Eglise sous le duc d'Aiguillon, cherchait à s'y faire un parti.

« Le lendemain de l'ouverture, étant retirés aux Chambres pour délibérer sur le don gratuit, il vint à moi tout hors de lui et me requit de mettre en délibération dans l'ordre la demande de faire une lettre au roi contre M. de Duras qui avoit insulté, disait-il, l'ordre de l'Eglise dans son discours d'ouverture où il avoit parlé de deux partis divisés qu'il vouloit porter à la modération. Or il est vrai qu'il y a deux partis dans la province et que les deux vont trop loin. J'ai soutenu que nous ne pouvions pas nous plaindre d'un discours où M. de Duras nous avoit dit les choses les plus obligeantes. Il me répondit qu'il ne dépendait pas de moi que la matière ne fût pas mise en délibération, en s'échappant d'une manière peu convenable. Je lui ai dit très ferme qu'il ne donneroit pas le ton à l'ordre et que si on vouloit mettre la matière en délibération, je me retirerois et que j'en rendrois compte. Il a été un peu déconcerté, ceux de son parti n'ont rien dit et tout le reste de l'ordre s'est élevé contre lui. »

Les membres de son parti, à l'exception de trois ou quatre, ne se montraient guère, mais ce parti existait, et il fallait en tenir compte. Ces attaques avaient cela de bon qu'elles maintenaient à M. de Girac la confiance de la noblesse, mais il fallait veiller au grain et ne se laisser à aucun prix mettre en minorité dans l'un quelconque des trois ordres.

Ce fut le 19 décembre que M. de Piré fils proposa à la noblesse l'accession aux conditions convenues. On vit aussitôt qu'il y avait de l'hésitation. Rohan parla avec chaleur des sacrifices qu'il était parfois nécessaire de faire pour conserver l'union ; habilement secondé par MM. de Piré fils, de Guerry, de la Fruglaye et de Montmuran, avec lesquels la séance avait été concertée dans l'intimité, « gentilhommes qui joignent à une grande connoissance

des affaires le plus grand désir de la paix et de la conciliation du succès des affaires du roi avec les intérêts de la province ;» il réussit à faire nommer une commission de quatre membres : MM. de Guerry, de la Fruglaye, des Grées du Lou et de Bruc de Sévignac, pour examiner les projets de délibération et faire accepter à la noblesse le projet de M. de Montmuran. On fit aussitôt part du résultat aux deux autres ordres. Depuis quelques jours le duc de Duras travaillait fortement l'Église, il prenait en particulier les uns après les autres les ecclésiastiques qui lui paraissaient susceptibles d'être ramenés. Le 16, il annonçait que la plupart des abbés et presque tous les députés des chapitres étaient gagnés, ainsi que l'évêque de Vannes, qui, tout d'abord, quoique étant avec M. de Girac dans la plus grande intelligence, n'avait pas voulu prendre couleur, et même, ce qui était plus grave, l'évêque de Quimper. Les ordres se retirèrent donc aux chambres, et l'évêque de Saint-Brieuc, dans un discours plein d'onction, parla les larmes aux yeux de la nécessité de rétablir la paix par une démarche qui n'avait pas d'inconvénients, puisqu'elle ne changerait certainement rien aux idées du roi et dont le refus ferait prendre l'Église en horreur par le public qui ne se gênerait pas pour dire que c'était elle qui voulait perpétuer les dissensions. Là dessus le Tiers envoya son avis, qui était d'accepter les offres de la noblesse, et MM. de Vannes et de Quimper furent sans balancer de son avis. Mais M. de Rennes, appuyé par MM. de Tréguier, de Léon et de Dol (l'évêque de Saint-Malo n'avait encore pris rang dans aucun parti), demande le scrutin. Le second ordre (abbés et chanoines) s'échauffe et murmure tout haut : « Point de scrutin. »

L'évêque de Vannes prend alors la parole et s'écrie que le scrutin va rendre l'ordre plus odieux qu'il ne l'est déjà. L'évêque de Rennes, ébranlé et se sentant en minorité, renonce au scrutin ; mais l'évêque de Léon et l'abbé de Saint-Aubin tiennent bon. On va donc au scrutin, et par 23 voix contre 5,[1] l'Église adopte un avis conforme

[1] Ces 5 opposants étaient les évêques de Rennes et de Léon, les abbés de Saint-Aubin, de Saint-Luc et de Brilhac.

à celui du Tiers. Les deux ordres revenus sur le théâtre, la noblesse salue de ses cris de triomphe la proclamation du résultat et le rétablissement de l'union entre les ordres.

« La joie commune à la sortie, écrit le duc de Rohan, formoit le spectacle le plus attendrissant. » Le surlendemain, 21, l'arrêt du conseil du 5 mai 1767 qui validait toutes les délibérations prises à la majorité de deux ordres contre un, désormais sans objet en présence de l'accession de la noblesse, était retiré par les commissaires du roi.

« Les partisans du duc d'Aiguillon furent atterrés. L'avocat-général Le Prestre écrit le 28 que les membres du nouveau parlement sont fort alarmés et qu'il ne faut plus compter que sur 12 ou 13 fidèles. L'abbé de Saint Aubin écrivait le 21 qu'en présence du désir que le commandant et l'évêque de Saint-Brieuc manifestaient de sa retraite, comme si le véritable moyen d'établir la paix en Bretagne était l'anéantissement de tous ceux qui ont été inébranlablement attachés à l'autorité du roi », il allait se retirer de la commission intermédiaire. « Les 83, gémissait un autre, ne sont pas plus en faveur qu'au temps des Etats extraordinaires. Les conférences des commissaires du roi sont ouvertes à tous les bastionnaires. Vauférier, des Grées, le chevalier de la Colinière y assistent. Les bons et fidèles serviteurs du roi éprouvent mille désagréments et gémissent dans l'oppression. » Un quatrième n'était guère plus rassuré. « Comment le commandant peut-il solliciter comme il le fait les évêques pour la demande de l'universalité. Le parti veut cette demande afin que les ministres n'ayant plus à objecter le défaut d'unanimité, les parlements surviennent qui puissent renouveler leurs efforts et frapper tous à la fois le même coup, d'autant plus sûr qu'on ne prétend plus réclamer justice, mais demander grâce pour les démis, moyen unique, dit-on, en ce qu'il sauve l'autorité royale : c'est ce qu'a déjà fait le parlement de Dijon dont M. de la Fruglaye montrait ce matin (17 décembre) une lettre sur le théâtre. Hélas ! si la bonté du roi se laisse surprendre à ce piège, tout est perdu, non seulement pour ses plus fidèles sujets, mais pour son autorité en Bretagne. On soutient que tout ce qui a été enregistré par le parlement actuel n'est que contravention aux droits de la pro-

vince et dès lors nul et à supprimer. Le roi ne s'en tirera que les armes à la main ou en abandonnant son autorité en Bretagne. Le malheur est que depuis M. Ogier le nombre de ceux qui se montraient pour le roi a beaucoup diminué, et que M. de Duras le diminue encore. La crainte qu'il a d'être obligé de casser une première tenue lui fait entreprendre et soutenir tout ce que lui dicte l'évêque de Saint-Brieuc, qui espère que la cour retardera sa réponse jusqu'à la fin des Etats et qu'en attendant la noblesse travaillera. Il se trompe grandement, mais si malgré les difficultés il réussit, il aura fait sa propre fortune, s'il est en horreur il quittera la Bretagne, mais il aura avec l'aide du commandant porté le dernier coup à l'autorité du roi et achevé de disperser le petit nombre de serviteurs qui osent encore se montrer fidèles. »

Les commissaires du roi étaient loin en effet d'être au bout de leurs embarras.

VI.

Le 21, la noblesse venait de désigner MM. de Kératry et de Launay de l'Etang pour procéder à l'examen des candidats au décanat, lorsque M. de Guerry, rappelant le réquisitoire de M. Le Prestre contre les remontrances de la noblesse, proposa de l'attaquer. La chaleur fut très vive, on parla de faire brûler l'arrêt et le réquisitoire par la main du bourreau ou de M de Trevenegat[1], de demander la destitution de M. Le Prestre. Bédée de la Botardais s'écria qu'il fallait interdire à M. Le Prestre à perpétuité l'entrée aux Etats, comme cela s'était pratiqué à l'égard d'un gentilhomme qui avait manqué à M. de Béthune. Deux ou trois membres du Tiers appuyèrent cet avis, plusieurs gardèrent le silence, le plus grand nombre témoigna de la répugnance. Girac n'osa pas combattre ouvertement la proposition, il se contenta de dire qu'elle était prématurée, qu'elle pourrait avoir son temps, mais qu'il n'était pas

[1] Le magistrat, que l'on assimilait ainsi au bourreau, était un des champions du duc d'Aiguillon.

encore venu. La noblesse se prononça avec beaucoup plus d'énergie. Restée seule de son avis, elle nomma une commission composée de MM. de Piré père, du Sel des Monts père, de Guerry, de Noyant, des Grées[1], Vauférier l'aîné[2], de Montmuran et du Plessis de Tiercent. Fort heureusement pour la tranquillité générale, ceux ci se montrèrent tout disposés à enterrer l'affaire en traînant les choses en longueur, au grand soulagement de M. de Duras, car M. Le Prestre, auquel le premier président écrivit trois lettres coup sur coup, le suppliant de déclarer qu'il n'avait pas eu l'intention d'attribuer à la noblesse la composition du libelle, répondait avec un entêtement digne des bastionnaires que sa façon de penser au sujet de la noblesse était si clairement exprimée dans son réquisitoire qu'on n'aurait jamais dû élever aucun nuage sur ses sentiments.

La séance du 21 ne se borna pas à cette grosse escarmouche. Une première députation avait été envoyée aux commissaires du roi pour demander le retour de l'universalité, ceux-ci avaient répondu qu'ils n'avaient nul pouvoir de l'accorder. Une seconde députation leur fut envoyée les priant de recevoir des mémoires, et leur réponse fut qu'ils en recevraient volontiers sur l'administration de la justice en Bretagne, à condition qu'ils ne continssent aucune personnalité. Cette réponse fit jeter les hauts cris à la noblesse, et la séance, si calme au début, se termina dans le tumulte.

La discussion recommença le lendemain. Une partie de la noblesse demandait que l'on n'inscrivit pas sur les registres la réponse des commissaires. Puis elle se rabattit sur la condition. Il n'est pas possible, disaient MM. de Piré, de Guerry, de la Fruglaye, de ne pas mettre de personnalités dans le mémoire : on ne citera que dès faits, tant pis pour ceux qui y ont donné lieu. « Les arrêts sur lesquels on s'est pourvu en cassation sont des faits, »

[1] Le duc de Rohan nomme à sa place dans sa lettre du 22 décembre M. de Ranléon.

[2] Comme on craignait fort son influence, on le cajolait beaucoup, et les royalistes se plaignaient fort de voir la bête noire du duc d'Aiguillon devenir l'objet des embrassades publiques de son successeur.

s'écria le chevalier de la Colinière. Les Etats, ajoutaient MM. de Guerry et d'Andigné, ont par leur contrat le droit de se mêler de la composition du Parlement, et M. de Piré rappelait qu'en 1568 les Etats avaient été reçus à se plaindre de l'inexpérience des magistrats. D'autres disaient hautement que c'était insulter les Etats que de les supposer capables de faire des personnalités. Effrayé, Duras céda et supprima la condition.

Les séances des 23 et 24 furent plus calmes, mais le 26 un nouvel incident déchaîna de nouveaux orages. La noblesse demanda que l'on accordât à la commission chargée de chiffrer le registre de la session le droit d'en inspecter la rédaction. L'Église s'y refusa, et le président du Tiers annonça que l'avis de son ordre était conforme à celui de l'Église ; mais des murmures éclatèrent de toutes parts : il fallut aller aux voix et le Tiers se trouva de l'avis de la noblesse. La noblesse somma alors à grands cris M. de Girac d'énoncer la délibération. Pendant deux heures celui-ci soutint que le concours des trois ordres était nécessaire, mais enfin, désespérant de l'emporter, il leva la séance à trois heures. « La séance du 27, écrivait-il en rendant compte de celle du lendemain, a été perdue pour le travail, mais non pour ma poitrine : j'ai eu les discussions les plus vives, les plus aigres possibles à soutenir, toujours sur la nomination de cette aussi fameuse que ridicule commission de la chiffrature. J'y ai usé une bonne dose de patience et d'honnêteté. J'ai proposé différens moyens de conciliation que j'ai soutenus, discutés et, je crois, démontrés, tout cela inutilement ; si j'avois plusieurs séances comme celle-là, je serois bientôt hors de combat. » La séance du 28 fut encore un peu plus vive. M de Girac, qui avait passé une très mauvaise nuit et qui avait la poitrine si échauffée qu'il craignait de cracher le sang, aurait voulu prendre un peu de repos et ne pas aller aux Etats, mais ses amis le supplièrent de s'y rendre, afin de ne pas abandonner la présidence à l'un de ses adversaires. Il essaya d'abord vainement de raisonner les opposants, répétant au grand mécontentement de ses collègues de l'épiscopat : « Nos ennemis seroient très contens de voir de la division ; c'est leur donner un grand avantage. » « Il s'est tellement battu les mains, raconte un témoin oculaire, qu'il les avoit

en sang. » M. de Guerry voulut développer les mêmes raisons, il fut hué, l'abbé des Fontaines vint le relever et fut aussi hué. A tous les projets de conciliation, on n'entendait que des cris de oui ! oui ! immédiatement coupés de non ! non ! aussi énergiques. Cependant les oui semblaient l'emporter, M. de Girac saisit l'occasion, et réunissant toutes les ressources de son éloquence, réussit cette fois à se faire écouter. Après plus de quatre heures de discussions, de cris et de propos très vifs et même déplacés, les trois ordres se concilièrent et adoptèrent une résolution qui n'attribuait à la commission de la chiffrature que les pouvoirs que lui donnait la délibération de 1734. C'était un succès pour les modérés. Malgré les provocations de l'Eglise, la noblesse ne suspendait pas le travail.

Cependant on n'était pas rassuré, « à la tournure des esprits avec lesquels nous traitons, écrivait M. de Girac, le parti de l'opposition peut dans 24 heures prendre le dessus. D'ailleurs je m'attends à tout et ne désespère de rien. » « Je trouve en général dans l'assemblée, écrivait M. de Rohan le 27, une chaleur et une activité qui diminuent le crédit et l'influence de ceux qui cherchent à procurer le succès des affaires. Cette disposition s'augmente par les craintes et les inquiétudes que quelques membres opposans affectent de répandre et que la multitude accepte sans réflexion. » Aussi suppliait-il le ministère de leur donner des assurances positives. « Sans cela les esprits inquiets n'accorderont pas les demandes. » Or les ministres s'y montraient peu disposés. « Prenez garde, écrivait le contrôleur général le 23 décembre, que la noblesse ne se persuade d'avoir fait des sacrifices dont elle se croit bientôt en droit de demander le prix. Il serait dangereux de s'engager trop vite à en faire prévoir l'évènement. » Cependant, comme les bonnes nouvelles se succédaient, et que l'union continuait à régner, le comte de Saint-Florentin se décida à écrire le 26 décembre pour annoncer que le roi allait se faire rendre compte du mémoire des états sur l'arrêt du conseil du 30 mars, « que son intention étoit de maintenir dans leur intégrité les constitutions nationales de sa province de Bretagne, et qu'elle étoit disposée à faire ressentir en particulier en toute occasion à la noblesse de cette province les effets de sa protection et de sa bienveillance. »

Cette lettre, qui fut lue le 29 décembre aux Etats, transporta de joie la noblesse. « La multitude, écrivait Rohan le même jour, qui avait été entraînée, est revenue lorsqu'elle a été éclairée, il est aisé de juger que les esprits sont en général portés à la conciliation. » Ce succès engageait à redoubler d'activité pour faire passer les demandes du roi. Le duc de Duras se prodiguait, familier avec tout le monde, tapant sur l'épaule et le ventre des gentilshommes ses interlocuteurs, qui, disaient les amis du duc d'Aiguillon, « pleins de reconnaissance de ces tendres marques d'amitié, les rendoient avec transport ! » On faisait voir les avantages que l'esprit d'union et de soumission avait déjà procurés à la noblesse et on faisait luire la perspective de ceux plus importants que ne manqueraient pas d'amener un témoignage éclatant de dévouement au roi. Sur l'article de la garde-côte, qui paraissait un de ceux auxquels on se montrait le plus hostile, on faisait remarquer que ce serait bien mal récompenser le duc de Chartres de ses bons offices, on promettait la révocation de l'inspecteur général M. de la Noue, auquel on en voulait tout particulièrement, comme ami personnel du duc d'Aiguillon. Girac, Rohan, des Fontaines, Guerry, Piré, la Fruglaye ne s'épargnaient pas plus que le commandant. Le 1er janvier, tout fut définitivement arrêté dans un petit dîner de 15 à 16 personnes, on rédigea le projet de délibération, et après avoir porté la santé des commissaires et des présidents, et bu à l'union des ordres, on se sépara plein d'espoir.

Le 2 janvier, les commissaires entraient à l'assemblée et exposent les demandes du roi. A peine ont-ils quitté la salle, que Mmes de Duras et de Rohan paraissent à la tribune. Un battement de mains général s'élève à leur apparition. M. de Noyan se lève et propose d'accorder les demandes sans discussion et par acclamation. La discussion s'engage là-dessus. Au bout d'une heure et demie, M. de Piré fils propose un projet de délibération qu'il vient, dit-il, de rédiger, et qui n'est autre que la délibération convenue. Il en donne lecture, et M. de la Fruglaye l'appuie vivement. L'Eglise fait des difficultés, alléguant la nécessité de ne

[1] Le duc de Chartres, Philippe d'Orléans plus tard Egalité, était devenu, par son mariage avec Mlle de Penthièvre, le gendre du gouverneur de la Bretagne. Il était très favorable au parlement.

pas aller contre les formes ordinaires : enfin elle se rend ; le projet est mis en délibération sur le théâtre même. L'Eglise demande l'avis des deux autres ordres. Sur plus de 300 gentilshommes, il n'y a pas quatre opposants. De la tribune où elles sont demeurées, les deux duchesses à leur tour battent des mains. « C'est une de ces séances incroyables et qui prouve ce que peut une assemblée comme la nôtre dans un moment d'enthousiasme, écrit Girac. Rien de plus touchant pour le roi. Je suis bien fatigué, mais je ne regrette pas ma peine. »

Le soir, à six heures, il y eut souper, puis bal chez le commandant : ce fut le héros de la journée, M. de Piré, qui ouvrit le bal avec la duchesse de Duras au bruit des applaudissements.

On ne pouvait imaginer un démenti plus éclatant aux prévisions alarmistes des partisans du duc d'Aiguillon. Ce vote était sans exemple. Décidément il y avait homme et homme pour tenir les Etats La noblesse se chargeait d'ailleurs de mettre les points sur les *i*, en affirmant une fois de plus, dans sa lettre au roi, que M. de Chabot fut chargé de porter à la cour, « que les difficultés élevées aux Etats de 1766 n'avaient eu de principe que dans des causes étrangères qui, grâce à la justice de V. M., ne subsistent plus aujourd hui. »

Le texte même de la délibération, rappelant les calamités de toute espèce qui affligeaient la Bretagne, pluies, inondations, impossibilité d'ensemencer la majeure partie des terres, perte de presque toutes les récoltes, maladies épidémiques, multitude des non valeurs, difficulté des recouvrements, langueur du commerce, dettes immenses des communautés de ville, déclarait qu'il n'y avait qu'un témoignage éclatant dont les assemblées passées ne fournissent aucun exemple qui pût prouver jusqu'où allait leur amour pour la personne sacrée du roi. Décidément il fallait bien faire quelque chose pour des gens qui se montraient de si bonne composition. Le 8 janvier, le roi se décida à promettre de donner satisfaction à la noblesse sur l'arrêt du conseil du 30 mars. La lettre par laquelle il l'annonçait à la noblesse fut lue aux Etats le 11 en même temps que deux lettres du roi aux Etats et à M. de Duras, et trois lettres de MM. de Chabot, de S.-Florentin et de Praslin aux applaudissements de tous. Le duc d'Aiguillon était vaincu.

VII.

Cependant, tant que l'arrêt du conseil n'était pas formellement retiré, la tranquillité n'était pas assurée, à cause des insinuations qui se reproduisaient à tout moment, « entraînant souvent, dit Rohan, un grand nombre de personnes qui croient aller au bien public. » Or, l'affaire Audouard allait de nouveau la mettre en péril. M. des Nos, en apprenant sa destitution, avait jeté feu et flamme ; il avait d'abord déclaré à la commission le 10 septembre que son ordre demandait à quitter le service, puis il avait sollicité un arrêt du conseil qui, le 7 novembre, considérant que la délibération n'était signée d'aucun membre du clergé, ce qui était faux, et qu'il n'y avait pas eu de nouveaux sujets de plaintes produits contre Audouard, ce qui était encore faux, cassait la délibération, substituait à la destitution une simple suspension, et, ce qui était plus grave, changeait la forme des délibérations de la commission intermédiaire, substituant au vote par tête le vote par ordre, « renversant, disait Rohan, une administration nécessaire au service du roi et utile à la province. » La chaleur qu'il y avait mise, allant jusqu'à faire signifier au bureau de la communauté de Rennes une injonction de reconnaître Audouard comme correspondant à peine de prise à partie contre les opposants, avait monté contre lui la noblesse qui ne l'aimait déjà guère, Duras qui prétend qu'il était convenu lui-même des torts d'Audouard, Rohan et tous les modérés. L'affaire avait été mise en délibération les 4 et 5 janvier, et M. de Piré fils avait dirigé contre M. des Nos, « ce despote qui prétend réunir à lui seul toute l'autorité », une violente philippique qui n'avait pas rencontré d'écho. Elle fut reprise le 12 et le 13, et les projets de délibération proposés le 17. Les trois ordres étaient unanimes à demander le retrait de l'arrêt du conseil du 7 novembre, mais la noblesse enchantée de trouver l'occasion d'humilier son ennemi inséra dans son avis une improbation formelle de la conduite « du premier délibérant, qui substituoit habituellement l'arbitraire à la règle », et une approbation de la con-

duite de ses propres membres et de M. Bureau, et demanda qu'on lui en donnât acte sur les registres. On ne pouvait le lui refuser, mais l'inscription de cet avis flétrissant pour les autres ordres pouvait rompre l'union si péniblement obtenue. Aussi M. de Girac s'efforça-t-il d'amener la noblesse à y renoncer. Peines perdues. Voyant l'acharnement de la noblesse, jugeant, comme il le dit lui-même, que « lorsqu'on est à la torture, gagner du temps c'est beaucoup », il prit le parti de lever la séance ; il y parvint, mais exténué.

Le soir, le duc de Duras réunissait chez lui en conférence 40 des principaux gentilshommes. Après deux heures et demie de discussion, ceux-ci promirent de faire tous leurs efforts pour amener la noblesse à revenir sur son avis, si une délibération unanime des trois ordres approuvait la conduite de ses commissaires et portait que ce n'était que pour faire plaisir à M. de Duras et sur la demande de l'Église qu'elle se désistait de son avis. Il était onze heures et demie. M. de Rohan courut aussitôt faire part de ces dispositions à M. de Girac. Celui-ci à son tour réunit ses collègues. La conférence dura trois heures, de 6 h. à 9 h. du matin (18 janvier). A la fin l'Église espérant que sa résistance allait exaspérer la noblesse et la porter à quelque parti violent refusa. Aussi la séance fut-elle encore plus agitée que la veille. « Nous avons eu, écrivait Girac, les débats les plus tumultueux, les plus longs les plus vifs, les plus violents et les plus désagréables pour M. l'évêque de Rennes » A-force de chicaner, d'incidenter sur tous les points, il réussit à gagner trois heures ; il voulut alors lever la séance, mais il trouva une telle résistance qu'il ne jugea pas prudent de passer outre. Il donna donc à la noblesse acte de son avis, et leva la séance à 4 heures. L'agitation était vive ; les évêques, l'évêque de Vannes lui-même, qui cependant dans toute cette affaire avait secondé les efforts conciliants de M de Girac, déclaraient qu'ils ne se trouveraient plus à aucune commission et qu'ils ne prendraient plus de part aux affaires de la province. Girac menaçait de ne plus se mêler de rien si l'avis était inscrit. Il est vrai que M. de Duras, que l'attitude cassante des évêques avait exaspéré, disait bien haut que le clergé du second ordre la désapprouvait hautement et se prêterait bien volontiers, si les évêques se retiraient, à continuer les

opérations des États. Le 18 au soir, il y eut nouvelle conférence. Les quatre chefs de la noblesse promirent de travailler à la conciliation ; pour leur donner le temps de prêcher leurs collègues, on recula le 19 l'heure de l'ouverture des États. Dès le début, M de Girac voulut frapper un grand coup, et dans « un discours si pathétique et si touchant, écrit M de Calan dans son journal, que plusieurs en ont été ébranlés, » il supplia la noblesse en son nom, au nom de son ordre, de ne pas maintenir son avis. « Tous les cœurs ont été émus du discours de M de St-Brieuc qui a répandu des larmes en le finissant. » Le duc de Rohan, M Borie joignent leurs instances à ceux de Girac. Mais les intransigeants, craignant l'effet de cette éloquence sur ses natures passionnées de leurs soldats, couvrent leur voix de cris violents. Dans l'impossibilité de discuter, la séance se réduisait à une série de colloques particuliers entre les partisans et les adversaires de la conciliation.

Enfin, vers quatre heures, prévenu que les modérés commençaient à se ressaisir, M. de Girac, donnant un dernier coup de collier, entraîne la noblesse, et malgré les cris d'une quarantaine d'opposants obstinés, lui arrache pour ainsi dire le retrait de son avis. Cette fois encore, comme dans l'affaire de la chiffrature, malgré la dureté qu'ils y avaient mise, les partisans du duc d'Aiguillon avaient échoué[1].

Ils ne réussirent pas davantage à faire traîner les Etats, espérant toujours qu'à un certain moment la discorde qu'ils ne se lassaient

[1] Les intransigeants se vengèrent de leur défaite en lançant dans le public des pièces de vers satiriques. En voici une que je trouve dans les papiers de M. de Calan. *Conseil salutaire des abbés de Saint-Aubin et de Saint-Luc à l'évêque de Rennes* :

Console-toi, des Nos. l'avis de la noblesse
N'est plus rien qu'un chiffon, une feinte prouesse.
Bien loin de t'effrayer tu pourras désormais
Jouir impunément du fruit de tes forfaits.
Tu peux dès aujourd'hui renouveler tes crimes,
Et parmi les Bretons te choisir des victimes.
Poursuis tes attentats, redouble tes fureurs ;
Epargne seulement les perfides tuteurs.

jamais de prédire[1] finirait par s'établir entre les ordres. Les difficultés que l'abbé de Saint-Aubin essaya de soulever sur les demandes du roi ne purent retarder le vote définitif le 30 janvier. Ils subirent même le surlendemain un échec plus sensible encore. Le 28 janvier, M. de Guerry proposa que l'on se désistât de l'opposition formée au parlement le 16 octobre 1764 à l'arrêt du conseil du 21 novembre 1763, ordonnant la levée des 2 sols pour livre, qui avait été, comme on sait, l'origine de la crise. Puisque l'assemblée, disait M. de Guerry, a voté les 2 sols, le maintien de l'opposition n'a plus aucune raison d'être. Les intrangiseants, se sentant les plus forts, mais ne possédant pas d'orateurs en état de tenir tête à M. de Guerry, demandèrent que la chose fût renvoyée à une commission. M. de Rohan eût voulu y faire entrer MM. de Guerry et de Montmuran, mais la noblesse s'y opposa d'une manière très désagréable et pour lui et pour eux, et la commission fut composée de MM. de Kersauson[2] d'Andigné[3], des Grées et de Serrant[4], qui déposèrent un rapport le 30 tendant, afin de sauvegarder le droit d'opposition des Etats, à ne se désister de cette opposition que lorsque le roi aurait au préalable retiré les arrêts du conseil des 20 octobre 1764 et 14 mars 1765 qui y portaient atteinte. « Cet avis, dit le duc de Rohan, étoit enveloppé d'une manière trop adroite pour être facilement entendu de la multitude. » Mais M. de Guerry, toujours sur la brèche, se chargea d'en démontrer éloquemment les inconvénients, et l'avis de la commission fut rejeté par 92 voix contre 54. Mais lorsque le lendemain M. de Girac proposa la chose aux Etats, les opposants traînèrent la chose en longueur. Toute la séance du 1er février y

[1] « Ce raccommodement ne parait pas solide. Il y a beaucoup de mécontents. » (20 décembre) « La noblesse commence à murmurer tout bas, cela pourra éclater bientôt. M. de Guerry commence à déplaire à son ordre et à être fort suspect : il a été très durement traité par M de la Moussaye. » (26 décembre). « M. de la Courpéan (qui s'était signalé par son opposition en 1766), est revenu à Rennes fort mécontent de l'accueil fait à MM. de Piré et de Guerry. » (4 janvier). « Le crédit des tuteurs est considérablement diminué. » (28 janvier).

[2] Surnommé, je ne sais pourquoi le Celtique.

[3] Frère de l'évêque de Léon.

[4] Ancien oratorien, se distingua à la séance du 15 en critiquant vivement la validité des arrêts de maintenue de noblesse rendus par le bailliage d'Aiguillon.

passa également ; l'abbé des Fontaines, grand partisan du retrait, fut vivement combattu par l'abbé de Pontual et M. de la Bédoyère, et il dut crier ses arguments avec une telle véhémence qu'il y prit un fort enrouement. Les opposants proposaient toujours de nouveaux avis ; dès que l'on paraissait vouloir en adopter un, ils le retiraient aussitôt et le président ne pouvait parvenir à s'en faire remettre le texte. Enfin de guerre lasse on se retira aux chambres, et le désistement passa dans la noblesse à la majorité de 126 voix contre 22[1].

Ce qu'il y avait de plus inquiétant pour les amis de d'Aiguillon, c'est que, tandis qu'ils ne pouvaient arriver à mettre la division dans l'assemblée, les délibérations hostiles se succédaient. Le 16 janvier, on enlevait à M. de la Bourdelière pour le confier à M. Bureau une collection d'arrêts qu'il avait été précédemment chargé de faire. Le 18 février, M. Busson, secrétaire de la Société d'agriculture, vivement attaqué par le chevalier de Tromelin et M. de Noyan parce qu'il était le médecin du duc d'Aiguillon, ne dut la conservation de sa place qu'à l'intervention énergique de l'Église[2]. On travaillait sous main à exclure ses amis de la commission intermédiaire. On refusait de faire le fonds accoutumé pour les milices gardes-côtes, et on profitait de l'occasion pour dire mille choses désobligeantes à M. de la Noue. « Les Etats, écrivait un ci-devant conseiller le 16 février, prennent une délibération pour rembarquer les généraux de Broc, Balleroy, Barrin, la Noue, etc., qui mangent la province, et que M. d'Aiguillon y avoit intrus contre l'usage, et il faut espérer qu'ils en viendront à bout, et que peu à peu on chassera en détail ces mandrins comme le petit la Montagne de tous les corps de la province. » Enfin, à l'instigation de MM. de Piré, de Guerry et d'Andigné, on rédigeait un projet de circulaire à tous les généraux de paroisses[3] afin qu'ils eussent à dénoncer les abus qui pouvaient s'être glissés dans l'administration des grands chemins, c'est-à-dire apporter des faits précis à l'appui du procès de tendance que le parlement, à ce sujet, avait intenté au commandant dans ses remontrances.

[1] D'autres disent 125 contre 23.
[2] L'évêque de Dol avait été vivement attaqué à cette occasion.
[3] Ancêtres de nos conseils municipaux d'aujourd'hui.

De son côté, le gouvernement se relâchait de ses rigueurs habituelles. Il faisait savoir qu'il était inutile de voter un fonds pour la garde-côte, les reliquats des années précédentes suffisant à couvrir les dépenses de cette institution pour 1769 et 1770 ; par arrêt du 27 janvier, lu le 30 aux Etats, il retirait l'arrêt du 30 mars ; le 5 février, il annonçait le retrait de l'arrêt du 7 novembre et sur les instances de MM. de Duras, d'Agay, de Rohan, renonçait à modifier le règlement de la commission intermédiaire ; enfin le 11 février, l'élection de M. de Cargouët étant reconnue nulle, on faisait connaitre aux Etats qu'ils pouvaient procéder à l'élection de leur greffier[1]. Enfin, sur la question du parlement, les Etats obtenaient que l'étendue de cette demande ne la fit rejeter par le roi, avait proposé le 30 décembre à la commission de se borner à demander un supplément de charges. On aurait de la sorte fait rentrer au parlement quelques démis : ceux-ci auraient grossi le nombre des adversaires de l'état de choses actuel, entraîné le parlement à de nouvelles démarches et de la sorte petit à petit forcé la main au roi. Mais l'évêque de Vannes, qui désirait justement ce que craignait M. de Guerry, insista pour le rappel de l'universalité. Ce fut en ce sens que le mémoire fut rédigé le 5 janvier et lu aux Etats dans les séances suivantes. Là encore, les chefs des modérés montrèrent qu'ils savaient attendre. Au moment où la discussion allait s'ouvrir, M. de la Fruglaye s'approcha de M. de Girac et, après lui avoir fait remarquer que le mémoire ne parlait pas des magistrats accusés (parmi lesquels était son beau-père) : « Je pourrois là-dessus, lui dit il, échauffer la noblesse, mais je ne veux pas que les ordres se divisent et je saurai faire ce sacrifice au bien général. » M. de S. Florentin s'empressa de répondre d'une manière favorable. Il annonçait même que si les magistrats démis méritaient par leur soumission de revenir utiles au service du roi, il ne doutait pas qu'ils ne le trou-

[1] Les candidats agréés par le roi étaient MM. de la Roche-Brandixière, un des 83, d'Andigné de Beauregard, de la Bintinaye et de Pioger. L'élection se fit le 20 février ; mais les deux premiers, qui avaient déjà été candidats en 1767, se sentant assurés d'un échec, ne se mirent pas en peine de présenter leurs titres. La lutte se trouva donc circonscrite entre les deux derniers ; M. Pioger eut 130 voix dans la noblesse, 9 dans le Tiers, et 4 dans l'Église, M. de la Bintinaye en eut 136, 28 et 24. En conséquence, ce fut ce dernier qui fut élu.

vassent disposé à leur donner des preuves de sa confiance. Cette phrase effraya le duc de Rohan : si la lettre était rendue publique, elle était de nature à mécontenter l'Eglise, et en même temps à pousser la noblesse à de nouvelles et plus vives démarches qui pourraient retarder la prompte expédition des affaires. Sous prétexte de demander des explications sur cette phrase, il tint donc la lettre secrète plusieurs jours, et ce ne fut que le 14 février qu'elle fut lue aux Etats. Malheureusement, ce que ceux-ci y remarquèrent surtout, ce fut une phrase dans laquelle M. de S. Florentin déclarait que « si le parlement n'avait pas été conservé dans son intégrité, la province ne pouvait en accuser que les magistrats qui, par l'abandon de leurs charges, par leur résistance aux ordres réitérés de S. M. pour les leur faire reprendre, enfin par le refus constant de se prêter à tous les arrangements proposés pour leur en faciliter les moyens, l'avaient forcé à leur accorder quelques satisfactions. Lorsqu'il avait été question de rédiger le mémoire des Etats en faveur du rappel, M. de Guerry craignait déjà la réduction dont les Etats se plaignaient. » Il y eut beaucoup de chaleur dans l'assemblée : M. le comte de la Belinaye le 16, M. de la Noue de Matignon le 17 proposèrent d'écrire au roi pour justifier les démissions. Ces propositions n'eurent pas de suite mais l'agitation qu'elles avaient répandue dans l'assemblée venait d'autant plus mal à propos, que la commission des baux, longtemps retardée par les mille difficultés que soulevaient à chaque instant l'abbé de Pontual et son frère le chevalier, venait enfin de terminer son rapport, et qu'on était à la veille de l'adjudication des fermes, cérémonie toujours assez périlleuse, car elle avait lieu l'après-midi, « circonstance peu favorable, écrit Duras, pour traiter avec des Bretons. » Afin de bien disposer les esprits, Duras avait cependant obtenu une nouvelle grâce ; la révocation des lettres de cachet qui depuis novembre 1765 interdisaient aux magistrats démissionnaires tout autre séjour que celui de leurs terres (15 février 1769). Les magistrats des environs vinrent le remercier, les poètes taillèrent leurs meilleures plumes[1], mais ce fut tout. La séance de

[1] M. du Peron, contrôleur du tabac à St-Brieuc, composa, pour la circonstance, les vers suivants, qu'il alla présenter au duc de Duras avec un médaillon représentant d'un côté le portrait du roi avec l'exergue : *Lud. XV christia-*

l'adjudication n'en fut pas pluscalme. La noblesse était très hostile à la compagnie Gratien, parce que, malgré ses menaces, elle s'était présentée à l'adjudication de 1767 dont les opposants auraient voulu écarter tout le monde. Comme, à l'extinction du 3e feu, il y avait une certaine indécision sur l'adjudicataire, M. Gratien demanda s'il y aurait un 4e feu. Ces mots déchaînèrent la tempête. La séance étant publique, il y avait là beaucoup de gens qui n'étaient pas membres des Etats. M. de Duras voulut parler

nissimus, et de l'autre côté cette inscription : *Senatus armoricus ad salutem redux.*

Julien, mécontent du sénat d'Antioche,
Et désignant déjà le lieu de sa prison,
On vit Libanius, Syrien sans reproche,
En défendre la cause avec tant de raison
Que, cessant d'écouter le cri de la vengeance,
L'empereur au sénat rendit sa confiance.
Tel nous voyons Duras à la cour de Bourbon
S'employer en faveur du parlement breton.
Ministres de Thémis, aussitôt que vos chaînes
Tomberont de vos mains et finiront nos peines,
Ah ! puisse un médaillon nous marquer ce grand jour,
Où le meilleur des rois vous prouva son amour.

A Quimper on faisait mieux encore. On célébrait par avance le retour du parlement. Le 3 février, le bruit s'étant répandu que l'universalité avait été rappelée, un brasseur de bière nommé Frévin vint donner une sérénade aux Kersalaun. Toute la journée du lendemain leur maison ne désemplit pas. Le 5, après l'assemblée de Mme de Kerlerec, à onze heures du soir, les Kersalaun, escortés par une foule enthousiaste qui criait sans cesse : « Vive le roi qui a rappelé son parlement. » coururent la ville en triomphe au son des violons, des hautbois, des musettes, des cors de chasse. Le 6, Frévin donne une fête au champ de bataille : Mme de Kersalaun au bras de M. de Derval, la famille et les amis tous en rang, vont chercher le brasseur ; il ouvre la fête à 9 heures en dansant un menuet avec Madame la conseillère ; puis les bonnes gens Kersalaun, âgés d'environ 80 ans, dansèrent ensemble au grand attendrissement des spectateurs. Gentilshommes, bourgeois, poissardes, tout le monde fraternisa en dansant. L'après-dîner fut pour le peuple pour lequel Frévin mit en perce deux barriques de bière. Le soir, l'infatigable brasseur va saluer M. de Saint-Alouarn qui revenait de Brest. C'était Mme de Saint-Alouarn qui avait ce soir-là l'assemblée ; il y eut chez elle bal et grand souper. Il y eut encore le lendemain (mardi gras) bal et grand souper chez Mme de Kersalaun. Les Etats n'oublièrent pas Frévin, et lui allouèrent quelques jours après une gratification de 300 l. pour avoir établi à Quimper une brasserie, une houblonnerie et deux fours à chaux. Il est permis de penser que ses opinions politiques avaient été pour quelque chose dans cette libéralité.

pour pressentir l'opinion des ordres, il fut violemment interrompu à plusieurs reprises, et M. de Guerry s'écria qu'on ne pouvait délibérer en présence des commissaires du roi. La discussion s'engage alors : l'Eglise et le Tiers se prononcent pour un 4e feu. Le tumulte redouble : « Millet ou la régie, » crie la noblesse (Millet était le chef de la compagnie rivale). Les clameurs sont telles, que le Tiers effrayé revient sur son vote et se range à son avis. Les fermes demeurent adjugées à Millet.

Cette séance n'était que le prélude de nouveaux orages. « Les esprits sont très agités, écrivait-on le 24 février, les têtes s'échauffent et l'humeur gagne ; on commence même à chansonner. Le parti de M. de Piré fils est discrédité au point qu'on ne se propose rien moins que de l'exclure de la commission intermédiaire. On dit tout haut que si les choses n'étoient point si avancées, l'on indiqueroit sûrement le jour où les Etats seroient cassés. Le bastion est absolument contre les tuteurs qui font tous leurs efforts pour recouvrer leur crédit... On nomme MM de Piré fils, Rosnivinen et Guerry le pacte de famille. » Les intransigeants, très mécontents de ne pas avoir d'autres orateurs que l'abbé de Pontual et M. de la Bédoyère[1], aussi violents, mais aussi maladroits l'un que l'autre, avaient fait venir M. Le Goalès, et derrière lui MM. de la Bédoyère, du Sel et des Grées faisaient rage. Leur plan était de reculer le plus possible la nomination des commissaires intermédiaires, afin que le gros de la noblesse (qui revenait toujours vers la fin des Etats pour la nomination aux pensions vacantes) étant parti, ils pussent faire passer leurs candidats. Le 21 février, ils refusèrent de nommer les commissaires avant qu'on n'eût entendu le rapport de Bédée de la Bouëtardaie sur la réforme des commissions. Le 22, M. de Duras fit savoir que la liste des candidats aux pensions agréés par le roi serait remise dès que les commissaires seraient nommés. Le bastion jeta les hauts cris et

[1] Celui-ci venait d'éprouver une mortification très sensible le 4 février, ses amis l'avaient porté en remplacement de M. d'Andigné à la commission des grands chemins, et M. de Coislin ayant été nommé, demandèrent que leur candidat y fût adjoint M de Coislin déclara alors qu'il ne travaillerait pas avec lui, et M. de la Bédoyère, après avoir eu à essuyer des propos très vifs, finit par rester sur le carreau.

déclara qu'on gênait la liberté des Etats. Les modérés voulurent parler, mais il y avait tant de bruit qu'à peine étaient-ils entendus. La foule n'avait qu'une réponse : « Non, non, non. » A travers ces non, il y avait cependant quelques oui sourdement prononcés. Rohan proposa d'aller aux voix, on répondit encore : « Non, non, non. » M. Borie déclara que l'avis de son ordre était de se retirer aux chambres pour nommer en même temps aux commissions et aux pensions. Encore des non. L'Eglise et le Tiers s'étant nonobstant retirés, Rohan propose une seconde fois d'aller aux voix. Les opposants, qui ne se sentaient pas encore en majorité, eurent recours à un stratagème pour traîner la chose en longueur. Rohan faisait l'appel en suivant l'ordre de la liste ; chaque appelé, sans sortir de sa place, répondait absent et le chapeau du président restait vide. Enfin les opposants consentirent au vote, et par 139 voix contre 99[1] l'avis du Tiers fut rejeté. M. de Girac étant rentré voulut énoncer l'avis du Tiers comme faisant arrêt, puisqu'il avait réuni des suffrages de deux ordres. De nouveaux cris : « Point d'arrêt ! point d'arrêt ! » partent des rangs de la noblesse. Il faut lever la séance au milieu du bruit.

Le lendemain cependant tout s'arrange, mais le 24 l'orage se déchaîne de nouveau à la proclamation des résultats du scrutin pour la nomination des commissions.

Dans le Tiers tous les amis du duc d'Aiguillon restaient sur le carreau, mais il n'en était pas de même dans l'Église. L'évêque de Rennes, qui était absent depuis huit jours, était accouru en diligence ; à dix heures, il arrivait à Saint-Brieuc, à onze il entrait dans la chambre de l'Église, et, secondé par l'évêque de Léon, il entraînait l'évêque de Quimper, quelques députés des chapitres et ralliait notamment à l'abbé de Saint-Aubin 10 voix qui, dans l'état d'éparpillement des suffrages, suffirent à le faire passer. En entendant ces noms détestés : des Nos, de Saint-Aubin, de Saint-Luc, de Cornulier, de Brilhac, la noblesse jeta les hauts cris. Ses commissaires déclarèrent qu'ils ne travailleraient pas avec de pareils hommes. Il n'y a plus de commission, criaient les plus exaltés. Encore une

[1] Le 11 février à propos d'une question de forme analogue ils n'avaient eu que 65 voix contre 139 (ou 63 contre 135).

fois la séance fut levée au milieu des clameurs. La situation était grave. « Le parti des jésuites a joué son grand jeu, écrivait Duras, et l'on croyait tout perdu. » Les évêques déclaraient qu'ils ne céderaient pas ; mais Duras était furieux, il avait reproché publiquement à quelques-uns d'entre eux de lui avoir manqué de parole. « Il faut sauver l'administration et éviter un piège, disait-il aux gentilshommes. je me charge de rendre compte de ce qui s'est passé, ces gens-là n'entreront pas aux commissions. » Voyant leur animosité si fort partagée en haut lieu, les gentilshommes se calmèrent, et comme ces grosses pluies d'orage dont l'effet immédiat est d'éclaircir l'horizon, ces séances mouvementées furent les dernières.

Du 25 février au 6 mars, aucun incident ne vint troubler la monotonie laborieuse des séances. La clôture eut lieu le 6 mars, et le procureur-syndic, M. de la Bourdonnaye, répondant au premier commissaire, et se félicitant d'avoir vu la confiance, la cordialité et l'union succéder à la défiance, à l'inquisition et à l'espionnage, exprimait l'espoir de voir bientôt revenir les magistrats nécessaires à leurs fonctions. L'accomplissement de ce souhait ne devait guère tarder à se réaliser. Le 15 juillet 1769, après quatre années d'absence, les magistrats démissionnaires remontaient sur leurs sièges, au milieu des acclamations de la population rennaise. La monarchie absolue battait encore une fois en retraite : la prolongation de l'exil de MM. de la Chalotais et de Caradeuc, qui devait durer cinq ans encore, était le seul point sur lequel satisfaction entière était refusée aux Bretons[1].

Toute peine mérite salaire : le 22 décembre 1769, M. de Girac était promu à l'évêché de Rennes que lui abandonnait M. des Nos, trop heureux de fuir un diocèse où la politique l'avait abreuvé d'humiliations et de dégoûts.

[1] On peut voir pour le récit des fêtes données en cette circonstance les mémoires de la Société archéologique d'Ille-et Vilaine I, 22 et 23 et IX, 235 et suiv. Je citerai aussi une curieuse relation imprimée, sous forme de lettre, de l'entrée triomphale de M. de Kersalaun à Quimper (31 juillet), par l'avocat Girard (Arch. nat). On y voit que sur tout le parcours, les paysans bretons, personnifiant toujours les choses, comme au temps où ils enjoignaient de tuer la gabelle, criaient de toutes leurs forces : « Vivent M. le Parlement et Mme la Justice !»

CONCLUSION

Les années 1768-69 ne sont pas seulement intéressantes par la multiplicité des faits et des péripéties qui s'y sont déroulés, mettant à nu sous nos yeux le jeu des passions violentes et des intrigues cachées ; elles jalonnent très distinctement l'entrée d'une des grandes périodes de l'histoire parlementaire de la Bretagne. Jusque-là l'opposition s'est cantonnée sur le terrain budgétaire, essayant d'obtenir par des marchandages réitérés une diminution sur les subsides demandés, et lorsque la centralisation prétend emprisonner la liberté bretonne dans les mailles étroites d'un réseau d'agents à sa dévotion, de leur substituer les propres agents des Etats ; mais vis-à-vis de l'agent du pouvoir central, avec lequel elle discute ou qu'elle combat avec plus ou moins de courtoisie, suivant que lui-même y met plus ou moins de formes, elle conserve toujours l'allure de plénipotentiaire discutant avec un allié puissant les conditions d'une assistance promise et à laquelle on ne peut se soustraire : elle ne cherche pas à mettre la main sur lui. En 1768, nous sommes en plein régime parlementaire français, il s'agit d'obliger le souverain à éloigner un ministre désagréable au parti dominant, et à le remplacer par un homme qui se fera en Bretagne l'instrument de ce parti. Aussi nous voyons dès lors apparaître toutes les petites vilenies qui sont le mauvais côté du régime parlementaire. Comme les classes inférieures ne se sont pas encore jetées dans la politique et que cette dernière n'est pas devenue un moyen de parvenir, comme la lutte est entre gens qui n'y cherchent pas un moyen d'existence, nous ne voyons encore rien qui ressemble à cet assaut des places par les faméliques de l'opposition qui caractérise le parlementarisme démocratique ; il s'agit de savoir qui aura l'honneur et l'influence que procurent le pouvoir, et pour n'être qu'une lutte d'amour-propre, quelque chose qui ressemble fort à la rivalité de MM. Guizot et Thiers, la lutte n'en est pas moins âpre et moins violente. Sous la forme des pamphlets, c'est la presse politique qui fait son apparition sur la scène, avec son cortège habituel d'injures

violentes, de calomnies invraisemblables, où l'on étale au grand jour les misères de la vie privée de l'adversaire. La vérité n'est plus toujours la même : l'impôt que l'on déclarait écrasant quand il était demandé par d'Aiguillon est voté d'acclamation quand il l'est par Duras. On parle beaucoup de la misère du peuple, et « jamais il ne s'est donné à Saint-Brieuc, écrit-on le 5 février, tant de bals et de repos qu'il y en a ce carnaval dans la bourgeoisie ; les traiteurs, marchands de modes et coiffeurs, ne peuvent suffire à ce qu'on leur commande, et tout se vend aux marchés au plus haut prix. » On sacrifie la vérité aux intérêts du parti : pour ne pas s'aliéner les jansénistes de Paris, on n'attaque pas le ministre l'Averdy, un de ceux qui ont dans les événements de 1763-65 la plus grande part de responsabilité : on leur sacrifie les intérêts du pays : pour récompenser le parlement de Paris des démarches qu'il a faites en faveur du parlement de Bretagne, la noblesse repousse la liberté de l'exportation des blés, contre laquelle ce parlement s'est prononcé. Il y a dans les milices gardes-côtes des amis du duc d'Aiguillon : l'opposition en réclame aussitôt la suppression. Il y en a dans la société d'agriculture : s'ils y restent, on ne fera plus aucun fonds pour cet utile établissement. Il ne faut pas qu'on puisse reprocher au duc d'Aiguillon d'être l'ami des Jésuites, et M. des Nos renonce à demander aux Etats de se prononcer en faveur de leur rétablissement. Dès que l'amour propre des chefs est mis en cause, tout le reste est compté pour rien. Dans l'affaire Audouart, les deux partis menacent tour à tour, si on ne leur accorde pas satisfaction sur une question où les personnes seules sont en jeu, de ne plus faire partie de la commission intermédiaire, entraînant par là sa ruine et abandonnant au profit de la centralisation le fruit de 26 années d'efforts persévérants déployés par leurs pères.

C'est l'ère des grands politiciens et de la grande politique avec son éclat et son retentissement au dehors ; l'ère des clans et des luttes personnelles. On fera beaucoup de bruit, on soulèvera bien des haines, les résultats utiles obtenus en vingt ans seront bien peu de chose. N'oublions pas cependant, car il faut être juste, que là encore c'est le pouvoir central qui par ses agressions contre nos franchises est responsable de cette évolution.

CH. DE CALAN.

ABBAYE DE LANGONNET

(*Suite*[1])

SES ABBÉS

Premier abbé. C'était le 20 juin 1136 que les religieux de Buzay, envoyés et sans doute conduits par Nivard lui-même, avaient commencé leur établissement à Langonnet. Cette date est celle de l'élection du premier abbé, mais son nom nous demeure inconnu. Il eut pour successeur un saint dont nous allons parler.

Saint Maurice. Il y avait seulement trois ans d'écoulés depuis la fondation de l'abbaye de Langonnet, lorsque vint, en l'année 1140, frapper à sa porte, un jeune homme de 23 ans, conduit par l'Esprit de Dieu vers cette solitude dont le renom commençait déjà à s'étendre.

Cet aspirant à la vie monastique se nommait Maurice. Né à Loudéac, il avait étudié, à Paris même, paraît-il, les lettres avec un succès qui lui mérita la qualité de maître; mais, méprisant tous les avantages que peut procurer la science, il voulut à l'imitation de saint Bernard fouler aux pieds toutes les espérances terrestres. Ses progrès dans la sainteté furent tels que, moins de trois ans après, il fut choisi pour abbé en remplacement du premier. Peut-être saint Bernard lui-même fit-il ce choix, nous l'avons déjà dit. Ce qu'il y a de certain, c'est que, soit à Langonnet, soit ailleurs les deux saints se rencontrèrent.

Les vertus de saint Maurice éclatèrent tellement qu'on le choisit

[1] Voir le fascicule de juillet 1894.

en 1161 pour un des arbitres qui jugèrent un différend survenu entre les chanoines de la cathédrale de Nantes et les bénédictins de l'abbaye de Quimperlé, au sujet de la collégiale de Notre-Dame de Nantes.

Le duc de Bretagne, Conan IV, arrière-petit-fils de la sainte Ermengarde, eut Maurice en si grande estime qu'il vint souvent le visiter et lui demander conseil dans ses difficultés.

Ce fut sans doute aussi pour cause de la vénération que lui inspirait saint Maurice, que Raoul, évêque de Quimper, qui termina sa carrière en 1158, voulut être inhumé dans le chapitre de l'abbaye de Langonnet[1].

Il y avait trente ans que le saint la gouvernait avec une haute sagesse, et que tout y prospérait, lorsque ne voulant plus s'occuper que de la contemplation, il demanda un successeur; mais à sa considération, et par son avis, le duc de Bretagne Conan IV fonda l'an 1170, une nouvelle abbaye de l'ordre de Citeaux, dans la forêt de Carnoët, à l'embouchure de cette même rivière d'Ellé qui passait sous les murs de l'abbaye de Langonnet. Ce lieu offrit encore plus de difficultés pour sa fondation. Saint Maurice vint s'y établir avec douze de ses religieux de Langonnet, et les bâtiments n'étaient pas encore achevés lorsque Conan IV mourut. La patience et l'industrie de Maurice achevèrent le reste ; mais la duchesse Constance, fille de Conan IV et de Marguerite d'Ecosse, continua de protéger l'abbaye avec la même bonté que son père. Les deux monastères furent-il gouvernés par le même abbé, ou bien saint Maurice se démit-il de celui de Langonnet ? L'auteur de sa vie dit qu'il mourut là en odeur de sainteté ; mais ailleurs il est dit qu'au bout de quinze années de gouvernement, atteint d'une fièvre continue, il mourut à Carnoët, au milieu de ses frères, le 5 octobre 1191, à l'âge de 74 ans, et fut inhumé dans son monastère, qui a depuis porté son nom, et s'est appelé jusqu'à sa suppression

[1] L'inhumation de l'évêque de Cornouaille est aujourd'hui représentée dans es vitraux de la crypte, ou salle du chapitre, devenue chapelle. On y voit aussi saint Bernard présentant la charte de fondation au duc de Bretagne Conan III et à Ermengarde sa mère.

abbaye de Saint-Maurice. Des titres des années 1211, 1213, 1220, la nomment ainsi.

Peu de temps après la mort de ce grand serviteur de Dieu, le chapitre de Quimper demanda sa canonisation au Saint-Siège, elle souffrit des retards. Sous le pape Honorius III, des miracles ayant été opérés par l'intercession du saint, les procédures furent reprises, mais la cause resta suspendue.

Cependant le culte décerné d'avance à saint Maurice subsista toujours en Bretagne. Au commencement du XVIIIe siècle, Clément XI permit à l'ordre de Citeaux d'en célébrer la fête du rite double majeure, et Benoît XIV, qui n'avait donné à Maurice que le titre de vénérable, dans son ouvrage de la béatification des serviteurs de Dieu, fit plus tard insérer, au 13 octobre le nom du saint abbé dans le martyrologe cistercien, avec un éloge conçu en ces termes : « Au diocèse de Quimper, en Bretagne, saint Maurice, abbé de Citeaux, de la sainteté et de la gloire duquel on a plusieurs preuves éclatantes. »

Hervé de Caboul[1] succéda à saint Maurice dans le gouvernement des abbayes de Langonnet et de Carnoët, et vivait encore en 1220.

Après lui, les deux monastères eurent-ils chacun leur abbé ?

Guillaume qui fit confirmer par le pape Honorius III les donations faites à son monastère de Carnoët (bulle du 30 août 1225).

Bernard abbé, l'an 1249.

Rivallon Posthec qui vivait encore en 1276, et qui fut inhumé dans le chapitre de Saint-Maurice de Carnoët.

Albéric, qui mourut le 10 octobre 1295, selon l'obituaire de Quimperlé.

Puis Simon, et après lui Henri de Pochaer (de Poher).

[1] Nous ne trouvons pas le nom de Caboul dans l'armorial; mais ne serait-il pas le même que Cabellic, famille qui a fourni Yves Cabellic, qui en 1267, étant évêque de Quimper, confirma la fondation de l'abbaye de Saint-Maurice, en 1274 et mourut le 11 mars 1276. — Cette famille avait pour armes : *De gueules à la croix potentée d'argent, cantonnée de quatre croisettes de même.*

Enfin Guillaume, qui suit ce dernier, et quoique porté, comme les six précédents, sur le catalogue des abbés de Saint-Maurice, semble être le même que Guillaume, abbé de Langonnet, qui admit en 1307, comme nous l'avons dit, Hervé de Léon, sgr de Noyon (et possesseur de la châtellenie de Plouray), à la participation des prières de sa communauté. Il était, si c'est bien le même, abbé de Carnoët, en 1323. — Il fut l'auteur de la vie de Saint-Maurice.

Guillaume de Keresfertz, vivant en 1407.

Guillaume de Keranguen, abbé le 22 avril 1421.

Guillaume Derrien[1], abbé en 1458 et 1464, tous portés sur le catalogue de Carnoët, combleraient-ils l'énorme lacune de celui de Langonnet qui de 1307 à 1477 interrompt sa liste[2].

Henri de Kergoët, appelé Hervé dans la généalogie de sa maison, était abbé en 1477, suivant un acte de l'église de Quimper.

Il assista en qualité d'abbé de Langonnet, le 15 octobre 1480, à l'entrée solennelle de Guy du Bouchet, évêque de Quimper, et vivait encore en 1482.

Vincent de Kergoët était abbé en 1510 et 1514. Ces deux abbés étaient frères, d'après une vieille généalogie de la maison de Kergoët, imprimée à Quimper en 1715. Ils y sont mentionnés comme abbés de Langonnet, successivement, et sont dits fils de Pierre de Kergoët qui fut fait prisonnier à Saint-Aubin-du-Cormier (1488), et de Marguerite de Coëthual. Ces Kergoët appartenaient à la branche de Tronjoly, prenant sa source à Hervé, fils cadet de Hervé de Kergoët qui se rendit célèbre à la bataille d'Auray (1364) et

[1] De Keresperts : *d'or à six roses de gueules* : de Keranguen : *d'or au lion morné de gueules* ; *aliàs* : *parti au 1 : un lion; au 2 : un sautoir* (Sceau 1381) Derrien : *une fasce haussée accomp. en pointe d'une fleur de lys.* (Sceau 1305), par. de Melrand et de Moréac).

[2] Nous nous servons pour cette nomenclature des abbés de Langonnet et de Carnoët, de l'*Eglise de Bretagne*, publiée d'après les matériaux de dom Hyacinte Morice de Beaubois, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, par M. l'abbé Tresvaux, chanoine, vicaire-général et official de Paris (1839).

mourut à côté de Charles de Blois. Les abbés de Langonnet étaient les descendants au cinquième degré de ce valeureux chevalier[1].

Frère Yves de Bouteville, fut maintenu en possession de l'abbaye de Langonnet, le 13 avril 1518, contre Frère Yves de Vaucouleur, qui lui disputait ce siège.

Il appartenait à la grande maison de Bouteville, qui possédait la baronnie du Faouët. Il était un des onze enfants de Jean de Bouteville, chevalier, seigneur baron du Faouët, seigneur du Saint, de Kerjan, vicomte de Barrégan et de Coëtquénan, chambellan du Duc, et de Marie de Quimerch.

Les deux abbayes de Langonnet et de Carnoët l'eurent successivement pour abbé, car dom Morice dans son *Catalogue de Carnoët* (II. II. CL.) dit que Louis du Pou trouva un compétiteur en la personne de Frère Yves de Bouteville qui fut maintenu le 1er juin 1521. Louis du Pou, ajoute-t-il, dut gagner son procès, L'abbé de Bouteville mourut à l'abbaye de Langonnet, en 1536. On y voit encore sa pierre tombale portant ses armes : *d'argent à cinq fusées de gueules posées en face.*

Son temporel fut mis en régale, le 7 avril de la même année.

Jean Nicolas était abbé commandataire de Langonnet, en 1541. Il y a eu plusieurs familles nobles de ce nom. Il pouvait appartenir à celle (fort ancienne) qui portait : *une bande chargée de trois doloires* (Sceau 1381), dont un membre, Jean Nicolas, avait ratifié le traité de Guérande.

Il fut chassé de son poste pour cause d'intrution.

François de Bonacourcy Florentin, protégé de la Reine de France fit serment de fidélité en 1549 dans la chambre des compte de Nantes.

[1] Ces renseignements, nous les avons trouvés dans cette rarissime *généalogie de Kergoët,* communiquée par le vicomte E. de Kermenguy, député, de si noble mémoire. Leurs armes étaient : *d'argent à cinq fusées rangées et accolées de gueules, accomp. en chef de quatre roses de même.*

Devise : En *bon chrétien, je vis en Dieu.*

Les deux abbés de Kergoët sortaient donc du manoir de Tronjoly, près Gourin, qui a passé des Kergoët dans les l'Olivier de Locrist, par alliance, et de ceux-ci par alliance encore, dans les Rouxel de Lescouët, ses propriétaires actuels.

Laurent de Bonacourcy fit pareil serment en 1574. La Reine Catherine de Médicis, dont il était parent, donna à ce capitaine de cavalerie l'abbaye de Langonnet en commende. Nous ne savons rien des faits qui le concernent par rapport à l'abbaye où il est probable qu'il ne résida pas. Après de longues années de possession, il donna sa démission en faveur de son neveu.

Paul de Bonacourcy, neveu du précédent, fit serment comme abbé en 1590. S'étant fait moine, il devint le restaurateur de ce monastère, après les guerres de la Ligue, époque où il fut ravagé.

« Le sieur de la Fontenelle, déterminé capitaine, homme cruel, tenait pour le duc de Mercœur, gouverneur de cette province contre Henri IV, son roi légitime ; il prit son poste au château de Crémenec, distant d'une lieue de l'abbaye ; de là, il faisait des courses et pillait avec ses troupes les villes des environs. Il ravagea le monastère, fit une écurie de l'église. Les garnisons de Rostrenen et de Corlay qui tenaient pour le roi, se battaient souvent à l'abbaye et aux environs ; l'église fut abattue par les uns ou par les autres, pour attaquer ou se défendre ; tous les papiers furent brûlés au point qu'il ne resta pas un seul titre ancien de donation ni de fondation d'une si grande abbaye. Elle éprouva le sort des personnes sans défense : située entre deux partis presque à égale distance, elle fut exposée à la fureur et à l'avarice du soldat, jusqu'au jour où la Fontenelle et le commandant de Rostrenen convinrent qu'ils ne se battraient plus à l'abbaye, et que, le premier rendu, l'autre se retirerait ou entrerait en qualité d'ami, sans pouvoir s'attaquer l'un l'autre.

Pendant cette guerre, l'abbé et les moines se réfugièrent où ils purent et laissèrent la maison déserte durant trois ans ; pendant ce temps-là, les seigneurs voisins envahirent la plus grande partie de ses biens : la guerre produisit la famine ; la famine, la peste ; et les loups survinrent en prodigieuse quantité, qui, habitués à manger les corps morts répandus dans les plaines, se ruèrent sur les vivants et achevèrent de désoler le pays.

Les seigneurs voisins s'emparèrent de la plus grande partie des biens de l'abbaye ; les rares paysans qui restaient portaient le peu

de pain et d'avoine qu'ils avaient pour nourrir leurs chevaux et leurs chiens afin de chasser les loups[1]. »

« On constatait que quelque temps après la paix (1698), tout le revenu temporel de l'abbaye fut adjugé à 800 livres au plus offrant et dernier enchérisseur. Ils disent encore que la désolation était si grande, que l'abbé étant rentré à son abbaye fut obligé de publier dans les villes et paroisses voisines que ceux qui prétendaient quelques droits dans le fief de l'abbaye eussent à se présenter pour réclamer leurs terres, ou qu'ils les donneraient à d'autres[2]. »

Le même auteur dit encore en parlant de dom Paul de Bonacourcy :

« Cet illustre abbé, homme dont on ne peut assez chanter les louanges, pour son esprit de capacité et un travail infini, obligea tous les seigneurs voisins de restituer les biens qu'ils avaient usurpés ; il rétablit l'église et le monastère, et probablement en retrancha une grande partie. Il bâtit une abbatiale joignant le portail de l'église au bout du dortoir des convers.

Les travaux et les persécutions qu'il a essuyées de la part des seigneurs voisins, surtout des barons du Faouët, pour parvenir à ce recouvrement, mériteraient un volume. »

Il assista aux Etats de Rennes en 1603.

Il fut nommé commissaire pour instruire le procès de l'évêque de Léon[3].

[1] Il n'y a rien d'exagéré dans ce récit extrait d'un mémoire des archives départementales des Côtes-du-Nord, sur la situation de l'abbaye, en 1754, mémoire que nous citerons encore. La paroisse de Mellionec, aux environs de l'abbaye, avait été, à cette époque de désolation, entièrement déserte, dit une enquête de l'année 1623, que nous possédons.

[2] Pendant que l'abbé de Bonacourcy voyait l'abbaye ravagée par La Fontenelle, et que lui et ses moines étaient fugitifs, l'abbé de Saint-Maurice de Carnoët, qui était alors Pierre du Vieux-Chastel, en était sans doute réduit à la même extrémité. Il fut tué au massacre de Roscanou, au mois de septembre 1590 ; et il ne fut remplacé qu'en 1593 par Frère Guillaume de Launay, religieux dominicain et docteur en théologie, homme très estimé, qui prêta serment dans la Chambre des comptes en 1595.

[3] C'était René de Rieux, fils puîné du célèbre René de Rieux, marquis de Sourdéac, et de Suzanne de Saint-Melaine, nommé à l'évêché de Léon en 1613. Le temps de son épiscopat fut très troublé, et très traversé par les plus longues

Il fut aussi commissaire de l'ordre du clergé dans cette province pour toutes les grandes affaires. Il mourut en 1641, ayant alors donné sa démission.

Jacques de Montenay, d'une des plus illustres familles de Normandie[1], pourvu en 1638, était prêtre, et fit profession avant la démission en sa faveur de l'abbé de Bonacourcy. Il eut la charge d'une pension de 600 livres en faveur de D. Grégoire Gaudet procureur de son prédécesseur, homme d'un mérite très distingué, qui avait été prieur du Relec et de Lanvaux, qu'il quitta pour aider l'abbé de Bonacourcy, et contribuer au rétablissement de sa maison de profession. L'abbé de Montenay, au bout de quelques années, se démit aussi en faveur de dom Isaac de Marbeuf, (Mém. des arch. départementales).

Isaac de Marbeuf, carme profès, pourvu en 1647, était fils de messire Claude de Marbeuf, sgr de la Pilletière, procureur général, puis président à mortier au parlement de Bretagne, et de dame Robine Le Febvre, né et baptisé en Saint-Aubin de Rennes le 30 avril 1615. Il assista aux Etats de Vannes, en 1649, en qualité d'abbé de Langonnet.

Nous le trouvons, en 1667, assistant comme tel à la pose de la première pierre du petit séminaire de Plouguernével, fondé, cette année-là, par les soins du vénérable Père Maunoir, et de messire Maurice Picot, le zélé recteur de cette paroisse.

Nous savons que l'abbé de Marbeuf travailla comme ses deux prédécesseurs à la reconstruction des bâtiments détruits lors de la Ligue, pendant les vingt et quelques années qu'il eut l'abbaye en commende. L'abbaye de Langonnet accepta, en 1670, la stricte observance de Citeaux.

et fâcheuses affaires. La plus fâcheuse fut celle où, accusé par le cardinal de Richelieu d'avoir servi la Reine Marie de Médicis dans sa retraite, et de s'être réfugié en Flandre, il fut privé de son évêché par sentence du 31 mai 1615 ; mais le clergé de France prit sa défense, et c'est certes avec lui que l'abbé de Langonnet prit part à cette grande affaire.

[1] De Montenay (originaire de Normandie), sgr dudit lieu, vicomte de Fauguernon, baron du Hommet : *D'or à deux fasces d'azur, accompagné de neuf coquilles de gueules.* (Armorial de Courcy).

Ce fut vers 1674 qu'Isaac de Marbœuf, donna sa démission en faveur de son neveu.

Claude de Marbeuf, seigneur de Laillé, seigneur abbé commendataire de l'abbaye de Langonnet (ainsi qualifié dans un acte du 7 mars 1702), né le 17 septembre 1649, et nommé en Saint-Germain de Rennes, le 21 novembre suivant, fils de messire Claude de Marbeuf, sgr de Laillé, vicomte de Chemillier, conseiller, puis président à mortier au Parlement de Bretagne, et de sa première femme, Jeanne Cadio, assista aux Etats de Dinan, en 1675, comme abbé de Langonnet.

« Cet abbé, dit le mémoire cité plus haut, a soutenu les justes droits de son abbaye avec toute la capacité et le zèle possibles. Il serait à souhaiter que tous les abbés réguliers le prissent pour modèle. Il a vécu jusqu'en 1723. »

C'est pendant son gouvernement et alors qu'il avait dom Caourcin[1] comme prieur de l'abbaye, qu'en l'année 1719 se passèrent des événements mémorables : nous voulons parler de la conspiration du marquis de Pontcallec[2]. Errant de lieu en lieu et traqués partout, Pontcallec et du Couëdic avaient cherché de nombreux asiles qu'ils avaient trouvés tantôt aux abbayes de Langonnet et de Coëtmalouen, aux presbytères de Plouray et autres, tantôt au château de Tronjoly près Gourin[3], ou à celui de Pratulo[4], et de Cléden-Poher, ou bien à celui de Dréortz, voisin de l'abbaye.

Un arrêt venait d'être pris pour défendre à tous gentilshommes et autres, nommément aux communautés et maisons religieuses,

[1] Caourcin, ancienne famille du Trégorois, qui figure aux réformations et montres de 1427 à 1543, et portait : *d'argent à une tête de maure de sable, tortillée du champ.*

[2] Clément-Chrysogone de Guer, marquis de Pontcallec, né le 24 novembre 167[illegible], et baptisé en Saint-Pierre, près Saint-Georges de Rennes, le 17 juin 1681, était fils de Charles-René de Guer, marquis de Pontcallec, seigneur de la Porte-Neuve, et de Bonne-Louise Le Voyer.

[3] Le château de Tronjoly était alors possédé par messire François-Claude l'Ollivier, seigneur de Tronjoly, et Mme Angélique de la Pierre, sa femme.

[4] Celui de Pratulo, par Mme Jeanne de Trégoazec, dame de Muzillac, veuve ans doute alors de messire René-Jacques de Muzillac, seigneur de Pratulo.

de donner retraite au marquis de Pontcallec et à ses associés, et de se rendre dépositaires d'aucuns de leurs papiers et effets, « avec « injonction de les dénoncer au plus tôt et de donner avis des « lieux où ils sauraient qu'ils se seraient retirés, sous peine d'être « réputés complices et punis comme criminels de lèse-majesté. » « Chacun eut donc à demeurer sur le qui-vive : les avis n'arri- « vèrent plus à temps. C'est ainsi que l'abbaye de Langonnet se « trouva bloquée un matin. Je ne sais qui avait soupçonné le prieur « dom Caourcin d'être affilié à la conspiration, et qu'une grosse « somme d'or avait été confiée par le marquis aux religieux. Le « lieutenant du prévôt, M. du Quillio en personne, s'était donc « mis en route avec le régiment des Landes, de la cavalerie et de « la maréchaussée. Comme les moines, tout occupés de cultiver « leurs champs, de réciter l'office ou d'étudier, n'avaient pas la « moindre raison de s'attendre à pareille attaque, ils furent sur- « pris. Le pont-levis qui défendait la porte du monastère sur « l'Ellé fut enlevé sans coup férir. Le monastère envahi, l'on fouilla « partout. Rien de suspect.

« C'était donc une déception nouvelle, lorsqu'on finit par saisir « deux petits billets. Dans le premier on lut : « Ayant dessein de « passer quelque temps à l'étranger, donnez à M. du Couëdic les « deux sacs cachetés de rouge ; quant aux trois cachetés de noir, « ne les remettez jamais qu'à moi seul. » Le second billet était ainsi conçu : « Vous pouvez remettre à M. du Couëdic les trois « sacs cachetés de noir ; la présente servira de décharge. »

« Chaque billet portait la signature du marquis de Pontcallec. « Sur ces indices très vagues, on déclara le prieur complice, re- « céleur et criminel au premier chef ; il fut envoyé au château de « Nantes[1]. »

[1] Dom Caourcin, sauf la prison et l'amende, revint à l'abbaye dont il fut prieur de longues années. On l'y retrouve en 1740 encore.

Nous avons pris tout ce paragraphe de la *conspiration de Pontcallec*, dans la remarquable œuvre sur ce sujet, de M. l'abbé J. Le Digabel, de Vannes (*Revue Morbihannaise*, 1892). Tous les vrais bretons lui doivent de la reconnaissance d'avoir fait ressortir le noble caractère du marquis de Pontcallec, ntadis que d'autres avaient essayé d'en ternir la grande mémoire.

Nous ne redirons pas ici par quelle trahison fut arrêté quelques jours après, au presbytère de Lignol, le marquis de Pontcallec, et comment ce martyr de nos libertés bretonnes fut condamné à mort, le 21 mars 1720, avec Messieurs de Montlouis, du Couëdic et le Moine de Talhoët, et exécutés tous les quatre sur la place du Bouffay, à Nantes.

(A suivre). Ctesse DU LAZ.

BIBLIOGRAPHIE

DES

TRADITIONS POPULAIRES DE LA BRETAGNE

L'ancienne province de Bretagne se compose de deux parties beaucoup plus nettement séparées par la langue que par les coutumes et la race : l'une se sert de dialectes dérivés de la langue celtique, l'autre parle un patois français, connu sous le nom de gallo D'une manière générale la Bretagne celtique est la Basse-Bretagne, celle de langue française la Haute-Bretagne. Sur les limites actuelles des deux langues, on pourra consulter un mémoire, avec six cartes, de Paul Sébillot, publié dans la *Revue d'Ethnographie*, t. v, n° 1, 1886, où la séparation de deux langues, est déterminée, village par village.

Nous nous occuperons séparément de chacune de ces parties qui toutes les deux ont été bien explorées au point de vue des Traditions populaires. Pour le détail des ouvrages antérieurs à 1882 nous renverrons le lecteur à la Bibliographie spéciale publiée à cette date[1], nous contentant pour cette période de noter les ouvrages vraiment intéressants, et ceux qui avaient échappé aux auteurs de la Bibliographie ; ceux-ci sont marqués d'un *

Il est quelques livres qui sont communs aux deux Bretagnes ; il suffira de signaler :

* — *Petit traité de l'antiquité et singularitez de Bretaigne armorique* en laquelle se trouvent bains curans la lepre podagre hydropisie paralysie ulceres et autres maladies. *Rennes*, 1577, in-4.

* — *L'Hermite en Bretagne*, par E. de Jouy. Villet Paris, aîné, 1819. in-18.

[1] Bibliographie des traditions et de la littérature populaire de la Bretagne par H. Gaidoz et Paul Sébillot, 1882, in-8° de pp. 61.
(*Extrait de la Revue Celtique*, t. v, p. 277-388).

* — *Essai sur les antiquités du Morbihan*, par l'abbé Mahé. Vannes, Galles, 1825, in-8°.

— *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, par Cayot-Delandre. — Vannes, Cauderan, 1847, in 8°.

* — *La Bretagne contemporaine pittoresque*, par E. Souvestre. Nantes, Mellinet, s. d. in-f°.

* — *Collection de pièces inédites ou peu connues* concernant l'histoire, l'archéologie et la littérature de l'ancienne province de Bretagne, par Le Maout, Saint-Brieuc, 1851, in-8.

* — Les races maudites en Bretagne, par Geslin de Bourgogne *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. XI, 1873, p. 107.

— *Inventaire des Monuments mégalithiques des Côtes-du-Nord*, par Ernoul de la Chenelière. Saint-Brieuc, 1881, in-8°. Supplément 1884.

— *Bretagne et Bretons*, par Robert Oheix. Saint-Brieuc, 1886, in-18.

— *Les Souvenirs historiques et les héros populaires de la Bretagne*, par Paul Sébillot, Vannes, Lafolye 1889, in-18 de pp. 33.

I

HAUTE-BRETAGNE

Patois

En 1882, il n'existait sur le patois de la Haute-Bretagne que deux courtes notes, l'une de Legonidec, l'autre de Lemière de Corvey, insérées dans les Mémoires de la société des Antiquaires, t. IV (1823) p. 322-337 et t. VI, p. 235-272, et un *Essai sur le patois gallot* par Paul Sébillot, 1879 in-8, de pp. 21. Extr. de la *Revue de linguistique*. Il y avait trois glossaires manuscrits, celui de M. Hamonic, celui de M. Paul Sébillot, 5,000 mots environ, et celui de M. Danjou de la Garenne, qui, m'écrivait M. Decombe, avait recueilli un assez grand nombre de mots patois dans le pays de Fougères ; il avait communiqué sa récolte à la classe d'archéologie de l'Association bretonne

lors du congrès de Saint-Malo en septembre 1849 : les procès-verbaux de ce congrès (page 224) reproduisent comme spécimen la lettre A, qui se compose seulement d'une trentaine de mots. Il porte le titre de *Cacologie fougeraise*. M. Danjou est mort après 1882. Aucun de ces trois glossaires n'a été publié.

Voici ce qui a paru depuis 1883.

— *Glossaire patois d'Ille-et-Vilaine*, par Ad. Orain. Paris, Maisonneuve in-8°, 1886 de pp. XVIII-226.

Le *Glossaire* va de la p. 1 à 140.

— *Les locutions nantaises*, par Paul Eudel. Nantes, A. Morel 1889, in 32 de pp. 200.

— *Marche du patois actuel dans l'ancien pays de la Mée*, par Henri Leroux, Saint-Brieuc, 1886, in-8° de pp. 66.

— *Le patois fougerais*, dialecte haut-breton, par Armand Dagnet. Laval, Bonnieux, 1890, in-8° de pp. 90.

Contient en appendice les cris pour faire agir les animaux domestiques.

— *Dictionnaire des locutions populaires du bon pays de Rennes en Bretagne*, par H. Coulabin, Rennes, H. Caillière, 1891 p. in-12 de pp. XVI-378.

— *Locutions populaires du pays de Dol en Bretagne*, par Henri de Kerbeuzec. Rennes, H. Caillière, 1894, p. in-12 de pp. 32.

— *Supplément*, p. in-12, de pp. 8.

II

LITTÉRATURE ORALE

Contes.

Ce n'est qu'à une époque relativement moderne que l'on voit paraître des recueils de contes de la Haute-Bretagne. Le premier en date est celui du Dr Fouquet, *Légendes contes et chansons populaires du Morbihan*. Vannes, 1857 in-12 de pp. 180 ; les deux tiers des 27

récits qu le composent ont été recueillis dans la partie française du Morbihan ; c'est sur les bords de la Rance que Mme Elvire de Cerny écrivit *Saint-Suliac et ses traditions*, Dinan 1860, in-8° de pp. 95, dont les 14 récits sont souvent fort arrangés[1], et à partir de 1866 M. Adolphe Orain a publié, soit dans la *Semaine des Enfants* soit dans divers périodiques bretons, une cinquantaine de contes, où se montre parfois l'imitation de Souvestre.

Les deux ouvrages qui suivent avaient échappé aux auteurs de la bibliographie :

— *Contes utiles*, par Ducrest de Villeneuve, précédés d'une préface par Emile Souvestre. Rennes, Blin, 1837, in-12, fig. de Saint-Germain.

Ce livre ne contient que des légendes très arrangées ; si nous le signalons, c'est à cause de sa date et du titre qu'il porte.

Le manoir de Sourdéac. — Le pardon des oiseaux. — La foire aux chats. — Origine d'une ville bretonne (Redon).

— La Croix Jégoux. — Le Pont Rouiller. — N.-D. du Pont-d'Ars. — Le château des Aunais, par le Dr Fouquet, *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1860. — Vannes, 1861.

A partir de 1880, les contes publiés sont nombreux :

— *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, par Paul Sébillot, Paris, Charpentier, 1880, in-18 de pp. XII-360, (66 contes).

— *Littérature orale de la Haute-Bretagne* par Paul Sébillot, Maisonneuve, 1881, in-12 elz. pp. XII-400 (44 contes).

— *Contes des paysans et des pêcheurs*, par Paul Sébillot, deuxième série des Contes populaires de la Haute-Bretagne, Charpentier, 1881, in-18 de pp. XVI-344 (68 contes).

— *Contes des marins*, par Paul Sébillot, troisième série des Contes populaires, Charpentier, 1882, in-18, de pp. XII 374 (60 contes).

— *Légendes bretonnes du pays d'Avessac*, par le comte Régis de

[1] *La mare et le bugle de Saint-Coulman*, par Mme de Cerny (dans *Saint-Suliac et ses légendes*), avait déjà paru, mais un peu différent, dans la *Fo bretonne* du 20 novembre 1856, puis dans le *Collectionneur breton*. t. II, p. 44

l'Estourbeillon, 1882, in-8° de pp. 27. Extrait du *Bull. de la Soc. arch. de Nantes.*

— La légende du Saint-Rolland, par Gaston Paris : *Romania 1883* p. 113.

— *Gargantua dans les traditions populaires*, par Paul Sébillot, Maisonneuve, 1883, in-12 elz.

Contient p. 1 à 115 les *Légendes de la Haute-Bretagne* relatives à Gargantua.

— *Saint Benoit de Macérac* et ses *légendes*, par le comte Régis de l'Estourbeillon, 1883, in-8° de pp 27. Extr. de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

— *Contes des provinces de France*, par Paul Sébillot. L. Cerf, 1884, in-12.

Le navire des fees, n. xv, p. 105.

— Les Trois Fils qui vont chercher fortune, par Paul Sébillot. *Almanach du Petit Rennais*, 1884.

— *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure*, par Pitre de l'Isle du Dreneuc, (Saint-Nazaire et Châteaubriant), Nantes, 1884. in-8°.

Contient des légendes préhistoriques.

— *Le sire de Changé*, légende du canton de Liffré, par Adolphe Orain. Rennes Oberthur, s. d. in-18 de pp. 14.

— *Folk-lore de la Haute-Bretagne*, p. 1-112 (sans nom d'auteur). Recueil de trente-deux contes, Heilbronn, t. II, in-12 de pp. 398, 1884 dans les Κρυπταδια.

Ce sont des contes érotiques ou scatologiques une autre série de cinq contes a paru l'année suivante dans ce même recueil, tiré à très petit nombre et destiné aux seuls savants.

— Le drap mortuaire, dans *Promenade d'automne aux environs de Rennes*, par A. Orain, Rennes, Caillot, 1884. in-18.

— Formules initiales, intercalaires et finales des Conteurs en Haute-Bretagne, par Paul Sébillot, *Revue celtique*, t. VI, p. 62-68.

Les titres en italiques désignent les livres ou les tirages à part.

— Le marquis de Carabas, par Paul Sébillot. *Le Père Gérard*, 6 mars 1884.

— *Petites Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne*, par Paul Sébillot. Leroux, 1885, in-8° de pp. 22. Tirage à part de la *Revue de l'Histoire des Religions*, t. XII, p. 46.

I. Petites légendes dorées 1. Les saints du littoral (7) 2. Saints des environs de Moncontour (10). II. Paraboles chrétiennes (5).

— *La mort en voyage*, légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne par Paul Sébillot, in-8 de pp. 12. Extrait de l'Archivio per lo studio delle tradizioni popolari, t. IV, p. 421-432.

(Le vrai juste, le Compère de la mort, la Mort et le bonhomme ; les deux haies ; la Mort à l'église.)

— Le Vieux Marin et Sans-Peur, par Paul Sébillot. *Revue de Bretagne et d'Anjou*, t. I, p. 39.

— Les Normands blasonnés par les Bretons, par Paul Sébillot : I. Les Voleurs de chevaux. — II. Les Douze Normands. — III. Les Normands et les Prunes. *Mélusine*, t. II, 1885, c. 441-443.

— Les Joyeuses histoires des Jaguens, par Paul Sébillot. I. La Pêche des Jaguens. — II. Les Jaguens au bain. — III. La Chèvre et les Jaguens. — Le Minard du Jaguen. — V. La ceinture des Jaguens. — VI. L'Ane. — VII. Le Calvaire — VIII. L'Héritage. — IX Le Chien et le Veau. — X. Les Jaguens qui sont pour le Diable. — XI. Le Homard et les Jaguens). *ibid.*, t. II, c. 464-475.

— *Contes de marins recueillis en Haute-Bretagne*, par Paul Sébillot. *Le Diable et les animaux à bord.* (I. Le Vaisseau noir. — II. Le Diable à bord. — III. La Navigation du Diable. — IV. Le Diable Mousse. — V. Le Diable à bord du long-courrier. — VI. Le Diable à bord. — VII. Le Vieux Banc. — VIII. Le Rat marin. — IX. La Couleuvre. — X. Les Rats et les Souris). Palerme, 1886 in-8°, de pp. 22, *Archivio per lo studio delle tradizioni popolari*, t. V, pp. 225-267.

— Légendes locales de la Haute-Bretagne, par Paul Sébillot *Les Fées des Houles*. (I. Les Fées de Chélin. — II. La Houle du

Port-Pérou. — III. La Houle de Saint-Jacut. — IV. Petits-Yeux voit clair. — V. Tie-Tie. — VI. La Houle de la Garde. — VII. Le Mangeur de poules. — VIII. Le Loup et la Fée. — IX. Le Bétail des Fées. — X. La Houle de Poulifée. — VI. La Houle du Saut-au-Chien. — XII. La Fée de la Corbière). *Soc. arch. du Finistère*, t. XIII, pp. 206-228, 331-338.

— La Houle du Port-Pérou (en patois du littoral des Côtes-du-Nord), par Paul Sébillot. Klausenbourg. *Acta comparationis litterarum universarum*, n° CXC.

— Le Vaisseau merveilleux, par Paul Sébillot. *Revue des Traditions populaires*, t. I, p. 49.

— De quelques similaires des contes de Perrault en Haute-Bretagné par Sébillot. — (I, Le petit Chaperon rouge. — II. L'Ogre. *Mélusine*, t. II, c. 396-401.

— Peuçot, conte en patois de l'Ille-et-Vilaine, par Paul Sébillot, *Revue des patois* t. I, n° 3.

— L'Ogre, conte des environs de Redon, par E. Rolland, *Mélusine*, t. III, c. 308.

— Barbe bleue, par E. Rolland, *ibid.*, t. III, c. 330.

— Peau d'âne, par E. Rolland, *ibid.*, t. III, c. 404.

— La bonne femme aux cents écus (en patois) par A. de Montaudry, *Revue des patois*, t. I, n°. 3.

— La mort du bon Dieu, deux versions, par Paul Sébillot. *Revue des Traditions populaires*, t. I, p. 125.

— Le Guérissou et la malade, par Ad. Orain, *ibid.*, p. 232.

— Le moine de la forêt de Teillay, par Ad. Orain, *ibid.*, t. I, p. 233.

— Contes de la Haute-Bretagne, seconde série, *Recueil des* Κρυπταδια.

— La grenouille verte, par Ad. Orain. *Revue de Bretagne et d'Anjou*, 15 décembre 1886, t. III, p. 240-253.

— *Légendes locales de la Haute-Bretagne* : par Paul Sébillot : les

Margot la Fée, Maisonneuve, 1887, in-8°, de pp. 28 Tirage à part des « Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. » (Recueil de 14 légendes).

— Les treize grains de blé noir, conte de l'Ille-et-Vilaine, par Oscar Havard. *Revue des Traditions populaires*, t. II, p. 311.

— *Légendes croyances et superstitions de la mer*, par Paul Sébillot, Charpentier, 1886 et 1886, 2 in-18. — Les légendes ou contes qui suivent ont été recueillis en Haute-Bretagne : t. I, p. 74. Pourquoi la mer est salée, t. II, p. 95. Origine du feu Saint-Elme, p. 134, 136. Origine des vents, p. 162. Les sept vents révoltés contre Nord, p. 227. L'homme qui fait changer le vent, p. 247. Pourquoi le vent vient quand on le siffle, p. 331. Origine de la mer.

— *La Forêt du Theil et la Roche aux Fées d'Essé*, par P. Bézier. Rennes, 1887, petit in-12 de p. 49.

— Jacques Robert à la porte du Paradis, par Ad. Orain. *La Dépêche bretonne*, 15 septembre 1887.

— Jean Cheminet (et Gargantua), par A. Orain : *De Rennes à Betton*. Rennes, Caillot, 1887, in-12.

— Cinq cents d'un coup de poing, par A. Orain, dans *Guipel*, Rennes, Dubois, 1887 in-12.

— Le diable courtisant les filles, par Jules Bois-Greffier, *La dépêche bretonne*, 13 oct. 1888.

— Le bon Dieu à bout de lande, par Jules Bois-Grefflier. *ibid.*, 19 octobre 1888.

— Les sorciers de la Rabine — le prêtre décapité. — La légende du chêne au loup. — La Bête de la Loyère. — Le petit Mineur. — La faux du du diable. — La levrette blanche, par A. Orain, dans *Curiosités, Croyances, etc., de l'Ille-et-Vilaine*. Rennes, Dubois, 1888, petit in-18 de pp. 18.

— Les Fées chrétiennes, par Paul Sébillot. *Revue des trad. pop.* t. V, p. 515.

— Les petites vengeances de saint Yves, par le comte Régis de l'Estourbeillon, *ibid* t. IV, p. 349.

— Le bon Dieu à Laillé ; la Chapelle du Désert ; le meunier du Boël, par A. Orain. *Curiosités*, etc., 1890. Rennes, Oberthur, petit in-18, de pp. 16.

— Héro et Léandre dans la Rance, par Jean de Kermalo. *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. II, nouvelle série, p. 27.

— Quelques contes très courts, par Paul Sébillot : les trois Petits Chiens ; la Souris ; la Fève ; l'Ours et le Petit Garçon ; le Renard et le Loup, le Coq et le Renard. *Revue des Trad. pop.*, t. V, p. 437.

— Contes facétieux des bords de la Vilaine. — Saint-Courre en Bruyère, Saint-Tire-au-Joug, Saint-Bélant, par Adolphe Orain. *Revue de Bretagne et d'Anjou*, t. V, p. 150.

— Le Petit Oiseau, par Paul Sébillot. *Revue des provinces de l'Ouest*, t. I, p. 89.

— *Contes de marins recueillis en Haute-Bretagne*, par Paul Sébillot, Palerme. in-8° de pp. 60. (I. Le Pêcheur vainqueur. II. Les Poissons et le Pêcheur. III. Le Capitaine sous la protection de la Seraine. IV. Le Matelot qui veut rajeunir le Roi. V. Le Mousse. VI. L'Oiseau de vérité. VII. Le Mousse jeté à la mer. VIII. Le Matelot qui épousa la fille du roi d'Angleterre. IX. Tribord Amures. X. Galette de biscuit et Quart de Vin. XI. Le Guitan et le maquereau. XII. Pourquoi on emploie le ciment pour lester les bateaux. XIII. Le prince Marin. XIV. Le Marin Georges, le diable et les lutins. XV. Le Bar et le Maquereau. XVI. Le Homard et le Congre). Extrait de l'*Archivio per lo studio delle tradizioni popolari*, t. IX, p. 230, 420.

— Les enfants qui n'ont pas vu le jour, par Judith Gautier. *Revue des Traditions populaires*, t. VI, p. 751.

— Le Mouchoir blanc, par Emile Bergerat, *ibid.*, t. VI, p. 752.

— Contes bretons inédits, par Paul Sébillot : (Le Prince Bouvier ; Jean de Calais ; les Deux Soldats ; l'Enfant qui entend le langage des bêtes ; le Père Décampe ; le Petit Oiseau ; Jean de la Grange ; Milord l'Arsouille ; le Fils du roi de France) ; dans l'*Almanach du Phare*, Nantes, 1891, pages 107-122.

— Les Jetins de Saint-Suliac (sans nom d'auteur), dans *la Vague*, écho des plages bretonnes, Saint-Malo, 1891, nos 5, 6 et 7.

— Le Bœuf d'or, par Adolphe Orain, *Revue des provinces de l'Ouest*, t. VIII, p. 100.

— Contes bretons inédits, par Paul Sébillot. (Le Grand Chasse Foudre ; La petite poulette blanche, Jean et Jeanne, Les Joyeuses histoires de Jaguens, La mort des fées ; Les dons des animaux et le Corps sans âme), dans l'*Almanach du Phare*, Nantes, in-8° 1892, p. 84-99.

— *Les Incidents des Contes populaires de la Haute-Bretagne*, par Paul Sébillot, Vannes, Lafolye, 1892, in 8° de pp. 39. Extr. de la *Revue des Traditions populaires*, t VII, p. 411, 515, 531.

— Les croix légendaires : Saint-Malo, par H. Harvut et P. S. *Revue des Trad. pop.* t. VII, p. 212, 288, les croix hantées, par J. Carlo, *ib.* t. VIII, p. 207.

— *Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne*, par Paul Sébillot. Vannes, Lafolye, 1893, in-8° de pp. 43 Extr. *de la Revue de Bretagne et de Vendée.* (Petites légendes dorées (7). Le bon Dieu, la Vierge et les Apôtres (5). Le Diable et les Morts (8). Le Respect des sacrements).

— *Mosaïque bretonne*, par A. de la Borderie. Rennes, Plihon, 1893, in-8°. La seconde partie, intitulée contes et légendes, contient Héro et Léandre dans la Rance ; le chat noir ; et l'extrait du : Discours miraculeux inouï et espouvantable d'une jeune fille (de Quintin) qui par la vanité et trop grande curiosité de ses habits fut estranglée du diable et son corps transformé en un chat noir en présence de tout le peuple assemblé en 1582.

— Petites légendes chrétiennes : la cathédrale de Dol, par F. Duynes, Sainte-Anne, par J. Carlo, *Revue des Traditions populaires*, t. VIII, p. 35, 197.

— La femme obstinée, par Paul Sébillot *ib.*, p. 197.

— Traditions superstitions et légendes du pays de Dol, par F. Duynes, *ib.* t. VIII, p. 369

— Contes bretons : la Mule ou la filleule du diable, le petit-fils du roi, la Jeannais, le Chien et l'Ivrogne, le Devin (par Paul Sébillot ; c'est par oubli que le nom de l'auteur a été omis) *Almanach du Phare*, Nantes, 1694, in-8° p. 102-127.

— *Contes de la Haute-Bretagne* I. Les Chercheurs d'aventures (12 contes). II. Le diable et ses hôtes, par Paul Sébillot. Paris, Lechevalier, 1892 (ce chiffre est erroné, il faut lire 1894); in-8° de pp. 52. *Ext. de la Revue de Bretagne et de Vendée.*

— Contes de la Haute-Bretagne qui présentent des ressemblances avec des contes imprimés. I. Contes de Perrault. II. Sources diverses, par Paul Sébillot, *Revue des Trad. pop* t. IX, p. 36, 90.

— Contes résumés de la Haute-Bretagne, (résumé de 70 contes) par Paul Sébillot *ib.* t. IX p. 167, 267, 336.

Ces articles ont été tirés à part sous le titre de :

Contributions à l'étude des contes populaires. Paris, Lechevalier, 1894, in-8° de pp. 89.

— La toupie du géant Periferigelérimini, par A. Certeux, *ib.* p. 52.

— Le fantôme de la Longue-Haie, par L. de Villers, *ib.* p. 225.

— *La légende de saint Rou*, par Henri de Kerbeuzec. Rennes, Simon 1894, p. in-18 de pp. 10.

— *Dix Contes de la Haute Bretagne*, par Paul Sébillot I. Légendes locales ou historiques 55 II. Féeries et aventures. Lechevalier, 1894, in-8° de pp 20. Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

— Contes de prêtres et moines recueillis en Haute-Bretagne, par Paul Sébillot (en cours de publication dans *Archivio per lo studio delle tradizioni popolari*).

— La Sirène de la Fresnaye ; les Aventures du diable sur mer, par Paul Sébillot. *La Brise*, Saint-Malo, 15-22 juillet 12-19 août 1894.

Illustrations de Contes.

— *Contes utiles*, par Ducrest de Villeneuve, ouv. cité, ill. de Saint-Germain.

— Le voyage des Jaguens à Paris, par Paul Sébilllot, 5 dessins de Sahib. *La Bretagne littéraire et artistique*, 1880 t. I, p. 89.

— La Goule ès fées, par Paul Sébillot, 3 illustrations de Courboin, *ibid*, p. 133.

— Le rouet enchanté. — Le sifflet merveilleux. — Jeanne l'hébétée. Illustrations de Moulighif, par Ad. Orain. *Dans la Poupée modèle.*

Illustrations de Michelet.

— La bûche d'or. — Le panier depêche. — La grenouille verte ou la fée des eaux, *ibid* par Adolphe Orain.

— Jeanne l'hébêtée, par A. Orain, dans l'almanach la *Mèrer Gigogne.*

— * Les trois fils qui vont chercher fortune, par Paul Sébillot, 7 dessins de Rodi 1884, *Almanach du Petit Rennais*, — * Le meunier du Boël, par Ad. Orain, *ib.*, 2 dessins de Rodi.

— *Contes de terre et de mer*, par Paul Sébillot, 152 illustrations par Léonce Petit, Sahib, Georges Bellenger. Paris, Charpentier 1883, gr. in-8°.

— * Le marquis de Carabas, par Paul Sébillot, dessins de Léonce Petit 6 mars 1884, *Le Père Gérard.*

— Le Joli petit cochon, par Paul Sébillot, 4 dessins de Paul Hercouët, *Revue de Bretagne et d'Anjou,* t. 1.

— The enchanted Stockings (les Bas enchantés) par Paul Sébillot, traduit dans *Harper's young people Christmas* 1889, avec 4 illustrations de Luc Olivier Merson.

— Glaume Le Loup et Pierre Le Renard, par Paul Sébillot, ill. de Girod. (Le *Petit Phare* n° de Noël 26 décembre 1890).

— Le Pilote de mer, par Paul Sébillot, reproduit avec illustrations d'Amédée Lynen, Léonnec et Flarschoen, dans les *Tablettes françaises*, de Bruxelles, 15 août 1891.

— Contes bretons inédits dans *Almanach du Phare* 1892, ouvrages cité, dix illustrations de Girod.

— The Golden Blackbird ; the Dirty Shepherdess ; The Snuff-box, traduits de contes de Paul Sébillot, illustrations de H. J. Ford, dans *The green fairy book*, edited by Andrew Lang. Londres 1892, in-18 de pp. XI-366.

Chansons.

La bibliographie a donné le titre de plusieurs chansons de la Haute-Bretagne publiées dans les *Instructions relative aux poésies populaires de la France*. Paris, 1853. Les manuscrits de la Bibliothèque nationale en contiennent aussi un assez grand nombre. On en trouve 20 avec musique dans les *Légendes du Morbihan* de Fouquet, ouvrage cité, et 19 avec 8 airs notés dans la *Littérature orale de la Haute Bretagne* de Paul Sébillot, ouv. cité.

* — Etude sur les chants populaires en français et en patois, recueillis et annotés par A. Guérard (par Gautier). Nantes, 1859, in-8 de pp. 23.

En 1842, Armand Guérin inséra dans son volume *Bretagne*, Paris, Masgana, la chanson de la Gerbe (versifiée) qui « se chante aux parbates ».

— Rondes populaires recueillies au Portrieux Saint-Quay, par A. Tausserat, *Romania* 1882, pp. 587-589.

— Chansons de la Bretagne, environs de Lorient, par E. Rolland, *Almanach des Traditions populaires*, 1882, pp. 65-112.

— *Chansons populaires d'Ille et-Vilaine* recueillies par Lucien Decombe. Rennes, H. Caillière, 1884, in-16, de pp. XXVIII-401 et 70 p. de musique typographiée. — Recueil de 130 chansons avec 70 airs notés.

— La chanson du saule à Châteaubriant, par A. de la Borderie. *Bulletin archéologique*, 1884, t. IV, 2e s. p. 309.

— Les chansons populaires en Haute-Bretagne, par E. Rolland, *Mélusine* t. III, c. 297-306, 388-391, 433-441.

Rapprochements, avec des chansons recueillies par l'auteur, de chansons du recueil de Decombe.

— *Glossaire patois d'Ille-et-Vilaine*, suivi de chansons populaires par A. Orain. Paris, Maisonneuve 1886, in-8, de pp. XVII-226.

Contient à la fin 64 chansons avec 36 airs notés.

— La courte-paille, par A. Orain, *Mélusine*, t. II, c. 475.

— L'historique de la chanson de la reine Anne, par A. Orain. *Revue de Bretagne et d'Anjou*, t. I, p. 320.

— Le plongeur, version d'Ille-et-Vilaine par A. Orain, *Mélusine*, t. II, c. 139, version de Saint-Malo, par H Harvut, c. 284.

— Chants de quête du 1er mai, par A. Orain et E. Rolland *Mélusine*, t. III, c. 30.

— La fileuse des bords du Canut, par A. Orain. *De Messac à Saint-Just*. Rennes, Caillot, 1885, p. in-12.

— Marion sur le bord de l'île, par A. Orain. *De Rennes à Betton*. Rennes, Caillot, 1886 p. in-12.

— *Recueil de chansons populaires*, par E. Rolland, t. V, in-8° de pp. 75.

Contient des chansons, avec 28 airs notés, recueillies en Ille-et-Vilaine par Ad. Orain.

— Le Plongeur, par Paul Sébillot, *Revue des Traditions populaires*, t. I, p. 83[1].

— Les Transformations, *ibid*, t. I, p. 100.

— Voici la Noël, par Ch. de Sivry. *ibid.*, t. I. p. 350.

— Le grand loup du bois, par A. Orain. *Curiosités de l'Ille-et-Vilaine*. Rennes, Dubois 1887, p. in-12.

— Les trois tambours, par Paul Sébillot et Julien Tiersot, *Annuaire des Trad. popul.* t II, p. 46.

— Les canards blancs, par A. Orain, *Guipel et son château* Rennes, Dubois 1887, p. in-12.

— La Climène, chanson de Saint-Brieuc, par Emile Durand, *Revue des Trad. popul.*, t III, p. 544.

— Les trois pigeons blancs, par Bourgault-Ducoudray, *Annuaire des Trad. popul.* t. III, p. 14.

[1] La plupart des chansons publiées dans la *Revue des Traditions populaires* sont accompagnées d'airs, notés par Julien Tiersot (pour la plus grande partie), Bourgault-Ducoudray et Emile Durand.

— Les Réquisitionnaires d'Allineuc, par Paul Sébillot, *Revue des Traditions populaires*, t. III, p. 72.

— Chanson des Mobilisés, *ibid.*, p. 73,

— La Chanson de Renaud, *ibid* p. 198.

— Les pastiches de chansons populaires I. Paul Féval, *ibid*, p. 226.

Origines de la chanson de M. de Charette.

— La Claire Fontaine, v, des environs de Dinan, p. 434.

— Les trois filles, par Mme Paul Sébillot, *ibid.*, t. III, 635.

— Le matelot de Groix, par Ch. de Sivry, *La Tradition*, t. II, p. 60.

— L'Emigrant, par Paul Sébillot, t. IV, p. 11. *Revue des Traditions*

— Adieu ma belle, *ibid* p. 12.

— V. de Nantes, par Félix Martin, *ibid.*, p. 13.

— Le Portrait de la Maitresse, p. 77, par Mme Paul Sébillot.

— Chansons de Mai, p. 258, par Paul Sébillot.

— Le Soldat de Rennes, p. 468.

— Chanson de mai, par François Mesléard, t. IV, 337.

— La fille de France, par Mme Paul Sébillot, t. IV, p. 568.

— La méchante veuve, par G. Echaupre, *La Tradition* t. III p. 144.

— Complainte sur la captivité de François Ier par J. Carlo. — *Revue pes Traditions populaires*, t. IV, p. 387.

(*A suivre*). PAUL SÉBILLOT.

LE JEUNE MEUNIER

1. — Un jeune meunier des environs de Quintin se leva de bon matin pour aiguiser son moulin.

2. — Dès qu'il l'eût aiguisé, il le fit tourner ; un peu avant midi, il déclare qu'il a du chagrin.

3. — Un peu avant midi son cœur est mal à l'aise, car il a entendu dire que sa fiancée va se marier.

4. — Et si elle se marie, comme on le dit, il ira encore la voir avant que la nuit ne soit venue.

5. — Il est allé la voir avant la nuit, et il l'a trouvée pleurant sur le coin du foyer.

6. — « Bonjour à vous, belle jeune fille, oui, bonjour ; répondez-moi, jeune fille, et daignez m'écouter :

7. — « Autrefois, en me voyant, vos regards exprimaient la joie. Maintenant, en me voyant, vous ne faites que répandre des larmes :

8. — « Cessez, jeune fille, cessez de pleurer, rompez vos engagements ; suivez votre cœur et revenez vers moi »

9. — « Oui, jeune homme, vos paroles me plaisent, et avant la nuit je les redirai à mon père.

10. — « Bonjour à vous, mon père, votre fille à genoux, demande votre permission pour se marier.

11. — « Votre permission pour me marier à celui que j'aime, au jeune meunier qui le premier a fixé mon choix. »

12. — « Oui, ma fille, c'est de tout cœur que je vous donne cette permission, pour vous rendre contente et mettre votre cœur plus à l'aise.

13. — « Je connais le jeune meunier ; il me plaît beaucoup et il ne convient pas de se marier contre son gré. »

14. — Le jeune meunier s'en retournait content et le cœur tout joyeux : il avait obtenu celle qu'il désirait.

Recueilli et traduit par Yan Kerhlen.

CHANSONS POPULAIRES BRETONNES

(*Dialecte de Vannes*).

ER MELINÉR IOUANK

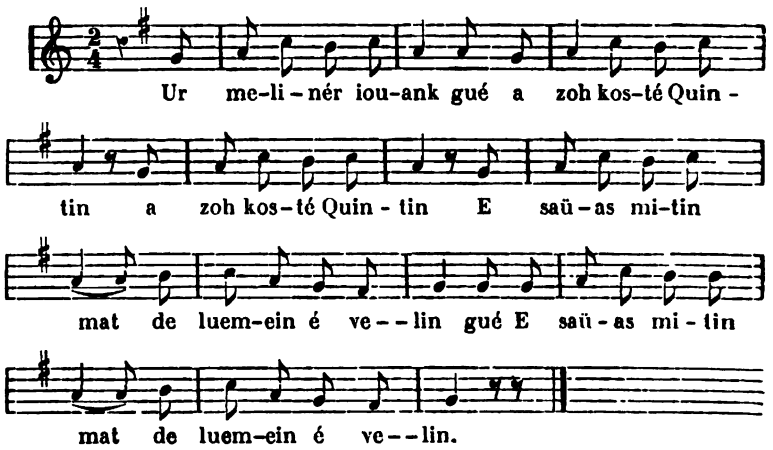

1. — Ur melinér iouank a zoh kosté Quintin,
E sàüas mitin mat de luemein é velin.

2. — P'en dès bet hi luemet, ean hi lakas de droein ;
Un tamig kénd kreisté ean lar en dès ankin.

3. — Un tamig kent kreisté é galon zou diés,
Kleuet en dés laret é kollou é vestréz.

4. — Mar da ha diméein, el m'en dé bet laret,
Kent ma vou deit en noz é hei hoah d'hi guélet.

5. — Ként mé ma deit en noz é ma oueit d'hi guélet,
Ean hi hav é ouilein ar gornig en uéled.

6. — « Bonjour d'oh, plahig koant, bonjour d'oh e laran,
« Respondet d'ein, plahig, ha groeit stad a hanan.

7. — « Guéharal p'hou kuélen é oé guiü hou seleu,
« Ha bremen p'hou kuélan ne hret meit chuill dareu.

8. — « Arsaüet a ouilein, ha fondet hou timé,
Héliet hou kalon, ha distroeit dohein-mé. »

9. — « Ya, sûr denig iouank, hou konzeu zou d'em grad,
Ha kent mé tei en noz, m'ou lavarou d'em zad.

10. — « Bonjour d'oh, o me zad, hou merh, ar hé deuhlin,
« E houlen hou krad vat get-n-oh eit diméein.

11. — « Hou krad eit diméein d'en hani e garan :
« D'er melinér iouank e mès choéjet ketan. »

12. — « Ya, me merh, a galon é vennan er rein d'oh
Eit hou lakat koutant, eit hou lakat ésoh.

13. — « M'hanaü er melinér, plijein bras e hra d'ein,
« Hag éneb d'er galon ne jauj ket diméein. »

14. — Er melinér iouank e hié d'er gér koutant,
Hag é galon joéius m'en deoé bet é houant.

POÉSIE FRANÇAISE

LE JEUNE PRÊTRE[1]

C'était un jeune prêtre aux regards extatiques
N'ayant rien d'ici bas, semblant chercher toujours
Dans l'horizon perdu les figures bibliques
Au delà des grands monts, au-dessus des amours.

Il voyait le prophète au pied du sycomore,
Les astres de Judée illuminaient ses nuits,
Vers sa lèvre altérée inclinant leurs amphores
Les vierges d'Israël chantaient au bord des puits.

Son père était banquier et sa famille juive,
La Bourse son pays, mais ce milieu fatal
N'est pas une raison toujours, pour qu'il s'en suive
Que toute une tribu soit du même métal.

Laissez-moi, disait-il, consoler les chaumières,
J'étouffe dans la foule, et le bruit sec de l'or
Irrite ma pensée. Au vol de ma prière
Il faut les horizons de l'aigle et du condor.

On cessa de lutter, l'évêque catholique,
Pour consacrer ses vœux sur lui posa les mains,
Songeant que de ce cœur la flamme évangélique
Allait illuminer les plus sombres chemins.

[1] Un de nos amis tient cette histoire poétique de M. de la Rochette qui affirmait en avoir été témoin.

Il vint semer ses dons de village en village ;
Jusques au rang des saints partout on l'élevait,
Et lui, dans les élans généreux du jeune âge,
A sa patrie aveugle à son peuple il rêvait.

Au centre d'un faubourg de la ville prochaine
S'élevait un vieux temple infirme et délabré,
Où les fils de Sion venaient, chaque semaine,
Ouïr les chants plaintifs de leur rite sacré.

Le jeune prêtre entrait, parfois, dans la demeure
Où toujours dans l'attente il voyait ses aïeux.
« A ce peuple captif qui sous les saules pleure
« Ne pourrais-je chanter l'*Alleluia* joyeux ?

« Qui les détournera des faux biens de la terre ?
« La crainte seule peut réchauffer sa tiédeur,
« Oui, je leur traduirai Salomon notre père :
« La sagesse, a-t-il dit, provient de la frayeur. »

Et dans la Synagogue ouverte et désolée :
Il vint parler un soir du dernier jugement,
Les mortels endormis dans la sombre vallée
Se relevaient roidis par l'épouvantement.

Les anges s'envolaient avec un grand bruit d'ailes,
Les trompes, les clairons résonnaient en tout lieu,
Et dans l'écho tremblant des plaines éternelles
Entre les grands éclairs tonnait la voix de Dieu !

Le firmament jetait en hâte tous ses voiles
Et prenait la couleur du cuivre en fusion.
Les nuages fuyaient, laissant choir les étoiles
Courant d'un pôle à l'autre en leur confusion.

La terre avec effroi regardait dans la plaine
Marcher tous les grands monts comme des chameaux roux,
Et les cèdres, pareils à des flocons de laine,
S'envolaient dispersés par les vents en courroux.

Les âmes, s'éveillant dans toute la nature,
Redemandaient leurs corps semblables par leurs cris,
A la meute affamée appelant sa pâture :
Nous nous levons, Seigneur, donnez-nous des abris.

Le sol s'est déchiré, les tombeaux vont se fendre,
« Ils portent les secrets du cœur et du trépas.
« Prenez garde, Seigneur, l'âme va se répandre
« Si le voile du corps ne la recouvre pas ! »

L'auditoire écoutait, le prêtre ému lui-même
Se disait : j'ai touché ces hommes aujourd'hui
Et comme il descendait, l'œil en feu, le front blême,
Voici qu'un revendeur s'en vint tout droit à lui :

Vrai, Monsieur le Pasteur, vous parlez mieux qu'un livre,
Le discours sait frapper bien plus fort que l'écrit.
Je serai pour ma part enchanté de revivre,
Oui, rien qu'à vous entendre, on apprend de l'esprit.

La Bible, nous dit-on, donne la certitude
Que Dieu pour tout créer n'employât que six jours,
Mais depuis, du repos il a pris l'habitude,
Puis, il faudra du temps pour juger nos détours.

Pendant ce jugement, vous venez de le dire,
Les hommes auront faim, ayant repris leur corps ?
Que d'argent pour celui qui se mettrait à frire
Les poissons, les oiseaux, qui resteront alors !

Je serai celui-là, quelle richesse immense !
De l'univers, tout seul, être le cuisinier !
Je végète à présent, les autres ont la chance.
Mais aussi, rira bien qui rira le dernier !

Pauvre prêtre, avoir fui famille, amour, patrie,
Fermé son avenir, oublié son passé,
Pour entendre à présent cette voix qui lui crie ;
Vouloir changer ton peuple est un rêve insensé !

Efforts et dévouement resteront inutiles,
Jeune apôtre, perdez ces généreux espoirs !
Nul ne vous comprendra : les champs comme les villes
Pour l'autel du veau d'or ont seuls des encensoirs.

On verrait la raison plutôt sortir de l'urne,
Le vol, l'assassinat, créer la liberté,
On suspendrait des fleurs aux anneaux de Saturne,
Avant d'avoir ici guéri l'avidité.

Un jour, voulant sauver la Rome de Tibère
Perdue au fond des eaux du vice croupissant,
Le Verbe est descendu régénérer la terre,
Mais qui pourrait du ciel revenir à présent?

A. Riom.

LAMENNAIS ! RENAN !

Comment, ô vieille Armorique, de tels fils sont-ils sortis de tes fidèles entrailles ?

Comment de tes mains rudes mais loyales, chargées des cierges bénits de tes pieux sanctuaires, as-tu dressé, au pied des autels profanés, ces deux phares, qui, semblables aux fanaux homicides des îles maudites, ont mis tant de chrétiens en péril !

Voile ta face rugueuse sous ta coiffe de lin et, les pieds nus, monte au Calvaire pour essuyer leurs crachats sur la face de ton Christ, pour consoler sa Mère. pour prier, pleurer, souffrir avec les apôtres et les Maries, pour expier les fautes de tes fils !

Mais, traîtres, tous deux, sont-ils également coupables ?

Lamennais, ce Lucifer qui, ayant refusé de saluer dans la parole infaillible de l'Église le Verbe incarné, comme jadis l'archange refusa d'adorer le Christ revêtu par la promesse d'une chair mortelle mais immaculée, est tombé foudroyé par l'orgueil dans l'abîme du désespoir ; Lamennais, dévoré de remords, de cuisants regrets, seul, farouche, entre les hommes, objets de son mépris, et Dieu, objet de sa haine, est certes une lamentable épave, mais il a souffert de son péché et le cri d'agonie jeté par son âme à l'aspect du Juge a été peut-être la suprême et expiatoire parole du croyant.

Tandis que Renan, le doux philosophe, le renégat serein, assis couronné de roses, drapé comme un immortel, au banquet non interrompu, vide lentement, au lieu du calice, la coupe modelée sur le sein d'Hélène sans atteindre la lie, sans que les fleurs de son insolent *Gaudeamus* se soient flétries. sans qu'une larme de fraternité tombée de son œil mi-clos de savant et de voluptueux ait attendri le Dieu qui lui a laissé le temps et s'est réservé l'éternité : et c'est sur lui, ô vieille Armorique, qu'il le faut surtout pleurer !

Comtesse Olga.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Aventures de guerre et d'amour du baron de Cormatin, par Henri Welschinger, un vol. in-18. — Paris, Plon-Nourrit 1894.

Dans les guerres civiles, à côté des chefs qui ont conquis leur autorité par leur bravoure et leur talent militaire on rencontre souvent des hommes plus ou moins habiles dont les services médiocres se trouvent, à un moment donné, récompensés par une influence supérieure dans les conseils de leur parti En Vendée et en Bretagne, le baron de Comartin a été un de ces hommes. Sans avoir tenu la campagne comme l'avaient fait Charette, Stofflet, Sapinaud, Boishardy, Frotté, et autres, son grade de major général de l'armée de Bretagne lui a valu d'être l'un des signataires de la convention de la Jaunaie (7 février 1795) et le principal négociateur dé celle de la Mabilais (20 avril 1795). Les livres consacrés aux gens qui ont joué un grand rôle s'appellent des vies ou biographies; moins ambitieux pour son héros, M. Welchinger a intitulé le sien : *Aventures de guerre et d'amour du baron Cormatin*.

Le personnage n'était point vulgaire, et tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Vendée et qui se rappellent avoir lu ce nom souvent mal orthographié, sauront gré à l'auteur de l'avoir tiré de sa demi-obscurité, en dégageant sa mémoire d'insinuations malveillantes, propagées par certains historiens.

La guerre civile qui désolait une partie de la Vendée et de la Bretagne se continuait à la fin de 1794, dans des conditions qui interdisaient d'espérer quelqu'un de ces avantages éclatants qui mettent le vainqueur en situation d'imposer sa loi au vaincu. Des deux côtés commençait à se produire un certain découragement, mais on aspirait au repos, sans que personne crût néanmoins à la possibilité d'une paix définitive.

Charette n'avait cédé que parce qu'à ce moment la résistance lui semblait impossible. A la Jaunaie il fut la haute partie contractante, et Cormatin ne fut qu'au second plan. Il en fut autrement à la Mabilais où Cormatin, grâce à son grade de major-général de l'armée de Bretagne, exerça une influence prépondérante.

La paix durait à peine depuis quelques mois, lorsque le gouvernement,

en quête de prétextes pour la rompre, imagina de déconsidérer le négociateur et d'exciter contre son œuvre et contre lui, ceux de ses partisans, fort nombreux, qui ne s'étaient soumis qu'avec répugnance ; le *Moniteur* du 15 prairial an III, 3 juin 1795, publia une note anonyme, donnée comme trouvée dans les papiers d'un ci-devant chouan, et dans laquelle Cormartin était présenté comme un intrigant de bas étage et de basse extraction, qui, après avoir porté le bonnet rouge, avait émigré. Mal vu à Coblentz, y disait-on, il était revenu à Paris, d'où il avait gagné l'Angleterre, et s'était fait imposer par les princes aux insurgés de Bretagne. Depuis lors il avait intrigué sans mandat, et trompé tout le monde. C'est un malheur dont on se relève difficilement d'avoir contre soi une pareille note dans un journal aussi répandu que le *Moniteur*. La plupart des historiens qui aiment les choses toutes faites se sont empressés de la reproduire, et une renommée équivoque semblait définitivement attachée au nom du baron de Cormatin.

Il méritait pourtant qu'on lui rendît justice, et pour tardive qu'elle soit, cette justice n'en est pas moins complète. Des papiers de famille, des recherches heureuses aux archives du ministère de la guerre ont permis à M. Welschinger d'apporter des renseignements précis qui prendront place sur la liste infinie des rectifications, faites ou à faire, de l'histoire des guerres de l'Ouest.

Le nom de famille de Cormatin était Dezoteux ; il était né à Paris en 1758. Son père était commissaire des guerres, et sa mère était veuve d'un marquis de Linage. Nommé sous-lieutenant en 1772, il était en 1779 capitaine de dragons. Il avait parcouru l'Europe, et publié un ouvrage estimé sur le Portugal. De 1781 à 1783, il prit part à ses frais à l'expédition d'Amérique sous les ordres de Rochambeau, et épousa en 1784, à Paris, une riche veuve qui possédait la baronnie de Cormatin en Bourgogne. C'est delà qu'il prit son nom et son titre, ce qui montre qu'avant la Révolution, comme aujourd'hui, il suffisait d'oser pour se mettre soi-même en possession de noblesse. Attaché à l'état major du marquis de Bouillé, il fut compromis à la suite de la fuite de Varenne, et émigra Plus tard il revint, et fut nommé colonel dans la garde constitionnelle de Louis XVI. Le 10 août mit fin à son service. Il émigra de nouveau, et alla en Angleterre d'où il revint à la fin de 1794, et se mêla au mouvement de la Chouannerie, investi des pouvoirs des princes.

Toute cette vie est assurément des plus correctes M Welschinger étudie ensuite ses négociations qui furent ce qu'elles pouvaient être au moment où il les fit, et qui ne justifient en rien le reproche de trahison

A cette époque les événements modifiaient rapidement les situations, et des situations différentes dictaient une conduite différente, ce qui explique parfaitement les changements d'attitudes qui lui furent reprochés.

Ce qui tranche la question aux yeux des royalistes, c'est que les républicains le regardèrent comme un adversaire puisqu'ils le firent mettre en jugement, et condamner par un conseil militaire à la déportation, à la fin de 1795 pour n'avoir pas travaillé avec assez de zèle au maintien de la pacification.

Enfermé dans un fort de la rade de Cherbourg, il fut plus tard transféré au fort de Ham, où il resta jusqu'en 1799. Il vécut ensuite à Mâcon et mourut en 1812 à Lyon où il avait obtenu une petite place à la manufacture des tabacs.

Ces faits, bien racontés comme ils le sont par un écrivain qui a publié sur les événements du commencement du siècle, plusieurs ouvrages remarqués, suffisaient à satisfaire les lecteurs les plus exigeants. Mais M. Welschinger est un poète, et il n'a pu résister à la tentation d'introduire un peu de roman dans son histoire. Le roman y apparaît sous la forme d'une correspondance très authentique que Cormatin entretint avec une dame des environs de Cherbourg durant les années de son emprisonnement. Les lettres ayant été saisies ont été conservées aux archives. Ces lettres sont très joliment tournées ; je veux bien admettre que leur publication ne soit pas inutile à l'appréciation des mœurs d'une société à laquelle on pourrait souhaiter d'avoir mieux profité des leçons du malheur, mais elles n'ajoutent rien à la réhabilitation de Cormatin, et elles n'auraient rien perdu de leur saveur, si le nom de son amie très passionnée était resté dans l'ombre.

ALFRED LALLIÉ.

*
* *

LIVRE CHAMPÊTRE, par Jos Parker. — Rennes H. Caillière, libraire-éditeur, 1894.

On n'a pas oublié, à la *Revue de Bretagne*, le brillant début de M. Jos Parker, *Sous les chênes*. Entre tous les poètes bretons que ce dernier quart de siècle a vu éclore, l'auteur se classait d'emblée, l'un des premiers : le chêne d'Armorique avait trouvé son barde.

D'autres poésies (trois poèmes notamment qui parurent sous le titre de *Lénor*), des morceaux de prose aussi, publiés dans les journaux et revues

de la région, soutinrent depuis trois ans, en l'affirmant, la réputation de M. Parker à laquelle un nouveau volume, *Livre champêtre*, va mettre le sceau.

Malgré de fortes lectures et l'imitation avouée des poètes pastoraux de l'antiquité, il y a beaucoup d'originalité, et il n'y a presque jamais rien d'artificiel dans la poésie de M. Parker. Les chants jaillissent de son âme avec l'émotion sincère de Brizeux, parfois même avec une émotion plus spontanée. Il aime la campagne et a le droit de s'écrier :

Mon vers ne rougit pas de son accent rustique.

Du même amour tendre et passionné il chérit sa Bretagne dont il connaît, pour vivre dans leur familiarité, les mœurs et les paysages, les animaux et les hommes. Ce sont des idylles ou des églogues de Fouesnant qu'il écrit toujours, en croyant imiter Virgile ou Théocrite ; il ne prendrait pas la précaution d'intituler *Sônes* ses chants d'amour que nul ne se tromperait sur l'origine de la muse et de la femme qui les inspire. Va-t-il *au pays bleu* — en Algérie — sa Bretagne le poursuit encore, l'obsède, et la *nouba* qui sonne autour du marabout le fait songer au *corn boud*. Brizeux, à Marseille, entendant des pifferari, avait eu la même impression.

Je ne laisserais de côté, dans ce *Livre champêtre*, que de rares fragments où le poète, panthéiste à l'excès, souhaite de se fondre dans la nature, de devenir un arbre. Ce sont là des caprices silvestres. Presque tout le reste serait à citer : et, si l'on glanait avec bonheur, pour une anthologie future, les vers déja connus et très remarqués sur *Les chemins bretons*, *le Noël*, *la Vache*, le beau sonnet sur le *Chêne de Sainte-Anne*, il faudrait s'arrêter devant des pièces de plus longue haleine où le souffle est soutenu, où la pensée et le style s'harmonisent avec une majesté calme. De ce nombre sont *Rumengol*, le *Chemin abandonné*, *les Sorts*, *la Ruine*, *les Vieilles*, sœurs bretonnes des *aïeules* de Coppée, et cette *Nostalgie*, d'où j'aime à détacher quelques vers :

N'oubliez rien, mon âme, et vous, mon cœur sauvage,
Gardez la forme et tous les reflets du rivage.
Vous, tandis qu'à mes pieds le flot est accouru,
Que le bateau de pêche au large a disparu,
Rieuses, les bras nus, des paniers à la hanche,
Belles filles des champs, sous votre coiffe blanche,
Descendez des coteaux vers les îles Glen-nan,
Pâtres chantez pour moi des *Sônes* de Fouesnan.

Passez, passez dans l'air, goélands et mouettes,
Suivez votre chemin, bœufs pensifs des charrettes,
Monte, parfum de landes.
O fleur douce, fleur d'or,
Qui donnes son odeur à la terre d'Arvor,
Je te sens et te vois !...

Cette évocation passe de l'âme du poète dans celle du lecteur, qui *sent* et *voit* aussi ; pendant que le tableau se fixe sous son regard, l'odeur saine et salée de la grève et de la lande monte à ses narines. C'est le triomphe de la poésie vécue et dix poèmes de M. Jos Parker donnent la même impression. O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA VENDÉE PATRIOTE (1793-1795), par Ch. L. Chassin t. III. — Paris, Paul Dupont, éditeur, 1894.

Le tome III de la *Vendée patriote*, qui vient de paraître, est, sans doute, par son exceptionnel intérêt historique et sa richesse documentaire, le plus important de ceux qu'ait publiés M. Chassin. Le développement et la chute également formidables de la Vendée militaire tiennent presque tout entiers dans la période de six mois qu'embrasse ce volume, de juillet 1793 à janvier 1794 ; ils sont retracés par M. Chassin avec une extraordinaire abondance de détails connus ou inédits et un souci de la vérité qui, malgré l'ardeur des convictions de l'auteur, se dégage le plus souvent des entraînements de l'esprit de parti.

Mais combien il est difficile, avec la meilleure foi du monde, d'écrire impartialement l'histoire des luttes fratricides dont l'*inexplicable Vendée* (selon le mot de Barrère) fut le sanglant théâtre ! Cette Vendée est un arsenal où depuis un siècle royalistes et républicains n'ont cessé de s'approvisionner d'armes de combat. Imbu des idées républicaines de 1793, les défendant avec un juvénil entrain, M. Chassin paraîtra forcément un peu suspect à ceux qui voudraient apprécier sans passion la plus passionnante des guerres civiles ; dans les rares moments où il prend le ton du plaidoyer, du pamphlet, son précieux ouvrage semblera aux uns la contre-partie de celui de l'abbé Deniau , fera désirer aux autres le jugement définitif de l'histoire. Son érudition, sa loyauté lui commandent de ne taire ni les fautes ni les crimes des Bleus, mais il est instinctivement porté à les atténuer, à grossir ceux

des Chouans, à diminuer la victoire de Torfou et la clémence de Bonchamps ; il pense, avec les bourgeois de Fontenay, que l'odieuse campagne menée par Lequinio contre les prêtres était un mauvais moyen de pacifier la Vendée, mais plus d'une de ses réflexions à lui-même ne sent-elle pas le sectaire, le trouve-t-on assez indigné contre les *fumées soporatives* dont la chimie scélérate des représentants du peuple voulait étouffer le pays insurgé et le mot « logique furibonde, » appliqué au misérable Carrier exécutant les décrets de la Convention, n'est-il pas un violent euphémisme ?

Hâtons-nous d'ajouter que ces complaisances de l'historien sont très rares. Presque toujours M Chassin voit juste autant qu'il dit vrai. Il n'a pas assez de blâmes contre la politique qui substituait des sans-culottes, ivrognes ou imbéciles, à des généraux de talent, dénoncés par leurs origines nobiliaires aux basses vengeances de la démagogie. Nous avons vu précédemment Rossignol, flanqué de son digne ami Ronsin, remplacer Biron au commandement en chef de l'armée des côtes de la Rochelle. Nous voyons un autre ci-devant Canclaux, le sauveur de Nantes, suspendu de ses fonctions au moment même où il venait de remporter la victoire de Saint-Symphorien ; et qui mit-on à sa place ? Un ancien maître d'armes nommé L'Échelle, l'ignorance et l'incapacité mêmes, qui sur la nouvelle de la reprise de Noirmoutier par les royalistes, demandait à Kléber : « Qu'est-ce donc que ce Noirmoutier ? Où est cela ? » — En ses plus justes railleries, M. Chassin n'égale pas l'éloquence à l'emporte-pièce du représentant Philippeaux, qui ne cessa de flétrir, jusqu'à sa mort sur l'échafaud, les folies ou les sottises de ces commandants improvisés.

Le nouveau volume de M. Chassin est tellement nourri et touffu, que la simple analyse des faits qu'il relate allongerait démesurément cet article. Pendant que les notes, d'une précision documentaire, nous donnent les états de service d'une centaine de personnages mêlés à cette histoire, le texte embrasse l'arrivée et les hauts faits de l'armée de Mayence, les victoires vendéennes de Coron, de Torfou, de Saint-Fulgent ; les batailles autour de Cholet, si funeste à l'armée catholique et royale, qui, après son succès d'Entrammes, ses échecs devant Granville et Angeri trouve son tombeau au Mans et à Savenay ; en dernier lieu, les combats qui firent perdre et reprendre à la République l'île de Noirmoutier, si importante pour les communications avec l'Angleterre. Voilà les grandes lignes du récit entre lesquelles on glanera une quantité de détails typiques sur les amazonnes vendéennes, sur le petit hussard Bara,

qu'une erreur accréditée transforme en petit tambour, sur le brave Beaupuy, immortalisé par le poète anglais Wordsworth, sur l'amitié chevaleresque de Kléber et de Marceau. Avec des renseignements précis sur la trahison des généraux républicains Tilly et Beaufort. M. de la Sicotière trouvera dans *la Vendée patriote* les éléments d'une rectification à la biographie du héros de son grand ouvrage, Louis de Frotté. Enfin la vie d'un personnage tout différent, le grand médecin malouin Broussais, sera éclairée par les extraits des lettres que le caporal Broussais des Grenadiers d'Ille-et-Vilaine écrivait « *à son cher papa* », à la suite des chaudes affaires auxquelles il prenait part.

Sachons gré à M. Chassin d'avoir signalé aux pouvoirs compétents les papiers de Puisaye au *British Museum* de Londres, qui ont entr'ouvert leurs trésors au savant Bénédictin Dom Chamard, mais qui attendent toujours un explorateur. Généralement équitable pour ses adversaires — pour d'Elbée en particulier, qu'il montre blessé à Cholet, mourant à Noirmoutier et réprouvant jusqu'au bout le passage de la Loire — M. Chassin couvre de fleurs ses amis d'autrefois et d'aujourd'hui. Un de ces derniers, M. Dugast-Matifeux récemment décédé à Montaigu, est même l'objet d'une oraison funèbre qui passerait pour un hors-d'œuvre, si le défunt, assez peu apte en personne aux ouvrages de longue haleine n'avait été pour M. Chassin le plus dévoué des conseillers et le plus précieux des collaborateurs.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

L'HOMME ET LE BRONZE, rapport présenté, le 29 mars 1894, au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, par Ch. Le Bourg, statuaire. Nantes, imprimerie G. Schwob et fils, 1894.

L'éminent sculpteur à qui Nantes doit les effigies en bronze de plusieurs de ses hommes célèbres (médaillon du général Mellinet, statue de Guépin, buste d'Ecorchard), M. Charles Le Bourg publie en brochure le très intéressant rapport qu'il a lu au mois de mars dernier au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, et qui, écrit dans une langue très claire, ne sera pas moins remarqué par les archéologues que par les artistes.

*
* *

LES PUPILLES DE MADELEINE, par Marie de Harcoët. *Librairie d'Education* Paul Delarue, éditeur, 9, rue de l'Eperon, *Paris*.

Armand de Pontmartin disait d'un volume de mon ami Alphonse Poirier : « *Aveu suprême* n'est pas seulement un roman honnête, irréprochable, mais aussi un roman *chrétien*. » Et il ajoutait : « Si le roman était ce qu'il doit être, la plus précieuse de ses prérogatives, le plus enviable de ses privilèges, serait de nous faire vivre dans un monde préférable au nôtre, au milieu de figures plus aimables dans une atmosphère plus pure et plus saine .. » *Les Pupilles de Madeleine* de Mme Marie de Harcoët réalise en tous points l'idéal de l'éminent critique, et l'éditeur de ce beau livre a eu raison de dire : « Cette dernière œuvre de de Mme Harcoët sera, certainement, une nouvelle victoire du roman chrétien. C'est pris chez les humbles, un coin de l'existence avec ses silencieux dévouements, ses faiblesses, ses jours tour à tour riants ou sombres ; l'intrigue, claire et serrée, prouve que l'intérêt dramatique peut s'allier à la vérité morale, et distribue à chaque personnage sa lumière, à chaque incident son importance, tenant en éveil l'âme qui s'intéresse aux délicieuses figures de Lina et de Marthe. Caractères opposés, destinées différentes, les deux sœurs ne sont égales que par le charme et la sympathie. Bien que le dévouement paraisse sévère, l'œuvre laisse l'inspiration d'un devoir facile, soutenu de gaieté, et dépeint comme le développement naturel de la volonté secondée par la foi... » Et l'éditeur a raison de dire que l'intérêt dramatique peut s'allier à la vente morale », car un livre, tel que celui-ci, suffirait à prouver, comme le disait encore Ponmartin, « qu'un roman chrétien peut être aussi intéressant que toutes les variétés du roman russe, réaliste, naturaliste, pornographique, psychologique, athée, pathologique, suggestif, decadent déliquescent et à réhabiliter par une œuvre excellente un genre de littérature qui a tant à se faire pardonner. »

D. C.

Nous apprenons avec plaisir que l'État vient de faire au très distingué sculpteur breton, Alfred Caravaméz, la commande d'un buste en marbre de Brizeux. Nul doute que l'auteur du monument du comte de Chambord à Sainte-Anne-d'Auray ne nous donne une œuvre inspirée du plus pur sentiment breton.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

CHANSONS POPULAIRES

DE HAUTE-BRETAGNE

*Conférence faite à la séance littéraire et musicale de l'*HERMINE, *le 18 août 1894, au casino de Saint-Malo.*

MESDAMES, MESSIEURS,

Quand on est admis à prendre la parole dans une réunion de poètes comme celle-ci, si l'on ne parle pas en vers, au moins faut-il parler de vers et de poésie.

Permettez-moi donc de vous entretenir quelques instants d'une poésie bien humble assurément, mais qui a le mérite d'être un produit spontané de notre sol, — la poésie, la chanson populaire de Haute-Bretagne.

Vous savez d'ailleurs, Mesdames, Messieurs, que, depuis une dizaine d'années surtout, on s'occupe en France avec ardeur à recueillir les débris, les derniers vestiges, encore nombreux mais aujourd'hui prompts à s'effacer, de notre vieille littérature populaire.

La Bretagne, en ce genre d'études, a devancé les autres provinces. Elle a donné depuis longtemps l'exemple et le modèle dans l'admirable recueil le *Barzaz Breiz,* ou *Chants populaires de la Basse-Bretagne,* publié dès 1839 par M. de la Villemarqué, recueil dont la renommée est européenne, dont l'éloge n'est plus à faire.

D'autres travaux excellents dans le même ordre de recherches — entre autres ceux de M. Luzel — se sont produits depuis lors, relatifs aussi à la Bretagne bretonnante. Mais ici, c'est de la Bretagne où la langue bretonne n'est plus parlée, de la Bretagne *gallo* ou Haute-Bretagne, que je voudrais dire quelques mots.

Certes les chansons populaires de Haute-Bretagne sont loin de valoir, comme tournure, comme sentiment, comme poésie, les *gwerz* et les *sônes* de Basse-Bretagne. On y rencontre pourtant çà et là de beaux éclairs, souvent aussi la trace vivante et curieuse des vieux usages, des mœurs originales de nos pères, presque toujours une malicieuse naïveté, une gaieté franche et gauloise qui amuse l'esprit et fait épanouir le cœur.

Je vous demande la permission, Mesdames, Messieurs, devous en citer quelques exemples.

I

La chanson des Gars de Campénéac.

Je commence par ce que je connais de plus ancien, une chanson qui remonte au moins au XVIe siècle et qui est encore inédite[1], qui retrace d'une façon pittoresque l'origine d'une querelle furieuse entre deux vieilles paroisses bretonnes — Augan et Campénéac — sises l'une et l'autre au pays de Ploërmel, où cette rimaille est aujourd'hui encore bien connue sous le nom de chanson des *Gars de Campénéac* ou, suivant la prononciation rustique, *Campénia*.

Je dis *rimaille*, car il n'est pas vrai, comme on le croit généralement, que les chansons populaires, en Haute-Bretagne ou ailleurs, n'aient ni rime ni mesure. Les rimes, il est vrai, sont ordinairement très défectueuses et ne consistent le plus souvent

[1] Du moins elle l'était quand je la publiai pour la première fois, il y a dix ans, dans le *Journal de Rennes;* elle ne figure encore jusqu'ici dans aucun volume ni dans aucun recueil.

qu'en assonances[1] ; bien souvent aussi il n'y a de rime que de deux en deux vers ; mais toujours il en existe un germe, un principe, un essai plus ou moins réussi.

Quant à la mesure, elle existe aussi nécessairement, car sans elle la chanson ne serait pas *chantable*, et la chanson est faite tout exprès pour être chantée. Aussi la mesure dépend-elle ici essentiellement de la mélodie ; la mauvaise prononciation populaire *moderne* l'altère souvent, mais d'habitude il est facile de la restituer. Ajoutons que, dans sa façon de pratiquer la mesure, la poésie populaire tient rarement compte de l'*e* muet, et jamais quand il est à la césure.

Comme beaucoup d'autres vieilles chansons rustiques, celle des *Gars de Campénéac* est en vers de douze syllabes. Régulièrement, chacun de ses couplets est un tercet dont le premier vers (à rime féminine) devrait être assonancé avec le premier vers du tercet suivant ; mais dans l'état actuel de la chanson, ces assonances sont nulles dans cinq couplets et à peine sensibles dans les cinq autres. Au contraire, les deux derniers vers de chaque tercet riment entre eux à peu près régulièrement. — Enfin, comme l'air appliqué à cette chanson oblige à bisser le premier vers de chaque tercet, on a pu, sans déranger aucunement la mélodie, faire de deux de ces tercets des quatrains.

Après ces explications techniques, assez fastidieuses, nécessaires toutefois pour indiquer le système prosodique de nos chansons populaires, hâtons-nous de citer le texte.

[1] L'assonance est une rime imparfaite : *onde* et *tombe*, *prendre* et *ventre*, etc. Le minimum d'assonance entre deux mots consiste en ce que la dernière syllabe sonore de chacun de ces mots a la même voyelle, comme *porte* et *loge*, *prêtre* et *messe*, etc.

Les Gars de Campénéac.

1.

Les gars de Campénia, coureurs de fileries[1] (*bis*),
Coureurs de fileries, au Bois-du-Loup s'en vont
Courir la filerie pour avoir un affront.

2.

Ils marchaient deux à deux en cadets de noblesse (*bis*);
Celui qu'a la grand barbe il marchait le premier,
On voit ben à sa mine que c'est un couturier.

3.

Ils disaient en allant : « Garçons, prenons courage !
Des fillettes d'Augan j'aurons le cœur en gage[2] »
Le plus jeun' dit aux autres : « Garçons, parlons plus bas ;
L'buisson a des oreilles, l'buisson nous entendra. »

4.

De suite en arrivant ils se sont mis en danse (*bis*) ;
Ils se sont mis en danse, ont dépouillé leurs draps[3],
Les donnent à des filles qui ne les aiment pas.

5.

Elles les ont portés dans le puits de la porte
Et ont jeté dessus des épin's et des roches.
Hélas ! les pauvres drôles qui ne les ont pas vus,
Leurs belles gallicelles[4] ne leur serviront plus.

[1] Les *fileries* sont des veillées où s'assemblent les habitants de plusieurs villages pour filer du lin, du chanvre, et qui se terminent par des danses. Parfois le lin et le chanvre n'étaient qu'un prétexte ; en réalité on ne faisait que danser.

[2] *Variante :* « Les fillettes d'Augan, j'aurons leur avantage. »

[3] *Draps,* vêtements, ici en particulier vêtements de dessus gênants pour la danse, ces *gallicelles* même nommées plus bas.

[4] Vieux mot de patois. La *gallicelle* était un vêtement de dessus, sorte de sarrau ou souquenille, qui pouvait par une ceinture se serrer à la taille.

6.

Ont donné leurs bâtons à un tout vieux bonhomme (*bis*),
A un tout vieux bonhomme, dans le coin du foyer,
Mais avec une scie il les scie à moitié.

7.

Quand fut le matin jour, la compagnie déloge (*bis*) ;
La compagnie déloge, chacun prenait ses draps ;
N'y avait que les pauvres drôles qui ne les avaient pas.

8.

— « Les fillettes d'Augan, rendez nos gallicelles (*bis*) !
Rendez nos gallicelles, rendez-les hardiment !
Si vous sont reconnues, vous coût'ront de l'argent.

9.

« Nous les ferons bannir à prône de grand messe (*bis*) ;
Ah ! qu'ous aurez grand honte quand le curé dira :
Rendez les gallicelles aux gars de Campénia !

10.

« Messieurs les Auganisses, les dérobeurs de ruches (*bis*),
Les dérobeurs de ruches et les suceurs de miel,
Ils en gardent la cire pour faire des pilets[5]. »

Ceci est le dixième couplet, la chanson complète en avait douze ; je n'ai pu retrouver les vers des deux derniers qui semblent s'être effacés de la mémoire populaire. Mais si elle en a oublié la forme, elle a gardé le fond, la substance. La voici, telle que me l'a transmise un honorable habitant d'Augan qui l'avait recueillie de la bouche même des braves laboureurs de cette paroisse.

[5] Les *pilets* sont des bougies de cire jaune, assez minces pour s'enrouler, que l'on mettait brûler devant les images des saints. Pour rimer avec *pilets*, on devait au vers précédent prononcer *miè* au lieu de *miel*.

Les gens de Campénéac, on vient de le voir, exaspérés par la perte de leurs gallicelles, s'étaient mis à attaquer les indigènes d'Augan et les avaient traités de voleurs de ruches. Les Auganais répondirent à cette injure en jouant du bâton. Les Campénéens voulurent riposter de même sorte et rendre coup pour coup ; mais leurs bâtons (comme on l'a dit dans le 6e couplet) avaient été traîtreusement sciés à demi ; dès les premiers coups ils se brisèrent ; les *pauvres gars* ainsi désarmés n'eurent plus d'autre ressource que de jouer des jambes. Mais leurs ennemis les poursuivirent, et, les pressant de tous côtés, les obligèrent à traverser un clos couvert de genêts où ils leur avaient dressé une embûche, une sorte de barricade invisible formée par les basses branches des genêts liées entre elles dans tout le travers du champ. Les Campénéens donnèrent tête baissée dans le piège, dégringolèrent nez en terre les uns sur les autres; cette culbute générale acheva leur déroute.

C'est là ce que racontaient les deux derniers couplets de la chanson.

Cette pièce offre un tableau d'un trait naïf, d'une couleur pittoresque, réflétant, comme un miroir, un coin curieux et vivant des mœurs populaires de nos campagnes il y a trois siècles.

Nul besoin d'un long commentaire pour la comprendre. La nature, la cause de l'événement est évidente : cette cause c'est la jactance des Campénéens, vantant étourdiment et beaucoup trop haut les ravages qu'ils avaient fait ou prétendaient faire dans le cœur des jeunes filles d'Augan, — en représaille de ceux accomplis dans les ruches de Campénéac par les Auganais. De ce mélange de miel volé et de fatuité rustique vint la bataille qui engendra entre les deux paroisses une querelle séculaire.

La chanson fut faite en la paroisse d'Augan pour célébrer, le souvenir du triomphe des Auganais et de la déroute de leurs rivaux. Aussi ces derniers ne pouvaient-ils l'entendre sans colère, et il était même très dangereux de se risquer à la chanter sur le territoire de Campénéac.

Il y eut, entre autres, sous Louis XV, une rixe sanglante engagée par les Campénéens contre des soldats du roi qui, en traversant le bourg, s'étaient mis à entonner la malencontreuse « cantilène ».

Selon la tradition locale, il y aurait eu en cette circonstance coups et blessures même mort d'un ou deux soldats : donc affaire grave qui alla jusqu'au roi, lequel pour juger du cas en connaissance de cause, fit chanter devant lui la chanson. Ainsi ces couplets rustiques, quelque peu boiteux, auraient eu l'honneur de retentir sous les majestueux ombrages de Versailles.

Quelque temps après, quatre ou cinq bourgeois de Ploërmel des plus huppés, entre autres le maire de cette ville étant allés faire une visite de noces au manoir du Bois-du-Loup en Augan, s'y rafraîchirent copieusement au point d'avoir le cerveau très échauffé, et revenant de là fort gais, en passant sous le clocher de Campénéac, ils s'avisèrent, par sailliede gaîté, de renouveler la mauvaise plaisanterie qui avait coûté si cher, quelques années auparavant, aux soldats du roi.

Ils n'étaient pas au troisième couplet de la chanson que tous les Campénéens furieux se lançaient à leurs trousses. Les cinq bourgeois, bien montés heureusement pour eux, détalèrent au plus vite; cela ne les empêcha pas de recevoir pas mal de pierres et de horions, — et même M. le maire de Ploërmel se vit assailli par un dogue énorme qui, d'un bond prodigieux l'atteignit, enfonça ses crocs non dans sa chair, mais dans sa *roquelaure*[1], la mit en pièces, en lambeaux, et la lui arracha.

Les pauvres Ploërmelais rentrèrent dans leur ville en triste état, l'oreille basse, et l'on fit sur leur mésaventure une nouvelle chanson dont voici le dernier couplet :

Aux gars de Campénia enfin l'on fera grâce,
Et chacun chantera désormais, en leur place,
De Noël jusqu'à Pâque, de Pâque jusqu'à Noël :
Rendez va leurs casaques aux braves de Ploërmel !

Aujourd'hui même encore, prétend-on, il ne serait pas sans danger sur le territoire de Campénéac de chanter la vieille chanson.

[1] Casaque ou manteau à manches, fort long et fort large.

II

La chanson du Saule

Celle-ci est d'un tout autre genre. Elle se chante sous diverses formes, avec diverses variantes, en divers lieux de la Haute-Bretagne, entre autres à Châteaubriant. Elle a une relation singulière, fort imprévue, mais, on le verra, incontestable avec la célèbre et mélancolique *romance du Saule*, que dans *Othello*, le sombre drame de Shakespeare, la pauvre Desdemone, accablée par la sourde colère du Maure, chante au quatrième acte, par un pressentiment de son abandon et de sa mort prochaine.

« La pauvre âme (dit cette romance) s'assit en soupirant au pied d'un sycomore. — Chantez tous le saule vert !

« Sa main sur son sein, sa tête sur son genou. — Chantez le saule, le saule, le saule !

« Les fraîches ondes couraient auprès d'elle et murmuraient ses soupirs. — Chantez tous le saule vert.

« Ses larmes amères tombaient et adoucissaient les pierres. — Chantez le saule, le saule, le saule ! »

Notre chanson bretonne du *Saule* — disons-le de suite — n'est nullement dans ce ton ; mais le vieil et curieux usage, la cérémonie populaire à laquelle elle est liée n'en rattache pas moins son origine à celle de la vieille romance anglaise, dont Desdemone ne chante qu'un fragment et que nous compléterons plus loin.

L'usage dont je veux parler se pratiquait à Châteaubriant il y a une douzaine d'années — peut-être y existe-t-il encore. — J'en tire la description d'une feuille locale (le *Journal de l'arrondissement de Châteaubriant*) qui, sous la date du 29 avril 1882, disait :

« On a mis ces jours derniers à Châteaubriant de nombreux « bouquets de saule. Cette coutume du *Bouquet de saule* se pra-

« tique, non-seulement dans notre ville, mais aussi dans le pays « d'alentour. »

Voici en quoi elle consiste.

Quand une jeune fille qui a refusé un jeune homme se marie avec un autre ; quand un jeune homme, après avoir recherché une jeune fille, la délaisse et épouse une autre personne ; si toutes ces péripéties, toutes ces petites intrigues sont venues à la connaissance du public, alors, la veille du mariage, les jeunes gens de Châteaubriant se réunissent, parfois au nombre de plus de cent, et vont processionnellement porter à la demeure du *refusé* ou de la *délaissée* une branche de saule ornée de lanternes vénitiennes, d'oignons et de linges, en chantant la complainte qui suit :

Sur un air connu à Châteaubriant.

1. Farila lala, c'était une jeune fille (*bis*)
Farila dondé, qui voulait s'marier.

2. Farila lala, son amant va la voir,
Farila dondé, le soir après souper.

3. Farila lala, il la trouva seulette,
Farila dondé, sur son lit qui pleurait.

4. — « Farila lala, qu'avez-vous donc, la belle,
Farila dondé, qu'avez-vous à pleurer ? »

5. — « Farila lala, que j'ai entendu dire,
Farila dondé, que vous alliez m'quitter. »

6. — « Farila lala, ceux qui vous l'on dit, belle,
Farila dondé, ont dit la vérité.

7. « Farila lala, pliez-moi mes chemises,
Farila dondé, et mes mouchoirs dressés.

8. « Farila lala, venez me reconduire,
Farila dondé, jusqu'au bord du rocher. »

9. Farila lala, quand ell' ne l'a plus vu,
Farila dondé à la mer s'est jetée.

10. Farila lala, mange, beau poisson, mange,
Farila dondé, tu as de quoi manger.

11. Farila lala, tu as la plus bell' fille,
Farila dondé, qu'il y a dans l'évêché.

12. Farila lala, elle a les cheveux jaunes,
Farila dondé, et les sourcils dorés.

13. Farila lala, et la bouche vermeille,
Farila dondé, comm' la rose au rosier[1].

Cette « cantilène » populaire est chantée en chœur par toute la troupe pendant qu'elle se rend au domicile du *refusé* ou de la *délaissée*. Arrivé là tout le monde fait silence, on se met à attacher le bouquet de saule, les oignons, les linges, les lanternes vénitiennes à la porte ou à la fenêtre ou même à la cheminée de la maison, et pendant cette opération, le meilleur chanteur du groupe débite, au nom de l'abandonnée, le récitatif suivant :

Oh, que j'ai de chagrin ! Mais je ne puis pleurer...
Il n'y a personne ici pour me reconsoler.
Une rare beauté q'mon cœur a tant aimée,
A la fleur de mon âge il me faut la quitter !

Alors, pour rendre un peu de courage à cette pauvre âme en peine, une autre voix l'interrompt et s'écrie vivement :

Plus de chagrin pour vous ;
Mamzell', consolez-vous !

La plainte reprend ensuite néanmoins, mais un peu moins désolée, ce semble, en ces termes :

Il va se marier à la Saint-Jean d'été ;
Il s'en va épouser la faraud' du quartier.
Ah ! si j'avais connu la faraud' du quartier...

[1] Si l'on supprime les fioritures de remplissage *farila lala* et *farila dondé*, on verra que chaque couplet se compose d'un seul vers de douze pieds coupé en deux et que tous ces vers riment ensemble :

Il était un' jeun' fille — qui voulait s'marier;
Son amant va la voir — le soir après souper.
. . . . . .
Elle a les cheveux jaunes — et les sourcils dorés,
Et la bouche vermeille — comm' la rose au rosier.

Elle ne m'aurait pas coupé l'herbe sous l'pied !
Je m'en irai si loin aux champs me promener
Que je ne verrai pas mon mignon épouser....

La cérémonie se termine ensuite par quelques libations ; c'est de rigueur. D'après le témoignage des Châteaubriantins que j'ai pu consulter, jamais cet usage n'avait donné à lieu aucun désordre. Cependant, en 1882, la police, on ne sait pourquoi, l'interdit. On m'a assuré qu'il a survécu à cette interdiction et se pratique encore dans le pays de Châteaubriant.

Revenons un instant à la romance anglaise. Shakespeare n'en a cité que quelques strophes ; on la trouve tout entière dans un recueil intitulé *Reliques de l'ancienne poésie anglaise*, édité au siècle dernier par l'évêque Percy. C'est une longue et sanglotante élégie mise dans la bouche d'un amant abandonné, qui parmi ses gémissements dit ceci :

« Je porte la guirlande de saule, puisque mon amour m'a fui : une guirlande qui convient aux amants abandonnés...

« O saule, saule, saule ! La guirlande de saule, signe de son infidélité, devant moi est placée.

« Elle est là pour m'inviter à désespérer et à mourir...

« Sur le tombeau où je reposerai, amis, suspendez-la pour proclamer mon malheur. Chantez ! oh, le saule vert sera ma guirlande[1] ! »

Le saule est donc formellement donné ici comme l'attribut naturel, la parure convenable des cœurs trompés, des amantes et des amants délaissés : c'est de la même idée exactement qu'est sorti l'usage du bouquet de saule de Châteaubriant. Puisque Shakespeare trouva cette idée vivante en Angleterre dès le XVIe siècle, il y a lieu de tenir aussi pour fort ancienne la cérémonie du bouquet de saule et la rustique cantilène qui l'accompagne.

Seulement cette cérémonie et cette chanson de Haute-Bretagne sont comme une parodie malicieuse et narquoise de la vieille

[1] Œuvres complètes de Shakespeare, traduction Montégut (Paris, Hachette, 1872) tome IX, p 476-477.

complainte anglaise, qui, elle, est toute faite de larmes et de sanglots.

Il y a d'ailleurs de cette chanson d'autres versions dont la chute est assez différente.

La jeune fille abandonnée ne se jette pas dans l'eau, du moins on l'en retire à temps. Son infidèle, après avoir couru le monde, est pris de remords et revient au bercail, mais trop tard :

Farila lala, quand il fut sur la lande,
Farila dondé, entend les glas sonner.

—

Il demande à son père — qui l'on va enterrer.

—

— « Las ! mon fils, c'est ta belle — qui vient de trépasser. »

—

Il a pris son épée — sur la pointe s'est jeté.

La chanson galaise[1] — qui n'est pas tournée à la tragédie — proteste contre ce dénouement violent et s'écrie :

Faut-il que, pour un' fille, — un garçon s'est tué !

Il y a même une autre version où le garçon ne se tue pas et se contente d'en montrer la velléité. Il dit à son page :

— « Donne-moi mon épée — car je veux me tuer. »

Mais le page l'arrête par ces mots :

— « Faut-il, pour une fille, — qu'un garçon se tuerait ?

—

« Nous allons en Hollande — nous en r'trouv'rons assez,

—

« Des brunes et des blondes, — et des noir', pour changer. »

Cette note narquoise est fréquente dans les chansons populaires de Haute-Bretagne, on y trouve cependant aussi la note émue, le sentiment profond et même tendre, — par exemple dans cette petite chanson quintinaise des *Trois filles de prince*, par laquelle je finirai.

[1] *Galaise* est le féminin (assez mal formé d'ailleurs) de ou *gallo* ou *galo*, haut-breton.

III

Trois filles de prince.

Le couplet de cette brève chanson, en suivant la mélodie, se construit ainsi :

Dans l'jardin d'mon père,
Vole, mon cœur, vole !
Y a un pommier doux,
Gai, gai !
Y a un pommier doux.

En écartant le refrain (*Vole, mon cœur, vole*) et les répétitions, le texte du couplet se réduit à :

Dans l'jardin d'mon père — y a un pommier doux.

Ce qui est un vers de dix pieds avec la césure au cinquième pied,— mètre usité aux XVe et XVIe siècles et que Brizeux, de nos jours, a remis en honneur. Il en est de même des sept autres couplets ; en sorte que le texte complet de la pièce est formé de huit vers de dix syllabes qui riment tous ensemble, ou à peu près — comme suit :

1.

Dans l'jardin d'mon père — y a un pommier doux.

2.

Trois filles de prince — sont endormies d'ssous.

3.

La première s'éveille : — « Mes sœurs, il est jour. »

4.

— « Non, dit la cadette, — ce n'est pas le jour ;

5.

« C'est l'éclair des armes — de mon ami doux

6.

« Il est à la guerre — à combattr' pour nous :

7.

« S'il gagn' la bataille, — aura mes amours;

8.

« Qu'il gagne ou qu'il perde, — les aura toujours ! »

Ceci tranche beaucoup, si je ne me trompe, sur les pièces précédentes.

Que d'images et d'idées dans ces huit vers tout simples ! C'est un petit tableau achevé, d'un trait net et profond, d'une couleur discrète mais pénétrante, plein d'un sentiment intense, tendre et fort à la fois.

La Muse populaire, souvent inculte, a atteint ici d'un jet la finesse, la délicatesse de l'Art.

Et ainsi se vérifie une fois de plus, même dans nos chansons rustiques toutes primitives, la haute devise inscrite par M. Tiercelin sur la bannière de l'*Hermine*, mais que je revendique l'honneur d'avoir, l'un des premiers, proclamée dans ma première conférence sur l'histoire de Bretagne :

« La Bretagne n'est pas seulement un peuple, une langue, une « histoire ;

« *La Bretagne est une poésie !* »

ARTHUR DE LA BORDERIE,
de l'Institut.

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine

(SUITE[1])

LA DRIENNAYE (VICOMTÉ)

La seigneurie de la Driennaye, en Saint-Malo-de-Phily[2], appartenait au XIVe siècle aux seigneurs de Guignen, issus de la puissante maison de Lohéac. En 1427 Tristan de la Lande, sire de Guignen, possédait la Driennaye; il devait tenir cette terre de sa mère Jeanne de Guignen, morte en 1425. Dernière représentante du nom de Guignen, cette dame avait apporté la seigneurie de Guignen et ses dépendances à son mari Guillaume de la Lande.

Tristan de la Lande, premier seigneur connu de la Driennaye, épousa : 1° Marguerite de Bruc, et 2° Jeanne de Téhillac Il mourut en 1431, selon du Paz[3]. Son fils aîné, nommé aussi Tristan de la Lande et sorti du premier lit, lui succéda comme seigneur de Guignen et de la Driennaye. Il s'unit à Jeanne de Maure et en eut plusieurs enfants, entre autres un fils nommé Jean de la Lande qui continua la succession des sires de Guignen et qui prit aussi le titre de seigneur de la Driennaye — et une fille appelée Jeanne de la Lande qui épousa, vers 1470, Guillaume de Châteaugiron, seigneur de Saint-Jean de Laillé, décédé vers 1497.

[1] Voir le fascicule de juillet 1894.

[2] Canton de Pipriac, arrondissement de Redon.

[3] *Hist. généal. de Bret.* 702.

Ces Châteaugiron étaient issus d'un cadet des barons de Châteaugiron. De son mariage avec Jeanne de la Lande, Guillaume de Châteaugiron, laissa un fils Jean de Châteaugiron, seigneur de Saint-Jean de Laillé, époux de Françoise de Brie. Celle-ci resta veuve en 1518 avec une fille unique Claude de Châteaugiron qui épousa Bernard de Vanssay, seigneur de la Barre-lèz-Conflans en pays Vendômois[1]. Pendant tout ce temps, que devenait la seigneurie de la Driennaye? Elle semble être restée encore quelques années entre les mains des sires de Guignen, car la *Réformation de la noblesse* mentionne qu'en 1513 : « François de la Lande, seigneur de Guignen, a la Driennaye[2]. » Mais il paraît bien que peu de temps après Claude de Châteaugiron devint, par représentation de sa grand'mère Jeanne de la Lande, propriétaire de la seigneurie et du manoir de la Driennaye ; le dernier sire de Guignen, de la maison de la Lande, venait, en effet, de mourir sans postérité, et toute sa succession passa à des parents collatéraux.

Toujours est-il qu'en 1542 Bernard de Vanssay était seigneur de la Driennaye, du chef de sa femme Claude de Châteaugiron, qu'il avait épousé le 7 octobre 1538. Mais l'un et l'autre moururent jeunes, laissant un fils unique François de Vanssay sous la tutelle de sa grand'mère Françoise de Brie. Cette dernière fournit, le 18 décembre 1549, en qualité de tutrice, un minu de la seigneurie de la Driennaye à la baronnie de Lohéac.

François de Vanssay, seigneur de la Driennaye, ne conserva pas longtemps cette terre; devenu majeur, il la vendit, dès le 12 avril 1568, à Pierre Gaultier, seigneur de Kerfus au pays de Guérande.

La seigneurie de la Driennaye ne dut rester que peu d'années entre les mains de ce Gaultier; elle passa — probablement encore par acquêt — à la famille du Bouexic qui la possède toujours après trois siècles écoulés.

Gilles du Bouexic, seigneur de Baron en Lohéac, eut deux fils : Louis du Bouexic, l'aîné, seigneur de la Chapelle en Guignen, auteur de la branche des du Bouexic de Pinieux, et Jean du

[1] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, fonds de Laillé.

[2] Ce seigneur habitait même la Driennaye en 1507.

Bouexic, seigneur de la Jacopière, auteur de la branche de la Driennaye, de laquelle sont sortis les rameaux des du Bouexic de la Pommeraye et de Guichen.

Jean Ier du Bouexic, seigneur de la Jacopière et de la Driennaye, habitait ce dernier manoir en 1598 avec Françoise Cascaret, sa femme. Il en eut plusieurs enfants, entre autres : Jean, qui suit ; Guillaume, qui devint seigneur de la Pommeraye en Messac, autre Jean, bénédictin à Saint-Melaine, etc.

Les du Bouexic furent confirmés dans leur noblesse par lettres royales du 29 janvier 1635, accordée aux deux frères Jean et Guillaume du Bouexic, seigneur de la Driennaye et de la Pommeraye. Les considérants de ces lettres méritent d'être cités ; il y est dit que le roi Henri IV avait « honoré le sieur de la Jacopière de la charge de gentilhomme ordinaire de la Chambre et de plusieurs belles et honorables charges dans ses compagnies d'ordonnances, tant auprès de S. M. que pendant les guerres civiles auprès du duc de Montpensier, du maréchal d'Aumont et de Saint-Luc, lesquels services ont été continués par ses enfants, tant au dedans que dehors le royaume, où estoit mort le sieur de la Barre, leur frère, sous les armes, portant une cornette dans l'une des compagnies des ordonnances du roi en Allemagne ; et le sieur de la Driennaye a continué vingt ans entiers l'exercice de magistrature dans la ville de Rennes, a rendu plusieurs services dans la province pendant les mouvements derniers, a pris les armes pour le service du Port-Louis à l'attaque qu'y firent les Rochellois, et a été employé vers le roi aux députations générales des Etats de la province; est le dit sieur de la Pommeraye à présent retenu au service du roi comme gentilhomme servant à la venerie et ordinaire de sa chambre[1]. »

Ce Jean II du Bouexic succéda donc à son père et fut le premier vicomte de la Driennaye. Il fut d'abord conseiller au présidial de Rennes, échevin de cette ville, et, en 1643, procureur général syndic des Etats de Bretagne. Il épousa Lucresse Roucheran, mais mourut sans postérité à la Driennaye le 29 juillet 1671 ; son corps

[1] *Archives du Parlement de Bretagne.* Voy. Boislisle, *Généalogie de la maison de Talhouet.*

fut inhumé dans le chanceau de l'église de Saint-Malo-de-Phily au pied du grand autel ; sa veuve lui survécut dix ans et mourut à l'âge de 72 ans à la Coudraye, le 17 octobre 1681 ; elle fut enterrée en l'église des Pères Minimes de Rennes.

La succession de Jean du Bouexic fut recueillie par son neveu Julien du Bouexic, seigneur du Châteaublanc en Guipry, fils aîné de Guillaume du Bouexic et de Gillette Aulnette, seigneur et dame de la Pommeraye. Mais Julien du Bouexic ne jouit pas longtemps de la vicomté de la Driennaye, car il mourut dès 1678 ; il avait épousé Renée Tempé dont il laissait un fils nommé Luc qui lui succéda.

Luc du Bouexic, vicomte de la Driennaye, rendit aveu au roi pour cette seigneurie en 1680. Il épousa à Saint-Etienne de Rennes, le 21 mai 1685, Thérèse Bossart, fille de Jean Bossart, seigneur du Clos. Il en eut plusieurs enfants, tant à Rennes qu'à la Driennaye, et mourut à l'âge de 52 ans ; son corps fut inhumé le 21 mars 1703, « au tombeau de ses ancêtres en l'enclos du balustre de l'église de Saint-Malo-de-Phily[1]. »

Luc-François du Bouexic, vicomte de la Driennaye, fils des précédents et né en 1694, épousa 1° en 1716 Perrine de la Piguelaye, fille unique de Pierre de la Piguelaye, seigneur dudit lieu, morte en couches et inhumée le 12 septembre 1719 ; 2° Renée du Boberil, fille du seigneur du Molant, décédée à la Driennaye à l'âge de quarante ans, le 10 février 1734 et inhumée par humilité et sur ses ordres dans le cimetière de Saint-Malo-de-Phily ; 3° le 22 janvier 1738 Marie Louise-Elisabeth de Vaucouleurs de Lanjamet. Il eut plusieurs enfants de ces deux dernières femmes et mourut, le 25 juillet 1749, à la maison des Charitons en Cendres, âgé de 55 ans[2].

Georges-Elisabeth-Luc du Bouexic, issu du troisième mariage du précédent et né en 1739 à Rennes, devint vicomte de la Driennaye et en fit hommage au Roi, à sa majorité, le 21 mars 1759. Il épousa à Riaillé, le 18 janvier 1765, Françoise de Lavau, fille de François de Lavau, seigneur de la Piardière[3].

[1] *Registres paroissiaux de Saint-Malo-de-Phily.*
[2] *Registres paroissiaux de Cendres.*
[3] *Registres paroissiaux de Riaillé.*

De cette union sortirent au moins deux garçons : Georges-Luc, reçu conseiller au Parlement de Bretagne en 1788 et décédé sans postérité, et Pierre-Prudent né à la Driennaye en 1768 ; fait prisonnier à Quibéron en 1795, celui-ci s'échappa providentiellement des prisons de Vannes, épousa Françoise du Quesnoy et continua la descendance de sa famille.

Quant au dernier vicomte de la Driennaye avant la Révolution, Georges-Elisabeth-Luc du Bouexic, père des précédents, il ne mourut qu'en 1801 à son château de la Driennaye.

Présentement la Driennaye appartient à Mme la vicomtesse du Bouexic, Cécile-Marie de Kerret, veuve d'Albert-Prudent, vicomte du Bouexic (fils de Pierre-Prudent), et à ses enfants qui habitent avec elle cette belle propriété remarquable, surtout par les grands bois qui environnent le château

La Driennaye était un démembrement de la baronnie de Lohéac; elle avait été vraisemblablement donnée par les barons de ce nom eux-mêmes à leurs puînés, les sires de Guignen. Comme seigneurie la Driennaye ne devait pas avoir à l'origine une grande importance, mais elle s'arrondit peu à peu : en 1599 Jean Ier du Bouexic acheta d'avec la dame de Bossac les fiefs de Renac-à-Macaire et de Bossac en Saint-Malo-de-Phily ; plus tard, vers 1650, Jean II du Bouexic acquit d'avec le marquis d'Acigné une partie de la châtellenie des Huguetières, belle juridiction s'étendant en Guipry. Lohéac et Saint-Malo-de-Phily[1].

Ce fut en 1654 que Jean du Bouexic obtint de Louis XIV des lettres patentes datées du mois de septembre, unissant en sa faveur les « chastellenies de la Driennaye et des Huguetières » et érigeant le tout en vicomté sous le nom de la Driennaye. Ces lettres furent enregistrées au Parlement de Bretagne le 7 décembre de l'année suivante[2].

La vicomté de la Driennaye se composait de bon nombre de fiefs, s'étendant sur le territoire de Saint-Malo-de-Phily, Saint-Senou, Guipry, Lohéac, Guignen et autres paroisses voisines. Elle avait une haute justice avec ceps et collier au bourg de Saint-Malo-

[1] *Archives de la Loire-Inférieure.*
[2] *Archives du Parlement de Bret.* Reg. XXI, 399

de-Phily et fourches patibulaires à quatre piliers élevés sur la lande de Launay, à côté d'une croix qui porte encore le nom de Croix de la Justice — sur les paroissiens de Guipry, vassaux de ses fiefs de Bossac et de Macaire, un droit de quintaine courue tous les sept ans par les nouveaux mariés — et sur les paroissiens de Saint-Malo-de-Phily droit d'exiger sous peine d'amende tous les ans, à la nuit de Noël, des derniers mariés, une soule de cuir noir pesant sept livres présentée au banc seigneurial à l'issue de la messe de minuit[1]. Le vicomte de la Driennaye était seigneur fondateur de l'église de Saint-Malo-de-Phily et y prétendait même à la supériorité; mais les barons de Lohéac lui contestaient ce dernier privilège, et en 1748 Mme de Rosnyvinen de Piré, baronne de Lohéac, obtint du Parlement de Bretagne un arrêt reconnaissant ses droits de dame supérieure et première prééminencière de l'église de Saint-Malo-de-Phily[2].

Néanmoins le vicomte de la Driennaye conserva son enfeu et son banc à queue dans le chanceau de son église paroissiale, et ses armoiries « ès vitres et endroits éminents d'icelle église » ; on reconnaît encore actuellement au-dessus de la grande porte de l'église de Saint-Malo-de-Phily — quoiqu'il ait été martelé par la Révolution — son écusson tenu par deux lions et sommé d'un casque à lambrequins ; il porte les armes des Bouexic : *d'argent à trois arbres de buis de sinople.*

Enfin de la vicomté de la Driennaye dépendaient en Saint-Malo-de-Phily deux chapelles : celle du manoir de la Driennaye, fondée de messes par les seigneurs du lieu, mais actuellement remplacée par un oratoire dans le château même — et celle de Montserrat dont la légende terminera cette notice.

A une époque déjà lointaine, probablement au XVIIe siècle, un vicomte de la Driennaye fit un voyage en Espagne et s'y trouva sur mer exposé aux plus grands dangers ; se recommandant alors à la sainte Vierge, le chevalier breton fit vœu, s'il échappait au péril d'élever, de retour en ses terres, une chapelle en l'honneur

[1] *Archives Nationales*, p. 1710.

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, fonds de Piré.

de Notre Dame de Montserrat. On sait assez quelle pieuse renommée est attachée à ce sanctuaire d'au-delà les Pyrénées. Revenu en Bretagne le seigneur de la Driennaye se montra fidèle à sa parole, et sur une colline déserte, lui rappelant vaguement les hauteurs de Montserrat, il construisit une petite chapelle, humble monument qui rappelait tout à la fois les saintes merveilles des Espagnols et la simplicité confiante de la foi des Bretons.

Notre-Dame de Montserrat vient d'être reconstruite avec beaucoup de goût par la famille du Bouexic, et l'édifice a été béni le 8 septembre 1879. Dans les verrières, ornées des écussons en alliance du Bouexic et de Kerret, figure la légende, et l'on y voit représenté le vicomte de la Driennaye échappant au naufrage sur les côtes d'Espagne par la protection de la sainte Vierge. C'est au milieu d'un terrain inculte, au sommet d'un rocher abrupte et escarpé, à une assez grande hauteur au-dessus du cours de la Vilaine que s'élève ce joli sanctuaire de Notre-Dame de Montserrat ; il est depuis longtemps très fréquenté des pèlerins à la fête de la Nativité de la Vierge. La chapelle apparaît au loin, toute blanche avec son élégant clocher gothique, entourée de landiers et s'élevant sur un tapis de fougères. Il y a dans cet aspect quelque chose de sévère et de touchant, de pieux et de gracieux : la religion ennoblit la rudesse du paysage et l'on se surprend à aimer presque involontairement cette sainte solitude.

ESPINAY (MARQUISAT).

En la paroisse de Champeaux[1] se trouve un château, fort intéressant encore, appelé vulgairement Espinay : c'était le chef-lieu du marquisat de ce nom, mais ce n'était point de cette construction féodale que la famille d'Espinay tirait son nom et son origine; jadis ce château d'Espinay en Champeaux s'appelait la Rivière, et le vrai berceau des sires d'Espinay était le manoir d'Espinay en Acigné. Du Paz écrivait en 1619 : « Se voient encore les masures et

[1] Canton ouest de Vitré.

les ruines dudit manoir d'Espinay en la paroisse d'Acigné, à deux bonnes lieues de Rennes, non loin du grand chemin dudit Rennes à Vitré[1]. »

La première mention historique faite des sires d'Espinay est glorieuse : quatre frères de cette maison figurent en 1066 à la conquête de l'Angleterre et deux y sont tués à la bataille d'Hastings. Gestert semble le premier seigneur connu d'Espinay : il eut pour fils et successeur Geffroy d'Espinay, marié à la fille du sénéchal de Dol et qui se distingua, dit Le Baud, par son dévouement à la duchesse Constance de Bretagne et à son fils Arthur (1197).

Péan Ier, sire d'Espinay en 1217, fut le père d'Alain, aussi seigneur d'Espinay, qui prit part aux deux croisades de 1239 et de 1248 où il acquit la réputation d'un vaillant chevalier. Vinrent ensuite Guillaume d'Espinay et Galeran d'Espinay, son fils, qui épousa en 1308 Alix de Champagné[2].

Leurs successeurs furent Jean Ier, Guillaume II et Péan II dont on ne connaît point les alliances. Le fils de ce dernier seigneur fut Simon d'Espinay que nous voyons posséder le manoir de la Rivière en Champeaux ; il dut être un des premiers seigneurs de sa maison qui aient abandonné le château d'Espinay en Acigné — peut-être ruiné par les guerres — pour venir se fixer à la Rivière. Simon, sire d'Espinay et capitaine de Dinan en 1399, épousa : 1° en 1380 Marie de la Frette ; 2° Marguerite de Châteaugiron. Robert Ier d'Espinay, issu du premier lit, épousa à Montejean, Jeanne de Montbourcher, et mourut en 1439 le 19 mars, avant Pâques. Il fut inhumé dans l'église de Champeaux, qu'il avait fait ériger en collégiale, et sur son tombeau, élevé de terre dans le chanceau, avec figure sculptée sur la pierre, on grava ces mots : *Cy gist haut et puissant Messire Robert d'Espinay, chevalier, en son temps sire d'Espinay, d'Escures, de la Rivière, de Sauldecourt et de la Marche, grand-maistre de Bretagne et premier chambellan du Duc nostre souverain seigneur, qui décéda le XIXe jour de mars, l'an de grâce MCCCCXXXVIII.*

[1] *Hist. généal. de Bret.*, 267. — Espinay n'est plus actuellement qu'un grand village d'Acigné.

[2] Du Paz, *Hist. généal. de Bret.*

Son successeur à Espinay fut son petit-fils Robert II d'Espinay, né du mariage de Simon d'Espinay (mort avant son père) et de Marguerite de Châteaubriant. Ce Robert II s'unit à Marguerite de la Courbe, dont il eut Richard, sire d'Espinay, son successeur. Celui-ci, chambellan du duc François II, épousa : 1° le 16 septembre 1433 Marie Gouyon, fille de Jean Gouyon, sire de Matignon ; 2° le 13 septembre 1435 Béatrice de Montauban, fille de Guillaume, sire de Montauban.

De ce dernier mariage naquirent, outre Guy Ier, sire d'Espinay, toute une série de grands dignitaires ecclésiastiques ; un cardinal-archevêque de Bordeaux, des évêques de Mirepoix, de Laon, de Valence et de Nantes et une abbesse de Saint-Georges[1].

Guy Ier, surnommé le Grand, chambellan du duc de Bretagne comme son père, épousa Isabeau Gouyon, fille du sire de Matignon, et mourut le 2 mai 1501. Il fut inhumé dans la chapelle Saint-Julien qu'il avait fondée en l'église collégiale de Champeaux.

Henri, sire d'Espinay, fils unique des précédents, s'unit à Catherine d'Estouteville et décéda le 28 décembre 1506, sa veuve lui survécut jusqu'en 1521.

Leur fils Guy II, sire d'Espinay, grand échanson des reines Anne de Bretagne et Claude de France, épousa Françoise de Villeblanche qui mourut dès 1518 ; lui-même la suivit dans la tombe en juin 1522.

Guy III, sire d'Espinay, fils des précédents, encore mineur à la mort de son père, contracta mariage avec Louise de Goulaine ; il mourut le 3 août 1551 et sa veuve le 8 février 1567 ; l'un et l'autre furent inhumés dans le chœur de l'église de Champeaux en un magnifique mausolée subsistant encore, orné de leurs statues les représentant à l'état de cadavre et d'une longue inscription en vers latins.

Jean II, premier marquis d'Espinay et fils des précédents, fut chevalier des ordres du Roi et chambellan d'Henri II ; il épousa Marguerite de Scepeaux, mourut le 9 décembre 1591 et sa veuve le 28 mars 1603. Comme leurs ancêtres, ils furent inhumés en la collégiale de Champeaux.

[1] Outre ces cinq frères évêques, la maison d'Espinay donna encore à l'Eglise des évêques à Rennes et à Dol et à plusieurs autres abbés et abbesses.

Le successeur de Jean II fut son petit-fils Charles d'Espinay ; il était né de Claude d'Espinay, mort à la fleur de l'âge en 1578 et de Françoise de la Rochefoucauld.

Encore enfant, Charles, marquis d'Espinay, fut placé sous la tutelle de son aïeule Marguerite de Scepeaux. En 1605 il épousa Marguerite de Rohan, fille de Louis de Rohan, prince de Guémené, mais il n'en eut pas d'enfant, et il mourut, dernier mâle de la branche aînée d'Espinay, dès le 29 janvier 1609 ; sa veuve se remaria au sire de Pompadour.

Le marquisat d'Espinay échut alors à Charles de Schomberg, fils de la sœur du seigneur défunt, Françoise d'Espinay, mariée en novembre 1598 à Henri de Schomberg. Mais Charles de Schomberg ne conserva pas longtemps Espinay qu'il vendit le 7 avril 1633 à Henri, duc de la Trémoille, comte de Laval et baron de Vitré, décédé le 21 janvier 1674. Les successeurs à Vitré de ce dernier grand seigneur possédèrent ensuite le marquisat d'Espinay : ce furent d'abord ses petits-fils Frédéric de la Trémoille, abbé de Charroux, et Charles, duc de la Trémoille, mort le 1er juin 1709, puis le fils de celui-ci, Charles-Louis, duc de la Trémoille. Mais en 1714 Louis XIV fit mettre le séquestre sur les biens de ce dernier duc et chargea les commissaires de liquider ses dettes. En cette circonstance le marquisat d'Espinay fut vendu, l'an 1715, à des marchands de Paris, nommés Galpin et Boucher ; toutefois ceux-ci le revendirent, dès 1719 (en partie du moins), au président René Le Prestre de Lezonnet, baron de Châteaugiron. Espinay passa ensuite d'abord en 1724 au fils de ce seigneur, Jacques-René Le Prestre, également président à mortier au parlement de Bretagne et baron de Châteaugiron, puis vers 1760 au fils de ce dernier, René-Jacques Le Prestre, baron de Châteaugiron. René-Joseph Le Prestre, fils du précédent et comme lui baron de Châteaugiron, fut le dernier marquis d'Espinay. Ce fut celui-ci qui vendit vers 1795 la terre et le château d'Espinay à M. Le Prieur dont la famille les possède encore.

La seigneurie d'Espinay, proprement dite, ayant son chef-lieu au manoir d'Espinay en Acigné, n'était point sans importance : son domaine proche se composait du manoir d'Espinay remplacé après

sa ruine par celui d'Escures, également situé en Acigné, des métairies d'Escures, du Breil, d'Espinay et de la Gretaye en Acigné, et de celle des Landelles en Thorigné. Cette seigneurie d'Espinay comprenait de nombreux fiefs dont plusieurs s'étendaient à l'intérieur même de la ville de Rennes, savoir : Espinay et la Gretaye en Acigné - le Bourg, Guénour, Lymour et le Tertre en Thorigné — Gahil, Mézière et Rigné en Betton — Saint-Grégoire en la paroisse de ce nom — Champeaux en Saint-Etienne-de-Rennes — la Malterre en Saint-Jacques-de-la-Lande - Cleusné et Sainte-Foi en Toussaint de Rennes, etc. Le seigneur d'Espinay avait son hôtel de Rennes devant la cathédrale, et dans cette cathédrale même le droit d'occuper une des premières stalles du chœur vis-à-vis le trône épiscopal ; il jouissait aussi d'un droit d'usage dans la forêt de Rennes ; enfin en l'église de Thorigné il avait son enfeu, son banc seigneurial et ses armoiries dans le chanceau, et de plus un oratoire prohibitif à côté dudit chanceau[1]. Espinay était une sergentise féodée du comté de Rennes ; aussi son possesseur pouvait-il saisir les biens meubles des condamnés à mort exécutés à Rennes et lever un droit sur les draps vendus en la cohue de cette ville aux fêtes de la Pentecôte et sur les denrées vendues aux marchés de Rennes les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

A la même époque la seigneurie de la Rivière en Champeaux se composait « du chasteau et maison forte de la Ripvière, clos de douves et fossés avec pont lévis » et de ses chapelle, colombier, étang, bois, etc., — de l'ancien manoir de Champeaux[2] — des métairies nobles de Grasbusson, la Trapinière, Foulgeray, le Boispéan, la Morinaye, la Cornilleraye, la Bruscherie et la Bouguerie en Champeaux, et de celle d'Espineray en Saint-Jean-sur-Vilaine — des étangs et moulins de la Rivière et de Pallet en Champeaux, et de ceux de la Motte-au-Vayer en Saint-Jean. Ses principaux fiefs étaient ceux du Bourg de Champeaux, dont certain tenancier devait chaque année à son seigneur « deux grelots de leton

[1] *Aveux d'Espinay* en 1503 et 1554.

[2] Il y avait à Champeaux une petite seigneurie possédée à l'origine par la famille de même nom, puis achetée par les sires d'Espinay.

et une paire de gants » — du Fief-Adam et du Breil en Champeaux — d'Espineray en Saint-Jean-sur-Vilaine ; en ce fief il était dû chaque an, au sire d'Espinay « un bonnet vert de camelot ou de serge de Caën » — de la Clarté et de Saint-Gilles, également en Saint-Jean-sur-Vilaine, etc. Le seigneur de la Rivière était seigneur fondateur de l'église collégiale de Champeaux et patron de l'église de Saint-Jean-sur-Vilaine, ayant dans ces deux sanctuaires les prééminences avec banc, enfeu et armoiries. Il se disait aussi seigneur supérieur des églises de Saint-Aubin-des-Landes et de Marpiré[1].

Ces deux belles seigneurie d'Espinay ou d'Escures en Acigné et de la Rivière en Champeaux formèrent comme le principal du marquisat d'Espinay ; mais quand Henri III érigea, par lettres patentes datées d'octobre 1575, ce marquisat en faveur de Jean, sire d'Espinay, le roi unit à ces deux seigneuries primordiales la châtellenie de Sérigné en Liffré ; plus tard Henri IV y adjoignit encore, en 1604, la châtellenie de Saudecourt en Louvigné-de-Bais, et en 1611 la reine-régente confirma en faveur de Charles de Schomberg l'érection du marquisat. Dès lors le marquisat d'Espinay comprit comme domaine proche plusieurs châteaux et vingt-cinq à trente manoirs ou métairies nobles ; de plus ses fiefs s'étendirent en quarante et trois paroisses, savoir : Champeaux, Saint-Jean-sur-Vilaine, Torcé, Noyal-sur-Vilaine, Marpiré, Montreuil-sur-Pérouse, Taillis, Pocé, Saint-Aubin-des-Landes, Cornillé, Liffré, Gosné, Ercé-sous-Liffré, Châteaubourg, Servon, Izé, Saint-Melaine, la Bouexière, Dourdain, Saint-Didier, Bais, Louvigné-de-Bais, Chancé, Piré, Chaumeré, Vergeal, Moulins, Erbrée, Saint-M'hervé, Domagné, Arbrissel, Le Pertre, Acigné, Thorigné, Betton, Saint-Grégoire, Saint-Jacques de la Lande, Saint-Germain, Toussaint et Saint-Etienne de Rennes, Noyal-sur-Seiche, Cesson et Broons.

Le marquisat d'Espinay s'étendit donc de la ville de Rennes aux portes de Vitré, et de Saint-Aubin-du-Cormier à Châteaugiron et à la Guerche.

Il se divisait en trois grandes juridictions, ayant chacune haute

[1] *Aveux de la Rivière en Champeaux*, en 1554 et 1682.

justice, savoir : Espinay-à-Vitré s'exerçant au bourg de Saint-Jean-sur-Vilaine — Espinay-à-Champeaux s'exerçant au bourg de Champeaux — et Espinay-à-Rennes s'exerçant au bourg de Thorigné : dans chaque localité se trouvaient des fourches patibulaires à quatre piliers, des ceps, colliers et prisons. Mais cette vaste seigneurie se démembra bientôt : elle relevait en partie du roi et en partie du baron de Vitré ; celui-ci voulut en faire l'acquisition pour mettre fin à une série interminable de procès surgis entre sa maison et celle d'Espinay : il l'acheta en 1633 au prix de 303,000 l. qu'il trouva en revendant une partie du marquisat : c'est ainsi qu'il vendit la châtellenie de Sérigné partie au seigneur du Poulpry (1635), partie au sire de Montbourcher (1654) — l'ancien manoir de Champeaux à François Le Métayer (1635) — la seigneurie d'Escuves au président Fouquet (1636) etc[1].

L'importance du marquisat d'Espinay était donc bien diminuée quand il fut saisi et mis en vente en 1715 ; les commissaires, nommés à cette occasion par le roi, firent néanmoins deux lots de la seigneurie subsistant encore : le premier lot, comprenant la seigneurie de la Rivière en Champeaux avec tous les fiefs adjacents dans le pays de Vitré, fut adjugé en 1715 aux marchands parisiens Galpin et Boucher ; c'est ce qu'on appela le *Marquisat d'Espinay-à-Champeaux* ; l'autre lot comprit tous les fiefs de la seigneurie d'Espinay en Acigné, et au pays de Rennes, sauf Escures déja aliéné ; ils formèrent ce qu'on nomma le *Marquisat d'Espinay-à-Rennes* et furent achetés en 1725 par Pierre de Lannion[2].

Malgré tous ces démembrements, le marquisat d'Espinay-à-Champeaux, possédé au siècle dernier par la famille Le Prestre de Châteaugiron, était encore une belle seigneurie comprenant trente-quatre fiefs en une douzaine de paroisses, avec une haute justice exercée au bourg de Champeaux. Il renfermait d'ailleurs l'ancien

[1] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine.*

[2] Ce seigneur acheta, en même temps, d'avec le baron de Vitré, la vicomté de Rennes, dont nous parlerons plus tard ; à partir de ce moment (1725) le marquisat d'Espinay-à-Rennes demeura uni de fait à la vicomté de Rennes jusqu'en 1789.

manoir de la Rivière ou plutôt le beau château qui l'avait remplacé, connu d'abord sous le nom de la Rivière d'Espinay, puis sous celui d'Espinay tout court. « Chasteau fort spacieux et assez fort, écrivait-on en 1919, ses possesseurs ayant reçu permission de le fortifier. Il est tenu pour une des maisons et chasteaux des mieux bastis et plus logeables qui soient en province : estant enrichi de salles et chambres dorées, avec force marbres. Il y a grand nombre de tours, pavillons et beaux corps-de-logis. Les cour et jardin sont embellis de deux belles fontaines qui accommodent et décorent particulièrement les offices et cuisines, le tout circuit et enfermé de murailles bien flanquées, avec fossez fort larges à fonds de cuve, pleins d'eau, et ont plus de trois mille pas de tour. L'issue est embellie d'un bois de haute fustaye planté à la ligne où il y a de beaux promenoirs et une belle allée couverte, qui environne partie du chasteau, et une belle prairie costoyant un estang ; et ce qui lui donne beau lustre, c'est que, sortant de la porte et ayant cheminé à l'ombre d'un bois quelque quinze cents pas sur le bord d'un estang, où de chaque côté (se trouvent) deux jolies chapelles vis-à-vis l'une de l'autre, (vous) arrivez à l'église collégiale de la Magdeleine de Champeaux, fondation et sépulture des seigneurs d'Espinay. Lequel collège est un des plus beaux et rares de France, et je m'assure qu'il y a peu de princes et seigneurs qui ayent tel droit de présentation, car il est composé de six canonicats où à chacun y a une cure annexée[1], que présente le seigneur d'Espinay, sans qu'il soit besoin d'aller à l'Evesque n'y faire courir à Rome ; mais le premier ecclésiastique qui a dignité, soit évêque, abbé ou autre, en peut donner la collation. Il y a dignité de doyen, 12 chapelains, 4 enfants de chœur, maistre de psallette, et chaque chanoine doit avoir un prestre sous luy. Duquel collège le revenu vaut 8,000 livres ou environ ; les chœur et chapelles d'icelle église sont enrichis de belles et antiques sépultures, décorées de marbre qui est chose rare au pays[2]. »

[1] Les six cures annexées au chapitre de Champeaux étaient celles de Champeaux, Saint-Jean-sur Vilaine, Saint-M'hervé, Vergeal, Guipel et Montreuil-sur-Pérouse.

[2] Du Paz, *Histoire Généalogique de Bretagne*, 264.

Présentement le château d'Espinay en Champeaux est encore une belle habitation. Toutefois de ses anciennes fortifications il ne demeure qu'une grosse tour crénelée, accolée à un logis de la Renaissance; devant ce logis s'élève une élégante tourelle dont la porte bien sculptée est particulièrement remarquable. Au reste, ce logis seigneurial fut construit en même temps qu'une partie de la belle église de Champeaux, et il porte comme elle le nom de son architecte Ricand vivant en 1594. Quant à l'église, jadis collégiale, aujourd'hui simplement paroissiale, de la Magdeleine de Champeaux, il faudrait plusieurs pages pour décrire seulement les tombeaux, cénotaphes et inscriptions qu'on y relève, rappelant tous quelques personnages de la noble famille d'Espinay. Là se trouvent aussi de belles verrières du XVIe siècle, d'admirables stalles sculptées et partout le blason des sires d'Espinay : *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople armé d'or.*

Notons, en finissant, les petites chapelles Saint-Job et Saint-Abraham pittoresquement assises au sommet de deux rochers qui se regardent. Elles furent bâties au commencement du XVIe siècle par Guy II, sire d'Espinay : la tradition populaire raconte que ce chevalier, poursuivi par quelques ennemis, fit franchir à son cheval tout l'espace compris entre les deux collines, qui forment une assez large vallée, et qu'il voulut y construire ces chapelles pour rappeler le fait et remercier Dieu du succès accordé à sa témérité : « Une circonstance qui ne manque pas d'ajouter au merveilleux de la légende, c'est que les ouvriers, employés à la construction de ce double monument, n'avaient qu'un seul marteau et une seule truelle qu'ils se lançaient d'un côté à l'autre du vallon à mesure qu'ils avaient à placer ou à tailler une pierre, ce qui ne retarda nullement le travail[1]. »

(A suivre.) L'abbé Guillotin de Corson,

Chanoine honoraire.

[1] Abbé Brune, *Cours d'archéologie religieuse*, 394.

SOUVENIRS DE MON BATAILLON

NOTES D'UN CAPORAL AUX VOLONTAIRES DE L'OUEST

AVANT-PROPOS

Ces souvenirs sont dédiés aux anciens compagnons d'armes de l'auteur, ainsi qu'à tous ceux, parents, amis ou camarades, qui lui ont témoigné de la sympathie, de près ou de loin, pendant la durée de son engagement.

Il prie les autres personnes sous les yeux desquelles ces notes pourraient tomber de ne perdre de vue ni l'âge peu avancé qu'il avait, ni le grade modeste dont il était titulaire à l'époque à laquelle il les inscrivait en substance sur son carnet ou dans sa correspondance.

Peut-être alors lui pardonneront-elles leur déception, si, contre leur attente, elles ne découvrent dans le présent ouvrage, aucune analogie avec les Commentaires de César *ou le* Mémorial de Sainte-Hélène.

I.

En 1870, ma mère habitait Poitiers, où elle était venue s'installer après la mort de mon père.

A la suite de nos premiers revers, voyant autour de moi tous mes parents et mes amis se préparer à partir, je me mis dans la tête que je devais faire comme les autres. Après mûres réflexions, je

demandai à ma mère l'autorisation de m'engager dans un corps franc pour la fin de la campagne.

Ma mère essaya vainement de me faire revenir sur ma détermination, et s'en rapporta à la décision que prendraient à cet égard d'abord son père, le général de Potier, puis Monseigneur Pie, dont mon père avait été l'ami, et qui continuait à nous porter le plus affectueux intérêt.

Mon grand-père, le général Louis Nestor de Potier, que sa dernière maladie clouait alors sur son fauteuil (il est mort le 26 avril 1871), était le dernier survivant de six frères engagés volontaires sous la première République ou le premier Empire, dont deux avaient été tués à l'ennemi et trois étaient devenus généraux. Il avait débuté à quinze ans par la campagne de Russie. Sa réponse ne pouvait être douteuse. A son avis, tout homme en état de porter les armes devait le service, et il se désolait de son impuissance. Si cette idée ne m'était pas venue spontanément, peut-être me l'eût-il suggérée.

Monseigneur Pie, aux premiers mots d'explication, me dit que c'était mon père qui m'inspirait, approuva mon projet, et me conseilla d'attendre, pour m'engager, l'arrivée très prochaine du colonel de Charette à Tours, où il allait être chargé d'organiser un corps franc.

En attendant, il me confia à son secrétaire, qui m'emmena chez un vicaire de Sainte-Radegonde, l'abbé Kinf, ancien sergent aux Zouaves pontificaux. Celui-ci, après m'avoir vanté les avantages du remington, dont les zouaves étaient armés à Rome, me proposa de m'apprendre l'exercice. J'acceptai avec enthousiasme, et, le soir même, dans le billard du cercle catholique d'ouvriers, il me faisait, le premier, l'honneur de m'appeler « peloton » et de me faire mettre le petit doigt sur la couture du pantalon.

Mon cousin Maxime des Courtis, de son côté, m'emmena avec lui au Lycée, où des instructeurs de bonne volonté donnaient des leçons aux futurs engagés. Là on nous prêtait des premiers principes du maniement d'armes.

Quelques jours après, je savais déjà très convenablement

m'aligner, me numéroter et faire par le flanc droit en doublant lorsque Mgr Pie me prévint que le colonel de Charette était à Tours. Il me remit en même temps sa circulaire, datée du 8 octobre 1870, et ainsi conçue :

« Autorisé par le Gouvernement à former, avec le régiment des « zouaves pontificaux, un corps qui prend le nom de Légion des « Volontaires de l'Ouest, de l'endroit de sa formation, je viens « faire appel aux hommes de cœur de toute la France qui ne sont « incorporés, à tous ceux qui, de près ou de loin, ont appartenu « au régiment.

« J'avertis que je veux former un corps sérieux où régnera la « plus grande discipline. Ma seule préoccupation est de défendre « la France. C'est dans la ville de Tours que nous nous formons.

« J'espère que mon appel sera entendu et que nous pourrons « conserver ses traditions, qu'il sera le type de l'honneur et du « dévouement, et qu'il se consacrera à la France comme il s'est « dévoué à l'Eglise.

« Le ministre de la Guerre nous fait l'honneur d'envoyer trois de « nos compagnies aux extrêmes avant-postes. »

II

Je pris immédiatement le train, accompagné de ma mère et du secrétaire de l'évêché, auquel Mgr avait donné la mission de me présenter de sa part au colonel.

A peine débarqués, nous nous rendîmes à son logement. Un officier très aimable, assis à une petite table, nous introduisit dans un grand salon, vaste pièce dont tout le milieu était occupé par une large table couverte de papiers.

Le colonel, ou plutôt le lieutenant-colonel de Charette, car il venait de recevoir un brevet de ce grade, ne m'était connu que par ses portraits ; je le reconnus aisément, mais aucun d'eux, bien entendu, ne saurait rendre le prestige qu'il eut alors à mes yeux

dès que je le vis, et qu'il conserva, qu'il conserve encore aux yeux de tous ses anciens soldats.

Je n'entreprendrai pas de le dépeindre. Je me bornerai à dire qu'il est de belle taille et de noble prestance ; qu'il a tout à fait les apparences de ce qu'il est, c'est-à-dire d'un gentilhomme et d'un héros ; qu'il est blond, que ces yeux sont d'un bleu d'acier, et que son regard est droit, ardent, profond et doux à la fois. Sa grande force est dans ce regard, dont aucune description ne saurait donner la moindre idée à qui n'en a pas été enveloppé, soulevé, transporté, comme mes camarades et moi.

Nous lui exposâmes notre affaire.

Il me trouva de taille et de force suffisantes pour entrer en campagne ; puis, après m'avoir accepté sans autre forme de procès, il causa avec ma mère, d'une voix aux inflexions agréables, coupées de temps à autre de quelque saccade ou d'un mot plus vivement articulé. Sa conversation est de la meilleure compagnie, ses idées sont nettes, claires, très logiques. Il ne s'abuse sur aucun point, ne se forge aucune illusion : la patrie est en danger, il faut aller droit à l'ennemi : tel est son but, son seul but.

En quelques phrases concises, il parle de la prise de Rome, du retour des zouaves. Il nous montre le dessin d'un uniforme projeté pour la légion, qu'il crée, car on paraît à peu près décidé, à ma grande déception, à ne pas donner aux volontaires de l'Ouest l'ancien costume des zouaves pontificaux.

Ce croquis représente une manière de franc tireur en costume gris très simple, chapeau tyrolien, jaquette ajustée, pantalon collant et guêtres de chasse.

En sortant du salon, nous retrouvons l'officier qui nous a introduits. Il me fait donner mes nom et prénoms ; ma mère verse à sa caisse les 100 francs exigés seulement de ceux qui pouvaient les donner ; je signe son registre en deux endroits, et je suis zouave !

Nous étions au 13 octobre 1870 ; je suis né le 1er décembre 1855 ; j'avais donc exactement 14 ans, 10 mois et 13 jours.

III

En sortant de chez le colonel, ma mère me conduisit chez Mme Ratel, tante d'un officier de zouaves pontificaux, M. Lafond, fils du peintre distingué qui fut conservateur du Musée de Tours, où se trouvent quelques-unes de ses toiles.

Nous lui avions été adressés par ma cousine, Mme de la Fougère.

Pendant les quelques jours que je passai à Tours, cette famille fut parfaite pour moi.

Je fus recommandé aussi à deux sous-officiers, MM. Emmanuel de Sabran et Tenaillon, qui furent nommés officiers quelque temps après. Ces messieurs et tous les autres gradés furent excellents pour moi, et m'accueillirent de la façon la plus aimable.

Après avoir reconduit à la gare ma mère et le secrétaire de Mgr Pie, qui retournèrent le jour même à Poitiers, je me rendis au séminaire, où les zouaves étaient casernés.

Il y avait en tout une vingtaine de zouaves de Rome formant une section hors-rang, les autres étant partis, soit pour Orléans dès le 9 octobre sous les ordres du capitaine Le Gonidec, soit pour le Mans dès le 10 octobre, afin d'y constituer le dépôt qu'on ne voulait pas laisser à Tours à cause de l'arrivée imminente de Garibaldi.

Dans la soirée, je sortis en ville avec deux charmants garçons, le sergent des Cormis et son inséparable, un jeune caporal dont je regrette infiniment d'avoir oublié le nom. Je les perdis de vue pendant la campagne, et ne revis que des Cormis, vers le mois de juillet 1871, à Rennes. Il avait eu un bras emporté par un obus et portait la croix de la Légion d'honneur.

Lors de notre promenade dans les rues de Tours, le soir de mon arrivée, ils étaient tous les deux en uniforme de zouaves pontificaux. J'étais en costume civil.

On venait de recevoir la nouvelle de l'entrée des Prussiens à Orléans (11 octobre 1870). Les trois compagnies dont le colonel parlait dans sa circulaire avaient donné à Cercottes, où elles ar-

rêtèrent les Bavarois au carrefour des Quatre-Chemins et permirent à l'armée française de battre en retraite. Ce fait d'armes, qui valut quelques jours après le grade de chef de bataillon au capitaine Le Gonidec, eut un retentissement extraordinaire et notre corps en retira une telle réputation, que tout projet de modifier l'uniforme fut abandonné, à mon grand soulagement, et que l'on adopta sans retour l'ancien costume de Rome.

Pendant notre promenade, dans la rue Royale surtout, de nombreux amis inconnus, reconnaissant l'uniforme de mes deux compagnons, vinrent à nous les yeux humides et la main tendue, et nous félicitèrent chaleureusement de la belle conduite de nos frères d'armes.

Le jour suivant, n'ayant encore que mon coupe-choux au côté pour me faire reconnaître, mais sans être le moins du monde ridicule, car je ne faisais que suivre en cela l'usage universel, je fis ma première corvée, qui consista à porter la soupe au planton du colonel.

Mon caporal me montra de quelle façon je devais m'y prendre et passa lui-même une courroie dans les oreilles de la gamelle. Je m'en tirai sans encombre, et si je relate cette promesse, c'est que d'autres n'eurent pas un début aussi heureux que le mien dans la carrière. Un de mes amis, dont j'aurai l'occasion de parler par la suite, eut comme moi, le lendemain de son arrivée, la même corvée à faire, mais personne ne lui ayant indiqué comment il devait s'y prendre, et ces détails ne s'apprenant malheureusement pas au collège, ni même à l'école de droit de Paris où l'ami en question venait de soutenir sa thèse au moment de la déclaration de guerre, il négligea de se servir d'une courroie et partit les jambes écartées, tenant la gamelle à deux mains, versant la soupe, se brûlant les doigts et poursuivi par les quolibets des passants.

C'est de lui-même que je tiens l'anecdote, et il était, bien entendu, le premier à en rire. Il l'a racontée, en octobre 1871, dans l'*Echo de la Province*, à Toulouse, sa patrie.

IV

Après Cercottes, les recrues commencèrent à affluer ; les nouveaux engagés appartenaient à toutes les classes de la société. Dans mon escouade, par exemple, nous étions, sans compter le caporal dont j'ignore la profession civile, un collégien, un étudiant, un substistut, un négociant, un propriétaire et trois paysans, dont un Breton ne sachant pas un mot de français.

Beaucoup de séminaristes venaient aussi nous rejoindre, et il m'arriva, un soir que j'avais eu la permission de dix heures, de tomber, dans le jardin que je traversais pour rentrer, au milieu d'un de leurs groupes qui disait le chapelet en commun.

La nuit, nous étions couchés dans des chambres du séminaire aménagées en dortoirs avec les lits des séminaristes licenciés, mais les matelas et les draps manquaient. C'est là que je dus m'habituer sans préparation à dormir sur une paillasse, roulé dans ma couverture.

Nous passions nos journées à faire l'exercice, et j'étais tout à fait au courant de l'école du soldat et du maniement des armes lorsque l'ordre arriva, vers le 20 octobre, de nous envoyer rejoindre le dépôt au Mans.

Nous partîmes par le chemin de fer, vers huit heures du soir ; il tombait une petite pluie fine, et l'excellente Mme Ratel, qui m'accompagna jusqu'à la gare, m'humilia beaucoup en s'obstinant à me couvrir de son parapluie, comme si j'avais été en sucre, au lieu du grognard que je croyais être déjà !

V

Je dois enregistrer ici le don qui fut fait au colonel, au nom des religieuses du couvent de la Visitation de Paray-le-Monial, par Léon Papin Dupont, surnommé le saint homme de Tours, d'une bannière brodée destinée d'abord au général Trochu, auquel l'investissement de Paris avait empêché de la faire parvenir.

Cette bannière devint le glorieux drapeau de la légion. Elle se trouve actuellement dans la chapelle de la Basse-Motte ; il en existe une reproduction à Tours, dans l'oratoire de la Sainte-Face.

Elle était en soie blanche, de la forme ordinaire des bannières portées dans les processions, c'est-à-dire deux pointes dans le bas, la partie supérieure, lorsque je la vis, après Loigny, était fixée sur un bâton suspendu par une cordelette au fer de lance de la hampe. La cravate était semée de croix.

La soie de la bannière était encadrée par une broderie d'or, et un gland terminait chacune de ces deux pointes. Sur la face était brodés un sacré Cœur entouré de la devise : *Cœur de Jésus, sauvez la France*. Au verso, on lisait cette invocation : *saint Martin, patron de la France, priez pour nous*.

On sait que cette bannière servit d'abord de fanion au général de Sonis, le 1er décembre 1870, et que le 2 décembre, à Loigny, elle fut couverte du sang de ceux qui la portèrent successivement : MM. de Verthamon, Jacques et Fernand de Bouillé, de Cazanove et de Traversay.

C'est à ce titre que je l'ai décrite, et aussi parce que Léon Dupont, qui la remit au colonel, était créole de la Martinique comme mon père, et son proche parent par les d'Orange et les Gaigneron.

VI

La véritable organisation de la Légion eut lieu au Mans.

On nous logea d'abord au collège Sainte Croix, où nous avions deux paillasses pour trois. Nous essayâmes, mes deux camarades de lit et moi, de les mettre en travers ; mais nous étions mal couchés tous les trois. Force nous fut de remettre nos deux paillasses en long, bien serrées l'une contre l'autre, et de coucher à tour de rôle l'un au centre et les deux autres de chaque côté. Pour le premier soir, la courte paille m'échut. Je m'installai donc de mon mieux sur la ligne de contact, et me réveillai le lendemain matin bien douillettement étendu sur le carreau. Mais une bonne douche sous la pompe coupa court à mes premières velléités d'ankylose.

Nous faisions l'exercice dans la cour des récréations, et j'y rencontrai dès le premier jour le R. P. Lhuillier, que j'avais connu à Poitiers, et qui fut parfait pour moi. Je fus également enchanté d'y retrouver mon camarade Henri de Larocque-Latour, qui continuait ses études avec un petit noyau d'élèves que l'on dut licencier peu après.

Le détachement Le Gonidec était arrivé avant nous le 17 octobre, et l'organisation fut immédiatement mise en train.

On commença à nous habiller.

La forme de la tenue était la même pour tout le monde, depuis le colonel jusqu'au dernier clairon : veste sans col et ouverte par devant, plastron, pantalon bouffant et ceinture rouge. Le drap était gris avec les passepoils rouges pour la troupe, bleu clair pour les officiers avec les passepoils noirs.

Nous n'avions qu'une seule coiffure, le képi, dont la visière et la jugulaire étaient surmontées d'un cor de chasse en métal. Les toques de grande tenue avaient été supprimées. Nos anciens assuraient pourtant qu'elles étaient d'un bel effet sur le sac, lorsqu'elles y recouvraient la gamelle. Elles étaient en astrakan noir, avec le fond rouge et une aigrette sur le devant.

Quelques-uns de nos camarades arborèrent la chechia, mais ils ne furent pas imités. Elle n'allait bien qu'au sergent Fernand de Moussac, à qui son opulente barbe blonde faisait une superbe tête de zouave classique.

Le plastron ne se boutonnait pas par devant comme un gilet, mais sur le côté, au moyen de pattes.

Le pantalon était bouffant ; il avait les deux jambes séparées, au lieu de former jupon, comme celui des zouaves d'Afrique. Le bas de chaque jambe était froncé sur une jarretière qui se boutonnait au jarret.

La taille était prise dans une large ceinture rouge, longue de plusieurs mètres, et dans laquelle il fallait se faire enrouler par un camarade, si l'on voulait être un peu bien ficelé.

Les officiers portaient des bottes molles plissées. Leurs galons de grade étaient en or. Ils les portaient sur les manches en nœuds hongrois, disposition adoptée depuis pour toutes les armes, mais

qui n'était alors usitée que pour les officiers de zouaves et de turcos.

Nos galons de grade étaient également en or pour les sous-officiers et en laine rouge pour les caporaux et premiers soldats ; nous les portions en chevron, comme dans la cavalerie.

Nous portions aussi en épinglette au côté gauche de la veste et pareille aux épinglettes de tir une petite broche en cuivre ciselé représentant les clefs de saint Pierre surmontées de la tiare. Beaucoup de Vendéens remplaçaient l'emblème pontifical par un sacré Cœur en argent.

Le corps nous fournissait des godillots, mais on nous laissait libres de porter des chaussures quelconques, pourvu qu'elles fussent solides et achetées à nos frais. Pendant la campagne, nous portions des guêtres de toile ou de cuir, des molletières de chasse, voire même des bottes ; mais après la campagne, les guêtres blanches furent de rigueur. Pour les avoir bien blanches et moulant exactement le mollet, il fallait d'abord les mettre et les boutonner par dessus les souliers bien cirés. On les mouillait ensuite du haut en bas, puis on les enduisait d'une forte couche de blanc d'Espagne.

Au bout d'une demi-heure à peu près, le séchage était complet et le coup d'œil des plus satisfaisants, mais notre camarade Fontaine, l'aide-major, n'avait pas eu tout à fait tort, sans doute, de baptiser ce procédé du nom de « méthode *du rhumatisme en bouteille* », car j'en connais plusieurs (je ne les nommerai pas), qui lui attribuent de légères fraîcheurs aux os des jambes, dont ils sont parfois incommodés.

On ajoutait aux guêtres des molletières lacées que les élégants se faisaient confectionner en drap jaune liseré de cuir verni.

Enfin, la tenue était complétée par un manteau droit, à capuchon, doublé de rouge, mais tout uni, avec deux rangées de boutons dorés pour tout ornement. En ville, lorsqu'on ne le mettait pas, on le portait sur l'épaule, les boutons apparents.

J'arrivai au magasin d'habillement assez à temps pour hériter d'une belle tenue rapportée d'Italie ; à la fin de la campagne, elle était encore en bon état, alors que la plupart de celles faites à la

hâte en France avec tous les draps plus ou moins gris que l'on avait pu se procurer tombaient en lambeaux.

On ne me donna pas de manteau. Beaucoup d'autres volontaires ne reçurent, au contraire, que des manteaux et pas de vestes.

Ma mère me fit faire, en beau drap gris très solide, une superbe capote pareille à celles de la ligne et dont les basques se relevaient à volonté.

En terminant cette rapide description, je dirai quelques mots de la teinte grise de nos uniformes, dont le principal avantage était de nous rendre invisibles à courte distance.

A la campagne, nous nous confondions avec les terres; à la ville, nous tranchions à peine sur les murs.

Cependant, je ne connais pas de tenue plus élégante et de meilleur goût. Il est donc possible de trouver quelque chose de joli et de pratique à la fois. On n'a pas l'air de s'en douter en France. Nous semblons encore y prendre à tâche, pour nos costumes militaires, de choisir les couleurs voyantes les plus susceptibles de constituer des cibles parfaites pour les armes à longue portée. Est-il permis de le déplorer ?

(A suivre). MARQUIS DE S***.

ABBAYE DE LANGONNET

(SUITE ET FIN[1].)

René-Auguste de Marbeuf, fils de messire Charles-François-Claude de Marbeuf, seigneur du Gué, de Servon et de Chateaugal, et de Jeanne-Jacquette de Musillac, né et baptisé en Saint-Georges de Rennes, le 16 avril 1704[2], fut nommé en mai 1725 abbé commendataire de Langonnet.

Aumônier de la reine Marie Lecksinska, il fut un des préposés à l'éducation de Monseigneur le Dauphin, dit le *Mémoire des Archives départementales* déjà cité. « Ces messieurs de Marbeuf, y est-il dit, sont originairement d'une illustre famille de Poitou. Un Marbeuf épousa dans le XIIIe siècle la fille du seigneur de Raiz (ou Retz) et eut pour dot de sa femme une portion de la forêt de Rais, sur les marches du Poitou[3]. Ils sont aussi anciens dans le parlement

[1] Voir le fascicule d'août 1894.

[2] C'est à l'extrême obligeance de M. Fr. Saulnier, conseiller à la cour d'appel de Rennes, que nous devons toutes ces dates et renseignements généalogiques sur les Marbeuf, et les abbés de Lesquen et de Saint-Luc qui vont suivre.

[3] De Marbeuf : (orig. d'Anjou) sieur du Chesne, de la Pilletière — baron de Blaison, et vicomte de Chemellier, en Anjou — sieur de la Sansonnière, — de Laillé, par. de ce nom — du Gué, par. de Servon, — de Penanvern, par. de Ste-Sève — réf. 1668, neuf gén.; ress. de Rennes, — *d'azur à deux épées d'argent garnies d'or, et passées en sautoir les pointes en bas.* — Six présidents à mortier et aux enquêtes de 1618 à 1724 ; cinq chevaliers de Malte depuis 1644 ; un page du roi en 1684 ; un abbé de Beauport en 1598 ; trois abbés de Langonnet de 1649 à 1754 ; un abbé de Saint-Jacques de Montfort en 1721 ; un abbé de Richemont au diocèse de Laon, en 1741 ; un abbé de Saint-Jacut, évêque d'Autun, en 1767, puis archevêque de Lyon en 1788, deux lieutenants généraux des armées du roi depuis 1734, le premier lieutenant de roi de Bretagne, le second, gouverneur de Corse, en 1780 — Famille éteinte en 1812.

(Arm. de Courcy).

que le parlement même ; la première charge qu'ils y ont occupée a été celle de procureur-général, et consécutivement président à mortier. »

Les trois de Marbeuf peuvent être considérés comme les vrais restaurateurs de l'abbaye déjà relevée en partie par D. Paul de Bonacourcy.

Voici ce que nous savons, d'après les archives actuelles de l'abbaye, sur ce qui fut fait pour elle pendant le gouvernement de René-Auguste de Marbeuf, lequel avait pour prieur, en 1742, Révérend Père Paul-François Perrin, docteur de Sorbonne, successeur de dom Caourcin.

Pour subvenir au relèvement des bâtiments du monastère, le 22 février 1736, en vertu d'un arrêt du conseil du roi, une partie de la forêt de Conveau était vendue au prix de 75,000 livres. Cette somme fut employée aux travaux suivants :

1. — Toute la couverture de l'église qui est très vaste fut relevée à neuf.

2. — Intérieur de l'église crépi et chœur réparé avec un travail recherché. Les deux articles avaient été estimés 20,000 livres.

3. — L'ancien cloître ne pouvant plus être habité fut reconstruit à neuf et à l'italienne : il fut voûté en pierres de Tuffeau tirées d'Angers, et la surface fut revêtue de pierres taillées rondes avec une balustrade de pierres également taillées et percée à jour à 3 pieds de hauteur : cet article a coûté plus de 4 000 l.

4. — Il est d'usage dans l'ordre de Citeaux qu'il y ait un bâtiment particulier dans les cours pour les personnes du sexe. Il n'y en avait point dans l'abbaye de Langonnet : il en fut construit un qui coûta plus de 40 000 livres.

5. — Les jardins de l'enclos de la maison de Langonnet qui ont près d'une demi-lieue de circuit n'avaient point de clôture : il y fut construit un mur de deux pieds d'épaisseur sur 14 de hauteur.

6. — La maison manquait de grenier, et on était obligé d'enfermer les grains dans les appartements de la maison abbatiale : on construisit un bâtiment de 204 pieds de long sur 14 à 15 pieds de largeur, avec deux portes cochères aux deux bouts. Le haut du bâtiment devait servir de grenier.

Cet article et le précédent estimés 30 000 livres.

7. — Les écuries dépendantes de la maison conventuelle étaient mal placées, et tombaient en ruines. Elles furent reconstruites et mieux placées, et agrandies, et servirent non seulement pour les chevaux, mais aussi pour les bœufs et autres animaux.

Tel fut le devis des travaux, réparations et constructions à faire à Notre-Dame de Langonnet, d'après l'arrêt du 22 février 1736.

Un nouvel arrêt du conseil du 25 mai 1750 autorisa encore les constructions et réparations suivantes :

Construction des deux ponts, l'un à l'entrée de l'abbaye ; — d'un mur à la partie orientale du jardin de la maison abbatiale de sept pieds de hauteur et de plus de cent pieds de longueur ; — un bâtiment de service auprès de la maison abbatiale ; — un autre de 64 pieds de long, pour une remise et deux écuries.

Un colombier sur une éminence qui domine la basse-cour de la maison abbatiale.

Suivent beaucoup d'autres travaux : porte d'entrée de l'église à pilastres, corniches et frontons, sacristie, ornements, vases sacrés[1].

A l'époque où l'abbé René-Auguste de Marbeuf mourut, ou cessa de conserver l'abbaye, « le plus grand nombre de religieux dont la communauté avait été composée, qui était le nombre de dix, n'était plus que de sept profès et trois novices », d'après le mémoire de 1754[2], qui donne encore les détails suivants :

« La bibliothèque n'est composée que de livres nouveaux, mais bien choisis, et tous les bâtiments réguliers sont construits depuis quatre-vingts ans.

« L'abbaye possède deux étangs : l'un baigne les murs du bourg de Langonnet dont l'abbaye est seigneur, distant d'une lieue ; c'est un lac très vaste qu'on ne peut écouler ; l'autre étang, nommé Kerantonse, est à pareille distance, mais beaucoup moins grand.

« Elle est la seule abbaye qui ait conservé la juridiction sur les eaux et forêts qui en dépendent, et elle a été maintenue dans tous les

[1] Archives actuelles de l'abbaye.

[2] Ce document a été publié dans les *Mémoires de l'Association Bretonne 1850* (page 51 et suivante) par les soins de M. Sicamois, alors archiviste du département.

tribunaux et dans tous les temps ; lorsque les Etats imposèrent une taxe sur tous les seigneurs de la province pour posséder le droit de gruerie, sur l'opposition faite par M. l'abbé à ce que son abbaye fût comprise dans cette taxe, elle fut déchargée par les Etats, *visis tabulis.* »

François de Lesquen, fils de messire François de Lesquen, seigneur de la Ménardais, et de Claude-Yvonne Le Bouëtoux, licencié en droit, recteur de Crozon, vicaire général de Quimper, chanoine de Rennes en 1756, et commissaire provincial de la chambre des décimes, devint commendataire de Langonnet, en 1754. Sous lui continuèrent les réparations, les constructions, les ventes, les achats : il est probable que les devis donnés plus haut n'eurent qu'en partie leur exécution du temps de l'abbé René-Auguste de Marbeuf. Un arrêt nouveau du conseil du roi, du 18 mai 1756, fut signé pour vente de deux cents arpents de vieille futaie en Conveau, pour rembourser les dettes de l'abbaye, une dette de 12,000 livres, et une autre de 9,955 livres, restées dues aux entrepreneurs. »

L'abbé de Lesquen mourut le 10 novembre 1765, probablement à Rennes ; car il fut inhumé dans les caveaux de la cathédrale de Saint-Pierre à Rennes, le 26 octobre 1765[1].

Toussaint François-Joseph Conen de Saint-Luc, né à Rennes, le 16 juillet, baptisé le 17 juillet 1724, fils de messire Toussaint-Jacques Conen, chevalier, seigneur de Saint-Luc, et de Jeanne-Marie Péan, succéda, en 1767, à M. de Lesquen, dans l'abbaye de Langonnet.

A l'âge de sept ans, il reçut la tonsure de M de Vauréal, son évêque, et fit ses études au collège de Saint-Thomas tenu par les Jésuites de Rennes. Il fut envoyé au séminaire de Saint-Sulpice ; mais, forcé par sa santé de revenir à Rennes, il y reçut l'ordre de la prêtrise, fut reçu, le 16 septembre 1750, chanoine de Rennes, et cinq ans plus tard, fut nommé par le roi abbé commendataire de

[1] Les armes de l'abbé de Lesquen étaient, d'après M. de Courcy : « de *gueules à l'épervier d'argent, la tête contournée, membrée et becquée d'or, accompagnée en chef d'un croissant renversé entre deux mollettes, et en pointe d'une autre mollette, le tout d'or.* »

Langonnet. M. de Saint-Luc, rempli de l'esprit ecclésiastique, ne voulut pas posséder deux bénéfices à la fois, et se démit de son canonicat. Plus libre dans l'emploi de son temps, il s'appliqua avec une nouvelle ardeur à travailler au salut des âmes et à soulager les pauvres avec lesquels il partageait les revenus de son abbaye. Il fut nommé évêque de Quimper, le 1er mai 1773, sacré le 29 août suivant.

Constant dans ses habitudes de désintéressement et dans son respect pour les décisions des conciles, il essaya de faire agréer sa démission de l'abbaye de Langonnet.

Le siège de Quimper avait alors de lourdes charges à supporter et ses revenus y étaient insuffisants ; on le fit comprendre à Mgr de St-Luc, et, en effet, il fut obligé de solliciter lui-même la réunion à sa mense épiscopale de la mense abbatiale de Landévennec. Cette réunion fut effectuée en 1781. Fidèle à la loi de résidence prescrite aux évêques par les saints canons, Mgr de St-Luc remplit, avec édification, tous les devoirs d'un bon pasteur, et s'acquit par ses vertus une grande réputation de sainteté. Tombé malade le 23 septembre 1790, il reçut le 25 du même mois notification du décret de l'Assemblée nationale, si connue sous le nom de constitution civile du clergé. « Voilà notre arrêt de mort », s'écria plusieurs fois le prélat consterné.

A l'instant même, il rédigea et signa une protestation contre cette usurpation du pouvoir spirituel, dont l'Assemblée législative venait de se rendre coupable. Cependant sa maladie fit de rapides progrès, et cinq jours après, 30 septembre 1790, Mgr de St-Luc rendit à Dieu son âme épurée par la pratique de toutes les vertus[1].

Quelques années plus tard, le 19 juillet 1794 (1er thermidor an

[1] Les armes de cette très ancienne famille sont : *coupé d'or et d'argent, au lion de même, l'un dans l'autre, couronné, armé et lampassé de gueules* — Yvon, époux, en 1285, d'Azou Hélory, sœur de saint Yves, figure dans l'enquête de la canonisation de son frère, en 1330. — François, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre est capitaine de Cesson, en 1597. — Un page du roi, en 1730. — Un conseiller au Parlement, président à mortier, — Un abbé de Langonnet, évêque de Cornouaille, en 1773. — Les détails biographiques sur Monseigneur de Saint-Luc sont extraits de l'*Eglise de Bretagne*, depuis ses commencements jusqu'à nos jours. Paris 1839 — Abbé Tresvaux.

II) montaient sur l'échafaud révolutionnaire, à la barrière du Trône, messire Gilles-René Conen de St-Luc, né à Rennes le 28 septembre 1721, président à mortier au parlement de Bretagne jusqu'en 1774, sa femme, Françoise-Marie du Bot, et leur fille, de très sainte mémoire, Victoire de St-Luc. C'étaient le frère, la belle-sœur et la nièce de l'évêque de Quimper, de l'ancien abbé de Langonnet. A l'holocauste devait s'ajouter encore une autre victime : un fils de ces martyrs, Ange-Marie-Louis-René-Joseph Conen de St-Luc, officier aux dragons des Deux-Ponts, fut immolé au champ des Martyrs, près Auray, avec l'élite de la noblesse, après le désastre de Quiberon (3 thermidor, an III, 21 juillet 1795).

François-Charles Chevreuil, du diocèse de Quimper, chanoine, vicaire-général, official diocésain et chancelier de l'église de Paris, fut le dernier abbé de Langonnet.

Nommé en 1786, il ne jouit que pendant quatre ans de ce bénéfice. On a dit qu'il avait reconstruit l'église de l'abbaye, et en avait fait la dédicace, en 1789, à la veille de la Révolution. L'église ayant été refaite ou remaniée plusieurs fois dans ce siècle et le précédent, on s'explique difficilement sa réédification complète, à cette époque. D'ailleurs, le nombre des religieux alors était réduit à trois ou quatre.

Ce que devint l'abbé Chevreuil, lors de la suppression des abbayes, et le récit de l'expulsion des derniers religieux, nous le cherchons en vain dans l'histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne[1].

Temps actuels.

On sait quelle fut alors la destination des plus célèbres abbayes, telles que Clairvaux, Fontevrault, changées en prisons centrales : abandon, dévastation, vente nationale, ces trois mots résument l'histoire de toutes. Qui verrait aujourd'hui l'aspect qu'offrent les ruines des abbayes de Carnoët, du Relec, de Boquen, de Coëtma-

[1] Abbé Tresvaux du Fraval, 1847.

louen, de Bon-Repos, pour ne parler que de celles de Citeaux, les plus proches de Langonnet, y ferait une émouvante méditation sur les vicissitudes humaines..... Les ronces et les plantes parasites envahissent leurs décombres, et les bêtes fauves des forêts qui les entourent en sont les plus fréquents visiteurs.

Que l'on ne cherche plus les restes, et même l'emplacement du tombeau d'un Gilles de Bretagne, très infortuné prince dont l'abbaye de Boquen contint la dépouille mortelle, ni à Bon-Repos les tombes des vicomtes de Rohan, nos plus puissants seigneurs, et celles des princesses de sang royal qui furent leurs femmes, et voulurent reposer sous la garde des moines de Citeaux, leur faisant pour cela de grandes largesses et des fondations à perpétuité.

Constance de Bretagne, Jeanne de Navarre, Marguerite et Marie de Bretagne, princesses très illustres, vous avez pour monuments l'épine et la digitale, qui remplacent le drap d'or et la royale ornementation de vos tombes, à Bon-Repos, nom devenu dérisoire.

Mais Langonnet eut un sort moins funeste. D'abord l'abbaye fut transformée en un haras considérable, et demeura ainsi pendant un demi-siècle. Pour la seconde fois, son église fut changée en écurie. Là, au lieu des psalmodies des moines, et de leurs pieux chants, retentirent les jurements et le grossier langage des palefreniers. Tel semblait être indéfiniment le sort du monastère abandonné, si saint Maurice n'avait veillé sur lui.

Ce n'est pas à notre faible et inhabile plume qu'il appartient d'écrire son histoire nouvelle ; ceux qui l'habitent aujourd'hui diront comment le jour de Pâques, de l'année 1858, fut aussi le jour de la Résurrection pour l'abbaye de Langonnet. Dans son église restaurée et consacrée de nouveau, quel solennel *Te Deum* s'entonnait, non plus par un nombre très restreint de moines, mais par un grand nombre de religieux, conduits là aussi par l'Esprit de Dieu.

Ce que les RR. Pères du Saint-Esprit ont depuis accompli de gigantesques travaux, tout ce qu'ils ont relevé et construit de bâtiments, et le bien qu'ils ont fait, dont Dieu seul sait l'étendue, sera un jour, nous l'espérons, mieux connu des hommes.

Le visiteur qui vient à l'abbaye en appréciateur sérieux des beaux

endroits et des grands spectacles y trouve un théâtre digne de lui. Les quelques centaines d'habitants, religieux, novices, Frères et orphelins, y sont comme une ruche où chacun remplit sa tâche avec activité. Le silence y règne, interrompu régulièrement par le son de ces cloches de monastère qui parlent à l'âme : la longue file de jeunes novices, en surplis blancs, venant occuper les stalles de l'église, fait rêver des anges. La statue de saint Bernard, de grandeur naturelle, et celle de saint Maurice étendu sous l'autel de son fondateur, avec ses reliques, revenues, il y a vingt ans, de Carnoët à Langonnet, sont là comme le vivant passé. Et parcourant les bois environnants, il lui semblera, sous ces beaux ombrages, voir errer les ombres de ces saints, non point effet de l'illusion, car ils sont là protégeant et maintenant leur abbaye de Langonnet.

Février 1894. Cᵗᵉ DU LAZ.

FIN.

BIBLIOGRAPHIE

DES

TRADITIONS POPULAIRES DE LA BRETAGNE

(Suite et fin[1])

— Chanson pour ramer en mesure, par François Marquer *ibid*, p 398.

— L'engagé, par A. Macé. *La Tradition*, t. III p. 144.

— La mort de l'âne, par Ch. de Sivry, *Revue des Traditions populaires*, t. IV 452.

— L'autre jour à la promenade, versions de Saint-Brieuc, par Emile Durand et Le Maout, *ibid.* p 513.

— Suites de rondes à danser de la Haute-Bretagne. Recueillies par M. Paul Sébillot, et harmonisées par Jules Tiersot. *Revue universelle illustrée* t. I, n° 1.

— Ah! Je l'attends, par Alfred Briend, *Revue des Traditions populaires*. t. IV, p. 632.

— L'âne du bonhomme, par A. Orain, dans *Curiosités de l'Ille-et-Vilaine*, Oberthur, in-12, 1890.

— La bécasse et la perdrix, par Mme Paul Sébillot, *Revue des Trad. pop.*, t. V, p. 19.

— Le prisonnier de Nantes, version de la Loire-Inférieure, par A. Certeux, *ibid.* t. V, p. 171.

— Le prisonnier de Nantes, version des Côtes du-Nord, par Mme Paul Sébillot, *ibid.*, t. V, p. 172.

— Le joli meunier, par Paul Sébillot, *ibid.* t. V, p. 566.

— Le pont de Londres, par Mme Paul Sébillot, *ibid.* t. V, p. 335.

[1] Voir le fascicule d'août 1894.

— La mort d'Adèle, *ibid.* t. v, p. 258.

— Renaud et ses femmes, *ibid.* t. v, p. 34.

— La bonne femme ès preunes, par Paul Sébillot, *ibid.* p. 208.

— Le vieux mari, par Mme Paul Sébillot, *ibid.* t. vi, p. 78.

— Le rossignol, t. vi, p. 277.

— Le noizille, t. vi, p. 64.

— La fille-soldat, (2 version), t. vi, p. 588.

— Le voyage du rossignol, t. vi, p. 645.

— Joli capitaine, t. vi, p. 690.

— Beau marinier, t. vi, p. 716.

— Chansons populaires de la Haute-Bretagne, par Ad. Orain. *Mélusine*, t. iv, c. 45, 189, 305, 377, par H. Gaidoz, *ibid.* p. 412.

— Le roi d'Angleterre, par Emile Ernault, *Revue des Trad. pop.* t. vii, p. 200.

— L'amant qui se noie, par Mme Paul Sébillot, t. vii, p. 389.

— Chansons de marins, par Ch. Lecocq, t. vii, p. 474.

— C'est le duc de Vendôme, (anonyme) dans le journal *La Brise*, St-Malo, 1893, n° 5, p. 15.

— Le joli bois, par Paul Sébillot, *Revue des Trad. pop.* t. viii, p. 519

— La mort du mari, *ibid.* t. viii, p. 608.

— Le veuf, *ibid.* p. 609.

— Berceuse des environs de St-Malo, par H. Harvert, *ibid.* t, ix, p. 239.

— Chansons françaises recueillies en pays bretonnant, par F.-M. Luzel, *ibid.* t. ix, p 405. (Recueil de 9 chansons sans musique.)

Proverbes et Blason.

— Proverbes (142) dans *Littérature orale*, 1882, par Paul Sébillot, ouvrage cité.

— *Le Blason populaire de la France* (en collaboration avec H. Gal-

doz), t. 1er de « la France merveilleuse et légendaire ». L. Cerf, 1884, in-18, de pp. XXII-332.

— *Le Blason libre de la France*, par H. Gaidoz et par Paul Sébillot, Maisonneuve, 1884, in-8°, de pp. 23 (Tirage à part de la *Revue de linguistique*, t. XVII, p. 97).

— Proverbes et dictons de la Haute-Bretagne, par A. Orain *Mél.* t. III, c. 178 (58).

— Proverbes de marins dans *Légendes Croyances et superstitions de la mer*, par Paul Sébillot, ouv. cité.

Contient ainsi que le suivant des blasons de la Haute-Bretagne.

— Dictons et proverbes (8) (Κρυπταδια, t. II, p. 109-110).

— Dictons d'Avessac, par le comte Régis de l'Estourbeillon *Revue des Trad. pop.* t. IV, p. 213.

— Proverbes et dictons de marins, (26) par Raoul Bayon (Paul Sébillot) *ibid.*, t. IV, p. 391 ; t. V, p. 35.

— *Le Blason populaire de la Haute-Bretagne*, (Ille-et-Vilaine, Côtes du-Nord), par Paul Sébillot, Maisonneuve et Leclerc, 1888 in-8°, de pp. 23 et 38 (Tirage à part de la *Revue de linguistique*, t. XIX, p. 234, et t. XX, p. 201 et 315).

— Blason populaire de la Loire-Inférieure, par P. Bézier. *Revue des Trad, pop.* t. VI, p. 366, 618.

— Blason populaire de l'Ille-et-Vilaine, par François Duynes *ibid.* t. VIII, p. 548).

Devinettes

— Devinettes dans *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, par Paul Sébillot, ouv. cité (116).

— Devinettes (12), Κρυπταδια, t. II, p. 99-106.

— *Devinettes de la Haute-Bretagne* (au nombre de 119). Maisonneuve, 1885, in-8° de pp. 30 (Tirage à part des *Mém. de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*).

— Devinettes de la Haute-Bretagne, par A. Orain. *Mélusine*, t. III, 224, 327, t. IV, c. 196, 297, 333, 379, 405, 424, 446, t. V, p. 66, 86. (50 environ).

— Devinettes de la Haute Bretagne, par François Marquer, *Revue des Trad. pop.* t. IV, p. 25.

— Devinettes de la Haute-Bretagne, par Raoul Bayon (Paul Sébillot). *ibid.* t. V, p. 298 (26 devinettes).

FORMULETTES ET PRIÈRES POPULAIRES

— *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, ouv. cité, p. 335-357.

— Prières populaires de l'Ille-et-Vilaine, par Ad. O rain, *Mélusine*, t. II, c. 142, 500.

— *Les jeux populaires de l'enfance à Rennes*, par L. Esquieu, Rennes, H. Caillière, 1890, in-18, pet. de pp. 75.

— Les Esprits forts à la campagne : Haute-Bretagne, par Paul Sébillot *Revue des Traditions populaires*, t. VII, p. 293, Côtes-du-Nord, par Lionel Bonnemère, pays de Dol, par François Duynes. t. VIII, p. 553.

Contient des parodies de prières et des formulettes.

III

ETHNOGRAPHIE TRADITIONNELLE

Dès le XVIe siècle on rencontre des détails de mœurs en quantités assez notables dans les *Œuvres facétieuses*, de Noël du Fail ; M. de la Borderie, l'un de ses éditeurs, en a extrait plusieurs passages parus dans *Mélusine*, t. III, c. 348, 369, 391, 427, 445, et dans sa *Mosaïque*, ouv. cité, il a inséré la monographie intitulée : Aguilaneuf et Mistoudin, qui est également tirée, avec quelques modifications de forme, des *Œuvres facétieuses*.

Le livre le plus important sur l'Ethnographie traditionnelle de ce pays est :

— *Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne*, par Paul Sébillot. Maisonneuve, 1882, deux in-12 elzévir de pp. VII-387 et 389.

Parmi les livres antérieurs à 1882, omis par la Bibliographie, on peut citer :

* — *Archives curieuses de la ville de Nantes*, par Verger. Nantes, 1838-1841. 5 in-8.

* — *Broceliande, ses chevaliers et quelques légendes*, par Baron Dutaya. Rennes 1839, p. in-8 de p. 388.

Quelques détails sur les mœurs et les légendes.

Les ouvrages suivants ont paru depuis 1882 :

— Notes d'excursion archéologique dans le canton de Vertou, par Marionneau. *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. IX 1878 p. 76.

Quelques détails sur les superstitions préhistoriques.

— *Inventaire des monuments mégalithiques* du département de l'Ille-et-Vilaine par P. Bézier, inspecteur primaire. — Rennes, Caillière, 1883 in-8. depp. XVII-279 (avec 28 planches).

— Croyances et superstitions des pêcheurs de la Manche, par Paul Sébillot. *L'Homme*, t. II, p. 229.

— Les Jeux des enfants sur le rivage, par Paul Sébillot, *ibid.* p. 481-490.

— *Coutumes populaires de la Haute-Bretagne*, par Paul Sébillot, Maisonneuve, 1885, in-12 elzevir de pp. VIII-376.

— *Légendes, Croyances et Superstitions de la mer*, par Paul Sébillot, ouv. cité.

Beaucoup des superstitions proviennent du littoral des Côtes-du-Nord et de l'Ile-et-Vilaine ; il en est de même que celles qui se trouvent dans l'opuscule suivant :

— *Etudes maritimes*, par Paul Sébillot, in-8° de pp. 15. Extrait sans pagination spéciale de l'Archivio, t. V, p. 510-534.

— L'Enfance du pêcheur, par Paul Sébillot. *Revue des Traditions populaires*, t. I p. 5.

— Curiosités, croyances, etc. de l'Ille-et-Vilaine, par Ad. Orain, *Revue de Bretagne et d'Anjou*, t. I. p. 47, 63, 79, 111, 125, 227, 245, 262, 598, 255.

— Coutumes érotiques, (sans nom d'auteur), Κευταδια, t. II, p. 110-111.

— Mœurs et usages de la Haute-Bretagne, par Ad. Orain. *Mélusine*, t. III, c. 14, 28, 193-199.

— Le Diable et la sorcellerie en Haute-Bretagne, par L. Decombe, *Ibid.* t. III, c. 62-64 ; 75-77.

— Le monde fantastique en Haute-Bretagne, par Ad. Orain *Ibid.* t. III, c. 370, 374 c. 469-473.

— Usages de la féodalité en Haute-Bretagne, par A. de la Borderie, *Ibid.* t. III c. 274-276, 318-319, 347-348, 367-348 367-368.

— *Notes sur les traditions et superstitions de la Haute-Bretagne*, par Paul Sébillot in-8 de pp 19. *Extr de l'Archivio*, t. VII, n° 2.

— *Curiosités, croyances, superstitions et coutumes de l'Ille-et-Vilaine*, par A. Orain. Rennes 1887, in-12 de pp. 17.

— Emblèmes des pèlerins, par Lionel Bonnemère et Emile Hamonic, *Revue des Traditions populaires* t. III, p. 169 et suiv.

— Le pardon de Saint Mathurin, par Emile Hamonic, *ibid*, t. III, p. 105.

— Pèlerinages aux fontaines, par E. Hamonic, *ibid.*, t IV, 161-166.

— Superstitions et coutumes des pêcheurs en Haute-Bretagne, *Ibid*, t IV, p. 291-292 par Paul Sébillot.

— Noms, formes et gestes des lutins en Haute-Bretagne, par Paul Sébillot, *Ibid.*, t. IV, p. 612.

— *Jeux populaires de l'enfance à Rennes*, par Esquieu, ouv. cité.

— *Curiosités, Croyances, Superstitions, chansons de la Haute-Bretagne*, par A. Orain. Rennes, Oberthur, 1890, in-12 de pp. 16.

— Les empreintes merveilleuses en Haute-Bretagne, par J. Carlo *Revue des Traditions populaire*, t. VII, p. 427.

— Superstitions et coutumes de pêcheurs à Terre-Neuve vers 1850, par Paul Sébillot, *Ibid.*, t. VII, p. 717.

— *Additions aux Coutumes, traditions et superstitions de la Haute-Bretagne*, par Paul Sébillot, in-8° de pp. 58, (contient 330 numéros, rimes et jeux de l'enfance à partir de 376). Extrait *de la Revue des Traditions*, t. VII, p. 37, 94, 156, 226.

— La Médecine superstitieuse dans les Côtes-du-Nord, par Paul Aubry, *Revue des Traditions populaires*, t. VII, p. 597, t. VIII, p. 722.

— Pèlerinages aux environs de Saint-Malo, par H. Harvut, *Ibid.*, t. VII, p. 308.

— Le mât béni de Caurel, par E. Enaud, *Ibid.*, t. VII, p. 253.

— Bonjour à Mars. Loire-Inférieure, par le marquis de l'Estourbeillon, *Ibid.*, t. VII, p. 202.

— La Madeleine et les Cordiers, par A. Herpin, *Ibid.*, t. VII, p. 302.

— Traditions et superstitions de la Loire-Inférieure, par A. Certeux. *ibid.*, t. VIII, p. 542.

— Le peuple et l'histoire : César et Anne de Bretagne, par François Duynes, *ibid*, t. VIII, p. 78.

— Traditions, superstitions et légendes du pays de Dol, par François Duynes. *ibid.*, t. VIII, p, 366-374, 590-592.

— Superstitions et coutumes de pêcheurs, par Paul Sébillot, *ibid.*, p. 213 et 258.

Costumes.

— *Galerie armoricaine*. Costumes, vues pittoresques de la Bretagne (par Hippolyte Lalaisse), accompagnés d'un texte sur les costumes et les mœurs et usages de la Bretagne. — Nantes, Charpentier, in-f°.

Dans le *Tour de France*, Paris, à la librairie du Tour de France, rue du Croissant s d., on trouve un article d'Ernest Legouvé intitulé *En Bretagne*. Il est accompagné de quatre planches hors texte, de costumes coloriés. Il y a quatre figures à chaque planche, soit seize figures, savoir : Bourg de Batz, 6 costumes, Escoublac 2, Saillé 4, Guérande 4. Comm. de M. Lucien Decombe.

— *Souvenirs de Saint-Malo*, par Auguste Laloue, contenant 20 costumes (coloriés) différents et 1 vue de Saint-Malo, *s. l n. d.*, in-4°.

[1] Il serait intéressant de relever les livres populaires sortis des presses locales de la Haute-Bretagne ; bien que beaucoup aient disparu, il ne serait pas impossible d'en retrouver assez pour montrer qu'aux siècles passés il y a eu dans notre pays une certaine activité dans les productions de ce genre.

Livres populaires[1].

Pastorale sur la naissance de Jésus-Christ, par Claude Macée. Saint-Malo, 1805 et 1819, in-12. Vingt noëls à la fin

— Sur quelques livres populaires imprimés à Dinan, par Paul Sébillot. *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1884, p. 289-300.

Imagerie et ustensiles populaires.

— *L'imagerie populaire en Haute-Bretagne. Revue des trad.* t. III. p. 487, t. IV, p. 275.

M. Lucien Decombe a recueilli depuis un grand nombre d'autres documents sur l'imagerie rennaise

Il existe un tirage à part du premier de ces articles et de celui de la Basse-Bretagne sous le titre : *L'imagerie populaire en Bretagne*, in-8° de pp. 23, avec 7 images de la Haute-Bretagne.

— *La section des Traditions populaires aux Arts de la femme*, par Paul Sébillot. Paris, Lechevalier, 1892, in-8° de p. 25 avec dessins. Extrait de la *Revue des Trad pop.*, t. VIII, p. 457. Une partie a trait à la Haute-Bretagne.

— *Ustensiles et bibelots populaires en Ille-et-Vilaine*, par Paul Sébillot ; *Objets en coquillages de la Loire-Inférieure*, par A. Certeux. Lechevalier, in-8° de pp. avec 40 dessins, par Paul Sébillot. Extrait de la *Revue des Trad. pop.*, t. VIII, p. 148 et 255.

Bien que j'aie relevé de mon mieux les titres des ouvrages sur les *Traditions populaires*, il en est certainement qui m'ont échappé; je serais reconnaissant aux lecteurs de la *Revue* de vouloir bien me les signaler. Une bibliographie ne peut être faite complètement que par le concours de plusieurs.

Paul Sébillot.

FIN

POÉSIE BRETONNE

LA FÊTE DE LA VIERGE

DE LA MI-AOUT

Entendu chanter là-bas, au fond de l'Armorique, le jour de l'Assomption. La foule est partagée en deux chœurs, car il y a foule dans la blanche église de granit Les hommes, le regard au ciel, interrogent la Vierge bénie, qui monte dans la nue; les femmes interprètent les sentiments de la Mère de Jésus. Et dans ces voix, il y a des larmes de joie et de douleur, des accents d'une énergique espérance que la foi bretonne seule est à même de produire La musique est la même que celle des *Ligueurs*, dans le *Barzaz-Breiz*, ce livre d'or des bardes d'Armorique.

ROITELET DE SAINT-YVES.

GOEL

AR WERC'HEZ HANTER-EST

Ar Gristenien :

Pelec'h et-hu ker joauz, ô Gwerc'hez vinniget ;
Pelec'h et-hu ken huel, gant ann Ele douget ?

Ar Werc'hez :

Me ia da di ma Jezuz, du-hont, er baradoz :
Pell a zo war ann douar e oann-me o c'hortoz.

Ar Gristenien :

Daoust hag en e tilezfec'h divam, war ann douar,
Ar vugale c'heuz ganet en-tal kroaz ar c'halvar ?

Ar Werc'hez :

Ne welet ket, bugalé, n'ho tilezin biken :
Me vo bepred ho mam gez, pa dei poan hag anken.

Ar Gristenien :

O ! peger kaer hoc'h hirie, o vond da gad ann Ee !
Kaeroc'h evit heol Doue, pa bar enn he greiz-de !

Ar Werc'hez :

Ker kaer-all, bugalego, e vo eunn de ho kloar,
Mar karet ma mab Jezuz, vel-d'on war ann douar.

FÊTE

DE LA VIERGE DE LA MI-AOUT

Les Chrétiens :

Où allez-vous si joyeuse, ô Vierge bénie ;
Où montez-vous si haut, par les anges portée ?

La Vierge :

Je vais à la maison de mon Jésus, là-haut, en paradis :
Depuis longtemps sur la terre j'étais dans l'attente.

Les Chrétiens :

Est-ce que vous délaisseriez sans mère, ici-bas,
Les fils que vous avez enfantés près de la croix du calvaire?

La Vierge :

Ne pleurez pas, enfants, je ne vous abandonnerai jamais :
Je serai toujours votre mère dévouée, quand viendront les peines
et les tribulations.

Les Chrétiens :

Oh ! que vous êtes belle aujourd'hui montant vers les cieux !
Plus belle que le soleil du bon Dieu, quand il brille dans son midi!

La Vierge :

Aussi belle, enfants, sera un jour votre gloire,
Si vous aimez mon fils Jésus, comme moi, sur la terre.

Ar Gristenien :

Hen touet d'hac'h e reomp, ni a garo Jezuz :
Jezuz, ho mab binniget, zo ker karantezuz !

Ar Werc'hez :

Geuillet ive, Bretoned, lezen ann Aviel,
Ha ne vo ket, er bed-man, eur vro vel Breiz-Izel.

Ar Gristenien :

Jezus, ô Gwerc'hez Vari, evid-omp zo maro,
Hag he lezen, da gentan, a vo lezen hon bro !

Ar Werc'hez :

Ma Doue d'ho pinnigo ha d'ho nerzo bepred !
Neuze c'houi vezo fidel d'ar gir hoc'h euz touet.

Ar Gristenien :

Eur girik c'hoaz, ô mam gez, eur gir arok kouitât,
Eur gir a vo d'hon c'halon vel eur vleuen c'houez vad !

Ar Werc'hez :

Bugalego, ma c'hredet ha n'ankoueet biken :
« Karet ann eil egile » eo ar gwellan lezen.

Ar Gristenien :

Kenavo ! Gwerc'hez Vari, Rouanez ann Envo !
Ni ho kwelo c'hoaz eunn de, ha hep dale e vo...

Ar Werc'hez :

Kenavo ! bugalego !... En kichen ho tud koz,
Am gwelfet, ha hep dale, du-hont, er baradoz.

LAOUENANIG SANT ERVOAN.

Les Chrétiens :

Nous vous le jurons, nous aimerons Jésus :
Jésus, votre Fils béni, est si aimable.

La Vierge :

Observez aussi, Bretons, la loi de l'Evangile,
Et il n'y aura pas, au monde, un pays comme la Basse-Bretagne.

Les Chrétiens :

Jésus, ô Vierge Marie, est mort pour nous,
Et sa loi tout d'abord sera la loi de notre pays !

La Vierge :

Que mon Dieu vous bénisse et vous rende forts toujours !
Alors vous serez fidèles à la parole jurée.

Les Chrétiens :

Un mot encore, ô Mère chérie, un mot avant de nous séparer,
Un mot qui soit à notre cœur comme une fleur parfumée !

La Vierge :

Petits enfants, croyez-moi, et n'oubliez jamais :
« S'aimer les uns les autres » est la plus douce loi.

Les Chrétiens :

Adieu ! Vierge Marie, Reine des cieux !
Nous nous verrons encore un jour, et ce sera sans tarder.....

La Vierge :

Adieu ! enfants chéris !..... Près de vos ancêtres,
Vous me verrez, et sans tarder, là-haut, en paradis.

HEURES FLEURIES

A. M. Dominique Caillé.

Quand le Peintre des saisons roses
Met des épanouissements
Et de chauds étincellements
Au front des cieux, au front des roses

Avec un essaim gai d'enfants,
Quittant la chambre étroite et morne,
On aime à s'enfuir dans les champs
Où l'horizon s'étend sans borne.

Au sein des diaprés gazons,
Sous les souffles purs de la brise,
Et dans le grand soleil qui grise,
On fait d'éclatantes moissons...

La plus humble tige fleurie
Est un poème ravissant
Où notre esprit réfléchissant
Trouve une éloquence infinie...

Les fleurs respirent la candeur ;
Heureux ceux que leur charme attire !
— On se sent devenir meilleur
A la grâce de leur sourire !..

Comme les papillons errants,
Qu'un rayon de printemps caresse,
L'âme boit l'ardente jeunesse
Sur leurs pétales odorants !

... Trop promptement l'heure est finie...
La main s'emplit, aussi les cœurs :
— On est en bonne compagnie
Avec les enfants et les fleurs.

Nantes, mai 1894.

ARISTIDE BELLET.

QUIBERON

Des champs étroits où mûrit misérablement le blé. Des talus faits d'éclats de granit les séparent.

Au-dessus de ces dunes, que balaie le vent de mer, de rares moulins à vent tournent ou dressent, en forme de croix, leurs bras immobilisés.

Des menhirs ou des calvaires surmontent des tumulus. Le présent remplace le passé, mais fraternellement, en le laissant vivre encore.

Çà et là sur des fils télégraphiques, des hirondelles se posent, disent leur chanson claire, puis s'envolent.

Des cyclistes, bizarres sur leur machine roulante, filent éperdument dans la poussière des routes.

Voici le fort Penthièvre. Morne, il domine les vagues scintillantes, parsemées d'écueils. C'est un coup d'œil féerique, sobrement ensoleillé, comme il convient pour un site breton. A perte de vue se confondent les lignes idéales de la mer et des cieux.

Le *Sillon*, large d'une lieue à peine, laisse voir partout les flots au milieu desquels le train semble glisser.

C'est le centième anniversaire de la nuit de tempête où, du 20 au 21 juillet, fut livré le fort Penthièvre.

Plus loin, la belle plage de Quiberon relie Port-Haliguen aux derniers rochers de la presqu'île, qui, formant chaîne, rejoignent la Teignouse.

A l'horizon, Houat et Belle-Ile. Des bateaux sous voiles, des steamers passent. Ils retiennent un instant le regard et la pensée :

seuls, ils sont des signes de vie dans ce panorama d'œuvres mortes mais splendides.

Les grisailles de la mer, du ciel et des sables, sous un reflet du soleil qui se cache, donnent une gamme exquise et lumineuse où les brisants mettent leur note dure, où les vagues enroulent et déroulent ces franges d'écumes qui, venues du large, blanchissent les récifs et bruissent sans fin le long des côtes.

N'est-ce pas encore et toujours l'aspect sauvage, parfois grandiose du littoral breton ?

De lourds panaches de fumée blanche s'enlèvent aux sommets des falaises ? Non, rien ne reste des cruels droits de bris ; on brûle du goëmon pour en tirer la soude et l'odeur âcre qu'exhalent ces foyers creusés dans le sol sature brutalement l'air qu'imprégnaient tout à l'heure les senteurs légères des juliennes sauvages, des œillets roses et des troënes rabougris.

Point d'ombrages. Quelques figuiers abritant mal des chaumes ; autour des jardinets, le vert pâle et triste des tamarins.

A travers les champs sablonneux de rugueuses bourraches mêlées aux pâquerettes et aux coquelicots.

Des pêcheurs ont suspendu aux vieux murs leurs grands filets et la navette rapide refait les mailles rompues.

Sous le coup d'une ingratitude motivée, puisqu'elle régénère, on oublie vite ici les bienfaits relatifs de la civilisation.

En vain les villas dressent de tous côtés leurs tourelles fantaisistes, leurs toits rouges élégamment dentelés; volontairement distrait du monde, on se laisse vivre ingénument, en face de ces beautés changeantes, toujours nouvelles, de la campagne, des 'ames vertes et des cieux.

Ces chants de vagues, ces chants d'alouettes qui, dès l'aube, montent dans les profondeurs du ciel gris, ces dunes blondes, toutes fleuries, où des agneaux paissent l'herbe marine, tandis que le pâtour et le chien de garde dorment pesamment sous le soleil, ajoutent quelques charmes à celui de la solitude, et l'on regarde d'un peu loin, d'un peu haut, les mille pompons des ânes, les parasols rouges, les coquets bérets blancs qui circulent sur la plage. Quand vient le soir, tout disparait, parfois sous des voiles vaporeux de

brume. Troupeaux et pâtours sont rentrés. Les oiseaux se taisent. Là-bas, à la pointe de Belle-Ile, s'allume le grand phare de Bangor. La flamme intermittente de son feu tournant, ainsi qu'une lueur d'orage, halète dans l'immensité grise.

Ces sonorités de la mer qui déferle dans la nuit ambiante, c'est, maintenant, la seule musique qui vienne, dolente comme un refrain de nourrice, bercer harmonieusement l'âme pour l'emmener vers le monde des songes avant l'heure très douce où l'on pourra dormir.

SYLVANE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Epoque révolutionnaire. — Curiosités historiques, publiées par M. l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon, avec une lettre-préface de M. le chanoine de la Villerabel, secrétaire-général de l'évêché de Saint-Brieuc. — Rennes, Hyacinthe Caillière, éditeur, 1894. In-8° carré de XVI et 108 pages.

M. l'abbé Fouéré-Macé est un travailleur infatigable. Le long et difficile labeur qu'il s'est imposé pour restaurer la belle église monastique de Lehon près Dinan, loin d'absorber entièrement son activité, l'avait stimulé, poussé à en entreprendre concurremment un autre d'un autre genre, non moins ardu à certains égards, l'histoire complète, détaillée, du monastère dont il restaurait l'église, du royal prieuré de Saint-Magloire de Lehon. Nous avons dit, ici même, avec quel succès, avec quelle sûreté, quelle abondance de documents historiques, quel luxe d'impression et d'illustration, il avait accompli cette œuvre.

A peine est-elle terminée, le voici qui entreprend une autre.

Nous savions par l'*Histoire de Lehon* que l'auteur avait découvert beaucoup de documents curieux sur la période révolutionnaire, spécialement dans le pays de Dinan. L'usage, très légitime et même très discret, fait par lui de plusieurs d'entre eux lui avait valu d'injustes attaques, d'ailleurs sans portée aucune, *telum imbelle sine ictu*, qu'il avait eu cent fois raison de dédaigner. La seule manière d'y répondre, c'est d'imprimer dans leur texte les documents eux-mêmes. Aussi en lisant, sur la couverture du joli volume récemment publié par l'excellent éditeur Caillière, ce titre : *Curiosités historiques de l'époque révolutionnaire par l'abbé Fouéré-Macé*, nous avons cru d'abord trouver là de piquantes révélations sur la Révolution dans le pays de Dinan. Ces révélations viendront sans doute, nous l'espérons toujours ; mais le volume dont nous parlons ici, sans être moins piquant, a un intérêt plus général.

Les documents qu'il contient, inédits sauf le dernier, sont intitulés : 1. *La Bonne rencontre, anecdote plaisante* ; — 2. *Le Catéchisme d'un curé intrus* ; — 3. *Adresse des dames Malouines à leurs conciloyens* (en vers) ; — 4. *Lettre de René Filoutin*, débarqué à Paris l'an Ier *de la Liberté* ; — 5. *Sabats Jacobites* (prospectus).

Les deux premières pièces, qui forment plus des trois quarts du volume, sont deux écrits polémiques, on peut bien dire deux pamphlets, d'un style très vif, très alerte, d'une logique serrée, pressante contre le schisme de la prétendue église constitutionnelle de France et ses adhérents. M. le chanoine de la Villerabel, dans l'excellente introduction mise par lui en tête du volume de M. Fouéré-Macé, a fait ressortir, avec beaucoup de précision et d'autorité, la valeur de ces écrits au point de vue de l'orthodoxie, de la lutte religieuse engagée par la Révolution et renouvelée de nos jours. Je ne pourrais rien ajouter à ces excellentes paroles, et c'est pour M. Fouéré-Macé un grand honneur d'avoir mérité une telle appréciation.

Je me bornerai à quelques remarques sur la forme de ces petits écrits, laquelle, surtout dans le premier d'entre eux, me semble tout à fait intéressante.

La *Bonne rencontre, anecdote plaisante* essentiellement rennaise, offre un curieux spécimen du patois populaire de la capitale de la Bretagne. C'est un dialogue entre Mlle *Ursule Bourdin* et deux poissonnières, Mme *Cocasse* et Mme *Merluche*. Il y a bien aussi un clerc de procureur appelé *Chicaneau*, mais, à mon humble avis, il ne vaut pas ces dames.

Ursule Bourdin est une bourgeoise importante, *patriote*, révolutionnaire, fanatique du schisme constitutionnel, et qui se pare du titre de « demoiselle de l'Hôpital général de Rennes » (hospice des enfants et des vieillards), où l'on avait remplacé les religieuses par des dames dévouées au schisme : premier essai de laïcisation.

Mmes Cocasse et Merluche, au contraire, sont des orthodoxes ferventes, ennemies jurées des prêtres intrus. Mlle Bourdin les accuse même, ces bonnes poissonnières, du crime invraisemblable d'*aristocratie*. En passant dans la rue de la Poissonnerie elle se bouche le nez et crie :

— « En vérité, cette rue infecte : on y sent l'aristocratie à plein nez ! »

— « Je ne puons pas tant l'aristocratie que vous et votre diable de clique, » lui répond Mme Cocasse, — et les hostilités une fois engagées s'enveniment de plus en plus et tournent bientôt sur le mérite des prêtres constitutionnels, notamment, les sieurs Sauveur et Martin, dont Mlle Bourdin fait un grand éloge.

— « M. Martin (dit-elle) est un aimable homme, rempli d'esprit et de connaissances, je me fais gloire de suivre ses conseils et ses exemples. »

Il faut voir comme Mme Merluche la *reloque* :

— « La v'là ben fière ô son Martin, comme si c'était un grand diable d'esprit. Ce n'est qu'un gingin, un popot, qui tournait la tête aux filles de campagne par ses bobillonneries. Ne v'lait-i pas, étant curé de Pacé, qu'elles eussent des gants ès mains pour tirer les vaches! Aussi les grands-vicaires, ne sachant qu'en faire, le mirent chap'lain de la prison, et ensuite il est devenu second geôlier des fous. »

Une fois ce beau chemin enfilé, la *Merluche* ne s'arrête plus et met en capilotade tous les prêtres jureurs :

— « Eh ben! biau bijou (dit-elle en narguant Ursule Bourdin), qu'av'ous [qu'avez-vous] à dire à tout ça? Soutiendr'ous core (encore) vos juroux? Ah! n'en parlez pas, ça fait pitié! c'est la lie toute pure, ma fay, et la fin du tonniau. Pas iun (un) qui n'ait des bouriers dans ses flûtes. Y'z en faites pourtant l'éloge! Où av'ous l'z yeux? Ma fay, vout' nez est ben vout' vue. L'éloge de quai? D'un tas d'ivrognes, de bandits, d'impies et de libertins, qu'on est obligé de chasser des paroisses où *la Nation* les a mis! des piliers de cabarets et de cafés! des gens qu'ont tout brinballé et qui ne savent où donner de la tête! Av'ous vu la dernière fournée des prêtres à Coz [évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine]? Ils étaient tous saouls la veille et le jour de l'ordination. Ce n'était pas le Saint-Esprit qui loux avait baillé si dur sur la tête. — V'là les *cieuns* [ceux-là] qu'ous nous vantez tant! V'là donc les biaux reformoux de la religion! Ah, les grands saints! où les mettrons-je? Faudra toujours leur bailler la pinte et le pot près ieux, car ils aiment ben à baire et ont toujours soif. »

Ce portrait est sans doute un peu chargé et surtout trop généralisé. Je le cite comme un bel exemple de verve et de patois populaire rennais *photographié*, exprimant d'ailleurs parfaitement bien l'unanime sentiment d'aversion ressenti par le peuple de Rennes pour les jureurs, et dont un d'entre eux, mentionné aussi dans notre pamphlet, l'abbé Bazin, vicaire de Toussaints (je crois), eut à essuyer des preuves touchantes. Il alla un jour prêcher son évangile schismatique aux lavandières de la Vilaine, et cet évangile consistant surtout en invectives contre les prêtres fidèles persécutés, mais toujours chéris et vénérés de leurs paroissiens et paroissiennes, celles-ci indignées se saisirent de l'intrus, le plongèrent dans la rivière, puis l'en retirant tout mouillé, se mirent à jouer du battoir sur la partie la plus charnue de

l'infortuné apôtre. Aventure burlesque dont le souvenir fut conservé par une chanson populaire, dont voici le début :

Bazin notre vicaire
A prononcé le serment ;
Mais Monsieur son d... ...
A reçu le châtiment.

Suivait le récit de l'aventure, dont je ne me rappelle plus que la prière du patient, qui, jouant sur le sens du mot *basin* (étoffe de coton), disait en gémissant aux dames du battoir :

Vot' Basin n'est plus sale;
Mesdam', faut lui pardonner :
Dans l'eau de la Vilaine
Vous l'avez bien savonné.

C'est là « la lessive du Bazin » dont il est question p. 30 du volume de M. Fouéré-Macé.

La saveur très locale et très rennaise de la première pièce m'a retenu trop longtemps. Je ne puis plus que dire un mot des autres.

Le *Catéchisme d'un curé intrus* est d'une logique irréprochable, d'un style vif, relevé de traits ironiques qui portent juste.

Les vers des *Dames Malouines* sont un peu faibles, mais leurs sentiments sont excellents.

René Filoutin est quelque chose comme le premier chapitre des *Aventures d'un Gil Blas de la Révolution*, et le style lui-même a quelque parenté avec celui de Le Sage.

Les *Sabats Jacobites* renferment, entre autres choses, des couplets fort bien tournés.

Le tout forme un charmant petit volume, excellent comme fond, et d'une lecture fort agréable.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
de l'Institut.

***

CHEMIN FAISANT, par A. Barratin. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1894.

Un critique, M. A. Bougeard, a publié il y a déjà une trentaine d'années un joli volume, tout plein de citations piquantes sur les *Moralistes oubliés* des deux derniers siècles. Je ne sais si un curieux du vingtième siècle

tentera le même travail pour nos contemporains ; je conseillerais alors au futur éditeur de faire ample moisson dans le recueil de fines maximes qui s'intitule *Chemin faisant*, à moins que ce charmant livre, échappant à cette destinée dont un poète latin parle avec amertume, ait alors tiré son auteur de la classe des *Moralistes oubliés*.

Il est permis, je crois, de dire que cet auteur est une femme du monde, très bien placée pour juger les hommes et les choses de son temps, assez indulgente pour ne pas trop les railler, assez fine pour ne pas trop les prendre au sérieux, assez spirituelle enfin pour ne pas masquer sous une fatigante ironie une sensibilité vraie. Mais je ne veux pas déflorer, même par des éloges, le plaisir que vous aurez à parcourir, *Chemin faisant*, le livre de Mme Barratin.

Les moralistes sont comme les poètes, il faut les citer pour les faire aimer.

Voici donc le petit bouquet que j'ai cueilli dans le grand jardin de Mme Barratin ; chacun y trouvera ses fleurs de prédilection :

Vivons les mains ouvertes, pour mourir les mains pleines.
Toutes les vertus ont leur mise en scène, même le courage.
Rien n'est plus à nous que notre chagrin.
Il ne faut rien aimer, même son pays, plus que son honneur.
Faire le tour d'un esprit, c'est quelquefois plus difficile que de faire le tour du monde.
Le vrai n'a qu'une couleur, celle du vrai.
Se plaire avec soi-même : une économie.

L'heureuse concision de ces maximes ne leur ôte rien de leur force, bien au contraire. L'auteur ne les a pas réduites à n'exprimer que des états d'esprit ou des nuances de sentiment ; plus d'une fois elle élève le ton et la croyante perce sous la mondaine : Attends la justice de Dieu, Il est, Elle sera. Ou encore : Aimer Dieu, ce n'est pas seulement admirer toutes ses œuvres, c'est accepter toutes ses lois.

Une de ces pensées m'avait frappé par sa grâce exquise, elle est ainsi conçue : « Heureux ceux qui conservent jusqu'à l'hiver quelque cigale dans le cœur et dans la voix ! » Cette phrase, que la Rochefoucauld eût dédaignée peut-être, mais que Joubert a oubliée, vient d'inspirer des vers à un écrivain de rare mérite, le Père Delaporte. Je n'en suis pas surpris : la cigale est un emblème tout poétique, et c'est une idée charmante que de la faire chanter dans le cœur des poètes. Il fallait être poète aussi pour exprimer cette idée, et Mme Barratin, qui est philosophe, vient encore de nous prouver, par son exemple, que le maître Platon ne parlait pas sérieusement quand il voulait chasser ces cigales de sa République idéale.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

SAINTE-ANNE DE JÉRUSALEM A TRAVERS LES SIÈCLES, étude historique présentée par la classe d'humanités, sous la direction de M. J. Buléon, à Sainte-Anne d'Auray. — Librairie Lafolye, 1894.

Cette brochure est le compte rendu d'une représentation théâtrale qui a eu lieu récemment au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray. Mais pouvons-nous bien employer ces termes profanes quand il s'agit de l'histoire de l'illustre basilique de Sainte-Anne de Jérusalem, de ce sanctuaire que la Bretagne a eu seule l'honneur de transporter en Occident ?

Les élèves de la classe d'humanités, auxquels leur excellent professeur, M. l'abbé Buléon, a communiqué son goût artistique et son amour de la Bretagne, ont développé dans une série de tableaux vivants, avec accompagnement de poésie et de musique, l'origine évangélique du culte de sainte Anne, son extension, les obstacles qu'il a rencontrés, son triomphe final. Un tel spectacle était à la fois religieux et patriotique, car, dans l'œuvre de préservation du sanctuaire, dans son entretien actuel, la France a donné l'exemple au monde civilisé.

Les *Pères Blancs*, ou chapelains de Sainte-Anne, gardent la basilique et poursuivent, à Jérusalem, l'union des églises Orientales avec l'église Latine, la grande œuvre du cardinal Lavigerie. Chacun connait et vénère Mgr Lavigerie ; mais il est juste — comme on vient de le faire à Sainte-Anne d'Auray — d'associer à son nom celui de M. Edmond de Barrère, ancien consul général de France à Jérusalem, qui obtint, à la suite de la guerre d'Orient, que le territoire de l'Immaculée-Conception où s'élève l'insigne basilique fût cédé par la Turquie à la France. M. de Barrère était Breton ; il déploya, dans une circonstance où les intérêts de l'Église et de la France étaient engagés, la foi ardente, l'obstination héroïque de sa race. Il méritait ce suprême hommage. O. DE G

*
* *

HYMNES PROFANES, par Achille Segard. — Paris, Bibliothèque de la Plume, 1894.

J'aime assez peu cette association de mots : *Hymnes profanes*. Ne croyez pas cependant que M. Achille Segard soit de l'école impie et décla-

matoire de l'auteur des *Blasphèmes* : dans des vers d'une facture simple et clair, il nous apparaît plutôt comme un amoureux mélancolique, un sensitif épris de la nature, et même un pèlerin en marche vers l'idéal, qui emprunte à M de Vogué autre chose que les épigraphes de certaines de ses pièces.

Ce nous a été une agréable surprise que de lire dans ce volume aux juvéniles ardeurs un grave et beau sonnet inspiré par la Bretagne :

In amore fortitudo.

Droites quand la tempête entonne sa fanfare,
Quand la vague bondit sous le fouet du vent,
Les femmes de pêcheurs devant la mer barbare
Jettent à Dieu l'appel douloureux et fervent.
Debout quand la tourmente affreuse les effare,
Les pieds rivés au sol, ces Bretonnes souvent
Viennent ainsi guetter les feux changeants du phare
En implorant du ciel le retour de l'absent.
C'est alors que, perdus sur la mer en furie,
Les Bretons en danger, songent à leur patrie
Et s'imaginent voir celle qui les attend.
Ils savent qu'elle prie en ces minutes même
Et que, si loin qu'elles soient à ce moment suprême,
Leurs prières toujours s'unissent un instant !

Le dernier tercet faiblit un peu, mais le sonnet entier est traversé d'un noble souffle ; la Bretagne, une fois de plus, aura porté bonheur à un poète. O. DE G.

*
* *

COUSINS ET COUSINES, roman contemporain, par Pierre Lamarche. Paris, Bibliothèque de la Plume, 1894.

Trois mariages entre cousins et cousines que le hasard a fait rencontrer sur la plage de Boulogne-sur-Mer : telle est la dernière phrase du roman de M. Pierre Lamarche et tel en est le résumé. Vous lirez avec plaisir le récit des péripéties que traversent, avant le triple *conjugo* final, les chastes amours de Robert et de Marthe, de Paul et de Fernande, de Fernand et d'Hélène. Des descriptions des côtes de la Manche et de

la ville de Boulogne, des illustrations de Jules Sylvestre, d'E. Grasset, d'André des Gachons, de G. Noury, de F. Régamey, agrémentent ce volume, et en font un compagnon de route honnête et charmant. O. DE G.

*
* *

L'INAUGURATION DE LA STATUE DE JOACHIM DU BELLAY, A ANCENIS.

Depuis le dimanche 2 septembre, Joachim du Bellay a sa statue à Ancenis, en face de la Loire, à peu de distance de son petit Lyré. L'heureuse initiative de M. Léon Séché a été une fois de plus couronnée d'un plein succès. A la cérémonie d'inauguration, très brillante, M. José Maria de Héredia, M. Armand Silvestre, représentant le ministre des Beaux-Arts, M. F. Brunetière surtout ont fait, en termes élevés, l'éloge de du Bellay et de la poésie française. En même temps que tombait le voile qui recouvrait la statue, œuvre distinguée du sculpteur breton Leofanti, paraissait en un beau volume in-4 l'*édition du monument* des œuvres choisies de Joachim du Bellay. Le temps et l'espace nous manquent aujourd'hui pour parler de ce livre. Bornons-nous à dire que le choix des œuvres en vers et en prose de du Bellay a été intelligemment fait, que l'introduction bibliographique que M. Camille Ballu a écrite (en s'aidant beaucoup, pour la seconde partie, des renseignements obligeamment fournis par M. le marquis de Villoutreys), est très nourrie et très savante. Il y a de beaux sonnets parmi ceux que quarante-huit poètes contemporains ont rimés à la gloire de leur illustre devancier.

*
* *

Par suite de circonstances imprévues, indépendantes de notre volonté, le procès-verbal de la séance de la *Société des Bibliophiles Bretons*, tenue à Ancenis le 4 septembre 1894, ne pourra être publié que dans la prochaine livraison de la *Revue*. — Nous devons toutefois faire connaître dès aujourd'hui que les élections pour le renouvellement triennal du Bureau, qui ont eu lieu à cette séance, ont maintenu le Bureau tel qu'il était composé, sauf le secrétaire M. Dominique Caillé, dont la démission a dû être, quoique à regret, acceptée par la Société, et qui a été remplacé dans ses fonctions par M. Alcide Dortel.

LA DIRECTION.

COMPTE RENDU

DU

CONCRÈS D'ANCENIS

A l'allure des trains de Bretagne, le railway s'avance vers l'est. Depuis Brest le paysage a changé bien des fois, mais au fur et à mesure que nous marchons, il semble vouloir décidément revêtir une couleur différente de celle de nos paysages bretons. A chaque station cependant de nouvelles figures très bretonnes apparaissent, toutes montent dans les wagons, aucune n'en redescend. On dirait une armée d'invasion qui se forme. Et j'entends dire que la veille les Français ont occupé Ancenis, où ils ont fêté une de leurs gloires littéraires les plus sympathiques, le poète Joachim du Bellay. Plus de doute : il s'agit de reconquérir la clef de la frontière. A l'appel de leur directeur général, les membres de l'Association bretonne accourent ; après le drapeau français, à côté de lui, c'est au tour de la bannière d hermines à recevoir les acclamations des Ancenisiens.

Pacifique rivalité des deux patriotismes, pacifique émulation de la littérature et de l'archéologie. Pas si pacifique, diront peut-être ceux qui se plaisent à narrer les luttes épiques que se seraient livrées, d'après leurs dires, à coups de briques romaines ou de silex préhistoriques, les doctes érudits. Ne sait-on pas cependant que c'est du choc que jaillit la lumière et que la lutte est la condition du progrès ? Comme aux courses de quintaine, tant pis pour le maladroit qui ne sait pas engager sa lance dans les fentes que peuvent présenter les théories qu'il combat, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même du coup de trique qu'il s'est exposé à recevoir.

Pour la première fois depuis son entrée dans les rangs de l'Association bretonne, M. de la Borderie manquait au Congrès. Mais son esprit nous avait suivis aux rives de la Loire et dans les trois communications qu'il nous avait envoyées nous retrouvions tour à tour les formes diverses de son talent. Tantôt c'était l'archéologue

doublé d'un artiste qui décrivait la belle cheminée du XVIe siècle sculptée par le Vitréen Bonnecamp pour un riche bourgeois son compatriote, Lucas Le Royer, et que la ville de Vitré a su reconquérir sans regarder à la dépense, plus soucieuse en cela de ses gloires artistiques que tant d'autres municipalités qui se croient plus importantes. Tantôt c'était le patriote revendiquant pour l'opposition bretonne l'honneur d'avoir défendu contre le duc d'Aiguillon, dans cette lutte mémorable à laquelle le nom de la Chalotais est resté attaché, la fortune des contribuables contre les exigences du Trésor et la liberté individuelle contre les arrestations et les sentences arbitraires. C'était enfin l'historien dénichant dans une chronique latine récemment publiée, la *Chronographia regum Francorum*, des faits inconnus (après tant de travaux historiques, cela peut s'appeler une trouvaille) et les remettant à leur place dans l'histoire générale dont ils éclairent le récit. C'est ainsi que nous avons appris à connaître plusieurs événements de la campagne de 1341, le sac d'Ancenis par les partisans de Montfort, le siège du château de Limo dont Charles de Blois s'empare et où peu s'en faut qu'il ne soit à son tour fait prisonnier par son rival; que nous sommes mis au courant des fables que les partisans de Charles de Blois faisaient courir sur le compte de son compétiteur pour discréditer ses prétentions. M. de la Borderie nous montre les pairs, membres du tribunal qui, par l'arrêt de Conflans, adjugea la Bretagne à Charles, très hostiles à la fiction juridique de la représentation sur laquelle s'appuyait ce dernier, et pour faire échec à ces fâcheuses tendances, la mise en circulation de cette légende bizarre où Jean de Montfort est représenté comme le fils de la duchesse de Bretagne et d'un second mari qu'elle aurait épousé pendant la prétendue captivité du duc son époux, cru mort dans les prisons des Sarrasins, tandis qu'il était en réalité le fils de la seconde femme du duc. Que ce conte ait été facilement accepté par les masses crédules du XIVe siècle, je l'accorde; qu'il ait eu quelque influence sur la sentence des pairs, cela me paraît plus douteux; mais ce que je ne saurais croire, c'est que Charles, le héros et le saint que nous connaissons, dont la nature ardente pouvait bien dans la chaleur de la mêlée friser de très près la cruauté,

mais qui n'eut jamais les défauts d'une diplomate, ait été l'artisan de cette fable. A toutes les époques, dans tous les partis, des serviteurs peu scrupuleux ont cru se rendre utiles à leur maître par de pareils moyens : c'est sur quelqu'un de ces subalternes que doit peser la responsabilité.

A propos des séjours du duc de Mercœur à Ancenis, M. Jouon des Longrais nous a donné un portrait des chefs de la Ligue en Bretagne qui n'est pas tendre pour eux. Sans doute M Jouon des Longrais est trop galant pour ne pas reconnaître à la duchesse de Mercœur une grande intelligence, beaucoup d'art pour se rendre populaire près des masses, pour agir sur les lettrés au moyen de sa petite cour de poètes et d'érudits, mais ce qu'il voit surtout en elle, c'est une âme ambitieuse, intrigante et despote. Quant à son mari, c'est aussi un ambitieux, mais plein de scrupules et sans nulle hardiesse, aussi médiocre comme général que comme politique, attendant toujours tout des circonstances, prolongeant par quatre années de tergiversations les brigandages dont la Bretagne était le théâtre, oublieux des bienfaits reçus, et surtout nullement défenseur des libertés bretonnes. Il ne lui reste guère à son actif que son indéniable bravoure. Ce portrait ne peut être que la préface d'un livre. Fasse le ciel que la conscience de l'érudit n'en retarde pas trop longtemps la publication !

En mettant le pied dans le département de la Loire-Inférieure, nous étions sur le terrain de son savant archiviste, M. Léon Maître. Tour à tour sa parole claire et sobre s'est faite notre guide aux vestiges gallo-romains des environs d'Ancenis, voies romaines, stations de relais, constructions civiles ou militaires, puis aux îles de la Loire, cultivées depuis des siècles, puis sur les ponts, les chaussées, les églises dont le testament d'André de Varades nous fait connaître l'existence à la fin du XIIe siècle. Sur les traces du P. de la Croix, il nous mène au cimetière mérovingien de Saint-Similien à Nantes, à la crypte de sa cathédrale où il retrouve les traces de deux constructions distinctes qu'il date l'une et l'autre du XIIe siècle. Nous sommes ici en pleine archéologie monumentale, nous y restons avec M. Lemeignen qui nous fait connaître d'après M. Marionneau les curieuses peintures murales (XVIe siècle)

de l'église de Saint-Sulpice des Landes, découvertes par M. le marquis de la Ferronnays, nettoyées et mises au jour avec un soin et une patience inouies par M. Legendre, et qui, peut-être à cause de leur médiocrité même, ont pour nous ce grand intérêt de nous faire connaître un spécimen d'un art décoratif tout rural et tout breton. Pous rester sur le terrain de l'art, je signalerai encore l'intéressante communication de M. de Keranflech sur une statue de saint Yves en costume d'écolier, découverte par lui dans une chapelle de la commune de Plouguernevel, et à propos de laquelle il a fait passer sous nos yeux, en quelques pages émues, cet admirable XIIIe siècle où vécut notre saint, le siècle de la justice et de la fraternité. Je ne veux pas quitter les saints sans rappeler le plaidoyer de M. l'abbé France, curé-doyen de Lannion (encore un dévot de Saint-Yves !) en faveur des saints légendaires ; mais j'ai beau vouloir m'attarder sur ces hauteurs, le XVIIIe siècle me guette et réclame une place pour sa littérature banale de madrigaux, d'épigrammes, de charades et de bouts-rimés. Certes l'entreprise de MM. de Sérent et Georgelin de fonder une Académie bretonne était louable, et j'éprouve le plus profond respect pour cette grand'mère de nos sociétés archéologiques, polymathiques, académiques ou autres, mais ce ne sont ni la Muse bretonne, Mme de Nantois, que nous présente M. Trévédy, ni l'avocat Lozach, dont M. Kerviler se fait l'introducteur, qui ont mis au front de la Bretagne cette couronne poétique dont son nom est aujourd'hui si justement entouré ; l'esprit frivole du XVIIIe siècle et l'âme mystique du pays d'Arvor ne pouvaient se fondre l'une dans l'autre ; il a fallu des heures plus graves pour qu'au milieu des ruines amoncelées, dans le silence que ne troublaient plus les caquetages des salons, la note mélancolique de la lyre bretonne ait pu se faire entendre de nouveau.

Puisque j'ai nommé M. Kerviler, ceux qui connaissent cet infatigable chercheur savent d'avance que je n'en suis pas quitte avec lui. Je lui dois en effet une seconde mention ; mais comment rendre tout l'attrait de cette communication sur la légende des 7777 saints (ou mieux des 7847) et des 7 pierres de Lanrivoaré, comment faire comprendre aux lecteurs qui n'ont pas entendu les

savants calculs de M. Kerviler les étonnantes propriétés de la somme de ces deux chiffres, du nombre 7854, qui semble un procédé mnémotechnique, peut-être issu de l'enseignement druidique et plus tard dissimulé sous une légende chrétienne, destiné à graver dans les intelligences les principales vérités de l'arithmétique et de la géométrie. Décidément les druides étaient de grands mathématiciens.

Les druides ! on a tant brodé de fables autour de ce nom qu'il semble, quand on l'évoque, appeler la réserve et commander la modération dans les hypothèses qui ont rapport à l'histoire des siècles qui ont précédé l'ère chrétienne et qui pour nous sont préhistoriques. Il s'est cependant trouvé au Congrès un jeune homme assez osé pour prétendre jeter quelque lumière sur ces temps reculés et cela en faisant appel à la source la plus discréditée de nos connaissances, aux légendes gaéliques et galloises. Il a cru qu'en détruisant l'arrangement chronologique et les soudures qu'on leur avait imposés on pouvait y trouver une grande part de vérité, que les Pictes ou Cruithnig des Gaels, le Prydain des Gallois, en un mot les Pritani qui ont donné leur nom aux îles Britanniques, n'étaient autres que des Celto-Gaulois, proches parents des Scythes et introduisaient dans l'occident de l'Europe la civilisation de l'âge du fer, née chez ceux-ci ; que les fils d'Eber et les Lloegrys étaient les Ibères et les Ligures, fabricants de bronze en quête de mines d'étain, que le gaélique était la langue des Ligures, que ces derniers peuples étaient l'aboutissement vers l'Europe des Hétéens et des Troyens que nous trouvons en lutte avec les Egyptiens et les Phéniciens aux origines de l'histoire de l'Europe, que les Fomoré étaient des Domnonéens, et les Dana des Belges origiginaires de Scandinavie, que tous ces noms enfin représentaient surtout des associations de commerçants implantant dans ces pays barbares où les attirait l'exploitation des richesses naturelles de la région les premiers germes de la civilisation.

Mais, à la suite de ce téméraire, je sens que je m'égare. D'ailleurs notre excursion à travers les travaux du congrès touche à son terme, il est temps de se préoccuper du gite et du couvert. Le couvert, M. Perron nous le fournira, non pas que je veuille parler

de ce plantureux repas que par ses soins nous trouvâmes certain jeudi d'excursion à Varade, mais de l'histoire de l'introduction en Bretagne du chou, du navet et de la pomme de terre dont il nous régala si à propos le lendemain qui se trouvait être un jour maigre. Le gîte ne nous embarrassera guère davantage. N'avons-nous pas sous la main M. le chanoine Guillotin de Corson ? Les lecteurs de son beau Pouillé savent qu'il connaît sur le bout du doigt les paroisses, les églises et les curés tant passés que présents du diocèse de Rennes ; les lecteurs de cette *Revue* savent qu'il est en train de décrire tous les châteaux bretons. Pour savoir s'il vaut mieux aller frapper à la porte de Château-Fromont, d'Oudon ou de Melleray, pas ne sera donc besoin de parcourir de longs titres, d'enjamber de nombreux boisseaux ricles ou combles d'avoine grosse ou menue ; en quelques minutes de conversation nous saurons quel est celui de ces seigneurs chez qui nous trouverons les chapons de Noël ou le pain blanc arrosé de vin du crû de la dernière assemblée, chez qui nous avons chance de voir les nouveaux mariés courir la quintaine, ou les merciers chanter en dansant à la porte du château une chanson inédite. Une fois notre choix fait, frappons sans crainte; dans les anciennes demeures féodales les visiteurs se font rares, ils n'en sont que mieux accueillis.

Au diable, s'écriera peut-être un lecteur qui prendra ceci pour un reproche, au diable les vieilles pierres et les vieilles gens qui se font leurs trop loquaces interprètes ! Ami lecteur, ne soyez pas si dur pour les archéologues. S'ils passent de si longues heures en compagnie de toutes ces choses mortes, c'est qu'avant de vous présenter les squelettes de vos ancêtres, il est bien utile de leur faire un bon bout de toilette. Et lorsque la parole est rendue à ceux qui depuis des siècles en étaient privés, si vous trouvez qu'ils en abusent, songez pour prendre patience que même en cette fin de siècle où l'on va partout répétant place aux jeunes, le plus sûr guide dans la vie est encore comme autrefois l'expérience des anciens.

CH. DE CALAN.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

AUTRES
CHANSONS POPULAIRES
DE HAUTE-BRETAGNE

IV

La Chanson du mois de Mai.

Comme celle du bouquet de saule[1], cette chanson est une sorte d'hymne accompagnant la célébration d'une des cérémonies du rituel populaire, nombreuses jadis, mais dont peu ont survécu.

Au moyen-âge et même dans beaucoup de parties de la France jusqu'à la Révolution, le retour du printemps, de la belle verdure qui ressuscite la face de la terre, était célébré par une grande fête. Le matin du 1er mai, sur les places, dans les carrefours des villes et des villages, on plantait d'énormes branches d'arbres, souvent des arbres entiers, dont le feuillage s'émaillait de guirlandes de fleurs, de rubans et de banderoles aux mille couleurs. On en plaçait devant les maisons des notables, les amoureux en ornaient la porte de leurs bien-aimées. Le soir, on dansait autour. C'était la plantation du *mai*.

Cette fête a disparu de France presque entièrement. Pour en retrouver des traces, il faut chercher dans ces coins heureux, mais si rares ! que leurs saints patrons ont préservés (en partie du moins) du prosaïsme moderne en y maintenant, dans les grandes et les petites choses, le goût des mœurs antiques.

[1] Voir la livraison de septembre 1894, ci-dessus p. 168.

A Quintin par exemple, à l'ombre de la belle forêt de Coëtrac'h[1], débris de la Brocéliande celtique, la fête de mai vit encore. Les règlements de voirie l'ont obligée, il est vrai, à modifier ses allures; on reconnaît sans peine, toutefois, l'antique cérémonial. Par suite de circonstances ignorées de nous, le jour de la célébration a changé ; au lieu du 1er mai au matin, c'est le 30 avril au soir. Voici ce que nous avons recueilli à ce sujet.

Le soir du 30 avril, une troupe de jeunes gens se forme, portant d'énormes branches chargées de feuillage, d'ordinaire des branches de hêtre. Un d'entre eux, au lieu de feuillages, tient une corbeille ou un panier drapé de blanc, rempli de frais bouquets. Ils se rendent successivement devant les principales maisons de la ville. Dans chacune ils offrent un bouquet et attachent près de la porte une branche de hêtre : marque de considération ou d'affection pour les maîtres du logis. En retour, on leur donne la bienvenue, des œufs le plus souvent ou quelque piécette d'argent.

La musique de cette cérémonie, c'est la Chanson du mois de Mai, qui se divise en quatre parties : la salutation, — l'éloge du mois de mai, — la demande de la bienvenue, — l'adieu.

Voici la salutation — d'une simplicité antique — qu'on a le tort de négliger quelquefois :

I

En entrant dans cette cour
Par amour,
Nous saluons le seigneur
Par honneur,
Et sa noble demoiselle
Toute belle.

Ce mot de *demoiselle* ne s'adresse pas à la fille, mais à la maîtresse du logis ; jusqu'au XVIIe siècle, les femmes nobles ne portaient pas d'autre nom, sauf les princesses qui s'appelaient *madame* :

[1] C'est le nom primitif de cette forêt, qui s'est ensuite appelée forêt de Quintin, forêt de l'Ermitage et forêt de Lorge.

« Ah, qu'une femme *demoiselle* est une étrange affaire ! » dit dans Molière le pauvre Georges Dandin. — Après la salutation on entonne l'hymne du mois de mai :

2

Ah! levez-vous, levez-vous, demoiselle,
Pour allumer le feu et la chandelle.
Nous somm' venus ici d'la part du roi[1]
Vous annoncer le joli mois de Mai.

3

L'hiver dernier m'a été bien contraire,
M'a empêché d'aller voir ma maîtresse;
Mais j'y irai ou je lui enverrai
A l'arrivée du joli mois de Mai.

4

Je lui ferai un bouquet de verdure,
Où nos amours se verront en peinture.
Oh ! oui, j'irai ou je lui enverrai
A l'arrivée du joli mois de Mai.

J'irai au champ où le rossignol chante,
Toute la nuit, sur une épine blanche,
Toute la nuit, son joli chant d'amour,
Qu'il faut aimer, la nuit comme le jour.

Pendant que cela se chante on a attaché à la maison, près de la porte, la branche de hêtre qui figure le mai ancien ; alors descendant de cette poésie à un ordre d'idées plus positif, les chanteurs reprennent :

[1] Cette rime nous reporte au temps où on prononçait *rai*, prononciation déjà passée de mode au XVIIe siècle, qui tout au plus disait *roai*.

6

Si vous n' nous donnez rien, donnez-nous la servante
Le porteur du panier est tout prêt à la prendre[1].
Donnez-nous va des œufs ou de l'argent,
Et nous en aller promptement. *(bis)*

7

Si vous donnez d' l'argent, nous prierons pour la bourse *(bis)*
Nous prierons Dieu, l'bienheureux saint Miché,
Que la bourse se remplirait. *(bis)*

8

Si vous donnez des œufs, nous prierons pour la poule ; *(bis)*
Nous prierons Dieu et l'grand saint Nicolas
Que la poule mange le r'nâs[2]. *(bis)*

Les chanteurs de mai, ayant reçu et empoché la bienvenue, remercient et prennent congé en ces termes :

9

En vous remerciant ! Le présent est honnête.
Retournez vous coucher et dormez à votre aise ;
Retournez-y, la bell', si vous voulez,
Car nous allons nous en aller. *(bis)*

Par ce dernier couplet, par les deux premiers vers qui suivent la salutation (*Ah ! levez-vous*, etc.), on voit que la fête de Mai se faisait originairement de très grand matin, le premier jour du mois de ce nom. Actuellement on la célèbre à Quintin la veille au soir, et les chanteurs la terminent entre eux par un petit festin.

Aux environs de Loudéac, dans plusieurs paroisses rurales, entre autres dans celle de Trévé, cet usage subsiste aussi ; voici comme il se pratique[3].

[1] En mariage.
[2] Le renard.
[3] Renseignements de M. Robert Oheix.

Dans la nuit du 30 avril au 1er mai, les chanteurs, en entrant dans la cour de la maison où ils veulent s'arrêter, disent à haute voix : — *Chanterons-je* ? Selon la réponse, ils chantent ou s'en vont sans rien dire. Le plus jeune porte le panier pour mettre les offrandes qu'ils recueillent. En se retirant, s'il y a dans la maison une fille qui leur plaise, ils laissent un *mai*, ordinairement une branche de hêtre. Voici quelques couplets de leur chanson, qui diffère un peu de celle de Quintin, et dont les premiers surtout sont très printaniers. Nous les donnons avec la prononciation ; car à Trévé et dans tous les environs, on ne prononce pas « le *mois* de *mai*, » mais « le *mais* de *moi* ».

1

Voici le *mais* de *moi*, que les roses boutonnent,
Où les jeunes garçons en donn' à leur mignonne.
Ils n'en ont plus, ils en voudraient avoir,
A l'arrivée du *mais* de *moi* ;
Ils n'en ont plus, ils en voudraient pourtant
A l'arrivée du doux printemps.

2

Voici le *mais* de *moi*, rempli de violettes,
Où les jeunes garçons vont changer d'amourettes.
Ils n'en ont plus, ils en voudraient avoir.
Etc.

Suivent deux ou trois couplets que nous n'avons pas, et la chanson se termine par ces deux-ci :

4

S' n'avez rien à donner, donnez-nous la servante ;
Le porteur de panier est tout prêt à la prendre.
Il n'en a point, il en voudrait avoir,
Etc.

En vous remerciant, le maître et la maîtresse !
Retournez vous coucher, dormez ben à votre aise.
Nous prierons Dieu, le grand saint Nicolas
De garder vos poules du r'nâs ;
Nous prierons Dieu qu'aujourd'hui dans un an
V' puissiez nous en donner autant[1].

V

CHANSONS QUINTINAISES

J'ai en main un groupe assez nombreux de chansons populaires du pays de Quintin, recueillies sur place par divers habitants et habitantes de cette ville, notamment par Mme la comtesse de Farcy de Malnoë (née de Keridec), dont je suis heureux de reconnaître ici la gracieuse obligeance. Je profite de l'espace qui me reste pour en donner tout de suite deux ou trois à titre d'échantillon, sauf à y revenir plus tard.

Les deux premières qu'on va lire rentrent dans le genre qu'on peut appeler l'églogue rustique. La troisième tombe un peu dans la farce.

1. — *La Bergerette.*

I.

L'autre jour me promenai
Le long de la rivière,
En mon chemin rencontrai
Une aimable bergère.

[1] Dans le dernier numéro de l'*Hermine* (15 septembre 1894) M. Tiercelin a publié trois chansons du mois de mai, deux de Moncontour, une de Plaine-Haute (près Quintin). Cette dernière est originale : les deux autres sont un développement prolixe (et pas toujours très heureux) du vieux thème primitif, si nettement divisé en quatre actes ou quatre parties, dont nous donnons le texte ci-dessus. Les amplifications de Moncontour, curieuses d'ailleurs, semblent d'une date relativement assez récente, car il y est question des droits réunis, de Napoléon, de la Pologne, etc.

2.

Sa q'nouillette ò l'va[1] filant ;
Je suis charmé d'elle ;
Sa q'nouillette ò l'va filant,
Je suis charmé de son chant.

3.

De son chant étant charmé,
M'suis approché d'elle :
— « Bell' si tu voulais m'aimer,
Je te ferais demoiselle[2].

4.

« Tu quitt'rais ton habit gris
Pour en prendre un autre,
Tu quitt'rais ton habit gris
Pour en prendre un plus joli. »

5.

— « De quitter mon habit gris,
Ça m'est bien contraire ;
De manger sec mon pain bis,
C'est bien mon ordinaire.

6.

« D'aller à la pluie, au vent,
C'est bien ce que j'aime ;
D'aller à la pluie, au vent,
C'est bien mon contentement.

[1] Pour *ò le val*, ou *en aval*, c'est-à-dire en suivant le bord de la rivière dans le sens du courant.

[2] *Demoiselle*, titre réservé jadis aux femmes nobles, ce qui prouve que c'est un gentilhomme qui parle à la bergère.

7.

« Va-t'en donc, amant trompeur,
Va, z'amant volage,
T'as bien voulu m'attraper
Avec ton doux langage.

8.

« Tu n'iras plus te raillant
De ces bergerettes,
Tu n'iras plus te raillant
De ces bergerett's aux champs. »

2. — *Le Corset de Nantes.*

Voici le temps et la saison
Où les jeunes garçons s'en vont.
Ils s'en vont fair' la guerre à Nantes, } (*bis*)
Puisque le roi le leur commande.

2.

Moi le plus jeun' fus le moins fin. (*bis*)
J'voulus pas aller à la guerre } (*bis*)
Sans dire adieu à ma bergère.

3.

— « Adieu, m'amie, las ! je m'en vas, (*bis*)
Je m'en vas fair' la guerre à Nantes, } (*bis*)
Puisque le roi nous le commande. »

4.

— « Puisque-z-à Nantes vous allez,
Un corselet m'apporterez,
Un corselet qu'aura des manches, } (*bis*)
Toutes garnies de roses blanches. »

5.

A Nante, à Nante est arrivé,
Au corselet n'a plus pensé ;
N'a plus pensé à autre chose
Qu'au cabaret comme les autres. } (*bis*)

6.

— « Ah ! que dira m'amie de ma[1] ? »
— « Tu lui diras, tu mentiras,
Qu'il n'y a pas de corset dans Nante,
De la façon qu'elle demande. » } (*bis*)

7.

N'y a pas de roses sans printemps (*bis*)
Ni de printemps sans violette. } (*bis*)
Adieu, pour toujours, ma Nanette.

3. — *Les Cochons de chez mon père.*

Cette facétie un peu grosse est drôle, surtout à cause de son refrain (*Dans une bouteille, dans un panier*) qui lui donne à mon sens une grande supériorité sur d'autres versions du même thème, par exemple sur les *Moutons perdus et retrouvés* du joli recueil de M. Decombe[2]. Voici la nôtre :

1.

Quand j'étais de chez mon père, (*bis*)
Les cochons j'allais garder
Dans un' bouteille,
Les cochons j'allais garder
Dans un panier.

[1] De moi.

[2] *Chansons populaires recueillies dans le département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Caillière, édit., 1884, p. 39-41.

2.

Le valet de chez mon père (*bis*)
M'apporta à déjeuner
Dans un' bouteille,
M'apporta à déjeuner
Dans un panier.

3

Hé, comment déjeunerais-je ? (*bis*)
Mes cochons s'en sont allés
Dans un' bouteille,
Mes cochons s'en sont allés
Dans un panier.

4.

Ils ont passé la rivière, (*bis*)
Et sont de l'autre côté
Dans un' bouteille,
Et sont de l'autre côté
Dans un panier.

5.

Le valet prit une flûte (*bis*)
Et se mit à flûtailler
Dans un' bouteille,
Et se mit à flûtailler
Dans un panier.

6.

Les cochons de chez mon père (*bis*)
Se sont tous mis à danser
Dans un' bouteille,
Se sont tous mis à danser
Dans un panier.

7.

Il n'y eut que la trée naire[1] (*bis*)
Qui son dère ne put l'ver
Dans une bouteille,
Qui son dère ne put l'ver
Dans un panier.

Ce qui fait la supériorité de ces cochons de Quintin sur les moutons de Châteauneuf (d'où viennent ceux de M. Decombe), c'est que ceux-ci ne dansent pas, qu'en tous cas ils ne pourraient danser *dans une bouteille*, leur refrain ne consistant qu'en un *trala deridera* fort ordinaire. En revanche, ils sont fort dociles, ils obéissent gentiment à l'appel de la cornemuse : c'est une qualité qui en vaut une autre et qu'on ne peut pas leur ôter.

(*A suivre.*) ARTHUR DE LA BORDERIE.

[1] La truie noire.

LA BRETAGNE QUI CROIT

PARDONS ET PÈLERINAGES[1]

PAR M. LOUIS TIERCELIN

M. Tiercelin *poète* est connu de tout le monde. En Bretagne, il est connu et aimé : les Bretons lui savent gré d'avoir mis sa poésie élevée et forte, souple et brillante, au service d'une inspiration toujours bretonne et chrétienne (voir le *Livre blanc*, les *Cloches*, les *Jongleurs de Kermartin*, les *Anniversaires*, *Keruzel*, etc.). Ils lui savent gré, avec juste raison, d'avoir dressé comme un phare, comme un donjon idéal sommé de la bannière d'hermines, ce *Parnasse breton contemporain*, où il a logé toute une troupe de poètes surgie à sa voix, et depuis lors tenue par lui en haleine, stimulée de telle sorte que le concert des oiseaux dans les arbres, aux beaux jours du renouveau, peut seul donner idée du poétique gazouillis dont retentit depuis quelques années la Bretagne.

On reproche bien à ces bardes, du moins à quelques-uns, d'être un peu *pleurards*, de ne pas savoir toujours ce qu'ils veulent dire — oui, mais ils le disent si bien, avec de si beaux mots, de si belles images, tant de musique et tant de couleur !

Malgré ces défauts — qui d'ailleurs, il importe de le remarquer, ne sont point ceux de son chef — cette nouvelle école poétique bretonne forme un orchestre fort agréable à entendre. Fières sonneries de trompettes, mélodies rustiques, hymnes religieuses

[1] Paris, A Lemerre, lib. édit. 1894, in-12, Rennes, librairie Plihon.

graves et profondes, chants d'amour d'une douceur infinie, tous les sons, tous les tons s'y mêlent dans un harmonieux accord — où éclate et revient partout. comme note dominante, l'admiration et l'amour de la patrie bretonne Sentiment inné sans doute au cœur de tous ces jeunes poètes, mais ravivé, exalté énergiquement au contact de leur chef.

Voilà donc bien des raisons pour que M. Tiercelin, comme poète, soit très connu. Il l'est moins comme prosateur. C'est ce côté de son talent que nous avons à examiner, puisqu'il lui a plu d'écrire en prose *La Bretagne qui croît.*

De ce que M. Tiercelin est excellent poète, s'ensuit-il *à priori* qu'il soit un excellent prosateur — par cette raison, souvent alléguée, en pareil cas, que *qui peut le plus, peut le moins*, et qu'il est plus difficile d'écrire en vers qu'en prose ?

Malgré les exemples qu'on peut produire à l'appui de cette thèse, je ne l'admettrais pas sans réserve. Le but et les procédés de la prose et de la poésie sont essentiellement divers, même à quelques égards opposés. Ce n'est pas le lieu de faire un cours d'esthétique, j'en serais d'ailleurs incapable ; mais évidemment, quelque en soit le fond, l'objet de la poésie, dans sa forme, est de plaire, de frapper fortement l'esprit et le cœur : elle doit donc se préoccuper beaucoup du décor et de la recherche des *effets*, pourvu que cette recherche n'aille pas jusqu'à l'affectation. La prose au contraire, simple et vaillante ouvrière, suit son chemin tout droit, sans s'arrêter à cueillir des fleurs, sans chercher des ornements ni des effets, uniquement préoccupée d'arriver à son but quel qu'il soit, — décrire, conter, discuter, prouver, ou encore exciter la passion et pousser l'homme à l'action. En tout cela il ne lui est pas défendu d'atteindre l'*effet*, il lui est défendu de le chercher.

Mais, dirá-t-on, que faites vous alors de la prose *poétique*, qui recherche l'effet et la parure non moins que la poésie, qui n'est à vrai dire qu'une poésie sans rimes et sans nombre régulier ? La prose poétique... hé bien, elle m'agace et elle m'amuse à la fois ; je sais à peu près ce que j'en ferais, si Châteaubriand n'en avait usé pour édifier cet admirable monument, les *Martyrs*, et surtout l'incomparable récit d'Eudore, l'une des œuvres les plus parfaites de la

langue française, où se trouve, entre autres, cette peinture si saisissante, en trois coups de pinceau, de l'Armorique gauloise :

« Des bruyères, des bois, des vallées étroites et profondes, tra-
« versées de petites rivières qui portent à la mer des eaux incon-
« nues : région solitaire, triste, orageuse, enveloppée de brouil-
« lards, retentissante du bruit des vents, et dont les côtes hérissées
« de rochers sont battues d'un océan sauvage. »

A vrai dire, la langue d'Eudore est moins de la prose poétique qu'un grand et large style d'histoire, chaud et coloré, pittoresque et dramatique, qui ressuscite et fait vivre devant nous ces trois mondes — romain, barbare, chrétien — en ce moment unique où, de leur choc et de leur fusion, vont naître les nations modernes.

Et puis, de la prose poétique des *Martyrs* à la *prose d'art* d'aujourd'hui qui la représente plus ou moins, quel saut ou, si vous voulez, quelle chute ! Une langue d'une pureté irréprochable, une suite de tableaux tantôt sombres, tantôt éclatants, admirables de dessin et de couleur, relevés et couronnés de belles images; partout une merveilleuse harmonie et une clarté rayonnante : voilà les *Martyrs*.

La prose d'art tout au contraire : ce qu'elle fuit le plus, c'est la clarté. Elle s'embrume et s'enténèbre à plaisir; partout en elle « maladivement *surémine* » la rage « d'épater le bourgeois ». Pour cela tout lui est bon; inversions extravagantes, inintelligibles, torsions, contorsions, convulsions infligées à la pauvre phrase française, qui ainsi écartelée, déchiquetée, n'est plus ni française ni phrase quelconque, mais un hachis, un salmigondis de vocables hétéroclites où le *vulgaire* ne voit que du feu : et c'est là, précisément ce qu'on veut. Les plus savants y fourrent de l'allemand, de l'anglais, quantité de mots techniques à mine rébarbative — sans traduire ni expliquer, bien entendu, — les autres, du latin tout crû, dont à peine on abat la désinence : *pulchritude, celsitude, gracile, flebile, flavescent, rubescent, turgescent, angoissant,* et cent autres, barbarismes, néologismes, solécismes, tous intentionnels, bien entendu. On a des pensées si rares, si sublimes, si supérieures au vulgaire, que la vieille langue française ne suffit plus à les exprimer, on est forcé de s'en faire une nouvelle : c'est là ce que signifie ce

charabia. On croît ainsi naïvement faire du grand art : on fait simplement de la recherche, de l'affectation, de la préciosité hirsute, de l'hôtel de Rambouillet à rebours.

Grâce à Dieu, *La Bretagne qui croit* de M. Tiercelin ne donne pas dans cette « prose d'art ». Tout au plus se permet-elle quelques morceaux de prose poétique : l'introduction, *Je me rappelle,* vrai cantique très frais, très suave, très touchant, où ne manque même pas le refrain ; le dernier morceau, *Au Mont Saint-Michel,* une ode coupée en strophes où ne manque que la rime — justement ce qui manque le moins à l'auteur ; — enfin, dans le corps du volume, une sombre élégie, la *Fête des morts*. Mais cette prose poétique est pleinement de l'école de Chateaubriand. Je regrette néanmoins que l'auteur, à qui la rime coûte si peu, n'ait pas mis ces trois morceaux en beaux vers.

Tout le reste du livre est de belle et bonne prose descriptive, vive et vivante, animée, colorée, pittoresque, sans rien des mièvreries, des préciosités, des rugosités baroques — et raffinées — de la prétendue « prose d'art ».

Le principal morceau, c'est *la Troménie*. La Troménie, c'est une grande et solennelle procession, qui se fait tous les sept ans, en l'honneur de saint Ronan, autour de la montagne de Loc-Ronan en Cornouaille, et dont le trajet n'a pas moins de trois ou quatre lieues.

Troménie est une altération du breton *Tro minihi*, le « Tour de l'asile », c'est-à-dire du territoire considéré comme le domaine sacré de saint Ronan, le canton de forêt défriché par lui, autour duquel, selon la tradition, il faisait lui-même durant sa vie, en chantant et priant, cette procession tous les dimanches.

L'auteur trace d'abord la physionomie et la carrière de Ronan. De nos jours, quand les littérateurs veulent peindre nos vieux saints bretons, tout simplement ils empoignent d'une main le vénérable in-quarto du P. Albert Legrand, et de l'autre à grands coups de plume ils l'amplifient, le rafraîchissent, l'enluminent et le mettent « au goût du jour. » Procédé banal et trop commode, que M. Tiercelin a évité. Il a voulu recourir directement à l'ancienne légende latine, il en a tiré une figure du saint plus vraie au point de vue de l'his-

toire et de la poésie, et bien plus originale que celle du P. Albert. Il a fort bien démêlé, noté, le caractère dominant du personnage, avant tout contemplatif mystique, rêveur solitaire, anachorète. C'est cette passion de la solitude, de la contemplation et de l'ascétisme, qui l'exila de l'Irlande sa patrie où on avait voulu le charger du fardeau de l'épiscopat ; qui encore, dans notre Bretagne, à mesure que le flot importun des rumeurs humaines venait battre le seuil de sa retraite, le poussa successivement de Saint-Renan *ar Fanc* (près Brest) à Loc-Ronan, de Loc-Ronan à Hilion (sur la baie de Saint-Brieuc), où il mourut selon son désir profondément ignoré, et d'où son saint corps, non sans prodiges, revint ensuite à Loc-Ronan, qui avait été sa principale résidence.

Que pense-t-il aujourd'hui du haut du ciel, le rude solitaire du Ve siècle, quand il voit tous les sept ans, le deuxième et le troisième dimanche de juillet, sa belle église, si calme d'ordinaire, envahie par une foule énorme de pélerins qui l'emplissent de bruit, de chants et de prières ? Vingt à trente prêtres des paroisses environnantes, avec les croix, les bannières, les reliques ; les choristes psalmodiant à pleine tête, fifres et tambours sonnant la marche ; puis cinq à six mille fidèles en rangs pressés, répondant les litanies, chantant des cantiques ; tout cela processionnant pendant cinq heures, suivant pas à pas le parcours traditionnel. Précepte étroit, observance très rigoureuse, car la *Troménie* perdrait toute sa vertu et tout son mérite si elle ne suivait pas pied à pied, en dépit de tous les obstacles, l'itinéraire attribué au saint. M. Tiercelin nous montre cette foule s'engouffrant fiévreusement dans des chemins creux, étroits, en pente rapide, où elle roule, s'écrase, tourbillonne comme un torrent, puis tout à coup arrêtée devant un fossé plein d'eau, au-delà duquel un talus : c'est par là qu'il faut passer..... On passe ! De là elle va se déroulant en longues files sous de larges avenues de chênes, foulant des gazons veloutés ; puis elle grimpe péniblement sous l'ardent soleil la montagne ardue, pelée, à l'herbe maigre et glissante, au haut de laquelle on s'arrête pour ouïr, tout en soufflant, un sermon.

Le trajet est d'ailleurs coupé de douze stations devant des chapelles et des croix, à chacune desquelles un prêtre dit un évangile

et entonne une hymne que les fidèles continuent ; après quoi fifres et tambours battent la marche et la procession repart. Mais elle trouve sur son passage bien d'autres oratoires que les croix et les chapelles des stations. Sur la montagne, à chaque pas pour ainsi dire, verdoient devant elle, de droite et de gauche, des huttes de feuillage (il y en a plus de quatre-vingt) dressées à l'occasion de la fête, où trônent sur des socles de gazon les statues de pierre ou de bois de tous les saints et saintes venues là des églises et chapelles de Loc-Ronan et des paroisses voisines, chaque hutte avec son gardien sonnant d'une main sa clochette, de l'autre, tendant une assiette et demandant l'aumône pour ses saints :

« De toutes les époques, de tous les styles, de toutes les couleurs (dit M. Tiercelin) ; des crosses, des bâtons, des crucifix ou des livres à la main; sur la tête des coiffes, des couronnes, des barrettes, des mitres, des tiares même ; tous les animaux de l'arche à leurs pieds ; rayonnants ou lugubres, épanouis ou douloureux, quelques-uns d'une bonhomie charmante, d'autres terriblement contournés, effrayants presque : ils sont là sur la montagne les bons saints de bois, apportés à la fête pour saluer au passage la relique de leur ami saint Ronan. C'est leur fête à eux aussi, et j'imagine qu'ils doivent être heureux de sortir ainsi, tous les six ans, de leurs églises tristes et de leurs niches sombres, pour se retrouver tous ensemble et voir passer tout ce monde, sous le soleil de cette belle journée, au tintement clair de toutes ces clochettes[1]. »

Un des traits les plus curieux, les plus pittoresques de la fête, n'est-il vrai ? ces saints sortant du fond de leurs sanctuaires, accourant de plusieurs lieues pour faire la haie sur le passage de la châsse de saint Ronan. Aussi la grande Troménie de Loc-Ronan peut-elle se dire, sinon le plus important, du moins le plus original des pardons de Basse-Bretagne et, ces derniers temps surtout, elle a attiré d'une façon spéciale l'attention des écrivains bretons, non pas seulement des ecclésiastiques comme M. l'abbé Thomas (de Quimper), M. le chanoine Guillotin de Corson, mais aussi des laïques, MM. Beaufils, Le Braz, Tiercelin. Entre eux on dirait un

[1] *La Bretagne qui croit*, p. 34.

vrai concours ; je ne me chargerai pas d'en être juge, mais malgré le grand mérite des autres, volontiers je parierais pour le dernier.

D'un style coloré et pittoresque mais franc, sincère, naturel, M. Tiercelin peint admirablement bien ces fêtes rustiques et chrétiennes si intimement bretonnes. Il en fait défiler devant nous toutes les scènes, revivre tous les sentiments, tous les aspects. Dans les processions, les cérémonies religieuses il montre la foi des Bretons si profondément sincère et fervente, en même temps si tendre, on pourrait même dire si familière avec les saints de leur race et de leur pays, qui toujours restent pour eux les aînés de la famille.

Il nous montre les danses rustiques après vêpres sous la feuillée, dans les placitres verts qui encadrent les petites chapelles gothiques ou sur la vaste esplanade du château des Granges, près Moncontour ; les fontaines saintes où vont boire les malades, et les jeunes filles porter des épingles pour se marier dans l'année.

Il sait mettre en relief très habilement la physionomie spéciale de chacun des pardons et pèlerinages décrits dans son livre. A Moncontour, sous les auspices de saint Mathurin, dont le buste d'argent, élevé sur les épaules des Bretons, semble la tête d'un césar romain porté en triomphe, la ville entière devient un bazar de petites industries, de petites boutiques pittoresques. — A Saint-Jean-du-Doigt, c'est une vraie cour des miracles, renouvelée du moyen-âge et de *Notre-Dame de Paris*. — A Coadrî, près Scaër, pardon de la *jeunesse*, c'est une naïve églogue populaire, où l'on voit les amoureux, c'est-à-dire les *promis*, s'en aller, non deux à deux mais quatre à quatre, deviser sous l'ombrage s'il fait beau, ou jouer au jeu du mouchoir, sous la tente, en buvant du *doux*.

Et le pardon de Plougrescant, la belle et triomphante fête de saint Gonéri, qui s'ouvre par une procession et une illumination splendide, couronnée d'un radieux feu d'artifice ; qui se termine par une promenade sur mer de toutes les barques de la paroisse chargées d'autant de monde qu'elles peuvent en tenir, escortant avec croix et bannières, avec hymnes et cantiques, avec les grands drapeaux des marins, la statue du saint patron qui marche en tête et va dans l'île Loaven rendre visite à sa mère sainte Eliboubane : pardon le plus beau du pays de Tréguier et qui restera

tel tant que Plougrescant aura pour pasteur cet excellent prêtre, cet excellent poète, ce Breton au cœur d'or qui s'est donné à lui-même le nom de *Roitelet de saint Yves*.

Vous trouverez tout cela et bien d'autres choses dans les charmantes pages de M. Tiercelin, d'où s'exhale à toute ligne, comme un fort et pénétrant arôme, le sentiment breton et chrétien. Aussi souhaitons-nous vivement que cette galerie où se déroule en fresques très artistiques et très pittoresques, très bretonnes et très sincères la vie religieuse et rustique de notre province, galerie si bien inaugurée par *La Bretagne qui croit*, nous livre bientôt sa seconde salle, je veux dire, sa seconde série déjà annoncée : *La Bretagne qui prie*. Ainsi soit-il !

ARTHUR DE LA BORDERIE,

de l'Institut.

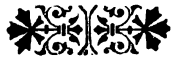

LES CORSAIRES NANTAIS

Louis-Simon BERTHAULT de la BOSSÈRE

LA JEUNE-AGATHE

Le senau la *Jeune-Agathe*[1], armateur M. Vilmain, armé en guerre et marchandises, jaugeant 200 tonneaux, percé pour 12 canons, mais n'en ayant que 8 de 4, quitta la rade de Mindin le 4 novembre 1778. Sa cargaison, à destination du Cap, consistait en vivres, et son équipage comptait un effectif de 29 hommes. Il allait à l'Ile d'Aix, côtes du Poitou, pour faire partie d'un convoi de 60 voiles, qui mit en mer le 1er février 1779 sous l'escorte du vaisseau le *Fier*[2].

Les mauvais jours assaillirent la flotte aussitôt son départ, et elle ne tarda pas à être dispersée. Pour comble de malheur, une brume épaisse intercepta les signaux et les feux du commandant, dont la *Jeune-Agathe*, ainsi que plusieurs autres bâtiments, se trouvèrent entièrement séparés après quinze jours de navigation.

Les vents contraires et la tempête, que nos marins eurent à essuyer pendant vingt jours encore, les jetèrent d'abord sur les côtes d'Irlande, puis les conduisirent à la hauteur du cap Finistère, d'où ils purent reprendre leur route.

[1] Senau, de l'anglais *snow*, navire dont le gréement ne diffère de celui du brig ordinaire, que par un mâtereau établi derrière le grand mât, espar qui porte la corne d'artimon. Ce mâtereau reçoit le nom de mât de Senau. — Jal.

[2] Extrait du Breton du 1er septembre 1837. — Rôle d'armement de la *Jeune-Agathe*, Arch. de l'administration de la marine de Nantes.

Le 2 avril, après avoir surmonté les dangers sans cesse renaissants d'une tourmente aussi prolongée, sans compter les chasses que lui avaient appuyés plusieurs corsaires, auquel elle n'échappa que par la supériorité de sa marche, la *Jeune-Agathe* se trouvait à environ cent lieues du cap Français. L'espoir d'arriver au port, sans éprouver de plus fâcheux événements, grandissait dans tous les cœurs. Hélas ! les épreuves n'étaient pas finies.

Au jour, le capitaine de la Bossère eut connaissance de trois corsaires courant sur lui. Le senau nantais se couvrit de toiles, distança deux de ses ennemis, mais fut assez promptement rejoint par le troisième, et il fallut se disposer au combat.

Un coup d'eau-de-vie à l'équipage, dont une courte et énergique exhortation enflamme le courage, puis le drapeau de la France déployant à la brise ses plis onduleux est salué d'un triple cri de vive le roi, et l'action s'engage.

Les hommes de la *Jeune-Agathe* firent de leur mieux ; et, ce mieux là, disons-le hautement, était digne des plus braves Bretons et de l'élite des marins français. Après deux heures et demie de combat, le corsaire horriblement maltraité dut se retirer : c'était une goëlette armée de 14 canons, 16 pierriers et environ 80 hommes d'équipage.

La *Jeune-Agathe* eut huit blessés, parmi lesquels son digne capitaine, atteint par un volet de canon, qui, en tombant, mit le feu à plusieurs gargousses dont l'explosion le brûla grièvement des pieds à la tête.

Par cet accident, M. de la Bossère se trouva dans un triste état, et complètement privé de l'usage de ses membres. Mais, déjà familier avec les hasards des combats, ayant reçu plusieurs blessures assez graves pendant la dernière guerre, il se consolait en pensant à la fuite de l'ennemi, et à son arrivée prochaine, qui lui permettrait de prendre un repos nécessaire, et de soigner convenablement les plaies nombreuses qui le faisaient cruellement souffrir.

Cependant, le 5 avril, vers les 7 heures du matin, n'étant plus qu'à deux lieues et demie de la rade du Cap, il se vit de nouveau poursuivi par une grande goëlette sortie du Fort Dauphin.

Comme les moindres circonstances deviennent intéressantes,

lorsqu'il s'agit d'un acte, où la valeur la plus brillante seconde le courage le plus éclatant, et qu'elles dévoilent en même temps la perfidie et la lâcheté des moyens mis en œuvre par l'ennemi, voici les faits dans leur éloquente simplicité.

M. Lucas Duraguet, second capitaine, donna avis à M. de la Bossère du danger qui les menaçait. Celui-ci recommanda de se préparer soigneusement au combat. La goëlette, dont la marche était supérieure, ne tarda point à se trouver dans les eaux de la *Jeune-Agathe*, qui hissa pavillon blanc en l'assurant d'un coup de canon.

Le corsaire exécute la même manœuvre et arbore le drapeau français. Trop confiants, nous croyons aisément chez les autres aux vertus qui nous sont propres, le capitaine de la goëlette, parlant le français, est considéré comme appartenant à cette nation, et une conversation s'engage entre lui et M. Duraguet.

Mais M. de la Bossère, frappé des intonations de la voix enrouée du corsaire, conçoit des soupçons, fait appeler son second et les lui communique. Ce dernier remonte aussitôt sur le pont, et expose à son interlocuteur : que, malgré sa disposition à le croire sur parole, les circonstances exigent de la prudence, et qu'en conséquence il le prie de s'éloigner.

Alors le pirate ne pouvant espérer cacher plus longtemps sa supercherie s'écrie ironiquement : Eh bien ! je vous souhaite bon voyage. En même temps une bordée et une décharge de mousqueterie éclatent, véritable trombe qui couvre le pont du navire nantais de fer et de feu.

L'équipage de la *Jeune-Agathe*, ainsi surpris, obéissant à un premier mouvement de terreur irréfléchie, cherche son salut dans l'entrepont. Les officiers crient aux armes et se dévouent en donnant l'exemple.

M. de la Bossère, en proie aux douleurs les plus cuisantes, emmaillotté pour ainsi dire dans son lit, reprenant sa première vigueur au bruit qui tonne à ses oreilles, n'écoute que son courage. Le corps enveloppé de linges qu'il essaie de retenir, en enroulant autour de lui le drap qui laisse ses épaules, ses bras et ses pieds nus, court au combat, relève le moral de l'équipage, parle avec la

conviction et l'entrain qu'inspire la véritable bravoure, montre la faiblesse et l'indignité de l'ennemi, indique le port où ils sont attendus, où l'on peut voir leur conduite, et parvient à décider ses hommes à vaincre ou à mourir.

M. Duraguet monte intrépidement sur la dunette avec trois hommes pour servir les canons de retraite.

M. Darbefeuille, premier lieutenant, et Guerché, pilotin, tous deux de Nantes, se mettent avec huit hommes aux batteries[1].

M. Pradeland, de la Roche-Bernard, second lieutenant, commande la manœuvre, un timonnier à la barre[2].

Le chirurgien, M. Jules Moulnier, de Couëron, atteint les gargousses de la Sainte-Barbe ; le cuisinier et un mousse les apportent.

Le service enfin se fait avec ces dix-neuf hommes ; le reste, c'est-à-dire les blessés et malades, ne pouvant être d'aucune utilité.

Tel est l'ordre adopté par la *Jeune-Agathe*, pour se défendre d'un adversaire, armé de 10 canons, 16 pierriers, et monté de 75 à 80 hommes d'équipage, au moins quatre contre un. Dès les premières bordées, dont presque tous les coups portent, le pirate se trouve considérablement endommagé ; il s'aperçoit qu'il perd beaucoup de monde et que le canon des Nantais parfaitement pointé le décime. Il tente l'abordage dont la supériorité numérique de son équipage devait lui garantir le succès. Sept fois il essaie de franchir les bastingages du Nantais, sept fois il est irrésistiblement repoussé.

La bonne manœuvre de la *Jeune-Agathe*, la rapidité et la justesse de son tir rendent inutiles les efforts et la rage des assaillants.

[1] M. Charles Darbefeuille, devenu en 1792 lieutenant de vaisseau et officier très capable, commanda la frégate l'*Astrée*. Au retour de Saint-Domingue pour France, la frégate probablement sombra sous voiles, car jamais on n'entendit parler ni du navire ni de l'équipage. Il était frère de M. Darbefeuille, chirurgien en chef des hospices, officier municipal sous Baco, en 1793, puis sous Giraud du Plessis, en 1795, et beau-frère du commandant Desagenaux.

[2] M. Nicolas Herbert Pradeland, capitaine du corsaire le *Nantais*, en 1798, avait épousé en 1789 Mlle Jeanne Lemercier, qui devenue sa veuve, fonda l'*Ecole ouvroir* gratuite pour les jeunes filles, dite de Sainte-Marie, rue Sainte-Marie. Aussi Nantes, ne prononce ce nom de Pradeland qu'avec respect.

Enfin, après deux heures de combat, comptant 39 hommes tués ou blessés, c'est à dire la moitié de son effectif, la goëlette convaincue de son impuissance se retire. La *Jeune-Agathe*, en guise d'adieu, lui envoye encore plusieurs boulets qui lui coupent sa grande vergue, sa corne de misaine et défoncent son plat-bord de devant.

La victoire eût été plus complète et les pirates pris ou coulés bas, si M. de la Bossère ne se fût aperçu que plusieurs des principales manœuvres et une partie des cordages de son navire étaient coupés. Il ventait grand frais, et craignant avec raison la chute de ses hauts mâts, il reprit sa route et arriva dans la rade du Cap à midi le 5 avril 1779, lundi de Pâques.

L'intrépide capitaine, porté à terre, débarqua au milieu des applaudissements et des vivats justement mérités par sa valeur et sa conduite. Les frégates du roi, mouillées en rade, témoins de ce combat, sans pouvoir secourir la *Jeune-Agathe*, envoyèrent leurs chirurgiens à bord panser les blessés au nombre de cinq. Un seul homme avait été tué.

Ce combat vraiment remarquable, et qui fait le plus grand honneur aux officiers et à l'équipage, fut d'autant plus heureux, que la goëlette le Porquain, rentra à la Jamaïque coulant bas, hors d'état de reprendre la mer. Son personnel, formé de bandits et de déserteurs de toutes nations, arborait indistinctement n'importe quel pavillon, et était devenu la terreur aussi bien que le fléau des navires marchands, dont un grand nombre mieux armés que lui avaient été ses victimes.

La *Jeune-Agathe* ne revit jamais Nantes ; elle fut condamnée au Cap, le 17 juin 1779. Sa dernière victoire lui coûta l'existence ; mais son nom et son souvenir ne périrent point avec elle ; et sous la République nous retrouverons un autre corsaire dit aussi la *Jeune-Agathe*, courant sus aux Anglais et faisant de bonnes prises.

Louis-Simon Berthault de la Bossère, écuyer, capitaine de navires, fils de défunt Claude Berthault de la Bossère, écuyer, et de dame Louise-Elisabeth Colet, né le 25 juillet 1739, avait reçu le baptême à Saint-Similien, le 27 du même mois, et épousa dans cette paroisse, le 16 octobre 1781, Mlle Prudence-Félicité Proie.

LE MARQUIS D'AUBETERRE

1779

Sans nouvelles!... Qui ne comprend les sombres drames, les navrantes catastrophes, les poignantes douleurs, les mortelles angoisses que révèlent ces deux mots, trop souvent inscrits, hélas! en tête des rôles d'armements et sur les registres d'expéditions.

Le 18 février 1779, le corsaire le *Marquis d'Aubeterre*, jaugeant 250 tonneaux, armé de 22 canons, monté par 170 hommes sous le commandement du jeune et hardi capitaine Jean-Marie Loisel de la Quinière, âgé de 26 ans, mettait gaiement à la voile « allant en course contre les ennemis de l'Etat pour quatre mois ».

Que se passa-t-il?...

Victime d'un coup de vent subit, surpris par une tourmente imprévue, atteint par un de ces accidents contre lesquels le courage, l'expérience, la décision deviennent inutiles ou impuissants, voyez-vous ce navire sombrant tout à coup au milieu d'une nuit sans étoiles? Rien désormais ne viendra parler de son dernier moment, de sa lutte suprême! Ni l'heure, ni le lieu ne seront connus, pas même cette triste affirmation d'un complet naufrage : *perdu corps et biens*!

Héros digne de son nom chevaleresque, le bâtiment illustré par son vaillant équipage a-t-il succombé à la suite d'un sanglant combat, d'un engagement acharné et brillant, fécond en actions d'éclat, en traits d'énergique bravoure, sans vouloir se rendre ni amener son noble pavillon?...

Toujours est-il que l'Océan engloutit ces cent soixante-dix braves Nantais, plongeant dans la misère de vieux parents, des veuves, des orphelins, portant au cœur des mères et des familles, ainsi frappées dans leurs chères affections, un deuil indicible, souvent encore augmenté par les mortelles alternatives d'un décevant espoir.

Au haut du rôle d'armement, à côté de ce nom : *Marquis d'Au-*

beterre, a été portée cette mention : *sans nouvelles*, à laquelle vient s'ajouter l'attestation suivante de la main de l'armateur :

« Je certifie que depuis le départ du corsaire (le 18 février 1779), je n'ay eu aucune nouvelle, directe ny indirecte ; que j'ignore absolument ce qu'il est devenu. En foy de quoi j'ai délivré le présent pour servir au besoin.

« Nantes, le 29 février 1780. « J. Tessier ».

Un souvenir, n'est-ce pas ? au jeune capitaine parent, très probablement, du lieutenant-colonel Emile Loisel, mort au mois d'octobre 1870 des suites de ses blessures ; un souvenir au malheureux équipage, ils méritent bien cette courte mention dans le groupe de nos oubliés ! ! !...

S. de la Nicollière-Teijeiro.

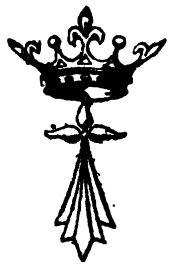

LES PREMIÈRES ANNÉES

DE

LA DUCHESSE DE BERRY

L'ÉLYSÉE-BOURBON

I

Au commencement du dix-huitième siècle, vers l'année 1707, Henri de la Tour d'Auvergne, comte d'Evreux et troisième fils du duc de Bouillon, avait, par le crédit du comte de Toulouse qui le protégeait, acheté la charge de colonel général de la cavalerie. Criblé de dettes, il fut obligé de se servir pour payer cette charge de la bourse de ses amis. Ne pouvant arriver à se libérer envers eux, ni envers ses autres créanciers, il résolut de sauver la situation par un riche mariage et se résigna à une mésalliance. Il demanda la main de Mlle Marie-Anne Crozat, la fille de Crozat, le richissime financier.

Crozat avait débuté par être laquais, puis commis et enfin caissier chez Penautier, trésorier du clergé et des États du Languedoc. Par son intelligence des affaires, son initiative et son activité, Crozat dépassa bientôt son maître. Il s'établit pour son compte, et fut à la fois banquier et armateur. Ses spéculations d'outre-mer lui réussirent si bien qu'il se vit bientôt à la tête d'une grosse

fortune et les honneurs arrivèrent avec l'argent. Il succéda à Penautier dans les charges de receveur général du clergé et de trésorier des Etats du Languedoc et devint aussi grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit. Il obtint également le titre de marquis du Chatel et le cordon bleu, ce qui fit grand scandale à la cour et à la ville, d'après Saint Simon.

Mlle Crozat était donc un fort beau parti et ce fut sur elle que le comte d'Evreux jeta son dévolu. La demande fut agréée et le mariage célébré avec grande pompe et cérémonie chez M. Crozat, qui profita du crédit de son neveu pour se faire octroyer le privilège du commerce de la Louisiane. Louis XIV vint à mourir sur ces entrefaites et le régent trouva les finances du royaume en un si triste état qu'il dut avoir recours à des emprunts pour faire face au plus pressé. Crozat se trouvait là à point et rendit de grands services à l'Etat. Ses affaires de la Louisiane étaient florissantes et il y avait gagné énormément d'argent. Cependant il se disait que cela ne pouvait durer et avec son flair de financier il prévoyait la décadence de l'entreprise : il sentait que c'était le moment de passer la main. Justement un Ecossais, Jean Law de Lauriston, arrivait en France à cette époque, et proposait au duc d'Orléans diverses combinaisons financières. Crozat s'aboucha avec l'Ecossais et trouva moyen de lui faire acheter la concession de la Louisiane dont Law fit par la suite la fameuse banque du Mississipi... Par ce coup de maître Crozat augmenta considérablement sa fortune déjà immense et se montra fort généreux envers son gendre. Le comte d'Evreux n'avait jamais su compter et dépensait son argent à tort et à travers. Encouragé par les libéralités de son beau-père, il se lança dans des dépenses folles. Entre autres choses, il entreprit aux Champs-Elysées, sur des terrains qu'il avait achetés en face l'hôtel de Beauveau, la construction d'une demeure princière qui devait porter le nom d'hôtel d'Evreux. Malet, architecte du roi, fut chargé des travaux qui commencèrent en 1718, et traînèrent en longueur par suite du manque d'argent et du désordre qui existait dans les finances de M. d'Evreux. Aussi, lorsqu'en 1752 Louis XV en fit l'acquisition, l'hôtel était effectivement élevé et construit, mais le rez-de-chaussée, seul, était achevé et habitable. Tout naturellement le

roi en fit présent à Mme de Pompadour qui, sur l'heure, chargea M. de Lassurance, architecte et contrôleur des bâtiments du roi, de compléter et d'embellir son nouveau palais. Elle fit même l'acquisition d'un terrain marécageux situé sur la droite, où se trouve maintenant l'avenue Marigny, pour le transformer en potager ; le jardin lui paraissant un peu trop restreint, elle empiéta de quelques toises sur les Champs-Elysées, afin d'agrandir son domaine. La ville de Paris fit mine de réclamer, pour la forme ; comme bien on pense, elle en fut pour sa réclamation. A la mort de la marquise, ce fut son frère, le marquis de Marigny, qui hérita de la propriété, et qui donna son nom à l'avenue qui la limite du côté du couchant.

Il la vendit au roi peu de temps après et, à la mort du monarque, l'abbé Terray s'en rendit acquéreur. Puis ce dernier la céda à Beaujon, le financier, qui, à son tour, la revendit à Louis XVI. En 1790, la duchesse de Bourbon l'acheta au roi et l'appela Elysée-Bourbon : mais elle ne l'habita que peu de temps ; elle émigra et l'hôtel fut décrété propriété nationale. Il fut loué alors par divers industriels, par Hovyn entre autres, et devint, sous le nom de Hameau de Chantilly ou de la Folie-Beaujon, un rendez-vous de fêtes et de plaisirs. Le soir, les jardins étaient illuminés ; on y jouait la comédie, on y tirait des feux d'artifice et on y donnait toutes sortes de divertissements ; les salons étaient convertis en salles de jeux.

L'Empire arrive et Napoléon fait à son beau-frère Murat un cadeau impérial : il lui donne l'Elysée. Murat devient roi de Naples et, avant de partir pour son nouveau royaume, il restitue à l'empereur cette magnifique propriété qui bientôt servira de palais au roi de Rome.

En 1814, il fut habité par le czar Alexandre. La duchesse de Bourbon, revenue de l'émigration, le réclama à Louis XVIII et accepta en échange l'hôtel de Monaco, rue de Varennes, qui passa plus tard aux mains de Madame Adélaïde, sœur du duc d'Orléans.

En 1815, Napoléon descendit à l'Elysée au retour de Waterloo et ce fut là qu'il signa son abdication avant de partir pour la Malmaison, Rochefort et Sainte-Hélène.

Louis XVIII, rétabli sur le trône de France, décida que l'Elysée ferait partie de l'apanage du duc de Berry, et nous avons vu que

le soir du mariage, le fils du comte d'Artois y avait conduit Marie-Caroline.

Nous avons vu aussi que Monsieur, le duc et la duchesse d'Angoulême, le duc de Berry avaient indiqué et surveillé les aménagements et l'installation des appartements destinés à la nouvelle duchesse de Berry ; ces appartements situés au premier étage et donnant sur le jardin étaient les seules pièces où il eut été fait quelques changements. Pour les autres, on s'était borné à faire disparaître les emblèmes impériaux, et ils étaient restés tels qu'ils étaient sous l'Empire. On voyait même encore, au-dessus des appartements de la duchesse, la grande pièce capitonnée et tendue d'une étoffe verte, excellente pour la vue d'un jeune enfant, qui avait servi quelques années auparavant aux ébats du roi de Rome.

A cette époque, l'Elysée n'était pas, comme maintenant, entouré de hautes grilles palissadées, et dégagé de tous les côtés ; les arbres qui ombrageaient plus ou moins le jardin n'avaient pas l'allure de haute futaie qu'ils ont actuellement.

Du côté des Champs-Elysées un *point de vue* avait été ménagé et une palissade à peine haute de quelques pieds permettait aux promeneurs de jeter un regard indiscret dans l'intérieur du jardin. Vers l'est, le palais se trouvait être contigu à l'hôtel Sébastiani, de tragique mémoire.

Ce fut seulement en 1850 que Louis Napoléon, alors président de la République, entreprit la restauration et le dégagement de l'Elysée et le fit tel qu'il est aujourd'hui. L'architecte Lacroix, fils de la nourrice du prince et par conséquent son frère de lait, eut la direction des travaux. L'hôtel Sébastiani fut acheté et rasé ; la rue de l'Elysée actuelle passe sur l'emplacement où fut assassinée Mme de Praslin.

L'ancienne demeure du comte d'Evreux avait abrité sous son toit bien des personnages célèbres ; en dehors de ceux qui l'avaient habité comme propriétaires et d'une manière plus ou moins suivie, il eut des hôtes temporaires ; lors de la première Restauration, sous Louis-Philippe et pendant le second Empire, il vit successivement défiler le czar Alexandre, Wellington, l'empereur d'Autriche, Méhémet Ali, la reine Christine, le sultan Abdul-Aziz, etc...

Sous la troisième République, il a pris le nom d'Elysée National et est devenu la demeure officielle du chef de l'Etat. Aux noms que nous avons déjà cités il faut donc ajouter ceux du maréchal de Mac-Mahon, de M. Jules Grévy, de M. Sadi-Carnot, et de M. Casimir Périer.

II

Le mariage du duc et de la duchesse de Berry ayant eu lieu à Notre-Dame le 17 juin, le lendemain, 18, se trouvait être l'anniversaire de Waterloo. Par un sentiment de convenance et de délicatesse envers les anciens généraux et soldats des armées impériales qui s'étaient rangés sous le drapeau des Bourbons, il avait été décidé que ce jour serait consacré au repos et que les fêtes seraient interrompues.

La famille royale déjeuna aux Tuileries et vers deux heures partit pour Bagatelle et Saint-Cloud où elle devait dîner.

En sortant par le guichet de l'Echelle,la voiture où se trouvaient la duchesse d'Angoulême et la duchesse de Berry heurta une borne et le timon fut brisé. Le duc de Berry,qui se trouvait en avant dans une autre voiture, fut averti de l'accident par les cris du public et l'émotion qui se manifesta dans son escorte de dragons. Il n'y eut heureusement de mal qu'à la voiture; les deux princesses montèrent dans celle du duc et l'on repartit La duchesse de Berry vit ce jour-là pour la première fois Bagatelle et Saint-Cloud. On dîna à six heures sans apparat et l'on se promena dans le parc. A dix heures, la famille royale était de retour à Paris.

Le lendemain 19, le duc et la duchesse de Berry font une visite à Versailles, accompagnés de mesdames de Reggio et de la Ferronnays. Le soir, il y eut bal aux Tuileries dans la salle de spectacle.

La journée du 20 fut aussi bien remplie. Le corps municipal de la ville de Paris se rendit à l'Elysée, et, selon un antique usage, offrit aux nouveaux mariés des flambeaux de cire parfumée et des confitures sèches, le tout agrémenté de la harangue obligatoire. Cette cérémonie terminée, le duc et la duchesse se rendirent aux

Tuileries pour accompagner le roi au Champ de Mars où devaient avoir lieu une grande revue et la distribution des drapeaux à la garde Royale.

Les nouveaux drapeaux et étendards étaient présentés au roi par le duc de Feltre, ministre de la guerre ; la duchesse d'Angoulême et la duchesse de Berry y attachaient les cravates, et le grand aumônier de France les bénissait devant un autel élevé au milieu du Champ de Mars. Une cérémonie religieuse célébrée en cet endroit devait rappeler de bien singuliers souvenirs à l'ancien évêque d'Autun, qui, en sa qualité de grand chambellan, assistait à la revue.

Le 21 juin, le duc de Berry donna une grande fête à Bagatelle. Singularité de l'époque : on était au mois de juin et le grand divertissement de la journée fut une chasse dans le bois de Boulogne !

Les fêtes en l'honneur du mariage avaient recommencé non seulement à Paris, mais dans toutes les villes de France. Cette expansion de la joie publique se manifestait à peu près partout de la même manière : par des banquets, des revues, des illuminations et des feux d'artifices, le tout entremêlé de discours et de vivats enthousiastes. Le résultat final était invariablement l'envoi à Paris d'une députation chargée de porter aux Tuileries et à l'Elysée les compliments respectueux et les vœux des populations. De leur côté, les deux époux ne restaient pas inactifs et la jeune duchesse, avec son caractère ouvert et enjoué et son désir de plaire et de se faire bienvenir de tous, ne perdait pas une occasion de faire connaissance avec les nouvelles figures, de visiter les localités historiques, les monuments intéressants, les grandes fabriques, les musées, s'efforçant, en un mot, de s'instruire de toutes choses et de se mettre au courant et au diapason de la vie parisienne et de la Cour. Les pauvres n'étaient pas oubliés et, peu de temps après son arrivée, la duchesse de Berry avait souscrit à différentes œuvres de bienfaisance ou même les patronnait directement et d'une manière suivie.

Chaque dimanche, toute la famille royale assistait à la messe dans la chapelle des Tuileries, et, en retournant à son cabinet, le roi, entouré de tous les siens, avait coutume de se montrer au peuple pendant quelques minutes sur le balcon de la galerie vitrée.

Aussitôt après son mariage, la duchesse de Berry avait tenu plusieurs réceptions soit à l'Elysée, soit au pavillon de Marsan. C'était ce que l'on appelait le cercle de la duchesse de Berry et les dames du corps diplomatique et de la cour y avaient été présentées en cérémonie par M. de Lalive, introducteur des ambassadeurs, et M. Dargainant, secrétaire du roi à la conduite des ambassadeurs.

Par la suite, ces réceptions eurent lieu à jour fixe, et il fut annoncé au *Moniteur* que la duchesse recevrait les dames le premier lundi de chaque mois, après le roi, au pavillon de Marsan.

Entre temps le duc et la duchesse de Berry, accompagnés parfois du duc et de la duchesse d'Angoulême et de Monsieur, visitaient Rambouillet, Trianon, Vincennes et Chantilly dont le prince de Condé faisait les honneurs à sa nouvelle cousine.

Dans le courant de juillet, on distribue à la Cour la médaille frappée en souvenir du mariage. Cette médaille est l'œuvre du graveur Andrieux. Les grands personnages en reçoivent un exemplaire, en or; pour les autres, il est en bronze. Sur la face se trouve le portrait de Louis XVIII ; sur le revers, une figure allégorique représentant le Génie de la France qui tient deux couronnes où sont respectivement inscrits les noms des deux époux :

CAROLUS FERDIN. — CAROLINA FERDIN.

Auprès du Génie on aperçoit l'autel et le flambeau de l'Hymen ; en haut, en exergue on lit SPES ALTERA REGNI et au bas :

CAR FERDINANDA SICILIARUM REGIS NEPTIS
CAROLO FERDINANDO BITURIGUM DUCI
LUDOVICI XVIII FR. F. NUPTÆ
D. XVII JUN. A. MDCCCXVI.

En sa double qualité d'Italienne et de princesse de la maison de Bourbon, Marie-Caroline était fort dévote, et l'ardeur qu'elle montrait pour les plaisirs du monde, pour le bal, pour le spectacle et les divertissements de toutes sortes, ne lui faisait pas oublier ses devoirs de chrétienne et de catholique fervente. Ainsi, le 13 août, il y a eu une grande revue à Vincennes ; le surlendemain, 15, la

duchesse assiste avec son mari à la procession du vœu de Louis XIII, à Notre-Dame.

Le 19, le duc de Berry force un daim dans les bois sur les hauteurs de Sèvres : la duchesse a suivi la chasse et sa calèche s'est arrêtée dans la grande rue du village. Afin qu'elle puisse assister à la curée, le duc fait transporter le daim près de la voiture. Une foule compacte se presse et se bouscule autour de la calèche, de l'escorte, des veneurs et de la meute. Au moment où tout est prêt et où les chiens vont se précipiter, un jeune garçon, tenant dans ses bras un enfant de trois mois, est violemment poussé par les gens qui sont derrière lui et qui veulent voir à leur aise. Le jeune garçon perd l'équilibre et laisse tomber l'enfant au milieu des chiens de la meute qui, excités par la chasse, par l'odeur du sang et la vue des entrailles répandues à terre, vont se jeter sur lui. Heureusement le duc a tout vu. Il se précipite au milieu des chiens, les écarte à grands coups de pied et de fouet, ramasse le pauvre petit et le remet à son gardien en lui recommandant d'en avoir plus grand soin à l'avenir.

Le 21 septembre, Monsieur, le duc et la duchesse d'Angoulême et la duchesse de Berry vont, dans la matinée, au calvaire du Mont-Valérien. Le duc de Berry, lui, n'est pas du pèlerinage par suite d'une absence à Compiègne. Il revient le même jour dans l'après-midi et la duchesse va au devant de lui jusqu'au Bourget.

Le 28, les duchesses d'Angoulême et de Berry visitent les panoramas récemment établis sur les boulevards et qui représentent le débarquement du roi à Calais, en 1814, et une vue de la ville et du golfe de Naples

Le lendemain, 29, les deux princesses se rendent à l'hôpital de la Charité et parcourent les salles remplies de malades.

Le 9 octobre, c'est le jour de naissance de Monsieur, frère du roi. Les acteurs des Variétés jouent, en son honneur à l'Elysée devant le roi et quelques privilégiés, une pièce de circonstance qui a pour titre le *Saint-Louis Villageois*.

Le lendemain, le duc de Kent, quatrième fils de Georges III, roi d'Angleterre, de passage à Paris, est présenté à Monsieur, à la duchesse d'Angoulême et à la duchesse de Berry.

Le 29, c'est le tour du duc de Cambridge, son frère, qui voyage sous le nom de comte de Diepholz, et en l'honneur duquel il y a eu dîner d'apparat, cercle et bal à l'ambassade d'Angleterre.

Le lendemain, les princes vont chasser à Rambouillet avec le comte de Diepholz.

L'anniversaire de la mort de la reine Marie-Antoinette avait été religieusement et solennellement observé le 16 octobre, et la duchesse de Berry y avait assisté pour la première fois. Une grand'-messe de *Requiem* avait été chantée aux Tuileries devant toute la famille royale, à l'exception de la duchesse d'Angoulême. Cette princesse, renfermée seule dans ses appartements, avait passé cette journée dans un douloureux et pieux recueillement. Le même jour, des services funèbres étaient célébrés dans toutes les paroisses de la capitale ; dans chaque église, on faisait lecture du testament de la reine. Ce jour-là également le cachot de la Reine à la Conciergerie, transformé en chapelle, était consacré.

L'année 1816 se termine ainsi paisiblement pour Marie-Caroline, au milieu de sa nouvelle famille ; sa vie est déjà organisée et réglée ; ses pratiques religieuses, ses œuvres de charité, la célébration des anniversaires, tristes ou joyeux, alternent avec les revues, les chasses et les fêtes mondaines.

La jeunesse, la grâce, la gaieté, l'esprit et l'entrain de la duchesse de Berry vont enfin secouer la torpeur de cette cour morose et austère qui se ressent encore de Hartwell et de Mittau. Le duc est amoureux de sa femme et se laisse un peu conduire par elle. Son tempérament et ses goûts naturels aidant, il partagera bientôt le besoin d'activité et de distraction de sa femme, ses idées de bonheur et sa grande foi dans l'avenir. Aussi la vue de ce couple heureux et souriant ramène presque la confiance et la sérénité sur ces fronts tristes et soucieux que hantent encore les souvenirs terribles de la Révolution et les pensées amères de l'exil.

(A suivre). L. Cherubini.

SOUVENIRS DE MON BATAILLON

NOTES D'UN CAPORAL AUX VOLONTAIRES DE L'OUEST

(SUITE[1])

VII

On forma les bataillons à six compagnies. Les deux premiers étaient prêts à entrer en campagne dès les premiers jours de novembre. Le troisième, dont je faisais partie, ne put être complètement armé et équipé qu'après les autres.

Pour l'armement, il fallait le concours des autorités militaires, et le corps l'obtint assez facilement ; mais il n'en fut pas de même pour l'équipement, et l'on se rendra compte des difficultés éprouvées par le Conseil d'administration, si l'on veut bien se rappeler que notre formation avait lieu en plein centre de l'organisation de l'armée de la Loire, où l'on avait tout à faire.

Tous ceux des volontaires qui en avaient le moyen complétèrent leur équipement de leurs deniers, et cela ne constituait pas une petite dépense, car la demande dépassait de beaucoup l'offre pour tout ce qui touchait de près ou de loin aux accessoires de l'état militaire.

En ce qui me concerne, je reçus du corps, entre autres objets, une couverture, une musette, un ceinturon, deux cartouchières,

[1] Voir le fascicule de septembre 1894.

une bretelle de fusil, les piquets et la toile de tente, un bidon, une gamelle et un quart.

Mais j'achetai des nécessaires d'armes et de couture, une fourchette, une cuiller et un sac très léger, en toile blanche, avec courroies fauves.

J'y installai le contenu d'un sac de nuit que je portais à la main depuis Tours et que je renvoyai à ma famille sans aucun regret, bien qu'il me servît d'oreiller.

Je trouvai mon as de carreau plus confortable et mieux approprié à ce dernier usage.

Malgré son exiguité, c'était une véritable armoire, et je m'étonne encore de tout ce que j'y avais fait tenir au début de la campagne, car je le vidai peu à peu, et à la fin sa carcasse en bois blanc faisait seule saillie sous sa toile, j'allais presque dire sous sa peau.

Lorsque nous partîmes, il contenait 3 chemises, 3 caleçons, 4 paires de chaussettes, 2 gilets de flanelle, 6 mouchoirs, 1 passe montagne, 90 cartouches, 1 paquet de tabac de 0 fr. 50, un flacon de sauce anglaise pour le homard, et un lot varié d'articles de toilette, peignes, brosses, éponges, savon, etc.

La couverture était roulée autour du sac ; elle était recouverte par la toile de tente ; au-dessus, une peau de mouton empaquetée en forme de traversin était surmontée d'une paire de brodequins. A l'arrière, ma gamelle était fixée par la courroie centrale. Les courroies de côté retenaient les piquets de tente.

Le poids de 90 cartouches placées dans l'étagère du haut me fatiguait plus que tout le reste. Je m'arrangeai de façon à les mettre toutes dans les cartouchières passées dans le ceinturon, ainsi que cela se pratique aujourd'hui, à ce que je crois.

Si j'osais présenter ici quelques humbles observations, basées sur une modeste expérience, je commencerais par demander pourquoi les épaules ont à supporter le poids de tant de choses : les vêtements, le fusil, le sac, le bidon, la musette, que sais-je encore ? alors que les flancs qui sont pourtant aussi solides au moins que les épaules ne reçoivent pour toute charge que le ceinturon et ce que l'on peut y suspendre ? Encore, le ceinturon est-il soutenu lui-

même par le sac, aux courroies duquel on a soin de l'accrocher par devant.

Nous pouvions, dans les premiers temps, changer régulièrement de linge ; mais à la fin, surtout pendant nos opérations en Beauce, l'eau était si rare et nos déplacements si continuels, que nous n'eûmes guère la faculté de nous livrer aux délices du blanchissage. Je n'insisterai pas sur les lamentables conséquences de cette pénible situation.

Qu'il me suffise de dire que je finis par abandonner mes gilets de flanelle, au plus fort du mois de décembre, quand je vis l'impossibilité d'en changer. Le médecin de ma famille, auquel j'en rendis compte quelques mois après, me considéra comme un phénomène très surprenant. Le fait est que je ne m'en portai que mieux par la suite.

Le passe montagne ne me servit guère : c'est une sorte de tricot brun qui enveloppe entièrement la tête, avec quatre trous pour les yeux, le nez et la bouche. Cela vous donne un faux air de nègre ou de masque de fer. Cette invention, précieuse pour les ascensions d'Alpes à neiges éternelles, devient fort gênante et beaucoup trop chaude dans un pays de plaines. Je m'en débarrassai aussi très promptement.

Le paquet de tabac me permit de faire un heureux dans une circonstance que je rappellerai par la suite; je l'avais emporté pour le fumer, car je m'étais mis à fumer pour faire comme les autres, bien que je n'y trouvasse aucun agrément.

Quant à la sauce au homard, elle représentait ma quote-part dans un lot de conserves que nous avions achetées à plusieurs dans le but de corser l'ordinaire en campagne, et de faire un festin lors d'une occasion que nous nous réservions de déterminer suivant les circonstances, mais que nous avions l'intention de faire coïncider avec notre première victoire.

Je ne sais plus qui avait la boîte de homard correspondante, ni en quoi consistaient nos autres provisions de même nature. A l'inspection qui avait précédé le départ, nous avions ingénieusement dissimulé tout ce butin sous notre linge.

VIII

Cependant, mon cousin Raoul des Courtis, qui venait d'arriver au Mans, s'occupa plus spécialement de moi. Il était sergent, et s'arrangea de façon à me faire entrer dans sa compagnie, qui était la première du 3, capitaine Jolys.

Nous mangions en dehors de Sainte-Croix, avec une quinzaine d'autres, à une pension qui nous prenait 2 fr. 35 par jour et par tête, et où nous étions fort bien nourris. Je dois dire toutefois qu'on nous y servait rarement des poulardes truffées.

On assurait que les Prussiens se rapprochaient du Mans. Nous eûmes même une fausse alerte. Le colonel avait, dit-on, l'intention de renvoyer en arrière tous ceux qui n'étaient pas armés, dès que l'ennemi serait annoncé, et le troisième bataillon comptait encore très peu de fusils. Une nuit, on nous réveilla vers quatre heures, et nous pensâmes tout d'abord que c'était pour battre en retraite, mais, renseignements pris, il s'agissait tout bonnement d'aller faire la chaîne à un incendie.

Peu de temps après, le troisième bataillon fut installé au grand séminaire. Les sous-officiers couchaient dans les chambres des séminaristes, et les hommes dans les couloirs, sur des paillasses alignées à terre le long des murs.

Je retrouve dans une lettre que j'écrivais à cette époque, l'emploi de notre temps, que je copie textuellement :

6 heures. — Lever.

7 h. 1/2. — Exercice jusqu'à 10 heures.

10 h. — Soupe.

11 h. 1/2. — Appel de propreté, qui dure 10 minutes.

Midi. — Appel sérieux et exercice jusqu'à 4 h.

4 h. — Soupe.

Liberté jusqu'à 8 h. 1/2.

Appel, prière, bénédiction, coucher.

Nos instructeurs étaient infatigables, mais nous étions pleins de

bonne volonté. Ces deux séances quotidiennes de plus de six heures d'exercice nous profitaient sans nous lasser, en raison de l'extrême variété des notions que nous avions à acquérir.

Nous étions poussés surtout sur les points les plus intéressants pour une troupe en campagne, et principalement sur l'école de tirailleurs.

Les alentours du théâtre, au pied de la cathédrale, constituaient notre champ de manœuvres habituel. Les accidents de terrain et les massifs du jardin public nous permettaient d'apprendre à franchir et à tourner les obstacles ; nous avions assez d'espace sur la place pour y effectuer des conversions.

Chaque séance se terminait par quelques minutes de maniement d'armes d'ensemble.

Lorsqu'il faisait par trop mauvais, on expliquait la théorie dans les chambres, mais le temps fut presque toujours assez favorable pour nous permettre de sortir.

Les distractions étaient rares. Nous en avions cependant parfois de singulières.

Un jour, dans la cour du Séminaire, nous apprenions le service en campagne. Nous étions échelonnés en petits postes et en sentinelles. Les sergents, précédés de volontaires portant à la main leurs képis tenus par la jugulaire, simulaient des rondes d'officiers avec leurs porte-falots. Soudain, l'un de nous signala un aérostat, qui passait au-dessus du Mans. Toutes les rondes s'arrêtèrent et toutes les têtes se levèrent dans la direction du ballon, qui filait avec rapidité. D'où venait-il ? Vers quel but se dirigeait-il ? Nous ne le sûmes jamais. Mais c'était un ballon français, il n'y avait pas à en douter. Nous le suivîmes des yeux, formant intérieurement des vœux pour la réussite de l'entreprise des hardis patriotes qui le montaient.

Bientôt il disparut à l'horizon, et l'exercice reprit de tous côtés, au point où cet incident l'avait interrompu :

— Halte-là !.. .. Qui vive ?

— Ronde d'officier !

— Avance à l'ordre !

IX

Dans les premiers jours de novembre, l'ordre fut donné de verser au 2e bataillon qui allait partir les hommes armés et habillés du 3e bataillon. Par malheur, il manquait un détail à mon équipement, et comme cette mutation se faisait d'urgence, je dus rester.

Le 1er et le 2e bataillon quittèrent Le Mans le 9 novembre.

Le 3e bataillon, qui comptait alors 750 hommes, composait sous la direction du major d'Albiousse, le corps le mieux organisé de la ville, dont le capitaine Lallemand était commandant de place.

C'est à nous qu'échut en conséquence le plus fort service de la garnison. Nous avions entre autres le poste important de la Place des Halles. Il était commandé par un officier, et fournissait plusieurs sentinelles, dont deux à la porte de l'Hôtel de France, où logea pendant un moment le général en chef.

J'y montai un jour la garde avec un vieux zouave à barbiche blanche, que le caporal de pose avait sans doute choisi pour le contraste. Le fait est que nous excitâmes une certaine curiosité parmi les nombreux officiers de toutes armes qui ne cessaient de passer et de repasser devant nous.

Une autre sentinelle du même poste montait la garde à la porte de la prison.

Elle avait la consigne de ne se laisser approcher pendant la nuit que par les rondes et de tirer en cas d'alerte. A cet effet, on lui chargeait son fusil avec une cartouche, qui servait sans aucun doute depuis l'invention du chassepot, car je n'en ai jamais vu de plus sale.

« Tu sais, petit, me dit le caporal lorsque vint mon tour, fais attention à ne pas lui enlever sa patine, elle est de l'époque. »

Cette cartouche était un objet de vénération profonde pour tout le monde. L'officier, le sergent, les caporaux de la garde montante, s'informaient d'elle avec sollicitude dès leur arrivée au poste. Ils ne

paraissaient tranquilles que lorsqu'ils l'avaient vue les uns après les autres, et le caporal, après l'avoir reprise au jour, la déposait avec toutes sortes de précautions sur un coin du ratelier d'armes et s'assurait fréquemment qu'elle ne s'était pas envolée.

Si le poste de la place des Halles existe toujours au Mans, j'espère bien que cette consigne n'a pas été changée, car l'occupation qu'elle donnait faisait paraître moins longues les heures interminables de la garde ; mais je souhaite, en revanche, que le poste lui-même ait été modifié, car c'était alors le plus vilain trou sans air et sans jour qui se pût trouver, et je n'ai jamais rencontré, dans mes pérégrinations, de chenil aussi peu confortable.

X

Mais ce service ne nous plaisait pas outre mesure, car, en définitive, nous ne nous étions pas engagés pour cela.

Petit à petit, le vide se faisait autour de nous ; les fractions de toutes armes constituées à la hâte étaient dirigées sur leurs corps respectifs. Ces mouvements ne s'effectuaient pas sans un peu de désordre, mais, en somme, ils s'effectuaient.

Je ne trouve dans mes notes rien de bien saillant, touchant la fin de notre séjour au Mans.

La conduite des francs tireurs de Lipowski à Châteaudun avait enthousiasmé tout le monde ; aussi ne manquait-on jamais de leur faire une ovation toutes les fois qu'on en rencontrait. Leur tenue sombre et sérieuse nous reposait un peu des quelques uniformes ridicules que le Midi avait répandus jusqu'à nous.

Il me souvient entre autres de je ne sais quel corps minuscule de Tartarins en goguette, dont les manteaux en pelages fauves agrafés de griffes métalliques affectaient des airs de dépouilles d'animaux féroces. Il sortait de là dessous des têtes hirsutes d'hommes préhistoriques qui horripilaient tout le monde et faisaient grand peur aux chiens errants. Le commandant de place fit rapidement filer ces fantoches après une querelle de cabaret et les envoya je ne sais où ; personne n'en entendit plus jamais parler.

Nous allions, avant le dîner, dans l'un ou l'autre des nombreux cafés situés sur la place des Halles, où sont aussi réunis presque tous les hôtels et les restaurants de la ville. On y rencontrait Edmond Stofflet, Briot de la Crochais, Henry de Curzay, Pierre de Beaurepaire, Cyrille des Grottes, les deux Missiessy, les deux Cacqueray, les Moussac, Lur-Saluces, Château-Rocher, et cent autres, dont j'aurai l'occasion de reparler par la suite.

Nous dînions d'habitude au Soleil d'Or, chez l'excellente Mme Touchard, qui nous installait des tables jusque sur les paliers, puis nous retournions au café jusqu'à l'heure de l'appel.

Le théâtre était fermé ; le casino constituait une distraction peu attrayante ; personne ne recevait ; l'annonce de notre très prochain départ pour rejoindre, disait-on, nos deux premiers bataillons à Nogent-le-Rotrou, vint donc nous surprendre agréablement dans les premiers jours de novembre.

Mais nous étions loin de compte, car nous allions en réalité commencer une série de marches et de contre-marches aussi fatigantes qu'inutiles, dont nous ne vîmes la fin qu'au moment de l'armistice, et sans avoir d'ailleurs réussi, malgré notre désir à tous et les efforts du colonel, à nous réunir à nos camarades des deux premiers bataillons.

Nos tribulations commencèrent dès le début. Nous étions, en effet, partis du Mans depuis 24 heures, croyant retrouver les nôtres à bref délai et leur tournant en réalité le dos, lorsque Charette obtint pour le 3e bataillon l'ordre de le rejoindre au camp de Marboué.

MARQUIS DES S...

(A suivre).

RÉCITS BRETONS

JOBIC KERMANÉ

I

Ma bonne mère, si vous m'aimez, vous permettrez que j'aille demain au pardon de Saint-Efflam.

Au pardon de Saint-Efflam, le plus beau de tout le pays, je voudrais aller : Margaïd s'y trouvera, je le sais, et il nous sera doux de causer de nos fiançailles qui auront lieu bientôt, avec votre consentement et votre bénédiction, ma mère.

— Tu iras au pardon, mon fils, je le veux bien ; mais de bonne heure tu reviendras, comme un honnête garçon.

Tu reviendras de bonne heure avec ceux du village, et tu ne te mêleras pas aux mauvaises compagnies qui sont la perte des âmes souvent et des corps aussi quelquefois.

Ainsi s'entretenaient, le samedi après la fête du Rosaire, Jobic Kermané et sa mère au village de Kerilis, en la paroisse de Kervignac.

Ils causaient tranquillement ainsi le soir, seuls dans leur vieille maison, tandis que *Médor*, étendu sur le seuil de la porte, hurlait sans cesse dans la nuit noire, lamentablement.

Il hurlait si lugubrement, le fidèle *Médor*, qu'on eût dit qu'il pleurait. — Et la mère de Jobic tressaillit, craignant l'annonce d'un malheur.

Jobic aussi tressaille, mais de joie : le pardon si beau, puisque sa douce Margaïd l'embellira !

Une petite voix dans son cœur se met alors à chanter si harmonieusement, qu'elle le ravit et l'empêche d'entendre les hurlements plaintifs et prolongés de *Médor* dans la nuit silencieuse. Cette voix bénie l'endort doucement comme le chant attendri de la jeune mère endort l'enfant dans son berceau.

II

A Saint-Efflam il est arrivé, le beau gars de Kerilis. Jobic est allé tout d'abord à la sacristie porter à M. le recteur son offrande pour le bon saint.

Il a tout d'abord porté son offrande qui est de 20 *réals*, car Jobic est généreux ; et maintenant dans la chapelle de Saint-Efflam il prie à deux genoux le fils du roi d'Irlande, le protecteur et l'ami des vieux Bretons.

Il priait de tout son cœur, quand Margaïd dans la chapelle aussi entra, belle et candide comme un lis sous sa coiffe richement brodée.

Margaïd est belle comme un lis au premier baiser du soleil matinal ; mais à la vue de Jobic ses joues se sont empourprées d'une tendre rougeur, et elle est devenue semblable à une rose des champs épanouie sous le ciel, au soleil du bon Dieu.

III

Elle est finie, la messe solennelle chantée par vingt prêtres du canton ; la grand'messe est finie, et le sermon en l'honneur de saint Efflam aussi.

Dans les courtils voisins la foule s'est répandue, bruyante et joyeuse. Les jeunes garçons n'y manquent pas, les jolies filles non plus.

Mais parmi les jeunes gars Jobic est le plus beau, comme il est le plus sage et le plus vaillant; et Margaïd surpasse ses compagnes en grâce et en beauté, comme l'églantine au milieu d'un parterre de violettes.

Beaucoup cherchent le doux regard de ses grands yeux bleus ; ils voudraient trouver ainsi le chemin de son cœur. — Ce chemin, ne le cherchez pas, jeunes gens ; il est fermé pour tous, excepté pour un seul : Jobic Kermané est le galant de la belle Margaïd.

Bien vite ils se sont rejoints à travers la foule : leurs cœurs les ont conduits l'un vers l'autre.

Et pendant qu'ils causent sans contrainte, — droites sont leurs volontés et pures leurs âmes — la mère de Margaïd, Francine, la riche veuve de Keramenan, rit dans son cœur en contemplant le grand air de ce jeune homme, futur mari et soutien de sa fille unique et bien-aimée.

Ils s'en vont tous les trois dans un champ tranquille, loin de la foule ; arrivés derrière la haie épaisse, Francine leur dit : « Allons, enfants, embrassez-vous comme vous en avez bonne envie, et aimez-vous toujours comme cela.

Aimez-vous toujours comme en ce moment, et Dieu bénira le pur amour de vos cœurs.

Ils s'embrassèrent tout joyeux, et Jobic cueillit un premier baiser sur la petite bouche de Margaïd, pendant que Francine essuyait bien vite une larme d'attendrissement.

Jobic passe ensuite au doigt de sa douce amie la petite bague d'argent achetée pour elle à la fête d'Hennebont.

Il lui passe au doigt l'anneau d'argent, gage de l'union de leurs âmes, en attendant qu'il lui donne un bel anneau d'or bénit.

Leurs mains tremblaient bien un peu, mais leurs yeux riaient si gentiment !

Dans le bosquet voisin un rossignol perché sur une branche d'aubépine modulait, solitaire, sa gracieuse chanson.

IV

Caché traîtreusement derrière un buisson de genêt, Iann Bleiz avait tout vu.

Il avait vu le pur amour de Jobic et de Margaïd ; il avait entendu leurs tendres paroles. — La rage et la haine lui mordaient le cœur.

En toute hâte il s'éloigna ; mais tendant le poing vers les deux amoureux, il fit une menace terrible et proféra un affreux blasphème.

Iann Bleiz était jaloux. Il avait voulu, lui aussi, faire la cour à la belle *pennerez* et devenir son galant.

Mais la colombe et le corbeau ne sont pas faits pour vivre ensemble et s'aimer.

Margaïd est candide et pure comme l'innocente colombe ; Iann est laid et son âme est plus noire que le plumage du vilain corbeau.

— Margaïd ne saurait l'aimer ; le craindre, je ne dis pas.

Une fois il eut l'audace de serrer sa petite main et de déclarer son amour. Pour toute réponse, la pauvre enfant ne sut que pleurer.

Iann Bleiz est jaloux et méchant ; il est habile à se venger.

V

— Allons, enfants, partons, car la nuit approche, disait la mère de Margaïd aux deux amoureux qui avaient passé une douce journée.

Ils avaient passé une journée si douce, qu'ils se demandaient s'il en est de meilleures là-haut, au paradis du bon Dieu.

Maintenant Jobic reconduisait sa fiancée chez elle, à Keramenan. Ils marchaient côte à côte et ils causaient sans bruit. Francine les suivait d'assez loin, les couvrant de ses regards attendris, heureuse de leur bonheur.

Ils cheminaient de la sorte à travers la campagne endormie, tout entiers l'un à l'autre, sous le regard de Dieu et de leur mère : —

tout l'un pour l'autre comme s'ils avaient été seuls dans le monde.

Ils n'entendaient même pas le ruisseau leur murmurer ses vœux entre les cailloux polis, ni les petis oiseaux qui gazouillaient leur chansonnette dans les fourrés ou à la cime des grands arbres, en leur honneur — peut-être.

Ils s'en allaient joyeux, s'abandonnant au bonheur qui inondait leurs âmes et les transportait au pays des rêves dorés, quand tout à coup, au milieu du bois de Kerbaley, Iann saute dans le chemin.

Il bondit dans le sentier devant eux ; ses vilains yeux méchants sont pleins de rage ; sa main presse nerveusement un gros pen-bac'h. Il veut chercher querelle. Et pourtant Iann Bleiz n'est pas brave ; traître, je ne dis pas.

Il n'oserait attaquer Jobic dans une lutte loyale ; mais loyauté et bravoure n'habitèrent jamais dans son cœur faux et gâté.

Haineux et jaloux, il insulte et provoque Jobic qui ne songe d'abord qu'à protéger sa douce Margaïd qui tremble bien fort et se met à pleurer.

Jobic alors s'avance bravement vers le misérable. Mais il n'a pas fait trois pas que le pen-bac'h du traître le frappe en pleine figure et fait couler son sang.

Le sang coule du front blessé de Jobic et jaillit sur la jeune fille épouvantée ; elle jette un grand cri et tombe pâmée sur le gazon.

Un nouveau coup rapide et terrible vient briser le crâne de Jobic ; ses bras battent l'air, il chancelle et tombe lourdement auprès de sa fiancée.

Ils gisent tous deux inanimés, et le traître ricane en blasphémant.

Il blasphème, le monstre, comme un diable venu d'enfer.

Il va achever ses victimes, quand un cri strident retentit et arrête son bras meurtrier.

Au tournant du sentier, Francine avait tout vu. Elle avait aperçu ses pauvres enfants râlant par terre, ensanglantés, et elle accourait redoutable comme la lionne qui défend ses petits.

Elle accourait angoissée, et ceux de Kerbaley après elle, attirés par ses cris de détresse et de terreur.

Iann s'enfuit à travers les bois, rapide comme un loup pour-

suivi par la meute bruyante du seigneur comte de Kerlivio. Il court si vite qu'on ne peut l'attraper.

Cours, Iann Bleiz, assassin : ton front porte, indélébile, le stigmate des maudits ; la justice de Dieu te trouvera, et la justice des hommes aussi. Les gendarmes te donneront la chasse comme à une bête féroce, et tu expieras ton crime sur l'échafaud bien mérité.

VI

Dur eût été le cœur qui n'eût point pleuré en voyant Jobic baigné dans son sang et Margaïd inanimée près de lui, et la vieille Francine folle de désespoir.

Elle appelait Dieu et les saints à son secours pour rendre à la vie ses enfants bien-aimés.

Elle appelait à grands cris Dieu et les saints de Bretagne, tandis qu'elle se penchait, éplorée, sur sa fille et Jobic, leur prodiguant les noms les plus doux.

Sous ses caresses et ses brûlants baisers, Jobic et Margaïd ouvrent les yeux. Leurs regards se cherchent et se rencontrent, inquiets, douloureux.

Hélas ! hélas ! les yeux de Jobic se referment bientôt pour toujours, et ses lèvres pâlies par la mort murmurent une dernière fois le nom béni du Sauveur et celui de Margaïd : la douce vie a quitté son beau corps par la blessure de sa pauvre tête brisée.

VII

Toute la paroisse de Kervignac suit la charrette qui porte Jobic en terre ; jeunes et vieux, tous pleurent le beau jeune homme qu'ils aimaient, ils pleurent Jobic, de Kerilis, moissonné par la mort à vingt-deux ans comme une fleur en son printemps.

Ils pleurent Jobic, et ils disent : que Iann le traître soit maudit !

— Ne maudissez personne, braves gens, pas même Iann Bleiz, l'assassin. Le bourreau le mettra à mort : priez donc Celui qui pardonne, de lui faire miséricorde et de sauver son âme.

— Ne maudissez jamais personne ; mais pleurez longtemps le meilleur et le plus beau des gars de la paroisse, et demandez à Dieu de le recevoir en son saint paradis.

Pleurez aussi sa vierge la plus belle et la plus douce : Margaïd a perdu la raison. ....

P. G. DE L'HERMINIÈRE.

CHANSONS POPULAIRES BRETONNES

(Dialecte de Vannes)

ER HÈH GALAND

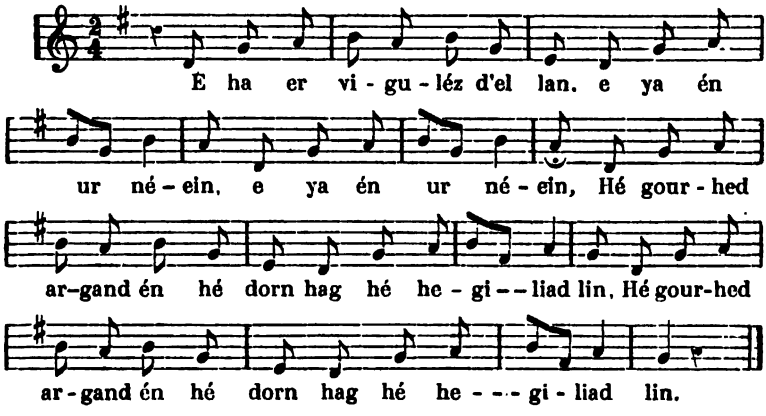

1. — É ha er viguléz d'el lan – (e ya én ur néein) (*bis*),
Hé gourhed argand én hé dorn, hag hé hegiliad lin *bis*).

2. — Hag é ha er galand arlerh, — get ur galon koutant :
— « Ni e hiei ar en dro, plahig, arrestet ur momand. »

3. — — « Ne pas, ne pas dénig iouank — ne pas n'arrestein ket :
« N'en doh ket chomet fidél d'ein, me mès bet er gouiet.

4. — « Un dé me mès bet hou kuélet — é konz get ur plah koant;
« É oen é selet ém jardrin, me halon digoutant.

5. — « Un dé aral boé hou kuélet, — é oès é karanté ;
« É oen é selet ém fenest, me halon é tristé. »

6. — — « Plahig, mar e mès fariet, — mar e mès manket d'oh.
« A galon pardon hag exkuz e houlennan get-n-oh,

7. — « Ha me laka me zok ém dorn — eit diskoein d'oh respet,
« Me hiei ar benneu men deuhlin, ya mar er goulennet. »

8. — — « Nepas, nepas, dénig iouank, — ne hret ket kement-sé,
« Rak mé ne houlennen get-n-oh meit hou fidélité.

9. — « A p'en dé guir, dénig iouank, — ne mès chet pliget d'oh,
« Kerhet ha klasket un aral, e hrei stad a hanoh. »

10. — Hag er plah iouank de gânein, én ur gas hé loned,
Hag er hèh dén iouank d'er gér, é galon glaharet.

LE PAUVRE FIANCÉ

1. La bergère s'en va à la lande, oui, elle s'en va à la lande, en filant, son fuseau d'argent à la main et sa quenouille chargée de lin.

2. Le fiancé va après elle, le cœur tout joyeux : — « Nous irons ensemble, jeune fille, arrêtez-vous un instant. »

3. — « Non, non, jeune homme, non, je ne m'arrêterai pas ; vous ne m'êtes pas resté fidèle, je l'ai bien su.

4. « Un jour je vous ai aperçu causant avec une belle jeune fille : je vous regardais de mon jardin, et j'avais le cœur bien mécontent.

5. « Un autre jour je vous ai aperçu faisant l'amour : je vous regardais de ma fenêtre et mon cœur était dans la peine. »

6. — « Jeune fille, si je me suis oublié et si je vous ai manqué, c'est de tout cœur que je vous demande pardon et excuse.

7. « Je mets mon chapeau à la main pour vous montrer mon respect ; je me mettrai à genoux, si vous l'exigez. »

8. — « Non, non, jeune homme, ne le faites pas : je ne demandais que votre fidélité.

9. « Puisqu'il est vrai, jeune homme, que je ne vous ai pas plu, allez chercher une autre qui saura vous apprécier. »

10. Et la jeune fille de chanter en menant son troupeau, et le pauvre jeune homme de s'en aller le cœur rempli de chagrin.

(*Recueilli et traduit par Yan Kerhlen*).

BASSE-BRETAGNE

LITTÉRATURE ORALE

Contes et Légendes

La *Vie des saints de Bretagne*, par le P. Albert Legrand, 1636 in-4° et 1837 in-4°, réimpression faite par les soins de M. de Kerdanet, mérite d'être signalée en raison de son caractère parfois si nettement légendaire et populaire. Bien qu'au commencement du XVIII° siècle Gueulette ait publié un recueil qui porte le titre de *Soirées bretonnes* (réédité dans le Cabinet des Fées t. XXXII) et n'a guère que cela de breton, les premiers contes recueillis populairement se trouvent dans Souvestre, *les Derniers Bretons*, Paris 1836 in-8°; ils sont au nombre de quatre. Le même auteur a fait paraître ensuite le *Foyer Breton*, Paris, Coquebert in-8° s. d. (1844), qui contient dix-neuf contes dont le fond est sans doute emprunté à la tradition, mais qui, en certaines parties, sont très arrangés. Les huit ou dix récits appartenant au pays bretonnant que Fouquet inséra dans les *Légendes du Morbihan*, Vannes, Cauderan, 1857, in-12, sont déjà plus populairement recueillis. Les quatre volumes de Du Laurens de la Barre, *Veillées de l'Armor*, Vannes, 1857 ; *Sous le chaume*, Vannes, 1863 ; *Fantômes bretons*, Paris, 1879; *Nouveaux fantômes*, Paris 1881, in-12, sont d'une lecture facile ; Du Laurens était un imitateur de Souvestre, et il prit avec la tradition des libertés encore plus grandes que l'auteur du *Foyer breton* ; on doit faire des réserves bien plus fortes pour les *Récits bretons*, Paris, 1863, *Les légendes bretonnes*, 1884, de C. d'Amezeuil, le *Grillon du Foyer*, de Calixte de Langle, Paris, 1860. Les sept récits, *Ar Marvailler Brezounek*, de Troude et de G. Milin, Brest, 1870, sans être irréprochablement populaires, marquent déjà, en même temps que les sept *Contes bretons* de F. M. Luzel, Quimperlé, 1870, in-8°, une évolution vers la manière scientifique de recueillir; elle s'accentue dans les *Rapports sur une mission en Bretagne*, publiés dans les Archives des missions scien-

tifiques par F. M. Luzel, 1872-1873, auquel était réservé le mérite d'explorer la Basse-Bretagne, et d'y trouver des trésors tels qu'un des critiques des plus méticuleux a pu dire qu'il n'est pas de conte connu en Europe que MM. Luzel et Sébillot, les deux conteurs par excellence de notre folk-lore, n'aient trouvé dans la Basse ou dans la Haute-Bretagne (*Mélusine* III, 289). En 1879, F. M. Luzel publie les *Veillées bretonnes*, Paris, Champion, in-18, où passent parfois des ressouvenirs de Souvestre ; en 1882, les *Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne* (Maisonneuve 2 p. in-12), recueil important et vraiment populaire.

Les numéros qui suivent, antérieurs à 1882, ne figurent pas dans la Bibliographie.

* — Légendes bretonnes pour faire suite au Mémoire sur les mœurs et usages des Bretons du Morbihan par Grand-Moulin. *Mémoires de la Société des sciences*, etc., de *Saint-Quentin*, t. III, 1841 p. 125.

Légende de sainte Tryphine; légende de la princesse Azénor.

* — L'ivrogne et le cercueil, par F. M. Luzel, paru dans le *Musée universel*, 1857, et reproduit dans le *Collectionneur breton*, t. III, p. 282.

* — Le château du diable, par Fouquet. *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan*, t. I (1858), p. 39.

* — La sirène de l'Etang au duc, par Fouquet. *Revue de l'Ouest*, septembre 1858, p. 56-40.

* — Légende de saint Gurloës, *Journal de Morlaix*, 27 septembre 1862, reproduite dans le *Collectionneur breton* (t. IV-64), p. 44.

* — Légende du Mineur, par P. Saintive, le *Lannionnais* des 27 décembre 1862 et 3 janvier 1863; reproduite dans le *Collectionneur breton*, t. II, p. 83.

* — La légende de saint Hervé par D. L. Miorcec de Kerdanet, publiée dans l'*Océan* des 20 mai et 5 juin 1863, puis dans le *Collectionneur breton*, t. III, p. 193 et 255.

* — *Histoire de la ville et du port de Brest*, par Levot. Brest, 1864, 3 in-8.

Contient quelques légendes et traditions.

* — Légendes bretonnes par G. Milin. *Bulletin de la Société arch. de Brest*, t. III, 1862 p. 382, IV, 90, V, 384 (1869).

* — La légende de la sainte Vierge et de sa mort chez les Bretons, par de la Villemarqué. *Bulletin de l'Associaion bretonne*, 1878, p. 131.

Les contes ou recueils qui suivent ont été publiés postérieurement à la Bibliographie de la Bretagne.

— Notes pour servir à l'étude de la mythologie bretonne, par F. M. Luzel (légendes). *Bulletin de la Société arch. du Finistère*, t. IX, p. 66.

— *Le Magicien et son valet* (Métamorphoses), par F. M. Luzel, in-8° de pp. 36. Quimper, 1885. Extrait du *Bulletin de la Société arch. du Finistère*, t. XII, p. 346.

— Alexandre le Grand, par F. M. Luzel. *Mélusine*, t. III, c. 487.

— Les Conseils d'un père mourant, par F. M. Luzel, *ibid.*, t. III, c. 529.

— Le fils du pêcheur et ses trois sœurs, par F. M. Luzel. *Revue de Bretagne et l'Anjou*, t. I, p. 238.

— Traditions populaires de la Basse-Bretagne, par F. M. Luzel, *ibid*, t. XII, p. 93.

— Le géant Calabardin, par F. M. Luzel. *Revue des Traditions populaires*, t. I, p. 62.

— L'Hirondelle et la souris, légende, par G. Le Calvez, *ibid.*, p. 120.

— Les Abeilles, légende par L. F. Sauvé, *ibid.*, p. 151.

— Le Prince blanc, par F. M. Luzel, *ibid.*, p. 270.

— Le seigneur Karn, légende, par Paul Sébillot, *ibid.*, p. 327.

— Gargantua à Plougastel, par L. F. Sauvé, *ibid.*, p. 198.

— Notre-Dame de Tregurun, légende, par L. F. Sauvé, *ibid.*, p. 325.

— Trente, par Lionel Bonnemère, *ibid.*, p. 327.

— Le Renard et le loup, par L. F. Sauvé, *ibid.*, p. 363.

— Cadiou le tailleur, par F. M. Luzel, *ibid.*, t. II, p. 9.

— Les Soldats de saint Cornély. Les Danseurs maudits, par L. F. Sauvé, *ibid.*, p. 133.

— Jeanne Cozic, par L. F. Sauvé, *ibid.*, p. 267.

— Payer le tribut à César, par F. M. Luzel, *ibid.*, p. 346.

— Le Cimetière des Saints à Lanrivoaré, par L. F. Sauvé. *Annuaire des Traditions populaires*, t. II, p. 20.

— La Princesse enchantée, par F. M. Luzel, *ibid.*, p. 53.

— *Contes populaires de Basse-Bretagne*, par F. M. Luzel. — Paris, Maisonneuve et Ch. Leclerc, 1887, 3 p. in-12 de pp. xo-452, 454, 480.

. Les contes sont au nombre de 79, et appartiennent presque tous à la série merveilleuse.

— Le château sous la mer, par J.-M. Comault. *Revue des Traditions populaires*, t. III, p. 103.

— *L'oiseau à l'œuf d'or*, par F. M. Luzel in-8, de pp. 23, 1888. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère.*

— Les lavandières de nuit, légende bretonne, par L. F. Sauvé. *Annuaire des Traditions populaires*, t. III, p. 16.

— C'est la faute d'Adam, par F. M. Luzel, *ibid* p. 1.

— Jannig avec deux sous, par F. M. Luzel, a vec illustrations. *Revue des Traditions populaires*, t. III, p 474.

— Saint Efflam, légende bretonne, par Émérance Josse, *ibid.*, t. IV, p. 143.

— Collé Porh-en-Dro, légendes du Morbihan, par F. Buléon, *ibid*, p. 276.

— Les chats et les rats incendiaires, par H. Le Carguet. *ibid.*, 338.

— *Marie et Yvon et la Sirène*, conte breton par F.-M. Luzel, in-8° de pp. 16. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV, numéro 2.

— L'enfer de Plogoff, légende de l'Ile de Sein, par H. Le Carguet, *ibid.*, t. XV, numéros 4, 5.

— La légende de la Sirène du Cap Sizun, par H. le Carguet, *ibid.*, t. XV, numéro 3.

— L'extrême-onction, conte breton, par F. M. Luzel. *Revue celtique* t. XII, numéro 3.

— *La légende populaire de Kériolet*, d'après des récits bretons inédits, par le vicomte H. Le Gouvello. Vannes, Lafolye, in-8° de pp. 30. Extr. de la *Revue Historique de l'Ouest.*

— La femme du diable, par F. M. Luzel. *Revue de Bretagne et d'Anjou*, t. V, numéro 2.

— La légende du diable, dans le pays de Vannes, par P. M. Lavenot. *Revue des Traditions populaires*, t. VI, p. 166, 406, 652, t. VIII, p. 216.

— Le Petit Oiseau, conte de la Basse-Bretagne, par Paul Sébillot. *Revue des provinces de l'Ouest*, t. I, p. 82.

— La Légende de Kériolet dans le pays d'Auray, par H. Le Gouvello. *Revue Historique de l'Ouest*, t. VII, numéro 2.

— Saint Guénolé et le diable, par L. F. Sauvé. *Revue des Traditions populaires*, t. VI, p. 545.

— Le poirier aux poires d'or et le corps sans âme, par F. M. Luzel. *Société archéologique du Finistère*, t. XVII.

— La légende de Toul ar Serpent, par Le Bourdellès. *Ibid.*, t. XVII numéros 8, 9.

— *Les pierres à bassin et la Tradition populaire*, par l'abbé J.-M. Abgrall, 9 légendes : Les pierres à bassins (4) divers et (5) de 13 pages. Extr. du *Bull. de la Société archéologique du Finistère*, in-8° t. XVII, p. 70-71.

— La mort en voyage, légendes du Morbihan, par P. M. Lavenot. *Revue des Traditions populaires*, t. VII, p. 568.

— La femme du diable, par F. M. Luzel. *Revue des Provinces de l'Ouest*, t. V, p. 73.

— L'homme de glace, conte du pays de Léon, par L. F. Sauvé. *Revue des Traditions populaires*, t. VII, p. 168.

— Sainte Malvaine, légende bretonne, par François Marquer, *ibid.*, t. VII, p. 390.

— La Basse-Bretagne conteuse et légendaire par A. Le Braz, *ibid.* t. VII, p. 433.

— *Contes et légendes de Basse-Bretagne* par Souvestre Du Laurens, de la Barre et Luzel. Introduction par Adrien Oudin, frontispice de Chardin, illustrations de Th. Busnel. Nantes, Société des Bibliophiles bretons, 1891, in-8 de pp. XXXVI, 198.

— Traditions populaires du pays de Vannes : la maison brûlée par Max Nicol. *Revue Morbihannaise*, t. I. n° 2.

— Le roi Stevan, par l'abbé Guilloux, *ibid.* n. 2.

— Légendes bretonnes du pays de Vannes par l'abbé P. M. Lavenot. Notre-Seigneur et saint Eloi ; les Deux charretiers et Notre-Seigneur ; la Tête du diable donnée aux femmes ; la Création des poux ; saint Pierre et la vache perdue ; la Création des abeilles

et des guêpes ; la sainte Vierge, Philippe et le diable ; saint Georges et le loup; une Ame du Purgatoire délivrée ; le pape Innocent ; Janvier et février ; Jehan perce le ciel avec sa tarière ; Le mariage de la Reine ; Friponnerie d'un fermier et de son valet ; Le fermier et son seigneur. *Revue Morbihannaise*, t. I, nos 6, 7, 8, t. II, nos 8, 11.

— Sur les contes et les chansons en breton, par Emile Ernault. *Mélusine* t. IV, c. 262.

— Les contes bretons et les publications populaires en Bretagne par Emile Ernault, *ibid.*, c. 20 et 138.

— Le linceul des morts, par F. M. Luzel. Notes et traduction par F. M. Luzel. *Revue Celtique*, t. XIII, numéro 2.

— Histoire de Sofi et de Sans-Souci, par F. M. Luzel. *Revue des provinces de l'Ouest*, t. IX, numéro 9.

— Les trois paroles ou le diable dupé, par F.-M. Luzel, *ibid.*, t. VIII, p. 226.

— *La légende de la mort en Basse-Bretagne*, par A. Le Braz, avec une introduction par L. Marillier. Paris, Champion, 1893, in-18 de pp LXXI-495.

Recueil de 80 légendes, avec commentaires.

— *Les trois chiens Brise-Tout, Passe-Partout et Plus vite que le Vent*, par F. M. Luzel. Rennes, Oberthur, 1893, in-8 de pp. 62. Extrait des *Annales de Bretagne*.

— Les saints bretons d'après la tradition populaire, par A. Le Braz. *Annales de Bretagne*, juillet, 1893 et suiv.

— *L'enfant qui fut à l'école chez le Diable ou l'apprenti magicien*, par F.-M. Luzel, 1894, in-8° de pp. 13. Extrait *des Annales de Bretagne*.

— Le lion, le loup et le renard, par G. Le Calvez. *Revue des Traditions populaires*, t. IX, p. 224.

— *Légendes du pays de Paimpol*, par Paul Sébillot. Paris, Lechevalier, 1894, in-8 de pp. 8 (5 légendes de revenants ou de lutins. Extr. de *Revue de Bretagne et de Vendée*.

— Vie merveilleuse de saint Mathurin recueillie et traduite par J. M. Cadic. *Revue Morbihannaise*. t. II, numéro 12.

— La fête des Trépassés, Gouil er re tremenet, par l'abbé F. Falquerho, *ibid*, t. III, numéro 7.

— L'aventure de messire Loup, pays de Vannes, par Paul Brizaille, *ibid.*, août 1894.

Illustrations de Contes.

Le *Foyer breton* de Souvestre a eu la bonne fortune d'être interprété par des illustrateurs de haute valeur, A. Leleux, C. Fortin, Saint-Germain, Tony Johannot et surtout Penguilly l'Haridon, l'un des artistes qui ont le mieux compris la Bretagne ; une édition allemande, Leipzig, 1847, in-12, a à côté de quelques-unes des illustrations françaises des dessins de Richter.

Jannig avec deux sous, par F.-M. Luzel, a paru dans la *Revue des Traditions populaires* avec des illustrations de Sahib.

Les contes du pays d'Armor de Mme Marie Delorme, adaptation d'un certain nombre de contes de Luzel, ont paru chez Armand Colin, 1890, in-8°, avec des illustrations de Bouisset, Bourgain, Robida, etc., bien moins bretonnes que celles du *Foyer Breton*, et que celles du livre ci-dessous :

La Société des Bibliophiles bretons a édité avec luxe les *Contes bretons*, par Souvestre, Du Laurens de la Barre et Luzel ; avec un joli frontispice de Chardin, et des illustrations, parfois lourdes, mais très bretonnes, de Th. Busnel.

Chansons.

On trouvera dans la Bibliographie l'énumération des chansons antérieures au *Barzaz-Breiz* ; les plus intéressantes sont les dix qui figurent dans *Guionvac'h* et datent de 1835. C'est en 1839 que parut la première édition du *Barzaz-Breiz* de M. H. de la Villemarqué, Paris, 2 in-8°[1], plusieurs fois réimprimée depuis, et qui a été l'objet d'un grand nombre de publications (voir p. 308 et 309 de la

[1] Je tiens, m'écrivait en 1882, M. Olivier de Gourcuff, de M. de la Villemarqué lui-même, que, un peu inquiet d'abord du succès de son livre, il le publia sans nom d'auteur ou du moins sous un pseudonyme (le barde de Nizon), chez le libraire Renduel, en 1837, deux ans environ avant l'édition Charpentier (1839). Cette édition princeps est devenue introuvable.

Bibliographie). Plusieurs en ont contesté l'authenticité, parfois avec une âpreté de critique qui dépasse la mesure. Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur la popularité réelle de ce livre, on ne peut méconnaître l'influence qu'il a exercée sur ses contemporains : elle est attestée par de nombreux articles, par les traductions, les imitations des poètes, les sujets que lui empruntent les peintres. Il y aurait une étude intéressante à faire sur le *Barzaz-Breiz* considéré à ce point de vue.

Aux pièces du *Barzaz-Breiz* imitées ou traduites en vers, citées p. 308 de la Bibliographie, il y a lieu d'ajouter les suivantes, et certainement d'autres nous ont échappé :

* — Le combat de Lez-Breiz, l'Eostik ou le Rossignol, dans les *Histoires poétiques* de Brizeux, liv. V.

* — Le combat de la Surveillante dans les *Chansons maritimes de la Landelle*. Dentu, 1865, in-12, p. 294.

* — Les moines rouges, par Turquety.

* — Les hirondelles, dans les *Révélations poétiques* de Mme Penquer.

O. Padère a traduit dans la *Bretagne poétique*, dont nous parlons plus loin (1872), 35 pièces du *Barzaz-Breiz*. M. Grimaud a imité en vers un grand nombre de pièces dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

(A suivre). PAUL SÉBILLOT.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

FRANÇOIS DE VALOIS, drame historique en 3 actes et 7 tableaux par le vicomte H. de Tournemine (Conférence faite à la Société d'émulation des Côtes-du-Nord). — Saint-Brieuc, imprimerie Guyon, 1894.

M. le vicomte de Tournemine, dont les lecteurs de la *Revue de Bretagne* ont pu apprécier le talent, se range, aux côtés de M. Louis Tiercelin, parmi les vaillants champions du drame historique en vers. Pourquoi son *François de Vallois* n'a-t-il pas eu, sur notre première scène, l'heureuse fortune de la *Fille de Roland*, du vicomte de Bornier, ou de *La Reine Juana* de M. Parodi ? C'est que l'action très intéressante, très mouvementée, est un peu confuse, que le style manque parfois de relief théâtral ; c'est surtout que l'auteur n'a pas eu la patience et le bonheur qui surmontent les obstacles. M. de Tournemine a fait, à Saint-Brieuc, une conférence fort applaudie sur son drame qui a pour héros le brave et malheureux François de la Ramée, fils prétendu de Charles IX et de la reine Elisabeth. Les importants extraits qu'il a donnés de ce drame font désirer de le connaître tout entier et permettent déjà de louer l'effort soutenu d'un poète doublé d'un historien. O. DE G.

*
* *

NOUVELLES ET FANTAISIES de M. Auguste Barrau, couverture en couleur et croquis de l'auteur, illustrations de divers artistes. — Paris, Bibliothèque de la Plume, 1894.

M. A. Barrau, le délicat écrivain vendéen, appréciera les raisons qui me font taire ici le titre d'une de ses nouvelles, donné par lui à son dernier volume. Il y a plus de poésie, d'ailleurs, dans ce recueil de morceaux de prose écrit par un artiste pour des artistes, que dans maint recueil de vers, et la mièvrerie même y a son charme. M. Barrau en personne a dessiné pour son livre une délicieuse couverture hiératique, écrin de ce bijou. O. DE G.

*
* *

LES ANCIENNES CORPORATIONS BRESTOISES : LES ORFÈVRES, par le Dr A. Corre. — S. L. N. D.

Le Dr A. Corre, à qui nous devons tant de travaux intéressants sur l'histoire provinciale de la Bretagne, étudie aujourd'hui la corporation des orfèvres réunis de la jurande de Brest, Landerneau et Lesneven. Cette corporation, dont on peut faire remonter l'origine à la fin du XVIIe siècle, fut supprimée par le décret de la Constituante du 13 février 1791. Le Dr Corre a pu décrire son fonctionnement régulier et il a relevé beaucoup de détails sur l'apprentissage et la maîtrise dans un registre *pour servir à inscrire jour par jour les délibérations de la communauté des maîtres orfeuvres de Brest.* L'érudit archiviste donne d'utiles extraits de ce registre, qui embrasse une période de vingt années et qui l'aide à juger une corporation « très importante, remarquable par « sa probité, son aisance, l'esprit de solidarité existant entre ses membres ».

O. DE G.

*
* *

LE MANOIR DE LA PÉTARDIÈRE ET SON REGISTRE INÉDIT, par le baron Gaétan de Wismes. — Vannes, imprimerie Lafolye, 1894.

Quand la Société des Bibliophiles Bretons publiera l'*Anthologie des Poètes bretons du XIXe siècle*, elle ne devra pas omettre M. l'abbé Pétard qui, avec sa *Lanterne magique*, son *Charlatan* et vingt autres productions honnêtement gauloises, a tenu bruyamment, brillamment même sa partie dans le concert des muses nantaises. Ce digne et joyeux prêtre, qui demeure jeune malgré les quatre-vingts ans sonnés que lui donnent d'indiscrets biographes, possède, aux environs de Pornic, un manoir qu'il a baptisé du nom sonore de la Pétardière et chanté en vers émus. Les visiteurs de cette hospitalière maison inscrivent leurs noms sur un registre, comme dans les châteaux historiques ; beaucoup y ajoutent des pensées ou des vers à la louange du châtelain. Ce sont ces produits souvent heureux d'une muse prime-sautière que notre distingué collaborateur, le baron Gaétan de Wismes, a recueillis et qu'il ajoute à son aimable description de la Pétardière Quand cet opuscule ne nous aurait fait connaître que les beaux vers signés A. L., il faudrait remercier M. de Wismes et, en même temps, le bon abbé qui répand la poésie autour de lui.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

CES PAUVRES FEMMES, par Léon L. Berthaut (Jean de la Hève). — Rennes, H. Caillière, et Paris, Paul Sévin, 1894.

Il y a deux ou trois ans, la *Revue de Bretagne* recommandait à ses lecteurs un volume de nouvelles, *Au Vent*, dont l'auteur, M. Léon L. Berthaut, s'était affirmé déjà comme poète. Depuis, sans abandonner la poésie, qui lui a valu quelques lauriers nouveaux, M. Berthaut a écrit un roman : *Le Pain du génie*, où il fait appel aux plus nobles penchants de l'âme humaine. L'écrivain idéaliste se retrouve dans un dernier recueil de nouvelles : *Ces pauvres femmes*. M. Berthaut semble avoir voulu venger les femmes des brutalités de l'ancien naturalisme ou des cruautés d'une plus récente psychologie. Les premières nouvelles qui composent ce livre sont des portraits de femmes, le plus souvent vertueuses et méconnues, parfois déchues et repentantes et faisant alors songer au vers de Victor Hugo.

Oh ! n'insultez jamais une femme qui tombe.

A la page 95, le volume cesse de justifier son titre et présente une suite de nouvelles, de contes fantastiques, de légendes de Bretagne ou d'ailleurs. Ces contes nouveaux sont intéressants à l'ordinaire, mais un peu hâtivement écrits, — ce qui nous paraît l'écueil du talent honnête et sympathique de M. Berthaut. O. DE GOURCUFF.

*
* *

JACQUES DOREMET, SA VIE ET SES OUVRAGES, avec de nouvelles recherches sur les premières impressions malouines, par F. Joüon des Longrais, archiviste paléographe. — Réimpression de l'*Antiquité d'Aleth, de la Cane de Montfort, de la Galette ensanglantée*. — Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1894.

Historiens et bibliophiles bretons vont mettre sur un rayon de choix, toujours à portée de leur main, l'élégant volume que vient de publier M. Joüon des Longrais, et que, par un raffinement de délicatesse, l'érudit écrivain n'a fait tirer qu'à 110 exemplaires. Avec la réimpression de trois opuscules extrêmement rares dont les deux premiers ont une vraie valeur historique ou légendaire, ce livre offre une importante

partie critique comprenant la biographie de Jacques Doremet, le docte vicaire général dudiocèse de Saint-Malo, une dissertation sur les plus anciens produits de la typographie malouine, le résumé de ce que l'érudition de quatre siècles et l'imagination populaire ont ajouté à l'histoire miraculeuse de la *Cane de Montfort*.

Si, parmi les auteurs nés hors de Bretagne, il en est un que la Bretagne réclame, c'est bien Jacques Doremet de Vendôme ou plutôt de Montoire (Loir-et-Cher), protestant converti, prêtre pieux et savant, secrétaire général et grand vicaire des trois évêques qui occupèrent le siège de Saint-Malo au commencement du XVIIe siècle : Jean du Bec, Guillaume Le Gouverneur, Harlay de Sancy. De 1605 à 1633, date de sa mort, Doremet ne se contenta pas de remplir avec le zèle le plus éclairé les hautes fonctions dont l'investit la confiance de trois prélats ; il se souvint qu'il avait été précédemment l'auteur d'une poétique *Polymnie* (1596) et de deux ouvrages de polémique contre ses anciens coreligionnaires ; il composa des œuvres d'origine malouine, dont la plus importante est la rédaction et l'annotation des *Statuts Synodaux* de Saint-Malo, dont la plus curieuse est cette *Antiquité de la ville et cité d'Aleth*, si heureusement remise en lumière par M. Joüon des Longrais.

On ne connait qu'un exemplaire de ce petit livre, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal. M. Joüon des Longrais n'a pas eu le mérite de l'exhumer de ce dépôt où il dormait oublié, presque inconnu ; il a retrouvé son véritable auteur, et, sous l'anagramme de TOMAS DE QUERCI s'est dégagé, à ses yeux, le nom de IACQVES DORMET. L'excellent bibliographe avait pu lire dans la *Cane de Montfort* du P. Barleuf une mention du livre de l'*Antiquité de la ville d'Aleth*, par M. Doremet, mais la *Cane* étant presque aussi rare que l'*Antiquité*, il n'a trouvé là qu'une occasion de plus d'exercer sa sagacité, et son ingénieuse trouvaille n'en reste pas moins un de ces *petits bonheurs* littéraires, si fort estimés par Jules Janin.

L'*Antiquité d'Aleth* méritait de revoir le jour. C'est un livret d'une centaine de pages, érudit et savoureux, écrit dans une langue qui, malgré la date (1628), sent encore le XVIe siècle. L'auteur y a accumulé, à la louange de Saint-Malo, l'Aleth légendaire, sa chère patrie adoptive, tous les matériaux que lui fournissaient ses vastes lectures ; les réflexions de son cru, qu'il ajoute à ces compilations, sont souvent piquantes. Voici, par exemple, comment il justifie une des étymologies d'Aleth, du grec *Alethia*, *vérité* « parce que les Malouins sont partout recognus gens « francs, ouverts, candides et véritables, qui profondément hayssent le

« mensonge et abominent les menteurs. » Saint-Malo n'a pas eu d'historiographe plus zélé, je dirai même, de poète plus enthousiaste, car la prose lyrique de Doremet soutient presque la comparaison avec les deux beaux sonnets du carme Dadier, qu'il cite et apprécie en connaisseur.

M. Joüon des Longrais dit avec raison que si la *Breve description de l'Armorique* en vers, ouvrage signalé et perdu de Dadier, contenait une douzaine de sonnets de la force des deux que cite Doremet, elle ferait de son auteur « le premier du Parnasse breton de son époque ». Le Carme Nicolas Dadier a semé des vers pleins de grâce dans sa *Parthenice Mariane*, publiée à Rennes, chez Tite Haran, en 1613 ; lui-même n'était pas de Rennes (comme semble l'admettre M. Joüon des Longrais), on s'accorde à le faire naître à Campénéac et mourir à Ploërmel, où il fut prieur du couvent de son ordre. A propos de poésie et de poètes, le distingué éditeur de l'*Antiquité d'Aleth* nous permettra de le trouver un peu sévère, et pour les stances que son Doremet mit en tête des *Hymnes et Cantiques* de François Auffray, recteur de Pluduno, et surtout pour les vers de cet Auffray, qu'il accable sous les mots de « lourde nullité » ; et de « faiblesse signalée ». Nous avons jadis écrit sur Auffray une longue étude, que M. Joüon des Longrais veut bien mentionner d'une façon trop louangeuse ; mais puisqu'il ne reconnaît décidément aucun mérite à des vers comme ceux-ci *(Conseils aux jeunes filles)* :

> Use d'un doux parler au plus humble et testu,
> Et que l'on voye toujours la pudeur virginale
> S'esgayer sur ton front comme une rose pâle,
> Car elle est l'ornement des filles de vertu,

nous nous permettrons de le renvoyer à la haute autorité de M. Arthur de la Borderie. Notre savant maître a déclaré, avec preuves à l'appui, dans un chapitre de sa *Galerie bretonne*, que l'arrêt rendu contre Auffray par M. Ropartz « méritait d'être revisé ».

La ferveur d'un nouveau converti augmentait l'animosité de Jacques Doremet, dignitaire de l'Eglise malouine, contre les protestants. Il ne les a pas ménagés dans son *Antiquité d'Aleth*. Il a dirigé contre eux l'*Histoire de la vie admirable d'Esther Leggues*, curieux récit, d'abord écrit en vers, puis développé en prose, du *désenterrement* d'une enfant dont l'opinion publique fit une martyre. M. Joüon des Longrais n'a pu comprendre dans son volume cette longue *Vie d'Esther Leggues* ; il a réimprimé un opuscule du même Doremet, et écrit dans le même ordre d'idées, l'*Histoire d'une galette de blé noir miraculeusement ensanglantée* (1629). Le titre

nous dispense d'insister sur le caractère de piété superstitieuse de cette pièce.

L'*Antiquité de la ville et cité d'Aleth* a pour sous-titre : « l'ensemble de la ville et cité de Saint-Malo et diocèse d'icelle. » Dans son voyage à travers le diocèse, Doremet ne pouvait omettre Montfort, et il rapporte ce que Fulgose, d'Argentré, Roulliard et d'autres historiens ont dit de la fameuse *Cane*. Il y ajoute son témoignage recueilli par le Père Barleu, dans le *Récit véritable de la venue d'une cane sauvage*, petit ouvrage d'une rareté insigne que M. Joüon des Longrais a eu la bonne pensée de réimprimer, en l'accompagnant des cantiques du P. Candide de Saint-Pierre et de chansons populaires, en le faisant précéder d'une dissertation, respectueuse de la tradition, où justice est faite des aimables fantaisies du baron de Vaux.

Ayant eu la bonne fortune de retrouver le premier livre imprimé à Saint-Malo, en 1602, par Pierre Marcigay (le premier livre connu jusqu'ici était de 1607), M. Joüon des Longrais part de cette trouvaille pour nous décrire les plus anciennes impressions malouines de Marcigay, d'Antoine de la Maze, de Nicolas La Biche, et disserter sur la condition misérable des vieux typographes. Cette partie d'un ouvrage dont l'exécution matérielle, confiée à la maison Le Roy, de Rennes, vaut le mérite intrinsèque, ne sera pas la moins appréciée des connaisseurs.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

ANTHOLOGIE SCOLAIRE DES AUTEURS FRANÇAIS DU XIXe SIÈCLE.

Un de nos meilleurs maîtres de l'enseignement, qui est en même temps un poète distingué, M. Martial Besson, vient de publier chez l'éditeur Lemerre une anthologie scolaire des auteurs français du XIXe siècle.

Cette anthologie se distingue des ouvrages similaires par la place relativement considérable qu'y occupent, à côté des grands poètes ou prosateurs de ce siècle déjà disparus, nos contemporains les plus remarquables dans les lettres. Chaque auteur est présenté au lecteur dans une courte et substantielle notice, rédigée avec le soin le plus consciencieux. Tous nos écrivains de premier ordre et la plupart de second ordre ont trouvé place dans ce recueil qui constitue un choix unique, tant au point de vue de la variété et de la richesse qu'au point de vue littéraire. Il va sans dire que la Bretagne est re-

présentée avec honneur dans cette anthologie où nous voyons figurer des morceaux choisis de Chateaubriand, Lamennais, Brizeux, Hippolyte Lucas, Jules Simon, Ernest Renan. E. Le Mouël.

Poésies, par Gabrielle Lemoine Imprimerie Alphonse Leroy, Rennes.

Ces *Poésies* d'une jeune fille morte en son printemps ont été recueillies par la main pieuse d'un père qui les a destinées, non au public, mais à sa famille et à ses amis. Il nous sera cependant permis de dire ici notre sentiment sur une œuvre qui, indépendamment d'un mérite littéraire incontestable, reflète les plus pures qualités du cœur et de l'esprit. *Dieu*, la *Patrie*, la *Famille* ont inspiré ce volume dans lequel des pièces de genres différents révèlent une grande variété de talent. Quelques-unes rappellent l'époque à laquelle elles ont vu le jour. En 1870 par exemple, au début de la guerre, Mlle Gabrielle Lemoine trouvait des accents comme ceux-ci :

« Guerriers des temps passés, j'évoque votre image,
« Ombre de Richemont, fantôme de Marceau,
« Levez-vous, levez-vous, venez venger l'outrage,
« Brisez votre suaire, et sortez du tombeau !

. . . . . .

« Debout tout ce qui sent un cœur dans sa poitrine !
« Debout et dans ce jour nous trouverons encor
« Plus d'un noble martyr et plus d'une héroïne
« Dont les noms resteront gravés en lettres d'or. »

Il y a dans ce *Sursum corda* une énergie peu commune qu'on n'est pas habitué à rencontrer chez une jeune fille. L'enthousiasme ne sera malheureusement pas de longue durée chez notre poète, et, à la nouvelle de nos défaites il entonnera bientôt le *Gloria Victis* pour rendre un dernier hommage à la mémoire de ses frères de France et de Bretagne.

Dans une autre note, il y a beaucoup de douceur et d'harmonie dans ces simples strophes :

« Mon âme demandait la douceur éternelle,
« Mon œil cherchait la plage où se posent mes pas,
« Mon front avait besoin d'une clarté nouvelle
« Et mon cœur d'un soleil qui ne se couche pas.

. . . . . .

« Que puis je désormais envier en ce monde
« Puisque j'ai vu, Seigneur, la lumière du jour ?
« Puisque pour m'abreuver vous me versez votre onde,
« Puisque vous remplissez mon cœur de votre amour ! »

Un vrai tempérament de poète, aux aspirations mystiques, une forme très arrêtée, très nette, et avec cela, la clarté sereine d'une âme pure et sans tache, voilà ce que nous trouvons dans ce volume plein de patriotisme, d'amour filial et de résignation chrétienne. Lorsqu'on réfléchit à la jeunesse de l'auteur au moment où il l'a composé, on se demande s'il n'y avait pas en lui l'étoffe d'un grand poète. En tout cas c'est là une intéressante figure de disparue, et Mlle Gabrielle Lemoine se rattache à la grande lignée des poètes Rennais de 1840 par cette grâce rêveuse et cette touchante mélancolie qui font dire : « Voilà un poète breton. »

*
* *

Nous recommandons tout spécialement à nos lecteurs *la Quinzaine*, grande *Revue* catholique bi-mensuelle qui paraît sous la direction du très distingué poète Paul Harel et avec une collaboration d'élite.

Voici le sommaire du premier numéro.

Lettre à Sainte-Beuve : J. Barbey d'Aurevilly. — *Lettre inédite* de Maurice de Guérin. — *Le Père Gratry* : Abbé de Broglie. — *Chez John Bull* : Baron de Mandat-Grancey. — *Un des profils de M. Thiers* : J. Buisson. — *Parisette*, roman : Aimé Giron. — *La Bombe*, nouvelle : Jean Rouvray. — *Poésies* : Paul Bourget et Paul Harel. — MUSIQUE : *Les Larmes*, mélodie de Benjamin Godard.

CORRESPONDANCE UNIVERSELLE.

Abonnement :

FRANCE : Un an, 24 fr. — 6 mois, 14 fr. — 3 mois, 8 fr.

ÉTRANGER (*Union postale*) : Un an, 28 fr. — 6 mois, 16 fr. — 3 mois, 9 fr.

Un numéro spécimen est envoyé à toutes les personnes qui en font la demande, 62, rue de Miromesnil, PARIS.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1894

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ KERVILER, VICE-PRÉSIDENT D'HONNEUR

La *Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne* a tenu une séance le mardi 4 septembre 1894, à 2 heures après-midi, dans une salle de l'hôtel de ville d'Ancenis.

M. Le Meignen, vice-président de la Société, donne lecture d'une lettre de M. Arthur de la Borderie, président, qui s'excuse de ne pouvoir, pour raison de santé, assister à la séance, et, pour la même raison, prie la Société de vouloir bien agréer sa démission et pourvoir à son remplacement.

L'assemblée refuse à l'unanimité de recevoir la démission de M. de la Borderie.

M. Kerviler, *président*, donne connaissance de la démission de M. Dominique Caillé, qui exerçait depuis cinq ans les fonctions de Secrétaire de la Société. La résolution de M. Caillé étant inébranlable, l'assemblée accepte à regret cette démission et vote des remercîments au démissionnaire pour le zèle et le talent avec lesquels il a rempli ses fonctions. — M. Alcide Dortel, avocat à Nantes, est élu Secrétaire de la Société en remplacement de M. Caillé.

ADMISSIONS

Sont admis comme membres de la Société :

I. — M. le marquis de Salles, à Paris, présenté par M. le marquis de Brémond d'Ars Migré et M. S de la Nicollière-Teijeiro.

II. — M. P. Soulard, de Nantes, présenté par M. le baron des Jamonières et M. Alex. Perthuis.

III. — Bibliothèque de HARWARD UNIVERSITY, à Cambridge (États-Unis), présentée par MM. Dominique Caillé et Alex. Perthuis.

IV. — M. le vicomte GASTON DE ROCHEBOUET, conseiller général de Maine-et-Loire, présenté par M. l'abbé Urseau et M. Guillaume Bodinier.

V. — M. le comte DE LANDEMONT, maire d'Ancenis, présenté par MM. Le Meignen et de Lorgeril.

VI. — M. l'abbé FRANCE, curé-doyen de Lannion, présenté par MM. Kerviler et de Calan.

VII. — M. le vicomte DE CHAMPAGNY, présenté par MM. Audren de Kerdrel et Le Meignen.

ÉLECTION DU BUREAU ET DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ

L'ordre du jour appelle le renouvellement triennal du Bureau, du Conseil et des Délégués de la Société. Plusieurs membres proposent de procéder à ce renouvellement en réélisant par acclamation les membres actuellement en fonctions. Cette proposition étant adoptée, tous les membres en fonction sont réélus.

En conséquence, le Bureau et le Conseil de la Société, la liste des Délégués sont composés, comme il suit :

Bureau d'honneur.

Président. — Mgr le duc D'AUMALE.

Vice-Présidents. — MM. le duc DE LA TRÉMOILLE ; DE LA VILLEMARQUÉ, de l'Institut ; Mis DE VILLOUTREYS ; René KERVILER.

Bureau en charge.

MM.

Président. — Arthur DE LA BORDERIE, de l'Institut.

Vice-présidents. — Henri LE MEIGNEN ; baron DE JAMONIÈRES.

Secrétaire. — Alcide DORTEL.

Secrétaires-adjoints. — Mis Régis DE L'ESTOURBEILLON ; Émile OGER.

MM.

Trésorier. — Alexandre PERTHUIS.
Trésorier-adjoint. — Eugène BOUBÉE.
Bibliothécaire-archiviste. — René BLANCHARD

Conseil de la Société.

MM. Camille DUPUY ; Claude DE MONTI ; Joseph ROUSSE ; Alfred LALLIÉ ; Cte DE BRÉCHARD ; Anthime MÉNARD.

Délégués en Bretagne.

MM.

Côtes-du-Nord. — Robert OHEIX, à Loudéac.
Finistère. — Mis A DE BRÉMOND d'ARS, à Pontaven.
Ille-et-Vilaine. — H. DE LA GRIMAUDIÈRE, à Châteaubourg.
Loire-Inférieure. — Ludovic CORMERAIS, à Nantes.
Morbihan. — V. AUDREN DE KERDREL, à Saint-Uhel, près Lorient.

Délégués en Anjou.

MM. l'abbé Ch. URSEAU, à Angers.
Guillaume BODINIER, à Angers.

Délégué à la direction de la Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou.

M. Olivier DE GOURCUFF, à Paris.

État des publications de la Société.

M. GRIMAUD annonce que la 5e série et dernière série des *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, publiés par M. René Blanchard, est prête à être mise sous presse ; cette série contiendra la table générale qui permettra de se servir aisément de cette grande et savante publication, couronnée, comme on le sait, par l'Institut.

M. DE CALAN exprime le désir de voir la Société rééditer la *Vie des Saints de Bretagne* d'Albert Legrand, avec illustration, documents originaux et notes critiques. — Il est répondu que la Société a mis cette question à l'étude, que l'exécution de ce projet présente de

grandes difficultés, et d'abord, sans aller plus avant, qui, dans la Société ou en dehors de la Société, qui voudra se charger de tracer le plan de l'illustration et d'en surveiller l'exécution ? Qui se chargera des documents et des notes critiques ? Jusqu'ici le désir de cette publication a été exprimé par plusieurs, mais nul ne s'est présenté pour assumer le poids de cette lourde tâche.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. Dortel donne lecture d'un travail fort curieux de M. Alex. Perthuis sur les jetons frappés pour la *Communauté des marchands, fréquentant la rivière de Loyre :* travail qui répond aussi à la 15e question du programme archéologique du Congrès d'Ancenis.

M. de Kerdrel donne lecture d'une étude de M. de la Nicollière-Teijeiro sur l'abbé Urien, ancien curé d'Ancenis, et sur le rétablissement du culte en cette ville en 1805 : étude qui excite un grand intérêt.

EXHIBITIONS

M. Jouon des Longrais présente à la Société toute une série de plaquettes et petits volumes fort rares et fort curieux, dont il a bien voulu indiquer lui-même la provenance et l'intérêt dans les notes qui suivent :

1° *Harangue faite à Monseigneur le Maréchal d'Estrées, premier commissaire du roy aux Etats à Ancenis*, par F. H. d'Acquin, lecteur en Théologie au Couvent d'Ancenis, — s. d. et s. nom d'imp. ; 4 p. in-quarto.

L'orateur remercie le maréchal d'avoir choisi le couvent des Cordeliers pour sa résidence pendant la tenue des Etats qui vont s'ouvrir à Ancenis (17 sept. 1720). Suit l'éloge de la maison d'Estrées et un intéressant relevé des belles actions des deux derniers maréchaux de ce nom.

M. Maillard, dans l'*Histoire d'Ancenis* (2e édition p. 426), signale un exemplaire de cette harangue, faisant partie de la bibliothèque du baron de Wismes, suivi d'une autre *Harangue faite à Madame*

la Maréchale d'Estrées par le même d'Acquin, et portant la mention : A Nantes, chez Nicolas Verger.

2° *A Monseigneur de Brilhac, premier président du Parlement de Bretagne. L'origine de l'Œillet, fable* — s. d. et s. n, d'imp. ; 4 p. in-4°.

Cette allégorie, plutôt précieuse qu'ingénieuse, a été composée dans le but de célébrer le mariage de M. de Brilhac avec Pélagie du Lys. Elle n'a pas été signalée. Elle est signée d'un poète breton ignoré : « par son très humble et très obéissant serviteur *Joseph Mahoudeau*, de la Compagnie de Jésus, à la Flèche, ce 7 décembre 1708. » Joseph Mahoudeau paraît être le frère du savant mathématicien, également jésuite, Jean-Mathieu Mahoudeau, mort vers 1730, auquel toutes les biographies assignent une origine bretonne sans préciser d'ailleurs le lieu de sa naissance.

3° *La Bretagne à Monseigneur de Brilhac, premier président au Parlement de Bretagne, Etrennes, 1709* (Rennes), 4 p in-4°.

Poésie d'Anneix de Souvenel à propos du même événement, déjà présentée aux Bibliophiles Bretons par M. Alexandre Perthuis (*Bulletin*, VII, 30).

4° *Harangue faite à messieurs de la Chambre royale au nom de l'Université de la ville de Nantes par M. H , recteur, le 8 novembre 1719.* A Nantes chez Nicolas Verger, imprimeur de la Chambre royale, Grand'Ruë, au Nom de Jésus, avec permission. 6 p. in 4°.

L'auteur est Robert du Moulin Henriet, archidiacre de la Mée, un des quatre docteurs de l'Université de Nantes exclus à la suite des querelles suscitées par la bulle Unigenitus. L'historien Travers donne de nombreux détails sur l'exil et le rappel de Henriet. Cette harangue était motivée par le retour momentané de l'auteur et de ses adhérents rappelés par une lettre de cachet de 1719. La Chambre royale dont il s'agit n'était autre que celle qui fut réunie par lettres patentes du 3 octobre 1719 pour juger les fauteurs de la conspiration de Pontcallec. L'auteur de la harangue croit devoir protester contre les soupçons que « la conduite de quelques-uns » a pu faire naître dans l'esprit du roi contre la fidélité d'une province « plus malheureuse que coupable ». Il supplie ces juges « éclairés, intègres, pleins

de clémence », et leur président, de Châteauneuf, d'agir « plutôt en pères compatissants et charitables qu'en vengeurs de la Majesté blessée ».

5° *Relation véritable du fond des Monts Pirennées.* Sur l'imprimé à Paris, à Nantes, chez N. Verger, imprimeur du Roy, de la Ville et de la Police, Haute Grand'Ruë, 1749. — 4 p. in-4°.

Ce canard nantais, qui n'a pas encore été rencontré, porte le permis d'imprimer du maire Bellabre du 29 juillet 1749. Il relate la survenue étrange dans un village des Pyrénées d'un homme sauvage, monstre gigantesque ayant 6 jambes et 64 dents. Le curé anonyme qui fait le récit l'a vu faire irruption dans son église, occuper la grange d'un sieur Parde son favori, et finalement, après mille prodiges, emporter ce dernier dans les bois.

6° *Inscription pour les ouvrages publics du Croisic par M. le recteur de Piriac au diocèse de Nantes.* A Nantes, de l'imprimerie de Joseph Vatar, imprimeur du Roi et de Monseigneur l'Évêque, avec permission, 1756. — 6 p. in-4°, titre et texte élégamment encadrés.

Le recteur de Piriac, inconnu aux bibliographes bretons, est Ignace, Guillaume qui administra cette paroisse de 1745 à 1759. Ce petit recueil comprend trois inscriptions latines en prose et une en vers latins, commémoratives des améliorations du port et des fortifications, et de la reconstruction du phare du Croisic, en 1756, sous l'administration du duc d'Aiguillon. On y apprend que le phare du Croisic fut élevé par un ingénieur du nom de Rixel ou Riel.

Le tout se termine par l'inscription destinée au phare de Saint-Nazaire, qui devait bientôt être appelé Tour d'Aiguillon : *Emmanueli-Armando de Richelieu, qui hacce pharo abs se inventa et condita navigantium saluti prospexit, nautæ Nannetenses patrono providentissimo P. P. ann rep. sal. hu. MDCCLVI. Ex ære a municipio Nannetensi collato.*

7° *Lettre de monseigneur le duc d'Aiguillon à M. de Livernière, commandant à Nantes.* A Nantes, chez M. Joseph Vatar, imprimeur du roi, avec permission.

Ce placard de 3 pages in-4° contient la circulaire du duc d'Aiguillon sur l'attentat de Damiens datée de Rennes, 7 janvier 1757,

et la relation officielle de l'événement signée Senac et La Martinière (médecins du roi).

8° *Journal circonstancié de l'état présent où se trouve le roi depuis le funeste accident arrivé à Sa Majesté avec la prise du misérable assassin* Nantes, Joseph Vatar, etc., 3 p. in-4°

9° *Extrait du sermon prononcé à S. Gervais le jour des Rois 1757, par le R. P. Bernard, génovéfain.* Nantes, Joseph Vatar, etc., 3 p. petit in-4°. — Même sujet.

10° *Placet présenté à M. le duc d'Aiguillon, au sujet d'un procès intenté aux Jésuites de Nantes par le commis des salpêtres.* Suivi de Remerciement à Mgr le duc d'Aiguillon pour l'accueil favorable au placet précédent.— 5 p. in-4°, s. l. ni d.

Pièce en vers très originale dont l'auteur est, sans doute, un Jésuite, peut-être le R. P. Hervé.

Le requérant se plaint agréablement, en rimes très faciles, des entreprises d'un sieur Le B[eau], commis aux Salpêtres, lequel profite des reconstructions opérées dans l'établissement des Jésuites par le fameux architecte nantais *Ceinerai*, pour enlever au profit du roi une quantité exagérée de pierres plus ou moins salpêtrées.

Ce n'est point que les révérends pères, bons Français, refusent une juste contribution aux nécessités de la guerre et aux feux d'artifice en l'honneur des victoires du roi, ni surtout ce qu'il faut pour célébrer amplement l'immortel succès de Saint-Cast, ainsi que l'établit le refrain de ce morceau pittoresque :

On le sçait bien, le Roi notre bon maître
Plus que jamais a besoin de salpêtre.

11° *Lettre de M. N. C à M. D G. M. D. C. D. F. sur ce qui s'est passé à Nantes le 28 et le 29 d'octobre 1758, à l'occasion de l'arrivée de M. le duc d'Aiguillon, etc.*, 30 octobre 1758. Texte encadré, 8 p. in-4°.

Relation des fêtes données à Nantes à l'occasion de la victoire de Saint-Cast et de l'entrée du duc d'Aiguillon. Les détails de ces pompes officielles sont connus. Il y a lieu cependant de noter que la partie décorative était confiée à J.-B. Ceinerai, architecte-voyer, et au sieur Volaire, maître de l'école gratuite de dessin, et que la musique que

l'on y entendit était l'œuvre des sieurs Gebeau, maître de musique à la cathédrale, et de Poix, maître de musique du concert de Nantes.

M. Jouon des Longrais termine ses très intéressantes exhibitions en offrant à la Société un exemplaire de son livre récent, si savant et si curieux, sur *Jacques Doremet, sa vie et ses ouvrages*.

M. Kerviler, *président*, insiste à ce propos sur le mérite de l'ingénieuse découverte de M. Jouon des Longrais, qui sous le pseudonyme *Tomas de Querci* (auteur de l'*Antiquité d'Aleth*) a retrouvé précisément Jacques Doremet.

M. Boismen exhibe la première édition collective des œuvres de Joachim du Bellay (1569), livre d'une grande rareté; l'exemplaire présenté par M. Boismen est d'une conservation admirable, revêtu d'une reliure elle-même très bien conservée et d'une merveilleuse exécution.

M. Kerviler, *président*, fait passer sous les yeux de l'assemblée une photographie du tombeau de Du Guesclin au Puy en Velay, envoyée par M. Chiron du Brossay.

Il exhibe ensuite un ouvrage assez peu commun d'un Breton, le P. Cerisier (né à Nantes en 1603, mort en 1662), ouvrage intitulé : *Le Philosophe François*, édition de 1643.

La séance est levée à quatre heures.

Le secrétaire,
A. Dortel.

OUVRAGES OFFERTS

Par M. le marquis de Brémond d'Ars :

Le général de Brémond d'Ars, ancien sénateur de la Charente, né à Saintes le 19 mars 1810, décédé en son château de Saint-Brice, le 23 janvier 1894. Notes biographiques et compte rendu de ses obsèques. Cognac. imp. Bérauld, 1894.

Par M. le baron Gaëtan de Wismes :

Une page de la Terreur à Nantes. Les Le Loup de la Biliais, martyrs du Sacré Cœur, par le baron Gaëtan de Wismes. Vannes, Lafolye, 1894.

Par M. le Ministre de l'Instruction publique :

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France :

Bibliothèque de l'Arsenal, 7 vol.

Bibliothèque Mazarine, 4 vol.

Bibliothèque Sainte-Geneviève, 1 vol.

Bibliothèques de Rouen, Dijon, Grenoble, la Rochelle, Chartres, Orléans, Marseille, Aix, Cambrai, Alger, Amiens, Nantes, Bordeaux, etc., etc., 23 volumes.

Catalogue des manuscrits conservés aux Archives Nationales, 1 vol.

Catalogue des manuscrits conservés dans les Archives départementales, communales et hospitalières, 1 vol.

Par Madame Sylvane Kerhalvé :

Têtes de femmes, Rennes, 1894.

Par M. Jouon de Longrais :

Jacques Doremet, sa vie, ses ouvrages. De l'Antiquité d'Aleth. La Cane de Montfort, etc. 1 vol. in-18 Rennes, 1894.

Par M. J. Trévédy, *ancien président du tribunal de Quimper :*

1. Le rôle de la Capitation de 1750 pour la ville de Quimper. Quimper, 1887.

2. Promenade au manoir de Pratanroux (le Temple des faux-dieux) et au manoir de Pratanras (commune de Penhars). Quimper, 1887.

3. Un patriote breton au XVe siècle : le Quimpérois Michel Marion. Quimper, août 1887.

4. — La cathédrale de Quimper a-t-elle été reconstruite en 1858 sur les dessins de M. Violet-le-Duc ? Quimper, novembre, 1887.

5. — Promenades aux manoirs de Troheïr, de Kerpaën (Kerben), les Salles et le Parc (commune de Kerfeuntun). Quimper, 1888.

6. — Lettres sur la baronnie de Pont-l'Abbé. Quimper, 1888.

7. — Ce qui reste des anciens nécrologes du souvent de Saint-François de Quimper. Quimper, 1888.

8. A propos du procès fait au cadavre d'un suicidé à Quimper en 1692. Quimper, 1888.

9. — Histoire de la maison de Nevet, racontée par Jean, baron de Nevet (1644). Quimper, s. d

10. — Erquy et Pléneuf, d'après le Dictionnaire d'Ogée. Saint-Brieuc, 1889

11. — Le lycée de Quimper et l'église de Loctudy. St-Brieuc, 1889.

12 — Le Papegaut de Carhaix. Quimper, 1890

13. — Voyages dans le département actuel des Côtes-du-Nord (1775-1785). Saint-Brieuc, 1890.

14. - Les lutteurs bretons aux XVe et XVIe siècles. Voyage d'Ambroise Paré en Bretagne. Quimper, 1890.

15 — Le couvent de Saint-François de Quimper. Fondation du couvent (XIIIe siècle). Quimper, 1890

16. — Fous, folles et astrologues à la cour de Bretagne. Quimper, 1891.

17. — Pêcheries et sécheries de Léon et de Cornouailles. Quimper, 1891.

18 — Siège de Concarneau (1619). Quimper, 1892.

19. — Portraits d'Alain Fergent et d'Ermengarde. Quimper, 1892.

20. — Le centenaire Jean Causeur. Quimper, 1893.

21. — Organisation judiciaire de la Bretagne avant 1790 (Extrait de la Revue historique du droit, mai 1893).

22 — Théophile-Marie Laënnec. Saint-Brieuc, 1894.

23. — Michel Laënnec et l éloquence académique à Quimper au dernier siècle. St-Brieuc, 1887.

24. — Un sénéchal de Corlay correspondant de Voltaire. Saint-Brieuc, 1887.

25. — Monseigneur Nouvel, évêque de Quimper et de Léon. Saint-Brieuc, 1887.

26. — Le marquis de Plœuc. Saint-Brieuc, 1887.

27. — Les Sœurs du Saint-Esprit à Quimper au XVIIIe siècle. Saint-Brieuc, 1888.

28. — L'élégie de Monsieur de Névet. Critique ; avec une réponse à M. Trévédy par M. Gaston de Carné. Vannes, 1888.

29. — Le dernier exploit de la Fontenelle Saint-Brieuc, 1888.

30. — A propos du château de Ranrouët (Loire-Inférieure). Vannes, 1888.

31. — Le seigneurie et les seigneurs de Guémadeuc en Pléneuf, Côtes-du-Nord). Saint-Brieuc, 1888.

32. — Fréron et sa famille, d'après des documents authentiques et inédits rectifiant toutes les biographies. Saint-Brieuc, 1889.

33. — Sergents féodés, sergents généraux et d'armes, sergents et huissiers. Toulouse, 1889.

34. — Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère par Cambry. Nouvelle édition avec une introduction et des notes. Rennes, 1889. Un vol. gr. in-8°.

35. — La Pêche de la sardine en Bretagne au dernier siècle. Saint-Brieuc, 1889.

36. — Les Anguipèdes bretons. Saint-Brieuc, 1889.

37. — Observations sur l'ouvrage intitulé *Le Littoral de la France* (arrondissement de Quimper). Rennes, 1890.

38. — Le déluge de Châtelaudrén en 1773. Saint-Brieuc, 1891

39 — Les grands écuyers héréditaires de Bretagne. Vannes, 1892.

40. — Julienne Cuquemelle (1666-1733) et ses cantiques. Saint-Brieuc, 1892.

41. — Les Papegauts de Bretagne et spécialement le papegaut de Quimper Saint-Brieuc, 1892.

42. — François de la Couldraye, sénéchal d'Hennebont. Saint-Brieuc, 1893.

43. — Lettres-patentes de Henri IV érigeant un présidial à Dinan, avril 1598 Saint-Brieuc, s. d.

44. — Des gens infâmes selon la très ancienne Coutume de Bretagne. Paris, 1893.

45. — La Tour de Cesson et lefort de Saint-Brieuc. Saint-Brieuc, 1893.

Tous ces ouvrages, de format in-8°, ont pour auteur M Trévédy.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

CHANSONS POPULAIRES

DE HAUTE-BRETAGNE

(*Suite*).[1]

VI

COMPLAINTE SUR LA MORT DE LOUIS XIV

Remontons un peu. Car la poésie populaire aborde également tous les genres, tous les sujets, et, suivant le précepte de Boileau (dont elle ne connaît pas l'existence), passe volontiers « du grave au doux, du plaisant au sévère ».

La complainte ci-dessous n'a peut-être pas été fabriquée à Rennes (Rennes peut se passer de cette gloire), mais elle y a été imprimée, chez la veuve du typographe Mathurin Denys, au moment même de la mort du grand roi (1715), avec diverses pièces volantes contenant des récits de cette mort, de l'avènement de Louis XV, de l'inauguration de la régence, etc[2]. Elle a donc circulé dans nos campagnes, elle a été chantée dans nos villes en place publique, les jours de foire, sur l'air d'*Henriette et Damon*, par ces artistes ambulants qui débitent au populaire leurs élégies nasillardes sous un grand parapluie rouge, avec accompagnement de crincrin et de vente de chapelets. Elle a donc des droits incontestables à figurer

[1] Voir la livraison d'octobre, p. 241, ci-dessus.

[2] Je dois la connaissance de ces diverses pièces à l'obligeance de M. le comte de Palys.

dans la littérature populaire de Haute-Bretagne. Il y a d'ailleurs sur Louis XIV bien peu de pièces émanant directement du peuple ; à ce titre encore celle ci mériterait d'être conservée.

Derniers sentiments et adieux de Louis le Grand, roy de France et de Navarre.

1.

Venez, peuples fidelles,
Entendre réciter
De très-tristes nouvelles
Que je vais raconter,
Depuis peu arrivées
Dans la vill' de Versailles.
Vous serez attristés
D'y voir des funérailles.

2.

Dieu, par sa Providence,
Fit régner Louis le Grand,
En justice et prudence,
Soixante et treize ans.
L'inexorable Mort,
D'un seul coup de sa lance,
Trouble — mais c'est à tort —
Le bonheur de la France.

3.

Ce roy incomparable,
Dans ce fâcheux moment,
D'un génie admirable
Dit au duc d'Orléans
D'avoir soin du Dauphin
Dans son jeune et bas âge
Et, pour son soutien,
Mettre tout en usage.

4.

— « Adieu, Dauphin que j'aime,
Adieu, mon petit-fils.
Tenez le diadème
Que je laisse aujourd'huy.
Mon neveu, près de vous,
En tiendra la balance
Et fera contre tous
Notre entière assurance.

5.

« Mon fils le roy d'Espagne,
Philippe Cinq du nom,
Votre aimable compagne,
Princesse de renom,
Recevez mes adieux,
Ayez-les agréables ;
Accordez-moy vos vœux
Pieux et charitables.

6.

« Adieu, duc d'Orléans !
Duc de Condé, adieu
Je vous dis, à présent
Que je quitte ce lieu.
Le prince de Conty
Et son épouse aimable
Recevront aujourd'huy
Mes adieux favorables.

7.

« Adieu, duc du Maine,
Et de Toulouse aussi,
Au suprême domaine
Je vais, je vous le dis.

Fait's à mon Dieu des vœux
Pour moy tout pleins de flamme,
Qu'il veuill' bien dans les cieux
Y recevoir mon âme.

8.

« Princesses de ma cour,
Adieu présentement !
Priez à votre tour
Mon Dieu dévotement
Qu'il m'accorde en ce jour,
Par sa miséricorde,
Son céleste séjour
Et icy la concorde.

9.

« Empereur doux et sage,
Je vous fais mes adieux :
Sans en dir' davantage
Dans ces terrestres lieux,
Prince de l'Austrasie
Et aussi votre femme,
Mes adieux je vous dis :
Priez Dieu pour mon âme !

10.

« Vous qui, dessous les princes,
Tenez tout en état
Dans les vill's et provinces,
Fidelles magistrats,
Rendez à mon Dauphin
Toute l'obéissance ;
Priez pour moy sans fin :
C'est là mon espérance ! »

Telle est l'oraison funèbre que ce peuple fit à Louis XIV. Elle se distingue surtout par la banalité. Celle d'Henri IV, on peut le croire, fut autre.

C'est bien la peine d'avoir brillamment régné pendant trois quarts de siècle, d'avoir été longues années l'arbitre de l'Europe, d'avoir donné son nom à la plus belle floraison des lettres françaises, pour ouïr sur son cercueil débiter une pareille litanie !

Ici pourtant il y a quelques traits inattendus : par exemple, cette salutation suprême à l'empereur d'Allemagne et à toute sa famille ; on ne s'explique guère cette tendresse. Quant à l'extrême confiance témoignée par le grand roi à son neveu d'Orléans, notamment pour les soins et pour l'appui qu'en pouvait attendre le Dauphin, c'est justement le contrepied des sentiments bien connus de Louis XIV ; mais ce trait prouve peut-être qu'en France, dans la masse de la nation, la réputation du duc d'Orléans était meilleure qu'à la cour.

Cette complainte se psalmodiait, à Rennes, sous le nez du *Cheval de bronze*, superbe statue équestre du grand roi, de quinze pieds de hauteur, érigée par les Etats de Bretagne au milieu de la place du Palais et dressée sur un piédestal de marbre blanc orné de splendides bas-reliefs. Si ce Louis XIV de bronze eût pu entendre l'étrange rapsodie composée en son honneur, il eût été bien tenté, je le crains, de s'en venger en se laissant choir de son cheval pour écraser de sa masse le chanteur.

VII

SUITE DES CHANSONS QUINTINAISES

Je reprends le groupe des chansons quintinaises dont j'ai donné plus haut trois ou quatre.

La plupart sont jolies et certainement anciennes. Celle qui suit, par exemple, mentionne le Parlement de Rennes.

On peut relever aussi dans les autres des notes non moins caractéristiques d'antiquité.

4. — *Le Conseil du rossignol.*

1.

Etant allée au jardin *(bis)*,
J'entendis, m'y promenant,
Le doux rossignol chantant,
Bergère, allons gai gai,
Bergère, allons gaiment.

2.

Le doux rossignol chantant *(bis)*,
Qui m'a dit dans son langage :
— Marie-toi, belle, il est temps,
Bergère, etc.

3.

Marie-toi, belle, il est temps *(bis)*,
— Et comment me marierais-je
Puisque je n'ai pas d'amant ?

4.

Vrai ! je n'en ai qu'un au monde,
Est à Renne au Parlement.,

5.

Je lui ai envoyé lettre
Par le rossignol chantant.

6.

Lui, il me l'a renvoyée
Par l'alouette pleurant.

7.

— Alouette, belle alouette,
Quelle nouvelle y a chez nos gens ?

8.

— La nouvelle que j'apporte
Vous f'ra pleurer chaudement.

9

Votre père et votre mère,
Ils sont morts, n'y a pas longtemps.

10.

— De mon père et de ma mère
Je n'en ai aucun tourment.

11.

S'il avait voulu, mon père,
Je s'rais mariée y a longtemps

12.

Je serais dans mon ménage,
Cinq à six petits enfants,

13.

L'un me demandant à boire,
Et l'autre : Du pain, maman !

14.

Et l'aînée, pour fair' la belle,
De la soie et des rubans.

5. — *Alison.*

1.

Le roi va-t-à la chasse,
Faladi falalire.
A la chasse au liévraut,
Delin, delon,
Delin, deliton,
A la chasse au liévraut,
Delin, delon,
Dondon.

2.

Ne trouve rien à prendre,
Faladi falalire,
Ni lièvre ni liévraut,
Delin, delon.

3.

Rien qu'une jeune fille, — Qui a nom Alison[1].

4.

— « Alison, jeune fille, — Veux-tu v'nir quant et moi ? »

5.

— « Oh, que nenni ! dit-elle, — Vous n'êt' que des fripons,

6.

— « Des attrapeurs de filles, — Des brûleurs de maisons. »

7.

Il la prend il l'embrasse, — La jett' dessous un pont.

8.

Ell' va de rive en rive — Comme un gaillard poisson.

[1] Les vers de cette chanson, comme ceux des nos 7 et 9 ci-dessous, sont en réalité des vers de douze syllabes.

9.

La première où elle aborde, — Y voit un pommier doux :

10.

— « Pommier de douces pommes, — Comm' tu es chargé de fleurs ! »

11.

— « J' n'en suis pas si chargé — Comme est d'amour ton cœur. »

12.

— « Trois ou quatr gelées — Abattront tout' tes fleurs.

13

Mais moi, ni froid ni glace, — Rien n'changera mon cœur. »

Il semble qu'il y a ici deux chansons, ou plutôt les fragments de deux chansons diverses soudés ensemble : la première sur le thème trop connu de la jeune fille enlevée par des soudards ; la seconde dans une note beaucoup plus sentimentale. La pauvre Alison, au lieu d être noyée, devenant un « gaillard poisson », pour faire la transition de l'une à l'autre, donne à la pièce une physionomie originale

6. — *Le Cavalier à pied.*

1.

En passant par la rue au Blé,
Gai laridondaine,
Falaridondé,
J'ai rencontré, gai laridondaine,
Trois cavaliers, falaridondé.

2.

J'ai rencontré trois cavaliers
Gai...
Deux à cheval gai, etc.
Et un à pied fa. etc.

3.

Deux à cheval et un à pied,
Celui d'à pied m'a demandé :

4.

— Bell', donn'rez-vous — un doux baiser

5.

— Prenez-en deux, — puis m'en aller :

6.

Car j'entends là — ma mèr' m'app'ler,

7.

Et mes petits — enfants crier,

8.

Mon mari prêt — à trépasser :

9.

Enseignez-moi — ce que j'lui ferai.

10.

— Prenez un *mas* — et puis l'ach'vez,

11.

Enterrez-le — sous votr' foyer,

12.

Et dansez d'sus — un' bon pass'pied.

Cette chanson est évidemment faite pour inspirer toute défiance des *cavaliers à pied.* — Il y a encore à Quintin une rue au Blé. — *Mas* est une vieille forme pour *masse* (massue), ou peut-être pour *mail* (maillet). — Le *passepied* est la danse bretonne dont parle avec enthousiasme Mme de Sévigné. — Tout cela nous reporte au moins au XVIIe siècle.

7 — *Les Trois marins.*

1.

Nous étions trois marins
Dans les prisons d'Angers (*bis*) ;
Pour l'amour d'une belle
Nous avons déserté,
Gai faliradondaine,
Gai faliradondé.

2.

Pour l'amour d'une belle
Nous avons déserté (*bis*).
En mon chemin rencontre
Le prévôt des archers,
Gai falira, etc.

3.

Il nous a demandé — Où étaient nos papiers.

4

— Les papiers que je porte — Ils sont sous mes souliers

5.

Il nous prend, nous emmène — Dans les prisons d'Angers.

6.

Au bout d'une semaine — Not' procès fut jugé.

7.

J' fus condamné à mort — A mort exécuté.

8.

Ah ! fuyez mon exemple — Vous tous qui m'écoutez !

Les deux derniers couplets ne laissent pas d'être assez étranges. A les prendre à la lettre, c'est après avoir été « à mort exécuté » que l'infortuné marin, héros de cette chanson, racontait en la chantant lui-même son histoire et interpellait si moralememt ses auditeurs : « Vous-tous qui m'écoutez ! » Cette voix d'outre-tombe ne pouvait manquer de faire un grand effet.

Notons aussi ce « prévot des archers », qui nous reporte en plein ancien régime, et même vraisemblablement au XVIIe siècle.

8. — *Le Bâton de vert pommier.*

1.

Ah ! mon père, il m'a mariée,
Du genêt la fleur s'envole.
Un vieux bonhomme il m'a donné,
Du genêt la fleur s'envole,
Vole, vole,
Du genêt la fleur s'envole.

2.

Un vieux bonhomme il m'a donné,
Du genêt...
Qui n'est point à mes volontés,
Du genêt etc.

3.

Qui n'est point à mes volontés.
A la foir' je l'ai envoyé.

4.

Il ne m'en a rien rapporté,

5.

Rien, qu'un bâton de vert pommier,

6.

Qui roul' sans cesse à mes côtés.

7.

Mon vieux bonhomme, si vous m'battez,

8.

Je vous laiss'rai, je m'en irai,

9.

Parmi les galants sabotiers,

10.

Qui m'apprendront bien à jouer

11.

Le jeu des cart's, le jeu des dés,

12.

Le jeu des dam's après souper.

9. — *Colin et Colette.*

1.

C'est Colin et Colette
Qui jouent tous deux aux dés *(bis)*,
Colin il a perdu,
Colette elle a gagné,
Laliré,

Qu'elle m'aimait autant,
Lalirette,
Là-bas dans ces prés,
Laliré.

2.

Colin il a perdu,
Colette elle a gagné *(bis)*,
Le berger en colère
A voulu la frapper,
Laliré...

3.

— « Colin, si tu me frappes, — J'dirai la vérité.

4.

« Les ch'vaux de chez mon père, — Ils ont été volés.

5.

« On dit q' c'est toi, Colin, — Qui les as dérobés. »

6.

— « Je ne suis point voleur — De chevaux de meunier :

7.

« Je s'rais plutôt voleur — De fill's à marier ».

Ce texte parait incomplet.

10. — *Visite à Isabiau.*

1.

Des gars de notre village
Je sai[1], dit-on, le plus biau (*bis*).
L'autre jour, i m'print envie
D'embrasser mon Isabiau... au !

[1] Je suis.

REFRAIN.

Ma fâ[1], elle était bien faite,
Je li tiris mon chapiau.

2.

L'autre jour, i m'print envie
D'embrasser mon Isabiau (*bis*),
Je mis ma plus bell' chemise,
Le plus brav' de mes giliaux... aux !
Ma fâ...

3.

Et j' fourris dans ma pochette
Cinq douzaines de pruniaux... aux !

4.

Je trouvis mon Isabelle
Qu'était à s' mirer dans l'iau .. au !

5.

Lors j'i dis : — De not' village
Vot' minois c'est tout l'plus biau .. au !

6.

Et m'approchant à la douce,
J'embrassis mon Isabiau... au !

7.

La bell', un p'tit en colère,
M' donnit un' tap' su' l'musiau... au !

8.

Mais v'là que son coquin d'père
S'mit à m'crier comme un viau... au !

[1] Ma foi.

9.

— Va-t'en ! ma fill' n'est pas
Pour te torcher les nasiaux.

10.

— Va-t'en donc ! que m'dit la belle,
Va-t'en, tu reviendras tantôt.... oh !

M. Decombe a publié, dans ses *Chansons populaires d'Ille-et-Vilaine* (p. 73 et 77), deux autres versions de cette *Visite à Isabiau*, où on trouve la coupe générale et plusieurs traits de celle-ci, par exemple les *nasiaux*, les *pruniaux*, les *giliaux*. Mais la physionomie des deux héros est tout autre : dans ces deux versions le galant d'Isabiau est un sauvage, et Isabiau une souche. Ici, comme on le peut voir, ce n'est plus cela ; ils se sont déjà l'un et l'autre, sous leurs vêtements rustiques, pas mal civilisés.

(A suivre). A. DE LA B.

LA COMTESSE DE NANTOIS

DITE

LA MUSE BRETONNE

Il y a quelques années, j'ai publié une étude sur Georgelin, sénéchal de Corlay, fondateur, avec le comte de Sérent, de la *Société patriotique de Bretagne*[1]. J'ai cité nombre de pièces de Georgelin et quelques vers de la comtesse de Nantois, que la *Société* saluait du titre de *Muse Bretonne*. Un homme aimable, orateur éloquent, poète à ses heures, et auquel la Muse accorde des sourires qu'elle refuse à de plus jeunes, m'écrivit à ce propos : « Assez parlé de Georgelin, *sénéchal-poète* ; parlez nous de Mme de Nantois ! Cherchez ses vers, trouvez-les, publiez-les. » Ce conseil amical était un ordre. J'ai cherché : hélas ! je n'ai pas trouvé ; puis d'autres soins ont occupé mes journées que le travail me fait trop courtes. Enfin, l'an passé, un heureux hasard m'a fait trouver quelques vers de Mme de Nantois. Au même temps, j'ouvrais, espérant bien y trouver une mention d'elle, un volume intitulé : *Les femmes poètes bretonnes*[2]... Désappointement ! La *Muse Bretonne* n'a pas trouvé place dans cette galerie.

[1] Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. *Un sénéchal de Corlay, correspondant de Voltaire* 1887. — J'ai montré Georgelin sous un trop beau jour, et, par respect pour la vérité, je ferai quelques corrections à mon premier dessin.

[2] Société des Bibliophiles Bretons, 1892. L'auteur a publié dans une anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle un article auquel il renvoie sur Julienne Cuquemelle, auteur de cantiques. Or, on lit à l'article de l'anthologie, qu'on ignore la date précise et le lieu de sa naissance, aussi bien que de sa mort.

Cet oubli me détermine à publier ce que j'ai pu découvrir de la comtesse de Nantois et de ses poésies.

Mais que le lecteur ne compte pas sur une biographie qui fasse revivre Mme de Nantois ! Les renseignements écrits font défaut : sa famille, qui lui garde un pieux souvenir, n'a pas *une lettre* d'elle ! Sa correspondance ne consiste pour nous qu'en quelques billets adressés à Georgelin et retrouvés dans les papiers de celui-ci. Quant à ses poésies, qu'elle ne destina pas à la publicité, elles ont sans doute péri. A peine ai-je pu (et après quelles recherches !) en retrouver quelques fragments épars. Je les rassemble ici.

I

Marie-Madeleine-Jacquette de Quérangal[1], qui devait être la comtesse de Nantois, naquit à Josselin (Morbihan) le 2 juillet 1748. Elle était fille de noble maître Jacques-Paul de Quérangal et de Françoise-Joseph Valais, dame de Villeneuve : elle eut pour parrain noble maître Maurice de Quérangal, sieur de la Ville Héry, sénéchal et seul juge de Crehéven-Rohan, et pour marraine dame Marie Madeleine David, dame de Villeneuve, qui nous semble être son aïeule maternelle[2].

M de Quérangal, sieur du Quinquis, avait le titre d'avocat en Parlement. L'acte de baptême de sa fille le qualifie « sénéchal de

L'auteur fait naître Julienne entre 1685 et 1690 : date donnée au hasard. La vérité est qu'elle est née à Rennes (paroisse Saint-Germain) le 5 février 1666, et qu'elle est morte à Châtelaudren (Côtes-du-Nord) le 15 juillet 1733 (Registre paroissial de Châtelaudren). (V. mon étude sur Julienne Cuquemelle publiée dans les Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord en 1891).

[1] L'orthographe originaire est *Kerangal* ; au dernier siècle cette famille écrivait *Querangal*.

[2] Reg. de Josselin 2 avril 1748. L'acte de baptême incomplet ne donne pas le nom de la mère ; mais, près de vingt-quatre ans après, le 23 juin 1772, une sentence de la justice du comté de Porhoët ordonna le complément de l'acte. La rectification faite au registre resté aux archives de Josselin n'a pas été faite au registre déposé au greffe de Ploërmel.

Josselin, premier magistrat, juge civil et criminel, et seul juge de police du comté de Porhoët », titres multiples qui peuvent se résumer d'un mot : « sénéchal de Josselin, » siège supérieur de la justice du comté de Porhoët.

Marie-Madeleine eut deux frères plus jeunes qu'elle : Joseph-Anne, son cadet de moins de deux ans, tendrement aimé d'elle[1], et Louis-Marie-François-Dominique, né à Josselin en 1753, qui eut pour parrain Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, duc de Rohan, et qui, selon toute apparence, mourut jeune.

M. de Quérangal n'exerçait pas ses fonctions longtemps avant la naissance de sa fille : il les quitta peu après la naissance de son second fils[2], et il alla demeurer à Pontivy où il reprit son titre d'avocat. Plus tard, il y devint échevin (1774), et, en 1777, il y fut nommé maire[3].

Bien que le titre d'écuyer lui soit quelquefois donné, M. de Quérangal n'était pas noble. Ainsi on trouve souvent devant son nom le titre de *noble homme*, exclusif de la noblesse au dernier siècle. M. de Quérangal avait du reste fait sa preuve de *non noblesse*, quand il avait acquis la charge de secrétaire du roi, qui devait l'anoblir avec sa postérité, s'il mourait en charge ou après vingt ans d'exercice.

A la fin de l'ancien régime la charge de secrétaire du roi valait 120,000 livres[4]. Il fallait être riche pour se donner le luxe d'un titre qui ne rapportait guère que des droits honorifiques. Aussi M. de Quérangal était-il très riche. Il avait acquis sa fortune sans doute

[1] Dans divers actes rapportés à Jersey (*Familles françaises à Jersey* par M. de l'Estourbeillon) et dans son acte de décès dressé à Dinan, le 12 juillet 1817, il est indiqué comme né à Josselin. L'acte de baptême a été vainement cherché. L'acte de décès le dit âgé de 78 ans et renvoie ainsi la naissance à 1749.

[2] En 1745, Joseph Hardouin mourait sénéchal de Josselin. M. de Quérangal lui succéda. Le 16 octobre 1753, M. de Quérangal prend le titre de sénéchal dans l'acte de baptême de son second fils ; mais, le 29 avril 1754, Jean-Marie Le Normand est en possession du titre.

[3] Arch. d'Ille-et-Vilaine. Intendance. C. 766 et 768.

[4] Chéruel, *Dict. des Institutions*, p. 1145. En 1724, un édit de juillet évaluait cette charge à 80,000 livres : les *gages* étaient seulement de 2,200 l. plus une *bourse* variable (Ferrière, *Dict. du Droit*, V° Secrétaire du Roi).

dans la Compagnie des Indes, très florissante au milieu du dernier siècle[1].

Outre une maison à Pontivy, il possédait dans la paroisse de Guern les seigneuries de Coëtniel et de Ménétanguy. Il s'était marié richement : nous verrons les biens de Mme de Quérangal vendus par la Nation, en 1798, plus de 600 000 livres[2]. Ces biens étaient en majeure partie dans la paroisse de Malguénac. En 1771, M. de Quérangal acquit, dans leur voisinage, la terre de Moustoirlan[3], et aussitôt il commença la construction, qui dura plusieurs années, de l'important château existant encore. Il était achevé avant 1781[4].

Vers le même temps, M. de Quérangal fit prendre à son fils le nom de Moustoirlan[5] ; et le secrétaire du roi se promettait bien que ce fils anobli grâce à lui serait un jour seigneur de Moustoirlan arrondi de toutes les propriétés voisines appartenant à sa mère.

Après la construction de Moustoirlan, M. et Mme de Quérangal passèrent les étés dans cette belle demeure. A peu de distance se trouve un autre château nommé Lesturgan.

A cette époque, Lesturgan était aux mains du comte de Boisgelin, marquis de Cucé[6]. On pense bien que M. de Boisgelin, maréchal

[1] C'est l'explication qui m'a été donnée de cette fortune rapide. M. de Quérangal, né à Châtelaudren (Côtes-du-Nord) le 11 janvier 1716, était le dixième d'une famille de douze enfants qui ont partagé bourgeoisement, c'est-à-dire également. Il ne pouvait avoir qu'un mince patrimoine.

[2] Extrait des ventes nationales, 1798.

[3] Du milieu du XVIIe siècle à l'époque où nous nous reportons, Moustoirlan avait plusieurs fois changé de maitre. Il avait passé des Cléguennec aux Lesquen, puis avait appartenu à M. de Bonneval, duquel M. de Quérangal fut acquéreur.

[4] 20 février 1781, bénédiction de la chapelle de Moustoirlan, récemment construite. Bapt et mar. de Malguénac.

[5] C'est sous ce nom que Joseph Anne est toujours désigné.

[6] Lesturgan n'a pas subi moins de vicissitudes que Moustoirlan entre 1632 et 1771. En 1632, il était à la famille de Boterel. L'héritière des Boterel porta cette terre à son mari Bernardin de Roscoët qui mourut en 1700 ; et soixante-dix ans plus tard, nous trouvons Lesturgan aux mains du comte de Boisgelin.

J'ai publié un acte de baptême dressé à Corlay le 24 août 1773 (*Un Sénéchal* p. 62), qui donne au comte de Boisgelin le titre de « gouverneur de Saint-Brieuc, en survivance du comte de la Rivière ». — C'est une erreur.

de camp, maître de la garde-robe du roi, son ministre à Parme, ne résidait pas à Lesturgan, et la terre était admistrée par un homme d'affaires.

Ces détails ne m'ont pas paru inutiles. Nous verrons que le voisinage de Moustoirlan et de Lesturgan ne fut pas sans influence sur la vie de Mlle de Quérangal.

II

En 1752[1], le frère aîné de M. de Quérangal, Joseph, sieur de la Ville-Héry, avait marié sa fille Marie-Joseph à Jean-Baptiste de la Goublaye, seigneur de Bellenoë, alors capitaine de cavalerie au régiment de Crussot, et qui allait en devenir lieutenant-colonel. Cette alliance amena, quelques années plus tard, une seconde alliance entre ces deux familles. Marie-Magdeleine fut accordée à Rodolphe de la Goublaye, seigneur de Nantois. Le mariage fut célébré à Pontivy le 17 avril 1769.

Les La Goublaye étaient une très noble et très nombreuse famille de l'évêché de Saint-Brieuc. Le premier connu figure dans une montre de Du Guesclin de 1371. Le manoir de la Goublaye (paroisse de Saint-Alban) était le berceau de la maison. Cette terre avait été aliénée dès les premières années du XVIe siècle ; mais les descendants des anciens possesseurs en avaient retenu le nom devenu patronymique.

Les La Goublaye de Bellenoë et ceux de Nantois étaient deux branches séparées depuis le milieu du XVIe siècle. Après plus de deux siècles écoulés, les liens d'affection qui les unissaient tenaient

Le survivancier du comte de la Rivière, en vertu de lettres du 25 avril 1773, était Charles-Eugène-Louis de Boisgelin-Pléhédel, capitaine de vaisseau. Le comte de la Rivière survécut jusqu'au 21 avril 1781, et Charles de Boisgelin garda ses fonctions jusqu'à la suppression par décrets des 20-25 février 1791. Il est mort le 27 octobre 1791. — Le gouvernement de Saint-Brieuc avait été supprimé par extinction. Ordonnance du 18 mars 1776.

[1] Acte du 16 janvier 1752, Lamballe.

moins à une parenté désormais bien éloignée qu'à des relations amicales et de voisinage constamment entretenues.

Nous voudrions placer ici les portraits de M. et Mme de Nantois au temps de leur mariage, quand ils avaient vingt-deux et vingt et un ans ; mais le seul portrait qui reste d'eux, pieusement conservé au château de la Guyomarais, a été peint seulement dans l'été de 1785, quand M. de Nantois avait trente huit ans et Madame trente-sept[1].

Voici la description de cette toile composée dans le goût du temps[2] :

Un vaste paysage. Au premier plan, à l'ombre d'un arbre touffu, sont assis sur un banc de verdure M. et Mme de Nantois, de grandeur à peu près naturelle et en pied. Au fond, le Temps s'avance armé de sa faux, M. de Nantois grand et brun a la main droite posée sur l'épaule de sa femme qu'il regarde tendrement. Mme de Nantois, de taille moyenne blonde, avec une haute coiffure poudrée, des jupes bouffantes et des mules à talons hauts, regarde venir le Temps, et tient à la main un carnet sur lequel se lisent ces vers :

En vain le Tems fauche et moissonne
Et la jeunesse et ses appas,
Nous voyons gaîment notre automne
Vers nous s'avancer à grands pas ;
La plus douce philosophie,
Le plus délicat sentiment
Sauront jusqu'au dernier moment
Semer des fleurs sur notre vie.

Sans être précisément jolie, Mme de Nantois est pleine d'agrément, et sa physionomie reflète à merveille les grâces de son esprit

L'acte de mariage ne donne pas à M. de la Goublaye le titre de

[1] Cette date précise nous est donnée par une lettre du 27 mai 1785 Georgelin, sénéchal de Corlay, écrit à Mme de Nantois : « Votre chère maman m'a lu de charmants vers de vous pour votre portrait »

[2] J'ai déjà publié cette description que je devais au regretté comte Arthur de Nantois, arrière-petit-fils de Rodolphe de Nantois. Depuis j'ai pu voir cette toile au château de la Guyomarais et reconnaitre l'exactitude de la description

seigneur de Nantois; toutefois, la mort de son père, Toussaint René, l'avait mis en possession de cette terre (30 mai 1763).

L'acte de mariage ne lui donne pas non plus le titre qu'il prendra un peu plus tard : « gouverneur des villes et châteaux de la Chèze Loudéac et la Trinité[1]. »

A cette époque, le gouverneur même pour le roi d'une ville fortifiée n'était pas tenu à la résidence[2] : à plus forte raison, le gouverneur pour le duc de Rohan d'une ville qui ne fut jamais close et de deux châteaux ruinés depuis longtemps ; et M. de Nantois pouvait vivre tranquille dans sa charmante résidence de Nantois.

III

Depuis un demi siècle, l'art a transformé Nantois ; mais je l'ai vu de mes yeux d'enfant (il y a, hélas ! plus de cinquante ans) tel qu'il devait être en 1769.

Quand on arrivait du bourg de Pléneuf par une admirable avenue de chênes, le château apparaissait au fond de la vallée, précédé d'une cour verte entourée d'un mur, selon l'usage ancien.

Aspecté en plein midi, le château était adossé à une haute colline qui le défendait du vent et du bruit de la mer. A droite, une avenue longeait le pied de la colline. Je me rappelle encore avec quelle joyeuse surprise j'entendis tout à coup au bout de l'avenue le bruissement des vagues ! Je m'élançai, et à quelques pas j'admirai la mer courant sur une belle grève et montant à l'assaut du rempart de galets qui couronne la plage.

C'est en cette aimable résidence que les nouveaux époux vinrent habiter au printemps de 1769. Ils n'y cherchaient pas la solitude qui

[1] Il tenait ces titres du duc de Rohan. La Chèze, la Trinité (Porhoët) et Loudéac formant autrefois la seigneurie de la Chèze, avaient été détachés du comté de Porhoët et formaient trois des six châtellenies du duché de Rohan (M. de la Borderie, *Géog. féod. de la Bretagne*, p. 127).

[2] L'arrêt du conseil du 1er juin 1766 décide que les gouverneurs pourront exercer le gouvernement sans incompatibilité avec tous autres offices en payant la finance qui sera fixée (par arrêt du 1er juillet suivant).

transforme en un égoïsme à deux les premières joies d'un ménage.

La jeune épouse trouvait à Nantois bien mieux que la solitude : une famille tendrement unie, où son cœur sensible allait dès le premier jour se sentir à l'aise.

Les hôtes de Nantois étaient nombreux.

Toussaint-René de la Goublaye avait épousé à Rennes, en 1735, Jeanne-Jacquette Oren, dame de la Villemartin, qui entrait dans sa dix-huitième année[1]. Ils avaient eu de nombreux enfants ; à la mort de leur père (en 1763) il en restait sept dont quatre, et parmi eux Rodolphe, étaient encore mineurs.

Les aînés étaient trois filles : Angélique, Sainte et Hélène ; les quatre fils étaient Rodolphe, l'aîné, Thomas-Marie-Bernard, le cadet, dit chevalier de Nantois ; Emmanuel-Toussaint-Joseph. que nous retrouverons plus tard abbé de Nantois ; enfin Jean-Baptiste-Toussaint.

Au temps du mariage de Rodolphe, Mme de Nantois avait à peine dépassé la cinquantaine. Ses filles avaient de vingt-six à vingt-quatre ans, le chevalier avait vingt et un ans ; le futur abbé et son jeune frère en avaient quatorze et onze[2].

Mlles de Nantois demeuraient avec leur mère. Le futur abbé était encore au collège et, quand venaient les vacances, il rapportait à Nantois son heureuse gaîté.

Auprès de Mme de Nantois vivait une sœur de son mari, de même âge qu'elle, Mlle de Penher, qui était une seconde mère pour ses neveux et nièces. Jamais sœurs ne furent plus tendrement unies que Mme de Nantois et Mlle de Penher : elles ont voulu que leur souvenir restât inséparable pour *leurs enfants*, et elles se sont fait

[1] Mariage. Saint-Aubin, 18 mai 1735.

[2] Les trois filles baptisées à Pléneuf en 1737 et 1738. Rodolphe et Thomas baptisés à Saint-Etienne de Rennes les 16 juin 1747 et 11 octobre 1748. — Les deux jeunes, qui eurent pour parrain Rodolphe, baptisés à Pléneuf en 1755 et 1758.

D'autres enfants étaient nés sans doute entre 1738 et 1747, et d'autres entre 1748 et 1755. Je ne trouve aucune trace du chevalier et du plus jeune frère après le mariage de Rodolphe.

peindre sur la même toile. Ce tableau nous les représente donnant des soins à un enfant blessé[1].

Le château de Nantois en effet était, comme beaucoup d'autres, non seulement l'hôtellerie des pauvres du voisinage, mais le dispensaire des malades et des blessés indigents. Le portrait des deux châtelaines n'est pas le seul témoignage de leur active charité. Un correspondant de Mme de Nantois nomme Mlle de Penher « votre héroïque tantine », par allusion aux soins que la charitable chrétienne, dominant des répugnances naturelles, donnait aux malades et aux blessés[2].

Mlles de Nantois avaient été élevées à cette école. La dernière surtout, dite Mlle de la Vigne, était très pieuse, et plusieurs lettres témoignent de sa piété, de sa douceur et de l'affection qu'elle inspirait à son entourage. Les deux autres restées aussi sans alliance ne quittèrent pas Nantois, et l'aînée de cette nombreuse famille, Angélique, allait y survivre à toute sa génération.

Voilà en quelle famille Marie-Madeleine de Quérangal fut reçue comme une fille et une sœur chérie. Mlle de Penher s'éprit pour sa nouvelle nièce d'une tendresse presque maternelle, et la nièce reconnaissante et ses correspondants instruits par elle ne nomment jamais Mlle de Penher que « l'aimable, la bonne tantine[3] ».

Les relations de parenté ne se bornaient pas à l'intimité de Nantois : plusieurs membres de la famille de la Goublaye habitaient aux environs, notamment à Lamballe. Ainsi Mme de Bellenoë, cousine de Mme de Nantois. M et Mme de Bellenoë avaient, entre autres enfants, une fille nommée Hélène-Marie-Mauricette, que son mariage avec M. de Forsanz allait fixer à Lamballe. Mme de Forsanz était de quelques années seulement moins âgée que sa tante à la mode de Bretagne, Mme de Nantois[4] ; et l'intimité entre les deux cousines était celle de deux sœurs.

[1] Ce portrait est conservé au château de la Guyomarais. Il n'est pas de la même main que le portrait de M. et Mme de Nantois. Les deux dames ne dépassent pas la cinquantaine. Le portrait peut être un peu antérieur au veuvage de Mme de Nantois (1763).

[2] Georgelin, 27 mai 1785.

[3] Mme de Nantois. Plusieurs billets.

[4] Acte de baptême. 27 juillet 1754, Lamballe.

Le 3 septembre 1772, Mme de Nantois devint mère d'une fille qui, ondoyée le jour même, mourut avant la cérémonie du baptême, et fut inhumée, le 12 janvier 1773, dans la chapelle de la Ville-Brexellette appartenant à M. de Nantois.

Le 12 juin 1774, Mme de Nantois eut un fils. On devine avec quelle joie la jeune mère, qui avait eu à pleurer son premier enfant, accueillit le second. Cet enfant baptisé le 21 juillet suivant reçut les noms de François-Jacques-Emmanuel. M. et Mme de Nantois donnèrent pour parrain à leur fils aîné M. de Bellenoë, qui avait fait leur mariage ; la marraine fut Mme de Quérangal.

C'est ce fils que Mme de Nantois va élever avec une tendresse si vive exempte pourtant de faiblesse, et qu'elle chantera si gaîment sous le nom de *Francillon*[1].

Un autre enfant fut baptisé le 24 mars 1776, qui, le 1er mai suivant, rejoignit sa sœur dans la chapelle de la Ville-Brexellette.

Enfin, en 1781, à Pontivy, Mme de Nantois eut une seconde fille qui fut nommée Anne Joséphine, du nom de son parrain, frère de sa mère. Celle-ci survivra[2].

IV

Mme de Nantois se plaisait à cette vie de la campagne que d'autres femmes de son âge aurait trouvée monotone, faute de savoir y introduire la variété. Il ne semble pas qu'elle ait aimé le monde, où son esprit et sa grâce lui auraient assuré le succès. Son amour pour son mari, sa tendresse pour ses enfants, son affection pour ses proches suffisaient à son cœur. Les soins de sa maison, le travail, des lectures variées, les unes peut-être un peu frivoles selon la mode de l'époque, les autres si sérieuses qu'elles eussent effrayé bien des hommes, prenaient le meilleur de son temps. Une promenade quotidienne seule avec son mari occupait

[1] Ci-dessous notamment *Epître à maman*, n° 1.

[2] Peut-être un autre enfant est-il né entre 1776 et 1781 qui mourut jeune. Je n'ai trouvé à Pléneuf ni le baptême ni la sépulture.

une part de ses loisirs ; une correspondance active surtout avec sa mère en prenait une autre.

Enfin, dans le peu d'instants qui restaient libres, Mme de Nantois rimait[1]... mais comme en se jouant et avec la plus heureuse facilité. Les négligences, les fautes d'inattention qu'on relève dans quelques pièces démontrent assez toute absence de travail. On dirait que ces vers sont écrits de premier jet, au courant de la plume, sans que l'auteur ait pris la peine de les relire.... Serait-ce à Nantois même que Mme de Nantois aurait eu la révélation de ce talent naturel ? Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'un jour elle y trouva quelqu'un pour lui donner la réplique : son beau frère l'abbé de Nantois faisait lui-même de jolis vers[2].

Mme de Nantois s'essaya même dans la comédie. Nous avons sous les yeux le *brouillon* parsemé de ratures d'une petite pièce plaisante et spirituelle, mais dont par malheur il ne reste que quelques scènes[3]. Cette pièce était assurément destinée au théâtre de Nantois... car on jouait la comédie au château : en preuve nous trouvons un fragment de rôle copié par Mme de Nantois et sans doute pour elle-même.

Quels que fussent les enchantements de cette vie facile, aimante, gaie et en même temps sérieuse et sagement occupée, avec quelle joie Mme de Nantois retournait chaque année à Pontivy et Moustoirlan, où son père sa mère et son frère l'attendaient, avec ses souvenirs de première jeunesse ! Son allégresse était entière quand elle pouvait, comme il arrivait quelquefois, y amener « la bonne tantine ».

Quelques mots de Mme de Nantois nous montrent en M. de Quérangal un homme excellent, grave, peut-être maître un peu absolu[4]. Elle nous représente sa mère comme une femme d'un esprit

[1] Sur tout ce qui précède voir *Epître à maman* sur sa retraite à la campagne. Ci-dessous n° 1.

[2] Je tiens ce renseignement de mon grand-oncle, qui fut pour moi un second père, M. Flohic-Kerlafin, mort doyen honoraire de la Cour de Rennes, ami de l'abbé de Nantois et de son neveu *Francillon*.

[3] Ci-dessous pièce n° 9.

Ci-dessous lettre n° 7.

aimable et cultivé, puisqu'elle trouve à ses lettres le même charme qu'à celles de Mme de Sévigné[1]. Enfin, pour qu'une si douce intimité unît Mme de Nantois et son frère, il fallait bien que Joseph de Quérangal ressemblât à sa sœur par d'aimables qualités de cœur et d'esprit, et nous verrons bientôt qu'il rimait lui-même avec succès[2].

Les séjours à Moustoirlan, si voisin de Lesturgan, allaient être pour Mme de Nantois l'occasion de relations inattendues, qui allaient lui procurer une notoriété, à laquelle assurément elle n'avait pas aspiré.

V

Un peu après 1771, un sénéchal de Corlay, Barthélemy Georgelin, avait été chargé des affaires du comte de Boisgelin, et, en cette qualité, il résidait souvent à Lesturgan.

Le dessin ne nous a pas transmis les traits de Georgelin ; mais voici un *signalement* que je crois exact : « petit homme brun, aimable, spirituel, toujours en mouvement, et faisant, dit-on, de jolis vers[3]. »

Ceux qui ont lu ce qui reste de ses poésies sont réduits à croire que Georgelin semait dans sa conversation bien plus d'esprit qu'il n'a su en mettre dans ses vers. Il rimait, « malgré Minerve, » il faut en convenir ; mais avec une prodigalité extraordinaire, à propos de tous et de tout. En faut-il une preuve ? Faisant ce que personne n'avait sans doute tenté avant lui, le sénéchal avait résumé en trente et un vers *techniques* les trente et un articles de l'*Usement*

[1] *Epître à maman....* n° 1.

[2] Lettre de Georgelin, 12 mai 1784.

[3] C'est ainsi que me l'a dépeint M. Le Flohic-Kerlafin. Né à Pontivy, en 1779, mon vieil oncle avait vu Georgelin. En fait d'esprit, il n'y avait pas de meilleur juge que M. Kerlafin. Il m'avait appris aussi la correspondance de Georgelin avec Voltaire, et c'est cette révélation qui m'a déterminé à chercher cette correspondance.

Si on veut un signalement *officiel* de Georgelin, le voici copié dans un passeport daté de 1794 : « Age, 54 ans, taille cinq pieds, cheveux gris, yeux bruns nez ordinaire, bouche moyenne, menton carré. »

de Rohan qu'il appliquait chaque jour ; et il aurait pu rendre ses jugements en vers. Bien plus ! à ce tour de force il en avait ajouté un second : il avait traduit chacun de ces vers en un vers latin[1]. Après ce double prodige, comment Georgelin aurait-il pu douter de son génie poétique[2] ?

En 1781, époque à laquelle nous nous reportons, Georgelin avait dépassé la quarantaine. Résidant à Lesturgan, il ne pouvait manquer de rendre visite aux aimables hôtes de Moustoirlan : i vit Mme de Nantois ; il fit des vers pour elle ; il reçut la confidence des siens : entre frère et sœur en Apollon l'intimité s'établit vite. La vivacité du sénéchal et son esprit enthousiaste charmèrent Mme de Nantois et sa mère. Quand Mme de Nantois venait à Moustoirlan, Georgelin faisait de Lesturgan son « séjour habituel[3] », et, presque chaque jour, il venait « perdre doucement » quelques heures à Moustoirlan. En une demi-heure son cheval franchissait la distance entre les deux châteaux.

Je me figure Georgelin arrivant, la valise pleine de livres nouveaux. De quoi s'entretenir sinon de littérature ? Pendant ces longues causeries du soir, dans le grand salon les fenêtres ouvertes ou dans le jardin qu'éclaire un dernier rayon de soleil, comment cette pensée qui, trente ans auparavant, tourmentait l'esprit de Fréron, ne se serait-elle pas présentée à l'esprit des hôtes de Mous-

[1] J'ai publié l'*Usement* en vers et la traduction latine. Soc. arch. du Finistère, XIII (1886), p. 339, et dans *Sénéchal* de Corlay, p. 63.

[2] Après 1778, ce doute eût été presque injurieux à La Harpe et à Voltaire. La Harpe, le sévère critique, n'a-t-il pas complimenté Georgelin d'un *impromptu*, bien faible quoique sans doute *mis au net* ? Et Voltaire, de son lit de mort n'a-t-il pas fait écrire au sénéchal que « sa prose et ses vers lui donnent le plus grand désir de vivre » pour le lire encore ? Les deux lettres dans *Sénéchal de Corlay*, p. 16 et 17.

[3] C'est Georgelin qui nous fournit ce mot :

Epitre en vers à Mme de Nantois (sans date) « qui s'est rendue aux vœux de ses parents d'habiter avec eux leur terre de Moustoirlan voisine de celle de Lesturgan, *séjour habituel* de l'auteur ».

De la fraternité d'un charmant voisinage
Je ressens tout le prix et je fais mon bonheur...

Quand Mme de Nantois était à Moustoirlan, Moustoirlan devenait un « Cythère et un Parnasse ». Georgelin, 27 mai 1785.

toirlan : « La Bretagne presque seule en France n'a pas d'académie[1]. » Et, après l'expression de ce regret, quoi de plus naturel que ce vœu : Il faut lui en donner une ! Qui le premier a dit cette parole ? Est-ce Georgelin ? Je le crois. Si Mme de Nantois ou Mme de Quérangal avait exprimé ce vœu avant lui-même, Georgelin, n'en doutez pas, aurait célébré en leur honneur, en prose et en vers, le mérite de l'invention. Mais ce qui peut sembler certain, c'est que ce projet répondait pleinement à la pensée de ces dames. S'il est éclos dans l'esprit de Georgelin, il a pris corps dans les entretiens de Moustoirlan.

(*A suivre*). J. Trévédy,

ancien président du tribunal de Quimper.

[1] Lettres sur quelques écrits de ce temps, 1749, t. 1, p. 259.

ESQUISSE

DE L'HISTOIRE DE PLEUBIHAN

ARR. DE LANNION, CANTON DE LÉZARDIEUX

(COTES-DU-NORD)

A Monsieur le Marquis de Boisgelin.

Lézardrieux, 16 nov. 94.

Y.-M. LUCAS.

I

La paroisse de Pleubihan fut fondée au VIe siècle par saint Maudet, au cours de ses pérégrinations à travers la presqu'île trécorroise. Suivant l'antique légende d'Orléans, écrite au XIIIe siècle sur les données des Trécorrois qui fréquentaient avec saint Yves la célèbre École de droit, saint Maudet, en quête d'une solitude, aborda tout d'abord au petit hâvre appelé depuis *Port-Béni*, le PORTUS BENEDICTUS mentionné dans l'enquête de canonisation de saint Yves. Toujours d'après la vie orléannaise, Maudet bâtit près de là un premier ermitage, et cet endroit est encore désigné par le peuple sous la dénomination transparente de KERMODA.

Après quelque temps de séjour à Kermoda, saint Maudet traverse le territoire actuel de Pleubihan pour se fixer à Lan-Modez, *Lanna Maudeti*, *Iliz Maudet*. L'ermite avait sans doute avec lui quelques disciples, Botmaël et Tudi, disent les Actes ; et, à cent mètres de la pauvre église de Lan-Modez, on trouve une croix voisine d'une ferme. Croix et village portent aujourd'hui le souvenir du patron fondateur et s'appellent *Ker-Vénec'h*, résidence des

moines. Ce village est situé à deux kilomètres de Pleubihan, et cette faible distance ne dut empêcher Maudet d'étendre son zèle d'apôtre sur les deux territoires de Pleubihan-Lan-Modez, car les paroisses bretonnes furent délimitées bien plus tard[1].

De Pleubihan-Lan-Modez, le bienheureux se retira plus avant sur la terre ferme, près la chapelle actuelle N.-D. de Bonne-Nouvelle, et tôt après dans une île appelée depuis Ile-Maudet.

Cette île se peupla bientôt, dit le légendaire de Tréguer, de religieux pour lesquels il fallut construire des logettes ou cellules, et des oratoires. Nul doute que Maudet ne laissât sur la terre ferme ou ne détachât de son île, comme le faisaient Tudual, Pergat et Ruélin autour de Lan-Tréguer, des prêtres pour le service pastoral du canton aujourd'hui appelé « *La Presqu'île* ». Le territoire actuel comprenant Pleu-Bihan et Lan-Modez devaient de préférence attirer sa sollicitude en souvenir de son abordage à Port-Béni, de sa résidence à Lan-Modez. Ainsi faisaient après lui les Bénédictins de l'Ile-Maudet, les Franciscains de l'Ile-Verte. Après la bataille de Kermasac'h en Lan-Modez (1592) entre Ligueurs et Protestants, fut bâtie (1598) une chapelle dédiée à la sainte Vierge sur le lieu même où avait péri le jeune Derval. Une fondation fut faite par MM. Boisdauphin et Saint-Laurent, ses oncles. En vertu de cette fondation, un moine de l'Ile-Verte devait, chaque semaine, dire dans la chapelle une messe pour le sieur Derval et les catholiques morts à ses côtés. En l'année 1750, la chapelle de Kermasac'h (située près de Kervénec'h), tombant en ruines, fut achetée par M. Cillart de la Villeneuve qui s'obligea à la faire reconstruire, ce qu'il fit en 1753, et à maintenir les charges de la fondation. Par un nouvel acte, les moines de *l'Ile-Verte* s'obligèrent à la desservir; et, moyennant 12 sous par semaine, à venir exactement chaque dimanche dire la messe du matin à Kermasac'h.

Les premiers pasteurs de Pleubihan furent troublés dans l'exercice de leur charge par les invasions normandes et les rivalités intestines des princes bretons aux IXe et Xe siècles. Le minihi de

[1] En prenant la version du mss. 330 d'Orléans, favorable à ma thèse, je ne prétends en rien infirmer les savantes conclusions du commentaire historique de M. Arthur de la Borderie.

saint Maudet lui-même fut violé, profané, envahi, mis à sac. En 878, le corps du saint abbé fut transporté à Bourges pour le soustraire à la profanation des Barbares, et rendu à l'abbaye Saint-Rion, puis à Beauport, en 1202, par Alain, comte de Goëllo. Plouëzec conserve actuellement le chef vénéré de saint Maudet.

Pleubihan eut pour patron primitif saint Pierre. Une charte de l'année 1034, faisant mention du cimetière de la paroisse, l'appelle « cimetière de Saint-Pierre », *juxtà cimiterium sancti Petri*.

Vers l'an 1032, Pleubihan fut donné par le duc Alain III et son frère Eudon à l'abbaye ducale Saint-Georges de Rennes, fondée en 1028 ou 1030, par Adèle, duchesse de Bretagne, sous la dotation de ses frères Alain et Eudon. Voici la charte latine de donation :

DE PLUBIHAN

In nomine Patris et Sancte et individue Trinitatis ego Alanus Dei gratia Britannorum dux, una cum fratre meo Eudone, volumus notum fieri omnibus sancte Dei Ecclesie fidelibus presentibus et futuris, quod, pro redemptione et salute animarum nostrarum et matris nostre Haduisse, damus Sancto Georgio et Addele abatisse sorori nostre cum ceteris famulabus ibi Deo servientibus vel servituris, parrochiam in Britannia que vocatur Plubihan cum omnibus consuetudinibus nobis inde pertinentibus, cum equitibus et villanis, cum terra culta et inculta, cum carrucis etiam et bobus, omnique dominio imperpetuum possidendum, ut per intercessionem Sancti Georgii et orationem sanctarum monacharum remissionem peccatorum nostrorum mereamur consequi in eternum. Cui donationi, si quis contradictor, quod absit, extiterit, per auctoritatem Domini nostri Jesu Christi separatus a communione fidelium nisi resipuerit, maneat in eternum ; et, ut hoc donum fortius et stabilius maneat, ego Alanus, presente fratre meo Eudone, et mecum confirmante, propriis manibus confirmavi, presentibus fidelibus et confirmantibus, quorum nomina hec sunt : S. Alani ducis, S. Eudonis comitis, S. Budici comitis, S. Alani Cornugallie comitis, S. Gingonei archiepiscopi, S. Gualterii episcopi, S. Guai-

rini episcopi, S. Rivalloni vicarii, S. Rivaldi pincerne, S. Hervepropositi, S. Rivalloni prepositi, S. Aldronii capellani, S. Hidrochii, S. Aldroni[1].

TRADUCTION

Pleubihan.

Au nom du Père et de la sainte et indivisible Trinité, moi, Alain, par la grâce de Dieu, duc des Bretons, avec l'assentiment de mon frère Eudon, nous voulons faire savoir à tous les fidèles de la sainte Église de Dieu présents et à venir, que, pour la rédemption et le salut de nos âmes et de l'âme de notre mère Havoise, nous donnons à Saint-Georges et à l'abbesse Adèle notre sœur, ainsi qu'aux autres servantes (du Christ) qui servent ou serviront Dieu [en ce monastère] la paroisse sise en Bretagne appelée Pleubihan avec toutes les coutumes qui nous reviennent de ce chef, avec chevaliers et vilains, avec terre cultivée et inculte, avec charriots et bœufs, le tout pour être possédé à perpétuité et en toute propriété. Et ce, pour que nous méritions à tout jamais, par l'intercession de saint Georges et les prières des saintes moniales, le pardon de nos péchés. Si quelqu'un s'oppose à cette donation, — ce qu'à Dieu ne plaise, — qu'il soit séparé pour toujours, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la communion des fidèles, à moins qu'il ne vienne à résipiscence. Et pour que la présente donation soit plus fortement et plus solidement établie, moi, Alain, en présence et de l'assentiment de mon frère, je l'ai ratifiée avec lui de mes propres mains et les fidèles présents, dont les noms suivent, l'ont aussi souscrite :

Sceau d'Alain, duc. Sceau d'Eudon, comte. Sceau de Budic, comte. Sceau d'Alain, comte de Cornouaille. Sceau de Gingone, archevêque[2]. Sceau de Gaultier, évêque[3]. Sceau de Guérin, évêque[4].

[1] Paul Labigne-Villeneuve, *Cartulaire de Saint-Georges*, p 112, 113. Morice, *Preuves*, I, 171. — Lobineau, *Preuves*, col. 110.

[2] Gingone, Junguène ou Junkène, arch. de Dol. (V. *Catalogue hist. des évêques de Dol* par Albert Le Grand, les Bénédictins et Tresvaux.)

[3] Walter ou Gaultier, év. de Nantes (V. les précéd. et Kersauzon).

[4] Warin ou Guérin, évêque de Rennes. (V. Bénédictins, et Albert Le Grand et Guillotin de Corson).

Sceau de Rivallon, vicaire. Sceau de Rivoal, échanson. Sceau de Hervé, prévôt. Sceau d'Aldronius, chapelain. Sceau d'Hildrochius. Sceau d'Aldron.

La donation de Pleubihan fut complète, irrévocable : chevaliers, et vilains, terre labourable et inculte, bœufs et charriots, église et clercs, tout passa sous la juridiction temporelle et spirituelle de Saint-Georges.

L'église paroissiale, anciennement dédiée à saint Pierre depuis que l'église voisine de Lan-Modez s'était placée sous le patronage de saint Maudet, fut désormais l'église de Saint-Georges. Saint Pierre resta le patron primitif, à titre de souvenir historique, de la paroisse, saint Georges devint le titulaire de l'église, et son patronage même sur la paroisse fut substitué à celui de saint Pierre. Avant la Révolution, la fête de saint Georges fut célébrée à Pleubihan de précepte, comme fête patronale, selon la rubrique de l'ancien bréviaire de Tréguer : *In unaquaque Parochia servatur a populo festum patroni principalis.* (*V.* dans dom Morice le statut synodal de l'évêque Jean de Plouëc, en 1459, statut qui maintient la fête de saint Georges de précepte à Peubihan et à Plougaznou, autre prieuré-cure de Saint-Georges au diocèse de Tréguer)[1].

La dame prieure de Pleubihan percevait les droits féodaux au nom de l'abbaye-mère Saint-Georges de Rennes qui, elle, présentait à l'agrément du seigneur évêque comte de Tréguer les titulaires du prieuré-cure, les recteurs de l'époque (V. Aveu de l'abbaye Saint-Georges rendu au roi en 1665 par Magdelaine de la Fayette)[1].

Quelques noms de prieures de Pleubihan sont parvenus jusqu'à nous, entre autres : Gervaise, qui recevait saint Yves à sa table et l'appelait au ministère de la prédiction dans la paroisse[3]. Marguerite de la Fresnaye, prieure de Pleubihan[4], puis grande prieure de l'abbaye l'espace de 17 ans, mourut à 74 ans « très regrettée de toute « la communauté dont elle était la règle vivante par une régularité

Morice, *Preuves*, II, 1253.

[2] V. *Cartulaire de Saint-Georges*, p. 356.

[3] V. Mon. origin. *Hist. de Saint-Yves*, Témoin 18e, p. 53.

[4] Armes de la Fresnaye : *d'argent à trois branches de fresne de sinople*,

« sans interruption et un dégagement universel de toute chose. « Elle répara et orna très magnifiquement l'église[1] ».

Anne Gabrielle du HALEGOËT, morte à 91 ans prieure de Pleubiban[2]. L'obituaire s'exprime ainsi à son sujet : « Elle avoit employé « la plupart des revenus de son prieuré au soulagement des pau- « vres et pour le bien-estre de notre abbaye. Elle avoit entre autres « choses fait faire les armoires du dépôt et fait mettre en ordre les « archives, fait faire la balustrade en fer du chœur extérieur de « l'église de notre abbaye et donné mille livres pour l'entretien des « ornements et linges de notre sacristie[3] ».

Les religieuses de Saint-Georges établies à Pleubihan appelaient souvent à prêcher des missionnaires de renom. Je citerai saint Yves et saint Vincent Ferrier.

« On ne sait par quel dessein providentiel, dit M. l'abbé France, « une partie importante des reliques de saint Vincent Ferrier ont « été transportées à Pleubihan près Tréguer. Il n'y a pas d'authen- « tique, il est vrai, mais la tradition et l'analyse des ossements « conservés de temps immémorial dans cette église semblent une « preuve péremptoire. Ces reliques sont conservées dans une base. « en bois, recouverte de lames d'argent, d'une statue de saint « Vincent qui a disparu. Le reliquaire est partagé en neuf parties « par des cloisons, et chaque ossement porte imprimé le nom de « saint Vincent Ferrier. L'analyse a démontré que ces ossements « appartiennent à un homme d'une soixantaine d'années qui de- « vait être boiteux. On se demande si Mgr Hamon, frère de l'abbesse « de Saint-Georges, n'aurait pas donné ces reliques à cette abbaye « qui les aurait fait parvenir à Pleubihan où existait un des plus « célèbres prieurés de cette communauté, et cela pour les dérober « aux Espagnols qui cherchaient à dérober ce trésor à la Bretagne. »

[4] Le succès des missionnaires appelés par les dames prieures au

[1] V. *Cartulaire*, p. 434.

[2] Halegoët portait : *d'azur au lion morné d'or.* — *Devise :* Kén gwenn ha haleg. Blanc comme du saule.

Cartulaire, pp. 409, 440.

[4] V. *Saint-Yves*, édit. de la Soc. Arch. des Côtes-du-Nord, p. 136. Saint Vincent Ferrier, né à Valence en 1357, mort à Vannes en 1419, avait 62 ans.

Isabeau Hamon fut une abbesse de Saint-Georges de 1522 à 1523. Elle était

temps de saint Vincent Ferrier furent si grands que l'église paroissiale de Saint-Georges, étant devenue trop étroite pour contenir la foule des fidèles, il fallut construire au milieu du cimetière une chaire à prêcher. Ce monument a été récemment reproduit par la gravure en tête des deux volumes intitulés *Histoire de la persécution religieuse en Bretagne par l'abbé Tresvaux.* « C'est, dit M. Gaultier « du Mottay[1], un calvaire dont la base est entourée d'une balustra- « de en forme d'une chaire à prêcher, et qui sert en effet quelque- fois à cet office ; elle est octogone, élevée de deux mètres trente centimètres au dessus du sol, et ses faces extérieures représentent des scènes de la la passion (quinzième siècle). Ce calvaire, érigé au temps des missions de saint Vincent Ferrier en Bretagne, rappelle la Passion que dom Yves de Kermartin avait jadis prêchée dans cette paroisse. « Un jour de Vendredi saint, comme il racontait « la douloureuse Passion dans l'église de Pleubihan, on disait « dans la foule que c'était la septième église où il prêchait cette « journée-là ; et par le fait, après ce dernier sermon, qu'il fit à « Pleubihan, il était tellement brisé de fatigue qu'il ne pouvait se « soutenir, et qu'il dut s'appuyer sur le bras d'Yves de Trégoëzel, « son ancien condisciple à l École de droit d'Orléans, qui était venu « habiter la paroisse de Pleubihan[2] ».

Les registres paroissiaux de Pleubihan, classés en très bon ordre aux archives de la mairie, conservent au bas des actes les noms des anciens recteurs-prieurs.

Outre le fief prieural de Saint-Georges, Pleubihan possédait plusieurs résidences seigneuriales dont les familles sont restées célèbres : *Kerhoz*, berceau du premier précepteur de saint Yves, littéralement traduit en latin *Joannes Villæ Senis,* et en breton Jean de *Kerhoz*, *Kerc'hoz*, *Kergoz*, *Kerangoz*, — *Troëzel*, *Trogouëzel* ou *Trévouëzel*,

sœur de deux évêques bretons : François Hamon, évêque de Nantes (1511-1532) et André Hamon, évêque de Vannes (1514-1527). C'est de ce prélat qu'il est ic question. — Armes : écartelé : aux *1 et 4 de gueules à trois haches d'armes d'argent :* aux 2 et 3, *trois huchets.* Aliàs sur le tout : *de Guibé.*

[1] V. *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord*, p. 292.

[2] V. Ropartz *Saint-Yves*, pp. 89, 90. — *Monum. origin. de l'Histoire de Saint-Yves*, p. 11, témoin 46e.

berceau d'Yves de Trogoëzel, compagnon de saint Yves aux écoles d'Orléans. C'est à tort que dans les discours et sermons de circonstance comme dans certaines *Vies* de saint Yves, on fait d'Yves de Trogoëzel un recteur de Pleubihan. Rien n'indique cette qualité dans les Actes. — *Trézel*. illustré par Mme de Trézel, née Thépaut du Rumelin, sœur du généreux chanoine de Tréguer et tous deux fondateurs, en 1654, du grand séminaire, sous l'épiscopat de Mgr Balthazar-Grangier. — Kermel, Kerroignant, Nouël de Keranguë, titres encore portés aujourd'hui, le dernier par les parents de celui qui écrit ces lignes. Je cite au hasard les manoirs de *Launay*, *Kervran*, *le Run*, *Pencrec'h*, *Kermoda*, *le Kosker*, *Meshuel*, *Ponthir*, *Kermarker*, etc, jadis habités par les nobles familles : Le Du, sieur du *Meshuel* (de sable à la fasce d'argent, accomp. de 3 coquilles de mesme) ; — du Réchou, sieur de *Pontanézen*, ou *Pontazen* et de *Keranroy* ou *Kerroué* (d'argent à 3 fasces de gueules, accomp. de 10 merlettes de sable, 4. 3, 2 et 1); — Cillart, sieur de *Keriliz* et de *Kersaliou* (de gueules au greslier d'argent, enguiché de mesme en sautoir. Devise : (Mon corps et mon sang) ; — David, sieur de *Kerandraon* et de *Coëthuon* (d'argent au pin arraché de sinople, chargé de trois pommes d'or. — Derrien, sieur de *Goasfilo*, de la *Villeneuve* et de *Ponthir* (d'argent à deux lions affrontés de gueules. Devise : *Nec* sine sanguine fuso ; — Jagu, sieur de *Kersalio* et de *Launay* (de sable au lion d'argent, accomp. de 3 étoiles de mesme) ; — Kercabin, sieur de *Kermarquer*, (de gueules à 3 croix pattées d'argent) ; — Kergadaran ou Kergadavan, sieur dudit lieu et de *Trévouézel* (d'argent au pin de sinople fruité d'or, le fût chargé d'un cerf au naturel) ; — Kergadiou, sieur dudit lieu, par. de Bourbriac, parut aux réformations de la noblesse, en 1463, par. de Pleubihan (d'argent à 2 fasces de gueules) ; — Kerguézec, sieur de *Trégoëzel* (écartelé aux 1 et 4 d'argent au chesne arraché de sinople, aux 2 et 3 d'azur plein) ; — Kerleau, sieur dudit lieu et de *Meshue* (d'azur au cerf d'or) ; — Kermarquer (d'azur à la fasce d'or, chargée de 3 merlettes de sable) ; — Kermel, sieur dudit, de *Pencrec'h* et de *Kergadaran* (de gueules à la fasce d'argent accomp. de 2 léopards d'or. Devise : Audacibus audax) ; — Kerouallan ou Kerivoallan (d'azur à 10 étoiles d'argent, 4, 3, 2, 1) ; — Kerroignant,

sieur dudit lieu et de *Trézel* (d'azur au gantelet de fauconnier d'argent en pal); — LAÎNÉ, ou LESNÉ, sieur de *Kerjacob* et de *Coëthuou* (d'azur à 3 mollettes d'argent); — DE LAUNAY ou LE GUERN, sieur dudit lieu, de *Kervran*, de *Pencrec'h*, de *Trévouézel* et de *Kervélar* (de gueules à la croix d'argent, cantonnée de 10 coquilles de mesme, posées 2 et 1 dans chaque quartier du chef et 2 aux quartiers de la pointe); — DU MERDY, sieur dudit lieu et de *Kermeury* (*écartelé* d'argent et de gueules, à 3 fleurs de lis de l'un en l'autre); — NOËL ou NOUËL (en breton *Nédellec*) de Keranguë (d'argent au pin de sinople, soutenu de deux cerfs affrontés et rampants de sable. Devise : Tout bien ou rien); — LE PENNEC'H ou LE PENNEC, sieur de Coëthuon (de sable à 3 testes de lévrier d'argent, colletées de gueules, clouées et bouclées d'or); — DU ROSMAR DE KEROUALLAN ou KERIVOALLAN (d'azur au chevron d'argent, accomp. de 3 mollettes de mesme); — LE SPARLER DE ROC'HMORVAN (de gueules à l'épée d'argent en bande, garnie d'or, la pointe en bas. Devise : Æstus et frigoris expers, et aussi : (Tout au naturel); — DE BÉGAIGNON, sieur de Kerhoz (fretté d'argent et de gueules); — YVES DE TRÉGOËZEL, condisciple de saint Yves à l'Ecole de droit d'Orléans en 1277-1279, entendu dans l'enquête de canonisation en 1330, portait : d'azur à trois trèfles de sable; aliàs un léopard (Sceau de 1306). Maître JEAN KERHOZ n'était pas, plus que son condisciple Yves de Trogoëzel, prêtre ni recteur de Pleubihan. Les panégyristes et quelques historiens ont commis la même erreur à ce sujet.

Laquelle de ces petites juridictions seigneuriales était la plus importante ? N'oublions pas que le prieuré de Saint-Georges avait depuis 1032, le haut domaine spirituel et civil sur tout Pleubihan. Cette ancienne paroisse était divisée en trèves, frairies ou sections territoriales pour la perception des impôts dus à Saint Georges. Parmi ces trèves je distingue les noms défigurés de *Terucel*, *Tressel*, *Tresfelmel* qui doivent correspondre à *Troëzel*, *Trézel*, *Kermel*. Mon opinion est que la juridiction féodale de Pleubihan appartenait au prieuré et se tenait dans la cour prieurale, près de l'église actuelle. Un document important publié par les Bénédictins bretons[1] et plus récemment par M. de la Bigne-Villeneuve au

[1] Morice, *Preuves*, I, col. 409.

Cartulaire de Saint-Georges[1], institue vers l'an 1060 un prévôt ou bailli à Pleubihan et fixe d'une manière parfaite les droits et attributions de cette charge L'institution prévôtale est renouvelée par la première abbesse Adèle de Bretagne en faveur de Gaultier qui fut le premier sergent ou sénéchal de la justice prieurale. On me permettra de transcrire ici cette charte latine :

De conventione que fuit inter abbatissam et Gaulterium prepositum

Notum sit quod Addela Sancti Georgii abbatissa quamdam conveniéntiam cum Gualterio ejus preposito perfecisse videturque uti firmior stabiliorque imperpetuum maneat, ne seculari unquam fallacia frangatur, libuit cartule scripto firmare. Ipsa autem talis est convenientia : Prefecturam de Plubihan quam pater ejus tenuit ei concedit tali modo ut, in fidelitate Sancti Georgii, ipse plebis ejus sit defensor et protector, latronum etiam malefactorum justissimusque persecutor, universorumque placitorum reorum hominum rectissimus judicator. Nec sit ei jus manducandi vel bibendi, aut ullam querelam faciendi nisi in suo dominio. Et ut iste labor dupliciter ei proficiat, ad salutem anime spiritualem filium in beneficium Sancti Georgii, omni conventu annuente, eum adoptavit. Ad corporis vero profectum, de bannis et de causis in judicio ante eum prius convictis, et de gualaeriis, octavam partem ei in renumeratione permisit. Modus autem et mensura misericordie supradictorum penes ipsum, per consilium sanctimonialis istius loc, obedientiam servantis consistant. Ad hec de dominiis ac majoribus, pastís atque querelis ejus nullo modo aliquam partem expectet. Ministrum autem sub illo hujus rei officium exercentem sanctimonialis constituat. Pactum istud, ut supradiximus, firmatum est. omissa ab eo decime calumpnia, omnibusque aliis calumpniis, Insuperque quator fidejussores se nunquam hoc pactum violaturum, id est, Eudo comes : Mengui filius Meriani ; Judicael frater ejus Gualterii ; Dunguallon filius Herdunarhoc. Hi autem sunt testes : Eudo comes et uxor ejus ; Joscelinus vicecomes ; Eudo Monmari

[1] Rennes, 1876, p. 120. 121. — Le texte de dom Morice présente quelques variantes et lacunes avec la copie de M. de la Bigne-Villeneuve que je suis comme plus complète et plus soignée.

filius ; Judel ; Rodaldus grossus ; Alfredus frater Alani vicecomitis; Costardus ; Even Rex ; Judicael grammaticus ; Guoranton filius Gurnerii ; Richaladrus ; Robertus ; Rogerius ; Recordellus cognomine Neminum ; Hodierna soror Hugonis vicecomitis.

M. P. de la Bigne-Villeneuve a, dans ses *Prolégomènes* au Cartulaire de Saint-Georges, parfaitement résumé la teneur de ce texte latin, et c'est la meilleure traduction qu'on puisse en faire. « Défendre et protéger les vassaux de Saint-Georges, juger tous les « plaids ou procès devant son tribunal, punir les voleurs et « malfaiteurs, telle est la mission du prévôt. Son salaire est de « double nature : l'un spirituel, c'est l'adoption, comme fils et « bénéficiaire de Saint-Georges, au nom du couvent tout entier ; « l'autre temporel, c'est la huitième partie qui lui est allouée sur « les bans, les causes pendantes devant lui ; les *galoirs* qui sont « les biens meubles des aubains ou étrangers. La procédure et la « mesure d'indulgence, pendant la tenue des plaids, sont laissés à « sa discrétion, pourvu toutefois qu'il prenne conseil de la prieure « du lieu ; il y a, de plus, droit de mangier et de past et le droit « d'imposer des amendes, mais seulement dans son domaine. Pour « gage de sa fidélité à remplir son office et à observer l accord « stipulé, Gautier (ou mieux Gaultier) fournit à l'abbesse quatre « fidéjusseurs[1]. »

« En Bretagne, dit excellemment M. A. de la Borderie[2], qui a le « fief à la justice ; en d'autres termes, tout vassal doit suivre la « cour, c'est-à-dire le tribunal de son seigneur. » Nous avons vu qu'à Pleubihan, le prieuré avait le fief : Damus Sancto Georgio et Addele abbatisse sorori nostre ... parochiam in Britanniâ que vocatur Plubihan.... cum equitibus et villanis etc., exerçait la justice par son prévôt, et que les habitants, chevaliers et vilains, étaient vassaux de Saint-Georges. « En Bretagne, continue M de « la Borderie, les mots *bailli*, *bailliage* ont une signification plutôt « domaniale que judiciaire. Dans l'ordre judiciaire, en Bretagne, « le titre de bailli est à peu près inconnu ... Mais de tout temps,

[1] V. *Cartulaire de Saint-Georges*, pp. 36, 37.

[2] V. *Géographie féodale*, par M. A. de la Borderie, p. 5.

« avant la Révolution, on trouve en Bretagne le nom de *bailliage* « appliqué dans toutes les seigneuries à des arrondissements plus « ou moins étendus de fiefs et de tenues, dont les rentes et redevances féodales devaient être cueillies et présentées au seigneur « par un seul collecteur, dit *sergent bailliager*, charge qui dans « l'origine constituait un office féodé[1]. »

Dans cet ordre d'idées, le prieuré de Pleubihan tenait le bailliage, puisque, dès 1060, la paroisse était divisée en sept trèves pour la perception des impôts dus à Saint-Georges. Ces trèves sont appelées : *Terucel*, *Tressel*, *Trenou*, *Treurinn*, *Tresfelmel*, *Tresconhar* et *Lisquinnic* dans le Cartulaire[2].

La justice civile se rendait à Pleubihan par la prieure de Saint-Georges : « Ladicte dame prieure a officiers, sénéchal, alloué, procureur d'office, greffier, notaires et sergents »[3], selon l'aveu rendu au roi Louis XIV en 1665 par l'abbesse de Rennes, Magdelaine de la Fayette.

Le prieuré exerçait haute, moyenne et basse justice. Le champ où les posts de justice étaient dressés, situé sur une hauteur, près du bourg, non loin du couvent, possédait il y a dix ans un moulin à vent, aujourd'hui détruit, que le peuple appelle encore *milin groug*, le moulin de la pendaison, en souvenir des hautes œuvres que les successeurs de Gaultier accomplissaient sur ce terrain. Les criminels condamnés à la potence par la cour prieurale de Saint-Georges passaient sur un ponceau actuellement encore nommé *pont Saint-Georges*.

La prieure avait un collecteur ou décimateur pour la perception des rentes et coutumes : les droits de Saint-Georges s'étendaient sur les tenanciers nobles comme sur les roturiers, sur la terre en culture comme sur les friches, sur les charrettes et les bœufs, sur le droit de bris au rivage de la mer, sur la coupe et la récolte de goëmon, sur les places au marché. La coutume s'acquittait en froment, en orge, en avoine, en porcs, en miel et aussi en deniers.

[1] V. *Géographie féodale*, par M. A. de la Borderie, pp. 76, 77.
[2] V. *Cartulaire de Saint-Georges*, pp. 113, 114, 115.
[3] V. *Cartulaire*, p 382.

Une foire très ancienne, établie par les prévôts du prieuré, se tient encore à Pleubihan le 29 avril de chaque année. C'est la *foire Saint-Georges* comme la principale foire de Paimpol est la *foire aux moines*. Le collecteur du couvent percevait les droits de places et s'approvisionnait avant tous autres. La déclaration des revenus et charges de l'abbaye, faite en 1790 par Mme de Girac, dernière abbesse de Saint-Georges, estime « les greffes de notre juridiction « de Pleubihan, maisons, moulins, terres, dixmes, rentes, lods et « ventes, rachapts et tous revenus nous appartenant en la paroisse « de Pleubihan, 5750 livres. » Les charges consistaient en « acquits « de fondations, messes fondées à nos chapelles de Pleubien, etc. »

Le dernier sénéchal du prieuré était M. Paranthoën, mort depuis la Révolution, en 1807.

Donc, encore une fois, la juridiction seigneuriale, prévôtale, temporelle et féodale de Pleubihan appartenait à la dame prieure de Saint-Georges de Pleubihan. La prévôté fut établie dès l'origine en 1030, réorganisée en 1060, et les droits du prévôt maintenus, revendiqués, exercés depuis par des sergents bailliagers jusqu'à la Révolution de 1789.

(A suivre). Abbé Yves-Marie Lucas.

POÉSIE BRETONNE

PROLOGUE

LES CLOCHES DE CAMLEZ

Saint Trémeur et son illustre mère, sainte Tréphine, sont là dans la grande verrière de l'église neuve de Camlez. Un écho de voix, de sons, un bourdonnement lointain arrive confus aux oreilles de la sainte. Elle interroge son fils. « Des cloches, des cloches neuves partout, vous envoient l'écho de leur joyeux carillon », répond Trémeur. Tréphine pleure en son âme et se dit à elle-même : « Les vieilles cloches de Camlez, je les aime. Elles ont chanté si souvent les pardons de mon fils ! Hélas ! leur voix est si grêle ; elles sont si fatiguées, si vieilles ! Et le beau chant des cloches attire si bien les braves gens ! Si mes bonnes vieilles cloches voulaient se reposer ! » Et voilà que, un soir, brille sous le porche de la tour un métal qui reluit comme la lune dans l'eau. « Ce sont les cloches neuves de Camlez : Trémeur, Tréphine, Nicolas, ô ma mère, dit Trémeur réjoui. Le grand recteur de Tréguier les *baptisera* demain. » Et maintenant chantons les cloches neuves, avec le Roitelet de saint Yves ; chantons leur *père*, le bon recteur de Camlez, M. l'abbé Beauverger !

KLEIER KAMLEZ

Ton koz lakeet èn muzik gant ann otro Dubois.

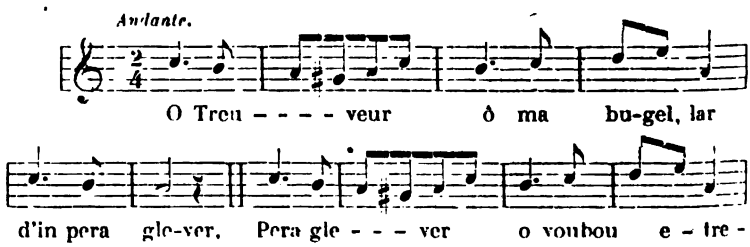

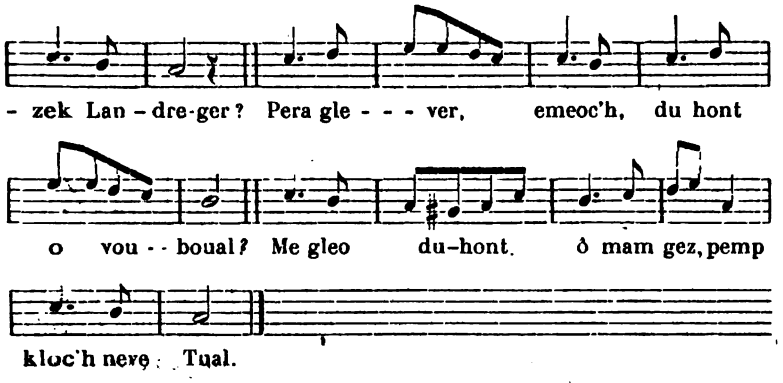

O Treuveur, ô ma bugel, lar d'in pera glever,
Pera glever o voubou etrezek Landreger ?
— Pera glever, emeoc'h, du-hont o voubou al ?
Me gleo du-hont, ô mam gez, pemp kloc'h neve Tual.

Lavar d'in, ma map Treuveur, pera glevez-te c'hoaz,
Pera glevez o trouzal etrezek ar mor braz ?
— Me gleo du-hont o trouzal kleier neve Priel,
Ha re neve Plouvouskan, ken skeltr ha ken huel.

Pera glevan c'hoaz, Treuveur, dunt da gad ann draouien,
Pera glevan o vimbaon ker koant ha ken laouen ?
— Me gleo, adalek Pleuzal bete Berlevene,
O vimbaon en pep parous kleier neve, neve.

Neuze santez Trefina a vanaz dilavar :
Ken zerret oa he c'halon ha ker braz he glac'har !
« Ar c'hloc'h a zo mouez Doue, e lere ar Zantez,
« Hag ann dud ve joausoc'h, pa ve kaeroc'h he vouez »

Ne welet ket, ô mam vad, e laraz sant Treuveur :
En Kamlez e vo kleier vel ne zo ket nemeur.
Koulz hag ar paroujo-all e reio Kamleziz :
Bean do kleier neve, neve vel ho iliz.

— Pera welan o lugern, du-hont, dindan ann tour,
Hag o lugerni ker skler hag al loar war ann dour ?
— Pera ? Ho skleier neve a lugern dunt, mam gez !
Arc'hoaz e vezo klevet pelec'h eman Kamlez.

Arc'hoaz e voint badeet gant person Landreger,
C'houi oar, dom Franses ar Gô, estik koz ar c'hleier.
Person Langoat vo aze gant he gaeran zarmon.....
Aman fad, ô ma mam gez, vo arc'hoaz eur pardon'!!

War don Tregastel.

Allegro.

Ba - de - et eo ar c'h - leier, Bim, bain,
baon ! Gant per - son bras Lan - dre - ger, Bim, bain,
baon, Ar re - ze fad a zon brao ! Brao, brao, brao !
E - lech' tri e kle-ver nao, Ha hep tao !

Badeet eo ar c'hleier,
Bim, bain, baon !
Gant person braz Landreger,
Bim, bain, baon !
Ar re-ze fad a zon brao,
Brao, brao, brao !
Elec'h tri e klever nao,
Ha hep tao !

Var don Sant Ervoan.

N'euz ket eur zant en Breiz.

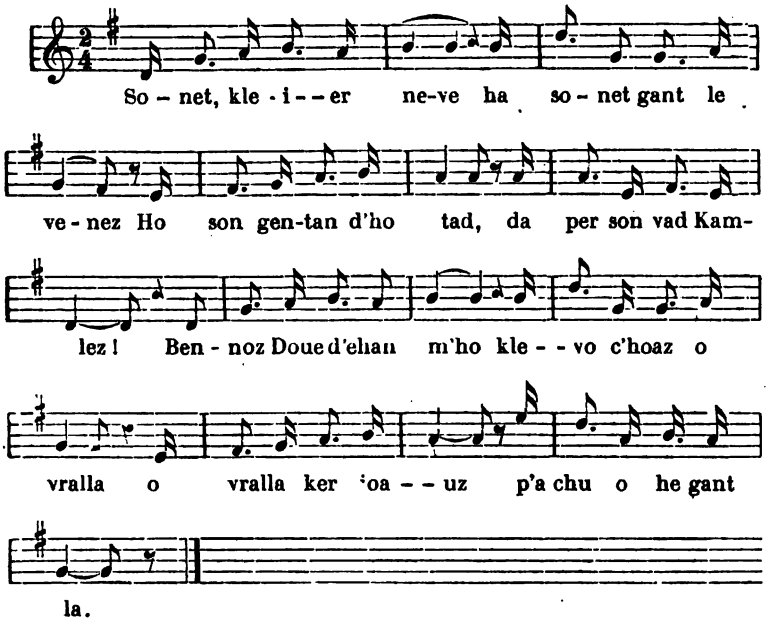

Sonet, kleier neve ha sonet gant levenez
Ho son gentan d'ho tad, da berson vad Kamlez !
Bennoz Doue d'ehan m'ho klevo c'hoaz o vralla
O vralla ker joauz p'achuo he gant la !

Dalc'het mad d'ho person, ō Kamleziz, ma c'hredet !
Kerkoulz vediez kad, ha well ne gafet ket.
Dalc'het mad d'ho person, hag en Treger, tro-war-zro,
E vo bepred Kamlez rozen ar paroujo[1].

[1] War eunn dro gant Plouvouskan, hep damanti.

Ton Trégastel.

Treuveur, Trefin, Nikolas,
Eur zon c'hoaz !
Eur zon hag eur vrao a zon
D'ho paeron !
Ha leret d'ho maeronez
Hep paouez :
« Evel d'hoc'h da vean mad
« Ne ve kad ! »

Ton Sant Ervoan, vel hueloc'h.

O paeron kloc'h Treuveur, du-hont en Berlevene,
C'houi glevo ho fillor. da noz ha da veure.
Trugare a gano d'he baeron a zo bepred
Fidel mad da Gamlez, fidel vel ne zo ket.

Eur zon, eur zonik arre
Dous ha kre,
Eur zonik da Gamleziz
Ken diskuiz !
Goude eunn iliz neve
Da Doue,
Ho deuz bet kleier dispar,
Me lavar.

Ton : Elig Kamlez.

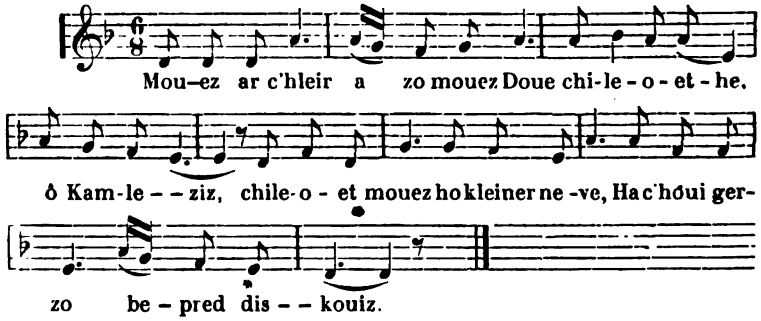

Mouez ar c'hleier a zo mouez Doue,
Chileoet-he, ō Kamleziz,
Chileoet mouez ho kle'er neve,
Ha c'houi gerzo bepred diskouiz.

C'houi gerzo diskouiz enn ho pue
Gant enor ha gant lealded ;
Hag enn ho kalon doujans Doue
C'houi a vezo gwir Vretoned.

War don : Jezuz peger braz e.

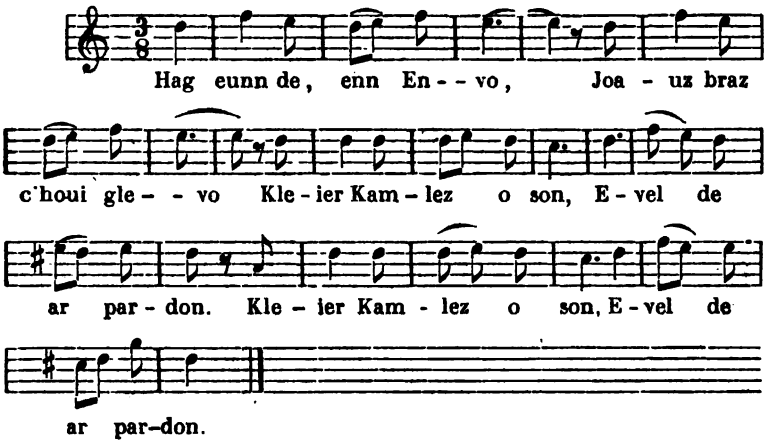

Hag eunn de, enn Envo,
Joauz braz c'houi glevo
Kleier Kamlez o son,
Evel de ar pardon.

Ha gant ar varn diwan,
E teint da difunan
Ho korfo paour kousket
En douar ar verred.

LAOUENANIG SANT ERVOAN.

LES CLOCHES DE CAMLEZ

(*Vieil air mis en musique par M. Dubois.*

O Trémeur, ô mon enfant, dis-moi quels sont les chants dont l'écho m'arrive de Tréguer ? — J'entends, ô mère chérie, chanter là-bas les cinq cloches neuves de Saint-Tudual.

Dis-moi ce que tu entends encore résonner vers la grande mer ? — J'entends résonner là-haut les cloches de Plouguiel et de Plougrescant, aux notes claires et retentissantes.

Qu'entends-je aussi, ô Trémeur, au-dessus de la vallée ? Les sons m'arrivent si gentils, si joyeux ! — De Ploézal jusqu'à Brélevenez, c'est en toutes les paroisses le carillon des cloches neuves, neuves.

Alors sainte Tréphine se tut, si oppressé était son cœur et sa douleur si grande. « La cloche est la voix de Dieu, se disait-elle ; et les braves gens accourent plus joyeux, quand sa voix est plus harmonieuse ».

—Ne pleurez pas,ô douce mère,dit saint Trémeur : A Camlez il y aura des cloches comme il y en a peu. Camlez est à même de faire aussi bien que les autres paroisses : si son église est neuve, ses cloches seront neuves aussi.

—Que vois je luire là-bas sous la tour, aussi brillant que le reflet de la lune dans l'eau ? — Quoi ? vos cloches neuves, mère chérie, reluisent là-bas. Demain on saura où est Camlez.

Demain elles seront baptisées par le recteur de Tréguer, vous savez, dom François Le Goff[1], le vieux rossignol (le chantre) des cloches. Le recteur de Langoat sera là, prêchant son plus beau sermon.... Ici, ô ma mère chérie, il y aura demain un grand pardon !!!

Baptisées sont les cloches par le grand recteur de Tréguier. Elles ne sont que trois et il semble qu'on en entende neuf, qui sonnent sans répit.

Sur l'air de la Cantate de Saint-Yves.

Chantez, ô cloches neuves, et chantez avec joie votre premier
Zône à votre *père*, à l'excellent recteur de Camlez.
Que le bon Dieu le garde ! et que le bon recteur vous
entende encore, au jour de son centenaire !

Conservez votre recteur, ô Camléziens, croyez-moi :
D'aussi bons vous trouverez difficilement, de meilleurs.
jamais. Gardez bien votre recteur, et, au pays de
Tréguier, Camlez restera la fleur des paroisses[2].

[1] La Revue a publié jadis le beau cantique des cloches de Saint-Tudual, don M. l'archiprêtre de Tréguier est l'auteur.

[2] Toutes réserves faites en faveur de Plougrescant, le pays du Roitelet.

Air de Trégastel.

Trémeur, Tréfine, Nicolas, encore un chant, un chant joyeux à vos parrains. Et dites à vos marraines que meilleures qu'elles ne se rencontrent pas[1].

Air de Saint-Yves.

O Parrain[2] de la cloche Trémeur, là bas à Brélévenez,
Vous entendrez soir et matin la voix de votre filleule. Elle chantera
Merci à son parrain, toujours fidèle à sa paroisse de Camlez.

Un chant, encore un chant, doux et retentissant aux braves gens de Camlez, si infatigables dans leur générosité ! Non contents de bâtir une église neuve au bon Dieu, ils ont tenu à lui offrir des cloches sans pareilles.

Air : Ange de Camlez ci-dessus.

La voix des cloches est la voix de Dieu : écoutez-les, ô Camléziens, écoutez la voix de vos cloches neuves et vous marcherez toujours alertes.

Toujours alertes dans la vie, avec honneur et loyauté.

Et la crainte de Dieu au cœur, vous serez de vrais Bretons.

[1] Parrains des cloches : MM. L'Héveder, Le Bitoux et Derrien. Marraines : MMmes Marie Derrien, Marie-Yvonne Rivoallan et Thérèse Rouzaut.

[2] M. Amédé L'Héveder demeure à Brélévenez. Il est le parrain de Saint-Trémeur et l'un des bienfaiteurs insignes de l'église de Camlez.

Air : Cantique breton du paradis.

Et un jour dans les cieux, vous entendrez joyeux sonner les cloches de Camlez, comme au jour du pardon.

Et, au jugement dernier, elles réveilleront vos corps endormis dans la terre du cimetière.

ROITELET DE SAINT-YVES.

BASSE-BRETAGNE

LITTÉRATURE ORALE

(*Suite et fin*[1].)

En 1886, M. E. Carrington Bolton a publié à Edimbourg un volume intitulé : *Breton Ballads translated from the Barzaz-Breiz*, in-18 de pp. X-183, qui contient trente pièces traduites en vers.

L'auteur dans sa courte préface, très équitable pour le *Barzaz-Breiz*, parle de la traduction par M. Lewis Morris de trois autres pièces, sans en indiquer le lieu de publication.

En 1842 Amand Guérin fit paraître chez Masgana à Paris un volume de vers intitulé *Bretagne*. Il renferme la traduction d'un certain nombre de guerz et de sônes. Plusieurs chansons et complainte: ont été calquées sur la mesure musicale des guerz bretons. Il annonçait la publication, dans un album spécial, des mélodies originales. M. de Gourcuff, auquel je dois cette note, ne pense pas qu'il ait donné suite à ce projet. Parmi les traductions en vers qui figurent dans *Bretagne* sont : le paysan et sa femme, guerz de la Cornouaille, d'après Cambry ; le chant des âmes, d'après *Guionvac'h* ; le guerz des laboureurs, l'enfer, le tailleur et les kourils, d'après La Villemarqué ; le roi de Penmarc'h, histoire versifiée d'un Midas breton, d'après Cambry.

En 1858 M. F.-M. Luzel publia dans les n°s 128 et 129 de « la Revue française » (19 et 20 août) un article intitulé *Poésies bretonnes : Gwerz-Sônes*. Mais ce n'est qu'en 1868, trente ans après M. de la Villemarqué, qu'il fit paraître le premier volume des *Gwerziou Breiz*

[1] Voir la livraison d'octobre 1894.

Izel. Lorient. 1868. in-8° suivi d'un second en 1874 ; il contient des textes recueillis directement et sans arrangement de la bouche des chanteurs populaires ; malheureusement ce recueil, de même que les autres du même auteur, n'a pas de musique notée.

— * *Chants armoricains*, par Boucher de Perthes, Paris, 1831, in-12.

— * Un vieux chant populaire des anciens peuples bretons : La veillée des grenouilles. Chants populaires des anciens peuples bretons : Les noces du roitelet, le loup, par de Penguern (cité inexactement dans la Bibl. de la Bret., p. 305). *Mém. de la Soc. arch. des Côtes-du-Nord*, t. v, 1870, pp. 49, 199).

— * La musique populaire bretonne, par Bougault-Ducoudray. *Bulletin arch. de l'Association bretonne*, 1882, p. 204.

Les publications suivantes sont postérieures à 1882 :

— La chanson des mensonges, par E. Ernault. *Mélusine*, t. II, c. 498.

— La chanson du tailleur, par Laouennanig, *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. II, n° 2.

— La femme mal mariée, par Yan Kerhlen, *ibid.*, t. II, n° 2.

— La jeune danseuse, dialecte de Vannes, par Yan Kerhlen, t. II, n° 2.

— *Trente mélodies populaires de la Basse-Bretagne*, recueillies et harmonisées par L.-A. Bougault-Ducoudray, avec une traduction française en vers adaptée à la musique par François Coppée. Lemoine, 1885, in-4°.

— Groac'h Ahès (textes de cette chanson), par F.-M. Luzel. *Soc. arch. du Finistère*, t. XIV, n° 8.

— La pauvre Marion, dialecte de Vannes, par Yan Kerhlen. *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. I, n° 2.

— La légende de saint Isidore, *ibid.*, t. II, n° 5.

— *Chants et danses des Bretons*, par N. Quellien. Paris, Maisonneuve, 1889, gr. in-8°, de pp. III-300.

Recueil de 45 chansons avec airs notés et 27 airs de danses sans paroles.

— Anciens Noëls bretons, par H. de la Villemarqué. *Revue Celtique*, t. X, n°s 1, 2 ; t. XII, n° 1.

— La fille difficile à marier, avec musique, par Yan Kerhlen. *Revue de Bret. et de Vendée*, t. VI, n° 5.

— *Soniou Breiz-Izel*, par F.-M. Luzel et A. Le Braz. Paris, Bouillon, 1891, 2 in-8° de pp. XXIX, 335 et 350.

— Merh en duk a Nàned : la fille du duc de Nantes, par Yan Kerhlen. *Revue de Bret. et de Vendée*, t. VII, n° 1.

— Chansons bretonnes, par F.-M. Luzel. *Annales de Bretagne*, t. VII, n°s 1 et 2.

— La jeune fille parjure, dialecte de Vannes, par Yan Kerhlen. *Revue de Bret. et de Vendée*, t VI, n° 3.

— Er vatèh Perrinig, la servante petite Perrine, avec musique par Yan Kerhlen. *Revue de Bret. et de Vendée*, t. VII, n° 1.

— Chansons populaires de la Basse-Bretagne, par H. G. (Henri Gaidoz), *Mélusine*, t. IV, c. 299 ; par Emile Ernault, *ibid.*, c. 329, 357, 379, 404, 425, 452, 472, 501 ; par F.-M. Luzel, *ibid.*, c. 461.

— Sur les contes et les chansons en breton, par Emile Ernault, *ibid.*, c. 263.

— Chansons populaires de la Basse-Bretagne, par Emile Ernault, *ibid.*, t. V, c. 83, 187, 255, 307 ; par H. Gaidoz, *ibid.*, c. 256, 272 ; par A. Le Braz, *ibid.*, c. 305.

— Chanson de mendiant breton, par J.-M. Abgrall. *Revue des Traditions populaires*, t. II, p. 651.

— Berceuses bretonnes, par J.-M. Abgrall, *ibid.*, t. II, p. 310. 397.

— Saint Julien l'Hospitalier, gwerz, pays de Tréguier, par N. Quellien. *Annuaire des Traditions populaires*, t. II, p. 72.

— Le plongeur, par Emile Ernault. *Mél.*, t. III, p. 453.

— Sonn, par N. Quellien. *Revue des Traditions populaires*, t. III, p. 342.

— Le navire du Port-Blanc : Noël, par Emile Ernault. *Mél.*, t. III, c. 77.

— Le meunier de Kergantec, par H. Gaidoz. *Mél.*, t. III, c. 161.

— La lavandière qui avait oublié de prier, par E. Rolland, *ibid.*, t. III, c. 162.

— La nourrice et les voleurs, par Emile Ernault, *ibid.*, t. III, c. 184.

— L'amant éconduit, par E. Ernault, *ibid.*, c 208.

— La maîtresse pauvre, par E. Ernault, *ibid.*, c. 260.

— Drouc a c'hi : le mal du chien, par F.-M. Luzel. *Mélusine*, t. III, c. 393.

— L'embrassade, par Emile Ernault, *ibid.*, t. III, c. 421.

— La jeune amoureuse, par Emile Ernault, *ibid.*, c. 477.

— L'amant éconduit, 2e et 3e version, par E. Ernault, *ibid.*, p. 570.

Chansons en bas-vannetais, publiées et traduites par J. Loth. *Revue celtique*, t. VII, p. 179.

— Buhé eun tri roué : vie des trois rois, mystère publié et traduit par J. Loth, *ibid*, t. VII, p. 317.

— Le cloarec breton, d'après la poésie populaire, par A. Le Braz. *Soc. arch.*, t. XVI.

— *Guerz breton. Roué ar Romani* : Le roi de Romanie, par F.-M. Luzel, in-8 de pp. 17. Ext. *des Annales de Bretagne*.

— Chansons bretonnes, par F.-M. Luzel. *Annales de Bretagne*, t. VII, 1 et 2.

— *Gousperou ar Raned* : Les vêpres des grenouilles, versions de ce chant populaire avec des variantes et notes par F.-M. Luzel, in-8 de pp. 24. *Ext. des Annales de Bretagne*.

— Le lendemain du mariage ; les tribulations de la femme mariée le tailleur, par l'abbé Cadic. *Mélusine*, t. VII, c. 627.

— Sonnen er gouail : La chanson de la caille, par P. Laurent, *ibid*, c 62.

— Airs de danse du Morbihan de la collection Mahé, annotés au point de vue de l'élément rythmique, par E. de Schoultz-Adaievsky, *ibid*, t. VII, c. 13, 58.

— La chanson du marquis de Pontcalec en breton vannetais, par J. Loth. *Annales de Bretagne*, t. XIV, n° 3

La même chanson, par l'abbé Cadic, parue dans la *Revue Morbihannaise*, a été tirée à part.

Devinettes.

Avant 1882, le seul recueil important est celui des Devinettes bretonnes et formulettes par L.-F. Sauvé, *Revue Celtique*, 1879. t. IV, p. 60-103 ; c'est par erreur que la Bibliographie donne les p 60 64.

— Devinettes et formulettes bretonnes, Κρυπτάδια, t. I, p. 360-36, t. II, p. 265-270.

— Devinettes populaires de la Basse-Bretagne, par Y. Le Pennec. *Revue de Bretagne et de Vendée*, avril 1888.

— Devinettes bretonnes, par E. Ernault. *Mélusine*, t. III, c. 235.

— Devinettes de la Basse-Bretagne, par P. M. Lavenot. *Revue des Traditions populaires*, t. V, p. 666 (52).

— Devinettes, pays de Tréguier, par G. Le Calvez *Revue des Traditions populaires*, t. VII, p. 342.

Formulettes et Prières populaires.

Les formulettes et traditions diverses de la Basse-Bretagne par L.-F. Sauvé ont paru dans le t. V, p. 157-194, de la *Revue Celtique*. Depuis on a publié :

— Devinettes et formulettes bretonnes dans les Κρυπτάδια, Helbronn, 1883, in-12, t. I, p. 360 363.

— Prières populaires de la Basse-Bretagne, par E. Ernault. *Mélusine*, t. III, c. 239.

— Formulettes de l'île de Batz, par G. Milin. *Revue des Traditions populaires*, t. I, p. 112.

— Chansons, oraisons et conjurations magiques de la Basse-Bretagne, par L.-F. Sauvé. *Revue Celtique*, t. VI, pp. 67-85.

Proverbes et Dictons.

En 1855, Brizeux fit paraître *Furnez-Breiz*, sagesse de Bretagne ou Proverbes bretons, Lorient in-12 ; L.-F. Sauvé publia dans les t I, II et III de la Revue celtique les *Lavarou-Koz*, réunis en volume. Paris, 1878, in 8° de pp. VII-168, recueil tout à fait capital.

— * Sur les proverbes bretons, par de la Villemarqué *Bull. arch. de l'Ass. bret.*, t VI, p. 45

— Dictons et formulettes de la Basse-Bretagne, Κρυπτάδια, t. II, p. 265-270.

— Glossaire cryptologique du Breton, dans le t. II, p. 289-322 de Κρυπτάδια.

— Proverbes bretons sur les femmes, Ile de Batz, par G. Milin. *Revue des Traditions populaires*, t. I, p. 49.

— Dictons et proverbes bretons, par Emile Ernault. *Mélusine*, t. IV, c. 494.

— *L'argot des Nomades en Basse-Bretagne*, par N. Quellien Maisonneuve, 1886, in-8°.

Contient des proverbes, p. 40-53.

Théatre populaire.

La bibliographie de la Bretagne contient des détails très abondants sur le théâtre breton, ainsi que l'indication des manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque nationale.

* Il y a lieu d'y ajouter un chapitre, p. 425-432, de la *Bretagne, son histoire et ses historiens*, par Guillaume Le Jean. Nantes, Guéraud, 1850, in-8°, et un mystère breton, sainte Nonne, par Souvestre, dans *En Bretagne*. Paris, Michel Lévy, 1867, in-18.

— * Sur les anciennes pièces de théâtre bretonnes, par de la Villemarqué. *Bulletin arch. de l'Ass. bretonne*, t. III, 1851, p. 32.

— Représentation de mystères bretons, par Anatole Le Braz. *Revue des Traditions populaires*, t. III, p. 232.

— La création du monde, mystère breton, par Eugène Bernard, *Revue celtique*, t. IX, n. 2.

ETHNOGRAPHIE TRADITIONNELLE

Traditions, Mœurs et Usages.

Les grands dictionnaires bretons-français, principalement celui du P. Grégoire de Rostrenen, 1732, in-4°, contiennent des indications utiles à la connaissance des mœurs bretonnes ; on trouve beaucoup de notices intéressantes au point de vue de la langue et des mœurs dans les douze traités qui figurent dans l'ouvrage suivant :

Dictionnaire et colloqves François-Breton, diuisez en trois parties : Dictionær ha Collocou Gallec-Brezonnec, divisèt en téir queufren, par Maistre Guillaume Quiquier de Roscoff, augmentez de moitié,

et de douze Traitez non encore imprimez. A Morlaix, chez George Allienne, imprimeur et libraire, iuré à Roüen, au Palmier couronné : Et à Quimpercorentin en sa boutique. Petit in-8° oblong (format album) à trois colonnes, la première à gauche pour le français, la seconde pour le breton, la troisième pour le latin joliment imprimé en italique. Il contient les « douze traitez non encore imprimez » et qui sont douze petits vocabulaires sur des sujets spéciaux, savoir : I. Des membres (*Vès an memprou*). — II. Des habillements (*Vès an guisquamanchou*). — III. Des choses domestiques (*Vès an traezou domisticq*). — IV. De quoy on se sert à la cuisine (*A vès an traezou are en em servicher en quiguin*). — V. Des viandes (*Vés an bouëgou*). — VI. De la deserte de table et des fruicts (*Vès an diservig taul hac à vès an frouezyou*). — VII. Ce qui appartient aux herbes (*An pez à apparchant auz an louasou*). — VIII. Du temps et des parties de l'an (*Vès an amser hac à vès an quefrennouvès an bloaz*). — IX. De Dieu et des esprits (*Vès à Doué hac à vès an speredou*). X. Des dignitez et offices sacrés (*Gueryou vès an digniteou hac à vès an officiou sacret*).— XI. Des animaux à quatre pieds (*Vès an anevalet pevar-troadec*). — XII. Des oyseaux (*Vès en eznet*). — Ils contiennent beaucoup de notices intéressantes au point de vue de la langue et des mœurs (Note de M. de la Borderie). *Bibliophile breton.*

Le premier en date des ouvrages dans lesquels se trouvent des notions importantes sur l'ethnographie traditionnelle de la Basse-Bretagne est le *Voyage dans le Finistère*, par Cambry, Paris, an VII, 3 in-8° fig., réédité en 1835 par Souvestre, Brest, 2 in-4°, et en 1836 par Fréminville, Brest in-8° ; viennent ensuite :

* *Chants armoricains* ou souvenirs de Basse-Bretagne, par Boucher de Perthes, *Paris*, 1831, in-8°.

On trouve à la suite des poésies des notes fort intéressantes sur les mœurs et les croyances des Bretons.

— *Guionvac'h*. Etudes sur la Bretagne, par L. Kerardven (Louis Dufilhol), Paris, Ebrard, 1835, in-8° de pp. 387 ; la première partie a été réimprimée en 1891 par la Société des Bibliophiles bretons, in-4° avec des fig. de Busnel.

— *Les derniers Bretons*, par Souvestre, 1836, in-8°.

* — Mœurs et usages des Bretons du département du Morbihan, par Grand-Moulin. *Mémoires de la Société des sciences, etc., de Saint-Quentin* en (1841), t. III, p. 113.

* — *Voyage de Basse-Bretagne*, par Vérusmor, avec annotations, par Jollivet, Guingamp, s. d. (1855), p in-8°, de pp. 348.

* - *En Bretagne*, par E. Souvestre, Michel. Lévy, 1867, in-18.

* — Sur les amulettes dites Gougad Patereu, par le docteur de Closmadeuc. *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. II, p. 217.

* — *La Bretagne poétique*, par O. Pradère. Paris, Lib. générale, 1872, in-8°.

— Traditions et Superstitions de la Basse-Bretagne, par F. Le Men, t. I, p. 226-242, et 414-435. *Revue Celtique*.

* — *Préjugés concernant l'hygiène* et les maladies des enfants, par Th. Caradec, 1881, in-8° de pp. 28. Extr. *Bull. de la Soc.ac. de Brest*, 1881.

— Les luttes de Basse-Bretagne au XVIe siècle, par A. Mauricet. *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. I, n° 3.

* — Monuments et traditions des communes de Plouzévédé, Sainte Sève, Plouigneau, île de Batz, Carhaix, Landunvez et Saint-Pol-de-Léon, par divers; de Saint-Divy, par Riou; de Plougar, par Simon ; de Plouescat par Guirriec ; de Carantec, par Le Sann. *Soc. archéologique du Finistère*, t, III, p. 199, t. IV, p. 23, 58, 61, 63, 65.

* — Sur la médecine des anciens Bretons, par Bourassin, *ibid*, t. V, p. 59.

— A propos d'un procès fait à un cadavre de suicidé à Quimper en 1692, par J. Trévédy. *Bull. de la Société archéologique du Finistère*, XV, 5.

— Les gâteaux d'étrennes en Basse-Bretagne, par G. Le Calvez. *Revue des Traditions populaires*, t. I, p. 18.

— Souhaits de bonne année en Basse-Bretagne, par J.-M. Abgrall, *ibid.*, t. II, p. 563.

— La nuit de Noël en Bretagne, par L.-F. Sauvé et G. Le Calvez, *ibid.*, t. II, p. 535 et 537.

— *Légendes, croyances et superstitions de la mer*, par Paul Sébillot. Charpentier, 1886-1887, in-18.

Contient d'assez nombreuses superstitions bretonnes recueillies par L.-F. Sauvé 1883), G. Milin, G. Le Calvez, Galabert, etc.

— La mort en Basse-Bretagne, par Le Calvez. *Revue des Traditions populaires*, t. III, p. 45.

— Emblèmes de pèlerins, par G. Le Calvez, *ibid.*, p. 107.

— La fête des Morts au cap Sizun, par H. Le Carguet, *ibid*, p. 599.

— Amulette breton contre la fièvre, par Lionel Bonnemère, *ibid*, t. IV, p. 253.

— Superstitions et légendes du cap Sizun, par Le Carguet, t. IV, p. 465 Le mauvais œil, t. V, p. 169, 287, t. VI, p. 377, 535, 659, t. IX, p. 54,

— Les noms et les qualités de la sirène celtique, par H. de la Villemarqué, *Société archéologique du Finistère*, t XV, n° 2.

— Le cloarec breton d'après la poésie populaire, par A. Le Braz, *ibid.*, t. XVI, n° 1.

— Survivances de la propriété communautaire dans le Morbihan, par G. Letourneau. *Soc. d'Anthropologie*, t. XI, n° 3.

— Noms, formes et gestes des lutins en Basse-Bretagne, par Paul Sébillot *Revue des Traditions populaires*, t. V, p. 103.

— Les naufrageurs, les saints du littoral, etc., par G. Le Calvez, *ibid.*, t. VI, p. 388.

— Les esprits forts en Basse-Bretagne, par René Kerviler, *ibid*, t. VII, p. 297.

— *Choses d'autrefois : souvenirs du vieux Vannes*, par l'abbé Max. Nicol. Vannes, Lafolye, 1894, in-8°. Extr. de la *Revue morbihannaise*.

— Etude sur une paroisse bretonne : Brandivy, par l'abbé Guilloux. *Revue historique de l'Ouest*, t. IX.

— Traditions et superstitions du Morbihan, par François Marquer. *Revue des Trad. pop.*, p. 178.

— Médecine superstitieuse, par G. Le Calvez, *ibid*, p. 90.

— Le mât béni à Locmariaquer, au Mané-Guen, etc., par Lionel Bonnemère, *ibid*, p. 287, 538.

— Les lutins, île de Bréhat, par F.-M. Luzel, *ibid*, t. VIII, p. 453.

— *L'île de Bréhat en 1873*. Traditions populaires, lutins conjurés, revenants. Vannes, Lafolye, 1893, in-8° de pp. 23. Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

— *Les chapelles, les clés de saint Tujen préservant de la rage*,

par M. Le Carguet. Quimper, 1891, in-8° de pp. 15. Extrait du *Bull. de la Soc. arch. du Finistère.*

— *Au pays des pardons*, par A Le Braz. Rennes, H Caillière, 1894, in-18 de pp. xv 326.

Costumes et Imagerie.

— * Sur les costumes des Bretons, par de Courcy. *Bulletin Archéologique de l'Association bretonne*, 1849, t. I, p. 42.

— *Costumes de la Bretagne*, par Darjou, 20 p. in-f°.

— *Costumes du Morbihan* : Paysanne de Vannes; femmes d'Auray; paysans de Neulliac; paysans de Noyal; jeunes filles de Ploërmel; femmes de Belle-Ile-en-Mer; lithographies coloriées, in-fol.

— L'imagerie populaire en Basse-Bretagne, par Paul Sébillot. *Revue des Trad. pop.*, t. III, p 309, par F.-M. Luzel, t. V, p. 629.

La *Revue des Traditions populaires* a reproduit, t. IX, p. 366, quatre bois du Musée archéologique de Quimper représentant des scènes de la Barbe-Bleue.

— Légende du pardon de Pennety, placard in-fo°. Lafolye, 1894, avec une image et un cantique en vers breton.

— Catalogue du Musée archéologique de Quimper. 1885, in 8°. On y trouve une image représentant les groupes formés par les mannequins costumés de cette incomparable collection.

On peut voir aussi des costumes bretons au Musée du Trocadéro, et le Muséum de Nantes possède des costumes anciens du Bourg-de-Batz.

M. Morel-Retz (Stop du *Journal Amusant*) a plusieurs albums de costumes bretons, extrêmement intéressants : les uns ont été dessinés vers 1850, et les autres vingt ans après, montrant ainsi les changements qui se sont opérés dans cet intervalle.

Erratum : à la p. 5 de la Bibl. de la Haute-Bretagne lire : Saut-Roland, au lieu de Saint-Rolland.

Paul Sébillot.

NÉROLOGIE

M. Pierre-Alexandre PERTHUIS

La Société des Bibliophiles Bretons vient d'être cruellement éprouvée par la perte de son excellent trésorier, M. A. Perthuis, décédé à Nantes, le 14 novembre, dans sa 70e année.

M. Perthuis était un des fondateurs de la Société des Bibliophiles Bretons, au développement et à la prospérité de laquelle il a beaucoup contribué. Il avait accepté dès l'origine, en 1877, les fonctions de trésorier de cette Société et les a remplies jusqu'à sa mort avec un zèle et une délicatesse au-dessus de tous les éloges.

Enfant de Nantes, M. Perthuis a élevé un véritable monument à sa ville natale dans *Le livre doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes* (1873), ouvrage écrit en collaboration avec M. S. de la Nicollière-Teijeiro. Bibliophile, archéologue et numismate émérite, il avait réuni une précieuse collection de jetons dont il a fait hommage au musée archéologique de Nantes. Naguère encore, au congrès d'Ancenis, il faisait une communication très remarquée sur les jetons frappés pour la *communauté des marchands fréquentant la rivière de Loyre.*

C'était un érudit distingué, un homme aimable et un homme de bien dont le souvenir restera cher à ses compatriotes et à ses amis.

La Rédaction.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

CONTRIBUTIONS A L'ÉTUDE DES CONTES POPULAIRES. — Livres et Images populaires, par Paul Sébillot. — Deux brochures. — Paris, E. Lechevalier, 1894.

M. Paul Sébillot publie deux nouvelles brochures qui enferment beaucoup de science en peu d'espace. Dans l'une, après avoir reproduit une douzaine de contes de la Haute-Bretagne qui présentent des ressemblances avec des contes de Perrault et de Mme d'Aulnoy, de Mme Leprince de Beaumont et du verbeux Ducray-Duminil, il résume une soixantaine d'autres contes offrant des variantes avec ceux qu'il a déjà publiés. Dans l'autre, il fait une petite dissertation, illustrée de la reproduction de plusieurs planches, sur *la littérature orale, les livres de colportage et l'imagerie*. A la suite de ce savant petit mémoire de notre érudit confrère se trouvent de courtes études de M. Louis Morin sur la *Bibliothèque bleue de Troyes*, de M. P. Ristelhuber sur l'*Imagerie de Wissembourg*. Dans cet ordre d'idées, M. Sébillot nous permettra de lui signaler les vieux bois qui ornent les anciennes éditions des *Histoires Prodigieuses* de l'écrivain nantais P. Boaistuau ; ces naïves images sont fort intéressantes pour l'histoire des mœurs et du costume au milieu du XVIe siècle. O. DE G.

*
* *

Chez l'imprimeur-éditeur Al. Cathrine, de Lorient, paraissent un *Coin de Bretagne (Marie-Rose)* et *Saltimbanques*, de Sylvane de Kerhalvé. Cette dernière nouvelle est un expressif tableau de mœurs, une leçon de devoir en quelques pages émues. O. DE G.

*
* *

THÉATRE DE M. ALEXANDRE PARODI. — Tome deuxième. — Paris, E. Dentu, éditeur, 1894.

Le tome II du *Théâtre* de M. A. Parodi renferme, avec la *Reine Juana*, un autre grand drame historique, *La Jeunesse de François Ier*, présenté,

mais non représenté à la Comédie-Française, et une ode dramatique, où passent de vibrants souvenirs de la guerre de Cent ans, *Le triomphe de la Paix*. Comme les grandes œuvres, *La Reine Juana* n'a pas été épargnée par la critique, mais elle a définitivement pris possession de notre première scène, et ce n'est pas le talent seul des interprètes qui l'a imposée, c'est son mérite au double point de vue du drame et de la poésie, et c'est aussi sa fidélité à l'histoire. *La Reine Juana*, que l'on retrouvera en ce volume augmentée d'un tableau inédit, rétablit, en effet, d'après des documents de source officielle, le véritable état de la raison de la mère de Charles-Quint, et l'auteur a eu le droit d'écrire, à la suite de son drame : « Reprendre à la légende et ressusciter, pour la venger, « une femme malheureuse, l'une des trois ou quatre grandes souve- « raines de l'Europe, dépossédée de ses royaumes, séquestrée et tor- « turée, ensevelie vivante, épouse outragée et veuve inconsolable, âme « aimante sacrifiée à un rêve politique : telle a été mon ambition. »

M. Alexandre Parodi avait eu une autre ambition et que nous Français jugerons encore plus haute, celle de mettre à la scène un François Ier, historiquement vrai et non systématiquement faux, comme le triste héros du *Roi s'amuse* de Victor Hugo. Il avait composé une *Jeunesse de François Ier*, lue à la Comédie-Française en 1884, et que fit refuser, sans doute, la crainte de désobliger l'illustre poète, au moment où la reprise du *Roi s'amuse* venait d'étonner douloureusement le public. Ce drame historique, que l'auteur vient de faire imprimer, s'encadre entre les deux grandes batailles de Marignan et de Pavie; il ne tait aucune des fautes de François Ier, ni sa faiblesse pour la comtesse de Chateaubriand, ni sa sévérité pour Semblançay, mais il nous le montre tel que nous devons le voir, héroïque dans le combat, protecteur éclairé des arts; il abonde en scènes émouvantes et en beaux vers. M. Parodi eut le courage de dédier son œuvre, dont le vrai titre était « *Le Roi se bat* », à Victor Hugo, et il reçut du grand poète une réponse flatteuse — ce qui est à leur honneur, à tous les deux. Mais pourquoi ne pas jouer aujourd'hui cette *Jeunesse de François Ier?*

OLIVIER DE GOURGUFF.

*
* *

Notre excellent et distingué confrère, M. Jules Robuchon, continue par l'arrondissement de Saint-Malo, la publication de ses *Paysages et Monuments de la Bretagne*. On annonce, comme devant paraître très prochainement, les dix-huit livraisons consacrées à

cet arrondissement, qui contiendront près de cent pages de texte rédigé par MM. Tiercelin et Beaufils, avec le concours de M. A. de la Borderie. Le succès continuera, sans nul doute, à couronner la belle entreprise de M. Robuchon.

*
* *

DEUX OUVRAGES NOUVEAUX SUR NAPOLÉON. — *La captivité de Sainte-Hélène*, d'après les rapports inédits du marquis de Montchenu, par Georges Firmin-Didot. — Paris, Firmin-Didot et Cie, 1894. — *Napoléon, son caractère, son génie, son rôle historique*, par Marius Sepet. — Paris, Perrin et Cie, 1894.

Nous ne pouvons mieux caractériser le mouvement d'opinion qui entraîne aujourd'hui les Français vers l'étude ou la critique de Napoléon, mouvement devenu un mode véritable, et qualifié, comme tel, de *Napoléonite*, qu'en empruntant les deux phrases suivantes à l'auteur d'un des ouvrages dont nous venons de transcrire les titres :

« L'attention du public français, dit M. Marius Sepet dans son « avant-propos, est depuis quelque temps fortement sollicitée à con- « sidérer de nouveau le personnage prodigieux qui s'est dressé, il y aura « bientôt un siècle, sur la France et sur l'Europe, et qui demeurera l'un « des géants de l'histoire humaine. Documents, plaidoyers, récits, études « physiologiques et psychologiques, recueils d'anecdotes se multiplient, « se croisent, se contredisent sous nos yeux au sujet de cette colossale « figure. »

Le grave historien ne peut insister sur les côtés plus frivoles et les aspects plus populaires de cette renaissance de l'époque napoléonienne ; il ne signale pas ce que le théâtre, la magie des décors et des costumes, l'art sous toutes les formes, y ont ajouté de pénétrant relief ; mais il résume bien, à notre avis, le prestige qu'exerce sur un siècle finissant le héros des premières années de ce siècle. Ce retour de la faveur publique avait été, d'ailleurs, prédit par Chateaubriand.

Parmi les publications déjà nombreuses dont Napoléon est le centre ou le sujet, le livre de M. Georges Firmin-Didot sur la *Captivité de Sainte-Hélène*, écrit d'après des documents inédits, et l'étude critique de M. Marius Sepet, témoignage d'un esprit indépendant et impartial, tiendront une place distinguée. Nous ferons à l'un et à l'autre de légers emprunts.

Quand l'Europe coalisée eut triomphé de Napoléon et que l'île de Sainte-Hélène fut assignée comme prison à l'empereur déchu, les cours

impériales de Russie et d'Autriche, la cour royale de Prusse, furent autorisées, par le traité du 2 août 1815, à nommer des commissaires de surveillance près de celui dont l'Angleterre avait d'abord voulu s'arroger la garde exclusive. Un peu plus tard, le gouvernement de Louis XVIII délégua à son tour un représentant chargé du même office. La Prusse, on ne sait pourquoi, ne profita pas de cette clause du traité ; l'empereur de Russie envoya le comte de Balmain, l'empereur d'Autriche, le baron de Stûrmer, le roi Louis XVIII, le marquis de Montchenu. On n'a pas conservé les rapports de l'envoyé russe, qui fut rappelé de bonne heure. MM. Saint-Cère et Schlitter ont publié récemment les rapports assez intéressants du baron de Stûrmer, et d'après ceux de M. de Montchenu, conservés aux archives des Affaires étrangères, M. Georges Firmin-Didot, secrétaire d'ambassade, vient d'écrire le livre très documenté que la librairie de sa famille a édité avec une élégance du meilleur goût.

D'après ce que nous dit M. G. Firmin-Didot, et ce qui nous apparait dans le corps de l'ouvrage, c'était un intrigant sur le retour, un militaire médiocre et un diplomate léger, que ce comte ou marquis de Montchenu ; le gouvernement de la Restauration ne s'était pas trompé sur sa valeur en lui confiant un poste peu enviable et subalterne, en somme, car Hudson Lowe était un aristocrate qui ne tolérait pas qu'un allié même empiétât sur ses attributions. Montchenu parla, écrivit, se remua beaucoup en pure perte ; on le tint, comme ses collègues, à une distance respectueuse de Longwood. Suspect au gouvernement anglais, il ne put guère recueillir, sur l'illustre captif, que des on-dit, des *racontars*, grossis de son mieux dans les lettres qu'il envoyait continuellement aux ministres des Affaires étrangères, M. de Richelieu et le baron de Rayneval.

De fort loin, caché derrière un buisson et muni d'une excellente lorgnette, il avait aperçu une fois Napoléon se promenant sur la terrasse de Longwood ; mais, après de vains efforts pour obtenir une audience, il ne put le contempler que mort, sur le lit de camp d'Austerlitz. Plus de cinq années de patiente observation, pendant lesquelles il eut beaucoup à souffrir du climat de l'île, de l'incommodité des logements, de la cherté des vivres, n'aboutirent pour lui qu'à ce piteux résultat ; il dut entendre avec joie le coup de canon du 5 mai 1821 annonçant la mort de l'empereur et son propre retour en France.

Comment donc les rapports d'un agent peu consulté, même tenu à l'écart, peuvent-ils présenter de l'intérêt ? C'est qu'ils ont été écrits par un homme intelligent et expérimenté, tout près de la prison de l'em-

pereur, et qu'à défaut de l'image ils offrent le reflet des dernières années du grand homme. « Ces lettres, dit M. G. Firmin-Didot, sont le résumé assez impartial des moindres faits qui se produisirent dans l'île pendant les cinq années de captivité de l'Empereur et peuvent être considérées comme l'écho des entretiens de Napoléon avec ses généraux.» Quoi de plus curieux, par exemple, que ce fragment d'une conversation de Napoléon, rapporté par le général de Montholon à M. de Montchenu ? « J'ai fait de grandes fautes, répète-t-il, mais je les connais, « car j'ai eu le temps de réfléchir ; je sais qu'une nation qui a joui d'une « constitution représentative ne peut plus reculer. J'avais senti moi-« même le besoin d'une représentation et j'avais créé un Sénat, un « Corps Législatif et un Tribunat. L'insolence de ce dernier me le fit « réformer. Je voulais des représentants, mais je les voulais à mes « ordres jusqu'à ce que je fusse parvenu à mon but ; aujourd'hui tout « est changé, il ne s'agit plus d'établir, mais de consolider. Je ne vois « pour cela que deux moyens : une bonne représentation nationale, « car sans elle on ne peut rien faire ; l'autre est de s'occuper sans re-« tard de relever la morale et la religion. Il ne faut jamais perdre de « vue que le pire des Etats est l'Etat populaire. »

Suivent de violentes attaques contre les *journaux libéraux*, et des projets de réforme radicale de l'Université, qui prouvent avec quelle rudesse Napoléon, s'il avait reconquis le pouvoir, eût étouffé les libertés nouvelles.

Quoiqu'il ait pris pour base les rapports de M. de Montchenu, le livre de M. Georges Firmin-Didot est une œuvre personnelle pleine d'érudition et de philosophie tout ensemble. On y trouvera en appendice les rapports inédits adressés, en 1840, à M. Thiers par le comte de Rohan-Chabot, un des témoins oculaires de la translation des restes de l'Empereur. Des vues de Sainte-Hélène et plusieurs portraits de Napoléon — particulièrement les reproductions du masque mortuaire, moulé par le docteur Antomarchi et d'un singulier tableau d'Horace Vernet — constituent la partie graphique d'un livre que tous les amateurs d'histoire voudront posséder.

Tout autre est l'ouvrage de M. Marius Sepet, étude très complète, dans sa sobriété et sa concision, du caractère et du génie de Napoléon. L'auteur n'est pas bonapartiste — cela se voit même un peu trop. Il ne tait aucune des fautes de l'Empereur, ni le meurtre du duc d'Enghien, ni le brutal divorce avec Joséphine ; il insiste sur certaines incohérences de la politique impériale, l'utopie du blocus continental, le fatal entrai-

nement des guerres d'Espagne et de Russie et la folie d'ambition guerrière qui poussait incessamment à de nouveaux sacrifices une nation épuisée d'hommes et d'argent. Mais il ne peut ni ne veut méconnaître l'homme extraordinaire qui personnifia le génie de la Révolution, et que ses pénétrantes études sur l'époque révolutionnaire lui permettent de juger, le plus souvent, avec une piquante originalité. Voici l'une des pages les plus finement étudiées de son livre, elle est d'un psychologue doublé d'un physiologiste : « Napoléon n'était pas un pur esprit, « et il n'avait pas la science infuse. Comme tous les hommes, il ne pou- « vait exercer ses puissances intellectuelles qu'au moyen des notions et « des instruments qui lui étaient fournis par ses puissances sensibles et « par l'intermédiaire de son organisation physiologique. Cette organisa- « tion, en tant que support de son génie, était admirable, *Mens sana in* « *corpore sano*. Malgré le germe morbide que lui avait transmis Charles « Bonaparte, et qui, se développant à Sainte-Hélène, le tua de la « même façon que son père, par un squirre à l'estomac, l'ensemble de « sa constitution physique était solide et résistant. L'appareil nerveux « surtout, agent de transmission entre le corps et l'âme de l'homme, « semble avoir été chez lui d'une perfection rare. C'était un télégraphe « d'une sûreté, d'une précision extraordinaires, toujours en mouve- « ment. Mais comme la perfection humaine ne va jamais sans défauts, « qui souvent sont des excès, la constitution de l'Empereur n'était pas « seulement nerveuse, mais ultra-nerveuse. Son appareil de transmis- « sion si exact et si puissant vibrait trop et vibrait trop fort. La sensi- « bilité physique de Napoléon était excessive et alla parfois jusqu'à com- « promettre l'état général de sa santé. Cette particularité explique et « excuse peut-être, dans une certaine mesure, mais sans les justifier, ses « outrances de pensée, de parole et de geste, qui semblèrent quelquefois « confiner à la folie. »

Voilà certes une explication, curieuse autant que subtile, de certaines inconséquences du génie napoléonien. Mais ces inconséquences sont inséparables du génie même, de ce génie placé par son essence en dehors de l'humanité, et qui, comme le dit ce respectueux adversaire, M. Marius Sepet, « est partie intégrante du patrimoine national ».

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

LA LANDE FLEURIE, poème, par Yves Berthou. — Paris, A. Lemerre, éditeur, 1894.

Il y a deux ans, sur la couverture de *Cœur breton*, M. Yves Berthou annonçait la *Lande fleurie* ; il portait déjà dans son cerveau et dans son cœur ce second livre qui vient tout naturellement après le premier, comme le fruit après la fleur.

Breton entre tous les Bretons, M. Berthou aime la Bretagne d'un amour immense, et partant exclusif ; il en est jaloux, et souffre de la voir livrée aux curiosités de l'étranger, perdant, à ce contact, la rude et saine austérité de ses mœurs primitives. Autrefois, il eût été le champion irréconciliable de l'indépendance bretonne ; aujourd'hui que le progrès complète l'œuvre de l'annexion, il ferme les yeux sur le présent pour ne les rouvrir que dans la Bretagne légendaire où passent toujours les saints et les preux :

Sur la lande où l'on vit meilleur et moins savant.

Chez plus d'un poète de notre connaissance, ce vers paraîtrait une boutade ; chez M. Berthou, c'est le cri du cœur.

Sincères, en effet, sont le livre et le poète. A quelque page que vous ouvriez la *Lande fleurie*, vous y sentez monter une âme et battre un cœur que la flamme de l'idéal consume et qu'emplit la passion de la Bretagne.

Deux strophes de la première pièce peignent admirablement la tristesse des Bretons exilés dans les villes :

Pendant que sur notre bruyère
S'abattent les usurpateurs
Profanant les lieux de prière
Qu'habitaient nos Saints protecteurs,

Ici les Bretons dans l'angoisse,
Se contemplent désespérés,
Loin du clocher de la paroisse
Et des saints que vous vénérez.

A la page suivante, c'est le même appel découragé, la même horreur de la vie que calme seul l'espoir de l'au-delà :

Vous m'avez dépouillé de mes habits de rêve,
Et pour m'humilier rendu pareil à vous ;
Mais je ferai saigner, saigner mes deux genoux
Jusqu'à ce que mon âme enfin vers Dieu s'élève.

Je reverrai ses yeux, ses yeux profonds et doux,
Avec tant de ferveur je le prierai sans trêve
Qu'il me revêtira de mes habits de rêve !

Un pays idéal, qui n'est autre qu'une Bretagne céleste, sera le refuge du pèlerin :

Si mon corps se meut dans la boue,
La boue infecte des cités,
Que l'âme dont le Ciel me doue
Vogue en des pays enchantés.

Loin des villes, au fond de la campagne bretonne, le poète retrouve les traces du passé ; il cueille des fleurs qui ne sont pas flétries :

Nos âmes se retremperont
Parmi les âmes primitives ;
Les chansons tristes et naïves
Comme autrefois nous berceront.

Nous nous arrêterons le soir
Sous le toit de quelque chaumière,
On nous offrira de l'eau claire
Et des galettes de blé noir.

Et les lits clos, les lits-armoires
Seront garnis de draps rugueux,
Et près de nous quelque bon gueux
Viendra raconter des histoires.

Je me suis plu à citer ces premières pièces — auxquelles je pourrais joindre les strophes alertes de l'*Arrivée*, les strophes lourdes et navrées des *Trois Calvaires* — parce qu'elles sont les plus intimes, parce qu'elles montrent le mieux le cœur, l'esprit, le tempérament exclusivement bretons de M. Yves Berthou.

Dans d'autres pièces, le poète élargit son horizon. C'est le légendaire et sidéral *Jardin des vingt vierges*. C'est l'idylle ou l'élégie de *Tual et Gwenola*. C'est le *Miracle de Ker-Arzur*, hiératique comme un *lai* ancien.

C'est la belle méditation sur un dolmen, ou le naïf récit du voyage de Saint-Gonéry, ou la touchante oraison funèbre du barde Yann-Ar-Minous. Mais, à tout moment, l'homme perce sous l'auteur, il s'identifie à la Bretagne, aime et souffre avec elle, et c'est son portrait même qu'il fait dans « Les Bretons » :

Dans leurs landiers toujours fleuris,
Ils voient passer les âmes blanches,
Les belles âmes qui se penchent
Pour baiser tous les fronts meurtris,

Et dans les parfums qui s'exhalent
Vers le ciel lumineux d'été,
Ils rêvent ainsi qu'ont rêvé
Les saints sur nos landes natales.

Ces citations tronquées — *Disjecti membra poetæ* — montrent que arome rustique et pénétrant s'exhale des vers de M. Yves Berthou. A ceux qui reprocheraient au poète quelques faiblesses ou négligences de forme, un peu d'obscurité ou de prosaïsme, des inversions ou des césures hasardées, nous ne ferons qu'une réponse : *La lande fleurie* n'est pas une œuvre d'art au sens ordinaire du mot, mais c'est l'œuvre le plus intimement, le plus profondément bretonne que nous connaissions. Ce jugement pourra consoler M. Berthou de certaines critiques.

OLIVIER DE GOURCUFF.

* * *

UNION DES TROIS ARISTOCRATIES, par Hugues Rebell. — Paris, Bibliothèque artistique et littéraire, 1894.

Ce penseur très original et dont les paradoxes mêmes ont une saveur singulière, M. Hugues Rebell, expose aujourd'hui ses idées sur l'aristocratie du nom, celle du talent, celle de l'esprit ; il supplie les « chefs légitimes » de la société de ne pas abdiquer devant le « débordement de la société démocratique ». Nous ne pouvons qu'applaudir à son courage quand il écrit : « Il n'est pas de société plus misérable que celle où l'on ne reconnait aucune hiérarchie », et quand il aspire après le jour où « cette richesse, cette noblesse, cette science qui se dissimulent aujourd'hui prendront conscience de leur valeur ». Voilà de fières idées, fièrement exprimées.

Le très intéressant opuscule de M. Rebell est publié dans la Bibliothèque artistique et littéraire de *la Plume*. A propos de *la Plume*, le scrupule que j'ai eu d'imprimer ici le titre du dernier ouvrage de M. A. Barrau m'a valu, dans le bulletin littéraire de cette *Revue*, une petite attaque qui tend à ridiculiser les abonnés de la *Revue de Bretagne*. *La Plume* me crible d'épigrammes et m'appelle son « ami ». C'est me rendre la réplique difficile, d'autant plus difficile qu'elle et moi nous nous adressons à des publics tout différents. En les mettant à l'abri d'un titre scabreux, j'aurais rendu suspectes les louanges que je voulais donner au style et à l'art de M. A. Barrau. Voilà simplement ce que j'ai cherché à éviter.

O. DE G.

*
* *

Le deuxième numéro de la QUINZAINE, la remarquable revue que nous avons déjà recommandée (62, rue de Miromesnil, à Paris), renferme une intéressante étude sur *M. Brunetière*, par l'abbé FÉLIX KLEIN ; une très belle poésie du vicomte HENRI DE BORNIER ; *Henri Laserre, Zola et Pouvillon*, par GEORGE FONSEGRIVE ; des chroniques sur *Othello*, *Vers la Joie*, *Gismonda ;* une correspondance du chevalier MAC-SWINEY sur les *Élections belges*.

*
* *

LES ADIEUX, poésies bretonnes, par Madame Riom, 1 vol. Paris, A. Lemerre, éditeur, 1894.

M. Guizot écrivait le 5 juin 1860 à son ami M. Vitet :

« Il y a dans l'Océan des profondeurs où ne pénètrent jamais les « rayons du soleil qui en éclaire et en réchauffe la surface : c'est là, « après certains coups, l'état de notre âme. »

L'auteur des *Adieux*, Mme Riom, a reçu quelques uns de ces coups, et en lisant ses derniers vers on sent que son âme a été traversée par des douleurs inoubliables. Les blessures y saignent moins toutefois que dans un de ses précédents recueils, *Les Fleurs du passé*. Le temps a fait son œuvre et calmé les angoisses.

M. Eugène Manuel, dans la charmante préface qui ouvre le volume a bien finement tracé son portrait :

« C'est assez tardivement, dit-il, que nous nous vîmes pour la pre- « mière fois à Paris, et que je reçus la visite de l'intelligente et aimable « femme que Lamartine et Victor Hugo avaient saluée poète, dont

« Montalembert, le P. Gratry et d'autres illustres personnages avaient « apprécié le noble et religieux talent, et qu'Eugène Loudun, après la « lecture du volume *Passion*, avait appelée « une *Sapho baptisée* ». « Quand Mme Riom se décida à revendiquer pour elle des succès dont « elle n'avait joui que sous des masques d'emprunt *(Comte de Saint-« Jean, Louise d'Isole)*, elle était veuve et grand'mère. Les cheveux gris, « la taille petite et frêle, la physionomie à la fois énergique et fine, le « regard pénétrant, mais l'allure timide et réservée, telle je la vis à « cette première rencontre, telle elle est restée. Elle semblait se retirer, « se confiner en elle-même, se dérober encore aux éloges, quand elle « ne pouvait plus se soustraire à la notoriéte. Mais quand elle prenait « confiance, quand elle sentait la sympathie autour d'elle, quand elle « se hasardait à lire ses vers, c'était la vie, la chaleur et l'enthousiasme. »

Le talent de Mme Riom n'a point vieilli et l'âge n'a pas éteint la flamme de sa brillante imagination. Elle trouve toujours pour peindre ses sentiments de ces mots vivants, sortis du cœur, qu'inventent seuls les vrais poètes. « Ce sont ces paroles spontanées, disait Taine, qui font « d'une œuvre d'art une chose éternelle. »

Les pièces dont se compose le livre des *Adieux* étaient pour la plupart dispersées dans des Revues ou des journaux. Parmi celles qui étaient inédites, je signalerai : *Vingt ans*, *Amour perdu*, *Après l'absence*, *Midi*, où se trouvent de très beaux vers sur l'amour. Mme Riom a souvent décrit les nuances diverses de cette passion, mais elle pouvait dire, comme Christine de Pisan, dont la vie fut aussi pure que la sienne, que ses vers d'amour doivent être tenus « à esbatement,

Sans y gloser mauvaisement. »

La pièce intitulée *Dans les Cévennes* montre bien que son âme, comme celles dont M. Guizot parlait à M. Vitet, a des profondeurs inaccessibles aux rayons joyeux du soleil :

Enfants, vous le voyez, ma chambre est froide et sombre.
La montagne aux flancs noirs la couvre de son ombre,
Et comme elle mon cœur reste triste et glacé,
Rempli du souvenir d'un douloureux passé ;
Mais sitôt que j'entends vos frais éclats de rire,
L'ombre, les souvenirs s'envolent, je respire.

Les chansons d'autrefois, les parfums les plus doux,
La joie et les rayons, tout remonte avec vous.

Oh ! prolongez longtemps ces lueurs éphémères,
Que suit avidement mon regard affaibli !
Par vos bruyants éclats, par vos danses légères,
Enfants, versez encore ! oh, versez-moi l'oubli !

Il y a un gracieux symbole exprimé avec des couleurs vives et fraîches dans l'*Arbre de Judée* :

Quand vers la fin du jour votre front se repose
Un instant dans vos mains du travail incessant,
Rêvez-vous quelquefois d'un bel arbre tout rose
Livrant fleurs et boutons au zéphyr caressant ?

Il est rose partout : c'est la couleur unique
Qui le couvre en entier ; on croit voir sur le mur
D'un peintre de la Chine une œuvre fantastique,
Dont les tons vifs et purs se baignent dans l'azur.

Oh ! dites, lorsque, après une légère ondée,
Il entr'ouvre ses fleurs, quand le soleil y luit,
N'est-il pas idéal cet arbre de Judée,
Dont les menteuses fleurs ne donnent aucun fruit ?

Bien des fois nous l'avons admiré l'un et l'autre,
Mais à cette heure, hélas ! ne vous semble-t-il pas
Que son sort nous émeut en ressemblant au nôtre,
Et que toutes ces fleurs qu'on foule sous ses pas

Sont les illusions, pures enchanteresses,
Qui nous avaient bercés ? Ces beaux rameaux si frais
Vont vivre comme nous de brillantes promesses,
De promesses toujours et de bonheur jamais !

L'instabilité du bonheur, la vanité de toutes choses, la brièveté relative de la vie ont inspiré à Mme Riom des vers éloquents :

On marche lentement en gravissant la route :
Tout est grâce, parfum, bonheur, rayonnement ;
L'âme n'a combattu ni l'ombre, ni le doute ;
On arrive au sommet, et là rapidement
Le frisson nous saisit, la pente nous entraîne :
Les jours, les mois, les ans, toute la vie humaine
S'effeuille à droite, à gauche, et tombe sans effort ;
Comme un tronc dépouillé nous roulons dans l'espace
Et nous sentons vivant dans l'être qui s'efface
L'horrible attraction du gouffre et de la mort !

Voyez cette petite pièce, *Pente rapide.*

L'idée de la patrie, les souvenirs historiques remplissent bien des pages de ce recueil. On ne lira pas sans émotion *Le petit Polonais, A Louis Jéhenne, Au Canada, Les Menhirs de Karnac, La Bretagne.* Mme Riom est toujours l'ardente patriote bretonne qui célébrait jadis, dans un roman plein d'intérêt, le dévouement héroïque de *Michel Marion*, ce riche marchand de Quimper qui, au XVe siècle, sacrifia sa fortune pour venir, avec des navires équipés à ses frais, au secours du duc de Bretagne, François II, assiégé dans Nantes, et força les Français à battre en retraite.

Le titre qu'elle a donné à son livre *les Adieux* semble indiquer qu'elle a l'intention de cesser d'écrire, mais elle est trop vaillante encore pour dire adieu à la poésie : l'amour du beau et de l'art qui brûle dans son âme ne s'éteindra qu'avec sa vie ; elle est de ceux qui meurent debout.

JOSEPH ROUSSE.

* * *

DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE EN FRANCE, AUX XIe ET XIIe SIÈCLES, par le R. P. Bernard, de la Société des Prêtres de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen (Rennes, Fougeray. libr.-éditeur, 1 in-12).

Personne n'était mieux indiqué que le R. P. Bernard pour parler de l'histoire de l'enseignement en France. Eminent professeur dans ce collège Saint-Vincent auquel chacun de ses anciens élèves envoie toujours un affectueux souvenir, se dévouant depuis longtemps aux hautes études philosophiques, il peut compter avec un juste orgueil les nombreuses générations d'élèves dont il a su faire des hommes et des chrétiens convaincus.

Abordant vaillamment l'époque la plus sombre et la moins documentée du moyen âge, il a condensé dans un résumé rapide et substantiel toutes les richesses amassées depuis longtemps par lui sur les XIe et XIIe siècles, et nous donne un tableau animé et vivant de ces temps lointains. Malgré la gravité du sujet, et son aridité apparente, ce livre se lit facilement, ce qui est encore assez rare ; on y trouve une infinité de choses, et l'intérêt ne se ralentit pas un instant.

Et tout d'abord, avec quelle respectueuse admiration ne voyons-nous pas Charlemagne, cet homme dont les proportions nous semblent

surhumaines, descendre des hauteurs de sa puissance, pour s'occuper de l'éducation des petits enfants ! Ses successeurs immédiats continuent son œuvre, puis les troubles du XIe siècle viennent arrêter cet essor. Mais alors, l'Église prend les choses en main. Par l'autorité de ses évêques, et secondée par ses moines qui selon l'expression de Mgr Gerbet « ont défriché le sol de l'Europe et les landes incultes de l'âme humaine » elle domine tout de son imposante et suprême influence. Guizot qui avait déjà dit cette phrase si souvent répétée : « les évêques ont fait la France comme les abeilles font la ruche, » a encore prononcé cette autre parole de bonne foi qui, certes, lui aura été comptée au dernier jour de sa vie : « du IVe au XIIIe siècle, c'est l'Église qui a marché la première dans la carrière de la civilisation. »

Si la barbarie du XIe siècle couvre d'une ombre épaisse les efforts de Charlemagne et ceux de l'Eglise, avec l'avènement des Capétiens et bien avant l'établissement des Universités, l'enseignement en France renaît et s'épanouit de nouveau. L'odre illustre de Saint-Benoît, où le feu sacré ne s'était jamais éteint, apporte le secours de ses innombrables couvents, et même dans notre pays pauvre et reculé, si on avait suivi partout la règle qui ordonnait d'établir une école dans chacune des abbayes, des monastères et des prieurés, le diocèse de Rennes en eût contenu alors presque autant qu'il y a de communes dans ses limites actuelles.

Il est prouvé que dès le IVe siècle les écoles épiscopales avaient déjà éclipsé les écoles païennes ; les désordres du Xe siècle apaisés, elles se privent bien vite de leur influence première, et pourne citer que les souvenirs bretons très heureusement rappelés par l'auteur, après avoir vu saint Gildas au VIe siècle, saint Méen au VIIe et saint Convoion au IXe, nous saluons en passant la figure de l'évêque de Rennes, Guérin, instituant dès 1025 un maître d'école dans sa ville épiscopale, exemple que Dol et Saint-Malo ne tardèrent pas à imiter.

En dessous des écoles épiscopales, s'établissent les modestes écoles presbytérales qu'étudie spécialement le R. P. Bernard et dont le Concile de Vaison s'occupait dès l'an 529. Elles étaient dirigées par les curés et par ces nombreux prêtres sans ministère défini, dont on constate l'existence dans toutes nos paroisses, qui vivaient de la vie des cultivateurs, les moralisaient et essayaient de les instruire. Le *Cartulaire de Redon* cite dès 1096 le maître d'école de Bric et au XIe siècle ceux de la ville de Fougères.

On voit avec quelle largeur l'Église, devenue éducatrice par sa mis-

sion divine et par la force des choses, organisait l'instruction populaire, en faisant une obligation de conscience et, par la voix de ses conciles, établissait dès l'origine la gratuité, non pas l'illusoire gratuité décrétée dans ces derniers temps, lourd impôt déguisé qui ne trompe que les niais et n'est célébré que par les complices, mais la gratuité, fruit des libéralités des riches et des sacrifices des monastères.

Dans cette rapide revue, nous négligeons forcément de signaler les intéressants détails recueillis par le P. Bernard, véritables et pittoresques tableaux d'intérieur, dépeints avec un grand charme, qui nous initient à tous les détails de l'architecture et des dispositions intérieures des écoles, comme aux habitudes intimes de l'écolier penché sur son parchemin où il va tracer les premières lettres de son écriture.

Nous voudrions aussi pouvoir citer les pages où le mérite littéraire se joint à l'exactitude de la doctrine, dans lesquelles nous voyons le tableau de l'enseignement tel qu'il était répandu à cette époque : d'abord dans l'humble presbytère de campagne, plus haut dans la puissante abbaye, et enfin dans le château féodal qui dominait la contrée : partout, quoi qu'on en ait dit, on s'occupait de l'enfant, « ce Dieu en fleur », suivant l'expression charmante de saint Bernard. Car, rien n'est plus faux que cette formule, qu'on lit sans cesse, disent de nombreux badauds, au bas des chartes du Moyen-Age : « X a déclaré ne savoir signer vu sa qualité de gentilhomme. » M. Léon Gautier, l'homme le plus versé dans l'histoire de la chevalerie française, M. Léopold Delisle dont l'illustration scientifique est universelle déclarent qu'ils n'ont jamais vu cette finale, et ce dernier ne trouve pas de plus solide autorité, pour appuyer son dire, que celle de notre La Borderie qui ne l'a pas rencontrée davantage. Après de telles autorités, il ne peut y avoir désormais que les ignorants à s'en réjouir et à le répéter.

Saint Augustin a dit : *Mores perducunt ad intelligentiam*. Ce mot, cité par le P. Bernard dans les chapitres où il traite des objets de l'enseignement et de sa discipline, nous inspire de tristes retours sur nous-mêmes. Le douloureux contraste de l'époque actuelle avec les temps passés ne nous fait-il pas craindre que l'intelligence française, si lumineuse et si vive, ne vienne à s'oblitérer un jour ? Car, si, par ces petites écoles répandues partout, par les grandes écoles comme celles de Fleury, de Chartres et Tournay, qui contenaient au Xe siècle jusqu'à 5.000 étudiants, où l'on accourait de toutes les parties de la France, de l'Allemagne, et de l'Italie, — si par tout cela l'Église a pu changer la société, adoucir les mœurs brutales, donner des aspirations élevées en multi-

pliant les exemples de vertu, — si, malgré les rudesses et les crimes du temps, la foi se réveillait après une vie coupable, — c'est que l'éducation avait été chrétienne. Que ne doit-on pas craindre pour une nation qui systématiquement enlève aux enfants toute notion religieuse et par conséquent tout frein !

Ce livre devrait être aux mains de tous les maîtres qui comprennent la grandeur de leur mission, c'est-à-dire ceux qui voient dans ce grand magistère de l'éducation une fonction sacrée, et non un métier, qui aiment à en étudier l'histoire, et qui ont au cœur comme leurs devanciers les nobles aspirations d'élever les âmes et de travailler ainsi à l'honneur et au bonheur du pays.

PALYS.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE

PRISE ET REPRISE

DU

CHATEAU DE TONQUÉDEC

EN 1614[1]

Jan du Trevou, escuier, sieur de Kersauson, conseiller du Roy et juge ordinaire en la court royalle de Treguier au siège de Lannyon en Bretaigne, sçavoir faisons que, le 27e de febvrier 1614, estantz à Lannyon, aurions eu advis qu'envyron le medy dudit jour, quelques gentz de guerre avoint entré au chasteau de Toncquedec, distant d'une lieue et demie dudit Lannyon, auquel il n'y avoit auparavant aucuns soldatz. Peu après, nous auroit esté, sur le soir dudit jour, raporté par le sieur de Kerloas Kerninon, quy avoit esté recognoistre ce qu'en estoit, que le sieur baron de Marcé, frère du seigneur baron de la Moussaye, y avoict entré ledit jour, accompaigné de quatre ou cincq personnes portantz armes à feu, et qu'il faisoict estat de le garder par gentz de guerre. Et le dimanche prochain ensuyvant, second jour de mars, aurions esté plus particu-

[1] Les événements, absolument ignorés jusqu'à présent, que ce document fait connaître, sont un épisode de la révolte du duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, contre l'autorité royale, révolte qui dura environ cinq mois, de février à juillet 1614, sur laquelle on peut consulter le *Mercure François*, t. III, 1re partie, p. 307 à 491 et *la Bretagne aux temps modernes* par A. de la Borderie (1894), p. 115-117. — L'importance historique et archéologique du château de Tonquédec donne un intérêt tout particulier à ce document, qui contient, entre autres choses, un inventaire du mobilier de cette forteresse en 1614. — A. L.

lièrement informez par le raport de quelques gentilzhommes quy y avoint visité le sieur de Marcé, qu'il s'y estoist introduict sans le consentement et contre la volonté de son frère, auquel apartient la place, ce qu'aurions aussy recogneu par unne lectre dudit seigneur adressante au sieur de Kerahel Kergariou, gentilhomme demeurant au voysiné dudit chasteau, à nous communiquée, escripte de Paris du 17e du moys de febvrier, aiant en superscription : *A Monsieur de Kerahel, à Toncquedec*, et au bas: « Vostre plus affectionné à vous faire service, La Moussaye », de laquelle est demeuré coppie à nostre adjoinct, et l'original audit sieur de Kerahel.

Du depuis, ayant receu lectres du Roy et un arrest de la court de Parlement de ceste province, des 13e et 25e jour de febvrier dudit an, portant deffance à toutes personnes de s'atrouper en armes, s'emparer d'aucunes places ou les fortiffier, et ayant eu advis que le sieur de Marcé s'estant retiré de la place y avoit laissé des genz de guerre pour la garder, ausquelz il auroit peu après envoyé quelque renfort d'hommes, aurions faict commandement à maistre Gabriel Taillart, greffier, et à maistre Françoys Duvye, huissier de la Court, porteur desdictes lectres et arrest, de les signiffier à ceulx quy estoint audit chasteau, ce qu'ilz auroint faict et redigé leur procès-verbal ce touchant, qu'ilz nous auroint communiqué, daté du 5e mars an present, demeuré vers ledit Taillart, greffier. Ce nonobstant, lesdites gens de guerre en auroint continué la garde jusques au 18e d'apvril dernier, auquel jour fusmes advertiz que le sieur de Kerahel y avoict, la nuict precedente, entré par escalade et mis hors ceulx quy y estoint de la part du sieur Marcé.

Dont pour estre esclaircis et sçavoir de quel adveu ou commandement cela s'estoict passé, le mesme jour aurions envoyé audit chasteau Yvon Le Bourva, procureur sindicq de ladicte ville[1], accompaigné de maistre François Kerivoal, Henri Le Borgne, maistre Pierre Meuron et Jacob Lescoat, habitantz de ladicte ville, quy, ledict jour, nous auroint raporté y avoir trouvé le sieur de Kerahel, assisté du sieur de Kerleau Kergariou son frère, et des sieurs de Boysguezennec Tnougoff, des sieurs de Roscerff,

[1] De la ville de Lannion.

Kergaran et Penancroashent, frères, enfantz du feu sieur de Kergaran Coetmen, des sieurs Kerfeillen et Plesseix, frères juigneurs du sieur de Kergaradec Rogon, et du sieur de la Vieillemotte Estienne et Kergadiou Quintin, tous gentilzhommes du païs, et de Gilles de Gretz, sieur de Beauregard, domestique du seigneur de la Moussaye, qui disoinct avoir prins la place par le commandement dudict seigneur de la Moussaye pour la luy remettre entre mains et cependant protestoinct la garder pour le service du Roy et la Royne regente ; et y avoir veu le mesme jour ceulx qui l'occupoint auparavant, retenuz et desarmés sans aparence d'aucune blesseure et sans se plaindre d'aucune offence en leurs personnes, et avoir entendu, des voysins dudit chasteau, que ladicte entreprinse avoit esté ainsi excecutée sans blesseure ny offence d'aucune personne.

Et le 20e dudit moys d'avril ensuyvant, le sieur de Kerahel nous seroict venu trouver en la ville de Lannyon, qui nous auroict dict avoir executté la dicte entreprinse de la forme que ledit Bourva procureur sindicq nous l'avoit raporté de sa part, et ce par le mandement exprès du seigneur de la Moussaye, propriétaire dudit chasteau, ainsin qu'il nous a faict conster par lectres qu'il nous a mis entre mains, portant en superscription : *Monsieur, Monsieur de Kerahel, à Kergrist* ; et en l'endroit de ladicte superscription, sont ces motz : « Receu à Morlaix « par l'un des domesticques du seigneur de la Moussaye « nomme Sans[1]....., le dixouictiesme de mars mil six centz « quatorze », et au bas du corps de ladicte lectre : « Vostre « très affectionné à vous faire service, La Moussaye, » et au dessoubz de ladicte signature : « De Paris, ce dixiesme de mars « mil six centz quatorze. » Par la lecture de laquelle lectre avon sveu qu'elle portoit ledict mandement au sieur de Kerahel de reprendre ladicte place et mettre hors le sieur de Marcé et autres qui estoinct de sa part, avecq assurance d'adveu de leurs Majestés de l'execucion de l'entreprinse ; et de ladicte lectre auryons faict audit Taillart nostre adjoinct en retenir copie, de nous signée et dudit sieur de Kerahel, auquel est demeuré l'original, qu'il a promis

[1] Déchiré.

représenter lorsque requis en sera. Et nous a assuré et promis de garder ledit chasteau au service de leursdictes Majestés tandis qu'il y aura commandement, et jusques à l'avoir remis ès mains du seigneur de la Moussaye.

Nous a aussy requis vouloir descendre sur les lieux dudit chasteau, pour informer plus positivement de ce quy s'estoit passé de ladicte reprinse de la place, et faire estat d'icelle et des armes et munitions quy y estoient lorsqu'il y entra, ce que luy auryons accordé. Et le 10e jour du moys de may 1614, nous nous seryons transportés de la ville de Lannyon jusques au chasteau de Tonquedec, accompaignés de maistre François Kerivoal, notaire de nostre juridicion, que nous auryons prins en l'absence dudit Taillart greffier, et y estantz aurions trouvé le sieur de Kerahel et la pluspart des susnommez, et ayant ledit sieur de Kerahel faict comparoir devant nous Martin d'Arispe, recepveur de la seigneurie de Tonquedec ; Julien Rouxel, fermier du seigneur de la Moussaye de sa terre de Juch ; escuyer Pierre de Kerderien, sieur de Kerouzault, demeurant au lieu de Kerouzault près dudit chasteau d'un demi quart de lieue ; nobles genz Charles et Yves Gaultier, sieurs de Kerel et Kerchars, demourantz près le bourg ; ledit d'Arispe recepveur de Toncquedec et demeurant audit chasteau ; ledit Roussel, sieur de Donnant, demeurant au lieu de Runarchus à deux portées de mousquet d'icelle place.

Lesquelz, jurez dire véritté et separément enquis, auroint déposé, sçavoir, ledit d'Arispe, avoir esté en ladicte place forte lors de ladicte reprinse, et qu'elle se fist sans coups ferir, parce que les entrepreneurs[1], s'estantz saesis de ceulx qui estoinct dans le corps du chasteau sans aucun bruit, intimiderent en sorte ceulx qui estoint dans les tours, leur montrant les autres prisoniers, qu'ilz abatirent les ponts desdictes tours et se randirent avecq tout le reste de la place, et le lendemain se retirerent sans aucune offence ; et que, par l'ordre dudit sieur de Kerahel, il bailla deux escuz à celuy qui leur commandoit pour l'aider à se retirer. Et lesdiz Gaultiers et Kerderien ont dict que, le matin dudict jour 18e d'apvrill, aiant

[1] C'est-à-dire, ceux qui avaient entrepris de reprendre Tonquédec.

entendu, par le rapport des proches voisins du chasteau, qu'on y auroit entré la nuict precedente par escalade, et qu'ilz en avoinct veu remporter les eschelles du fossé à plus d'unne heure de jour sans aucune alarme, ilz s'y acheminerent et y trouverent lesdictz entrepreneurs maistres de la place, et les autres qui y estoinct de la part du sieur de Marcé arrestés et desarmez, et que par le rapport commun des uns et des autres, ilz aprindrent que le sieur de Kerahel, assisté de dix ou douze personnes, la pluspart gentilzhommes du pays cy devant nommez, qu'ilz y veirent et qu'ilz cognoissent, avoict la nuict precedante entré audict chasteau par la couverture de la tour qu'on appelle d'Acigné, qu'ilz avoint escaladée sans estre decouvertz, et qu'ilz s'estoinct saesis de tous ceulx qui le gardoint auparavant et les avoint désarmés sans coup ferir. Et le lendemain au matin, veirent les mettre hors de ladicte place et se retirer sans aucune offence, celluy qui les commandoit à cheval et portant une carabine et les autres leurs espées. Et ledit Roussel a dit la mesme chose, fors qu'il ne les veid poinct se retirer, parce qu'il alla à sept ou ouict lieues dudit chasteau le jour de la prinse et ne retourna que le lendemain fort tard, mais que, ayant entendu, par un nommé Le Val qui leur commandoit, et lequel il avoict cogneu page du seigneur de la Moussaye, qu'il n'avoit poinct d'argent le jour de ladicte prinse, il luy presta troys escuz pour l'ayder à se retirer et donna charge de luy bailler un cheval, qu'il print et l'a depuix retenu. De laquelle informacion nous aurions décerné acte.

Et faisant estat des meubles, armes et munitions qui estoinct en la place lorsque le sieur de Kerahel y entra, au raport qui nous a esté faict par d'Arispe, lequel y auoict faict sa demeure tant devant que après lesdictes prinse et reprinse faisant la recepte, ainsi qu'il nous a affirmé, aurions trouvé :

Et premier, en la chambre de la tour d'Acigné, une petite table, deux charlictz et une couchette, l'un desdictz charlictz garny d'une tente de satin blanc en broderye de velour cramoesy où sont les armoyries de la maison ; un cabinet fermant en la fenestre devers la basse court dudit chasteau, tout neuff : ladicte chambre fermant à cleff.

2. — En la chambre prochaine de ladiote tour, un grand buffet, deulx petittes tables, l'une desquelles est rompue n'ayant qu'un pied; un banc tourné qui est rompu, et un estal de cuisine. En .....[1] estante au costé de ladicte chambre devers la principalle court, un petit charlict de boys de fouteau, une petite table carrée rompue, une vieille chèze; ladicte chambre estant fermante à clef, où est à présent logé le sieur de Beauregard, domestique du seigneur de la Moussaye.

3. — En la salle servant à present au corps de garde, y a un grand estal de cusine, deux grandz et deux moiens landiers, les moyens garnis de pommeaux de cuivre, avecq un vieux charnier de fouteau ayant sa couverture. Au bout de ladicte salle servante à present d'office, y a un charlict, un estal, deux charniers couvertz et une vieille petite table, la porte fermante à cleff.

4. — A la chambre du millieu de la tour de Huet, où est logé le sieur de la Delaiye (*sic*), y a une table avecq un escabeau long, ung charlict et une couchette, deux chaires rompues et un banc fermant à troys estraicts, avecq un ratelier à mettre les armes; une estude en la fenestre qui est à main dextre comme l'on entre en ladicte chambre, laquelle se ferme.

5. — En la chambre estante au-dessus d'icelle chambre, y a un vieux charlict, la porte fermante à clé. Les deux autres suzaines chambres estant vides, ayant les huisseryes fermantes.

6. — En la chambre estant au dessus de la maison à four, où est logé le sieur de la Martinière, y a unne vieille table fermante à buffet, et troys charlictz, avecq unne closture d'estude en la fenestre devers la douffe, et unne vieille chaise.

7. — En la chambre estante au-dessus de l'escurye, y a trois charlictz, une table, un buffet, un long escabeau, un bahut où sont les tiltres et enseignementz de la maison, au rapport du sieur de la Martinière qui en a la garde, avecq autre vieux coffre en forme de bahut garny de fer, et la fermeture de deux cabinetz fermantz a clef: en laquelle chambre est à présent logé le dit sieur de Kerahel.

8. — En la chambre du milieu de la tour de Boys, y a un grand

[1] Deux mots effacés, absolument illisibles.

vieux bahut percé de la vermine, avecq douze devant et derrières de cuirasse, tous mangés de rouille; quatre vieilles salades avecq quatre paires de brassards, touz rompuz et mangés de rouille, sur laquelle chambre y a deux fenestres garnyes de vitres rompues en quelques endroictz.

9. — En la chambre basse de la tour de Boys, y a cinq salades, quatre paires de braczards et neuf paires de tassettes toutes rompues, en pièces et mangées de rouille ; la fenestre de ladicte chambre non garnye, fors qu'elle est grillée de fer. Ledit sieur de la Martinière a raporté avoir en sa garde un tapis de lict de tafftar (*sic*) noir picqué.

10. — Plus avons trouvé audit chasteau deux petites pièces de canon de fonte verte, deux berches (*sic*) de fer aiantes une seule boete, ouict harquebuses à croc de fonte verte, et dix harquebuses que mousquetz, et une pertuisane.

Aussy aurions faict audict sieur de Kerahel nous representer l'original de la lectre, dattée du 10e mars dernier, laquelle [avons] monstrée ausdictz d'Arispe, Roussel, sieur de Donnant, fermier du baron de la Moussaye en sa terre du Juch, et Beauregard, son domesticque; et d'iceulx le serment prins, ilz nous auroinct conformément attesté ladicte lectre estre escripte et signée par le seigneur de la Moussaye, et s'en assurer par la longue cognoissance qu'ilz ont de son escripture. Et ce faict, nous nous serions retirés à Lannyon.

Et du depuix, ayant communicqué nostre procès verbal et tout ce que dessus aux autres officiers de la court royalle et au general des habitantz de Lannyon, nous auroinct conformément dict que ladicte entreprinse avoict heureusement succedé pour le bien du service du Roy et du pays, la garde estant demeurée audict sieur de Kerahel, gentilhomme aiant son bien près dudit chasteau, et qui pendant les derniers troubles avoict tousiours fidelement seruy le Roy, aimant le bien du païs et son honneur, et qu'ilz esperoint qu'il n'eust rien faict au contraire en la garde de la dicte place : laquelle ilz nous auroinct dict, comme nous mesmes le recognoissons, estre de très grande importance à tout le païs, estant près d'une lieue et demye de la ville de Lannyon où est le siège

royal, quelle est fort peuplée et de grand traffic, aiant un port de mer, froste[1] et sans aucune ceinture de muraille; et aussy distant des villes de Lantreguier, la Roche Derien et Pontrieu de quatre lieues, ausquelles aussy il y a des portz de mer et grand traffic, encore qu'il n'y aye aucune fermeture de muraille, et n'y aïant autre place de deffence à sept lieues à la ronde, fors la ville de Guingamp.

De tout quoy avons reduict (*sic*) cestuy nostre procès verbal et faict signer aux y desnommés :

Amaury Jaccob, seneschal, auquel a esté monstré et communicqué le present procès verbal.
Jan du Trevou, alloué et commissaire.
Pierre de Kaergnech, lieutenant royal, auquel en pareil a esté communicqué le present procès verbal.
J. du Cameru, advocat, commis pour l'absencze de M. le procureur du Roy.
Jonathan de Kergaryou Kerahel.
Rolland de Trogoff Boisguezennec
Francoys de Quoitmen Roscherff.
Guy de Quoitmen Kergaran
J. de Quoitmen Penancroissant.
Timothée de Kergariou Kerleau.
F. Estienne.
Claude Le Roux Kerloas Kernynon.
Jan Rogon Kerfeillen.
François Rogon Plesis.
Pierre de Kerde[*rien*].
Yves Gaultier.
Ch. Gaultier Kerhel.
Y. Le Bourva, procureur sindic.
P. Meuron.
Beauregard.
M. d'Harispe.
Le Borgne.
J. Roucel.
J. Lescoat.
Gabriel Taillart, greffier.
F. Kerivoal.

(*Original écrit sur quatre feuillets de papier, était scellé en placard*).

[1] *Froste*, sans défense, sans garnison.

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine

(SUITE)[1]

FONTENAY (BARONNIE)

Il existait aux XIIe et XIIIe siècles, aux portes de Rennes, une paroisse appelée Fontenay ; au commencement du XIVe siècle cette paroisse disparut ou plutôt son territoire changea de dénomination et s'appela dès lors Chartres. Mais le château seigneurial de Fontenay[2] conserva ce nom que portait d'ailleurs une noble et importante famille.

Le premier seigneur de Fontenay, venu à votre connaissance, est Thomas de Fontenay qui fut en 1148 témoin à Châteaugiron d'une donation faite à l'abbaye de Savigné. Près d'un siècle plus tard parait en 1240 Guillaume de Fontenay, chevalier, époux d'Agnès, fille de Goranton de Vitré.

En 1294 « Monsour Alain de Fontenay » déclara devoir à l'armée du duc de Bretagne un chevalier pour sa terre de Fontenay, relevant du comté de Rennes[3].

Dans le courant de ce XIIIe siècle fut fondé à Rennes le monastère des Cordeliers ; les sires de Fontenay y obtinrent de bonne

[1] Voir le fascicule de septembre 1894.

[2] Situé en Chartres, canton sud-ouest de Rennes.

[3] D. Morice, *Preuv. de l'Hist. de Bret.*; t. 602, 918 et 1111.

heure un enfeu prohibitif dans l'église conventuelle dédiée à Saint-François ; c'est là que fut inhumé en 1302 Thomas de Fontenay, fils aîné d'Alain, sire de Fontenay. On enterra au même endroit en 1337 Olivier de Fontenay, seigneur du dit lieu, et en 1362 Jeanne de la Motte-au-Vicomte, dame de Fontenay, peut-être sa veuve[1]. Il est vraisemblable que c'est cette dame qui apporta à la maison de Fontenay la seigneurie de la Motte-au-Vicomte au Rheu dont jouissait le sire de Fontenay quelques années plus tard.

Thomas, sire de Fontenay, probablement fils des précédents, fut un chevalier très vaillant et digne d'estime ; il mourut le 21 décembre 1379, laissant veuve Marie de Plédran, décédée en 1388. L'un et l'autre furent inhumés chez les Cordeliers de Rennes[2].

Amaury, sire de Fontenay, joua aussi un beau rôle dans les guerres de son temps ; dès 1371 il se trouvait, sous les ordres de Du Guesclin, à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes employée au siège de Bécherel ; en 1379 il fut l'un des quatre maréchaux nommés par la noblesse de Bretagne pour défendre le pays, et fut spécialement chargé de la garde du château de Rennes avec vingt autres gentilshommes qui jurèrent comme lui sur l'Evangile de périr plutôt que de se rendre. Dom Morice nous a conservé le sceau de ce chevalier en 1403 ; il portait : d'*argent à trois jumelles de gueules mises en bande*. Chambellan du duc de Bretagne, Amaury de Fontenay épousa Jeanne Le Vayer qui décéda le 24 août 1409 et fut inhumée à Saint-François de Rennes ; il l'y rejoignit lui-même le 16 décembre 1417, et le *Nécrologe* des Cordeliers vante sa puissance, sa vaillance, son intelligence et sa piété[3].

Amaury de Fontenay n'avait eu qu'un fils nommé Thomas ; celui-ci épousa Jeanne de Rostrenen, mais mourut avant son père, le 28 juin 1402, laissant sa femme veuve avec deux enfants Guillaume et Jeanne.

[1] *Nécrol. Mss. des Cordeliers de Rennes.*

[2] *Ibidem* : « *Obiit dominus Thomas, dominus de Fontenay, qui inter milites sui temporis multum valens et probus (fuit) : sepultus fuit cum parentibus suis in capella Sancti Francisci*, etc. »

[3] « *Obiit Almaricus de Fontenay, miles valde strenuus, sagax et potens in seculo, devotus Deo et Ecclesiæ, amicus specialissimus Fratrum nostri Ordinis.* »

Guillaume, sire de Fontenay, accompagna en 1418 le duc de Bretagne à Rouen ; l'année suivante il était capitaine de Saint-Malo[1]. Ce seigneur mourut sans postérité et la seigneurie de Fontenay échut à sa sœur Jeanne de Fontenay, mariée le 31 mai 1408 à Jean d'Acigné, seigneur de la Lande en Guichen.

Cette dame était alors veuve, ayant perdu son mari dès 1410, mais elle avait un fils qui hérita de la seigneurie d'Acigné et devint tout à la fois Jean II, sire d'Acigné et de Fontenay. Celui-ci épousa Catherine de Malestroit, la perdit le 13 novembre 1434 et mourut lui-même à 53 ans, le 19 novembre 1462 ; l'un et l'autre furent inhumés à Saint-François de Rennes.

Les successeurs de Jean II d'Acigné à Fontenay furent les seigneurs d'Acigné, dont nous avons précédemment parlé ; Jean III † 1497, Jean IV, † 1525, Jean V, † 1540, et Jean VIX, † 1573. Ce dernier ne laissa, de son union avec Jeanne du Plessix, qu'une fille nommée Judith d'Acigné, mariée à Charles de Cossé, duc de Brissac, auquel elle apporta de nombreuses seigneuries et notamment celle de Fontenay.

Mme de Brissac étant morte le 11 janvier 1598, la seigneurie de Fontenay passa à son fils aîné François de Cossé, baron de Châteaugiron et plus tard duc de Brissac. Pendant tout le XVIIe siècle Fontenay demeura entre les mains des ducs de Brissac, François de Cossé, † 1651, époux de Guyonne Ruellan, Louis de Cossé, leur fils, † 1661, époux de Marguerite de Gondy, et Henri-Albert de Cossé, fils des précédents, qui épousa : 1° Gabrielle de Saint-Simon, 2° Elisabeth de Vertamon. Ce dernier duc de Brissac et baron de Fontenay mourut sans postérité, âgé de 54 ans le 29 décembre 1698[2].

Quelque temps avant de mourir Henri-Albert de Cossé — qui avait rendu aveu au roi pour la seigneurie de Fontenay en 1682 — la vendit à Charles Le Meneust, seigneur de Bréquigny en Saint-Etienne de Rennes ; nous n'avons pas la date de cette vente, mais en 1696 Charles Le Meneust reçu des aveux en qualité de baron de Fontenay[3].

[1] *Preuv. de l'Hist. de Bret.* II, 711 et 978.
[2] Moreri, *Grand Dictionn. historique.*
[3] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine.*

Charles Le Meneust, seigneur de Bréquigny et de Fontenay, président à mortier au parlement de Bretagne, avait épousé Elisabeth de Rollée ; il mourut au manoir de Bréquigny le 15 novembre 1721 et fut inhumé le 18 dans l'enfeu de Bréquigny en l'église Saint-Germain de Rennes ; sa veuve ne lui survécut qu'un mois et décéda le 22 décembre suivant, elle fut enterrée dans l'église Saint-Etienne de Rennes[1] ; ils ne laissaient pas d'enfants.

Le successeur de Charles Le Meneust à Bréquigny et à Fontenay fut son neveu Thomas Guy, marquis de Morant, fils de Thomas marquis de Morant et de Louise Le Meneust ; mais ce seigneur ne jouit pas longtemps de ces biens, il décéda à Bréquigny, dès le 3 juillet 1722, âgé de 50 ans, et fut inhumé à Saint-Germain de Rennes. De son mariage avec Marie-Josèphe Le Roux de Kerninon, il laissait un fils Charles-Thomas, marquis de Morant, baron de Fontenay et châtelain de Bréquigny. Celui-ci avait épousé en 1726 Gabrielle de la Rivière qui resta veuve le 12 juillet 1750 ; décédé à Bréquigny, à l'âge de 43 ans, il fut inhumé en son enfeu de Saint-Germain[2].

Thomas-Charles, fils des précédents, marquis de Morant, baron de Fontenay, etc., épousa en 1752 Anne de la Bonde d'Hyberville ; il mourut a Bréquigny le 18 octobre 1763 et son corps fut transféré le surlendemain à Saint-Germain de Rennes.

Il laissait trois enfants mineurs : l'aîné Thomas-Louis, marquis de Morant et seigneur de Bréquigny et de Fontenay rendit aveu au roi pour ces deux dernières seigneuries en 1783 ; mais quelque temps après, partageant ses deux sœurs, il donna la baronnie de Fontenay à l'aînée de celles-ci, Marie-Félicité de Morant, femme d'Esprit-Robert Le Roux, baron d'Esneval, vidame de Normandie et président à mortier au parlement de Rouen[3]. Ce seigneur dut être le dernier baron de Fontenay[4].

[1] *Registre parroiss. de Saint-Etienne de Rennes.*

[2] *Ibidem.*

[3] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, tabellions, E, 141.

[4] Nous ne nous expliquons pas où Ogée et Potier de Courcy ont pris que la seigneurie de Fontenay appartint, d'après l'un, à M. Dupont d'Eschuilly, puis à M. Le Brun (*Dict. de Bret.* I, 164) ; d'après l'autre, aux Neuville de Villeroy, puis aux du Pont des Loges (*Nobil. de Bret.*, I, 393).

D'après tous les aveux rendus au roi par les sires de Fontenay au dernier siècle, cette seigneurie était une baronnie d'ancienneté. C'est pourquoi nous lui donnons ici cette qualification. Fontenay, en effet, relevait, dès l'origine, directement du duc de Bretagne sous son domaine de Rennes, et son possesseur devait fournir un chevalier à l'armée ducale : c'était une haute justice exercée d'abord au village de la Poterie de Fontenay et au bourg de Noyal-sur-Seiche, puis au présidial de Rennes. Nous avons retrouvé un sceau de cette juridiction attaché à une chartre de 1604 : il présente un écusson *écartelé de Brissac et d'Acigné*, avec cette légende : *S. des contrats de la court de Fontenay*[1].

La baronnie de Fontenay s'étendait en neuf paroisses : Chartres, Noyal-sur-Seiche, Châtillon-sur-Seiche, Saint-Jacques de la Lande, Saint-Erblon, Bourgbarré, Coësmes, Cornuz et Chanteloup. Outre l'auditoire et la prison de la Poterie le seigneur de Fontenay avait originairement un second auditoire au bourg de Noyal-sur-Seiche ; quant à ses fourches patibulaires à quatre piliers, elles s'élevaient sur la lande de Teslé.

Le domaine proche se composait du château de Fontenay, — des métairies du Marais et de la Retenue en Chartres, — du moulin à eau du Bois sur la rivière de Seiche, — de l'étang et du moulin de Teslé en Saint-Erblon, — et du moulin à vent du Moulin-Fleury en Noyal-sur-Seiche[2].

Les principaux fiefs de la seigneurie étaient les grand et petit bailliages de Fontenay, le fief Guillaume, la Villette, la Veslaye, Teslé, Launay, Téron, la Haye des Perrières et les Sept-Fours. Le sire de Fontenay avait droit de menée au présidial de Rennes, — droit de tenir foires et marchés à la Poterie et au bourg de Noyal-sur-Seiche, avec halles auxdits lieux, — droit de bouteillage, de deux pots par pipe, sur « les vendant vin, cidre et autres breuvages » aux foires et marchés de Chartres, de Noyal-sur-Seiche et de Saint-Erblon, — droit de prééminence et de fondation « ès-

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E. 36.

[2] *Minu de la baronnie de Fontenay* fourni au roi le 15 avril 1751 par Thomas-Charles, marquis de Morant.

églises de Chartres, Noyal et Châtillon », — droit de « mettre et instituer un maistre d'escole en la paroisse de Chartres, sans que personne aultre puisse faire exercice d'escole sans son mandement ». — droit de pêche à la Seiche, — droit de gruerie et de sergentise forestière, etc[1].

Enfin le seigneur de Fontenay avait originairement son hôtel à Rennes dans la rue du Four-du-Chapitre.

Nous avons nommé le village de la Poterie de Fontenay, il est intéressant d'y revenir. C'était primitivement le bourg de Fontenay lorsqu'il y avait une paroisse de ce nom. Quand cette paroisse prit le nom de Chartres[2] il ne se créa point de bourg ainsi nommé, la nouvelle église et le nouveau presbytère demeurèrent absolument isolés dans les champs comme naguères ils étaient encore. Le vrai centre commercial de Chartres resta à Fontenay. Or à une époque qu'on ne peut préciser, mais, semble-t-il, au commencement du XVIe siècle, une importante industrie s'établit à Fontenay ; ce fut une poterie artistique dont plusieurs produits font aujourd'hui l'ornement de nos musées ; le bourg de Fontenay en prit le nom de la Poterie de Fontenay ou simplement de la Poterie.

Les seigneurs de Fontenay, qui avaient dû créer, ou tout au moins perfectionner ce mouvement industriel, s'étaient naturellement réservé certains droits sur les potiers leurs vassaux.

D'abord il était dû au sire de Fontenay « un pot par fournée de pots faits à la Poterie » ; puis chaque nouveau seigneur, prenant possession de Fontenay, avait droit de nommer un maître potier.

Le mercredi des Cendres, chaque année, le sire de Fontenay nommait aussi deux « prévots de la frairie des maistres-potiers et quatre maistres desdits potiers pour faire, — avec ses propres officiers, — la police et la visite des pots que fabriquent lesdits potiers et pour (faire) la confiscation des marchandises mauvaises ».

[1] *Ibidem*. — *Déclaration* faite le 12 décembre 1682 par Henry-Albert de Cossé, duc de Brissac.

[2] Chartres était au XIIe siècle une simple métairie dépendant de l'abbaye Sainte-Melaine de Rennes.

Ces prévots et ces maîtres-potiers devaient, la veille de la Pentecôte, porter au baron de Fontenay « avec son d'instruments, deux torches de cire blanche pour y attacher l'écusson de ses armes, sous peine de 4 liv., 4 sols d'amende ».

Il est probable que ces torches brûlaient en l'église paroissiale à la solennité de la Pentecôte : c'était, en effet, la fête de la corporation des potiers de Fontenay ; aussi ce jour-là tous les maîtres potiers du lieu devaient-ils au baron de Fontenay sous peine d'amende « chacun en son particulier une collation dans son mail de Fontenay, avec son d'instruments, laquelle collation ou touillée doit estre composée de pain blanc, fumé ou viande rostie, vin du pays ou cidre et une serviette blanche ; et ne peuvent découvrir leur collation ou touillée que devant ledit seigneur ou son procureur fiscal[1] ».

Fontenay devait être un château fortifié ; en 1682 il était encore, semble-t-il, debout avec ses deux cours, sa chapelle, son mail, ses bois et son pourpris contenant 60 journaux de terre. Mais soixante-dix ans plus tard il n'est plus question que de « la Motte où estoit le chasteau de Fontenay avec sa cour et chapelle au coin[2] ». Présentement le même état de choses subsiste, sauf que la chapelle a été sécularisée par la Révolution. Cette chapelle, de style ogival rayonnant, avait dû remplacer l'ancienne église paroissiale de Fontenay. On y retrouve dans les parties basses du mur méridional un appareil de maçonnerie en petites pierres cubiques, semblable à celui des constructions romanes antérieures au XIIe siècle. Dédiée à saint Aubin, cette chapelle avait été richement dotée par les sires de Fontenay, notamment par Jean VI d'Acigné qui vers 1573 y fonda sept messes par semaine.

Situé à deux lieues de Rennes et près du grand chemin de cette ville à Nantes, le château de Fontenay, appartenant à de riches et puissants seigneurs, eut plusieurs fois l'honneur de recevoir des rois, princes et autres grands personnages. Signalons seulement quelques unes de ces visites. Le 15 août 1532, le Dauphin, duc de Bretagne François III, s'y arrêta en sortant de Rennes où il venait

[1] Tous ces détails sont extraits du *Minu de 1751*.

[2] *Déclarations de 1682 et 1751*.

d'être couronné ; en 1573 le duc de Mercœur s'y logea, établissant ses troupes aux environs ; en 1598 le bon roi Henri IV y coucha, le 8 mai, avec toute sa cour ; son fils Louis XIII y séjourna trois jours en août 1626 ; le 5 mars 1643 la ville de Rennes envoya saluer à Fontenay le maréchal de la Meilleraye qui se préparait à faire son entrée solennelle à Rennes. Ces nobles visiteurs étaient reçus par les sires d'Acigné ou par les ducs de Brissac qui affectionnaient leur vieux château de Fontenay et y menaient parfois eux-mêmes une vie princière dont le souvenir subsiste encore.

FOUGERAY (Marquisat).

Un beau donjon du XIVe siècle, fièrement couronné de créneaux et solidement assis dans une vallée qu'arrose un petit étang et qu'ombragent de grands arbres, voilà ce qui reste de l'ancienne forteresse de Fougeray. C'était jadis un des importants châteaux de Haute-Bretagne, et à l'ombre de ses murailles prit naissance la petite ville qui porte le même nom[1].

Un seigneur de race bretonne Tihern, marié à Ynnoguen, fut, dans la première moitié du XIe siècle, le père de Brient, premier baron de Châteaubriant, et d'un autre fils surnommé Le Bœuf, dont on ignore le nom de baptême. Ce Le Bœuf eut en partage la lisière des forêts qui entouraient Châteaubriant à l'ouest et au midi, et il devint ainsi seigneur de Fougeray, Jans, Nozay et Issé.

Au siècle suivant nous trouvons Brient Le Bœuf témoin de donations faites à Buzay en 1189 et à Melleray en 1214.

Ce sire de Fougeray jura en 1202 de venger la morte violente du jeune prince Arthur de Bretagne et en 1225 il approuva la fondation de Saint-Aubin du Cormier[2].

Il fut inhumé dans le cloître abbatial de Melleray où son tombeau se voyait encore au XVIIe siècle, avec sa représentation en costume de chevalier et son écusson : *de gueules au bœuf passant*

[1] Fougeray, chef-lieu de canton, arrondissement de Redon.

[2] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.* I, 710, 770, 854.

et regardant d'or, la queue entre les jambes remontant en pal et fourchée.

Un autre Brient Le Bœuf, probablement son fils, chevalier et seigneur de Fougeray, figure en 1275 et 1294 ; il prit part à la guerre de Flandre en 1304 et laissa de sa femme Belle-Assez une fille Nicole Le Bœuf qui épousa en 1235 Geoffroy, sire de Rieux[1], et un fils nommé Barnabé Le Bœuf, décédé sans postérité.

Guillaume Ier, sire de Rieux, fils de Geffroy, recueillit la succession de son oncle maternel Barnabé Le Bœuf[2], et devint à son tour seigneur de Fougeray ; il épousa Louise de Machecoul qui mourut en 1307 ; lui-même décéda en 1310 et fut inhumé au couvent des Cordeliers de Nantes qu'il avait fondé.

Jean Ier, sire de Rieux et de Fougeray, fils des précédents, épousa : 1° Isabeau de Clisson, 2° Jeanne de Sion ; décédé à Paris en 1357, il fut inhumé au monastère des Trinitaires de Rieux fondé par lui.

Guillaume Ier, sire de Rieux et de Fougeray, sorti du premier mariage de Jean Ier, fut tué à la bataille d'Auray, en 1364, sans avoir été marié et combattant pour Charles de Blois. Il eut pour successeur son frère Jean II, sire de Rieux et de Fougeray, maréchal de France, décédé à son château de Rochefort, âgé de 75 ans, le 7 septembre 1417. Il avait épousé en 1374 une des plus riches héritières de Bretagne, Jeanne de Rochefort, baronne d'Ancenis, qui ne mourut qu'en 1423, ayant eu neuf enfants. L'aîné de ceux-ci fut Jean III, né en 1377, qui n'étant que vicomte de Donges, épousa Béatrix de Montauban ; il se remaria en 1414 avec Jeanne d'Harcourt. A la mort de son père il devint sire de Rieux, Rochefort, Fougeray, etc. De son premier mariage il n'eut qu'une fille qui suit[3].

Marie de Rieux épousa à l'âge de 10 ans, vers 1424, Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, et reçut en dot les seigneuries de Nozay et de Fougeray. Elle en eut deux filles la bienheureuse Françoise d'Amboise, femme de Pierre II, duc de Bretagne, et Marguerite d'Amboise qui épousa Louis de la Trémoille.

[1] De Couffon, *La Chevalerie de Bretagne*, II, 151.
[2] La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la noblesse.*
[3] Moreri, La Chesnaye-Desbois, etc.

La vicomtesse de Thouars semble avoir joui personnellement de la seigneurie de Fougeray jusqu'à sa mort arrivée le 23 janvier 1463. A cette époque la sainte duchesse de Bretagne, sa fille, déjà veuve, entra en jouissance de cette châtellenie pour laquelle ses officiers rendirent, en son nom, aveu au duc François II, le 5 mai 1466. Deux ans plus tard elle revêtait au couvent du Bondon, près Vannes, l'habit des Carmélites et abandonnait la seigneurie de Fougeray à sa sœur Marguerite qui en fournit un minu au Duc le 13 décembre 1470.

Mais la famille de la Trémoille ne conserva pas longtemps Fougeray ; dès 1474, Mme de la Trémoille étant morte, son mari vendit, au nom de leurs enfants mineurs, cette seigneurie à Jean, sire de Derval, qui en rendit aveu le 19 août 1475[1]. Ce dernier seigneur mourut sans laisser d'enfants légitimes en 1482, et sa succession, Fougeray compris, passa à sa petite nièce Françoise de Rieux, fille de Jean IV, sire de Rieux, et de Françoise Raguenel, décédée en 1471 ; celle-ci était, en effet, fille de Jean Raguenel, vicomte de la Bellière, et de Gillette, sœur du sire de Derval.

Devenue en 1482 dame de Fougeray et de bien d'autres seigneuries, Françoise de Rieux épousa, en 1488, François de Laval, baron de Châteaubriant, et ne mourut que le 30 octobre 1532, après 29 ans de veuvage. L'un et l'autre furent inhumés en l'église de la Trinité de Châteaubriant.

Leur fils Jean de Laval, baron de Châteaubriant et gouverneur de Bretagne, l'un des plus grands seigneurs de France, époux de la célèbre Françoise de Foix, hérita de la châtellenie de Fougeray ; il mourut en 1542 sans laisser d'enfants et son immense fortune fut dispersée à tous les vents. Ce fut une cousine de ce seigneur, Anne de Montejean, veuve de Jean V, sire d'Acigné, qui recueillit Fougeray ainsi que plusieurs autres seigneuries ; elle mourut en mai 1562, laissant un fils qui fut Jean VI, sire d'Acigné, époux de Jeanne du Plessix et mort en 1573.

Vraisemblablement ce dernier vendit ou céda de 1562 à 1567

[1] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V° Fougeray.

la châtellenie de Fougeray à René de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart[1].

Ce René de la Chapelle avait épousé Renée Thierry, fille de François Thierry, seigneur de la Prévalaye, et de Marguerite d'Acigné[2]. Il introduisit le protestantisme dans sa famille et dans ses terres[3], et mourut le 11 décembre 1577. Louis de la Chapelle, son fils, rendit aveu au roi pour sa châtellenie de Fougeray le 23 octobre 1578[4]. Il épousa Marguerite Tillon et fut tué en 1595 au siège de son château de Fougeray tombé au pouvoir des Ligueurs.

Samuel de la Chapelle, encore mineur à la mort de son père, devint comme lui chevalier de l'ordre du Roi et seigneur de la Roche-Giffart et de Fougeray ; il enleva et épousa Françoise Marc'hec, fille du célèbre gouverneur de Rennes, René Marc'hec, seigneur de Montbarot ; mais il fut tué à la chasse avant 1626. Henri Ier de la Chapelle, premier marquis de Fougeray, et fils des précédents, s'unit à Marguerite de Chamballan et fut tué au faubourg Saint-Antoine à Paris en 1652.

Henri II de la Chapelle, marquis de Fougeray après son père, épousa Marguerite de la Lande dite de Machecoul. Il mena une vie fort scandaleuse, comme le témoigne dans ses lettres Mme de Sévigné. Imitant ses ancêtres, il persécuta les catholiques, incendiant les couvents et chapelles et pillant les églises. Refusant obstinément de répudier ses erreurs, il fut forcé en 1685 de s'exiler en Hollande ; ses terres et seigneuries, saisies par ses créanciers, furent en grande partie vendues, et Catherine de Rougé, femme de François, marquis de Créquy et maréchal de France, acheta en cette occasion le marquisat de Fougeray (1685).

La maréchale de Créquy étant morte sans laisser d'enfants en 1713, la seigneurie de Fougeray passa à son neveu Louis de Rougé,

[1] La Roche-Giffart, en Saint-Sulpice des Landes, évêché de Rennes, était une vieille et belle seigneurie relevant du roi, avec un château fortifié qu'habitaient ses possesseurs les sires de la Chapelle.

[2] Fille de Guillaume d'Acigné et de Françoise Péan, seigneur et dame de la Rochejagu.

[3] Ce fut grâce à lui que se forma l'église prétendue réformée de Sion qui subsista quelque temps.

[4] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V° Fougeray.

encore mineur et placé sous la tutelle de sa mère Florimonde de Lantivy du Crosco qui paya 16,000 livres pour les droits du rachat de Fougeray[1]. Louis de Rougé, marquis du Plessis-Bellière et de Fougeray, mourut jeune en 1732, ne laissant pas d'enfants de sa femme Marie-Thérèse d'Albert d'Ailly. Sa succession, et notamment le marquisat de Fougeray, échut à sa sœur Innocente de Rougé qui en rendit aveu le 19 mars 1747 ; elle était alors veuve de Jean Sébastien de Kerhoent de Kergournadec'h, marquis de Coëtanfao, dont le nom est demeuré assez tristement populaire dans le pays de Sion. Peu de temps après, cette dame se remaria avec le prince Emmanuel de Lorraine, duc d'Elbœuf, et vendit, le 6 septembre 1748, le marquisat de Fougeray à Charles Locquet de Grandville. A la suite de cette vente le marquisat fut démembré par l'acquéreur : M. Locquet ne conserva guère que la terre, le château et la seigneurie de Fougeray ; Sion et Domnesche qui y étaient unies passèrent en d'autres mains.

Charles Locquet de Grandville, originaire de Saint-Malo et conseiller secrétaire du roi, avait épousé Jeanne-Marie du Couédic. Ce fut le dernier possesseur de la seigneurie de Fougeray. En février 1790, douze à quinze cents paysans de Fougeray et de Pierric envahirent le château de Fougeray, en brûlèrent les archives et y firent « le plus affreux pillage » ; ils commirent aussi dans la ville les plus grands excès et mirent le feu en plusieurs maisons[2]. Il semble que M. de Grandville vivait encore à cette époque, mais en 1792 il était mort, et sa veuve Jeanne du Couëdic vivait retirée à Saint-Malo ; elle avait alors près d'elle deux enfants, Félix-Victor Locquet de Grandville, veuf de Victoire Gouyon de Beaufort, qui devait, un an plus tard, périr sur l'échafaud révolutionnaire, et Angélique Locquet de Grandville dont le mari Pierre du Matz émigra en 1793[3]. C'est cette dernière qui conserva le château de Fougeray passé depuis aux mains de familles étrangères.

Fougeray, châtellenie d'ancienneté, fut érigé en marquisat par

[1] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, B. 2693.
[2] Verger, *Archives curieuses de Nantes*, II, 241.
[3] *Archiv. d'Ille-et-Vil.*, Directoire de Rennes, Reg. VII, 15.

lettres patentes de Louis XIV, datées de juin 1643 et enregistrées au parlement de Bretagne l'année suivante. Dans ces lettres, données en faveur d'Henri de la Chapelle, le roi unit les trois châtellenies de Fougeray Sion et Domnesche[1], en une seule seigneurie sous le nom de marquisat de Fougeray[2].

Le domaine proche de ce marquisat se composait : du château de Fougeray, dont nous reparlerons, et de ses dépendances : bois, métairies, étang, moulins à eau et à vent, etc., — de l'ancien château de Sion[3] consistant, en 1578, en « une motte et apparence de vieux chasteau ruisné avec ses murailles, estang, moulins et mestairie » — de « l'ancien chasteau de Domnesche[4] avec plusieurs grandes douves autour, restes de ceinture de murailles et marque de tours, attache de pont-levis et anciennes fortifications[5] », — de la forêt de Thiouzé, contenant 500 journaux de terre, — de la forêt de Domnesche, renfermant 800 journaux, — des bois et des forges et fonderies de la Hunaudière, — des métairies nobles de Limesle et de Domnesche, — des moulins du Pontgodelin, de la Corbinière, de Chère, d'Auvers, de Pierric, du Chesne-Prier, de la Minière, etc.

Le marquisat de Fougeray comprenait la paroisse entière de Fougeray et la majeure partie de celles de Pierric et de Sion ; il s'étendait, en outre, en Derval, Lusanger, Mouais, Guémené-Penfao, Saint-Aubin-des Châteaux et Saint-Vincent-des-Landes. En 1432, un *compte des recettes* de la seule châtellenie de Fougeray (à laquelle n'étaient point alors unies Sion et Domnesche) nous donne le relevé suivant des revenus du sire de Fougeray : en deniers, 524 liv., 16 sols, 6 den., — en froment, 8 mines[6], 6 râtis, — en seigle,

[1] A l'origine Sion et Domnesche semblent avoir déjà fait partie de la seigneurie de Fougeray « une des plus grandes et anciennes chastellénies de toute la Bretagne dont relevaient cy-devant celles de Sion et Domenesche » (*Lettres d'érection du marquisat de Fougeray*).

[2] *Arch. du parlem. de Bret.*

[3] Sion, ancienne bannière en la paroisse de même nom, longtemps possédée par les sires de Sion, fut achetée, en 1525, par Mathurin de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart.

[4] Domnesche, ancienne châtellenie en la paroisse de Sion, appartint de bonne heure aux seigneurs de Sion.

[5] *Déclaration de 1578.*

[6] D'après dom Lobineau la mine valait 8 boisseaux de roi.

39 mines, 6 râtis. — en avoine grosse, 91 mines, 2 râtis, — en avoine menue, 136 mines, 10 râtis[1].

Les nombreux fiefs du marquisat de Fougeray formaient une haute juridiction relevant directement du roi et exercée dans deux auditoires à Fougeray et à Sion. Le seigneur de Fougeray avait sur tous les hommes de cette paroisse un droit de guet pour la défense de son château, — un four à ban et deux halles dans la ville de Fougeray avec droit d'y tenir marché tous les jeudis et cinq foires par an, — une autre foire à Pierric le jour saint Lien, — divers droits spéciaux sur les tanneurs de Fougeray et de Pierric, — droit de prééminence et de fondation des églises de Fougeray, Pierric et Sion, et droit d'enfeu dans celle de Lusanger, etc., etc.

Presque tous les manoirs nobles de Fougeray, Pierric et Sion relevaient du marquisat de Fougeray : celui de la Dévoriaye « à debvoir d'une paire d'esperons blancs », celui de la Disardaye « à debvoir de deux paires de gants blancs » ; la métairie de Pierric et la maison Tournebœuf à Fougeray « à debvoir (chacune) d'une paire de gants blancs ».

On courait aussi la quintaine à Fougeray ; toutefois ce n'était pas comme ailleurs aux nouveaux mariés, mais bien aux poissonniers qu'incombait ce devoir féodal : « La quintaine que sont tenus courir (à Fougeray) les poissonniers qui peschent en les rivières d'Aaron, de Chère et marais d'Auvers, est assignée le mardy après la feste de Pasques, sous peine d'amende ; pour laquelle courir leur doivent fournir le seigneur de Fougeray de fust de lance, le capitaine du chasteau de chevaux, le sieur de la Borgnière[2] d'esperons et le propriétaire des vignes de la Sauldre de fer pour la lance, de clous, marteau et tenailles pour couldre ledit fer de lance[3]. »

Finissons par quelques mots sur le château de Fougeray illustré par du Guesclin qui s'en empara en 1350 et par les guerres de la Ligue à la suite desquelles il fut démantelé.

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine.*

[2] Petit manoir seigneurial en Fougeray.

[3] *Aveux de 1578 et 1747.*

Il devait être fort important et composé d'un bon nombre de tours ; malheureusement nous n'avons de cette forteresse que des descriptions écrites après son démantèlement. En 1679 comme en 1747 on ne voyait plus à Fougeray que « l'emplacement de l'ancien chasteau où il paroist encore des tours, guérites, mâchicoulis, murailles, douves et fossés, joignant lequel est le donjon séparé d'iceluy par un large fossé revestu ; auquel donjon il y a plusieurs logements et terrasses et une grande tour couverte d'ardoises avec une autre qui la joint, où est la visse et montée d'icelle, dans laquelle il y a grand nombre de chambres et marques de ponts dormants pour la communication avec le donjon, corps de garde, terrasses et esperons qui sont autour d'icelle. Entre lesquels terrasses et esperons il y a deux petites tours qui servent de corps de garde et un pont-levis par lequel on entre dans ledit donjon ; et à l'un des coins de ladite terrasse une autre plus grosse tour que les deux précédentes, qui sert de logement au concierge et au-dessus de ladite tour est une fuie à pigeons ». Enfin on voyait encore sur une place voisine — où se trouvait un jeu de paume — des « vestiges d'autres fortifications. » Ces vieilles murailles et ces tours, sauf le donjon, furent rasées au siècle dernier par M. Locquet de Grandville qui construisit sur leur emplacement un insignifiant château moderne qui subsiste encore.

FOUGÈRES (BARONNIE).

Comme toutes les grandes seigneuries créées au XIe siècle sur les frontières de la Bretagne, la baronnie de Fougères[1] fut formée par les princes bretons en faveur d'un seigneur de leur race ; il se nommait Main, était neveu d'un archevêque de Dol et vivait au commencement du XIe siècle. Il semble s'être établi d'abord au Pont-Main[2] où se retrouve encore l'assiette d'une vieille

[1] Fougères, chef-lieu d'arrondissement.

[2] Le Pont-Main, hameau de la commune de Saint-Ellier (Mayenne), devenu célèbre par l'apparition de la sainte Vierge.

forteresse ; ce fut seulement son fils Auffroy, qui, lui ayant succédé vers 1024, construisit dans la riante vallée du Nançon le château de Fougères autour duquel se groupa peu après la ville du même nom. On lui attribue aussi la construction de la première église de Fougères, dédiée à Notre-Dame, édifiée dans le château même et aujourd'hui rasée.

Auffroy mourut vers 1048 et eut pour successeur son fils Main II ; ce dernier, décédé en 1091, fut inhumé dans l'église de Saint-Sauveur-des-Landes.

Raoul Ier, fils du précédent, fut un des plus illustres barons de Fougères ; il combattit vaillamment à Hastings et plus tard à Tinchebray, fonda l'abbaye de Savigné et mourut en ce monastère sous l'habit religieux en 1122. Ses deux fils Main III et Henri Ier lui succédèrent, le premier pendant quelques mois seulement, le second jusqu'en 1150, époque à laquelle, imitant son père, ce seigneur se retira à l'abbaye de Savigné et y prit l'habit monastique ; il y mourut l'année suivante et fut inhumé dans le cloître de ce monastère qui devint dès lors le lieu ordinaire de la sépulture des seigneurs de Fougères[1].

Raoul II, fils du précédent et d'Olive de Penthièvre, fut un vaillant chevalier qui prit une grande part aux guerres contre les Anglais en Bretagne ; il ne peut toutefois empêcher le roi d'Angleterre Henri II de prendre d'assaut Fougères et de ruiner son château (1166). Mais il releva sa forteresse, continua de batailler, puis se croisa et gagna la Palestine dont il ne revint qu'en 1193. L'année suivante il mourut près de Savigné où il fut inhumé. Il eut pour successeur son petit-fils nommé Geoffroy, né de Guillaume, décédé avant son père et d'Agathe du Hommet ; la tutelle de cet enfant fut confiée à son grand oncle Guillaume l'Angevin.

Devenu homme, Geoffroy de Fougères épousa Mahaut, fille d'Eudon, comte de Porhoët ; cette alliance, faisant passer une partie des biens de la riche maison de Porhoët dans celle de Fougères, rendit celle-ci une des plus puissantes de Bretagne. Le baron de Fougères décéda en 1212 et fut inhumé au cloître de Savigné.

[1] Maupillé, *Hist. de Fougères*.

Raoul III, son fils, lui succéda à l'âge de 5 ans, ayant pour tuteur Pierre de Dreux, duc de Bretagne; il épousa Isabelle de Craon, fut fait chevalier en 1235 par Louis IX et accompagna ce saint roi à la croisade de 1248. Le 29 janvier 1253, Raoul maria sa fille unique Jeanne de Fougères à Hugues XII de Lusignan, comte de la Marche; trois ans plus tard il mourut âgé de 52 ans, le 24 mars 1256, et son corps fut déposé à l'abbaye de Savigné. Avec ce baron finit la maison de Fougères après deux siècles et demi d'existence.

Hugues XII de Lusignan eut pour successeurs à Fougères ses fils Hugues XIII mort en 1302 et Guy de Lusignan. Mais ce dernier seigneur s'étant allié aux Anglais, et leur ayant livré des places fortes, le roi Philippe-le-Bel le cita à la cour des pairs; ceux-ci le déclarèrent coupable du crime de félonie et le condamnèrent à la confiscation de ses biens. La baronnie de Fougères, saisie de la sorte par le roi de France, fut donnée par lui à son fils Charles, comte de la Marche, des mains duquel elle passa d'abord à Philippe de Valois, puis à Charles, duc d'Alençon.

Fougères fut ensuite possédé pendant cent dix ans par les princes de la maison d'Alençon : Charles Ier (1328 à 1346); — Pierre Ier (1346 à 1404); — Jean Ier (1404 à 1415); et Jean II (1415 à 1428).

Ce dernier duc d'Alençon ayant été emmené prisonnier en Angleterre et n'ayant pas de quoi payer la forte rançon qu'on exigeait de lui, se résolut à vendre Fougères pour recouvrer sa liberté. Jean V, duc de Bretagne, lui acheta cette baronnie moyennant une somme de 80,000 saluts d'or et 38,000 écus; le contrat fut passé le 31 décembre 1428.

Le duc Jean V céda Fougères à son fils François, lors de son mariage avec Yolande d'Anjou en 1431. Ce prince devenu duc sous le nom de François Ier vit les Anglais s'emparer par surprise de Fougères; mais il reprit la ville et le château après un célèbre siège en 1449. La baronnie fut ensuite possédée par les ducs Pierre II et François II, et par la bonne duchesse Anne de Bretagne. La fille de cette dernière, Claude de France apporta Fougères à son mari François d'Angoulême qui régna sous le nom de François Ier.

A partir de ce moment, la baronnie demeura aux mains des rois

de France : ils en conservèrent toujours la propriété, tout en cédant parfois la jouissance : ainsi René de Montejean en 1525, Jean de Laval en 1541, et Diane de Poitiers en 1557 en eurent successivement l'usufruit. A partir de Charles IX, les rois de France unirent simplement Fougères au domaine de leur couronne. Mais en 1753 Louis XV l'afféagea à Louis de Bourbon, duc de Penthièvre et gouverneur de Bretagne qui la posséda jusqu'au moment de la Révolution ; le nom du duc de Penthièvre, resté vénéré dans notre province, clot dignement la liste des barons de Fougères.

La baronnie de Fougères, une des plus considérables seigneuries de Haute-Bretagne, comprenait cinquante-sept paroisses et se divisait en trois châtellenies, comme il suit :

1° Châtellenie de Fougères, 33 paroisses, savoir : Saint-Léonard, Saint-Sulpice et Rillé à Fougères, Lecousse, la Chapelle-Janson, Parigné, Beaucé, Mellé, Fleurigné, la Bazouge-du-Désert, Laignelet, Louvigné-du-Désert, Landéan, Villamée, Montault, Baillé, Romagné, le Ferré, le Chastellier, la Celle-en-Coglais, Saint-Hilaire-des-Landes, Saint-Sauveur des-Landes, Saint-Brice-en-Coglais, Cogles, la Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Georges-de-Reintembaud.

2° Châtellenie d'Antrain, 5 paroisses : Antrain, Chauvigné, Saint-Mard-le-Blanc, Romazy, le Tiercent.

3° Châtellenie de Bazouges-la-Pérouse, 12 paroisses : Bazouges-la-Pérouse, Marcillé-Raoul, Rimou, Saint-Remy-du-Plain, Sens, Sougeal, Vieuxviel, Vieuxvy, Noyal-sous-Bazouges, la Fontenelle, Roz-sur-Couasnon et Tremblay[1].

Outre ces paroisses formant un seul et vaste territoire homogène, le baron de Fougères possédait à Rennes et aux environs un grand fief, appelé fief de Fougères s'étendant en la ville même dans les paroisses Saint-Germain et Saint-Pierre en Saint-Georges et hors la ville dans les paroisses de Chantepie, Amanlis, Janzé, Cesson et la Couyère. Le sire de Fougères avait même pour ses vassaux de Rennes un four banal dans la rue Saint-Georges et le droit de lever

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine.*

deux pots de la première pipe de vin passant par les ville et faubourgs de Rennes[1].

Tel était au point de vue féodal la composition de la baronnie de Fougères; au point de vue topographique elle embrassait trois régions qui étaient, semble-t-il, autant d'anciens *pagi;* on les nommait le Vendelais, le Coglais et le Désert, mais aucun d'eux ne formait de circonscription féodale.

Un très grand nombre de seigneuries avec juridiction relevaient en totalité ou en partie de la baronnie de Fougères; parmi les principales signalons les marquisats de Saint-Brice, de la Ballue et de Romilley, le comté de Montmoron, les baronnies de Sens et du Tiercent, la vicomté de la Belinaye, les châtellenies de la Haye-Saint-Hilaire, de la Fontaine, de Chaudebœuf, du Chastellier en Vieuxviel, les seigneuries d'Orange, du Pontavice, de Larchapt, de Villavran, etc., etc[2]. Au baron de Fougères appartenaient les prééminences et droits de supériorité et de fondation dans une foule d'églises, de monastères et de chapelles : dans tous ces sanctuaires étaient peintes ou sculptées au moyen âge les armoiries de la seigneurie : *d'or à trois branches de fougère de sinople mises en pal.*

Le château de Fougères occupe le fond d'une belle vallée cernée de coteaux très élevés; près de la forteresse se dresse l'église gothique de Saint-Sulpice et s'étend la ville basse ou Vieille-Ville; sur les coteaux se développent d'un côté la Ville-Neuve ou ville close avec son église Saint-Léonard admirablement restaurée, son hôtel de ville au beffroi octogone et les débris de ses anciennes fortifications; d'un autre côté l'ancienne abbaye de Rillé et ses jardins en terrasses. Entre les deux villes et les unissant, paraît la vieille rue moyen âge de la Pinterie grimpant le long des rochers et présentant au milieu de ses maisons antiques la jolie petite chapelle Saint-Yves.

Mais le principal monument de Fougères est son château. Construit sur un rocher dans cette verdoyante vallée qu'arrose le Nan-

[1] Maupillé, *Hist. de Fougères*, 67.
[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine.*

çon, il se présente avec ses onze tours comme un des plus beaux spécimens de l'art militaire en Bretagne, et quoique en partie ruiné il est d'un aspect aussi imposant que pittoresque.

Le plan général de cette forteresse, malgré l'irrégularité de ses lignes qui tient aux accidents du sol tourmenté où il est assis, se rapproche de la forme triangulaire. Trois tours reliées ensemble par des courtines composent l'entrée du château et en forment la partie la plus ancienne ; elles remontent à la reconstruction du XIIe siècle du temps de Raoul II : seulement elles ont subi de considérables retouches à leurs sommets. On leur a donné les noms des trois gouverneurs qui firent exécuter ces derniers travaux ; ce sont la tour du Hallay à gauche, de la Haye-Saint-Hilaire au-dessus de la porte et de Guémadeuc à droite[1].

Quant au donjon il a malheureusement disparu ; bâti en 1383 par Olivier de Clisson, il fut démoli en 1630, et il n'en reste plus qu'une plate-forme triangulaire qui contient de vastes casemates. A ses trois angles s'élevaient trois tours : d'abord la tour du Gobelin, la plus élevée des tours subsistant aujourd'hui, — une triste célébrité y demeure attachée depuis 1793 : elle renferma à cette époque les victimes vouées à la mort par la tyrannie conventionnelle. A un autre angle se dresse la tour Mélusine que construisit en 1242 Hugues de Lusignan, et on aperçoit au troisième angle une tourelle en encorbellement, dite tour de Guibé, de style plus moderne. Voici, en outre, la tour d'Amboise protégeant une poterne ouverte entre les tours Mélusine et du Gobelin ; élevée en 1440 par le duc Pierre II, — qui lui donna le nom de sa femme, la bienheureuse Françoise d'Amboise, — cette tour géminée encadrait une porte en anse de panier et se reliait au donjon par un chemin couvert dont la voûte n'existe plus. Enfin le corps principal du château ou logis seigneurial était flanqué de tours dont quatre encore demeurent debout : l'une est la tour de Coigny, ainsi appelée du nom du gouverneur qui la fit réparer au XVIIIe siècle ; les trois autres disposées le long du rempart qui fait face à l'église Saint-Sulpice se nomment : la première, tour du Cadran (elle est de forme carrée

[1] *Bretagne contemporaine.* (Ille-et-Vilaine), p. 31.

et a perdu ses créneaux) ; les deux autres, tours de Raoul et de Surienne ; celles-ci furent reconstruites à la fin du XVIe siècle par le duc de Mercœur, mais leurs appellations actuelles sont modernes.

Quant aux vieilles fortifications de la ville même de Fougères, il en reste peu de chose. Des quatre portes ouvertes dans le mur d'enceinte on ne retrouve plus que la partie extérieure de la porte de Saint-Sulpice. La tour géminée de cette porte est d'un galbe élégant, construite tout entière en appareil régulier de granit ; ses mâchicoulis sont ornés de trèfles délicatement sculptés et soutenus par des consoles gracieusement profilées. Rien dans ces tours, toutefois, non plus que dans celles qui flanquent les débris des remparts, n'accuse une époque antérieure aux premières années du XVe siècle[1].

L'abbé Guillotin de Corson,
Chanoine honoraire.

[1] *Bretagne contempor.* (*Ille-et-Vilaine*), 31.

ESQUISSE

DE L'HISTOIRE DE PLEUBIHAN

ARR. DE LANNION, CANTON DE LÉZARDRIEUX

(COTES-DU-NORD)

(*Suite*[1]).

II

Pleubihan avait pour trêve Kerborz. Les prieures de Saint-Georges et les recteurs présentés par elles au prieuré-cure de Pleubihan avaient assuré depuis longtemps, dans cette trêve éloignée, le service religieux. Une chapelle vicariale avait été construite très anciennement à Kerborz, et cette chapelle de secours était desservie les dimanches et fêtes chômées, très nombreuses avant le Concordat de 1801. Un cimetière était à l'entour de l'édifice. Le document inédit qui va suivre est un procès-verbal de bénédiction et dédicace d'une chapelle rurale réédifiée à Kerborz. Le 20 septembre 1546, le révérend père en Dieu, messire Louis du Cambout, de l'ordre des Frères Prêcheurs, évêque titulaire d'Aveneste en Thrace, suffragant ou auxiliaire de Quimper en Cornouailles, bénit et consacre solennellement devant plusieurs témoins, prêtres, nobles et roturiers, l'ancien oratoire nouvellement réparé, orné, agrandi. Le prélat consécrateur agissait en vertu d'une délégation canonique de missire Barthélemi Venturini, trésorier et chanoine titulaire de l'église cathédrale de Tréguer, vicaire général au spirituel et au temporel de révérendissime et illustrissime Père en Dieu messire

[1] Voir la livraison de novembre 1894.

Hippolyte d'Est, cardinal de Ferrare, du titre de Sainte-Marie-in-Aquiro, évêque de Tréguer. Et ce titre d'évêque de Tréguer, donné au cardinal de Ferrare le 20 septembre 1546, rectifie une légère erreur commise par dom Charles Taillandier et fidèlement reproduite par Tresvaux. Ces deux auteurs, sans rien affirmer, disent que le cardinal de Ferrare paraît s'être démis en 1544 de l'administration épiscopale de Tréguer. Albert Le Grand est plus dans le vrai en écrivant que le successeur d'Hippolyte d'Est, Jean Juvénal des Ursins, « pourveu l'an 1546, fit son entrée épiscopale « en la ville de Landt-Tréguer le jour des Rameaux de l'an 1548 ». L'autel majeur de la chapelle de Kerborz, placé au chevet et dans l'enceinte de ladite église, fut dédié à la Très Sainte Trinité, à la Vierge Marie, à tous les Saints, et à saint Sylvestre. Un autre autel, situé dans l'aile de ladite église, du côté midi, reçut le vocable de saint David, évêque de Ménévie. La Vierge de Kerborz est Notre-Dame des Neiges honorée par l'Eglise universelle le 5 août de chaque année. Le pardon de Notre-Dame de Kerborz se tenait autrefois le 1er août. Aujourd'hui, suivant la réforme concordataire, la solennité en est reportée au 1er dimanche d'août. En publiant ce document important pour l'histoire de Kerborz-Pleubihan, j'en renvoie tout l'honneur à la mémoire vénérée de mon compatriote et ami, M. l'abbé J.-M. Le Goff, recteur de Hengoat, enlevé trop prématurément au service de l'Eglise. M. Le Goff avait eu l'obligeance de me communiquer une copie de ce procès-verbal qu'il tenait lui-même de l'un de ses amis. Je n'aurais jamais pu arriver à corriger les fautes de copiste, à rétablir le nom et le titre, à ressortir la véritable figure de l'évêque Louis du Cambout, à enrichir cette pièce d'annotations si savantes, sans les patientes recherches que le R. P. Chapotin et M. Joseph de Kersauson de Pennandreff ont eu l'amabilité de me servir. Je remercie du fond du cœur ces deux érudits, auteurs de deux ouvrages remarquables : *Souvenirs dominicains dans le diocèse de Saint-Brieuc* et *l'Epicopat Nantais à travers les siècles*, si intéressants pour l'histoire ecclésiastique de notre province[1].

[1] Ces deux ouvrages ont été insérés dans l'excellente *Revue historique de l'Ouest*, et publiés à part par l'Administration de ce recueil.

20 septembre 1546.

Acte de bénédiction et consécration de la chapelle de Notre-Dame de Kerborz, trêve de Pleubihan, au diocèse de Tréguer.

Noverint universi quod nos Ludovicus, Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratiâ, Episcopus Avenetensis[1], de licentiâ et permissione Dni Bartholomei Venturini thesaurarii et canonici Ecclesiæ cathedralis Trecorensis ac reverendissimi in Christo pa-

Faisons savoir à tous que, sur pouvoir et permission à nous accordée par missire Barthélemi Venturini, trésorier, chanoine de l'église cathédrale de Tréguer, et vicaire général au spirituel et au temporel de révérendissime et illustrissime

[1] Le texte de ma copie porte fautivement Anenetensis. Voici ce que dit au sujet de ce siège et du prélat qui nous occupe le P. Le Gall, des Frères Prêcheurs : « R. P. in Domino Ludovicus du Combout, § *eâdem illustri familia oriendus* conventûs FF. Prædicatorum Montis Relaxi (Morlaix) religiosus, titularis d'Aveneste (le Bullaire porte *Avenetensis*, Aven. in Thraciâ, nunc metropolis) et Cornubiæ modo Corisopiti suffraganus, Sacellum B. Virginis dictam de Virtutibus apud Sanctum Martinum in suburbio fundatum, anno 1445, consecravit an. 1556, annoque sequenti 1557 interfuit comitiis generalibus totius Britanniæ in nostro conventu Monte Relaxi aggregatis, præsentibus nobilissimis, inter alios proceres, dominis duce Hamparum, vice comite coloniæ Martinæ (Martigues) et principe Borbonio de Montpensier. »

§ *eadem illustri familia oriendus.* — Observation à la note du P. Le Gall. — Ce membre de phrase *eâdem illustri familiâ oriendus*, s'applique à un autre travail du même P. Le Gall qui, dans une notice du commencement du XVIIIe siècle envoyée à Rome et où il nomme Louis du Combout, le dit à propos d'Alain de Rohan, prince de Léon, allié à cette illustre famille, *eâdem illustri familiâ oriendus*.

D'où le R. P. Chapotin, qui veut bien nous transmettre tous ces détails, induit avec raison, selon nous, qu'il faut écrire du Cambout et non du Combout, famille non moins marquante, mais complètement distincte de la première. En effet, des alliances ont existé entre les du Cambout et les Rohan ; et, chose assez remarquable, à partir de l'époque où vivait l'évêque d'Aveneste, le prénom de *Louis* prit faveur et s'introduisit dans la famille *du Cambout*, sans doute

père en Dieu messire Hippolyte, cardinal diacre de Ferrare, du titre de Sainte-Marie-in-Aquiro, évêque de Tréguer, nous, Louis, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque d'Aveneste, avons, cejourd'hui, vingtième du mois de septembre de l'an du Seigneur mil cinq cent quarante-six, bénit et consacré la chapelle ou église de Notre-Dame de Kerportz, en la paroisse de Pleubihan, au diocèse de Tréguer, et que, après y avoir, selon l'usage, célébré solennellement et pontificalement la sainte Messe, nous y avons bénit, contris et Dni Hypoliti[1] divinâ miseratione tituli Sanctæ Mariæ in Aquiro[2] diaconi cardinalis de Ferrariâ nuncupati et Trecorensis Episcopi, in spiritualibus et temporalibus generalis Vicarii, hodiè, vigesimâ mensis septembris anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo sexto, benediximus et dedicavimus Capellam seu Ecclesiam beatissimæ Mariæ de Kerportz in parochiâ de Plœbihan Trecorensis diœcesis constitutam, necnon missam in pontificalibus, ut moris est, solemnitèr in eâdem ecclesiâ celebrantes, duo altaria, in præfatâ

par le surcroît d'honneur qui lui venait du suffragant de Quimper. — Donc, d'après le P. Chapotin, dont nous adoptons l'opinion, il faut lire ici du Cambout et non du *Combout*. Les du Cambout, d'ancienne extraction chevaleresque, barons de Pontchâteau et de La Roche-Bernard, ducs de Coislin, etc... portent : *de gueules à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur*, ont produit nombre d'hommes remarquables dans l'Eglise et dans les armées.

(V. Courcy, *Nobiliaire*, tome Ier, p. 153, et nouvelle édition Plihon, Rennes, 1890, tome Ier, pp. 197, 198, et Kerviler, *La Bretagne à l'Académie*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, et édition Palmé).

[1] Hippolyte d'Est, fils d'Alphonse Ier, duc de Ferrare, et de Lucrèce Borgia, nommé le cardinal de Ferrare, abbé d'Ainai et de Flavigni, administrateur des diocèses d'Auch, de Narbonne, de Milan et d'Autun, eut aussi en 1543 l'administration du diocèse de Tréguer. Il était de plus archevêque de Lyon et par permutation archevêque titulaire d'Auch, puis d'Arles. Il se démit de ce dernier siège en 1565 et mourut à Rome le 2 décembre 1572. Ce prélat aima les savants et leur fit éprouver les effets de sa générosité. (V. abbé Tresvaux, *Eglise de Bretagne*, p. 364, et Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, tome II, p. LXXVII. — Armes du cardinal de Ferrare : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à l'aigle d'argent, couronnée d'or ; aux 2 et 3 de France à la bordure endentée de gueules et d'argent, qui est Ferrare* (V. Courcy *Nobiliaire*, édit. Plihon, t. Ier, p. 365).

[2] Sancta Maria in Aquiro, église de Rome près la Piaza di Montecitorio, entre San Luizi di Francezi et la place Colonna.

ecclesiâ existentia, quorum unum in medio et corpore dictæ ecclesiæ, in honorem Sanctæ Trinitatis dictæque Virginis ac omnium Sanctorum ac nomine sancti Silvestri, et aliud altare existens in allâ dictæ Ecclesiæ, ergà meridiem, in nomine sancti Davidis, consecravimus, benediximus et dedicavimus, omnibusque et singulis Christi fidelibus qui de bonis eis a Deo collatis eidem ecclesiæ pro ejus reparatione, ornatione et adauctione elargiaverint manusque porrexerint adjutrices, seu dictam ecclesiam devote die primâ mensis augusti, quâ die indulgentiæ et festum ejusdem capellæ celebrantur, visitaverint, quotiès id fecerint, dies quadraginta de [injunctis][1] eis pœnitentiis, de omnipotentis Dei misericordiâ ac beatorum Petri et Pauli apostolorum meritis, in Deo misericorditer relaxamus et indulgemus.

Datum et actum die et anno prædictis, præsentibus infrascriptis præsbiteris et nobilibus dictæ parochiæ ac aliis plurimis testibus, in quorum fidem præ-

sacré et dédié deux autels : l'un placé au milieu et dans l'enceinte de ladite église, sous le vocable de la Très Sainte Trinité de ladite Vierge Marie, de tous les Saints et de saint Sylvestre ; l'autre, situé dans l'aile de ladite église, du côté midi, sous le vocable de saint David. A tous les fidèles du Christ et à chacun en particulier qui auraient contribué des biens à eux donnés par Dieu, ou de leurs mains, à la réparation, l'ornementation ou l'agrandissement de ladite église et qui la visiteront dévotement, et chaque fois qu'ils le feront, le premier jour du mois d'août, dans lequel se gagnent les indulgences et se célèbre la fête de la chapelle, nous accordons et octroyons, miséricordieusement dans le Seigneur, par les mérites des saints apôtres Pierre et Paul, indulgence de quarante jours des peines à eux imposées.

Donné et passé aux jour et an que dessus, en présence des soussignés, prêtres, nobles de ladite paroisse, et nombre d'autres témoins sous la foi des-

[1] Il y a ici un mot passé (dans ma copie) que je supplée par *injunctis* ou *impositis*. Remettre quarante jours de peines à eux imposées, ce n'est autre chose que accorder quarante jours d'indulgences.

quels nous avons signé et ordonné que l'acte fût revêtu du sceau du vicariat général du révérendissime Evêque.

sentes litteras signavimus ac sigillo vicariatûs ejusdem reverendissimi [Dni Epi signari[1]] jussimus.

L † L.

Ludovicus de Combout[2], episcopus Avenetensis, religiosus ordinis Prædicatorum [Fratrum] ac doctor parisiensis sign[avit].

Ce sceau est non celui de l'évêque d'Aveneste qui n'avait pas droit de passer des actes notariés en Tréguer, mais bien celui du vicariat général du diocèse.

Louis du Combout, évêque d'Aveneste, religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs et docteur de l'Université de Paris.

Et furent présents et appelés à témoigner pour vérification des dites bénédictions et dédications lesdits jour et an que dessus, tant prêtres, nobles, que autres, savoir :

Noble personne maître Jacques..... Yvon Bégaignon, recteur de ladite paroisse de Plœbihan.

[1] Après le mot *reverendissimi* il y a un blanc dans ma copie. J'ai mis entre parenthèse *Dni Epi*, formule qui se trouve à chaque pas dans les actes. Il faut encore, je crois, sous-entendre le mot *signari* ou *firmari*.

[2] Une courte notice des dominicains de Morlaix, envoyée à Rome au XVIIe siècle par le prieur Jac. Augé, l'appelle bien Ludovicus du Combout. Le Bullaire de l'Ordre (tome IV, p. 677) le désigne même sous le nom de Combout, mais sur des renseignements de seconde main, de provenance étrangère à la France et à la Bretagne, où son nom aura été mal lu ou mal traduit de la forme latine qu'on lui avait sans doute donnée — Donc, et pour résumer, les véritables nom et siège de l'évêque consécrateur de la chapelle de N.-D. de Kerportz en 1546 sont Louis du Cambout, *évêque d'Aveneste en Thrace et suffragant de Cornouailles* (Quimper). — Jamais, à notre connaissance, aucun auteur héraldique et nobiliaire n'a indiqué ce Louis du Cambout dans les illustrations de sa maison. La note du R. P. Chapotin propose par là même, et sur présentation de pièce authentique, une addition à faire à l'article *du Cambout*. La même addition est à faire au Catalogue historique des évêques de Quimper d'après Albert Le Grand, Taillandier, Tresvaux. Louis du Cambout me semble avoir été l'auxiliaire ou le suffragant de l'évêque Philippe de la Chambre, dit le cardinal de Bologne, nommé à l'évêché de Quimper le 9 juillet 1546 et absent de ce diocèse au même titre que le cardinal de Ferrare l'était de celui de Tréguer.

Prêtres.

Dom Jéhan Jégou. — Dom Jéhan Le Chandellec, ayant la cure de ladite paroisse. — Dom Henry Lesné. — Dom Nicholas Le Discort. — Dom Le Tallec. — Dom Rolland Goudipan. — Dom Pierre Lestic. — Dom Olivier Héour. — Dom Pierre Guyomar. — Dom Olivier Le Dû. — Dom Even Nédellec.

Nobles.

François Bégaignon, sieur et dame de Kancoz, et Catherine de Perrien, sa compaigne. — Yvon Kgadaran, sieur dudit lieu. — Jéhan Lesné, sieur de Kjacob et..... sa compaigne. — Jéhan Kleau, sieur du Maeshuel. — Messire Yves Le Pennec, sieur de Coëthuon. — Jéhan de la Villeneuve, sieur de Pen..... — Alain Kesperz. — Olivier Cillart. — François Kgadaran. — Jéhan Kesperz. — Pierre de Launay. — François Cillart. — François..... — Jéhan Dronyou. — Even du Cosker. — Messire Prigent Jégou.

Et des gens rôturiers.

Menguy Gouronnec. — Prigent Le Picquart. — Jéhan Le Gall. — Louys Le Breton. — Alain..... — Yvon..... — Bertrand Jégou. — Yvon Le..... — Jéhan Le Quéré. — Alain..... — Prigent..... — ..... Le Flem. ... — Emile Le Patézour. — Jéhan Le Barz. — Pierre Le Goff. — Pierre Menguy. — Philippe de Launay. — Pierre Danig. — Pierre Le Mestig. — Pierre Hamon. — Prigent Rivoallan. — Prigent..... — Prigent Le..... — Even..... — Jéhan Guillou. — Yvon de Launay. — Emile Le P..... — Yvon Corre. — Henry Jégou. — Charles Meh..... — Raoul Le J..... — François Le Meur. — Jéhan Le Roux. — Yvon Le Chandellec. — Yvon Le Rouge. — Even Janin. — Olivier Le Saux. — Henry Kneau.

Fait ledit vingtième jour de septembre l'an mil cinq cent quarante-six. Témoings les soussignantz : Jégou, prêtre. — Bégaignon. — Kgadaran. — Discort, prêtre. — Knévez. — P. Picart.

Le correspondant de mon regretté compatriote l'abbé Le Goff ajoute : « Sur plusieurs feuillets ajoutés à cette pièce se trouvent « six actes consentis par François Bégaignon, s^r de Kancoz, dom « Nicholas Le Discort, prêtre, missire Jégou, prêtre, François Kgadraan et autres. Plusieurs de ces actes passés en date du « 11 septembre 1554 constatent les donations faites à la fabrique « de la chapelle de N.-D. de Kerportz en la paroisse de Plœbihan. »

Les religieuses de Saint-Georges restèrent au prieuré de Pleubihan jusqu'à la Révolution. Elles ont laissé peu de traces dans les archives actuelles de la commune conservées à la mairie. Les livres de raison, les chartes les plus importantes relatives à ce modeste couvent, doivent être déposés aux archives départementales des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine, possédés ou perdus par les familles des anciens fermiers ou officiers du fief. L'aveu de 1665 établit ainsi les droits, redevances et privilèges de notre prieuré : « Le prieuré de Saint-George en Plubihan est aussy un membre « dépendant de la dicte abbaye, scitué en la paroisse de Plubihan « qui est possédé en tiltre par une religieuse d'icelle abbaye, con- « sistant en une maison prieuralle, court et jardin, métairie, fief, « domaines et moullin par eaux, desquels fiefs la dicte dame « prieuré a droict et a officiers, seneschal, alloué, procureur « d'office, notaires et sergents. Et à cause desdicts fiefs et juris- « dictions, la dicte dame prieure est seigneur fondatrice et pa- « tronne dudict Plubihan ; et outre la chapelle prieuralle dans « le dict bourg, elle a dans la dicte église parochialle une chapelle « prohibitifve avec une porte aussi prohibitifve à entrer et sortir « de la dicte église dans sa court prieuralle, et doibt la dicte dame « prieure de rente annuelle à la dicte abbaye douze livres mon- « noye[1]. » « Plus ont droict (les dictes dames) de présentation « aux cures et bénéfices des églises de..... Plubihan..... Des- « quels bénéfices la dame abbesse de Sainct-George en a la pré- « sentation et nomination, vacquance advenant[2]. » La dernière

[1] V. *Cartulaire*, p. 382.

[2] *Ib.* p. 357.

abbesse de Saint-Georges, mère Julie Bareau de Girac, évalue ainsi par sa Déclaration du 28 février 1790 le bénéfice de notre prieuré : « Les greffes de notre juridiction de Ploubien, maisons, « moulin, terres, dixmes, rentes, lods et ventes, rachapts et tous « revenus nous appartenant en la paroisse de Pleubien 5,750 « livres. » Les charges consistaient « en acquits de fondations, « messes fondées à nos chapelles de Pleubien... » La règle, dit en- « core Mme de Girac, nous oblige de donner à menger et à boire « aux passants. Nous ne parlons point ici des aumônes que nous « faisons, soit à la ville, soit dans les campagnes ; elles sont pro- « portionnées à nos facultés et à la valeur des dixmes dont nous « jouissons dans les différentes paroisses. Faisant des dix der- « nières années une commune, nous avons payé en réparations et « réédifications de chanceaux des trente églises paroissiales en « lesquelles nous avons des dixmes, et en réparations pour nos « maisons, moulins et bastiments, la somme de 10.568 livres[1]. »

(*A suivre*).

Abbé Yves-Marie Lucas.

[1] V. *Cartulaire*, p. 467, 468, 469.

LES PREMIÈRES ANNÉES

DE

LA DUCHESSE DE BERRY[1]

(*Suite.*)[2]

III

A l'époque où Marie-Caroline venait d'entrer dans la famille royale de France, les membres de cette famille étaient tous rentrés dans la patrie à l'exception de trois. Comme il a été dit à propos du mariage et principalement lors de la signature du contrat aux Tuileries et de la cérémonie à Notre-Dame, le duc et la duchesse d'Orléans, ainsi que le duc de Bourbon, étaient encore en Angleterre.

On connaîtra plus tard la cause de leur absence prolongée. Tous les autres membres de la famille, ainsi que nous l'avons vu, avaient fait le meilleur accueil à la jeune princesse.

Louis XVIII avait un très grand faible pour la duchesse de Berry. Le mariage de son neveu était son œuvre ; l'humeur vive et enjouée de la princesse amusait le vieux monarque infirme et impotent.

Puis Marie-Caroline était la seule qui fût un peu jeune, non seulement d'âge, mais de caractère, dans la famille. Sa belle-sœur d'Angoulême n'avait pas encore quarante ans, il est vrai, et le roi

[1] L'auteur de cette étude, mort prématurément, appartenait à la famille du grand musicien dont Ingres a fait un admirable portrait. Sa famille maternelle s'était établie en Bretagne ; sa mère, Mme Cherubini, née et élevée à Landerneau, habite encore aujourd'hui les environs de Quimperlé.

[2] Voir la livraison d'octobre 1894.

lui portait aussi une grande affection ; les souvenirs des années d'exil lui rendaient chère et sacrée celle qu'il avait appelée son Antigone, celle qui avait adouci et charmé ses longues veilles de Mittau, et qui avait soutenu ses pas incertains lorsque, proscrit et errant, il avait fui de Mittau à Memel, de Memel à Kœnigsberg et de Kœnigsberg à Varsovie. Mais, quoique relativement jeune encore, la duchesse d'Angoulême avait dans son existence passée des malheurs tellement effroyables, des catastrophes si épouvantables, qu'elle ne pouvait plus être gaie. Parfois, dans une seconde d'oubli et d'abandon, elle se laissait aller à l'impression du moment, mais cela ne durait pas : la pensée amère et douloureuse reprenait immédiatement le dessus et chassait impitoyablement le sourire qui avait effleuré ses lèvres, l'éclair de bonheur fugitif qui avait traversé ses yeux. Les événements de la Révolution avaient laissé sur son esprit une marque indélébile, une empreinte ineffaçable : partout et toujours se dressait devant elle, terrible et menaçant, le sinistre donjon du Temple. Aux parades du Carrousel, aux revues du Champ-de-Mars, le roulement des tambours et le froissement des armes la faisaient tressaillir malgré elle ; combien de fois jadis n'avait-elle pas entendu ces mêmes bruits qui venaient jusqu'au fond de sa prison la troubler dans son travail, ses méditations, ou même l'éveiller en sursaut au plus profond de son sommeil !

Lorsque, dans les cérémonies officielles, elle se trouvait au milieu de la foule bruyante et houleuse, mais pourtant bienveillante, elle ne pouvait se défendre d'une certaine angoisse, d'une sorte d'appréhension inquiète ; à travers le bruit des vivats et des acclamations, parmi l'ondoiement des chapeaux et des mouchoirs agités, elle retrouvait des réminiscences horribles de sa jeunesse, quelque chose comme une vision du 6 octobre ou du retour de Varennes. Mais ce qu'elle ne pouvait oublier non plus, et ce qui avait profondément altéré son caractère, c'étaient les événements de mars 1815. La duchesse d'Angoulême de 1816 n'était plus celle de 1814. A la première Restauration, son cœur de femme et de chrétienne avait pu pardonner les erreurs et les excès de la Révolution ; son orgueil et son amour-propre de Française avaient pu comprendre et excuser les hommes qui avaient suivi sur tous les champs de bataille de

l'Europe la gloire et la fortune de Napoléon. Mais quand elle avait vu ces mêmes hommes de la Révolution et de l'Empire venir se soumettre à Louis XVIII, lui jurer fidélité, et l'abandonner sans vergogne quelques mois après, elle s'était sentie prise d'un dégoût profond ; sa nature droite et loyale se refusait à admettre ces trahisons, ces manquements à la foi jurée, ces tergiversations politiques ; son âme en était irrévocablement ulcérée. La bonté de la femme et la mansuétude de la chrétienne n'avaient rien pu contre cette blessure mortelle : la princesse était devenue défiante et sceptique.

Aussi, malgré sa bienveillance naturelle, son accueil était-il toujours empreint de sécheresse et de raideur. Avec l'âge ses traits autrefois charmants et qui rappelaient de si près ceux de sa mère s'étaient accentués ; la voix s'était mise au diapason du visage, et quelque aménité qu'eussent ses paroles, elles sonnaient toujours dures et hautaines, émises qu'elles étaient par un organe ingrat, rauque et presque viril.

Pour obéir aux dernières volontés de ses parents, elle avait épousé son cousin d'Angoulême, et cette union avait été pour elle un nouveau sacrifice. Non pas que le prince fût une mauvaise nature, au contraire : il était, comme sa femme, franc et sincère, et doué de beaucoup de qualités et de vertus ; mais, au point de vue du mariage, il laissait beaucoup à désirer. Petit, gauche, timide et disgracieux, il était affecté de tics nerveux qui le secouaient de temps à autre d'une manière assez ridicule ; comme son frère de Berry, il avait la passion de la chasse et le sentiment de ses devoirs militaires qu'il remplissait avec conscience et ponctualité ; mais, s'il n'était pas comme son frère brusque et emporté, par contre il ne possédait pas, comme lui, ces qualités éminemment françaises de bonhomie, de jovialité, de rondeur, de galanterie et de sentiment artistique qui avaient valu à ce dernier une certaine popularité.

La duchesse d'Angoulême recherchait dans les œuvres d'une charité inépuisable et dans les pratiques d'une dévotion austère une diversion et une consolation aux malheurs de toute sa vie.

Elle s'occupait tant soit peu de politique, et persuadée, comme elle était, que les concessions faites par son père à la Révolution avaient

été la cause de sa perte, elle s'était tout naturellement rangée avec son beau-père, le comte d'Artois, dans le camp des ultra-royalistes.

Tandis que, selon les expressions usitées par ces derniers, le roi son frère était accusé de jacobinisme et les princes ses fils entachés de libéralisme, Monsieur, partageant entièrement les vues et les opinions de sa belle-fille, était devenu le chef du parti royaliste pur qui reniait la Charte et parlait ouvertement de revenir à l'ancien régime d'avant 1789. Soutenu par le clergé et par une grande partie des émigrés rentrés à sa suite, le comte d'Artois faisait au gouvernement de son frère une opposition sourde et occulte, mais en réalité peu effective. Cette opposition avait pour foyer principal le pavillon de Marsan où habitait le prince : il s'y tenait presque journellement des conciliabules où Louis XVIII, ses favoris et ses ministres n'étaient guère ménagés.

Le vieux prince de Condé eût, sans nul doute, pris sa place dans les réunions du pavillon de Marsan, si l'âge et les infirmités le lui eussent permis. Encore plus imbu que le comte d'Artois lui-même des idées de l'ancienne Cour, n'ayant jamais voulu entendre parler de la Charte ni des libertés qu'elle octroyait, ne consentant à reconnaître rien de ce qui s'était passé depuis 1789, en un mot se refusant à transiger avec ses convictions, le prince vivait solitaire et retiré à Chantilly que le roi lui avait rendu à la première Restauration. Son fils, le duc de Bourbon, revenu depuis peu d'Angleterre, l'y avait rejoint et y passait presque tout son temps à chasser. Les deux princes ne faisaient que de rares et courtes visites à la Cour et au Palais-Bourbon qui était leur demeure officielle. Ils ne se montraient que dans les cérémonies ou dans les grandes solennités de famille. Le prince de Condé, usé par l'émigration, ses nombreuses campagnes et surtout par la douleur immense que lui avait causée la mort tragique de son petit-fils, le duc d'Enghien, sentait peu à peu ses facultés intellectuelles s'affaiblir et ses forces physiques diminuer ; il passait son temps à donner des audiences à d'anciens soldats de l'armée de Condé et à leur signer des certificats de service, puis à déblatérer contre les malheurs du temps et la politique de Louis XVIII auquel il avait reproché son départ tardif pour l'émigration et ses tendances philosophiques et libérales.

Un jour, M. de Talleyrand, qui venait d'être nommé grand chambellan, crut bien faire en allant lui présenter ses hommages. Comme on le dit fort bien à l'époque, c'était la ligne courbe en visite chez la ligne droite. En entendant annoncer M. de Talleyrand-Périgord, le prince, soit que ses facultés et ses idées un peu obscurcies lui eussent réellement fait faire une confusion, soit qu'il eût voulu donner une leçon au malin diplomate et le punir d'oser se présenter devant lui, le prince se comporta vis-à-vis du grand chambellan comme si c'était son oncle, monseigneur de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims et grand aumônier de France, qu'il avait fort connu pendant l'émigration. Il l'accueillit donc avec de grandes marques d'estime et de considération, et s'emparant de la parole, il lui lança en pleine figure une violente diatribe contre les événements et les hommes de la Révolution et de l'Empire. M. de Talleyrand, comme on pense, fut le moins épargné ; le prince de Condé lui en voulait plus qu'à tout autre pour une double raison : c'était un prêtre défroqué et un ancien ministre de Bonaparte au moment de l'assassinat du duc d'Enghien. Aussi le prince termina-t-il en disant : « Monsieur l'archevêque, venez me voir souvent ; je serai toujours très heureux de vous recevoir ; mais, de grâce, ne m'amenez jamais votre coquin de neveu. Je serais obligé de le faire jeter par la fenêtre. » M. de Talleyrand, qui pendant tout ce temps avait conservé son plus beau sang-froid, répondit avec son inaltérable présence d'esprit : « Maintenant que Votre Altesse sérénissime m'a fait connaître ses sentiments, je puis l'assurer que le prince de Talleyrand ne se présentera pas devant Elle. »

Il y avait aussi une fille du prince de Condé, née de son premier mariage avec mademoiselle de Soubise. Elle ne paraissait jamais à la Cour, étant prieure des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle, au Temple.

Lors de son arrivée à Paris, Marie-Caroline avait été désappointée de n'y point trouver sa tante, Marie-Amélie, la sœur de son père, qui, depuis le 25 décembre 1809, était duchesse d'Orléans. Il y avait plus de six mois que le duc d'Orléans, en disgrâce, était exilé en Angleterre où sa femme l'avait suivi.

Malgré sa défection en compagnie de Dumouriez et son attitude

correcte pendant le reste de l'émigration, malgré le repentir qu'il avait montré de ses égarements pendant les premiers temps de la Révolution, malgré son désaveu de la conduite de son père, malgré sa soumission à Louis XVIII et son adhésion à la déclaration des princes du sang en 1803, le duc d'Orléans n'avait jamais pu faire oublier qu'il était le fils de Philippe-Égalité et qu'il avait combattu à Valmy, à Jemmapes et à Neerwinden dans les rangs des armées républicaines. Les émigrés le lui rappelèrent souvent d'une manière cruelle, et plus d'une fois les princes durent le prendre sous leur protection. A Londres, un soir, dans un foyer de théâtre, le duc de Berry, pour éviter un scandale, fut obligé de saisir le bras de son cousin et de se promener avec lui, en disant à ceux qui entouraient et menaçaient le duc d'Orléans : « Y a-t-il ici quelqu'un qui soit plus difficile que le duc de Berry ? »

A la première Restauration, le roi lui rendit ceux de ses apanages qui avaient fait retour à l'État, les autres ayant été vendus comme biens nationaux. Pendant les Cent jours, Louis XVIII conçut quelque ombrage à son sujet. Il lui revint jusqu'à Gand que le duc intriguait activement à Londres, et, après Waterloo, le nom du prince était mis en avant par beaucoup de gens. A la Chambre, on avait parlé ouvertement d'une faction d'Orléans.

Lorsque la seconde Restauration fut un fait accompli, le duc d'Orléans revint à Paris et dans une longue audience que le roi lui accorda dès son arrivée, il repoussa avec indignation les pensées qu'on avait osé lui prêter et protesta chaleureusement de son dévouement et de sa fidélité. Louis XVIII, qui était pourtant assez mal disposé à son égard, se montra convaincu par tant de démonstrations et de serments et le confirma dans ses apanages. Le prince parut satisfait et recommença l'immense travail, interrompu par les Cent jours, de la reconstitution et de la mise en ordre de sa fortune patrimoniale. Mais le roi n'en faisait pas moins surveiller secrètement le duc d'Orléans ; sa police lui rendait compte journellement de ses faits et gestes au Palais-Royal et ailleurs, et les rapports qui en résultaient n'étaient rien moins que satisfaisants. Le prince donnait de fréquentes et nombreuses réceptions et ses salons étaient surtout remplis par les membres de l'opposition, par les mécontents et

par des hommes sortis des anciennes assemblées révolutionnaires et impériales. C'était un autre foyer d'intrigues et de résistance, un autre pavillon de Marsan, avec la différence que le Palais-Royal pouvait être soupçonné de vouloir plus qu'un simple changement de politique. Ces relations journalières et suivies avec les ennemis avérés de l'ordre de choses actuel avaient fort indisposé le roi et son entourage contre le duc d'Orléans, lorsque, le 12 octobre 1815, il se produisit un incident fâcheux à propos du refus de serment de MM. de Polignac et de la Bourdonnaie. Le prince avait, à cette occasion, pris parti pour les deux pairs contre le gouvernement. Le lendemain, 13, nouvel incident à propos de la discussion de l'adresse. Cette fois le prince se trouvait en lutte avec le comte d'Artois et le duc de Berry. Cette attitude du duc d'Orléans fit grand bruit et mécontenta extrêmement le roi ; ce mécontentement se changea bientôt en véritable colère lorsqu'il apprit que le prince avait fait imprimer secrètement un compte rendu de la séance pour être répandu clandestinement dans le public. Louis XVIII n'hésita plus et, le 18 octobre, le duc d'Orléans, obéissant aux ordres que M. Decazes lui avait transmis de la part du roi, quittait encore une fois le Palais-Royal et retournait en Angleterre. La duchesse d'Orléans avait accompagné son mari dans ce nouvel exil, et c'est ainsi qu'elle se trouvait absente de Paris lors du mariage de sa nièce Marie-Caroline.

(A suivre). L. Cherubini.

MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE).[1]

Dès que l'expiration de l'armistice fut dénoncée les hostilités recommencèrent plus terribles. Napoléon dont l'activité n'avait pas besoin d'être excitée sentait la nécessité de frapper de ces coups décisifs qui assurent le succès de toute une campagne, en remontant le moral de son armée et en jetant l'épouvante dans les rangs ennemis. Le gain de la bataille de Dresde et plus encore la mort de Moreau, atteint dès le commencement de l'action, étaient bien de nature à produire cet effet. Il fut malheureusement paralysé par la destruction du corps d'armée de notre ancien général en chef Vandamme. Chargé par l'Empereur de poursuivre un corps d'armée russe qui battait en retraite dans les environs de Culm, le général Vandamme se laissa entraîner par son ardeur et vit ses derrières vivement attaqués par un autre corps qu'il avait étourdiment dépassé. Avec des troupes plus aguerries le général Vandamme serait sans doute parvenu à faire une retraite honorable. Il n'y avait alors que des recrues dans toute l'armée : les Russes poursuivis ayant repris l'offensive en entendant le canon de leurs camarades, les Français se débandèrent lorsqu'ils se virent enveloppés et furent sabrés par la cavalerie. Vandamme fut fait prisonnier, après avoir vu son corps détruit presque en entier.

On a dit depuis que, de violentes coliques ayant forcé Napoléon à retourner à Dresde, on le crut empoisonné. L'ordre de suspendre la poursuite fut donné, mais Vandamme oublié continua sa marche et fut coupé.

Quoi qu'il en soit, cette déplorable affaire, prélude de tous les malheurs qui suivirent, eut pour premier résultat d'arrêter l'armée française dans sa marche offensive et de relever le courage de nos ennemis.

Ces événements se passaient à la droite et au centre de l'armée.

[1] Voir le fascicule de mai 1894.

Pendant ce temps le 13e corps n'était pas resté oisif; après avoir réorganisé son corps d'armée et laissé une garnison suffisante à Hambourg, le maréchal Davout s'était porté en avant. Le 29e de ligne, alors de 3 bataillons — les deux premiers étaient successivement arrivés de France — était commandé par le colonel Pierre, officier fort estimé de l'Empereur. Notre général de brigade se nommait Avril, le comte Loison commandait la division. Promu lieutenant par décret du 12 août 1813, je fus attaché à la 2e compagnie du 2e bataillon. Mon capitaine, M. Robert, sortait des gardes nationales actives de l'Aude.

L'officier payeur en pied du 29e nous ayant rejoints avec le 2e bataillon, je lui remis mes comptes. Enchanté de n'avoir plus ni comptabilité ni caisse, ce fut avec grand plaisir que je me trouvai faisant le service dans une compagnie.

Le 29e ne fut point au nombre des régiments qui suivirent le maréchal, toute la division Loison fut préposée à la garde de Hambourg. Le général Oguendorf était le gouverneur. C'était un Hollandais d'une dureté et surtout d'une irritabilité excessive. Régulièrement chaque jour il assistait à la parade, où il venait suivi de tous les généraux et officiers supérieurs de la garnison. Les autres officiers étaient d'avance rangés sur la place par les soins des chefs de bataillon de semaine. La moindre infraction à ses ordres était punie rigoureusement. De cette manière il réussit à jeter les bases d'une sévère discipline, bien nécessaire dans une armée composée entièrement de jeunes soldats. Sa dureté et surtout les propos plus que choquants dont les réprimandes étaient accompagnées le firent haïr. Plus tard il fut accusé de s'être plus occupé d'assister aux parades que du soin, bien plus important, d'approvisionner la ville, soin dont il était chargé. Ce bruit circula dans toute la garnison lorsque le maréchal vint s'enfermer dans Hambourg. Le gouverneur cessa presque entièrement ses fonctions.

Le général Avril avait assisté à la bataille de Lutzen et de Bautzen. A la fin de l'armistice il avait été désigné pour un commandement dans le 13e corps. Son aide de camp était resté pour amener ses chevaux. M. Avril demanda un officier d'ordonnance au colonel Pierre qui me désigna; mais auparavant le colonel me fit venir chez lui et me prémunit paternellement contre les fonctions

un peu équivoques dont il soupçonnait le général d'essayer de me charger. Le général était un bon homme, près duquel je ne restai pas assez longtemps pour éprouver sa délicatesse sous le rapport indiqué par mon colonel. Mon service consistait à me rendre chez le général à 11 heures. Son chef d'état-major y venait à la même heure. Le général causait avec lui quelques instants, puis nous nous rendions chez le terrible gouverneur que nous suivions à la parade. M. Avril, apprenant que j'étais de Nantes, me dit qu'il n'était pas étranger à cette ville dans laquelle il s'était marié à une demoiselle Lévesque.

Peu de jours après mon installation auprès de lui, le général donna à son chef d'état-major et aux deux colonels de sa brigade un dîner auquel il m'invita. Nous allâmes à Altona où l'ancien aide de camp du général Dumouriez, Rinville, tenait un beau restaurant dans une charmante maison située sur les bords de l'Elbe. Rinville avait suivi son général lorsque celui-ci passa dans le camp autrichien avec le duc de Chartres, depuis Louis-Philippe.

M. Avril, que certaines mauvaises langues appelaient : Avril qui n'est pas Mars, fit très bien les choses ; aussi à la fin du repas les propos joyeux commencèrent. Je m'abstins. Au colonel Pierre qui me regardait du coin de l'œil, mon silence parut d'autant plus convenable que le général me provoqua plusieurs fois. Le lendemain le colonel Pierre me combla d'éloges sur ce qu'il appela ma discrétion.

Mes fonctions d'aide de camp ne furent pas de longue durée. Un jour je trouve chez mon général un officier qui m'était inconnu. C'était son aide de camp qui venait d'arriver. J'accompagnai encore ce jour-là M. Avril à la parade. Mais avant de s'y rendre le nouvel arrivé et son chef eurent la conversation suivante :

« L'Empereur ne m'aime pas, disait le général, et en vérité je ne sais pourquoi, car je lui suis bien dévoué.

— Pardieu, dit l'aide de camp, si l'Empereur ne vous aime pas, ce n'est pas malin à deviner, il a de bonnes raisons pour cela, vous avez pensé lui faire perdre la bataille de Bautzen.

— Lui faire perdre la bataille de Bautzen !... Vous n'y songez pas, Monsieur ? Et comment cela, s'il vous plaît ?

— Comment ? mais en criant le premier : Sauve qui peut ! et en galopant si bien que je ne pouvais pas vous suivre ».

Au lieu de se fâcher comme je m'y attendais, le général sourit tranquillement, se lève et s'adressant à moi : « Venez, Monsieur, allons chez le gouverneur. » Et il ajoute entre ses dents : « Cet homme est d'une impudence qui dépasse toutes les bornes... Mais où en prendre un autre ? »

Cette scène m'a paru si singulière qu'elle est aussi présente à ma mémoire que s'il n'y avait pas 40 ans écoulés depuis. Malgré tout il m'a été impossible de me figurer le général tel que venait de le dépeindre son aide de camp. L'insolente audace de ce dernier fit sur moi une impression peu favorable à celui qui bravait ainsi son chef.

Je n'avais pas voulu cesser de faire le service dans ma compagnie parce qu'il n'y avait pas de sous-lieutenant. Nous quittâmes le quartier de l'Alster pour celui de Neumarquet. La famille juive qui me logea se composait du père, de la mère, de deux jeunes gens de 20 à 25 ans, et d'une jeune fille fort jolie. Je vois encore ses beaux cheveux d'un blond cendré et ses yeux bleus. Elle me prodigua les soins d'une sœur pendant une grave indisposition qui me retint douze jours au lit. Un médecin hambourgeois me traita. Il avait sans doute été appelé par mes hôtes, et, malgré mes instances, il ne voulut accepter que des remerciements. Voici à quoi je dus taut d'attentions de la part de ces Juifs.

Comme tous mes camarades, j'allais dans les cafés de Hambourg. Ces cafés étaient aussi fréquentés par des jeunes gens de la ville et par des femmes plus ou moins suspectes. Là, comme partout, MM. les officiers français n'admettaient aucune rivalité et n'entendaient pas qu'une valse leur fût refusée sous le prétexte d'engagement avec un autre qu'un Français. Affreux despotisme sans doute; mais... *Væ victis*. Nos hôtes étaient donc obligés de courber la tête. Pourtant, un soir, l'un d'eux, jeune homme d'assez bonne mine, ne put supporter l'insolence de ses tyrans, il voulut se révolter. C'est triste à dire, au lieu d'un adversaire le pauvre Allemand en vit une demi-douzaine se lever menaçants et le pousser sans vouloir entendre aucune raison. Cela devint sérieux : accablé par le nombre le malheureux n'eut d'autre ressource que de se sauver à l'autre bout de la salle où je me trouvais, par hasard presque seul. Je n'avais pris aucune part à ce qui venait de se passer, parce

que je ne voulais pas ouvertement blâmer la conduite de mes camarades, et j'étais loin de les approuver. Mon attention fut éveillée par un cruchon à bière qui vint se briser contre le mur à 6 pouces de ma tête. Le vaincu à qui était adressé le projectile réussit à en éviter un second et un troisième en faisant la canne. Je m'étais levé vivement, et ma figure parut à l'infortuné d'autant plus menaçante que ne sachant à qui j'avais affaire je mis instinctivement la main sur la garde de mon épée.

Au milieu de paroles en allemand que je ne comprenais pas ou très peu j'entends ces mots : « Sauvez-moi », accompagnés d'un geste suppliant. Il était à mes genoux. Je me place devant lui en m'écriant : « Messieurs, il est seul contre vous tous, voulez-vous donc le tuer ? »

— Rangez-vous, me répondent les officiers avec fureur, rangez-vous que nous punissions cet insolent comme il le mérite. »

Tous ceux qui parlaient ainsi brandissaient les uns des cruchons de bière, les autres des verres ou des chaises. C'était un tapage assourdissant qui couvrait la voix et ne permettait pas de discuter, ce que j'aurais voulu obtenir pour donner le temps aux têtes de se calmer. Je n'avais pas changé de place, mon attitude annonçait la résolution de ne pas céder. Je n'étais pas sans inquiétude sur l'issue de l'affaire, lorsque, en me détournant pour voir s'il y avait quelque moyen de faire évader mon juif, je vis qu'il avait disparu. Il s'était glissé sous une table et avait gagné une porte que le maître de la maison lui ouvrit. Me retournant vers la réunion je trouvai d'Alméras qui en voyant mon embarras était accouru se placer à mes côtés. Les officiers vinrent à nous, quelques-uns voulurent récriminer ; mais un ancien relevant sa moustache : « Allons donc ! Monsieur nous a peut-être épargné une mauvaise affaire en protégeant le pékin. Et puis, quand c'est un Français qui protège, n'y a pas d'affront, et.... suffit. » Puis prenant un verre, il ajouta : « A la santé des camarades du 29e. » D'Alméras et moi répondons à cette politesse en portant la santé du 28e chasseurs C'était à des officiers de cavalerie que mon Allemand avait eu affaire. L'ancien ne voulut pas me quitter sans me donner une cordiale poignée de mains et me dire à l'oreille : « Au revoir, mon jeune camarade. Vous devez être content ; vous vous êtes crâne-

ment conduit. Suffit, les anciens n'ont pas d'éloquence, mais ils aiment les braves. Jeune homme, j'espère que nous nous retrouverons. »

Cette scène violente qui menaçait de devenir fâcheuse m'avait retenu plus tard qu'à l'ordinaire. Je suis donc surpris de voir toutes les fenêtres éclairées dans la maison que j'habitais. La figure de la domestique qui vient m'ouvrir me paraît moins apathique que de coutume. Elle dit, en montant l'escalier, beaucoup de choses inintelligibles pour moi, et, au lieu de me conduire au deuxième étage, comme elle faisait ordinairement, elle ouvre toute grande la porte du premier et me fait entrer dans le salon où toute la famille était rassemblée. Tous se lèvent en me voyant, le père et la mère me prennent les mains, les serrent affectueusement et me font asseoir entre eux deux. J'étais et j'avais l'air fort étonné. Le plus jeune des enfants vient à moi. La mère me dit une quantité de choses, auxquelles je ne comprenais rien si ce n'est qu'elles devaient être très bienveillantes, au son de leur voix, et au jeu des physionomies, c'était visible. Je commençais à dire quelques mots d'allemand, mais ces gens fort émus parlaient trop vite et trop souvent deux à la fois pour que je pusse les comprendre. Je désespérais de pouvoir me rendre compte de ce qui se passait autour de moi, lorsque j'aperçois la jeune fille appuyée sur le dos d'un fauteuil. Elle était de sa famille la seule personne avec laquelle j'eusse essayé de causer. Ses parents n'avaient jamais paru le trouver mauvais. Elle me regardait avec ses yeux si doux. Je me lève, je vais à elle en prononçant très lentement : « qu'y a-t-il ? » Elle me prend les deux mains et me répond : « lui » et ses yeux me désignaient son jeune frère, puis s'agenouillant presque et joignant les mains elle ajoute : « Sauvez-moi !... » Je comprends alors que son frère est le héros de l'aventure du café. Je m'approche de lui en disant : « Comment, c'est vous, Monsieur ? — Ya, ya, mein herr, répond toute la famille. » Dès lors je reçus leurs marques de reconnaissance avec plaisir. Une partie de la nuit passa à prendre le café préparé pour me recevoir, et sans lequel du reste il n'y avait pas alors de bonne fête en Allemagne. Ma jolie interprète profita de la circonstance pour rester près de moi. Depuis, je ne cessai d'être traité comme l'enfant de la maison.

(*A suivre*).

CURIOSITÉS HISTORIQUES

LES CHIENS DANS LES ÉGLISES

AU XVIIe SIÈCLE

La Bruyère, dans son chapitre *du Mérite personnel*, vers la fin, décrit le caractère de *Mopse* ou du *Sot*. On y trouve le trait suivant :

« Il entre une autre fois dans une assemblée, se place où il se trouve sans nulle attention aux autres ni à soi-même ; on l'ôte d'une place destinée à un ministre, il s'assied à celle d'un duc et pair ; il est là précisément celui dont la multitude rit, et qui seul est grave et ne rit point. *Chassez un chien du fauteuil du roi, il grimpe à la chaire du prédicateur ;* il regarde le monde sans embarras, sans pudeur : il n'a pas, non plus que le sot, de quoi rougir. »

Malgré mon culte pour La Bruyère, sa comparaison du sot au chien me semblait clocher un peu. Un chien dans une chaire, dans la chapelle royale, dans une église, ne pouvait être, pensais-je, qu'un accident fort rare, tandis qu'un sot commettant sans s'en douter mille incongruités dans un salon, dans une réunion mondaine, rien de plus commun. Toutefois, avec un artiste comme La Bruyère, doublé (passez-moi l'anachronisme) d'un photographe extrêmement exact, il fallait y regarder à deux fois.

Quelque temps après, lisant les *Cantiques* du père Montfort dans une vieille édition de Niort, je tombe sur la virulente satire du pieux missionnaire contre les inconvenances et les mépris pro-

digués en ce temps-là (selon le bon Père) aux lieux saints. J'y trouve ces vers :

Quel respect, quel silence aux temples des païens !
Les nôtres sont *remplis* de badins et de *chiens*,
Qui courent, qui font bruit, *qui couvrent tout d'ordures*,
Sans qu'aucun s'en soucie et venge ces injures.

Plus loin, parlant d'une mondaine (*une femme éventée, enflée en son brocard*) qui vient étaler en face des autels son « beau ballon de vent », Montfort ajoute :

Ses gants, son éventail, *son chien*, ses ornemens,
Souvent son Adonis, y sont ses passe-temps.

De là il semblait bien résulter que les chiens avaient à cette époque leurs entrées ordinaires dans les églises; que certaines personnes se permettaient même de les y introduire avec elles sans exciter les réclamations des fidèles ni l'étonnement du public. Toutefois l'imagination du P. Montfort dans la satire des mœurs de son temps est si coutumière de l'hyperbole, qu'on pouvait soupçonner là quelque exagération.

De plus, les vers que je viens de citer manquent dans beaucoup d'éditions des *Cantiques* du P. Montfort. Mais cette absence—étrange, il faut le dire — provient tout simplement des libertés que les éditeurs et imprimeurs se sont permises à l'égard de ces cantiques, et dont voici quelques exemples.

J'ai sous les yeux en ce moment deux éditions, d'abord la troisième, imprimée à Niort sans date, mais très peu de temps après la mort de l'auteur[1]. Elle renferme 74 cantiques du P. Montfort, plus « un petit poème en forme de cantique à l'honneur de feu M. de « Montfort, sur l'air *Réveillez-vous, belle endormie*, composé par « messire *Valentin Le Febvre*, prêtre, curé d'Argenton-Château ».

L'autre édition a été imprimée à Nantes chez la veuve Brun en 1779. Elle contient jusqu'à 119 cantiques, parmi lesquels on en trouve 22 seulement des 74 de la 3e édition, et en revanche, à côté d'eux,

[1] Le P. Montfort né en 1673, mort en 1716.

un grand nombre qui ne sont certainement pas du P. Montfort. Encore les 22 cantiques qui lui appartiennent sont-ils pour la plupart étrangement abrégés ou défigurés. Celui d'où nous avons tiré les vers ci-dessus figure dans l'une et l'autre édition sous le titre d'*Amende honorable* et commence par le même vers : « *Soupirons, gémissons, pleurons amèrement.* » Mais dans l'édition de Niort (ou 3e édition) il a 41 couplets, chacun de 4 vers de douze pieds. Dans l'édition de 1779 on ne lui en a laissé que 18, et encore fortement retouchés ; voici par exemple ce qu'on a fait des quatre premiers vers cités plus haut :

Quel respect, quel silence aux temples des païens !
Quel désordre honteux règne en ceux des chrétiens !
Sans venger votre honneur, Majesté souveraine,
Des plus vils animaux on voit l'église pleine.

Cela ne ressemble guère à l'original. Les chiens et leurs ordures ont complètement disparu, on ne les soupçonnerait même pas sous la périphrase qui les remplace, car après tout, bien que fort déplacés dans les églises, les pauvres chiens ne sont pas assurément « les plus vils animaux » de la création. — Quant à l'épisode de la mondaine qui traîne à l'église son chien, son éventail et le reste, il n'y en a plus trace dans l'édition de 1779.

Tout ceci pour montrer à quel point les cantiques du P. Montfort ont été altérés, manipulés, transformés et déformés dans quantité d'éditions, où par contre on lui en attribue beaucoup qui ne sont pas plus de lui que de Jean de Vert. Il serait grand temps que la bibliographie vînt mettre quelque ordre et faire luire quelque lumière dans ce chaos.

Quoi qu'il en soit de cette digression pour laquelle je demande grâce, le P. Montfort était parfaitement fondé à dénoncer comme un abus habituel au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, tout à fait intolérable et cependant toléré et même passé en usage, l'intrusion fréquente, sous diverses formes, des chiens dans les églises.

J'en ai trouvé la preuve dans un livre peu connu qui renferme

sur les mœurs du temps des détails curieux, et dont voici le titre tout au long :

« LE PÉDAGOGUE DES FAMILLES CHRÉTIENNES, *contenant un recueil de plusieurs instructions sur diverses matières*. Recueilly par un prestre du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet.

« A Rouen — chez Jean-Baptiste Besongne, ruë Ecuyere, vis-à-vis la petite ruë Saint-Jean, au Soleil royal. — M. DC LXXXVIII. » (In-12 de 670 pages).

Ces instructions sont formulées par demandes et réponses, comme le catéchisme. Il y en a une tout entière (p. 331 à 340) dirigée contre l'abus des chiens dans les églises. Le meilleur moyen de faire connaître à quel point était porté cet abus, c'est de reproduire, de cette instruction, tout ce qui regarde ce sujet, en élaguant certains développements oiseux complètement inutiles.

AVERTISSEMENT AUX CHRÉTIENS

ET PRINCIPALEMENT AUX ECCLÉSIASTIQUES DE NE SOUFFRIR LES CHIENS DANS LES ÉGLISES

Foris canes! (Apocal. XII).

1. — *D'où vient que les chrétiens sont si peu touchez des désordres qui se commettent dans l'église et à l'égard des choses saintes?*

Cela vient de l'ignorance qu'ils ont de Dieu et de la sainteté des choses qui lui appartiennent, et de ce que ces désordres sont si fréquens que la familiarité les rend comme insensibles.

2. — *Quelles indignitez y souffre-t-on pour l'ordinaire, et à quoy on fait moins de réflexion?*

C'est d'y souffrir des chiens, qui sont les animaux les plus sales, les plus immondes et les plus vilains de tous les autres.

3. — *Ne seroit-ce pas une grande irrévérence d'y souffrir des chevaux, des mulets et des pourceaux, et pourquoy plutôt des chiens?*

C'est la stupidité des chrétiens qui est arrivée à ce point-là ; car si on y pouvoit tolérer quelques animaux, les chiens y devroient être moins soufferts que les autres.

4. — *Pourquoi ?*

Parce qu'ils sont le symbole et la représentation de plusieurs vices qui éloignent particulièrement les hommes des choses saintes.

5. — *Quels sont les vices qui nous sont représentez par les chiens?*

1° Les infidelles, les hérétiques et les incrédules, qui sont autant de chiens qui abayent continuellement contre nos mystères et n'acquiescent jamais à la vérité.

2° Les chiens nous représentent les pechez d'impureté, qui nous retranchent entièrement des choses saintes.

En 3e lieu, on peut entendre par les chiens les avaricieux et les injustes, qui ravissent et retiennent le bien d'autruy ; car le chien est un animal qui vit ordinairement de larcin et de rapine, ce que font les avaricieux, qui tâchent toujours d'amasser du bien, sans se soucier de quel côté qu'il vienne.

4° Les chiens nous représentent les envieux, les détracteurs et les vindicatifs, étant le propre des chiens de se mordre et courir sus l'un à l'autre, abayer et se souvenir des injures qu'ils ont reçuës.

En 5e lieu, les chiens nous représentent les gourmands, puisqu'ils mangent ordinairement jusques au vomir.

6e Enfin, par les chiens nous sont représentez les pécheurs, qui retournent continuellement à leurs pechez, comme des chiens qui reprennent leur vomissement et des pourceaux qui se vautrent dans l'ordure.

6. — *Puisque ces vilains animaux sont le symbole de tant de pechez, il y a donc grande obligation de les empêcher d'entrer dans l'église?*

Très grande : car l'église étant la maison de Dieu, le lieu de son repos, la maison d'oraison et de sainteté, le fauxbourg du paradis, la porte du ciel, le saint des saints, on n'en doit pas faire une étable pour y loger des chiens.

7. — *Faites-nous voir un peu les irrévérences particulières qui se commettent en cette sorte de profanation ?*

1° Ces vilains animaux font mille ordures dans ces lieux sacrez que saint Ambroise appelle *sanctum pavimentum.*

2° Ils y font des gestes infâmes et impudiques, indignes de la sainteté du lieu, et capables de faire des impressions abominables en l'esprit des assistans.

En 3e lieu, ils y courent, ils y abayent, font du bruit qui incommode les prêtres à l'autel.

4° N'est-ce pas une chose honteuse d'y voir un gentilhomme entouré d'une meute de chiens, comme s'il étoit à la chasse ; de voir un garçon boucher suivy d'une troupe de mâtins, comme s'il estoit au milieu d'une voirie; une damoiselle tenir plus dévotement son chien entre les bras que son livre ou son chapelet, et y avoir les yeux plus fichez qu'aux sacro-saints mystères qu'on célèbre ; un aumônier, au lieu de son bréviaire, porter un chien entre ses bras ! O stupidité ! ô aveuglement épouvantable !

8. — *N'y a-t-il point encore d'autres irrévérences à remarquer ?*

O abomination de désolation ! on a vu dans l'église une chienne suivie de plusieurs chiens, jugez du reste ! L'an 1661, on a vu une chienne faire ses petits dans le chœur d'une église ; on voit souvent une personne entendre la sainte messe ayant deux chiens à ses côtez, quelle posture ! Bref, on les voit sur les marches de l'autel pendant la consécration, où des milliers d'anges s'abyment de respect devant leur maistre. Enfin, ce ne seroit jamais fini si nous voulions rapporter toutes les ordures qui se commettent aux églises par ces vilains animaux.

9. — *Que dites-vous de la négligence des prêtres sur ce point ?*

Les prestres sont extrêmement coupables de ce désordre, ne considérant le tabernacle sacré de leur maistre que comme un bureau ou boutique d'avarice, à la façon d'un marchand qui reçoit en sa maison toute sorte de personnes avec leurs chiens et autres bestes, pourvû qu'il y ait quelque chose à gagner..... Quelqu'un dira : Mon chien me suit. Cela est vray, mais c'est une bête sans foy et sans raison, il ne fait pas mal ; vous, au contraire, après

cet avertissement, vous commettrez un grand péché d'irrévérence et de profanation très détestable.

10. — *Mais cela est tout commun?*

Et tant pis, c'est une marque que l'aveuglement en est plus grand, ce qui oblige d'invectiver plus fortement contre cet abus pour le détruire. Personne n'auroit la hardiesse de mener son chien au cabinet du Roy.

11. — *Mais je ne le puis empêcher?*

Si vous étiez condamné à cinq sols d'amende chaque fois, vous en viendriez bien à bout.

12. — *Avez-vous quelque histoire sur ce sujet?*

Durant le pontificat de Grégoire XIII[1], les ambassadeurs de Moscovie envoyez à Rome refusèrent d'entrer dans des églises où l'on laissoit entrer et l'on souffroit des chiens.

Le baron de Salignac, ambassadeur de France vers le Grand-Seigneur en l'an 1604, voulant assister à la messe que le patriarche de Constantinophe, qui l'y avoit invité, devoit dire pontificalement à Galata, y fut avec une partie de son train. Etant arrivé à l'église, le patriarche s'achemina à l'autel pour commencer la messe, mais il arriva un obstacle qui retarda la cérémonie. L'ambassadeur impatient envoya demander pourquoy l'on differoit de commencer : tous les prêtres bien formalisez répondirent au truchement qu'un chien, qui suivoit l'ambassadeur, étoit cause de ce retardement, et que les prêtres ne pouvoient célébrer lorsqu'il y avoit des chiens dans leurs églises. L'ambassadeur commanda aussitôt d'emmener ce chien en son hôtel ; mais la difficulté étoit de le pouvoir prendre, car il estoit si orgueilleux, qu'il ne souffroit personne le toucher, de sorte que chacun se regardoit et n'osoit mettre la main sur luy pour le prendre et l'emmener. La messe étoit retardée, et l'ambassadeur, regardant de côté et d'autre, s'avisa que personne ne pouvoit gouverner ce chien que luy et son secrétaire ; qu'il falloit vitement le chercher pour l'emporter au logis : ce qu'étant fait, le patriarche entra dans le *sancta sanctorum*.

[1] Grégoire XIII fut pape de 1572 à 1585.

D'après les faits très précis que relate cette *Instruction*, les chiens avaient effectivement à cette époque (1688) droit de séjour, on dirait presque « droit de cité » dans les églises. Il n'y en avait pas pour un : les gentilshommes y ménaient des meutes entières, les bouchers leurs escouades de dogues et de mâtins. Les belles dames, et même les aumôniers y portaient, en guise d'heures et de bréviaires, leurs chiens de salon. Aussi *ces vilains animaux*, comme dit notre *Pédagogue*, se trouvant là comme chez eux, n'y gardaient aucune retenue et y faisaient tranquillement tous leurs ménages, leurs galanteries, leurs petits, et le reste.

Et cet abus durait déjà depuis longtemps, puisque l'histoire du baron de Salignac datait de 1604, puisque Grégoire XIII occupa le Saint-Siège de 1572 à 1585; et il ne régnait pas seulement en France, mais aussi à Rome, comme le prouve l'anecdote des ambassadeurs de Moscovie.

Tous les faits, toutes les réflexions du *Pédagogue* justifient donc amplement la comparaison du grand peintre La Bruyère : les chiens étaient de son temps tout aussi communs dans les églises que les sots dans les salons.

D'ailleurs, si l'on s'en rapporte au P. Montfort, les églises auraient été alors vouées à bien d'autres affronts. Je sais bien que les prédicateurs, et surtout les prêcheurs populaires, faisant de parti-pris, avec des verres grossissants et des couleurs voyantes, la satire de leur siècle, il faut toujours tenir compte de leur penchant à l'exagération. Malgré cela, peut-être aussi à cause de cela, une étude sur les cantiques du P. Montfort au point de vue de l'histoire des mœurs donnerait, je crois, des résultats intéressants.

ARTHUR DE LA BORDERIE,

Membre de l'Institut.

POÉSIE FRANÇAISE

VIEUX ET JEUNE

A mon compatriote Paul Bourgeois, député de la Vendée.

Ils sont charmants, ils sont charmants,
Ces vers tombés de votre plume :
Faites-nous en tout un volume,
Et nous aurons... des diamants.

Que nous parlez-vous de vieillesse !
Poète vieillit-il jamais ?
C'est l'aigle, habitant des sommets,
Dont l'aile garde sa souplesse ;

Aile toujours prête à s'ouvrir,
Pour planer de haut sur le monde...
Parmi les prés, les bois, c'est l'onde
Destinée à toujours courir.

Le corps du poète s'incline,
Son front se fleurit de fils blancs ;
Mais en lui la flamme divine
Brille jusqu'à ses derniers ans.

Ne le vit-on pas, quand Laprade
S'affaissait sous tant de douleurs ?
Ses chants les plus fiers, les meilleurs,
Il les fit, vieux et bien malade !...

A qui vécut plein de ferveur
Et, pour dompter la chair fragile,
Porta le joug de l'Évangile,
Dieu dispense cette faveur.

ÉMILE GRIMAUD.

NOUVELLES ET RÉCITS

ALIETTE

L'histoire que je vais vous conter n'est point d'aujourd'hui.

Un certain roi avait interdit de chasser sur ses terres. Cette défense était formelle, et pour en assurer l'exécution il avait multiplié les gardes.

Un jour, un homme, qui n'avait jamais tremblé, s'avisa de braver ces ordres rigoureux. Il fut saisi.

— «Manant, avec quelle permission oses-tu chasser sur ces terres?

— Avec la mienne.

— Ah ! avec la tienne ! Suis-moi.

— Non.

Le garde aurait bien voulu user de violence, mais le chasseur avait des bras puissants et ses yeux n'étaient point tendres.

— Eh bien ! je vais avertir Sa Majesté que tu violes ses lois.

— Va !

En apprenant l'aventure, le roi entra dans une colère terrible.

Les courtisans en eurent le frisson. « Gardes, cria-t-il, à tout prix, amenez-moi ce criminel. » Et les soldats firent leur devoir. Et l'homme fut conduit au pied du trône.

— Comment ! tu n'as pas frémi d'enfreindre notre volonté ?

— Non.

— Alors tu seras puni de mort.

— J'y consens.

Toute la cour demeurait stupéfaite. Les livres eux-mêmes, qui

racontent tant de choses, n'avaient jamais parlé d'une telle insolence. Cependant, piqué par la fierté de cet homme, le roi lui dit :

— Nous voulons te montrer notre clémence. Malgré ta faute horrible, nous consentons à t'épargner. Mais, puisque rien ne t'effraye, tu couperas tout le foin de notre prairie qui a quatre cents lieues de tour. Il devra se trouver bottelé et ramassé pour demain soir ; sinon...

— Majesté, j'accepte.

Le lendemain matin, de bonne heure, l'homme partit au travail. Hélas ! ses efforts furent inutiles : la faux qu'on lui avait remise était rouillée.

Il désespérait, quand une vieille femme lui apporta son dîner et lui dit en riant :

— Ton ouvrage n'avance pas vite.

— Point du tout, la mère !

— Attends. Tu vas voir quelque chose de mieux.

Et la vieille femme ajouta : « Que le foin de la grande prairie soit de suite coupé, bottelé, ramassé. »

Aussitôt des faux magiques abattirent le foin ; des nains, nombreux comme des sauterelles, le mirent en bottes ; et, rapides comme le vent, des voitures l'emportèrent dans les greniers du prince.

Tout cela parut aux yeux de l'homme un rêve d'un instant. « Allons, dit la vieille femme, ne reste pas ainsi dans l'ébahissement. Viens au palais prendre la récompense de ton travail. D'abord, mets à ton doigt cet anneau qui rend invisible. Je suis la fée Aliette qui sauve les braves. Suis-moi. »

Et ils pénétrèrent dans les écuries et les remises du roi. Ils y choisirent le plus beau carrosse, tout d'or et de diamants, et les deux plus beaux chevaux. Puis ils s'enfuirent.

Ils étaient à quatorze lieues de la prairie quand ils aperçurent dans le lointain une centaine de cavaliers à leur poursuite.

— Aliette, nous serons pris.

— Est-ce que tu tremblerais par hasard?... Et ton anneau ?

— Il est perdu. »

Alors la magicienne changea la voiture en deux roses blanches,

les chevaux en deux gais pinsons, le chasseur en un minime poisson rouge ; elle-même se fit petit ruisseau.

Les pinsons emportèrent les roses dans leur bec ; le ruisseau glissa dans un ravin, vivifiant le poisson et le cachant en son onde.

Les recherches des cavaliers furent vaines. Aliette redévint fée et rendit leur forme première au poisson, aux roses et aux pinsons.

Ainsi l'homme brave fut sauvé des mains du roi.

(Entendu dans le canton de Dol.)

FRANÇOIS DUYNES.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LÉGENDES ET CURIOSITÉS DES MÉTIERS, par Paul Sébillot. — [I. LES TAILLEURS. — II. LES BOULANGERS. — III. LES FORGERONS]. — Paris, Ernest Flammarion, éditeur, S. D.

M. Paul Sébillot met à la portée du plus grand nombre de lecteurs son érudition, aussi vaste qu'attrayante, sa connaissance approfondie de l'histoire des petites gens, de la vie populaire. Sous le titre de *Légendes et Curiosités des métiers*, il entreprend une série de monographies des corps d'état. En dehors de tout le mérite que leur donnent les savantes recherches de l'auteur, ces monographies se présentent sous forme d'élégantes plaquettes illustrées de nombreuses gravures de toutes époques, qui ont la valeur de véritables documents. Elles arrivent bien au moment des étrennes.

Trois fascicules de ces *Légendes* ont paru : *les Tailleurs, les Boulangers, les Forgerons* qui nous apparaissent déjà comme un précieux appendice à l'*Histoire des Français de divers états* d'Alexis Monteil. A ses observations, à ses souvenirs personnels M. Sébillot a ajouté de nombreux témoignages tirés d'auteurs anciens et contemporains, de curieux récits glanés un peu partout, des anecdotes, des proverbes, en même temps qu'il reproduisait des estampes caractéristiques des trois derniers siècles, des images ou des caricatures ; il en résulte l'ensemble le plus pittoresque et le plus instructif à la fois.

M. Sébillot connait mieux encore sa Bretagne natale qu'aucune province. Il recueille les plaisanteries, les couplets malins qui ont fait du tailleur l'artisan souffre douleurs, du peuple des campagnes bretonnes. Chemin faisant il emprunte un trait aux forgerons de Châteaubriant, un autre aux boulangers de Nantes. Il commente volontiers son texte par des planches tirées de la *Galerie bretonne* de Perrin, de vrais petits chefs-d'œuvre de finesse et d'exactitude.

A propos des boulangers, cette corporation intimement liée à la for-

tune des états, M. Sébillot s'est manifestement refusé à évoquer les graves ou tristes souvenirs de l'histoire. Il faut lui en savoir gré, ses charmants livrets devant garder, pour plaire à tous, un caractère de bonhomie souriante. O. DE GOURCUFF.

***

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler. — Fascicule vingtième (*Carn-Cer*). — Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1894.

Voici venir le vingtième fascicule de la *Bio-Bibliographie bretonne* de M. René Kerviler. L'apparition de chacun de ces fascicules représente une exploration nouvelle de l'infatigable érudit à travers les richesses, souvent ignorées, de l'histoire, de la littérature, de l'art bretons.

Louons d'abord M. Kerviler de sa sagacité et de sa mesure. S'il revendique très justement pour la Bretagne l'éminent philosophe Elme-Marie Caro, dont les malicieuses épigrammes du *Monde où l'on s'ennuie* ne gardent pas seules le souvenir, il restitue, sans doute à regret, à sa Touraine natale et à son Poitou originel un autre philosophe, et le plus grand de tous, René Descartes. « Descartes, écrit-il, non seulement n'est pas né en Bretagne, mais aucun de ses ascendants n'est breton, aucun de ses frères et sœurs n'est né dans notre province. » Il nous reste les demi-frères du philosophe, de la branche de Chavagne (en Sucé), et sa propre nièce Catherine, la poétesse, l'illustre *Cartésie*, fille de son frère Pierre, née au château de Kerlean. Mais nous devons, malgré l'autorité de Victor Cousin, renoncer au père du *Discours de la méthode*; il faut — comme le dit encore M. Kerviler — rendre à chaque province ce qui lui appartient.

On peut croire, d'ailleurs, que le zélé biographe ne laisse perdre aucune des gloires ou des illustrations authentiques de la Bretagne. Ce sont les circonstances qui firent naître au château de Vieuxchâtel (Finistère), Emmanuel de Las Cases, fils de celui que Napoléon nomma le *courtisan du malheur* et qui écrivit, *de auditu*, *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, mais n'était-il pas Breton par sa mère, Henriette de Kergariou-Coëtilliau ? De même, que le berrichon, marquis de Castelnau, soit nommé, en 1648, gouverneur de Brest, et, voilà sa fille, la charmante comtesse de Murat, qui naît brestoise, qui s'habille en basse-bretonne et prend place avec ses contes de fées, ses chansons, ses petits romans

galants, dans le chœur des écrivains bretons. — Le très distingué géographe contemporain, M. Castonnet des Fossés, se rattache-t il bien aux anciens Castonnet de la paroisse de Guichen ? Nous en croyons sur parole M. Kerviler.

Les deux plus grands personnages nommés dans ce fascicule sont deux gloires de la marine bretonne : C'est le malouin Jacques Cartier et le nantais Jacques Cassard. M. Kerviler n'oublie rien de ce que nous devons savoir sur l'explorateur du Canada et sur le vainqueur de Surinam. Je lui dirai que cette année même la société *la Pomme* a mis au concours l'éloge en vers de l'illustre navigateur, qui a sa statue à Québec et l'attend à Saint-Malo (la première récompense a été décernée à M. Paul Laur, auteur d'une très belle poésie). Lui rappellerai-je aussi, puisqu'il a bien voulu citer mon sonnet sur Cassard, que j'ai fait paraître, dans les *Médaillons bretons*, un poème plus important sur Cartier ? Il n'est que juste de rattacher aux deux grands marins bretons le contre-amiral de Cavelier de Cuverville, fils et frère de marins, promu préfet maritime après son heureuse campagne du Dahomey.

Un peu au hasard de la foule des noms qui remplissent le présent fascicule de la *Bio-Bibliographie*, je dégage le Saint-Vincent de Paul moderne, l'abbé Carron et son parent et homonyme, l'évêque du Mans; Carou, l'historien de Pornic, vaudevilliste spirituel ; le célèbre jurisconsulte Carré et M. Carré-Kerizouët, député des Côtes-du-Nord, un des organisateurs de la résistance en province contre les Prussiens; le chevalier de Caud, époux obscur de Lucile de Châteaubriand; le romancier maritime déjà populaire, Charles Causse, que son pseudonyme de *Pierre Maël* a recommandé à tous les lecteurs bretons et qui a pris récemment un autre pseudonyme, celui de *Charles Vincent ;* le légendaire Jean Causeur, qui mourut en 1774, à l'âge de 130 ans ; l'archéologue et statisticien estimé Cayot-Delandre; l'architecte parisien Ceineray, que sa longue résidence et ses belles constructions ont tout à fait naturalisé Nantais ; le jésuite René de Cerisiers, sur lequel nous aurons à revenir, lors de la publication du prochain fascicule. Au chapitre des omissions — toujours de peu d'importance — je signale à M. Kerviler un Carrier « *de Nantes* », homonyme du sinistre proconsul auvergnat, qui envoya à une Exposition des artistes vivants, ouverte en 1858, au Musée de Nantes, deux tableaux « *Fruits* » et « *Chien et gibier* ».

M. Kerviler nous paraît avoir glissé légèrement sur la famille Cazin. M. Cazin de la Trésorerie qu'il désigne, était un Picard d'Abbeville, administrateur du bureau de bienfaisance fondé à Morlaix par M. de

Keranflech il épousa la fille du marquis de Lanigon : René Cazin d'Horninctum était son dernier enfant.

A la page 132 (article *Causse*) une faute d'inattention — ou d'impression — a substitué au nom du dessinateur poitevin Fernand *Fau* celui du journaliste nantais Fernand *Xau* : ce ne sont pas des illustrations du même genre. O. DE GOURCUFF.

*
* *

COLLECTION DES CLASSIQUES POPULAIRES. LESAGE, par Léo Claretie. — Paris, Lecène, Oudin et Cie, éditeurs, 1894.

C'est un plaisir toujours nouveau que de parler de Lesage. Il n'y a pas, avec Molière, d'écrivain aussi français — aussi gaulois, dans le meilleur sens du mot — que ce Breton.

M. Léo Claretie s'est mis au premier rang des Lesagiens ; il connait et il aime, mieux que pas un, l'auteur de *Gil Blas*. Ce qu'il a dit, dans son *Lesage romancier*, de ce chef d'œuvre et des autres romans du maitre. — *Guzman d'Alfarache* et *Le diable boiteux*, *Estevanille Gonzalez* et le *Bachelier de Salamanque*, — il le résume dans l'excellent ouvrage de vulgarisation qu'il vient de publier ; il y ajoute maint aperçu ingénieux sur le Théâtre espagnol et français, sur *Trércarel*, *Crispin rival* et les vaudevilles de la foire, sur les œuvres diverses enfin, l'odyssée pittoresque du flibustier Beauchène, *La valise trouvée* et le *Mélange amusant*, qui constituent un « Lesage inconnu », selon une heureuse expression de M. de la Borderie. Il y aurait un parallèle intéressant à établir entre les deux derniers critiques de Lesage, et les mieux avertis qui furent jamais : M. Lintilhac et M. Claretie qui, l'un et l'autre, ont su louer dignement leur auteur et le juger avec une piquante originalité.

Des appréciations saines et fines, de subtils rapprochements avec les meilleurs romanciers modernes, des citations bien choisies qui donnent la quintessence du génie de Lesage, rendent aussi agréable qu'utile le livre de M. Léo Claretie. Le biographe n'est pas moins zélé que le critique. Les œuvres de Lesage ne sont pas séparées de sa vie, qui fut celle d'un travailleur infatigable et où se retrouve le rude et fier caractère de sa race.

Quatre gravures accompagnent le texte. La première est le portrait de Lesage, d'après Boilly, que je crois avoir été le premier à signaler ; la dernière est la reproduction du monument de Vannes, qui eût mérité

au distingué sculpteur, M. Emerand de la Rochette, de ne point voir son nom si connu transformé en « de la Roquette ». N'imputons pas cette faute typographique à M. Léo Claretie, remercions-le du culte qu'il voue au grand Breton et du vœu qu'il émet en faveur d'une édition définitive des œuvres de Lesage. O. DE GOURCUFF.

*
* *

NOTES SUR L'HISTOIRE DE THOUARÉ, par J. Senot de la Londe. — Vannes, imprimerie Lafolye, 1894.

En quelques pages fines et savantes, M. J. Senot de la Londe a retracé, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'aux temps modernes, l'histoire de cette commune de Thouaré qu'il administre aujourd'hui. Sous leurs vieux seigneurs et sous leurs procureurs révolutionnaires, les habitants de la paroisse de Thouaré ont peu fait parler d'eux, ils ont toujours ressemblé aux honnêtes femmes. M. Senot de la Londe les qualifie de « modérés », ce qui n'est pas un si mince éloge. O. DE G.

*
* *

ERRATUM

Dans les notices et comptes rendus de la livraison de novembre 1894, page 298, lignes 24 et 25, au lieu de : *les désordres du Xe siècle apaisés, elles se privent bien vite de leur influence première*, lire : *les désordres du Xe siècle apaisés, elles reprirent bien vite leur influence première.*

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1894. — DEUXIÈME SEMESTRE

JUILLET

I. — *Abbaye de Langonnet.* — Comtesse du Laz, 5.

II. — *La chute du duc d'Aiguillon* (suite). — Ch. de Calan, 14.

III. — *Les grandes seigneuries de Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire, 37.

IV. — *Perrinaïc en Bretagne et à Paris.* — Yves Kergurioné, 54.

V. — Poesie bretonne : *Périnaïk.* — Barz Mené-Bré, 60.

VI. — Poésies françaises : *Grande sœur.* — P. Giquello ; *Le Legs.* — Emile Grimaud, 67.

VII. — Notices et Comptes rendus : *La chatellenie de Bain et le marquisat de la Marzelière ; Les seigneurs et le marquisat de Châteauneuf, la commanderie hospitalière du Saint-Esprit d'Auray*, de M. l'abbé Guillotin de Corson ; *Revue rétrospective*, recueil de pièces intéressantes et de citations curieuses, *Journal intime* de M. G. T. Villenave ; *Ballades et chansons populaires tchèques et bulgares*, par M. Achille Millien, Biographies vendéennes, *Le comte Adolphe de Brémond, le général de Brémond d'Ars*, ancien sénateur de la Charente ; *Au Pont-Kerlo*, idylle en un acte et en vers par Edouard Beaufils ; *Rimes Grises*, par Edmond Pallier. — O. de Gourcuff, 69-74.

Richard Wagner : sa vie, son œuvre, sa réforme musicale. Conférence prononcée à la salle des Beaux-Arts, le dimanche 29 avril 1894, par M. Joseph Gahier, président de la Société académique

de Nantes ; *Au bord de la mer bretonne*, alouettes et goëlands par Adolphe Paban ; *Paysans et ouvriers* héros et martyrs, par le comte de Chabot ; *Têtes de femmes*, par Sylvane de Kerhalvé. — D. C, 76-79.

Le congrès de sauvetage de Saint-Malo, 80.

AOUT

I. — *La chute du duc d'Aiguillon* (suite). — Ch. de Calan, 81.

II. — *Abbaye de Langonnet* (suite). — Comtesse du Laz, 117.

III. — *Bibliographie des traditions populaires de la Bretagne*. — Paul Sébillot, 128.

IV. — Poésie bretonne : *Le jeune meunier*, recueilli et traduit. — Yan Kerhlen, 143.

V. — Poésie française : *Le jeune prêtre*. — A. Riom, 146.

VI. — *Lamennais ! — Renan !* — Comtesse Olga, 150.

VII. — Notices et Comptes rendus : *Aventures de guerre et d'amour du baron de Cormatin*, par Henri Welschinger. Alfred Lallié. — *Livre champêtre*, par Jos Parker ; *La Vendée patriote*, par Ch. L. Chassin ; *L'homme et le bronze*, rapport présenté le 29 mars 1894, au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, par Ch. Le Bourg, statuaire ; *A la frontière de l'Est*, notes et souvenirs, par Michel Jacquemin. O. de Gourcuff. — *Saint-Malo, son passé, le tour de ses remparts*, par J.-M. Hamon. — L. L. — *Paysages et monuments de la Bretagne* ; *Les pupilles de Madeleine*, par Marie de Harcoët. — D. C. 151-160.

Le buste de Brizeux, 160.

SEPTEMBRE

I. — *Chansons populaires de Haute-Bretagne*, conférence faite à la séance littéraire et musicale, l'*Hermine*, le 18 août 1894, au casino de Saint-Malo. — Arthur de la Borderie, 161.

II. — *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire, 175.

III. — *Souvenirs de mon bataillon*, notes d'un caporal aux volontaires de l'Ouest. — Marquis des S***, 190.

IV. — *Abbaye de Langonnet* (suite et fin). — Comtesse du Laz, 201.

V. — *Bibliographie des traditions populaires de la Bretagne* (suite et fin). — Paul Sébillot, 209.

VI. — Poésie bretonne : *La fête de la Vierge de la Mi-Août*. — Roitelet de Saint-Yves, 217.

VII. — Poésie française : *Heures fleuries*. — Aristide Bellet, 222.

VIII. — *Quiberon*. — Sylvane, 224.

IX. — Notices et Comptes rendus : *Epoque révolutionnaire*, curiosités historiques publiées par l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon, avec une préface de M. le chanoine de la Villerabel, secrétaire-général de l'évêché de Saint-Brieuc. Arthur de la Borderie, de l'Institut. — *Chemin faisant*, par Barratin ; *Sainte Anne de Jérusalem à travers les siècles*, étude historique présentée par la classe d'humanités, sous la direction de M. J. Buléon, à Sainte-Anne-d'Auray ; *Hymnes profanes*, par Achille Segard ; *Cousins et cousines*, roman contemporain, par Pierre Lamarche ; *L'inauguration de la statue de Joachim du Bellay à Ancenis*, O. de Gourcuff, 227.

X. — *Le Congrès breton d'Ancenis*. — Ch. de Calan, 225.

OCTOBRE

I. — *Autres chansons populaires de Haute-Bretagne* (suite). — Arthur de la Borderie, 241.

II. — *La Bretagne qui croît* : Pardons et pèlerinages, par M. Louis Tiercelin. — Arthur de la Borderie, *de l'Institut*, 252.

III. — *Les Corsaires nantais* (suite). — S. de la Nicollière-Teijeiro, 260.

IV. — *Les premières années de la duchesse de Berry*. — L. Chérubini, 267.

V. — *Souvenirs de mon bataillon* : notes d'un caporal aux volontaires de l'Ouest. — Marquis des S***, 276.

VI. — *Récits bretons* : Jobic Kermané. — P. S. de l'Herminière, 284.

VII. — *Chansons populaires bretonnes* : Er hèh galand. Yan Kerhlen, 291.

VIII. — *Basse-Bretagne :* Littérature orale. — PAUL SÉBILLOT, 294.

IX. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *François de Valois,* drame historique en trois acte et sept tableaux, par le vicomte H. de Tournemine ; *Nouvelles et fantaisies* de M. Auguste Barreau ; *Les anciennes corporations brestoises, les Orfèvres,* par le Dr A. Corre ; *Le manoir de la Pélardière et son registre inédit,* par le baron Gaëtan de Wismes ; *Ces pauvres femmes,* par Léon L. Berthault (Jean de laHève) ; *Jacques Doremet, sa vie et ses ouvrages,* avec de nouvelles recherches sur les premières impressions malouines, par F. Joüon des Longrais, archiviste paléographe. — OLIVIER DE GOURCUFF. — *Anthologie scolaire des auteurs français du XIX siècle,* par M. Martial Besson ; *Poésies,* par Gabrielle Lemoine. — LÉO LUCAS. — *La Quinzaine,* 302-309.

X. — *Chronique des Bibliophiles :* Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, séance du 4 septembre 1894, 310.

NOVEMBRE

I. — *Chansons populaires de Haute-Bretagne* (suite). — ARTHUR DE LA BORDERIE, 321.

II. — *La comtesse de Nantois,* dite : La Muse bretonne. — J. TRÉVÉDY, 337.

III. — *Esquisse de l'histoire de Pleubihan,* arrondissement de Lannion, canton de Lézardrieux (Côtes-du-Nord. — L'abbé YVES-MARIE LUCAS, 351.

IV. — POÉSIE BRETONNE : *Les cloches de Camlez.* — ROITELET DE SAINT YVES, 364.

V. — *Basse-Bretagne* : Littérature orale (suite et fin). — PAUL SÉBILLOT, 374.

VI. — *Nécrologie* : M. Alexandre Perthuis. — LA RÉDACTION, 384.

VII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : Contributions à l'étude des contes populaires : *Livres et images populaires* par Paul Sébillot ; *Coin de Bretagne* (Marie-Rose) et *Saltimbanques,* de Sylvane de Kerhalvé ; *Théâtre* de M. Alexandre Parodi ; *Paysages et Monuments de la Bretagne,* de M. Jules Robuchon ; Deux ouvrages nouveaux sur Napoléon : *La captivité de Sainte-Hélène.*

d'après les rapports inédits du marquis de Montchenu, par Georges Firmin-Didot. — *Napoléon, son caractère, son génie, son rôle historique*, par Marius Sepet ; *La lande fleurie* poème, par Yves Berthou ; *Union des trois aristocraties*, par Hugues Rebell ; *La Quinzaine*, Olivier de Gourcuff. — *Les adieux*, poésies bretonnes, par Mme Riom. — Joseph Rousse. - *De l'enseignement élémentaire en France aux XIe et XIIe siècles*, par le R. P. Bernard, de la société des Prêtres de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen. — Palys, 385-400.

DÉCEMBRE

I. — Documents inédits sur l'histoire de Bretagne : *Prise et reprise du château de Tonquédec en 1614*, 401.

II. — *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire, 410.

III. — *Esquisse de l'histoire de Pleubihan*, arrondissement de Lannion, canton de Lézandrieux (Côtes-du-Nord), (suite). — L'abbé Yves-Marie Lucas, 430.

IV. — *Les premières années de la duchesse de Berry* (suite). — L. Chérubini, 439.

V. — *Mémoires d'un Nantais* (suite), 446.

VI. — Curiosités historiques : *Les chiens dans les églises au XVIIe siècle*. — Arthur de la Borderie, membre de l'Institut, 452.

VII. — Poésie française : *Vieux et jeune*, par Emile Grimaud, 460.

VIII. — Nouvelles et récits : *Aliette*. — François Duynes, 461.

IX. — Notices et Comptes rendus : *Légendes et curiosités des métiers*, par Paul Sébillot. (I. Les Tailleurs. — II. Les Boulangers. — III. Les Forgerons) ; *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par René Kerviler (Fascicule vingtième : Carn-Cer) ; *Collection des classiques populaires. Lesage*, par Léo Claretie ; *Notes sur l'histoire de Thouaré*, par J. Senot de la Londe. O. de Gourcuff. — *Erratum*, 464-468.

X. — Tables du second semestre, 1894, 469.

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

ÉTUDES HISTORIQUES

Les premières années de la duchesse de Berry. — L'Elysée Bourbon, par L. Cherubini, p. 207-275.

ÉTUDES D'HISTOIRE DE BRETAGNE

L'Abbaye de Langonnet, par Mme la comtesse du Laz, p. 5-14, 117-127, 201-208.

La chute du duc d'Aiguillon (suite), par M. Ch. de Calan, p. 14-36, 81-116.

Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne (suite), par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 37-53, 175-189, 409-429.

Esquisse de l'histoire de Pleubihan, par M. l'abbé Yves-Marie Lucas, p. 351-363, 430-438.

MÉLANGES ET DOCUMENTS HISTORIQUES

Perrinaïc en Bretagne et à Paris, par Yves Kergurioné, p. 60-64.

Les Corsaires nantais (suite), par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, p. 260-266

Prise et reprise du château de Tonquédec, en 1624, p. 401-408.

BIOGRAPHIE BRETONNE

Nécrologie

Lamennais-Renan, par la comtesse Olga, p. 150.

La comtesse de Nantois, dite « la Muse bretonne », par M. Trévédy, p. 337-350.

Nécrologie : M. Alexandre Perthuis, p. 384.

MÉMOIRES ET SOUVENIRS

Souvenirs de mon bataillon, par M. le marquis des S., p. 190-200, 276-283.

Mémoires d'un Nantais (suite), p. 446-451.

CRITIQUE LITTÉRAIRE

Bibliographie de la Bretagne

Bibliographie des traditions populaires de la Haute et de la Basse-Bretagne, par M. Paul Sébillot, p. 128-142, 209-216, 294-301, 374-383.

Chansons populaires de Haute-Bretagne (conférence faite à Saint-Malo), par M. Arthur de la Borderie, p. 161-174, et *Autres chansons populaires*, par le même, p. 241-251, 321-336.

La Bretagne qui croit. — *Pardons et Pèlerinages* de M. Louis Tiercelin, par M. Arthur de la Borderie, p. 252-259.

POÉSIES BRETONNES.

Périnaïk (Gwerz), par le Barde du Menez-Bré, p. 60-64.

Le jeune meunier (*Er Melinér Jouank*), par Yan Kerhlen, p 143-145.

La fête de la Vierge de la mi-août (*Goel ar werc'hez hanter est*), par le Roitelet de Saint-Yves, p. 217-221.

Le pauvre fiancé (*Er héh galand*), par Yan Kerhlen, p. 291-293.

Les cloches de Camlez (*Kleier Kamlez*), par le Roitelet de Saint-Yves, p. 364-373.

POÉSIES FRANÇAISES.

Grande sœur, par P. Giquello, p. 65.

Le legs, par M. Emile Grimaud, p. 66.

Petits clochers de Bretagne, par Léon Michaud d'Humiac, p. 67-68.

Le jeune prêtre, par Mme A. Riom, p. 146-149.

Heures fleuries, par M. Aristide Bellet, p. 222-223.

Vieux et jeune, par M. Emile Grimaud, p. 460.

NOUVELLES ET RÉCITS

Coin de Bretagne. — *Quiberon*, par Sylvane p. 224-226.
Récits bretons, — *Jobic Kermané*, par P. G. de l'Herminière, p. 284-290.
Aliette, conte du pays de Dol, par F. Duynes, p. 461-463.

MÉLANGES D'HISTOIRE DE LITTÉRATURE ET DART

Le congrès de sauvetage de Saint-Malo, p. 80.
Le buste de Brizeux, p. 160.
L'inauguration de la statue de Joachim du Bellay, à Ancenis, p. 234.
Le Congrès breton d'Ancenis, par M. Ch. de Calan, p. 235-240.
Curiosités historiques. — Les Chiens dans les églises au XVIIe siècle, par M. Arthur de la Borderie, p. 452-459.

COMPTES RENDUS DE LIVRES

La Châtellenie de Bain et le marquisat de la Marzelière ; Les Seigneurs et le marquisat de Châteauneuf ; La Commanderie hospitalière du Saint-Esprit d'Auray, de M. l'abbé Guillotin de Corson, par M. Olivier de Gourcuff, p. 69-70. — *Revue rétrospective* (janvier-juin 1894), dirigée par M. Paul Cottin, par le même, p. 70-71. — *Ballades et chansons populaires tchèques et bulgares*, de M. Achille Millien, par le même, p. 71-72. — *Le comte Adolphe de Brémond* ; *Le général de Brémond d'Ars*, par le même, p 72-73. — *Au Pont-Kerlo*, de M. Ed. Beaufils, par le même, p. 73-74. — *Rimes grises*, de M. Edmond Pallier, par le même, p. 74-76. — *Richard Wagner, sa vie, son œuvre, sa réforme musicale*, de M. J^h Gahier, par M. D. Caillé, p. 76. — *Au bord de la mer bretonne*, de M. Adolphe Paban, par le même, p. 77-78. — *Paysans et ouvriers*, de M. le comte de Chabot, par le même, p. 78-79. — *Têtes de femmes*, de Sylvane de Kerhalvé, par le même, p. 79-80.

Aventures de guerre et d'amour du baron de Cormatin, de M. Henri Welschingen, par M. Alfred Lallié, p. 151-153. — *Livre champêtre*, de M. Jos Parker, par M. Olivier de Gourcuff, p. 153-155. — *La Vendée patriote*, tome III, de M. Ch. L. Chassin, par le même, p. 155-157. — *L'homme et le bronze*, de M. Ch. Le Bourg, par le même, p. 157. — *A la frontière de l'Est*, de M. Michel Jacquemin, par le même, p. 158. —

Saint-Malo, son passé, de M. J.-M. Hamon, p. 158-159. — *Paysages et monuments de la Bretagne,* de M. Robuchon, p. 159. — *Les pupilles de Madeleine,* de Marie de Harcoët, par M. D. Caillé, p. 160.

Epoque révolutionnaire, Curiosités historiques, de M. l'abbé Fouéré-Macé, par M. Arthur de la Borderie, p. 227-230. — *Chemin faisant,* de Mme A. Barratin, par M. Olivier de Gourcuff, p. 230-231. — *Sainte Anne de Jérusalem à travers les siècles,* par le même, p. 232. — *Hymnes profanes,* de M. Achille Segard, par le même, p. 232-233. — *Cousins et cousines,* de M. Pierre Lamarche, par le même, p. 233-234.

François de Valois, conférence de M. le Vte de Tournemine, par M. Olivier de Gourcuff, p. 302. — *Nouvelles* de M. Auguste Barrau, par le même, p. 302. — *Les anciennes corporations bresloises, Les orfèvres* de M. le docteur Corre, par le même, p. 302. — *Le manoir de la Pétardière et son registre inédit,* de M. le baron Gaëtan de Wismes, par le même, p. 303. — *Ces pauvres femmes,* de M. Léon L. Berthaut, par le même, p. 304. — *Jacques Doremet, sa vie et ses ouvrages,* de M. Jouon des Longrais, par le même, p. 304-307. — *Anthologie scolaire des auteurs français du XIXe siècle,* p. 307-308. — *Poésies,* de Mlle Gabrielle Lemoine, p. 308-309. — *La quinzaine,* p. 309.

Contributions à l'étude des contes populaires, Livres et images populaires, de M. Paul Sébillot, par M. O. de Gourcuff, p. 385. — *Marie-Rose, Saltimbanques,* de Sylvane de Kerhalvé, par le même, p. 385. — *Théâtre,* de M. Alex. Parodi, tome II, par le même, p. 385-386. — *La captivité de sainte Hélène,* de M. G. Firmin Didot ; *Napoléon,* de M. Marius Sepet, par le même, p. 387-390. — *La lande fleurie,* de M. Yves Berthou, par le même, p. 391-393. — *Union des trois aristocrates,* de M. Hugues Rebell, par le même, p. 393-394. — *Les adieux,* poésies, de Mme A. Riom, par M. Joseph Rousse, p. 394-397. — *De l'enseignement élémentaire en France aux XIe et XIIe siècles,* du R. P. Bernard, par M. le Cte de Palys, p. 397-400.

Légendes et Curiosités des métiers : I. *Les Tailleurs,* II. *Les Boulangers,* III. *Les Forgerons,* de M. Paul Sébillot, par M. Olivier de Gourcuff, p. 464-465. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne* (fascicule 20e), de M. René Kerviler, par le même, p. 465-467. — *Le Sage,* de M. Léo Claretie, par le même, p. 467-468. — *Notes sur l'histoire de la paroisse de Thouaré,* de M. J. Senot de la Londe, par le même, p. 468.

Chronique de la Société des Bibliophiles Bretons. *Procès-verbal de la séance du 4 septembre 1894,* par M. A. Dortel, secrétaire, p. 310-320.

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

Par ordre alphabétique.

ANONYME. — *Le congrès de sauvetage de Saint Malo*, p. 80. — *Le buste de Brizeux*, p. 160. — *L'inauguration de la statue de Joachim du Bellay*, p. 234. — *Anthologie scolaire des auteurs français du XIXe siècle. Poésies de Mlle Gabriel Lemoine*, p. 307-309 — *Nécrologie : M. Alexandre Perthuis*, p. 384. — *Mémoires d'un Nantais* (suite), p. 446-451. — *Prise et reprise du château de Tonquédec en 1614*, p. 401-408.

BARDE DU MENEZ BRÉ (le). — *Périnaïk*, gwerz, p. 60-64

BELLET (Aristide). — *Heures fleuries*, poème, p. 222-223.

BIBLIOPHILES BRETONS (*Société des*). — Procès-verbal de la séance du 4 septembre 1894, p. 310-320.

BORDERIE (Arthur de la). — *Chansons populaires de Haute-Bretagne*, p. 161-174, 241-251, 321-336. — *La Bretagne qui croit. Pardons et pèlerinages*, de M Louis Tiercelin, p. 252-259. — *Curiosités historiques*, de M. l'abbé Fouéré-Macé, p. 227-230. — *Les chiens dans les églises au XVIIe siècle*, p. 452-459.

CAILLÉ (Dominique). — *Richard Wagner*, de M. Gahier ; *Au bord de la mer bretonne*, de M. A. Paban ; *Paysans et Ouvriers*, de M. le comte de Chabot ; *Têtes de femmes*, de Sylvane de Kerhalvé, p. 76-80. — *Les pupilles de Madeleine*, de M. de Harcoët, p. 160.

CALAN (Ch. de). — *La chute du duc d'Aiguillon*, p. 14-36, 81-116. — *Le congrès de l'Association bretonne, tenu à Ancenis*, p. 235-240.

CHERUBINI (Louis). *Les premières années de la duchesse de Berry*. — *L'Elysée Bourbon*, p. 439-445.

DUYNES (F.). — *Aliette*, conte du pays de Dol, p. 461-463.

GIQUELLO (P.). — *Grande sœur*, p. 65.

GOURCUFF (Olivier de). — *La Châtellenie de Bain*, de M. l'abbé G. de Corson ; *Revue rétrospective*, dirigée par M. P. Cottin. — *Ballades et chansons tchèques et bulgares*, de M. A. Millien. — *Le comte A. de Bremond, le général de Bremond-d'Ars, Au pont Kerlo*, de M. E. Beaufils. — *Rimes grises*, de M. E. Pallier, p. 69-76. — *Livre champêtre*, de M. Jos Parker. — *La Vendée patriote*, t. III, de M. Chassin. — *A la frontière de l'Est*, de M. Jacquemin, p. 153-158. — *Chemin faisant*, de Mme Barratin. — *Sainte Anne de Jérusalem à travers les siècles. Hymnes profanes*, de M. A. Segard. — *Cousins et cousines* de M. P. Lamarche, p. 220-234. — *François de Valois*, du vicomte de Tournemine ; *Nouvelles* de M. A Barrau ; *Les anciennes corporations brestoises* du docteur Corre ; *Le manoir de la Pélardière*, du baron G. de Wismes ; *Ces pauvres femmes*, de M. Léon Berthaut ; *Jacques Doremet*, de M. Josion des Longrais, p. 302-307. — *Livres et images populaires*, de M. P. Sébillot : *Marie-Rose, saltimbanques* de Sylvane ; *Théâtre* de M. A. Parodi, t. II. — *La captivité de Sainte-Hélène*, de M. G. Firmin-Didot et *Napoléon* de M. Marius Sepet ; *La lande fleurie* de M. Y. Berthou, *Union* des trois aristocraties de H. Rebell, p. 385-394. — *Légendes et Curiosités des métiers*, de M. P. Sébillot ; *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, vingtième fascicule, de M. R. Kerviler ; *Le Sage* de M. Léo Claretie ; *Notes sur l'histoire de Thouaré*, de M. J. Senot de la Londe, p. 464-468

GRIMAUD (Emile). — *Le legs*, poésie, p. 66. — *Vieux et jeune*, poésie, p. 460.

GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé). — *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne* (suite), p. 37-53, 175-189, — 409-429.

HERMINIÈRE (P. G. de l'). — *Jobic Kermané*, p. 284-290.

KERGURIONÉ (Yves). — *Perrinaïk en Bretagne et à Paris*, p. 60-64.

KERHLEN (Yan). — *Le jeune meunier*, poésie bretonne, p. 143-145. — *Le pauvre fiancé*, poésie bretonne, p. 291-293.

LALLIÉ (Alfred). — *Aventures de guerre et d'amour du baron de Cormatin*, de M. Henri Welschinger, p. 151-153.

LAZ (Comtesse du). — *L'abbaye de Langonnet*, p. 5-14, 117-127, 201-208.

LUCAS (Léo). — *Saint-Malo*, de M. J.-M Hamon, p. 158-159.

LUCAS (l'abbé J.-M.). — *Esquisse de l'histoire de Pleubihan*, p. 351-363, — 430-439.

MICHAUD D'HUMIAC (Léon). — *Petits clochers de Bretagne*, poésie, p. 67-68.

NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (J. de la). — *Les corsaires nantais* (suite), p. 260-266.

OLGA (Comtesse). — *Lamennais-Renan*, p. 150.

PALYS (Comte de). — *De l'enseignement élémentaire en France aux XIe et XIIe siècles*, du R. P. Bernard, p. 397-400.

RIOM (Madame Adine). — *Le jeune prêtre*, poésie, p. 146-149.

ROUSSE (Joseph). — *Les adieux* de Mme A. Riom, p. 394-397.

ROITELET DE SAINT-YVES (Le). — *La fête de la Vierge de la mi-août*, poésie bretonne, p. 217-221. — *Les cloches de Camlez*, poésie bretonne, p. 364-373.

SALLES (marquis des). — *Souvenirs de mon bataillon*, p. 190-200, 276-283.

SÉBILLOT (Paul). — *Bibliographie des traditions populaires, Haute et Basse-Bretagne*, p. 128-142, 209-216, 294-301, 374-383.

SYLVANE. — *Coin de Bretagne, Quiberon*, p. 224-226.

TRÉVÉDY. — *La comtesse de Nantois*, dite la « Muse bretonne », p. 337-350.